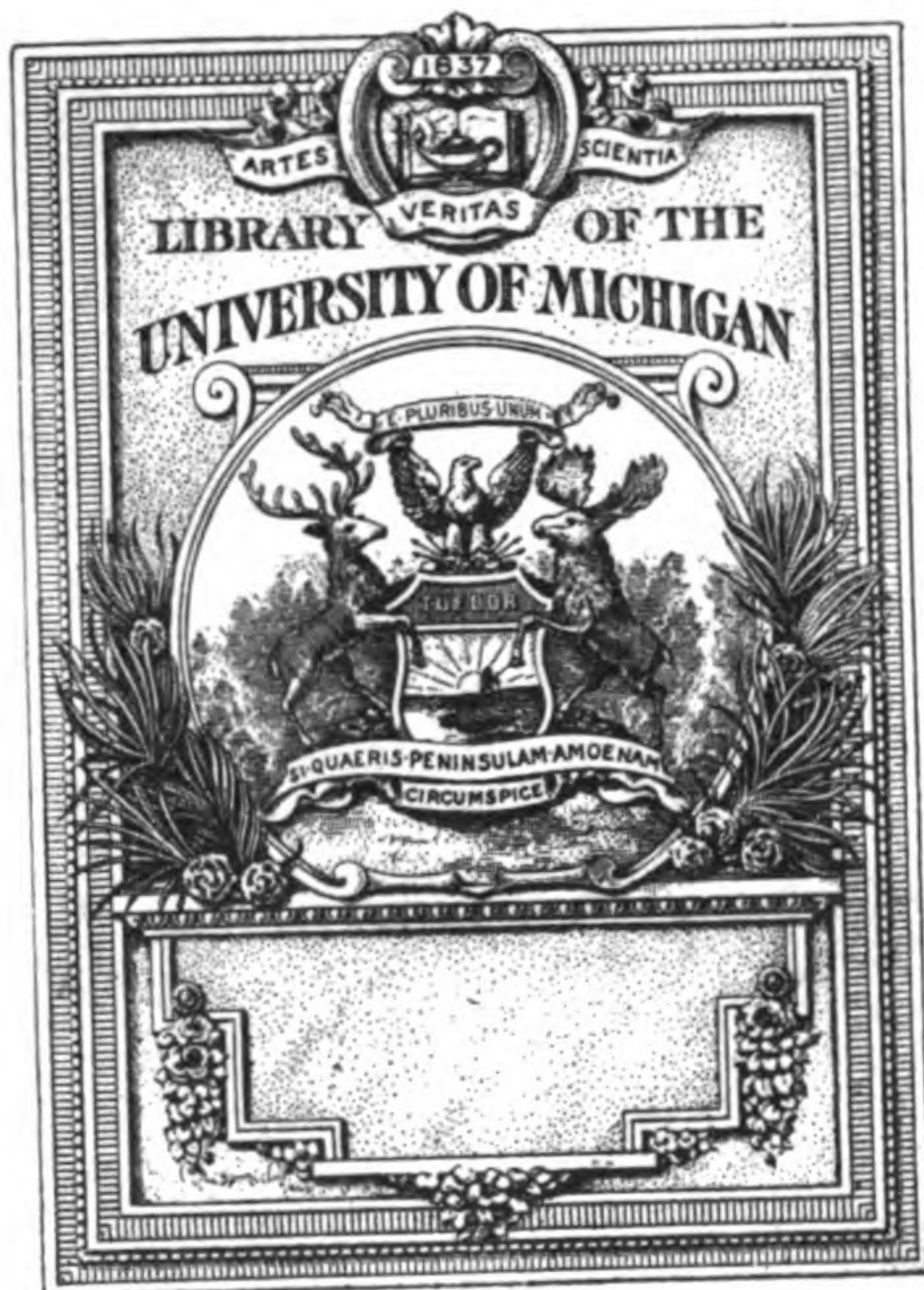

1837
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
E PLURIBUS UNUM
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

S MARCH

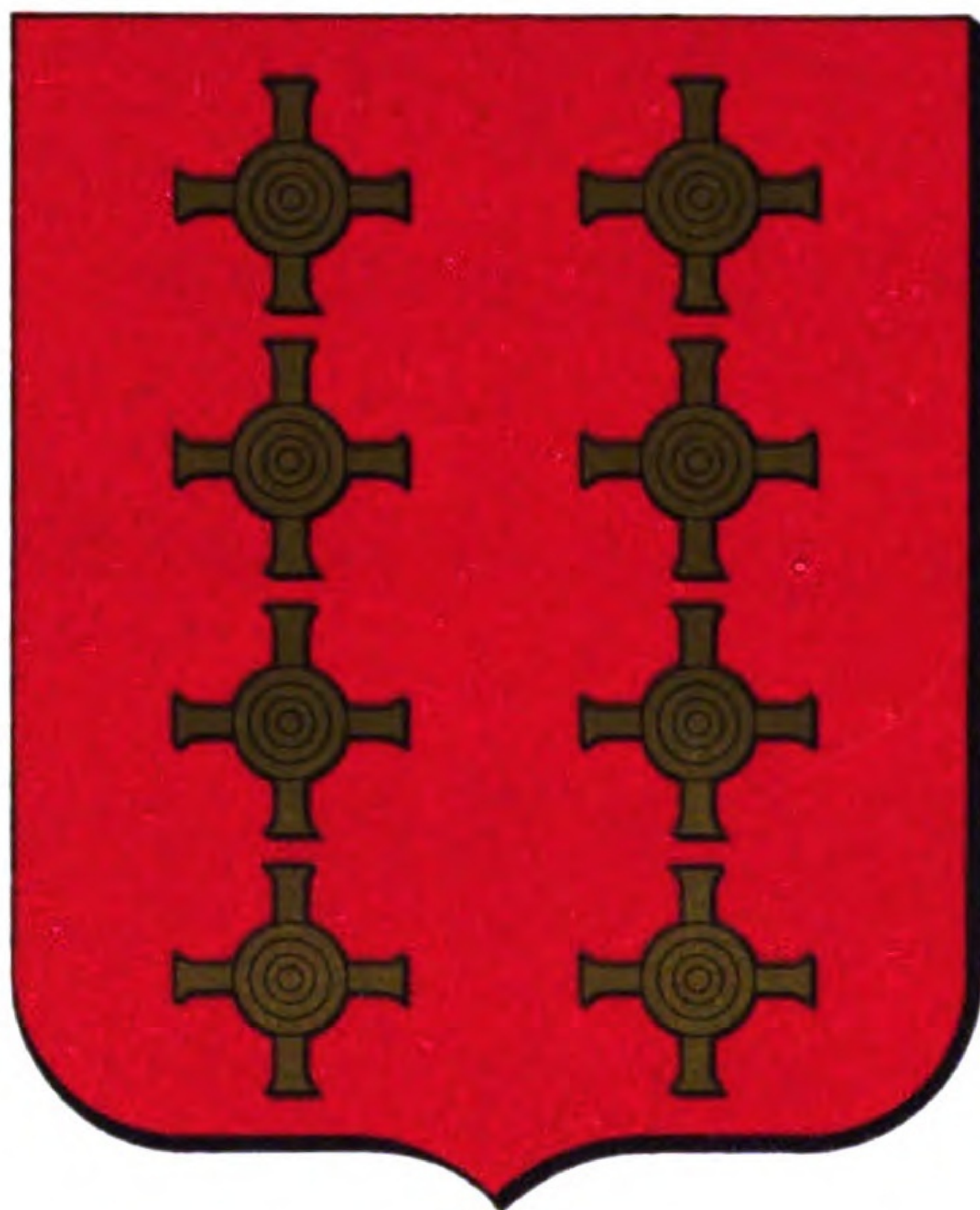
RÉDÉCESSEURS

AMOUREUSE ET PHILOSOPHIQUE
E AUX XIVe ET XVe SIÈCLES

AUZIAS MARCH

ET SES PRÉDÉCESSEURS

ESSAI SUR LA POÉSIE AMOUREUSE ET PHILOSOPHIQUE
EN CATALOGNE AUX XIV[e] ET XV[e] SIÈCLES



Armoiries de Pere March.
Bibliothèque Nat. de Paris, Ms. Esp. 192 p. 74



Armoiries d'Auzias March.
Bibliothèque Nat. de Paris. Ms. Esp. 192 p. 84

AUZIAS MARCH

ET SES PRÉDÉCESSEURS

ESSAI SUR LA POÉSIE AMOUREUSE ET PHILOSOPHIQUE EN CATALOGNE AUX XIVe ET XVe SIÈCLES

PAR

AMÉDÉE PAGÈS

DOCTEUR ÈS LETTRES
PROFESSEUR AU LYCÉE DE LA ROCHELLE

Avec une planche en couleurs



PARIS
LIBRAIRIE HONORÉ CHAMPION, ÉDITEUR
5, QUAI MALAQUAIS, 5

—

1911

Cet ouvrage forme le 194e fascicule de la Bibliothèque de l'École des Hautes Études

BIBLIOTHÈQUE
DE L'ECOLE
DES HAUTES ÉTUDES
PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES
DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

SCIENCES HISTORIQUES ET PHILOLOGIQUES

CENT QUATRE-VINGT-QUATORZIÈME FASCICULE

AUZIAS MARCH ET SES PRÉDÉCESSEURS

ESSAI SUR LA POÉSIE AMOUREUSE ET PHILOSOPHIQUE EN CATALOGNE AUX XIV[e] ET XV[e] SIÈCLES

PAR

AMÉDÉE PAGÈS
DOCTEUR ÈS LETTRES
PROFESSEUR AU LYCÉE DE LA ROCHELLE

Avec une planche en couleurs



PARIS
LIBRAIRIE HONORÉ CHAMPION, ÉDITEUR
5, QUAI MALAQUAIS, 5

1911

A LA

MÉMOIRE DE MON BEAU-PÈRE

M. EDOUARD MADELAINE

INGÉNIEUR EN CHEF
DE LA VOIE AUX CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

AVANT-PROPOS

Le chapitre d'histoire de la littérature catalane que je me suis proposé d'écrire intéresse la France à plus d'un titre.

Des deux côtés des Pyrénées orientales se parle encore la langue dont s'est servi le poète classique de l'ancienne Catalogne, celui qui est l'objet principal de notre étude. A l'époque d'Auzias March, plus sûrement qu'aujourd'hui, cette communauté d'idiome était l'indice d'une identité de race, d'une ressemblance dans les mœurs et dans les goûts, auxquelles nous ne saurions rester indifférents sans négliger l'histoire d'une de nos régions.

En outre, les relations littéraires de la France et de la Catalogne ont été si étroites, aux xive et xve siècles, jusqu'après la mort d'Auzias March, que l'on peut voir dans la vieille poésie catalane comme un prolongement de notre littérature. Sans doute, nos troubadours ne vont plus chercher un refuge auprès des rois d'Aragon, comme l'avaient fait leurs prédécesseurs après la bataille de Muret, et exciter par leurs chants l'émulation de leurs nouveaux compatriotes. Mais la langue nationale de la monarchie aragonaise, bien que se propageant chaque jour davantage dans les pays récemment conquis, reste l'organe de la vie familière et de la prose. Il faut pour l'art divin des poètes un instrument spécial, qui ait déjà fait ses preuves, et l'on continue à versifier en provençal, ou plutôt en « limousin », suivant l'expression encore usitée de Ramon Vidal de Besalú. La Catalogne n'est qu'une province poétique de la langue d'oc. Aussi l'appel que lancent les sept bourgeois de Toulouse, après la fondation, en 1323, du Consistoire de la Gaie Science, est-il entendu par delà les Pyrénées. Les Catalans prennent part à ses concours. L'institution est pour ainsi dire commune aux deux pays voisins jusqu'à l'établissement à Barcelone, en 1393, d'une Académie autonome.

Ce besoin d'une organisation indépendante se fait sentir à l'heure même où l'influence française est à son maximum. Les écrivains du royaume d'Aragon ne songent pas tant à se passer de la France qu'à rivaliser avec elle et par les mêmes moyens, en transportant dans leurs œuvres les formes et l'esprit de notre poésie. Ils composent en provençal ou même en français, mais dans leur provençal se rencontrent des catalanismes de plus en plus nombreux, voire même des gaucheries qui semblent annoncer comme nécessaire et imminent l'abandon de la « parlure limousine ».

Mais si la langue littéraire se catalanise, le prestige de la France n'en demeure pas moins vivace. Il grandit même dans la seconde moitié du XIVe siècle. Ce n'est pas seulement la France du Midi qui s'impose à la Catalogne. La France du Nord pénètre maintenant jusqu'à elle. On en adopte, à Barcelone et à Valence, les livres et les coutumes.

Dante affirme, dans son opuscule sur le langage vulgaire, que la langue d'oc a fourni à l'Italie les modèles de la poésie lyrique, tandis que de la langue d'oïl dérive toute la poésie narrative. Il en a été de même en Catalogne, avec cette particularité que l'imitation de nos trouvères s'y est faite en général plus tard qu'ailleurs.

Deux genres dominent, en effet, la poésie catalane vers la fin du XIVe siècle. Ce sont, d'une part, les contes, les « nouvelles rimées » comme on les appelle, à la manière de nos *lais* et des romans bretons. On y retrouve leur prolixité et leur simplicité naïve. Un manuscrit encore inédit nous a permis d'ajouter de nouveaux spécimens à ceux que nous possédions déjà, et quelques-uns sont précisément dus aux deux principaux initiateurs littéraires d'Auzias, à Jacme et à Pere March, à son oncle et à son père. Tous ces poèmes romanesques, dont la plupart procèdent de la Table Ronde, abondent en termes provençaux. C'est la réunion de la France et de la Provence dans l'âme catalane.

Les mêmes écrivains composent, d'autre part, des chansons et des sirventés suivant les formules et dans la langue des troubadours, mais en faisant encore de fréquentes allusions à nos chansons de geste et à notre littérature narrative. Ils ne s'astreignent pas à ne chanter que la Vierge et les Saints, comme le recommande le Consistoire de Toulouse. Ils ont les yeux fixés sur les chefs-d'œuvre des siècles précédents.

L'influence de la France sur Auzias March n'est pas moins réelle, mais elle est plus subtile et d'autant plus malaisée à définir qu'il s'y ajoute, dans une certaine mesure, celle de l'Italie. Si sa langue est nettement catalane, les règles de la versification et le style le rattachent encore à la Provence. Il n'innove, à proprement parler, que par l'emploi systématique, dans quelques pièces, des rimes féminines, suivant l'exemple de Dante et de Pétrarque. En revanche, le fond est à peu près exclusivement d'origine française dans les poésies d'amour. Il reconnaît lui-même qu'il a goûté les chansons de geste de la « doulce France », et il s'est nourri de la matière de Bretagne. Il a surtout cultivé la Gaie Science telle que l'avaient enseignée les troubadours. C'est de leurs thèmes qu'il s'est servi, mais il a eu le mérite d'en montrer la véritable portée à l'aide du *De Amore* d'André le Chapelain et de l'*Ethique à Nicomaque.*

A-t-il eu une idée claire de la relation qui a existé, au XIIe siècle, entre la théorie péripatéticienne de l'amitié et la doctrine de l'amour élaborée en France par les poètes et les grandes dames du temps ? Il semble, à vrai dire, qu'elle lui a échappé, tout comme à André le Chapelain lui-même, qui nous a dévoilé cependant les secrets des premières « précieuses ». Mais il a certainement mis à profit l'*Ethique* du philosophe grec et précisé ainsi, en remontant sans le savoir à sa source philosophique, la conception de l'amour qui a inspiré, du XIIe au XVIIe siècle, toutes les littératures modernes.

C'était une singulière gageure que celle qu'imaginèrent quelques esprits d'élite dans les hauts rangs de la société française, au temps d'Aliénor d'Aquitaine. Faire de l'amour, non pas une passion inéluctable et fatale, mais une amitié volontaire et libre, comme celle qui, suivant Aristote, unit les amis vertueux, se servir de l'exaltation morale qu'il produit et du surcroît d'énergie qu'il donne pour transformer l'homme et le rendre capable des plus grandes actions, purifier, en un mot, l'affection sexuelle de tout désir autre que celui de la vertu, voilà le rêve qui a enchanté au Moyen âge les âmes chrétiennes et chevaleresques, le roman qui les a charmées. Au-dessous se placent d'ailleurs deux autres espèces correspondant encore exactement aux amitiés inférieures distinguées par Aristote. C'est d'abord l'amour courtois proprement dit, l'amour humain ou « mixte », comme l'appellent André le Chapelain et Auzias

March, la passion élégante et raffinée, mais dont la fin déguisée est le plaisir. Les poètes moralistes ne tarderont pas à le qualifier de « fol amour ». C'est ensuite l'amour intéressé, dont le mariage n'est qu'une variété.

Est-il besoin de dire que l'amour humain n'a point perdu ses droits à cette époque, même chez les poètes ? Mais l'amour pur, l'idéal de chasteté et le « délitable » tourment qui en résulte, quand on s'efforce de le réaliser, les préoccupent de plus en plus, au Nord et au Midi de la France. Quelques-uns n'y voient, il est vrai, que matière à réflexion et substituent à la chanson d'amour les analyses psychologiques. La religion et la philosophie favorisent du reste l'expansion et l'expression de ces idées. Avec les troubadours se constitue définitivement la théorie du pouvoir ennoblissant et moralisateur de l'amour. En Italie, on disserte, à la façon des scolastiques, sur ses différentes espèces, et la femme y revêt un caractère et une forme angélique.

Mais d'autres poètes, plusieurs troubadours et Jean de Meun, prennent plaisir, presque en même temps, à rabaisser l'amour et à faire de la femme un être vain, capricieux, complice et fauteur des faiblesses de l'homme.

Tous ces éléments en apparence contradictoires se concilient dans l'œuvre d'Auzias March et en augmentent la complexité. Il loue la femme qu'il pare un instant de toutes les vertus, puis la dénigre, parce qu'il n'y trouve qu'inconstance et trahison et qu'il ne peut à cause d'elle s'élever jusqu'à l'amour parfait. Mais, qualités et défauts de sa dame, tout en elle est pour le poète une occasion d'exposer les sentiments de l'amour comme l'avaient fait saint Thomas et Aristote. Il s'efforce visiblement d'en donner une description scientifique. Par là il exagère une tendance qui s'était déjà manifestée chez ses maîtres ordinaires, mais qui n'a pris tout son développement qu'en Italie.

La philosophie tient encore plus de place dans ses poésies morales. Sa Chanson Spirituelle fait même appel à la théologie. Malgré certaines ressemblances de fond et de forme avec les troubadours, il n'est plus guère ici qu'un disciple de saint Thomas et d'Aristote. Son intention avouée est bien de vulgariser, au sens le plus noble du mot, les théories de l'*Ethique à Nicomaque* auquelles il mêle des éléments stoïciens, subordonnant encore le tout à la religion. Mais dans cette partie didactique de son œuvre percent déjà, comme chez ses prédécesseurs, les

principes de la morale rationnelle qui se dégagent peu à peu des doctrines gréco-romaines et des pratiques de la Chevalerie.

Par ses poésies amoureuses plus que par toutes les autres, Auzias March dérive donc, en droite ligne, du Midi et du Nord de la France. Elles attestent combien était puissant encore en Catalogne le rayonnement intellectuel de notre pays, au moment où l'Italie commençait cependant à attirer tous les regards. Or c'est surtout par ses œuvres d'amour que le poète catalan a exercé une action féconde, non seulement sur l'ancien royaume d'Aragon, mais encore sur l'Espagne toute entière. Grâce à lui la poésie castillane du XVI[e] siècle, définitivement acquise à Pétrarque et à ses continuateurs, est restée quelque peu imprégnée des parfums de la Provence.

La renommée dont a joui Auzias March est due pour une bonne part à Jorge de Montemayor qui avait publié une traduction de ses œuvres plus élégante que fidèle. Mais, avant de l'interpréter, il lui avait emprunté pour sa *Diana* ses traits les plus brillants. On sait avec quelle faveur ce roman pastoral fut accueilli en France. Traduit plusieurs fois, il trouva même dans Honoré d'Urfé un imitateur complaisant. En lisant le *Départ de Sireine* et l'*Astrée*, les familiers de M[me] de Rambouillet ne se doutaient pas qu'ils admiraient parfois des métaphores et des antithèses extraites du poète catalan. Ainsi il a rendu à nos « précieux » et « précieuses » du XVII[e] siècle une partie des biens que la France lui avait donnés. Ne mérite-t-il pas aussi, à cet égard, de retenir notre attention ?

Considérée enfin en elle-même, la poésie d'Auzias March nous révèle pour la première fois, non pas une pensée vraiment originale — on préférait alors s'en tenir au fond courant et consacré par l'usage —, mais une langue littéraire, sonore et forte, détachée enfin du provençal, capable d'exprimer harmonieusement, malgré les entrelacements de rimes souvent trop compliqués, les nuances les plus ténues des passions humaines aussi bien que les idées les plus abstraites. Elle était prête pour des œuvres plus complètement belles, si les circonstances politiques n'étaient pas venues en arrêter brusquement l'essor.

Je voudrais que cet ouvrage ne dispensât pas de lire Auzias March, mais fût un guide pour ceux à qui il inspirerait le désir

d'aborder ses œuvres. Elles valent la peine d'être goûtées pour elles-mêmes, mais, si l'on veut en apprécier toute la saveur, quelques efforts sont nécessaires. Pour les rendre plus accessibles, j'ai dressé une table, pièce par pièce, des citations que j'en ai faites et des explications ou allusions qui les concernent. Ce sera une première contribution à leur commentaire.

Tous les renvois se rapportent à l'édition critique publiée par les soins de l'*Institut d'Estudis Catalans*, de Barcelone.

Je me suis efforcé de mettre sous les yeux du lecteur les éléments d'information qui m'ont permis de retracer la physionomie de l'écrivain et de surprendre le sens parfois caché de ses écrits. Certains penseront peut-être que je n'y ai pas toujours réussi. J'en conviens, répondrai-je en leur rappelant une boutade de Montemayor (1). Qu'ils se mettent à l'œuvre ! Je ne prétends aucunement ne leur avoir rien laissé à faire. *Quien otra cosa le paresciere, tome la pluma, y calle la lengua, que ya le queda en que poder mostrar su ingenio.*

Je ne puis terminer sans adresser mes remerciements à M. Alfred Morel-Fatio, professeur au Collège de France, qui a dirigé mes premiers pas dans l'étude d'Auzias March et des littératures hispaniques. Il n'a jamais cessé de mettre à ma disposition, durant mon long travail, sa riche bibliothèque et sa vaste érudition. — Ce m'est également un devoir très agréable de nommer ici, en les assurant de ma vive gratitude, MM. Emile Chatelain, Alfred Jeanroy et L. Barrau-Dihigo qui ont bien voulu me faire part de leurs connaissances bibliographiques ou faciliter mes recherches.

Je suis heureux enfin de rendre un public hommage aux nombreux amis d'Espagne qui m'ont prêté un concours empressé et sympathique. Qu'on me permette de mentionner, à Barcelone, D. J. Massó Torrents, dont le savoir et le dévouement m'ont toujours été d'un précieux secours, et D. Antoni Rubió y

(1) Préface de la traduction de 1560. Voy. notre *Introducció a l'edició critica de les obres d'Auzias March*, Barcelona, Institut d'Estudis Catalans, 1912, p. 88.

Lluch, professeur à l'Université et président de l'*Institut d'Estudis Catalans* ; à Valence, le Dr J. Rodrigo Pertegás et le chanoine archiviste D. Roque Chabás ; à Madrid, D. Antonio Paz y Mélia ; à Majorque, D. Estanislau Aguiló. Je les prie tous de croire à ma reconnaissance.

BIBLIOGRAPHIE

AMADOR DE LOS RÍOS (J.). — Obras de D. Iñigo López de Mendoza, marqués de Santillana. Madrid, 1852, in-4.

AMADOR DE LOS RÍOS (J.). — Historia crítica de la literatura española, t. VI. Madrid, 1865, in-8.

AMAT (F. TORRES). — Memorias para ayudar á formar un Diccionario crítico de los Escritores Catalanes. Barcelona, 1836, in-4.

D'ANCONA (ALESSANDRO) E COMPARETTI (DOMENICO). — Antiche Rime volgari. Bologna, 1875-84, 4 vol. in-8.

ANDRÉ LE CHAPELAIN, ANDREAE CAPELLANI regii Francorum DE AMORE libri tres. Recensuit E. Trojel. Havniae, 1892, in-8.

ANGLADE (J.). — Le troubadour Guiraut Riquier. Bordeaux, 1905, in-8.

ANGLADE (J.). — Les troubadours. Paris, 1908, in-8.

Anuari de l'Institut d'Estudis Catalans. Barcelona, 1907-1908, 2 vol. in-4.

APPEL (C.). — Provenzalische Chrestomathie. Leipzig, 1895, in-8.

APPEL (C.). — Provenzalische Inedita aus der Pariser Handschriften. Leipzig, 1890, in-8.

Archivo (El), revista, p. p. D. Roque Chabás. Denia-Valencia, 1886-1893, 7 vol. in-4.

BALAGUER (V.). — Historia de Cataluña. Madrid, 1885-87, 10 vol. in-8.

BARET (E.). — Les troubadours et leur influence sur la littérature du Midi de l'Europe, 3e éd. Paris, 1867, in-12.

BARTOLI (AD.). — Storia della letteratura italiana, t. II et IV. Firenze, 1879-81, in-8.

BARTSCH (K.). — Chrestomathie Provençale, 2e éd. Elberfeld, 1868, in-8.

BASELGA Y RAMÍREZ (M.). — Voyez *Cancionero Cat. de Zaragoza*.

BERNARD (SAINT). — Opera omnia p. p. J. Mabillon. Dans la *Patrologie* de Migne, t. CLXXXII-CLXXXIV, 1854, in-8.

Biblioteca de Autores Españoles, p.p. Rivadeneyra. Madrid, 1846-80, gr. in-8.

Boletín de la Real Academia de la Historia. Madrid.

BORRULL Y VILANOVA (FR. XAVIER). — Exposición á la Real Academia de S. Carlos. Valencia, 1821, in-4.

BOSCAN (J.). — Las obras de Boscan y algunas de Garcilasso de la Vega repartidas en quatro libros. Barcelona, Carles Amoros, 1543, in-4.

BOSCAN (J.) — Las obras, éd. Knapp. Madrid, 1875, in-8.

BOVER (J. MARÍA). — Memoria de los pobladores de Mallorca después de la última conquista por D. Jaime 1 de Aragón. Palma, 1838, in-4.

CAMBOULIU (F. R.). — Essai sur l'histoire de la littérature catalane, 2e éd. Paris, 1858, in-8.

Cancionero Catalán de la Universidad de Zaragoza, p.p. M. Baselga y Ramírez. Zaragoza, 1896, in-4.

Cancionero de Baena, p. p. Fr. Michel. Leipzig, 1860, 2 vol. in-12.

Canello (U. A.). — Arnaldo Daniello, éd. crit. Halle, 1883, in-8.

Colección de Documentos inéditos del Archivo general de la Corona de Aragón, p. p. Próspero de Bofarull y Mascaró et Manuel de Bofarull y de Sartorio (t. III, V, VI, XI, XIII, XXVI). Barcelona, 1848-1864, in-8.

Coster (A.). — Fernando de Herrera. Paris, 1908, in-8.

Cotarelo y Mori (E.). — Don Enrique de Villena, su vida y obras. Madrid, 1896, in-8.

Coulet (J.). — Le troubadour Guilhem Montanhagol. Toulouse, 1898, in-8.

Dammann (O.). — Die allegorische Canzone des Guiraut de Calanso : « A leis cui am de cor e de saber ». Inaug. Diss., Breslau, 1891, in-8, 32 p.

Dante (Alighieri). — La Divina Commedia. Paris, 1880, in-12.

Dante Alighieri). — Vita Nova, texte crit. p. M. Barbi, trad. p. H. Cochin. Paris, 1908, in-8.

Denk (V. M. Otto). — Einführung in die Geschichte der altcatalanischen Litteratur. München, 1893, in-8.

Desdevises du Dezert (G.). — D. Carlos d'Aragon, prince de Viane. Paris, 1889, in-8.

Dugas (L.). — L'amitié antique d'après les mœurs populaires et les théories des philosophes. Paris, 1894, in-8.

Farinelli (A.). — Appunti su Dante in Ispagna nell' età media. Torino, 1905, in-8. (Extr. du *Giorn. stor. della lett. italiana*, 1905, suppl. nº 8, pp. 1-105).

Farinelli (A.). — Sulla fortuna del Petrarca in Ispagna nel quattrocento. Torino, 1904, in-8. (Extr. du *Giorn. stor. della lett. italiana*, XLIV, pp. 297-350).

Fauriel (C.). — Histoire de la Poésie Provençale. Paris, 1846, 3 vol. in-8.

Feliu de la Peña (N.). — Anales de Cataluña. Barcelona, 1709, 3 vol. in-fol.

Ferrer y Bigné (R.). — Estudio histórico crítico sobre los poetas valencianos de los siglos xiii, xiv y xv. Dans *Boletín de la Sociedad de Amigos del país de Valencia*, Janv.-juin 1873.

Fita (Fidel). — Estudios históricos, t. VI. Madrid, 1887, in-8.

Fuster (J. P.). — Biblioteca Valenciana, t. I. Valencia, 1827, in-fol.

Gallardo (B. J.). — Ensayo de una biblioteca española de libros raros y curiosos. Madrid, 1863-89, 4 vol. gr. in-8.

Garci Lasso de la Vega. — Obras con anotaciones de F. de Herrera. Sevilla, 1580, in-4.

Gardair (J.). — La Philosophie de Saint Thomas. Les Passions et la Volonté. Paris, 1892, in-12.

Hauvette (H.). — Littérature Italienne. Paris, 1906, in-8.

Herrera (Fernando de). — Versos. Sevilla, 1619, in-4.

Herrera (Fernando de). — L'hymne sur Lépante, publ. et com. par A. Morel-Fatio. Paris, 1893, in-8, 37 p.

Histoire générale de Languedoc, éd. Privat, t. VI et X.

Histoire littéraire de la France, t. XX, XXIII, XXIX, XXX, XXXII.

Jeanroy Alfred). — Dante. Dans *Grande Encyclopédie*, t. XIII, p. 887-900.

JEANROY (ALFRED). — La poésie provençale au Moyen Age. Dans *Revue des Deux Mondes*, 15 janvier et 1er octobre 1899, 1er février 1903.

JOURDAIN (A.). — Recherches sur les traductions latines d'Aristote. Paris, 1819, in-8.

JOURDAIN (CH.). — La philosophie de saint Thomas d'Aquin. Paris, 1858, 2 vol. in-8.

LANGLOIS (ERN.). — Origines et sources du Roman de la Rose. Paris, 1891, in-8.

LATINI (BRUNETTO). — Li livres dou trésor, p. p. Chabaille. Paris, 1863, in-4.

LLORENTE (TEOD.). — Valencia, t. II. Barcelona, 1889, in-8.

MAHN (C.-A.-F.). — Gedichte der Troubadours. Berlin, 1856-1873, 4 vol. in-12.

MAHN (C.-A.-F.). — Werke der Troubadours. Berlin, 1846-86, 4 vol. in-12.

MAS LATRIE (L. DE). — Traités de paix et de commerce avec les arabes de l'Afrique Septentrionale. Paris, 1868, 2 vol. in-4.

MASSÓ TORRENTS (J.). — Manuscritos catalanes de la Biblioteca de S. M. Barcelona, 1888, in-4, 40 p.

MATFRE ERMENGAU. — Breviari d'amor. Béziers, 1862-81, 2 vol. in-8.

MAYANS Y SISCAR (GREG.). — Orígenes de la lengua española, 2e édit. Madrid, 1875, in-8.

Memorias de la Associació Catalanista d'excursións cientificas, t. III (1879). Barcelona, 1887, in-8.

MENÉNDEZ Y PELAYO (M.). — Historia de las ideas estéticas en España, t. I. Madrid, 1883, in-8.

— Ensayo de crítica filosófica. Madrid, 1892, in-8.

— Antología de Poetas Líricos Castellanos, t. XIII. Juan Boscán. Madrid, 1908, in-8.

MÉZIÈRES (A). — Pétrarque, 2e éd., Paris, 1868, in-12.

MILA Y FONTANALS (M.). — De los trovadores en España, 1re éd. 1861, 2e éd. 1889 (*Obras completas*, t. II). Barcelona, in-8.

— Resenya dels antichs poetas catalans. Dans *Jochs Florals* de Barcelone, 1865, in-4 ; *Obras Completas*, t. III.

— Poëtes Catalans. Les noves rimades. La Codolada. Montpellier, 1876, in-8, 74 p. ; *Obras completas*, t. III.

— Poëtes lyriques Catalans. Paris, 1878, in-8, 35 p. (Extrait de la *Revue des langues romanes*) ; *Obras completas*, t. III.

— Obras completas. Barcelona, 1888-95, 6 vol. in-8.

MOREL-FATIO (ALFRED). — Rapport sur une mission philologique à Valence, Paris, 1885, in-8, 72 p. (Extrait de la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, années 1884 et 1885).

MOREL-FATIO (ALFRED). — Katalanische Litteratur. Dans *Grundriss der Romanischen Philologie* her. v. G. Groeber, III, (Strassburg, 1893, in-8).

OLLÉ-LAPRUNE (L.). — Essai sur la morale d'Aristote. Paris, 1881, in-8.

PAGÈS (AM.). — Documents inédits relatifs à la vie d'Auzias March. Dans *Romania*, XVII (1888), pp. 186-206.

— Observations sur l'utilité d'une édition critique d'Auzias March pour l'étude de la langue et de l'orthographe catalanes. Dans *Primer Congrés Internacional de la Llengua Catalana*, Barcelona, 1908, gr. in-8, pp. 519-521.

— Notice sur la vie et les travaux de Joseph Tastu. Montpellier, 1888, in-8, 44 p. (Extr. de la *Revue des langues rom.* XXXII).
— Etude sur la Chronologie des poésies d'Auzias March. Dans *Romania*, XXXVI, 1907, pp. 203-223.
Paris (Gaston). — La littérature française au Moyen Age. Paris, 1888, pet. in-8.
Paris (Paulin). — Les Romans de la Table Ronde. Paris, 1868-77, 5 vol. in-8.
Pelay Briz (F.). — Jardinet d'orats (Fragment). Barcelona, 1869, pet. in-4.
Pétrarque (Fr.). — Le Rime... éd. G. Mestica. Firenze, 1896, in-16.
Picavet (F.). — Histoire comparée des philosophies médiévales. Paris, 1905, in-8.
Polo (G. Gil). — La Diana enamorada, con notas al Canto de Turia [de Fr. Cerdá y Rico]. Madrid, 1802, in-8.
Puig Torralva (J. M.) y F. Martí Grajales. — Estudio histórico-crítico de los poetas valencianos de los siglos xvi, xvii y xviii. Valencia, 1883, pet. in-4.
De Puymaigre (Comte de). — La Cour littéraire de Don Juan II. Paris, 1873, 2 vol. in-12.
Quadrado (J. M.). — Ausías March. Dans *Museo Balear*, 28 fév., 15 et 31 mars, 15 et 30 avril, 15 mai 1875.
Raynouard. — Choix de poésies originales des troubadours, Paris, 1816-21, 6 vol. in-8.
Raynouard. — Lexique Roman. Paris, 1838-1844, 6 vol. in-8.
Revista critica de Historia y Literatura, p. p. D. A. Elías de Molins y D. R. Altamira. Madrid, t. VI (1901).
Revista de Archivos, Bibliotecas y Museos, 3e époque. Madrid, 1897 et suiv., in-8.
Revista de bibliografia catalana, p. p. J. Massó Torrents. Barcelona, 1901 et suiv.
Revue des langues romanes, p. p. la Soc. pour l'étude des langues romanes. Montpellier, 1870 et suiv.
Ribera (Fr. Manuel Rodrigo). — Milicia Mercenaria, ó tratado de la institución de la orden de la Merced. Barcelona, 1726, in-fol.
De los Ríos. — Voyez Amador de los Ríos.
Rodocanachi (E.). — La femme italienne à l'époque de la Renaissance. Paris, 1907, gr. in-8.
Roig (Jacme). — Spill o libre de les dones, éd. crit. p. Roque Chabás. Barcelona, 1905, in-4.
Romania, Recueil trimestriel consacré à l'étude des langues et des litt. romanes p. p. P. Meyer. Paris, 1872 et suiv.
Rubió y Lluch (Ant.). — El renacimiento clásico en la literatura catalana. Barcelona, 1889, in-8, 86 p.
Rubió y Lluch (Ant.). — Sumario de la hist. de la lit. española. Barcelona, 1901, in-8.
Rubió y Lluch (Ant.). — Documents per l'historia de la cultura catalana mig-eval. Barcelona, 1908, in-4.
Rubió y Ors (J.). — Ausías March y su época. Barcelona, 1882, in-8.
Samper (Frey Hipp. de). — Montesa ilvstrada. Valencia, 1669, 2 vol. in-fol.

X Sanvisenti (B.). — I primi influssi di Dante, del Petrarca e del Boccaccio sulla Letteratura Spagnuola. Milano, 1902, in-8.

Scarano (N.). — Fonti provenzali e italiane della lirica Petrarchesca. Dans *Studj di Filologia Romanza*, p. p. E. Monaci et C. de Lollis, t. VIII, 1900, in-8.

Schiff (Mario). — La bibliothèque du Marquis de Santillane. Paris, 1905, in-8. Dans *Bibliothèque de l'Ecole des Hautes Etudes*, fasc. 153.

Serafí (Pere). — Cançons. Barcelona, La Ilustració catalana, s. d., pet. in-4.

Serafí (Pere). — Obras poeticas. Barcelona, 1840, in-4.

Soler (Andrés Giménez). — Itinerario del Rey Don Alfonso de Aragón el que ganó Napoles. Zaragoza, 1908, in-4.

Thamin (Raym.). — Saint Ambroise et la Morale chrétienne au IVe siècle. Paris 1895, in-8.

Thomas (Ant.). — Francesco da Barberino et la littérature provençale au Moyen Age. Paris, 1883, in-8. Dans *Bibliothèque des Ecoles françaises d'Athènes et de Rome*, fasc. 35.

X Thomas d'Aquin (Saint). — Summa Theologica. Dans la *Patrologie* de Migne, 2e série. Paris, 1853-60, 5 vol. in-8.

Ticknor (J. G.). — Histoire de la littérature espagnole (trad. Magnabal). Paris, 1864-72, 3 vol. gr. in-8.

Torras y Bages (Joseph). — La tradició catalana. Estudi del valor étich y racional del regionalisme catalá. Barcelona, 1892, in-8.

De Tourtoulon (Ch. de). — Jacme Ier le Conquérant. Paris, 1863-67, 2 vol. in-8.

Trobes en lahors de la Verge María (*Les*) pub. en Valencia en 1474 y reimpresas por Fr. Martí Grajales. Valencia, 1894, in-4.

Velasco y Santos (Miguel). — Reseña histórica de la Universidad de Valencia. Valencia, 1868, in-4.

Viciana (Martín de). — Segunda parte... Tercera parte de la Crónica de Valencia. Valencia, 1881-82, in-fol.

Vossler (Karl). — Die philosophischen Grundlagen zum « süssen neuen Stil » des Guido Guinicelli, Guido Cavalcanti und Dante Alighieri. Heidelberg, 1904, in-4.

Zurita (Gerónimo). — Anales de la Corona de Aragón. Zaragoza, 1610, 4 vol. in-fol.

AUZIAS MARCH
ET SES PRÉDÉCESSEURS

PREMIÈRE PARTIE

Auzias March et sa famille

CHAPITRE PREMIER

LES SOURCES DE LA BIOGRAPHIE D'AUZIAS MARCH ET DE SA FAMILLE

I

La vie d'Auzias March est restée longtemps presque inconnue. Deux ou trois notices, indéfiniment reproduites, avaient constitué, jusqu'à la fin du siècle dernier, tout le bagage des références biographiques. La première est l'œuvre d'Hierony Figueres qui a composé, à Valence, en 1546, un recueil manuscrit des œuvres de notre auteur (1). Dans sa préface *(prolech)* il mentionne avant tout autre, mais quatre-vingt sept

(1) C'est le manuscrit nº 3695 de la Biblioteca Nacional de Madrid, désigné et décrit sous la lettre *E* dans l'Introduction à notre édition critique. Nous avons publié (*Romania*, XVII, 205) une partie du *Prolech*. D. J. Massó Torrents (*Manuscrits catalans de la Bibl. Nac. de Madrid*, p. 48), l'a reproduit en entier. Il a été exécuté sur l'ordre de D. Luis Carroç de Vilaragut, bailli général du royaume de Valence, et à la demande de la « noble » Dona Angela Borja y de Carroç de Vilaragut. On lit, d'après Rubió y Ors (*Ausias March y su época*, p. 34), sur un exemplaire des œuvres d'Auzias March de 1555 ayant

ans après la mort du poète, quelques renseignements sur sa vie. Les uns, exacts et puisés à des sources dignes de foi, les autres purement imaginaires, tous sont recueillis indistinctement par Juan de Resa en tête de son édition de 1555 et passent, de là, dans les études biographiques ou bibliographiques postérieures. La *Vida del Poeta* que Diego de Fuentes a écrite en 1562 pour la traduction de Montemayor n'en est qu'un développement prétentieux.

Gaspar Escolano (1), et, beaucoup plus tard, Rodrigo Ribera (2) sont à peu près les seuls, avec Fr. Cerdà y Rico (3), qui aient enrichi de quelques nouvelles contributions cette tradition ininterrompue. Le dernier surtout, utilisant pour ses *Notas al Canto de Turia*, où Gil Polo célèbre les hommes illustres de Valence, les recherches de trois érudits valenciens du XVIIIe siècle, J. Antonio Mayans y Siscar (4), José Mariano Ortiz (5), et Fr. Xavier Borrull (6), a été le plus complet des anciens biographes d'Auzias March.

appartenu à D. Manuel de Bofarull, la note suivante : « Francesch *Jharoni* Ramo *á demanda de serta senyora noble valenciana* escrigué mol difusament la vida del magnífich y strenuo caballer Mossen Ausías March ». Cette biographie, qui n'a pas été retrouvée, ne serait-elle pas celle d'Hierony Figueres ?

(1) *Historia de la insigne ciudad de Valencia* (Valencia, 1610-11, pet. in-fol.), t. II, liv. X, ch. XXIX, col. 1698, n° 5. Escolano semble avoir mis à profit le *Libre de Memories de la ciutat e regne de Valencia* dont un répertoire manuscrit se trouve à la Bibliothèque Nationale de Paris (Esp. 147).

(2) Sa *Milicia Mercenaria* présente sur quelques membres de la famille March des faits précis, puisés aux archives d'Aragon. On ne peut pas accorder la même confiance à son prédécesseur Samper, qui parle toujours par ouï-dire et raconte par exemple que le château d'Aramprunyà est situé dans la viguerie du Vallespir, en face de Céret ! (*Montesa ilustrada*, II, p. 485, n° 806).

(3) *La Diana Enamorada* por GASPAR GIL POLO, con notas al *Canto de Turia* (Madrid, 1802, in-8°). Le prologue de l'éditeur Fr. Cerdà y Rico et la première édition sont de 1778.

(4) Voir plus bas, p. 11, l'indication du manuscrit communiqué à Cerdà par J.-A. Mayans.

(5) Les renseignements dont Cerdà est redevable à J.-M. Ortiz sont suivis de la mention *Ort.* qui en désigne l'origine. Un peu plus tard, le même ORTIZ est revenu sur certains détails de la vie de Jacme Roig et d'Auzias March dans son *Informe histórico, cronológico, palatino legal* (Madrid, Andrés de Sotos, 1782, in-fol.), p. 38. Cf. *Revista de Archivos*, 1906, p. 214.

(6) On trouve aussi du même auteur, quelques lignes relatives à Auzias March dans son *Exposición á la Real Academia de S. Carlos*, Valencia, 1821, in-4°, p. 6-7.

De 1778 à 1873, aucune indication nouvelle ou, tout au moins, vraiment digne d'intérêt, ne se rencontre dans les études qui paraissent sur Auzias March, même dans celles de J. María Quadrado et de M. Milà y Fontanals, si remarquables à d'autres égards. Ils se contentent de répéter ce que l'on sait depuis près d'un siècle (1). Que de points obscurs et douteux il reste pourtant à élucider ! Hormis quelques faits révélés dans les siècles précédents, tout ou presque tout est à connaître dans l'histoire de notre poète. Les trois provinces de l'ancien royaume d'Aragon continuent à se disputer l'honneur d'avoir été le berceau de ses ancêtres. On ne sait rien ou presque rien de ses parents ni de ses alliés, et, si la date de sa mort est approximativement fixée, celle de sa naissance est complètement ignorée.

La découverte que fit Miguel Velasco, dans les Archives générales du Royaume de Valence dont il était le directeur, du testament d'Auzias March et de l'inventaire de ses biens, vint, vers 1873, jeter un jour tout nouveau sur la vie privée du poète. Signalés et brièvement cités par Rafael Ferrer y Bigné (2), ces documents de la plus haute importance ont été entièrement publiés par nous (3), en 1888, avec deux lettres extraites des Archives de Barcelone. Entre temps, J. Torres y Reyetó (4) écrivait l'histoire du château d'Aramprunyà, une des possessions de la famille des Marchs, et J. Rubió y Ors faisait couronner par les *Jochs Florals* de Barcelone sa monographie *Ausias March y su época* (5), où sont exhumées, en appendice, un petit nombre de pièces intéressantes.

L'année 1901 a été particulièrement fertile en publications relatives à Auzias March et à sa famille. Dans le numéro de juin de la *Revista de Archivos* paraissaient d'abord, sous la si-

(1) Les notices de Torres Amat (*Diccionario critico de los Escritores catalanes*) ont un caractère surtout bibliographique. Ce n'est guère qu'à l'article *Jaime March* que nous lisons un document inconnu jusque-là.

(2) *Estudio histórico critico sobre los poetas valencianos de los siglos XIII, XIV, y XV*, pp. 34-35, et 93.

(3) Am. Pagès, *Documents inédits relatifs à la vie d'Auzias March* dans la *Romania*, XVII, 186.

(4) *Memorias de la Associació Catalanista d'excursións cientificas*, III (1879), p. 33-64.

(5) Couronnée en 1879 et publiée seulement en 1882.

gnature de D. Antonio Paz y Mélia, l'éminent bibliothécaire de Madrid, des *Noticias para la vida de Ausías March*, recueillies, vers le milieu du XIXe siècle, par un fureteur inconnu (1). Nous avons déjà apprécié ailleurs (2) l'importance des ces notes pour la biographie des ascendants du poète, et, notamment, de son père. Mais, en ce qui concerne Auzias March, elles offrent une simple analyse des documents que la *Romania* avait fait connaître treize années auparavant.

L'origine de ces notes est encore mystérieuse. Si nous avons, pour la dernière partie, les textes authentiques d'où elles ont été extraites, soit directement, soit indirectement, il n'en est pas de même pour la première, et, malgré nos recherches dans les archives publiques ou privées, nous n'avons pas pu savoir où leur auteur anonyme a consulté les pièces relatives aux ancêtres d'Auzias March, et, entre autres, le testament de Pere March. Leur existence ne saurait cependant être mise en doute, d'autres pièces qui nous restent y faisant de fréquentes allusions. Mais il s'est peut-être glissé dans le résumé qui en a été publié, à côté de faits certains et exactement transcrits, quelques conjectures propres au compilateur ou à l'éditeur. Ces « notices » ne peuvent donc être acceptées qu'avec de grandes précautions, chaque fois qu'elles ne sont pas confirmées par d'autres documents.

Plus indiscutables sont à tous égards les trois diplômes royaux découverts dans les Archives de Valence et copiés par le Dr J. Rodrigo Pertegás. Nous les avons fait précéder d'un

(1) Voici ce que m'écrivait sur ce sujet D. A. Paz y Mélia, le 23 août 1901 : « Mucho me alegraría poder contribuir al resultado con los documentos que V. me cita ; pero V. comprender á que de haberá los tenido, hubiera publicado alguno en el artículo de la *Revista de Archivos* , donde sólo me limito á ligeros extractos é indicaciones. Estos fueron sacados de un fárrago de notas que mi buen amigo, D. Bonifacio Martínez, me entregó hace años, y que había recibido de un Valenciano, pariente ó amigo suyo, que recogía noticias de censales, acequias, derechos de aguas, etc., sin duda después de recorrer los protocolos de varios archivos de Valencia. Yo tuve que recortar con tijeras todo lo referente á Ausías March, para ahorrarme la copia (porque la letra era de mediados del siglo XIX) y pegar los recortes sobre las cuartillas, entregando los otros papeles de censales de la familia March y sus parientes al citado Sr Martínez. Nada hubiera V. sacado de ellos, porque los estudié bien, y acordándome de V., del Sr. Rubió y Ors, etc., tuve buen cuidado de entresacar los nombres de los escribanos, por si les era dable algún día buscar los protocolos... »

(2) *Revista de Bibliografia Catalana*, I, 129-132.

bref commentaire dans la *Revista de Bibliografia Catalana* (juillet-novembre 1901), où ils ont été imprimés *in extenso*.

Presque en même temps, D. Gabriel Llabrés nous adressait, par l'intermédiaire de la *Revista crítica de Historia y Literatura* (nov. et déc. 1901, p. 333-337), une « Carta Abierta » où il résumait dans ses grandes lignes un mémoire rédigé au XVIe siècle en vue d'un procès intenté par les héritiers de la sœur d'Auzias March aux héritiers de son frère. Ce factum, œuvre de quelque avocat valencien, se trouve aujourd'hui aux Archives de la Audiencia, de Palma de Mallorca, et permet de préciser certains points de la vie d'Auzias March et de mieux connaître l'état de son patrimoine. Nous avons pu obtenir, grâce à l'obligeance de D. Estanislau Aguiló, les passages les plus intéressants pour nous de ce document, dont voici le titre exact :

Memorial de la causa e procés de demanda ypothecaria que s menà entre lo magnífich moss èn Johan Tolsa caualler, e o la noble dona Angela Tolsa e de Muncada, muller del noble don Castó de Muncada, filla e hereua de aquell dit mossèn Johan Tolsa de una part, e los nobles don Luys d'Ixer e dona Beatriu de Sandoval coniuges, e per ells lo noble don Gaspar de Ribelles, de la part altre.

Négligeant les différentes prétentions des parties entre lesquelles il est difficile et, du reste, inutile de se prononcer, nous n'invoquerons ce *Memorial* que pour les faits bien établis, qui n'ont aucun caractère litigieux.

Si nous ajoutons à ces travaux un court article de D. J. Pijoan, avec un nouvel apport, dans la *Revista de Bibliografia Catalana*, III, 1903, pp. 39-45, et, d'autre part, notre *Etude sur la Chronologie des poésies d'Auzias March* (1), où sont relevés, réunis et organisés tous les renseignements biographiques ou historiques contenus dans son œuvre, nous aurons la liste des efforts les plus marquants qui ont été faits depuis le XVIe siècle, en Espagne et en France, pour reconstituer la vie d'Auzias March et de sa famille.

Telles sont les sources, aujourd'hui connues, auxquelles nous aurons recours dans notre biographie. Mais les faits qu'elles nous fournissent sont, il faut bien en convenir, encore trop peu nombreux et ne nous permettraient pas, si nous de-

(1) *Romania*, XXXVI (1907), pp. 203-223.

vions nous en contenter, de dégager la véritable physionomie de notre personnage et de son milieu. Ce serait faire presque fatalement une œuvre conjecturale et hypothétique, où l'imagination tiendrait plus de place que la réalité. Heureusement les documents inédits sur Auzias March et les siens abondent, et nous avons pu par des recherches méthodiques en retrouver un grand nombre qui renouvelleront et enrichiront, je l'espère, cet essai biographique.

II

Voici un aperçu des sources inexplorées auxquelles nous avons puisé :

I. — MADRID. *Biblioteca de la Academia de la Historia.* Collection Luis de Salazar y Castro : Ms. G. 37. Trois lettres (fol. 30vo-31, 36, 41vo) de l'infant Pierre d'Aragon, le futur Pierre IV *le Cérémonieux,* datées, la première, du 13e jour des calendes de février 1334, les autres de 1335. Elles nous renseignent sur un bisaïeul (PERE MARCH) et un grand-oncle d'Auzias March (PERICO MARCH), fils l'un de l'autre.

II. — MADRID. *Archivo Histórico Nacional* (1).

A. N° 222. *Jerónimos de Cotalba* : Deux parchemins, l'un du 8 janvier 1409, est le contrat de mariage de PERE MARCH *pus jove,* avec Na Constança Cifre, l'autre, du 20 septembre 1412, est l'inventaire après décès des biens de la dite Na Constança ;

B. — N° 224. — *Cartuja de Portacœli, en Serra* : Quatre parchemins (7 décembre 1460, 6 février 1461, 5 janvier 1462, 3 mai 1465) concernant la succession d'Auzias March ;

(1) Les numéros indiqués sont ceux du classement de 1871, encore en usage en 1888, quand nous avons fait nos recherches. Voir *Inventario del Archivo Histórico Nacional,* Madrid, 1871, broch., 12 p.

C. — N° 236. — *Varios de Valencia* (legajo 13) : Deux documents, dont l'un, en parchemin, du 7 décembre 1460, sur la succession d'Auzias March ; l'autre est le bordereau, sur papier, de deux dossiers notariaux où sont mentionnées plusieurs pièces relatives à la même succession ;

D. — De nombreux renseignements sur les parents ou homonymes et sur les alliés des Marchs :

N° 192. — *Jerónimos de San Miguel de los Reyes, en Valencia* ;
N° 209. — *Mercenarios de la Merced, en Valencia* ;
N° 211. — *Dominicos de Santo Domingo, en Valencia* ;
N° 218. — *Dominicos de Santo Domingo, en Játiva* ;
N° 222. — *Varios testamentos y codicilos, de Valencia* ;
N° 224. — *Cartuja de Portacœli, en Serra* ;
N° 225. — *Cistercienses de Nuestra Señora de Valdigna, en Benifairó* ;
N° 236.— *Varios de Valencia* (leg. 2, 3, 9,10, 12, 15, 17).

III. — MADRID. — *Archivo del Duque de Osuna.*

A. —Osuna. 2206—1.— Procesos de Cortes, *ad annum* 1401.

B. — Archivo consistorial de Gandía.

1. Estante 2°-tabla 1ª - n° 10. « Libro de procesos tocantes á las obras del río Alcoy con Verniça, y sobre contiendas de haber puesto Gandía guardas en el azud de Mosén March, y diferentes contiendas sobre aguas ».
— N° 14 « Firma y contrafirma de derecho sobre el azud de Mosén March (1595) ».
2. Estante 3°-tabla 1ª-n° 3. « Libro de concordias de de los azudes de En Carroz y de En March ».
3. Líos de pergaminos. Cajón 3. — n° 12. — « Juntamiento por Pedro March, señor de Beniarjó, á favor de Gandía, de un censo de 36 libras de capital y lo que se le debía por prorrata hasta 5 de julio de 1388, ante Bernardo de Botí ».

C. — Gandía (1).

(1) Tous les papiers relatifs à Gandie avaient été classés, vers la fin du XVIIIe siècle, par fray Liciniano Saez, archiviste de la duchesse de Benavente.

564 — 3. « Acequia de Berniza. Sobre su erección y conservación entre Gandía, Palma y Ador. Años desde 1457 á 1508 en Gandía » ;

700 — 1. « Ratificación de las mercedes que el Infante D. Pedro y los reyes Alfonso padre é hijo hicieron de la juridicción civil, criminal de Beniarjó á D. Ramon Castellá, de Pardines y Berniça á Mossen Pere, Ausías March. — Original papel en forma de cuaderno y autógrafo del monarca. Zaragoza, 20 Abril 1425. » Description, un peu inexacte, des documents publiés dans la *Revista de Bibliografia Catalana*, II, 139-153 ;

700 — 2. Beniarjó. « Testimonio de la merced de la juridicción criminal en Beniarjó y Pardines hecha por el rey Juan de Navarra á Mossen Ausías March, sin perjuicio de la que tenía Gandía. — Concordia entre Ausías y Gandía (1433) » ;

« Capitulació feta e fermada entre la Universitat de la Villa de Gandía e Mossèn Ausías March sobre la juridicció de Beniarjó » (16 juillet 1433) ;

707. — Almoynes. — « Escritura de venta á favor de Arnaldo March de tierras en la alqueria Alfarraci (1334, perg°) » ;

1121. — « Registre de les letres e cartes del molt alt senyor Do Alfonso, marquès de Villena, comte de Ribagorça, e constable de Castella » (Années 1383-84) ;

1121. — Autre registre de « cartas ducales » (1388) ;

1121. — Protocoles Johan de Lorqua (1414, 1415, 1418) ;

1122. — Protocoles Ramon Agualada (1406) ;

1172. — Registre de « cartas ducales » (1399) ;

1172. — Protocoles Ramon Agualada (1394-95) ;

1209. — Protocoles Pugeriol (1415) ;

1210. — Protocoles Pere Belsa (1423-24, 1430, 1432,

Un nouveau classement a été opéré vers 1900. Nos indications sont conformes à ce dernier classement, mais nous avons conservé quelques-unes des rubriques de Saez en langue espagnole.

1434, 1436, 1438, 1439, 1445, 1446, 1447, 1450, 1451, 1452, 1455, 1457). Notal P. Belsa (1449-1450);
1211. — Protocoles Pugeriol (1420);
1212. — Protocoles Pugeriol (1417); Protocoles Pere Belsa (1426, 1443, 1444, 1448).

IV. — VALENCE (1). — 1. *Archivo general del reyno.*
A. — Comunes Val. Alf. III (*ad annum* 1427);
Comunes R. D. Juan (1433-1439, lío I);
Comunes de la reyna Dª María, nº 5, leg. 1º (1443);
Comunes Valencie Dⁿ Joan Segundo, nº 2 (1458);
Diversorum Valentie Joan. II, nº 18 (1458);
Curiae Joan. 2 (1436-1479, lío I).
B. — Curia del Gobernador, *Litium* (1426, 1438-40, 1442, 1450, 1458-I, 1458-III).
C. — Mestre Racional.
— Cuentas generales de 1425;
— Compte de Joan del Pobo lo. j. de joliol 1427 (5º « Cedula segona de Johan Perez de les quantitats que ha administrades per Mossèn Ffrancesch Sarçola, tresorer del senyor Rey, començada dilluns primer dia de Juliol del any M.CCCC.XXVI) »;
— Racional . ij. de Ffrancesch Sarçola (any 1426);
— Compte de Françes Çarçola (any 1426);
— Compte den Ffrancesch Sarçola (any 1427);
4 —Compte racional 48, Frances Çarçola, tesorer general de la Corona de Aragó (1427);
— Ordinari cinquè den Ffrancesch Sarçola cavaller, doctor en leys, conseller e tresorer del Senyor Rey, començant lo primer dia de Janer del any M.CCCC.XXVIII;
— Sisena cedula de Johan del Pobo començada lo primer dia de Joliol del any M.CCCC.XXVIII. (Compte de Joan del Pobo lo .j. de joliol 1427 — 1º);

(1) Le Dʳ D. Rodrigo Pertegás a bien voulu continuer nos fouilles dans les divers dépôts d'archives de Valence qu'il connaît parfaitement, et nous lui devons tous les documents de l'*Archivo general* compris dans les sections B et C, ainsi que ceux de la *Curia Eclesiástica*. Son concours nous a été des plus utiles et nous l'en remercions sincèrement.

— Ordinari sisè (du 1er juillet 1428); cuenta VII (1er janv.-30 juin 1429); ordinari VIII J., (1er janv.-30 juin 1430); ordinari X (du 1er juillet 1430); ordinari XI (1er janv.-30 juin 1431) den Ffrancesch Sarçola ;

— Copia original de las cuentas del Baile Juan Mercader. Año 1429 ;

— Registro apocas de la Bailía, t. 6 (1443).

D. — Protocoles de Berenguer Cardona (1456, 1458, 1459) (1).

2. — *Archivo de la Curia Eclesiástica.*

A. 22 — 187. — Sous cette cote sont compris cinq groupes de documents relatifs au bénéfice de la chapelle Saint-Marc de la Seu. Voici, avec les numéros des pièces, les fragments du premier groupe qui nous intéressent plus spécialement :

a) « La Seu. In Capella Sti Marci. N. 35. R. No 2. S. Marcos Evangelista. » — 10 novembre 1480 (Fol. VII) Testament de Berenguer March, des 25-28 février 1341 ; — (Fol. XXIV) Déclaration de l'évêque de Valence en faveur de Pere March, du 27 juin 1385 ;

b) « Jacobum Torrella et Gabrielem Sanç. » — (Fol. VIII) *Preterea vero die septima mensis junii* 1485... ; — (Fol. XXvo) *Ceterum vero die octaua mensis Julii anno* 1485... ; — (Fol. XXVII) *Die sabbati XXIII Julii anno predicto* 1485... *Et facit vobis fidem et ocularem hostensionem de actis desuper vanatis si et in quantum...* ;

c) « Blanes — Sanz — Regestrum processus cause beneficialis beneficii fundati in Sede sub Sti Marci invocatione. » — (Fol. IX) *Depost autem die intitulata decima tercia mensis Junii anno* 1522...

3. — *Archivo Metropolitano.*

No 3883. Protocoles Pau Rosell (1451).

4. — *Archivo notarial.*

Protocoles de Pere Rubiols (1465).

(1) J'ai revu attentivement, en 1901, le texte des documents extraits de ces deux derniers protocoles et publiés dans la *Romania*, XVII, pp. 190-204.

5. — *Colegio del Patriarca.*
Notal de Bartolomé Batalla (1458);
N° 655. Protocoles de Bartolomé Batalla (1462);
N° 806. Protocoles de Pere Belsa (1427).

V. — GANDIE. — *Archivo municipal.*
Fragment de Protocole de l'année 1447.

VI. — BARCELONE. — *Archivo general de la Corona de Aragón.*
Procesos originales de Cortes, t. 8, 9, 27, 32;
Registro 196;
Reg. 858 Gratia I, Petri III, Pars I;
Reg. 2254 Martini.

VII. — PALMA DE MALLORCA. — *Archivo de la Audiencia.*
Liber Allegationum. (A la fin se trouve le *Memorial* cité par D. Gabriel Llabrés dans sa *Carta abierta* et dont nous devons d'abondants extraits à D. Estanislau Aguiló, bibliothécaire de Palma).

VIII. — PARIS. — 1. *Bibliothèque Nationale.*
Ms Esp. 147. « Libre de memories de diversos sucessos e fets memorables e de coses señalades de la ciutat e regne de Valencia e de eleccions de jurats e altres officis de aquella. » — Ces annales de Valence vont de 1308 à 1644 et ont été compilées, d'abord par Frances Joan, puis par Frances March (qui était né en 1556, fut plusieurs fois juré de Valence et vivait encore en 1614), enfin par Joan Llucas Yvars (Voir A. Morel-Fatio, *Catalogue des Mss. espagnols de la B. N.*, p. 115).

2. *Bibliothèque Mazarine.*
Ms. 4518. Tastu (Joseph). Notes généalogiques et biographiques sur Auzias March. — 13 ff.

IX. — CHELTENHAM. *Bibliothèque de sir Thomas Phillipps.*
Ms. n° 8185. « Noticia de varios autores y obras españolas, especialmente de todos los poetas Valencianos qual comunicó á D^n^ Francisco Cerdá D^n^ Juan Antonio Mayans. » In-4° de 151 ff.; mais plusieurs ont été arrachés, un peu partout. Il manque, notamment, presque toutes les pages sur la vie d'Auzias March. Toutefois la

comparaison de ce qui reste du travail de Mayans (1) avec les *Notas al Canto de Turia* nous fait croire que Cerdá en avait utilisé l'essentiel.

III

Tous ces témoignages officiels ou privés de l'activité d'Auzias March que nous avons minutieusement recueillis dans les archives ou les bibliothèques comme dans les travaux de nos prédécesseurs, partout où subsistent quelques indices capables de nous révéler cet homme et cet auteur d'autrefois, nous autorisent à tenter enfin une étude d'ensemble sur sa vie et sur sa famille.

Mais les documents que nous livrent les archives sont presque toujours en un sens choses mortes. Ils enregistrent des résultats sans rien nous montrer des méditations et des états d'âme qui pourraient les expliquer.

D'autre part, quand on n'a que le livre d'un auteur, on risque de n'y trouver que des idées combinées et exprimées avec art, mais sans relation apparente avec le milieu où il a vécu, ni avec les événements qui ont fait battre son cœur.

Une double tâche s'impose donc au biographe d'un poète tel qu'Auzias March. Il doit, sous peine d'être superficiel et incomplet, étudier l'œuvre à la lumière de la biographie et la biographie à la lumière de l'œuvre. Il ne comprendra son tour d'esprit, son caractère et son humeur que s'il connaît certaines particularités qui ont influé sur sa pensée avant de se refléter dans ses écrits, et, réciproquement, les détails que nous offrent les registres des notaires ou les dossiers d'avocats restent vagues et dénués d'intérêt tant qu'on n'en a pas vu les rapports avec

(1) Une intéressante lettre de J. Ant. Mayans y Siscar, datée du 25 mars 1783, a été publiée par la *Revista critica de Historia y Literatura*, V. 269. Répondant à J. de Vega y de Sentmanát qui avait cru un instant qu'Auzias March était originaire de Cervera et avait été tiré de son erreur par les *Notas al Canto de Turia*, il affirme qu'Auzias March est bien valencien et relève quelques souvenirs qu'il a laissés à Gandie et dans les environs.

ses œuvres. C'est pour cela qu'après avoir recherché, dans nos études sur la chronologie des poésies (1), l'homme sous l'écrivain, nous allons essayer de retrouver l'auteur à travers les documents. En l'absence d'une autobiographie ou d'une correspondance qui nous dévoilerait plus complètement l'homme et ses idées, nous dégagerons de ces vieux parchemins et de ces papiers à demi-rongés tous les traits de nature à faire revivre devant nous ce poète, en qui on n'a guère vu jusqu'ici qu'un assembleur de mots sonores.

« La véritable histoire, a écrit Taine (2), s'élève seulement quand l'historien commence à démêler, à travers la distance des temps, l'homme vivant, agissant, doué de passions, muni d'habitudes, avec sa voix et sa physionomie, avec ses gestes et ses habits, distinct et complet, comme celui que tout à l'heure nous avons quitté dans la rue. » Certes, le programme est trop beau pour que nous nous vantions jamais de l'avoir réalisé. Mais il n'en demeure pas moins le but auquel nous nous sommes efforcé de tendre, sans y prétendre. Au surplus, cet idéal ne s'impose-t-il pas tout particulièrement à l'histoire littéraire ? Les œuvres, surtout celles des poètes lyriques, sont des documents intimes et personnels, des confessions où il n'est pas impossible de découvrir, quand on les rapproche des circonstances extérieures, l'homme dont elles émanent, avec ses passions, ses doutes, ses colères, ses haines, ses affections les plus profondes, ses désespoirs et ses joies.

(1) *Romania*, XXXVI, 203 ; Introd. à notre édit. crit., Chap. VII, p. 161.
(2) Introduction à l'*Hist. de la litt. anglaise*, 12e éd., Paris, 1905, p. VII.

CHAPITRE II

ORIGINES PATERNELLES D'AUZIAS MARCH
HISTOIRE DE SA FAMILLE

I

Lorsque le roi d'Aragon, Jacme I[er] le Conquérant, eut pris aux Sarrasins le royaume de Valence, il procéda, comme il l'avait fait quelques années auparavant pour l'île de Majorque, au partage des biens abandonnés par les vaincus. Parmi les bénéficiaires des donations dont la ville de Gandie et son territoire furent l'objet, en 1249, figure un certain *Petrus Marchi* (1), à qui le Roi accordait des maisons dans l'intérieur de la ville et trois « jovates » (2) de terre dans les environs, à Beniquineyna, *domos in Candia et III jo* [*vatas*] *in Beniquineyna.*

Ce Pere March est sans aucun doute l'ancêtre auquel se rattache toute la famille de notre poète, le chef de la dynastie. Si on a cherché ailleurs ses origines, c'est que son nom patronymique, ayant pris d'ordinaire dans les documents latins la forme *Marchi* ou *Marci*, n'a pas été reconnu (3). C'est aussi

(1) *Repartimientos de los reinos de Mallorca, Valencia y Cerdeña* (Colección de *Doc. inéd. del Archivo general de Aragón*, t. XI), p. 512.

(2) La *jovata* valait, suivant Bover, 16 quartères ou 2, 935, 511 1/9 palmes carrés, c'est-à-dire environ 59 ares. D. Roque Chabas (*El Archivo*, I, 232) traduit à tort *jovatas* par « jornales ».

(3) Les généalogistes ont été induits en erreur par les prénoms, assez fréquents dans les *Repartimientos*, de *Marchus* (p. 197), *Marcho* (p. 502, 559, 615), *Marco* (p. 462), les deux derniers au datif, et par les noms de *Marques* (p. 214, 216), *Marcius* (p. 166) et *J. de Març* (p. 156). La forme castillane *Marco*, em-

qu'on ignorait généralement les liens étroits qui unissaient Auzias March et ses ascendants à la ville de Gandie.

Les registres des *Repartimientos* ne nous indiquent expressément ni d'où venait cet homme à qui le Roi concédait ainsi une part des terres reconquises, ni quelle était sa condition.

Mais nous pouvons, en les examinant attentivement, en tirer quelques conclusions tout au moins indirectes sur l'un et l'autre point.

Ces listes de répartition signalent d'ordinaire la provenance des donataires, mais, chose curieuse et qu'on n'a pas relevée à notre connaissance, on n'y trouve qu'assez rarement la mention de Barcelone. Or, comme il y avait assurément dans l'armée de Jacme le Conquérant, et, parmi les *pobladores* des pays nouvellement acquis, bon nombre de Barcelonais, on peut en induire que tous ceux dont le lieu d'origine n'est pas mentionné, ou tout au moins la plupart, étaient originaires de la capitale de la Catalogne.

Mais il n'y a là, hâtons-nous de le dire, qu'une simple présomption en faveur de notre hypothèse et nous serions condamné à ne rien affirmer de précis sur la patrie du premier Pere March, si un document, un peu postérieur au *Repartimiento* de 1249, n'était venu nous apporter des lumières nouvelles. Elles émanent d'un acte notarié du 28 juillet 1260 par lequel les ambassadeurs de Manfred, roi de Sicile, s'engagèrent à obtenir de leur maître le consentement au mariage de sa fille Constance avec l'infant Pierre d'Aragon. Cette pièce offre cette particularité, intéressante pour nous, qu'elle a été écrite dans le palais même du roi Jacme, père du fiancé, et scellée par les soins d'un notaire public de Barcelone désigné sous le nom de *Petri Marci*, c'est-à-dire Pere March (1).

ployée par un éditeur du XVIe siècle (voir l'Introd. à notre édit. crit., p. 56) a contribué aussi à mettre les biographes sur une fausse piste.

Un homonyme et presque certainement un des parents de notre Pere March, *Berenguer March*, de Tarragone, est appelé *March* dans la répartition de Majorque (p. 32) et *Marchi* dans celle de Corbera (p. 387). Ce prénom de *Berenguer* reparaîtra, à plusieurs reprises, dans l'histoire de la famille.

Il n'en est pas de même de *Ramon March*, dont parle la *Chronique* de Jacme Ier (éd. Aguiló, p. 480, 514, §§ 491-492, 536).

(1) On lit, en effet, à la fin de ce document publié par P. de Bofarull (Colección de *Doc. inéd. del Arch. de Aragón*, VI, 151) : *Signum Petri Marci notarii publici Barchinone qui hoc scripsit et clausit die et anno predicto.*

Nous n'hésitons pas à identifier cet officier ministériel qui, en 1260, instrumentait à la Cour avec le personnage auquel le Roi avait attribué, onze années auparavant, une partie de la plus belle région du royaume de Valence.

Il est à remarquer d'ailleurs que tous ceux auxquels des terres avaient été concédées n'étaient pas tenus d'y résider. Des femmes (1), des ecclésiastiques, voire même des enfants, avaient reçu des lots qu'ils étaient incapables de faire valoir par eux-mêmes. Ils les affermèrent à des colons venus du dehors ou même aux musulmans restés dans le pays et se contentèrent d'en percevoir les revenus.

Rien ne s'oppose, par conséquent, à ce qu'un notaire de Barcelone ait pu, sans abandonner sa charge, devenir propriétaire à Gandie et participer aux générosités d'un monarque qui avait déjà, sans doute, fait appel à ses services.

C'est ainsi qu'il semble possible de résoudre, à l'aide de textes officiels, la question si souvent débattue de l'origine de la famille March. L'Aragon, la Catalogne et Valence revendiquaient la gloire d'avoir donné le jour à son plus ancien représentant. La Catalogne nous paraît avoir plus de titres à l'emporter dans cette lutte plusieurs fois séculaire, aussi honorable pour les provinces rivales que pour la mémoire des hommes de talent qui en étaient l'objet.

S'il est probable que le fondateur de la lignée des Marchs, le quadrisaïeul de notre Auzias, était barcelonais, il est plus incontestable encore qu'il fut un citoyen sans éclat, un tabellion digne de la confiance royale, mais qui ne fit nulle action méritoire ni périlleuse. Les *Repartimientos* ne le rangent ni parmi les nobles proprement dits, ni même parmi les chevaliers. Ce fut un de ces bourgeois qui composaient la haute classe, la *mà major* de l'*estament popular*. On sait que les bourgeois catalans combattirent, dans les milices des communes, à côté des troupes féodales contre les Sarrasins (2). Mais il n'est pas certain que le notaire Pere March ait pris part à ces nouvelles croisades et acquis, dès le milieu du XIIIe siècle, à défaut de la noblesse du sang, la vraie noblesse, celle que confère le mérite

(1) C'est ainsi que le roi n'oublie pas, dans ses largesses, sa maîtresse « Theresa Gil » de Vidaure (p. 187).

(2) Voir sur ce point Ch. de Tourtoulon, *Jacme Ier le Conquérant*, I, 280.

personnel. On ne peut, en tout cas, rien conclure de ce que son nom figure dans les livres de répartition. Outre que le Roi ne récompensa pas seulement ceux qui avaient contribué à la reconquête, il est à noter que l'attribution faite à Pere March est une des dernières et date d'une époque déjà éloignée de la prise de Valence et de ses environs immédiats.

II

Un héritier mâle, un continuateur de la race et du nom lui naquit, nous ne savons à quelle date. Si nous pouvons affirmer que ce fils n'est autre que le Pere March, deuxième du nom et du prénom, que nous révèlent les documents, c'est précisément à cause de l'identité de leur prénom. C'est, en effet, un signe distinctif de la famille March que cette transmission régulière des mêmes prénoms. Des preuves irrécusables nous en seront fournies, pour ses deux branches, aux XIV[e] et XV[e] siècles. Tout porte à croire que cette tradition a pris naissance avant le second Pere March que nous rencontrons à Barcelone et qu'il tient son prénom du notaire contemporain de Jacme I[er]. Les surnoms tirés de la seigneurie ou de la dignité étaient, au Moyen âge, les noms génériques des familles nobles. Les bourgeois, de leur côté, s'appliquèrent à perpétuer le nom et le prénom de l'aïeul le plus lointain.

Il faut voir une autre preuve de sa filiation dans le poste de confiance qu'occupait ce second Pere March auprès du roi Jacme II. En 1290, il est chargé par lui de vendre au seigneur Guillem de Bellavista le château d'Ramprunyà (1) qui ne tardera pas, par une remarquable coïncidence, à devenir, comme nous le verrons, une des possessions de la famille March. Ses

(1) A propos de cette vente, D. J. Torres y Reyetó (*Associació catalanista d'excursións*, III, 59) se demande si elle a été faite par devant le notaire de Barcelone *Pere March* ou *Pere Marques*. Nous croyons qu'il s'appelait plutôt *Marques*, si nous rapprochons de ce document la mention « Signum Petri Marchesii publici Barchinone notarii » qui se trouve au bas d'une protestation de l'infant Pierre (15 oct. 1260) dans *Doc. inéd. del Archivo de Aragón*, VI, 156. Cf. *El Archivo*, I, 328.

fonctions étaient, suivant une lettre royale de 1298 (1), celles de secrétaire ou plutôt de greffier du roi *(scriptor domini regis)* (2). Elles étaient compatibles avec celles de notaire public qu'exerçait son père, et il est vraisemblable qu'il avait dû succéder à la charge paternelle, bien que les documents recueillis jusqu'à présent ne le démontrent pas. Quoi qu'il en soit, le Roi le récompense des services qu'il lui a rendus et lui rend encore chaque jour en cette qualité, et il lui abandonne un droit de past, de 400 sous de Jaca, payé annuellement par la ville d'Alguaire.

Un troisième Pere March apparaît dans nos documents, dès le premier tiers du xive siècle, et occupe, lui aussi, un emploi, mais plus élevé que celui de son père, dans la maison du Roi. Conseiller et maître des comptes *(magister racionalis)*, c'est-à-dire trésorier, de Jacme II, il semble avoir joué un rôle plus actif que ses devanciers et contribué plus qu'eux à augmenter le patrimoine moral et matériel de la famille.

En 1315, il assiste, comme conseiller du roi, à une transaction dont est l'objet la ville de Vich (3). Les années suivantes (1319 (4), 1321-1322) (5), il est mêlé, en qualité de trésorier, à d'autres événements du même règne. Sa fortune lui permet

(1) « Nos Iacobus, etc. Attendentes grata et accepta servicia per vos fidelem scriptorem nostrum Petrum Marci nobis exhibita et que exhibetis cotidie incessanter, circo in renumeracionem dictorum serviciorum damus et concedimus vobis ad vitam vestram illos quadringentos solidos jaccenses quos homines ville de Alguayra et baiulie eiusdem nobis pro cena donant et tenentur solvere annuatim... Datum Barchinone X Kalendas junii anno XCVIII°. » Barcelone, *Arch. de Aragón*, Reg. 196, fol. 246. — On lit un peu plus loin, fol. 254°, une autre lettre sur le même sujet adressée par le roi à « ses fidèles hommes » d'Alguayre (6 kal. juin 1298).

(2) Nous ne traduisons pas le mot *scriptor* par « notaire », comme on le fait d'ordinaire d'après Du Cange. Les textes des *Doc. inéd. del Arch. de Aragón*, VI, 281, 291, etc., distinguent le *scriptor secretarius*, ou, simplement, le *scriptor domini Regis* et le *notarius publicus regia auctoritate per totam terram et dominacionem ejusdem*. Ce sont deux titres attribués parfois à la même personne, mais différents.

(3) Torres Amat, *Diccionario*, p. 370. Voir Balaguer, *Hist. de Cat.*, V, 347.

(4) Ribera, *Mil. Merc.*, p. 533, n° 715.

(5) *Doc. inéd. del Arch. de la Cor. de Aragón*, VI, 230 (20 juin 1321), Petrus Marti [*lisez* Marci] « thessaurarius dicti domini regis Aragonum ». — *Ibid.*, 232 (20 déc. 1321), « Fideli nostro thesaurario Petro Marti [*lisez* Marci] » — *Ibid.*, 240 (20 mai 1322), « Petrus Marcii thesaurarius domini regis ».

d'acheter, le 4 février 1322, au Roi, qui a besoin d'argent, le château d'Aramprunyà pour la somme de 120.000 sous (1).

Cet achat fait entrer dans la famille March, à titre de franc alleu, l'immense domaine d'Aramprunyà, avec ses dépendances et ses fiefs, ses droits réels et personnels, immobiliers et mobiliers. Le Roi ne se réservait que la haute et moyenne justice. Encore ne tarde-t-il pas à lui concéder aussi cette dernière (2).

Le nouveau seigneur d'Aramprunyà prend possession de son château et de ses terres, le 7 février suivant, avec le cérémonial accoutumé, et ses vassaux, parmi lesquels figurent Dona Blanca de Centellas, châtelaine de Sitjar, et Arnau de Vilarnau, viennent à son hommage.

Peut-être est-ce à ce moment que se place son admission dans la chevalerie. C'était, en tout cas, le terme naturel de la fortune croissante de sa famille et des multiples faveurs dont elle n'avait pas cessé d'être comblée par les rois d'Aragon (3). La notice que lui consacre Ribera, dans son histoire de l'Ordre de Muntesa, fait même soupçonner qu'il eut quelques rapports avec cette milice récemment (4) organisée par son suzerain, le roi Jacme II. Ce qui est certain, c'est que, de 1323 à 1324, il fut un des chevaliers qui combattirent en Sardaigne sous le commandement de l'infant Alphonse et tranchèrent les discussions des Pisans et des Génois à propos de cette île en s'en emparant par les armes (5). Le siège fut mis devant les places-fortes d'Iglesias et de Cagliari qui, malgré les efforts désespérés des Pisans, durent ouvrir leurs portes. La République de Pise signa, le 12 juillet 1324, un traité de paix reconnaissant au roi d'Aragon

(1) J. Torres y Reyetó, *Associació Cat. d'exc. cient.*, III, 60.

(2) Le 18 sept. 1323.

(3) Un document des Archives de la Couronne d'Aragon (Reg. 2589, fol. 109) que D. Ramon d'Alós a bien voulu copier pour nous, prouve qu'aux kalendes de juillet 1323 le roi Jacme II, reconnaissant les services de son « cher et fidèle trésorier » Pere March, lui octroie pour lui et pour les siens, à titre perpétuel, diverses immunités. — Cette charte sera renouvelée plus tard, le 30 mars 1420, en faveur du chevalier Jacme March, huissier d'Alphonse V, et du chevalier Luis March, qui avait servi le roi Ferdinand, son père.

(4) Le 10 juin 1316. Cf. Martin de Viciana, *Tercera parte de la Crónica de Valencia*, Valencia, 1882, in-fol., p. 117.

(5) Lire le récit, très bref, mais lumineux, de cette expédition dans le premier livre de la *Chronique* de Pierre IV d'Aragon.

la suzeraineté sur la Sardaigne. Le chevalier Pere March dut faire son devoir dans cette glorieuse et meurtrière campagne, puisque l'infant, désireux de lui témoigner sa reconnaissance, lui fit donation d'une ville sarde par une lettre du 29 septembre 1324 (1).

A son avènement au trône sous le nom d'Alphonse III, le vainqueur de la Sardaigne ratifie, le 13 janvier 1327, l'abandon qui lui a été fait de la moyenne justice sur le territoire d'Aramprunyà (2).

Enfin, le 25 mars 1337, usant du droit de retrait féodal *(fatica)*, qui lui avait été concédé par le roi Jacme II (3), Pere March achète à Dona Blanca de Centellas, femme de Bernat de Calders, le fief d'Aramprunyà, en sorte que désormais la possession du château et celle du fief seront réunies dans la même personne.

Pere March semble avoir réalisé par ce dernier acte ce qui avait dû être l'ambition de sa vie. Sa famille est devenue une des plus considérables du royaume et fait maintenant partie de la noblesse catalane. Chevalier, seigneur d'Aramprunyà, possesseur de grands domaines à Gandie et en Sardaigne, il a, de plus, mérité la confiance des trois rois Jacme II, Alphonse III et Pierre IV qu'il a servis en qualité de conseiller et de trésorier. Le *Cérémonieux* lui rend même, dès le début de son règne, dans des circonstances qu'on devine aisément, un

(1) Ribera, *loc. cit.*, p. 533, n° 715. — « Reducentes ad memoriam qualiter nuper existentibus nobis in insula Sardinie propter grata et accepta servicia per vos dilectum consiliarium nostrum Petrum Marci, thesaurarium, etc... Ex certa sciencia damus perfecta et irreparabile donacione inter vivos, vobis dicto Petro Marci et vestris et quibus velitis, perpetuo, in feudum, secundum morem Italie, villam vocatam *Gesici* sitam in curatoria de *Siurgos*... Datum Barchinone tercio kalendas septembris anno Domini MCCC vicesimo quarto ». (*Arch. de la Cor. de Aragón* : Reg. 389, fol. 38 v°, d'après une copie de D. Ramon d'Alós).

(2) J. Torres y Reyetó, *loc. cit.*, p. 62. — le 21 février 1331, Pere March, est mêlé aux négociations entamées par le roi d'Aragon avec le roi de France pour l'organisation d'une croisade contre les Mores de Grenade. Cf. sur ce sujet l'art. de Joaquim Miret y Sans dans l'*Anuari de l'Institut d'estudis catalans*, 1908, p. 295.

(3) Le 21 déc. 1322 (12 kal. 1323). J. Torres y Reyetó (*l. c.*, p. 54-55) imprime 1332 ; mais, à cette époque, Jacme II était mort. La correction 1323 s'impose.

hommage éclatant qui mérite d'être cité. Pere March est sans doute assez âgé ; les courtisans du nouveau Roi n'ont plus pour ce vieux serviteur le respect qui convient. Aussi Pierre IV mande-t-il de Lérida, le 18 juin 1336, à son procureur de Catalogne et à ses officiers de Barcelone, qu'ils aient à traiter avec les plus grands égards « son cher conseiller, son familier et domestique » Pere March, qui a rendu à ses prédécesseurs et lui rend encore à lui-même de bons et loyaux services.

Il mourut vers 1338, comme le prouve le testament qu'il fit le 13 juillet 1338 par devant Pere Folqueris, notaire de Barcelone (1), mais non sans avoir obtenu une dernière faveur du Roi, qui lui aurait confirmé, le 17 mai précédent, le privilège de moyenne justice dans le domaine d'Aramprunyà (2).

De son mariage avec Dona Maria (dont nous ne connaissons que le prénom) il restait, croyons-nous, trois enfants mâles : Perico, Jacme et Berenguer.

Déjà nous savions, par l'article de J. Torres y Reyetó (3), que Pere March, l'acquéreur du fief d'Aramprunyà, avait eu un fils appelé aussi Pere, comme lui. Mais trois lettres de l'infant Pierre d'Aragon, conservées à la Bibliothèque de l'Académie de l'Histoire, nous fournissent, sur ce quatrième Pere March, de plus amples renseignements. Elles mentionnent, en effet, comme attaché à sa propre Cour un certain Pere March, maître des comptes *(dilectus racionalis curie nostre Periconus Marchi)*. Dans la première, du 20 janvier 1334, adressée de Saragosse au Roi, son père, l'infant charge ce Perico March, désigné aussi plus bas sous le nom de « don Pere March », de remplir diverses missions auprès de Jacme II, entre autres, celle de lui demander « une avance sur l'argent que les juifs de sa Seigneurie doivent lui verser, afin d'acquitter quelques dettes de nourriture et de vêtements qui lui font grande honte » *(algunos deudos que devem de viandas e de vestits* ; *los deudos son a el muy vergonyiosos)*.

Les deux autres, écrites en 1335, l'une de Teruel, l'autre de Daroca, accréditent certains envoyés de l'infant et sont communiquées toutes les deux : 1° *Dilecto suo Petro Marci, consi-*

(1) A. Paz y Mélia, *Rev. de Archivos*, V, 369.
(2) J. Torres y Reyetó, *loc. cit.*, p. 62.
(3) *Loc. cit.*, p. 62.

liario et magistro racionali curiæ dicti Domini Regis ; 2º *Dilecto suo Pericono Marchi* (*Petro Marci,* dans la seconde lettre), *racionali curiæ nostræ.*

Ce sont là deux personnages différents. Pere March, conseiller et trésorier du roi Alphonse, nous est connu. Perico March, trésorier de l'infant Pierre d'Aragon, ne peut être que son fils. Cela résulte évidemment du diminutif du prénom traditionnel qui lui a été attribué et des fonctions identiques à celles de son père qu'il remplit à la Cour du futur Pierre IV. Le chevalier d'Aramprunyà n'a pas voulu laisser s'éteindre le prénom de ses aïeux, c'eût été un crime contre le sang, et il a obtenu ensuite pour son fils aîné, dans la maison du prince, un emploi auquel le désignaient des aptitudes pour ainsi dire héréditaires.

Nous ne savons guère autre chose sur ce Perico March. Il semble qu'il ait pris part, en 1332, à défaut de son père trop âgé, aux expéditions dirigées par Ramon de Cardona contre les Génois en Sardaigne (1).

Perico March ne paraît pas avoir laissé de descendants mâles et avec lui s'est éteinte la branche aînée des Marchs. C'est ce qui résulte des documents d'Aramprunyà (1) où nous voyons un Jacme March hériter des titres et des biens.

III

Il est difficile de savoir exactement quelles relations de parenté unissaient ce Pere March avec les Marchs que nous rencontrons à Valence, à peu près à la même époque. Aucun témoignage formel n'est parvenu jusqu'à nous à ce sujet. La première mention d'un Jacme March (2) nous est fournie par

(1) Feliu de la Peña, *Anales de Cataluña*, II, 196, 201, nomme un « Pedro March » parmi les Catalans qui se firent remarquer dans cette guerre.

(1) *Loc. cit.*, p. 62.

(2) On ne peut ajouter que peu de foi aux *Trobes* de Jaume Febrer qui font remonter la famille de Jacme March au XIIIe siècle. Un Jacme March aurait participé à la reconquête de Cullera et à la prise de Bivar (1245) et aurait eu pour fils Guillem March, de Gandie. Le généalogiste, auteur des *Trobes*, a voulu flatter un des nombreux Jaume March du XVIe siècle. — Feliu de la Peña (*Anales*, I, 294) signale un *Guillem* March en 1017.

le *Libre de Memòries* de Valence. On y lit parmi les noms des magistrats municipaux élus, en 1322, Berenguer March et Jaume March, en 1324, Arnau March, en 1340 et 1345, Jaume March (1). Rien ne permet d'identifier les deux premiers de ces bourgeois avec les frères de Perico.

On sait toutefois que des rapports ont existé entre Pere March, trésorier des rois d'Aragon et un Jacme March, venu sans doute à Valence pour y remplir quelque office royal. Dans une pièce des archives d'Aragon, datée du 20 février 1334 et publiée par Rubió y Ors (2), Pere March reconnaît, en qualité de trésorier du roi Alphonse, qu'il est dû à Jaume March « de casa d'aquell mateix senyor » la somme de 15.000 sous de Barcelone. L'infant d'Aragon, désireux de participer aux dépenses qu'avait entraînées son mariage, les lui a donnés à titre gracieux. En foi de quoi, et sur l'ordre même du Roi, il lui délivre une quittance *(albarà)* ou plutôt un mandat de paiement en bonne et due forme.

Ce Jacme March nous paraît avoir été, avec le chanoine Berenguer March, un des fils puînés du vieux trésorier. En 1341, son frère Berenguer le choisit pour exécuteur testamentaire et le qualifie de « citoyen de Valence ». Mais, le 20 février 1361, nous le retrouvons à Barcelone avec le titre de chevalier *(miles)* et recevant du trésorier du Roi, Bernat de Ulsinelles, le complément de la somme que Pierre IV lui avait promise, quand il n'était qu'infant, vingt-sept années auparavant (3). Paiement tardif et qui tient sans doute à ce que le Roi, parfois à court d'argent, oubliait, contrairement à une parole célèbre, les engagements pris par le dauphin.

Il est probable aussi qu'à la mort de son frère Perico, il a recueilli la succession des chevaliers d'Aramprunyà (4) et c'est

(1) Bib. Nat. de Paris, Esp. 147, p. 9, 10, 22, 27. — La forme *Jacme* a été modernisée par les compilateurs de ces annales. Parmi les quinze *generosos* choisis pour recevoir le roi Pierre IV en 1336 figure aussi *En Martí March* (p. 17). Un *Francesch March* est juré en 1348, *justicia civil* en 1353. Nous ignorons leur parenté avec les précédents.

(2) *Ausias March y su época*, p. 87. Il faut lire « MCCCXXX Quarto. » Cf. *Ibid.*, p. 20, note 2.

(3) Rubió y Ors, *loc. cit.*, p. 87.

(4) L'histoire de ce château vient d'être écrite par D. Francisco de Bofarull, le savant directeur des Archives de Barcelone. Elle contribuera, nous l'espérons, à éclaircir bien des points encore fort obscurs dans la transmission de ce domaine.

à lui que l'on peut rapporter le plus vraisemblablement l'inscription gravée dans la pierre, sur le côté sud du château : EN LANY DE LA ENQUARNACIO DE NOSTRE SENYOR MCCCLXXV FO COMENÇADA LA OBRA DEL MUR D AQUEST CASTELL PER MOSEN JACME MARCH.

Il meurt enfin, quelque temps après, vers 1376, comme en fait foi une lettre de Pierre IV rapportée par Ribera (1), et est enterré, comme son père, dans une chapelle du couvent des Prêcheurs de Barcelone (2).

Le second frère puîné de Perico March a été, selon toute apparence, Berenguer March, chanoine de Barcelone et de Valence. Peut-être est-ce en souvenir de Berenguer March, de Tarragone, dont nous n'avons pas retrouvé de descendants, que son prénom lui fut attribué. En tout cas, il est curieux de constater que les deux Berenguer March du XIVe siècle embrassèrent l'état ecclésiastique, comme il convenait à cette époque aux fils de famille dépourvus d'héritage. Docteur en droit *(legum doctor)*, chanoine de Barcelone, il dut avoir de fréquents rapports avec cette ville qui avait été le berceau de sa famille ; mais il a surtout habité à Valence. En 1322, un Berenguer March fait partie, on l'a vu, du corps des *jurats* de cette ville, mais nous ne pensons pas que ce soit notre ecclésiastique, à qui ces fonctions étaient interdites en vertu d'une ordonnance de Jacme II (3). Sacristain (4), puis chanoine et prévôt *(prepositus)*, c'est-à-dire chef du chapitre de Valence, ce fut un homme très instruit et dont le souvenir dut se perpétuer dans la famille. Ses qualités de « légiste » le désignèrent aussi pour être arbitre dans un procès auquel

(1) *Mil. Merc.*, n° 717. La lettre est du 10 mars 1376, et le roi s'y exprime ainsi : *Propter magna servitia quæ Jacobus March miles quondam habitator Barchinonæ et alii de genere suo Nobis et Prædecessoribus nostris præstiterunt.*

(2) A. PAZ Y MÉLIA (*l. c.*, p. 370) rapporte cependant, d'après le testament du poète Pere March, que ce Jacme March et son père, le conseiller des rois d'Aragon, furent enterrés dans une chapelle du couvent des Prêcheurs de Barcelone.

(3) *Aureum opus regalium privilegiorum civitatis et regni Valentiæ*, Valence, 1515, in-fol., fol. 51 v°.

(4) C'est ce qu'indique l'*ex libris* : *Berengarii Marchi sacriste Valentie* qu'on lit dans un manuscrit de la Cathédrale de Valence que nous a montré D. Roque Chabás. Il contient une copie des fueros et privilèges de Jacme Ier et de ses successeurs jusqu'à Jacme II.

donna lieu la succession d'Arnaud de Villeneuve (1). Une copie authentique de son testament, exécutée le 10 novembre 1480, nous a été conservée aux Archives de la Cathédrale de Valence (2). Ce testament fut rédigé par un notaire public de Montpellier, le 25 février 1341, et un codicille y fut ajouté par le testateur, le jour même de sa mort, le 28 février. Il y demande à être enterré dans la chapelle Saint-Marc qui a été construite par ses soins dans la *Seu* de Valence et il veut qu'il en soit fait ainsi, même s'il meurt à Montpellier ou à Barcelone. Il décide ensuite qu'une rente annuelle de vingt livres royaux de Valence sera affectée au service de cette chapelle et versée à perpétuité à son chapelain pour les messes qu'il sera tenu d'y célébrer (3). Enfin il désigne au premier rang de ses exécuteurs testamentaires son frère Jacme March, citoyen de Valence, *Jacobum Marci, fratrem meum, civem Valentie.*

A la même époque vit à Valence un Arnau March qui est presque certainement un parent des précédents. En 1324, il est élu *justicia civil*, et, le 4 août 1334, il achète, à Gandie, une des terres de l'*alcheria de Alfarraci* (4). C'est tout ce que nous savons de lui. et nous ne pouvons d'aucune façon le rattacher aux autres Arnau March que nous rencontrerons plus tard.

(1) Nous tenons ce renseignement de D. Roque Chabás.

(2) Archivo de la Curia Eclesiástica. A. 22-187 — 1°. fol. 7.

(3) Ce bénéfice a donné lieu à diverses contestations entre les héritiers et à des procès dont les pièces occupent la même liasse.

(4) Archivo de Osuna, *Gandia.* Almoynes, 707. « Venda por Jayme de Quintaval y su muger á Arnaldo March de un pedaço de tierra sita en la Alqueria de Alfarraci, auto por Estevan de Podio. Pridie Non. Augusti 1334. »

CHAPITRE III

ORIGINES PATERNELLES D'AUZIAS MARCH. HISTOIRE DE SA FAMILLE (*suite*). LES POÈTES JACME MARCH, PERE MARCH LE VIEUX, ET ARNAU MARCH

La famille des Marchs s'est continuée grâce à Jacme, qui fut probablement le second fils de l'ancien conseiller Pere March. Nous avons énuméré les événements connus de sa vie ou ceux qu'on peut vraisemblablement lui rapporter. Il épousa, vers 1334, Dona Constança (1) et eut de ce mariage deux enfants, Jacme et Pere (2). Le prénom du premier a été, comme celui de son oncle *Perico,* transformé par addition d'un suffixe diminutif et est devenu *Jacmot,* pour le distinguer sans aucun doute de son père, tout en lui conservant le prénom héréditaire. Mais Paz y Mélia, s'appuyant sur des pièces malheureusement introuvables, compte trois autres enfants : Berenguer, maître de Muntesa, Arnau et Bartholomeu.

(1) A. Paz y Mélia, *loc. cit.*, 1.

(2) Les documents d'Aramprunyà (J. Torres y Reyetó, *l. c.*, p. 62) et ceux de la Curia Eclesiástica de Valence sont d'accord sur ce point. On lit, dans ces derniers, à la date du 8 juillet 1485 : « Item dicit ut supra quod dictus Jacobus March, frater dicti Berengarii March, habuit duos filios, videlicet Jacobum March militem et Petrum March secundo natum et pro filiis dicti Jacobi March legittimis et naturalibus fuerunt tenti et reputati. Et sic fuit et est verum » ; et, à la date du 13 juin 1522 : « Item dicit ut supra quod dictus Jacobus March, frater dicti institutoris et patronus dicti beneficii veniens ad mortem suam condidit ultimum testamentum in et cum quo suum instituhit heredem universalem Jactmotum March, transferens in dicto suo herede et descendentes ab eo omnia jura patronatus que ipse habebat cum verbis sequentibus : *Transferens omnia jura patronatus in dictum Jactmotum filium meum et in alios sibi et michi succedentes...* »

Les deux premiers nous intéressent tout particulièrement. L'un est l'oncle, l'autre le père d'Auzias March, tous les deux chevaliers et poètes. C'est à eux surtout qu'il se rattache, non seulement par le sang, mais encore par les goûts et les idées.

I

Jacme est né vers 1335. Il dut avoir en partage, en qualité d'aîné de la famille, la seigneurie d'Aramprunyà et fut armé chevalier le 7 décembre 1360, au monastère de Pedralbés, de la main même du roi Pierre *le Cérémonieux* (1). Il a raconté lui-même son investiture dans quelques pages aujourd'hui perdues, mais citées par Ribera, et d'après lesquelles est décrit, dans sa *Milicia Mercenaria* (2), le cérémonial usité, en Catalogne, pour la réception des chevaliers de Muntesa. Il est utile d'en connaître les principales phases, tant la Chevalerie, avec ses mœurs et ses privilèges, a laissé de traces dans l'œuvre poétique des Marchs.

Le damoiseau qui se préparait à recevoir l'ordre de la Chevalerie passait la nuit qui précédait la cérémonie dans une Eglise. A la messe du Saint-Esprit qui y était célébrée, le Roi se levait après l'Epître et allait à lui. Deux chevaliers lui chaussaient les éperons. L'archevêque ou un autre prélat, revêtu de ses habits pontificaux, prenait le *Livre de l'Ordre de la Chevalerie* et commençait les prières d'usage. Puis il bénissait l'épée placée sur l'autel. Le Roi la tirait alors de son fourreau et la mettait dans la main droite du prétendant. Celui-ci la brandissait et s'agenouillait, la tenant toujours de la main droite, pendant que l'officiant lui rappelait les devoirs du chevalier, entre autres celui de défendre son Dieu, son roi, les royaumes et le

(1) Le chevalier armé en 1360 ne peut pas être le Jacme March, marié vers 1334, parce qu'il aurait eu, au moment de son admission dans l'ordre de Muntesa, près de cinquante ans. Ce ne peut être que son fils qui a dû aussi, pour les mêmes raisons, prendre part au siège de Murvedre (1365) et écrire le *Debat entre Honor y Delit* où sont évoqués les souvenirs de ce fait d'armes.

(2) P. 20, n° 12 ; p. 533, n° 766.

bien public. Ces prières terminées, le Roi prenait l'épée de la main du damoiseau, la replaçait dans son fourreau pendant que le clergé récitait un répons, et, aussitôt après, lui ceignait l'épée, non sans l'en avoir « doucement » frappé à la joue et l'avoir embrassé. Le prétendant qui, jusque-là, avait tenu les mains jointes au-dessus de la tête, s'agenouillait devant le Roi et lui baisait les mains et les pieds. Immédiatement après, un chevalier détachait son épée et deux autres lui enlevaient les éperons. Le Roi et le futur chevalier s'asseyaient chacun à sa place et la messe continuait. Après l'Evangile, ils faisaient au prêtre célébrant l'offrande de quelques florins.

A la fin de la messe, le Roi prenait les Evangiles et le chevalier, agenouillé près de lui, jurait sur le saint livre de garder le secret, disant au Roi, dans le creux de l'oreille et à voix basse, ce qu'il devait faire pour le service royal, et il prêtait aussi serment d'observer les Ordonnances royales. Enfin, pendant qu'il était encore agenouillé, le Roi le revêtait d'un manteau blanc et d'une croix vermeille.

Ribera, à qui nous avons emprunté les détails qui précèdent, ajoute qu'à l'armement du chevalier Jacme March assistèrent la reine, les infantes, l'archevêque de Cagliari, plusieurs nobles, entre autres Guillem Galceran de Rocaberti, l'abbesse du monastère de Pedralbés avec toute sa communauté, la vicomtesse de Cabrera, femme du noble Bernat de Cabrera et un grand nombre d'autres dames.

Après cette solennité, le Roi rentra dans ses appartements de Pedralbés, et, pour mieux marquer à Jacme March son estime et son amitié, il le fit asseoir à sa table. « Monseigneur le Roi, déclare-t-il non sans fierté, s'assit au milieu de la table à droite et Madame la Reine à gauche, et, auprès de la Reine, Mme la vicomtesse de Cabrera. Monseigneur le Roi voulut que je prisse place au bout de la table près de lui, et à une autre table s'assirent les autres riches dames et femmes de chevaliers, ainsi que celles des citoyens honorés... Il y eut si abondante chère qu'elle aurait pu suffire pour deux mille personnes. » Et il ajoute : « Après cela, Monseigneur le Roi prit congé de Madame la Reine, et, revenant à cheval à Barcelone, voulut que je chevauchasse avec lui et à sa gauche. »

Il continua à jouir de la faveur royale et fut attaché à la Cour, comme la plupart de ses ancêtres, mais en qualité d'huis-

sier d'armes (1). En juillet 1365, il assistait au siège de Murvedre occupé par le roi de Castille. Il a rappelé, dans un de ses plus beaux poèmes, le *Debat entre Honor y Delit,* les souvenirs du temps où il campait devant cette place-forte,

> Que lo molt alt Rey d'Arago
> Tenia Murvedr' asetgats...

En 1371, il compose, sur la demande du roi Pierre IV, très épris de poésie et poète lui-même, un dictionnaire de rimes sous le titre de *Libre de Concordances.* Plus tard, en 1378, il se rend à Majorque pour y négocier certaines affaires royales (2). En 1381, on le retrouve encore auprès du *Cérémonieux* (3).

Le 17 septembre 1385, l'infant Jean d'Aragon, qui se piquait, comme son père, d'écrire en vers et recherchait aussi les livres, lui fait réclamer par son chambellan Janer « certaines choses » que son frère, Pere March, devait lui avoir rapportées d'Angleterre, et le début de la lettre de l'infant à son chambellan autorise à penser que ces « choses » n'étaient autres que des manuscrits (4).

Une fois monté sur le trône, Jean ne tarda pas à favoriser le développement de la poésie, et, le 20 février 1393, il charge, sur leur demande, le chevalier Jacme March et le citoyen Lluís d'Aversó, l'un et l'autre très habiles dans la gaie science *(peritos admodum in hac sciencia)* et qui ont cueilli dans son jardin, non pas des rejetons, mais des rameaux très abondamment pourvus de fleurs et de fruits *(nedum surculos, sed ramos etiam in ejus ortulo collegistis, flores et fructus uberrime afferentes),* d'organiser à Barcelone, sur le modèle du Consistoire de Toulouse, des concours et des fêtes poétiques. Le Roi va même jusqu'à les nommer « maîtres et défenseurs de cette science (5) ». Jacme March a donc été un des fondateurs du Consistoire barcelonais de la Gaie Science.

D'autres documents nous révèlent, vers la fin de la vie de

(1) RIBERA, *op. cit.*, p. 534, n° 718.

(2) RIBERA, *l. c.*

(3) R. FERRER Y BIGNÉ, *op. cit.*, p. 24.

(4) A. RUBIÓ Y LLUCH, *Documents*, I, 331.

(5) TORRES AMAT, *Diccionario*, p. 60. La correction *Marci* pour *Marti* est nécessaire, comme l'avait pressenti Milà.

notre poète, un Jacme March, chevalier, député de la Généralité de la Catalogne. En 1389, il prend part, comme tel, aux *Corts* de Montçó (1) et à la lutte qui s'y engage contre le roi Jean Ier que l'on accuse de passer tout son temps en fêtes, chasses et exercices de gai savoir (2). De 1395 à 1397, il exerce les mêmes fonctions, suivant Feliu de la Peña (3). C'est encore en tant que député de la Catalogne qu'il s'entremet, avec son collègue, Jacme Gralla, citoyen de Lérida, pour le rachat d'un cens que le roi Martin devait payer annuellement à son cousin Pierre, comte d'Urgel, et, dans l'acte du 7 septembre 1397 (4) qui constate ce rachat, figure comme témoin le maître de l'ordre de Muntesa, Berenguer March. En 1398, et 1400, il est signalé encore, avec le même titre, dans des actes notariés (5). Enfin, il est inscrit parmi les chevaliers qui assistèrent, en 1413, aux *Corts* par lesquelles Ferdinand de Castille fut appelé au trône d'Aragon (6).

On ne saurait voir dans ce personnage qu'un troisième Jacme March et probablement le fils du poète de ce nom. Il n'est guère admissible, en effet, que le vieil huissier de Pierre IV, dont on peut placer la naissance peu après le mariage de son père, c'est-à-dire vers 1335, ait pu représenter la Catalogne, de 1389 à 1413, alors surtout que dans la charte de création de la fête et des concours de la Gaie Science, en 1393, le titre de député de la Catalogne ne lui est aucunement attribué.

Ajoutons seulement que le poète Jacme March est mort vers 1396 (7), et, certainement, avant 1400, puisque sa veuve, Guillemona, avait épousé, en secondes noces, un Desplugues

(1) *Boletín de la Real Acad. de la Historia*, XIII (1888), p. 61. Dans un catalogue de la *Diputación del general de Cataluña*, appartenant à D. Teod. Creus, figure parmi les députés élus en 1389 (p. 124), *Mossen Jacme March, cavaller.*

(2) V. Balaguer, *Hist. de Cataluña*, V, 251.

(3) *Anales de Cat.*, II, 342.

(4) Archivo de la Cor. de Aragón. Reg. 2254, fol. 15. Nous devons la copie complète de cette pièce, publiée en partie seulement par Torres Amat (p. 366) à D. J. Massó Torrents.

(5) J. Rubió y Ors, *loc. cit.*, p. 20, note.

(6) *Apéndice al Parlamento de Cataluña y Compromiso de Caspe* (*Docum. inéd. del arch. de Aragón*, III, 107).

(7) Feliu, *Anales*, II, 339, 342. Il y est encore cité parmi les conseillers de Barcelone, en 1395.

et qu'elle a été enterrée, en 1400, dans le couvent des Prêcheurs de Valence (1).

II

Le second fils du vieux Jacme March de Valence fut Pere March. C'est le cinquième du nom et prénom. Avec lui se renoue la chaîne des Pere, et il contribue, comme son frère, à rehausser le nom familial du prestige de la poésie. Nous ne connaissons pas la date de sa naissance, mais elle peut être fixée, avec assez de vraisemblance, aux environs de 1338, quelques années après celle de son frère. Jacme avait obtenu, par droit d'aînesse, le fief d'Aramprunyà ; à Pere échurent les possessions que la famille avait à Valence et à Gandie, et surtout la seigneurie de Beniarjó et de Pardines, acquise à une époque inconnue, mais dont l'origine première est, sans aucun doute, la concession de Jacme Ier le Conquérant.

Pere n'a pas écrit, comme son frère Jacme, le récit de son admission dans la Chevalerie, mais il a exposé, dans un poème intitulé par M. P. Meyer, *le Harnois du Chevalier* (2), les significations symboliques des anciennes armures des chevaliers. C'est un code du parfait chevalier où chaque pièce de l'armement représente une des vertus qu'il doit acquérir. Il est adressé à un très haut seigneur *(mout aut senyor)* que l'auteur ne nomme pas, mais qu'il désigne clairement en disant qu' « il est tenu de le servir» *(cuy so tengut servir)*. Nous savons (3) que, pendant plus de quarante ans, il fut attaché à la maison d'Alphonse, marquis de Villena, comte de Ribagorça et de Denia,

(1) J. P. Fuster, *Bibl. val.*, Valencia, 1827, I, 12. — A Paz y Mélia (*l. c.*, p. 370), fait de cette Guillemona la mère et non la femme du poète. Mais on s'explique mal comment Pere March, fils de dona Constança (p. 369), a pu avoir pour mère une Desplugues (p. 370). Nous ne connaissons par Fuster que Guillemona Desplugues, qui a dû être la femme du second Jacme March et non du premier.

(2) *Romania*, XX, 579.

(3) *Rev. de bibliog. cat.*, I, 139.

qui prit aussi plus tard le titre de duc de Gandie (1). Il fut « son procureur général pour toutes ses villes, châteaux, lieux et seigneuries ». Il n'est pas douteux que c'est à ce haut personnage, amateur et protecteur des lettres, qu'il « présente » son harnois allégorique. Tandis que Jacme, son frère, vécut à côté de Pierre IV, Pere eut le cousin du Roi, Alphonse de Gandie, pour seigneur et pour maître.

C'est en sa compagnie qu'il dut faire ses premières armes, puisqu'il le « suivit », comme le déclare le fils même du marquis, dans « tous ses vaillants et belliqueux exploits » *(en tots sos strenuus e bellicosos feyts)*. La Chronique de Pierre IV *le Cérémonieux* cite, en effet, le marquis Alphonse, sous le nom de comte de Denia, parmi les barons qui prirent une part importante à la guerre de l'Aragon contre Pierre *le Cruel*, roi de Castille, de 1356 à 1365. Les barons, nobles, chevaliers et « généreux » du royaume de Valence y furent aussi largement représentés. On sait enfin qu'Henri de Transtamare, frère bâtard du roi de Castille, vint grossir, avec ses partisans, l'armée du roi d'Aragon. Ce dernier triompha d'abord sur mer, mais toutes les places qu'assiégea ensuite le roi de Castille, Alicante, Elche, Denia, etc., se soumirent à lui, et il vint, après une suite de succès, camper sous les murs de Valence. Pierre IV se porta alors à sa rencontre par Tortose et le bord de la mer, et le roi de Castille fut contraint de se replier en hâte sur Murvedre, qui lui ouvrit ses portes. Cette ville se rendit à son tour à l'armée catalane, après un siège de quelques mois, auquel, comme nous l'avons vu, Jacme March assista en personne et où devait aussi se trouver Pere March avec son maître.

L'année suivante, grâce au concours du roi d'Aragon et surtout des grandes compagnies, à la tête desquelles était Bertrand Duguesclin, l'illustre condottière breton, le comte de Transtamare s'empare du trône de Castille. Pierre *le Cruel* se réfugie en Galice, et, de là, écrit au roi de Navarre et au Prince de Galles pour obtenir leur appui. Pierre de Castille et le *Prince Noir* passent les Pyrénées en février 1367. Henri de Transta-

(1) Le 13 avril 1399. Voir VICIANA, *Crónica de Valencia*, II, 1881, p. 27. La concession du château de Bayrent et de la ville de Gandie par le roi Jacme II à son fils aîné, Pierre, comte de Ribagorça, date du 6 juin 1323. Cf. *El Archivo*, IV, 323.

mare s'avance à leur rencontre. Les deux armées se trouvent en présence, le 3 avril 1367, près de Najera. « E no passà molt temps, dit Pierre IV d'Aragon dans sa *Chronique* (1), que ls dits rey Pere e l princep de Gales, ab les dites lurs companyes, entraren per Castella, e combaterense ab lo dit rey don Enrich, qui fo vençut e desbaratat en lo camp de Nagera, e fugí e passà s'en a les parts de Ffrança, en la qual batalla foren preses molts, axí de gents de nostra nació com de gents de Castella, entre ls quals fonch lo comte de Denia, e lo maestre de Calatrava, e mossèn Bertran de Claquí, e molts de sa companya, e d'altres. » Avec le comte de Denia fut aussi fait prisonnier notre Pere March. Sérieusement blessé, il ne dut d'avoir la vie sauve qu'à ce qu'il était en état de payer une riche rançon (2).

Après cette expédition, qui avait failli lui coûter la vie, Pere March rentre à Valence ou plutôt à Gandie. Il est désigné, en effet, dans la plupart des documents, par l'expression d'*habitator ville Gandie*, et nous savons qu'il y avait une maison particulière, en dehors même du palais ducal auquel il est attaché, vers 1370, en qualité de procureur et de chevalier de la maison du marquis de Villena, *caváller de casa del dit senyor marquès.* Mais il devait résider aussi de temps en temps à Valence où il avait de multiples intérêts.

Suivant l'exemple de son frère aîné, il cultive la poésie. C'est le passe-temps le plus digne d'un gentilhomme.

Dès 1374, pendant un séjour à Valence de l'infant Jean d'Aragon, il est en relations littéraires avec lui et lui dédie un *sirventés,* probablement celui qui commence par *Tots grans senyors qui bé vol avenir* (3). Sur le ton sentencieux et dogmatique, qui lui est propre, il lui enseigne les devoirs incombant à un grand seigneur tel que lui. Le fils aîné du roi Pierre lui répond, et, tout heureux de montrer à son père qu'il a pour l'art des vers le même goût que lui, il lui envoie à Barcelone la copie du *sirventés* avec sa réponse et quelques autres pièces. Il communique ensuite toutes ces œuvres au poète Bernat de Só en l'invitant à en composer d'autres à son tour et sur le même style, et, par

(1) *Cronica del rey En Pere IV*, VI, d'après le manuscrit G. 35, fol. CIII v°, de la bibliothèque de l'Académie de l'Histoire, à Madrid.

(2) *Rev. de bibliog. cat.*, *l. c.*, p. 140.

(3) Baselga, *Canc. cat. de Zaragoza*, p. 53, 381.

une curiosité bien naturelle, même chez un prince qui fait ses débuts littéraires, il charge spécialement le protonotaire de sa mère, de lui faire connaître les appréciations formulées, à la Cour, par le Roi, la Reine et les autres personnages qui liront ses premiers vers (1).

Les rapports de Pere March avec la Cour de Barcelone furent assez fréquents. En 1378, suivant Zurita (2), il remplit auprès du Roi une mission assez délicate. Le marquis de Villena prétend avoir des droits au trône de Sicile laissé vacant par la mort de Frédéric II et de Constance, et il demande au Roi, par l'intermédiaire de son procureur, l'autorisation de les faire valoir. Mais le Roi lui-même aspire à la couronne de Sicile, sinon pour lui-même, du moins pour un de ses fils, et il répond catégoriquement à l'envoyé du marquis que les titres des infants sont supérieurs aux siens.

A la mort de son frère Jacme, seigneur d'Aramprunyà, cette propriété dut lui échoir, mais nous ne savons à quelle date. C'est ce qu'on peut induire de ce que, comme nous le verrons, un de ses fils, nommé Jacme March comme son oncle, fut seigneur d'Aramprunyà et hérita d'Auzias March au même titre qu'un autre de ses enfants, Francesch, citoyen de Barcelone.

De son premier mariage il eut trois enfants (3) : Jacme et Francesch, que nous venons de mentionner. Il faut, sans doute, y ajouter Johan (4), chevalier, qui épousa Yolanda de Vilarig

(1) A. Rubió y Lluch, *op. cit.*, 252-254.

(2) *Anales de Aragón*, t. II, lib. X, c. xxiii, fol. 372 v°-373.

(3) La tradition familiale, à laquelle nous avons fait allusion, nous porte à croire qu'il avait eu, de son premier lit, un premier fils mort en bas-âge et prénommé *Pere* comme lui.

(4) Paz y Mélia en fait un fils de Pere March et de sa seconde femme. Mais, si ce renseignement était exact, il en résulterait que Johan March aurait eu à sa mort 18 ans au plus. C'est peu pour un chevalier, père de quatre enfants ! La date de sa mort résulte cependant, avec la plus entière certitude, des protocoles de Ramon Agualada (Archivo de Osuna, *Gandía*, n° 1122) où on lit, à la date du 23 avril 1406 : « Noverint universi quod ego Petrus March, miles, dominus loci de Beniarjo, habitator ville Gandie, tutor per curiam dicte ville Gandie, damus et assignamus filiis et heredibus venerabilis Johannis March, militis, filii mei quondam, ut constat de dicta tutela, per instrumentum publicum actum in curia dicte ville, receptum per discretum Bernardum de Garrigas, auctoritate regia notarium publicum tunchque scribam dicte Curie, XVI[a] die Aprilis anno a nativitate Domini M° CCC° XC° octavo, ut de ipso notario subscripto plene constitit. »

et mourut le 16 avril 1398 laissant quatre enfants, Pere, Leonor, Yolanda et Aldonça.

Devenu veuf, Pere March se remaria à Valence, le 2 septembre 1379, avec Leonor de Ripoll, fille de Mossèn Pere Ripoll, qui lui apportait en dot 40.000 sous.

De cette seconde union naquirent : 1° Peyrona, à laquelle fut attribué, probablement parce qu'elle était l'aînée, le prénom paternel et traditionnel, et qui resta sourde-muette ;

2° Auzias, chevalier et poète, dont nous parlerons plus tard.

Convoqué le 11 juin 1382 aux *Corts* générales de Montçó (1), Pere March y figure, en 1383, parmi les représentants des chevaliers du royaume de Valence. On sait que les trois bras y firent entendre d'abord d'énergiques protestations contre la maison royale, puis finirent par se soumettre à la volonté du Roi et lui accordèrent les subsides nécessaires pour une expédition contre la Sardaigne soulevée par Brancaleone Doria (2).

Il s'occupe ensuite des affaires du marquis de Villena, qu'il représente activement. Le 10 mars 1383, il obtient pour ses vassaux de Denia l'autorisation de construire et de tenir des hôtelleries dans les faubourgs de la ville et d'y vendre certaines denrées. Il négocie encore, le 15 novembre 1384, l'achat du château royal de Beniopa (3).

Le 13 juin 1385, l'évêque de Valence lui reconnaît formellement le droit de présenter un ecclésiastique au bénéfice de la chapelle Saint-Marc, fondé par son oncle Berenguer. Ce droit lui a été donné par son père avec ses autres biens mobiliers et immobiliers de Valence, probablement au moment où il a recueilli, à Barcelone et à Aramprunyà, la succession de la branche aînée, après la mort de Perico March (4). Cette même

(1) Barcelone, Arch. gen. de la Cor. de Ar., *Colecc. de Procesos origin. de Cortes*, t. VIII, fol. 27.

(2) V. Balaguer, *Hist. de Cat.*, V, 232.

(3) Archivo de Osuna, *Gandia*, 1121 — (Registre de les letres e cartes del molt alt senyor Do Alfonso, marquès de Villena, comte de Ribagorça e de Denia e constable de Castella).

(4) « Dictus Jacobus March genitor vester universa bona mobilia et immobilia et quelibet jura que habebat et que sibi competebant et competere poterant qualicumque ratione vel modo donauit et concessit vobis et vestris perpetuo, pura et irreuocabili donatione que dicitur inter vivos et sic jus patronatus sive presentandi beneficiatum ad dictum beneficium in vos transtulit. » Valence, *Arch. de la Curia Ecles.*, A 22 — 187 — 1°, fol. 24.

année, il va en Angleterre remplir une mission dont nous ignorons l'objet, mais nous savons que les rois d'Aragon étaient, à cette époque, en relations avec les Universités d'Oxford et de Cambridge (1), et, d'autre part, Pierre IV avait promis aux Anglais , qui occupaient la Guyenne, de les aider contre la France (2).

Pour le récompenser de ses divers services, le marquis de Villena lui concède, le 14 septembre 1387, le droit qui lui appartenait de prélever la dîme sur l'*alqueria* de Verniça et le château de Palma (3).

En 1388, il assiste de nouveau aux *Corts* générales de Montçó (4), où son maître a joué un rôle prépondérant. Le roi Pierre IV est mort. Son fils, Jean, vient d'être proclamé, mais déjà le mécontentement est grand dans toute la nation. On se plaint des dépenses exagérées de la Cour. Le Roi donne l'ordre, dès l'ouverture des *Corts*, d'arrêter tous les barons qui se sont ligués contre lui. Mais, ayant à leur tête le marquis de Villena, ils se refugient à Casalanz, et, le Roi, contraint de céder, leur accorde un sauf-conduit et leur permet de délibérer (5).

Pere March n'en continue pas moins à s'acquitter avec zèle de sa charge de procureur. En février 1388, il figure comme témoin dans le partage qui est fait de certains cens entre les paroisses de Denia et dans la requête adressée au marquis par le *justicia* et les jurés de Gandie, en vue d'obtenir une exemption d'impôts. Ces deux actes le nomment au premier rang parmi les *cavallers de casa del dit senyor marquès* (6). Le 28 du même mois, il procure à son maître une mule pour le prix de 70 florins qui lui sont payés sur les revenus de la baronnie d'Arenós (7). Le marquis le charge, le 6 juin 1388, de faire construire le mur de son château de Callosa (8). Le 5 juillet, agissant cette fois en

(1) A. Rubió y Lluch, *Documents*, p. 277, 282.

(2) V. Balaguer, *loc. cit.*, p. 249.

(3) A. Paz y Mélia, *loc. cit.*, p. 370, note.

(4) Barcelone, Arch. de la Cor. de Aragón, *Procesos de Cortes*, t. IX, fol. 22 v°.

(5) V. Balaguer, *l. c.*, p. 253.

(6) Archivo de Osuna. *Gandía*, 1121 (2e registre des lettres du duc, au début, et à la date du 20 février 1388).

(7) *Ibid.*, Lettre du 28 février 1388. Le duc l'appelle dans cette lettre, comme dans plusieurs autres consécutives, *l'honrat e amat Mossen P. March, general procurador nostre.*

(8) *Ibid.* Lettre du 6 juin 1388.

qualité de seigneur de Beniarjó, il s'engage à payer à la ville de Gandie un cens de 36 livres de capital (1).

Cette même année, le prieur et huit frères du monastère de Xabea, consacré à Saint-Jérôme, ayant été capturés par les Mores de Berbérie et transportés à Bougie, le marquis Alphonse, qui était aussi comte de Denia, les rachète et fait construire pour eux, à Cotalba, aux environs de Gandie, sur le territoire de Palma, un second établissement sous l'invocation du même saint. Pere March prend une grande part à cette fondation (2).

Le 26 décembre 1391, le marquis lui octroie une rente annuelle de 500 sous de Valence dont il lui renouvelle la concession quatre années plus tard (3).

Le 4 avril 1394, il est désigné, en même temps que « le vénérable Francesch Desplugues, chevalier, habitant de Valence », pour exécuteur testamentaire de dame Yolanda de March, femme de Bonafocam de Vallebrera (4). Le 6, la prieure du couvent de Saint-Jérôme lui verse 12 livres de monnaie de Valence (5).

Le 26 janvier 1395, il réglemente, en qualité de « procureur et de bailli général du très haut seigneur Don Alfonso, seigneur et comte de Ribagorça », les conditions du chargement et du déchargement des navires dans les ports soumis à sa juridiction (6). En février, il notifie à Pere Ceriol, notaire de Denia, certaines recommandations de son maître (7). Le 1er juin, Fr. Johan Ripoll, seigneur du Genovés, grand-père

(1) Archivo de Osuna, *Pergaminos del archivo consistorial de Gandia* (Cajón, III, lío 12).

(2) Paris, Bib. nat. Esp. 147, p. 113. Divers renseignements sur la fondation et la dotation de ce monastère figurent dans la copie, faite en 1685, d'un acte du 14 avril 1406 (Arch. de Osuna, *Archivo Consistorial de Gandia*, est. 5º, tabla 5ª. Cf. Roque Chabas, *Hist. de Denia*, II, 45 ; *El Archivo*, II, 126, IV, 235, 311.

(3) Arch. de Osuna, *Gandia*, 1172.

(4) Arch. de Osuna, *Gandia*, 1172 (Protocole de Ramon Agualada).

(5) *Ibidem*, *Gandia*, 1172.

(6) Ce règlement est invoqué dans un procès engagé en 1447 contre un certain Trilles, propriétaire d'une barque, et dont il reste des extraits dans un registre des Archives municipales de Gandie.

(7) Arch. de Osuna, *Gandia* (Protocoles Ramon Agualada, 1394-95).

de sa femme, fait à sa petite-fille un legs dont nous ne connaissons pas l'importance (1).

En 1398, un de ses fils, le chevalier Johan March meurt laissant quatre enfants mineurs dont la tutelle lui est confiée par la Cour de Gandie, le 16 avril.

Plus tard, le 3 octobre 1399, il envoie à Pere de Vilanova, seigneur du bas château *(castell avall)* de Pop, une lettre patente du « haut seigneur don Alfonso, duc de Gandie (2), marquis de Villena et comte de Ribagorça », pour lui faire connaitre certaine mesure à son sujet.

Il gère ses intérêts propres en même temps que ceux du duc, et, le 1er février 1406, il conclut à Beniarjó un arrangement avec Alit Alfaqui (?), un des musulmans de son domaine (3). Le 23 avril suivant, il autorise, en qualité de tuteur des enfants de son fils Johan March, le rachat d'une rente de 1.000 sous au nom de ses pupilles et il certifie avoir reçu de l'honorable Pere de Soler, « physicien », maître en médecine, citoyen de Valence, le capital qui s'élevait à 13.000 sous, garantis par une maison située dans la paroisse de Saint-Martin (4).

L'aîné de ses petits-enfants s'appelle aussi Pere March, et, pour éviter de confondre le grand-père et le petit-fils, on appelle l'un, suivant l'usage ordinaire en Catalogne, Pere March *major dierum*, « major en dies » (5), l'autre Pere March *junior* ou « pus jove » (6). Nul doute que la première dénomination ne soit celle que le marquis de Santillana a traduite, dans sa *Carta*

(1) Fr. Cerda y Rico, *Notas al Canto de Turia*, éd .1802, p. 291.

(2) Arch. de Osuna, *Gandia*, 1121. (Feuillets extraits d'un protocole de 1399 et joints au 2e registre de lettres ducales mentionné plus haut). C'est la première fois que le titre de duc de Gandie est attribué à Alphonse d'Aragon. Il lui a été conféré par le roi Martin, le 13 avril 1399, le jour même de son couronnement à Saragosse.

(3) Arch. de Osuna, *Gandia*, nº 1122 (Protocole Ramon Agualada, 1406).

(4) *Ibidem.* « ... Super quodam hospitio... sito et posito in parrochia Sancti Martini civitatis prefixe (Valentie), confrontato cum via publica, cum duabus adzucaqueris et cum domibus Petri Vives, pomerii, et cum domibus Petri Gil, argenterii... »

(5) *Rev. de bibliog. cat.*, I, 139.

(6) Madrid, Archivo histórico nacional, nº 222, Parchemins des Jerónimos de Cotalba en Gandía (8 janvier 1409 et 20 septembre 1412).

al condestable de Portugal, par cette expression *Mossen Pero March el viejo* (1). Les commentateurs expliquaient mal les mots *el viejo.* Nos documents permettent de résoudre définitivement ce petit problème d'histoire littéraire. Nous savons maintenant que c'est bien du père d'Auzias qu'il s'agit, et, s'il est appelé Pere March « le vieux », c'est à cause, non de son fils, comme on l'a admis généralement, mais de son petit-fils prénommé et nommé comme lui. Le témoignage de Santillana prouve par là même aussi que les poésies qu'on lui attribue, dans les *Cançoners,* lui appartiennent véritablement.

C'est précisément ce petit-fils qu'il marie, le 8 janvier 1409, en même temps qu'il émancipe son fils Auzias, événements sûrement concertés en vue du partage, qu'au terme de sa vie, il veut faire de ses biens situés dans le royaume de Valence.

En Pere March *junior,* damoiseau, fils de Johan March et d'Yolanda de Vilarig, épouse Na Constança, fille de feu l'honorable Francesch Cifre, de Gandie. Le contrat de mariage qui nous a été conservé (2) nous apprend que, suivant les dernières volontés de son père, il ne pouvait contracter mariage, sous peine d'être déshérité, qu'avec le consentement d'une sorte de conseil de famille comprenant « le révérend maître de Muntesa », Berenguer March, « les honorables Mossèn Pere March, Madona Alamanda de Vilarig, Madona Violant de March, mère du dit En Pere March, Mossèn Bernat de Vilarig, Mossèn Joffre de Vilarig et En Guillem de Vilarig ». Non seulement Mossèn Pere March, *major dierum,* d'accord avec les autres personnes présentes, approuve le mariage d'En Pere March, mais encore abandonne à son petit-fils *(al dit net seu)* la propriété pleine et entière du lieu du Verger *(lo loch del Verger)* et lui donne, avec jouissance après son décès, la somme de 10.000 sous. Il est stipulé enfin que son petit-fils ne pourra prendre dans ses biens, tant propres que dotaux, que la somme de 25.000 sous, pour doter ses trois sœurs.

Toutes ces clauses sont évidemment destinées à conserver au jeune damoiseau, héritier de la race, une fortune qui lui permette de ne pas déchoir du rang qui convient à sa naissance.

(1) Amador de los Rios, *Obras del Marqués de Santillana,* p. 10.
(2) Madrid, Archivo histórico nacional, *loc. cit.* Parchemin du 8 janvier 1409.

Quant à Auzias March, il reçoit, avec le droit d'administrer ses biens, la partie principale du patrimoine. Son père lui donne, en effet, les lieux de Beniarjó et Pardines, l'*alqueria* de Verniça et d'autres immeubles. De son côté, Leonor de Ripoll, sa mère, lui fait abandon de sa dot et du *creix*, et laisse à sa fille Peyrona 15.000 sous (1).

Il ne semble pas que ce partage ait satisfait tous les intéressés. Peut-être Pere March *junior*, plus âgé que son oncle Auzias, espérait-il représenter son père, Johan March, dans tous ses droits (2). Ce qui est certain, c'est que, comme nous allons le montrer, il songea à prendre le nom de sa mère.

C'est encore lui que nous retrouvons, semble-t-il, en 1409, parmi les gens de guerre désignés pour suivre le capitaine Mossèn Guillem Ramon de Moncada, ancien gouverneur et vice-roi du royaume de Valence, dans son expédition en Sardaigne (3).

III

Sur ces entrefaites, le duc de Gandie meurt, peu après avoir posé devant le Parlement de Barcelone, préliminaire de celui de Caspe, sa candidature à la succession du roi Martin d'Aragon (4). Le vieux Pere March croit être arrivé, lui aussi, au terme de sa carrière et il rédige son testament avec le soin et la précision dont nous avons constaté l'empreinte dans chacun des actes de sa vie. C'est le patriarche qui ne veut oublier aucun des membres de sa nombreuse famille. Le 9 décembre 1410, par devant le notaire Francesch Dalmau (5), il choisit comme

(1) A PAZ Y MÉLIA, *op. cit.*, p. 370, n. — Sur le *creix*, voir plus loin p. 63.

(2) La représentation n'a été introduite dans le code de Valence qu'en 1418 par le roi Alphonse V d'Aragon. (Voy. *Furs*, lib. VI, rubr. V, f. 1 et 2).

(3) « La mostra de la gent que devia anar en Cerdenya en la capitania de Mossen Guillem Ramon de Moncada... *Ittem en Pere March per dos Baciners* (sic), *y dos Pilarts*... 89 *l*[*iures*]. » Bib. nat. de Paris, Esp. 147, *ad ann.* 1409, p. 195-196.

(4) V. BALAGUER, *loc. cit.*, V, 415, 422.

(5) A PAZ Y MÉLIA *op. cit*, p. 370.

exécuteurs testamentaires ses cousins Johan Roiç de Corella et Johan de Cabrera et demande à être enseveli dans la chapelle du monastère de Saint-Jérôme qu'il a contribué à faire construire. A son neveu, Mossèn Jacme Castellà, il assigne la somme de 3.000 sous qu'il réclame en qualité d'héritier de son frère Bartholomeu March, enterré par ses soins dans la chapelle Saint-Marc de la Seu de Valence où son autre frère Arnau doit aussi être inhumé.

Pour l'exécution de ses dernières volontés, il ordonne de vendre les meubles de ses maisons de Gandie et Beniarjó, ses livres, ses monnaies d'argent, environ 80 marcs, ses troupeaux et divers cens.

Il reconnaît avoir reçu de sa femme Leonor 40.000 sous de de dot et il prescrit de lui en restituer 20.000, avec ses robes, perles et bagues. Il la nomme, en outre, tutrice de sa fille Peyrona, et, à défaut de sa mère, la tutelle appartiendra à ses exécuteurs.

A chacun de ses petits-enfants, Pere, Leonor, Yolanda et Aldonça, fils et filles de Johan March, il lègue cent florins. Autant à ses neveux Guerau, Gualba et Luis March. Cinquante florins à ses neveux Jacme et Arnau March.

Enfin son héritier universel est Auzias March.

Ces dispositions prises, il continue néanmoins à gérer les intérêts du fils aîné de son ancien maître, appelé Alphonse comme lui, mais dépossédé du marquisat de Villena. Le nouveau duc lui cède même, à titre onéreux, le 14 octobre 1411, une rente que payaient à son père les « universités » de Denia et du lieu de Xabea (1).

Mais, le 31 mars 1412, désireux de faire une bonne fin, « d'entrer, comme le dit son maître, au service de Dieu » et de laisser les affaires temporelles pour les éternelles, il abandonne son office de procureur qu'il avait occupé pendant plus de quarante ans. C'est la retraite qu'il veut prendre, et, pourrait-on dire aussi, qu'il désire faire avant de comparaître devant le Juge éternel (2).

Le duc, à qui il remet sa lettre de procuration *(carta de procuració)*, ne saurait se séparer d'un tel collaborateur sans lui

(1) A. Paz y Mélia, *loc. cit.*, p. 371.
(2) *Rev. de bibliog. cat.*, I, 139.

... toute sa gratitude pour tous « les ...ables services » qu'il a rendus à son père ... octroie la juridiction civile et criminelle ... et les *alqueries*, c'est-à-dire les fermes, ... Ce privilège avait appartenu, depuis ... stellà, descendant, comme notre Pere March, ... colons de Gandie après la conquête (1). Il ... le droit de connaître de toute accusation cri... tous les procès civils contre toutes personnes, ... vassaux du duc, et d'infliger toute peine afflictive ... qui habitaient le territoire de sa justice. Le duc ... servait que la rançon et la composition pécuniaire de ... de mort (2).

... acquerant ainsi la plus haute justice qui, d'après les *Furs* ... Valence, pouvait appartenir à un seigneur, Pere March ... eut pour lui et pour ses successeurs la propriété pleine et ...ete de son fief.

Mais la satisfaction que lui a causée la faveur du duc ne tarde pas à être grandement atténuée par un deuil qui l'atteint dans ses sentiments les plus profonds. Sa petite-fille, par alliance, meurt, à Gandie, le 20 septembre 1412, à peine âgée de vingt ans, pendant l'absence probable de son mari Pere March *junior*, récemment armé chevalier, *Petri March junioris, militis, habitatoris ville Gandie quondam*. Un inventaire des biens de la jeune femme, de ses robes et de ses bijoux, dressé le 9 novembre suivant, nous donne, en même temps que la date de son testament et de sa mort, des renseignements précis et curieux sur la toilette et les goûts d'une patricienne de Gandie, au début du XVe siècle (3).

Le 5 janvier 1413, le duc confirme le privilège et la juridiction qu'il lui a concédés quelques mois auparavant. Le nouveau seigneur justicier, qui désire marquer son entrée en charge par un acte de haute bienveillance, obtient, en outre, de son suze-

(1) Le nom de *R. Castellanus* figure plusieurs fois dans la Répartition de Valence (*Doc. inéd. del arch. de Aragón*, XI, 349, 366, 383, 415). C'est précisément à lui que le roi Jacme donna, en 1248, l'*alqueria* de Beniarjó.

(2) *Rev. de bibliog. cat.*, I, 139-147.

(3) Madrid, Archivo Histórico nacional, nº 222. *Jerónimos de Cotalba*. Parchemin du 9 novembre 1412.

rain et prédécesseur une amnistie en faveur de ses vassaux, tant chrétiens que sarrasins, pour toutes les condamnations civiles et criminelles prononcées jusque-là à son profit (1).

Mais l'idée de sa mort prochaine s'impose encore à lui, et, par un codicille en date du 8 mai 1413, il introduit dans son testament quelques modifications importantes. Estimant que la seigneurie de Beniarjó et autres lieux est un apanage suffisant pour Auzias, il lègue à ses petites-filles Yolanda et Aldonça, une partie de la rente que lui font les communaux de Denia et Xabea. Mais, en revanche, il donne à son fils pour sa maison seigneuriale de Beniarjó qu'il ne convient pas de laisser sans armes, toutes ses cuirasses, ses arcs, flèches, lances, boucliers, etc. Enfin sachant que son petit-fils, Pere March *junior*, prétendait abandonner, à sa mort, le nom de March pour celui de Vilarig, il déclare qu'un tel projet est absolument contraire à sa volonté. Il demande, en tout cas, qu'il ne puisse changer de nom que s'il lui échoit un héritage au moins égal à la substitution qu'il lui faisait de ses biens, à défaut d'Auzias. Si cette condition ne se réalise pas et que son petit-fils prenne néanmoins un autre nom, il veut que cette substitution soit nulle et qu'elle ait lieu en faveur de son neveu Luis, fils de Jacme, seigneur d'Aramprunyà (2).

Sous la sécheresse laconique de cette dernière clause on sent la sourde irritation d'un homme fier du nom qu'il porte et qui, après l'avoir rendu plus glorieux encore par toute une vie de probité et d'honneur, voudrait en assurer autant que possible la perpétuité. La fin de sa vie en fut certainement assombrie.

Est-ce à cause de son petit-fils ou pour remplir quelque mission de confiance de son ancien maître qu'il entreprend, aussitôt après et malgré son grand âge, de se rendre au nord-est de l'Espagne, à Balaguer, dans le comté d'Urgel ? Cette dernière hypothèse est la plus vraisemblable. On sait, en effet, que le duc de Gandie était le vassal de Jacme *le malheureux*, et nombreux devaient être alors les rapports qu'entretenait avec lui l'ancien prétendant à la couronne, qui s'obstinait à ne pas rendre hommage à son nouveau roi, Fernand d'Antequera, et se préparait même à lui résister par les armes.

(1) *Rev.. de bibliog. cat.* I, 146.
(2) A. Paz y Mélia, *loc. cit.*, p. 371.

Quoi qu'il en soit, le vieux Pere March meurt, le 7 juin 1413(1) à Balaguer, loin de sa famille et du pays aimé où il désire reposer dans son dernier sommeil. Mort brutale qui évoque naturellement ces vers d'une de ses méditations sur la faiblesse humaine :

> Trop es cert fayt que no podem gandir
> A la greu mort, e que no y val metgia,
> Força ne giny, rictat e senyoria,
> E trop incert lo jorn que deu venir! (2)
>
> (*Al punt c'om naix*, v. 9-12).

Quelques jours après, la nouvelle parvient à Gandie, et, le 16 juin (3), a lieu, à Xativa (4), l'ouverture de son testament chez le notaire Francesch Dalmau. Après avoir pris connaissance de ses dernières volontés, ses parents et amis se préoccupent de faire apporter sa dépouille à Gandie. Mais les communications sont lentes et difficiles entre Balaguer et le royaume de Valence. En outre, la guerre est engagée entre l'élu de Caspe et le comte d'Urgel. Balaguer est sur le point d'être assiégé par les troupes royales (5).

Pendant ce temps on dresse l'inventaire de ses biens (6), afin d'exécuter les legs que nous avons mentionnés. Mais, pour des raisons de haute convenance, la vente est ajournée après le suprême hommage que s'apprêtent à lui rendre ses vassaux et ses concitoyens.

Ce n'est que l'année suivante, le 1er août 1414, que le Roi donne l'ordre (7) à Mossèn Ramon d'Empuries, son lieutenant

(1) A. Paz y Mélia, *loc. cit.*, p. 370.

(2) D'après le *Cançoner* de Paris. Bib. nat. Esp. 225, fol. 126. Cf. Torres Amat, *Dicc.*, p. 371 et Mila, *Resenya*, 128 (*Obras*, III, 159).

(3) « Suum ultimum condidit testamentum receptum per discretum Franciscum Dalmau quondam notarium die nona Decembris anno Domini M° CCCC° X° et publicatum per dictum notarium die sexta decima junii anno domini M° CCCC° XIII°, cum quo heredem suum universalem fecit Ausiam March, filium suum, ad omnimodas voluntates... » Valence, Arch, de la Curia Eclesiástica, A 22-187— 3° « Jacobum Torrella et Gabrielem Sanç» (7 juin 1485), fol. VIII.

(4) C'es ce qui semble résulter du renseignement fourni par Ortiz à Cerdà y Rico, *op. cit.*, p. 292.

(5) V. Balaguer, *op. cit.*, V, 464.

(6) A. Paz y Mélia, *loc. cit.*, p. 371.

(7) J. Rubió y Ors, *loc. cit.*, p. 89.

dans le comté d'Urgel, aux viguier et autres officiers, ainsi qu'aux autorités ecclésiastiques de la cité de Balaguer, de livrer immédiatement à ses parents et amis les restes de son « amé » Mossèn Pere March, pour qu'ils puissent les transférer à Valence et leur donner la sépulture dans le monastère de Saint-Jérôme de Gandie, avec toute la solennité requise.

Cette cérémonie une fois terminée, on procède, le 16 décembre, à la vente aux enchères de tous les meubles que s'était réservés le défunt. Nous y remarquons quelques objets d'argenterie offerts par l'*aljama* de Beniarjó à sa femme, Leonor Ripoll, deux esclaves, dont un noir, et, surtout, plusieurs livres qu'il est intéressant d'examiner de près pour savoir s'il y a quelque accord entre ses lectures et les idées qui lui sont chères.

Les trente-sept volumes, trop sommairement désignés dans cet inventaire (1), ne sont probablement pas toute la librairie

(1) La publication qu'en a faite A. Paz y Mélia rend leur identification d'autant plus difficile qu'on y trouve çà et là des termes castillans évidemment surajoutés. Nous indiquons ci-dessous, dans l'ordre alphabétique pour chaque genre, les titres, corrigés chaque fois que possible, avec les ouvrages connus de nous auxquels ils se rapportent :

— 1. *Breviari.*

2. *De contemplaciones* (sic), de San Jerónimo.

3. *De dilectio e caritat.* — (Peut-être la traduction du livre *De amore et dilectione Dei et proximi* d'Albertano di Brescia. Cf. A. Morel-Fatio, *Cat. des mss. esp. de la Bib. Nat.*, n° 79, 2°).

4. *De humilit.*, de San Gregorio. — (*De homiliis* ? — Il n'y a pas de traité *De humilitate* dans les œuvres de Saint-Grégoire le Grand).

5. *De Ignocent*, sobre los siete salmos. — (On sait que le *Commentarium in septem psalmos pœnitentiales* du pape Innocent III fut traduit en catalan, à la demande même de Berenguer March, maître de Muntesa, par le dominicain Johan Romeu. En voici le titre : *La exposició dels* VII *psalms penitentials feta per Papa Innocent terçè tralladada de latí en romanç per frare Johan Romeu, dels frayres preycadors.* (Cf. Villanueva. *Viage*, XVIIII, 169 ; Torres Amat, *Dicc.*, 563, et A. Morel-Fatio, *Kat. Lit.*, p. 89).

6. *De notes e proser de cant*, de Santa-Maria — (Prosier noté avec hymnes en l'honneur de la Vierge).

7. *Evangelis e exemples del Novell Testament.* (Voir ci-dessous n°s 11 et 12).

8. *Exacutori de penssa a Deu.* — (*Excitatori* ? Trad. cat. de l'*Excitatorium mentis in Deum* de Bernat Oliver, de Valence, prédicateur de Pierre IV d'Aragon, († 1348). Cf. A. Morel-Fatio, *Kat. Lit.*, 97).

9. *Examenon.* — (*Exameron*, Voir n° 10).

10. *Exameron*, de San Ambrosio. — (Sancti Ambrosii mediolanensis episcopi

de Pere March : ils n'en constituent peut-être même pas l'essentiel. On a peine à croire, en effet, que les exécuteurs testamentaires aient privé sa famille de tout ce que le père lisait le plus souvent et son fils Auzias de ce qu'il aimait le mieux.

Les livres latins sont les plus nombreux. Rien de plus naturel. C'était le fond même de la culture du Pere March, comme de ses contemporains. Cependant on y note une quantité relativement élevée de textes catalans, bien qu'il ne soit guère possible d'admettre qu'à tout titre catalan de l'inventaire répond nécessairement un ouvrage écrit en cette langue. Il y en a aussi trois en français, le *Brunet Latin*, le *Sidrach* et un livre de droit civil.

La théologie, la liturgie et le droit canonique y occupent une si grande place qu'on est tenté de croire que Pere March avait hérité d'une partie au moins de la bibliothèque de son oncle, le chanoine Berenguer March (nos 1 à 20).

Hexameron libri sex, Paris, 1686, in fol., p. 1. Le prince de Viane en avait un exemplaire, *Doc. inéd. del Arch. de Aragón*, XXVI, 49).

11. *Exemplari.* — (Voir nos 7 et 12. Sur un recueil d'exemples catalan, cf. A. Morel-Fatio, *l. c.*, p. 96).

12. *Exemples de la S. Escriptura.* — (Peut-être le recueil *De exemplis sacræ Scripturæ* de Nicolas de Hanapes ; voir *Hist. litt.*, XXIX, 551).

13. *Ignocent.* — (Voir no 5).

14. *Ordinacions de la Iglesia.*

15. *Part de la Vida de Sent Silvestre.*

16. *Que la persona rica salvar no s pot....*

17. *Questiones de la anima e del cos.*— (Est-ce les *Quæstiones de Anima* attribuées à Gilles de Rome ? Cf. *Hist. litt.*, XXX, 462).

18. *Salterio.*

19. *Otro, escrito de letra boloñesa*, storiat.

20. *Sermons dominicals.* — (Probablement le *Dormi secure*, attribué au Franciscain Jean de Werden, et dont l'édition la plus ancienne, de 1481, avait pour titre *Sermones dominicales cum Expositione Evangeliorum, Dormi secure, vel Dormi sine cura.* Cf. *Hist. litt.*, XXV, 74-77 et Catal. de la Bibl. du roi Martin, no 1).

— 21. *Breviari d'amors*, en pergamí. — (L'œuvre de Matfre Ermengau avait été traduite en prose catalane dès le xive siècle ; cf. Bib. nat. de Paris. Mss. Esp., 205 et 353).

22. *De regimine principum.* — C'est le texte latin d'Egidio Colonna ; cf. *Hist. litt.*, XXX, 517).

23. *Llibre apellat Cidratus.* — (Sidrach, *La Fontaine de toutes les Sciences*,

Les sciences et la philosophie, surtout la politique et la mora e, viennent ensuite (n°s 21 à 30).

Les belles-lettres ne sont représentées, à proprement parler, que par deux ouvrages de grammaire ou de lexicographie et deux de poésie. C'est peu pour un poète. Mais on peut aisément expliquer, comme nous l'avons vu, pourquoi ne figuraient à cette vente qu'un petit nombre de livres de littérature (n°s 31 à 34).

Enfin, il n'y a qu'un seul ouvrage d'histoire, un de chevalerie et un autre de droit civil (n°s 35 à 37).

La variété de ces livres paraît suffisante pour l'époque, mais, si l'on fait abstraction des ouvrages religieux et théologiques qui n'intéressaient pas spécialement un laïque, on

Hist. litt., XXXI, 285-318 ; une version catalane a été publiée en partie par la *Revista Catalana*, fév.-mars 1892).

24. *Llibre apellat Doctrina pueril*, en paper. — (Texte catalan du *De doctrina puerili* de Ramon Lull, pub. à Palma, 1736, et à Barcelone, 1907).

25. *Llibre de cilurgie apellat cidrat.* — (*Libre de clergie...* ; texte français de Sidrach ; voir n° 23. L'expression *livre de Clergie* est appliquée, dans quelques manuscrits, à l'*Image du Monde*, *Hist. litt.*, XXIII, 299).

26. *Llibre de consells e doctrines ordenat per en Ramon Lull.* — (*Liber de consilio*, *Hist. litt.*, XXIX, 328, n° 220).

27. *Manipulus florum.* — (Recueil de maximes morales commencé par Jean de Galles et achevé par Thomas d'Irlande, *Hist. litt.*, XXV, 188 ; XXX, 401).

28. *Suma de collatione*, en romance. — (*Communiloquium* ou *Summa collationum* de Jean de Galles, *Hist. litt.*, XXV, 180 ; sur les trad. castillane et catalane, cf. A. Morel-Fatio, *Kat. Lit.*, p. 95).

29. *Tesaurus pauperum.* — (La version catalane de ce Traité de médecine de Pierre d'Espagne, pape Jean XXI, a été publiée dans la *Revista catalana*, janv.-avril, 1892).

30. *Tresor de la lengua francesa.* — (*Li livres dou Tresor*, de Brunetto Latino).

31. *Cançoner.* — (Cf. A. Rubió y Lluch, *Documents...*, p. 346, 347).

32. *Diccionari e flors de cobles.* — (Est-ce le *Diccionari* ou *Libre de Concordances* de Jacme March ?)

33. *Sinonimes de Sant Isidre.* — (Synonima Isidori Hispalensis episcopi, Paris, 1580, in-fol., pars II, fol. 54).

34. *Uguti.* — (Probablement les *Verborum derivationes* d'Uguccione, *Hist. litt.*, XXII, 9-11).

— 35. *Canoniques de reys* — (Cf. A. Rubió y Lluch, *loc. cit.*, p. 123).

36. *Institució de art de caualleria.*

37. *Sumari de regles de dret*, en francés.

s'aperçoit que les véritables amis de Pere March, ce sont les écrivains politiques et les moralistes, tels que Matfre Ermengau, Egidio Colonna, l'auteur anonyme de *Sidrach*, Ramon Lull, Jean de Galles, Thomas d'Irlande, Brunetto Latino, etc. Les encyclopédies et les recueils de maximes lui offrent surtout le meilleur moyen de compléter son expérience et ses réflexions personnelles et contribuent à donner à ses poésies le caractère grave et moralisateur, que nous retrouverons aussi dans l'œuvre de son fils et digne successeur.

IV

Deux parents, probablement même deux frères de Pere March, méritent encore d'être signalés pour l'influence qu'ils ont pu avoir sur lui et sur son fils.

Berenguer March, « de nació català », suivant le *Libre de Memories* (1), né à Barcelone, d'après Samper (2), fut élu, le 25 juillet 1382, maître de l'ordre de Muntesa, malgré le Roi qui avait un autre candidat. Il fut un des lettrés que le roi Jean Ier avait pour conseillers et qui, après sa mort, furent

(1) Paris. Bib. Nat. Ms. Esp., 147, p. 92.

(2) FREY HIPP. DE SAMPER, *Montesa Ilustrada*, II, nº 806, p. 485. — Samper ajoute qu'il était fils de Ramon March, seigneur d'Aramprunyà, et de dona Elisen de Millas, de la maison des seigneurs de Millas, près de Girone. Il aurait eu, suivant lui, deux frères, Jacme et Lleó, et une sœur Yolanda. Jacme, l'aîné de la famille, aurait succédé à son père ; Lleó aurait été nommé par son frère lieutenant-général du maître de Muntesa. Yolanda aurait épousé Bonanat de Vallebrera, de Murvedre. Mais on ne peut avoir que très peu de confiance en Samper qui parle souvent par ouï-dire et a commis sur quelques points des erreurs manifestes. D'autre part, J. Torres y Reyetó ne mentionne pas Ramon March parmi les seigneurs d'Aramprunyà. En outre, les *Documents* de RUBIÓ Y LLUCH nous apprennent qu'en 1384 deux frères, Jacme et Pere March, qui ne peuvent être que les deux poètes dont nous avons parlé, étaient en relation avec un Lleó March, sans dire quelle était leur parenté avec lui. Le contrat de mariage de Pere March *junior* nous montre aussi Berenguer March faisant partie, en 1409, du conseil de famille du petit-fils de Pere March le vieux. Enfin Paz y Mélia affirme expressément que Berenguer était frère de Pere le poète. Ce sont là, il faut bien l'avouer, de fortes présomptions en faveur de leur filiation commune.

poursuivis sur l'ordre de la nouvelle reine María de Luna (1), et il est certain qu'il avait, comme Jacme et Pere, des goûts littéraires assez prononcés, puisque, sur ses conseils, le dominicain, frère Johan Romeu, traduisit les commentaires d'Innocent III sur les Sept psaumes de la Pénitence (2). En cherchant ainsi à vulgariser les œuvres d'un des plus grands pontifes de l'Eglise, il a voulu, comme le dit le traducteur, dans son *Prolech,* « allumer le feu de la dévotion chez les indifférents et encourager les tièdes à la prière et aux autres bonnes œuvres ». Cette préoccupation, si naturelle qu'elle fût chez un homme placé à la tête d'un ordre religieux de Chevalerie, d'une milice placée sous l'invocation de la Vierge Marie, le rapproche de Pere March, presque toujours soucieux, nous le verrons, de faire servir la poésie à la diffusion des idées morales.

Berenguer March fut armé chevalier à Saragosse, le 14 avril 1399, par le roi Martin, le jour même de son couronnement, et chargé de la bannière de Saint-Georges (3). C'est de lui que date d'ailleurs la réunion des ordres de Muntesa et de Saint-Georges (4). Il prit part, en 1401, aux *Corts* qui eurent lieu à Segorb (5) et mourut à San Matheu, le 8 mars 1409.

Arnau March a encore plus de titres à figurer dans cette galerie de portraits. Poète un peu antérieur à Auzias, il est vraisemblable qu'il a influé sur lui. Il nous a laissé, en effet, quelques œuvres dont la principale, la « chanson tensonnée » *Presumptuós cor plé de vanitats,* a dû être composée de 1409 à 1422. Les chansonniers, qui nous l'ont conservée, rapportent que la « sentence » par laquelle elle se terminait avait été supprimée, sur l'ordre de la reine Marguerite. Or l'on sait que la reine Marguerite, femme de Martin I[er], mariée le 17 septembre 1409, veuve le 31 mai 1410, s'est intéressée aux lettres, pendant les longs séjours qu'elle fit, après la mort du Roi, à Barcelone, Perpignan et Valence, et qu'elle est morte en 1422 (6). C'est donc à une époque où Auzias March n'avait pas

(1) Zurita, II, 10, ch. lvii, fol. 415, col. 4 ; — Feliu, II, 340.

(2) Voir plus haut, p. 45, note.

(3) *Libre de Memories*, p. 92 ; Zurita, II, 10, ch. lxix, fol. 433, col. 4.

(4) *Lib. de mem.*, p. 92.

(5) Arch. de Osuna, 2206-1. Procesos de Cortes, *ad ann.* 1401.

(6) Mila y Fontanals, *Obras*, III, 334. Les dates que nous citons sont extraites de P. de Bofarull, *Los condes vindicados*, II, 296.

qui prit aussi plus tard le titre de duc de Gandie (1). Il fut « son procureur général pour toutes ses villes, châteaux, lieux et seigneuries ». Il n'est pas douteux que c'est à ce haut personnage, amateur et protecteur des lettres, qu'il « présente » son harnois allégorique. Tandis que Jacme, son frère, vécut à côté de Pierre IV, Pere eut le cousin du Roi, Alphonse de Gandie, pour seigneur et pour maître.

C'est en sa compagnie qu'il dut faire ses premières armes, puisqu'il le « suivit », comme le déclare le fils même du marquis, dans « tous ses vaillants et belliqueux exploits » *(en tots sos strenuus e bellicosos feyts)*. La Chronique de Pierre IV *le Cérémonieux* cite, en effet, le marquis Alphonse, sous le nom de comte de Denia, parmi les barons qui prirent une part importante à la guerre de l'Aragon contre Pierre *le Cruel*, roi de Castille, de 1356 à 1365. Les barons, nobles, chevaliers et « généreux » du royaume de Valence y furent aussi largement représentés. On sait enfin qu'Henri de Transtamare, frère bâtard du roi de Castille, vint grossir, avec ses partisans, l'armée du roi d'Aragon. Ce dernier triompha d'abord sur mer, mais toutes les places qu'assiégea ensuite le roi de Castille, Alicante, Elche, Denia, etc., se soumirent à lui, et il vint, après une suite de succès, camper sous les murs de Valence. Pierre IV se porta alors à sa rencontre par Tortose et le bord de la mer, et le roi de Castille fut contraint de se replier en hâte sur Murvedre, qui lui ouvrit ses portes. Cette ville se rendit à son tour à l'armée catalane, après un siège de quelques mois, auquel, comme nous l'avons vu, Jacme March assista en personne et où devait aussi se trouver Pere March avec son maître.

L'année suivante, grâce au concours du roi d'Aragon et surtout des grandes compagnies, à la tête desquelles était Bertrand Duguesclin, l'illustre condottière breton, le comte de Transtamare s'empare du trône de Castille. Pierre *le Cruel* se réfugie en Galice, et, de là, écrit au roi de Navarre et au Prince de Galles pour obtenir leur appui. Pierre de Castille et le *Prince Noir* passent les Pyrénées en février 1367. Henri de Transta-

(1) Le 13 avril 1399. Voir Viciana, *Crónica de Valencia*, II, 1881, p. 27. La concession du château de Bayrent et de la ville de Gandie par le roi Jacme II à son fils aîné, Pierre, comte de Ribagorça, date du 6 juin 1323. Cf. *El Archivo*, IV, 323.

mare s'avance à leur rencontre. Les deux armées se trouvent en présence, le 3 avril 1367, près de Najera. « E no passà molt temps, dit Pierre IV d'Aragon dans sa *Chronique* (1), que ls dits rey Pere e l princep de Gales, ab les dites lurs companyes, entraren per Castella, e combaterense ab lo dit rey don Enrich, qui fo vençut e desbaratat en lo camp de Nagera, e fugí e passà s'en a les parts de Ffrança, en la qual batalla foren preses molts, axí de gents de nostra nació com de gents de Castella, entre ls quals fonch lo comte de Denia, e lo maestre de Calatrava, e mossèn Bertran de Claquí, e molts de sa companya, e d'altres. » Avec le comte de Denia fut aussi fait prisonnier notre Pere March. Sérieusement blessé, il ne dut d'avoir la vie sauve qu'à ce qu'il était en état de payer une riche rançon (2).

Après cette expédition, qui avait failli lui coûter la vie, Pere March rentre à Valence ou plutôt à Gandie. Il est désigné, en effet, dans la plupart des documents, par l'expression d'*habitator ville Gandie*, et nous savons qu'il y avait une maison particulière, en dehors même du palais ducal auquel il est attaché, vers 1370, en qualité de procureur et de chevalier de la maison du marquis de Villena, *cavaller de casa del dit senyor marquès*. Mais il devait résider aussi de temps en temps à Valence où il avait de multiples intérêts.

Suivant l'exemple de son frère aîné, il cultive la poésie. C'est le passe-temps le plus digne d'un gentilhomme.

Dès 1374, pendant un séjour à Valence de l'infant Jean d'Aragon, il est en relations littéraires avec lui et lui dédie un *sirventés*, probablement celui qui commence par *Tots grans senyors qui bé vol avenir* (3). Sur le ton sentencieux et dogmatique, qui lui est propre, il lui enseigne les devoirs incombant à un grand seigneur tel que lui. Le fils aîné du roi Pierre lui répond, et, tout heureux de montrer à son père qu'il a pour l'art des vers le même goût que lui, il lui envoie à Barcelone la copie du *sirventés* avec sa réponse et quelques autres pièces. Il communique ensuite toutes ces œuvres au poète Bernat de Só en l'invitant à en composer d'autres à son tour et sur le même style, et, par

(1) *Cronica del rey En Pere IV*, VI, d'après le manuscrit G. 35, fol. CIII v°, de la bibliothèque de l'Académie de l'Histoire, à Madrid.

(2) *Rev. de bibliog. cat.*, *l. c.*, p. 140.

(3) Baselga, *Canc. cat. de Zaragoza*, p. 53, 381.

une curiosité bien naturelle, même chez un prince qui fait ses débuts littéraires, il charge spécialement le protonotaire de sa mère, de lui faire connaître les appréciations formulées, à la Cour, par le Roi, la Reine et les autres personnages qui liront ses premiers vers (1).

Les rapports de Pere March avec la Cour de Barcelone furent assez fréquents. En 1378, suivant Zurita (2), il remplit auprès du Roi une mission assez délicate. Le marquis de Villena prétend avoir des droits au trône de Sicile laissé vacant par la mort de Frédéric II et de Constance, et il demande au Roi, par l'intermédiaire de son procureur, l'autorisation de les faire valoir. Mais le Roi lui-même aspire à la couronne de Sicile, sinon pour lui-même, du moins pour un de ses fils, et il répond catégoriquement à l'envoyé du marquis que les titres des infants sont supérieurs aux siens.

A la mort de son frère Jacme, seigneur d'Aramprunyà, cette propriété dut lui échoir, mais nous ne savons à quelle date. C'est ce qu'on peut induire de ce que, comme nous le verrons, un de ses fils, nommé Jacme March comme son oncle, fut seigneur d'Aramprunyà et hérita d'Auzias March au même titre qu'un autre de ses enfants, Francesch, citoyen de Barcelone.

De son premier mariage il eut trois enfants (3) : Jacme et Francesch, que nous venons de mentionner. Il faut, sans doute, y ajouter Johan (4), chevalier, qui épousa Yolanda de Vilarig

(1) A. Rubió y Lluch, *op. cit.*, 252-254.

(2) *Anales de Aragón*, t. II, lib. X, c. xxiii, fol. 372 v°-373.

(3) La tradition familiale, à laquelle nous avons fait allusion, nous porte à croire qu'il avait eu, de son premier lit, un premier fils mort en bas-âge et prénommé *Pere* comme lui.

(4) Paz y Mélia en fait un fils de Pere March et de sa seconde femme. Mais, si ce renseignement était exact, il en résulterait que Johan March aurait eu à sa mort 18 ans au plus. C'est peu pour un chevalier, père de quatre enfants ! La date de sa mort résulte cependant, avec la plus entière certitude, des protocoles de Ramon Agualada (Archivo de Osuna, *Gandía*, n° 1122) où on lit, à la date du 23 avril 1406 : « Noverint universi quod ego Petrus March, miles, dominus loci de Beniarjo, habitator ville Gandie, tutor per curiam dicte ville Gandie, damus et assignamus filiis et heredibus venerabilis Johannis March, militis, filii mei quondam, ut constat de dicta tutela, per instrumentum publicum actum in curia dicte ville, receptum per discretum Bernardum de Garrigas, auctoritate regia notarium publicum tunchque scribam dicte Curie, XVIa die Aprilis anno a nativitate Domini M° CCC° XC° octavo, ut de ipso notario subscripto plene constitit. »

et mourut le 16 avril 1398 laissant quatre enfants, Pere, Leonor, Yolanda et Aldonça.

Devenu veuf, Pere March se remaria à Valence, le 2 septembre 1379, avec Leonor de Ripoll, fille de Mossèn Pere Ripoll, qui lui apportait en dot 40.000 sous.

De cette seconde union naquirent : 1° Peyrona, à laquelle fut attribué, probablement parce qu'elle était l'aînée, le prénom paternel et traditionnel, et qui resta sourde-muette ;

2° Auzias, chevalier et poète, dont nous parlerons plus tard.

Convoqué le 11 juin 1382 aux *Corts* générales de Montçó (1), Pere March y figure, en 1383, parmi les représentants des chevaliers du royaume de Valence. On sait que les trois bras y firent entendre d'abord d'énergiques protestations contre la maison royale, puis finirent par se soumettre à la volonté du Roi et lui accordèrent les subsides nécessaires pour une expédition contre la Sardaigne soulevée par Brancaleone Doria (2).

Il s'occupe ensuite des affaires du marquis de Villena, qu'il représente activement. Le 10 mars 1383, il obtient pour ses vassaux de Denia l'autorisation de construire et de tenir des hôtelleries dans les faubourgs de la ville et d'y vendre certaines denrées. Il négocie encore, le 15 novembre 1384, l'achat du château royal de Beniopa (3).

Le 13 juin 1385, l'évêque de Valence lui reconnaît formellement le droit de présenter un ecclésiastique au bénéfice de la chapelle Saint-Marc, fondé par son oncle Berenguer. Ce droit lui a été donné par son père avec ses autres biens mobiliers et immobiliers de Valence, probablement au moment où il a recueilli, à Barcelone et à Aramprunyà, la succession de la branche aînée, après la mort de Perico March (4). Cette même

(1) Barcelone, Arch. gen. de la Cor. de Ar., *Colecc. de Procesos origin. de Cortes*, t. VIII, fol. 27.

(2) V. Balaguer, *Hist. de Cat.*, V, 232.

(3) Archivo de Osuna, *Gandia*, 1121 — (Registre de les letres e cartes del molt alt senyor Do Alfonso, marquès de Villena, comte de Ribagorça e de Denia e constable de Castella).

(4) « Dictus Jacobus March genitor vester universa bona mobilia et immobilia et quelibet jura que habebat et que sibi competebant et competere poterant qualicumque ratione vel modo donauit et concessit vobis et vestris perpetuo, pura et irreuocabili donatione que dicitur inter vivos et sic jus patronatus sive presentandi beneficiatum ad dictum beneficium in vos transtulit. » Valence, *Arch. de la Curia Ecles.*, A 22 — 187 — 1°, fol. 24.

année, il va en Angleterre remplir une mission dont nous ignorons l'objet, mais nous savons que les rois d'Aragon étaient, à cette époque, en relations avec les Universités d'Oxford et de Cambridge (1), et, d'autre part, Pierre IV avait promis aux Anglais , qui occupaient la Guyenne, de les aider contre la France (2).

Pour le récompenser de ses divers services, le marquis de Villena lui concède, le 14 septembre 1387, le droit qui lui appartenait de prélever la dîme sur l'*alqueria* de Verniça et le château de Palma (3).

En 1388, il assiste de nouveau aux *Corts* générales de Montçó (4), où son maître a joué un rôle prépondérant. Le roi Pierre IV est mort. Son fils, Jean, vient d'être proclamé, mais déjà le mécontentement est grand dans toute la nation. On se plaint des dépenses exagérées de la Cour. Le Roi donne l'ordre, dès l'ouverture des *Corts*, d'arrêter tous les barons qui se sont ligués contre lui. Mais, ayant à leur tête le marquis de Villena, ils se refugient à Casalanz, et, le Roi, contraint de céder, leur accorde un sauf-conduit et leur permet de délibérer (5).

Pere March n'en continue pas moins à s'acquitter avec zèle de sa charge de procureur. En février 1388, il figure comme témoin dans le partage qui est fait de certains cens entre les paroisses de Denia et dans la requête adressée au marquis par le *justicia* et les jurés de Gandie, en vue d'obtenir une exemption d'impôts. Ces deux actes le nomment au premier rang parmi les *cavallers de casa del dit senyor marquès* (6). Le 28 du même mois, il procure à son maître une mule pour le prix de 70 florins qui lui sont payés sur les revenus de la baronnie d'Arenós (7). Le marquis le charge, le 6 juin 1388, de faire construire le mur de son château de Callosa (8). Le 5 juillet, agissant cette fois en

(1) A. Rubió y Lluch, *Documents*, p. 277, 282.

(2) V. Balaguer, *loc. cit.*, p. 249.

(3) A. Paz y Mélia, *loc. cit.*, p. 370, note.

(4) Barcelone, Arch. de la Cor. de Aragón, *Procesos de Cortes*, t. IX, fol. 22 v°.

(5) V. Balaguer, *l. c.*, p. 253.

(6) Archivo de Osuna. *Gandía*, 1121 (2e registre des lettres du duc, au début, et à la date du 20 février 1388).

(7) *Ibid.*, Lettre du 28 février 1388. Le duc l'appelle dans cette lettre, comme dans plusieurs autres consécutives, *l'honrat e amat Mossen P. March, general procurador nostre.*

(8) *Ibid.* Lettre du 6 juin 1388.

qualité de seigneur de Beniarjó, il s'engage à payer à la ville de Gandie un cens de 36 livres de capital (1).

Cette même année, le prieur et huit frères du monastère de Xabea, consacré à Saint-Jérôme, ayant été capturés par les Mores de Berbérie et transportés à Bougie, le marquis Alphonse, qui était aussi comte de Denia, les rachète et fait construire pour eux, à Cotalba, aux environs de Gandie, sur le territoire de Palma, un second établissement sous l'invocation du même saint. Pere March prend une grande part à cette fondation (2).

Le 26 décembre 1391, le marquis lui octroie une rente annuelle de 500 sous de Valence dont il lui renouvelle la concession quatre années plus tard (3).

Le 4 avril 1394, il est désigné, en même temps que « le vénérable Francesch Desplugues, chevalier, habitant de Valence », pour exécuteur testamentaire de dame Yolanda de March, femme de Bonafocam de Vallebrera (4). Le 6, la prieure du couvent de Saint-Jérôme lui verse 12 livres de monnaie de Valence (5).

Le 26 janvier 1395, il réglemente, en qualité de « procureur et de bailli général du très haut seigneur Don Alfonso, seigneur et comte de Ribagorça », les conditions du chargement et du déchargement des navires dans les ports soumis à sa juridiction (6). En février, il notifie à Pere Ceriol, notaire de Denia, certaines recommandations de son maître (7). Le 1er juin, Fr. Johan Ripoll, seigneur du Genovés, grand-père

(1) Archivo de Osuna, *Pergaminos del archivo consistorial de Gandia* (Cajón, III, lío 12).

(2) Paris, Bib. nat. Esp. 147, p. 113. Divers renseignements sur la fondation et la dotation de ce monastère figurent dans la copie, faite en 1685, d'un acte du 14 avril 1406 (Arch. de Osuna, *Archivo Consistorial de Gandia*, est. 5°, tabla 5a. Cf. Roque Chabas, *Hist. de Denia*, II, 45 ; *El Archivo*, II, 126, IV, 235, 311.

(3) Arch. de Osuna, *Gandia*, 1172.

(4) Arch. de Osuna, *Gandia*, 1172 (Protocole de Ramon Agualada).

(5) *Ibidem*, *Gandia*, 1172.

(6) Ce règlement est invoqué dans un procès engagé en 1447 contre un certain Trilles, propriétaire d'une barque, et dont il reste des extraits dans un registre des Archives municipales de Gandie.

(7) Arch. de Osuna, *Gandia* (Protocoles Ramon Agualada, 1394-95).

de sa femme, fait à sa petite-fille un legs dont nous ne connaissons pas l'importance (1).

En 1398, un de ses fils, le chevalier Johan March meurt laissant quatre enfants mineurs dont la tutelle lui est confiée par la Cour de Gandie, le 16 avril.

Plus tard, le 3 octobre 1399, il envoie à Pere de Vilanova, seigneur du bas château *(castell avall)* de Pop, une lettre patente du « haut seigneur don Alfonso, duc de Gandie (2), marquis de Villena et comte de Ribagorça », pour lui faire connaître certaine mesure à son sujet.

Il gère ses intérêts propres en même temps que ceux du duc, et, le 1er février 1406, il conclut à Beniarjó un arrangement avec Alit Alfaqui (?), un des musulmans de son domaine (3). Le 23 avril suivant, il autorise, en qualité de tuteur des enfants de son fils Johan March, le rachat d'une rente de 1.000 sous au nom de ses pupilles et il certifie avoir reçu de l'honorable Pere de Soler, « physicien », maître en médecine, citoyen de Valence, le capital qui s'élevait à 13.000 sous, garantis par une maison située dans la paroisse de Saint-Martin (4).

L'aîné de ses petits-enfants s'appelle aussi Pere March, et, pour éviter de confondre le grand-père et le petit-fils, on appelle l'un, suivant l'usage ordinaire en Catalogne, Pere March *major dierum*, « major en dies » (5), l'autre Pere March *junior* ou « pus jove » (6). Nul doute que la première dénomination ne soit celle que le marquis de Santillana a traduite, dans sa *Carta*

(1) Fr. Cerda y Rico, *Notas al Canto de Turia*, éd .1802, p. 291.

(2) Arch. de Osuna, *Gandia*, 1121. (Feuillets extraits d'un protocole de 1399 et joints au 2e registre de lettres ducales mentionné plus haut). C'est la première fois que le titre de duc de Gandie est attribué à Alphonse d'Aragon. Il lui a été conféré par le roi Martin, le 13 avril 1399, le jour même de son couronnement à Saragosse.

(3) Arch. de Osuna, *Gandia*, n° 1122 (Protocole Ramon Agualada, 1406).

(4) *Ibidem*. « ... Super quodam hospitio... sito et posito in parrochia Sancti Martini civitatis prefixe (Valentie), confrontato cum via publica, cum duabus adzucaqueris et cum domibus Petri Vives, pomerii, et cum domibus Petri Gil, argenterii... »

(5) *Rev. de bibliog. cat.*, I, 139.

(6) Madrid, Archivo histórico nacional, n° 222, Parchemins des Jerónimos de Cotalba en Gandía (8 janvier 1409 et 20 septembre 1412).

al condestable de Portugal, par cette expression *Mossen Pero March el viejo* (1). Les commentateurs expliquaient mal les mots *el viejo.* Nos documents permettent de résoudre définitivement ce petit problème d'histoire littéraire. Nous savons maintenant que c'est bien du père d'Auzias qu'il s'agit, et, s'il est appelé Pere March « le vieux », c'est à cause, non de son fils, comme on l'a admis généralement, mais de son petit-fils prénommé et nommé comme lui. Le témoignage de Santillana prouve par là même aussi que les poésies qu'on lui attribue, dans les *Cançoners,* lui appartiennent véritablement.

C'est précisément ce petit-fils qu'il marie, le 8 janvier 1409, en même temps qu'il émancipe son fils Auzias, événements sûrement concertés en vue du partage, qu'au terme de sa vie, il veut faire de ses biens situés dans le royaume de Valence.

En Pere March *junior,* damoiseau, fils de Johan March et d'Yolanda de Vilarig, épouse Na Constança, fille de feu l'honorable Francesch Cifre, de Gandie. Le contrat de mariage qui nous a été conservé (2) nous apprend que, suivant les dernières volontés de son père, il ne pouvait contracter mariage, sous peine d'être déshérité, qu'avec le consentement d'une sorte de conseil de famille comprenant « le révérend maître de Muntesa », Berenguer March, « les honorables Mossèn Pere March, Madona Alamanda de Vilarig, Madona Violant de March, mère du dit En Pere March, Mossèn Bernat de Vilarig, Mossèn Joffre de Vilarig et En Guillem de Vilarig ». Non seulement Mossèn Pere March, *major dierum,* d'accord avec les autres personnes présentes, approuve le mariage d'En Pere March, mais encore abandonne à son petit-fils *(al dit net seu)* la propriété pleine et entière du lieu du Verger *(lo loch del Verger)* et lui donne, avec jouissance après son décès, la somme de 10.000 sous. Il est stipulé enfin que son petit-fils ne pourra prendre dans ses biens, tant propres que dotaux, que la somme de 25.000 sous, pour doter ses trois sœurs.

Toutes ces clauses sont évidemment destinées à conserver au jeune damoiseau, héritier de la race, une fortune qui lui permette de ne pas déchoir du rang qui convient à sa naissance.

(1) Amador de los Rios, *Obras del Marqués de Santillana,* p. 10.
(2) Madrid, Archivo histórico nacional, *loc. cit.* Parchemin du 8 janvier 1409.

Quant à Auzias March, il reçoit, avec le droit d'administrer ses biens, la partie principale du patrimoine. Son père lui donne, en effet, les lieux de Beniarjó et Pardines, l'*alqueria* de Verniça et d'autres immeubles. De son côté, Leonor de Ripoll, sa mère, lui fait abandon de sa dot et du *creix,* et laisse à sa fille Peyrona 15.000 sous (1).

Il ne semble pas que ce partage ait satisfait tous les intéressés. Peut-être Pere March *junior,* plus âgé que son oncle Auzias, espérait-il représenter son père, Johan March, dans tous ses droits (2). Ce qui est certain, c'est que, comme nous allons le montrer, il songea à prendre le nom de sa mère.

C'est encore lui que nous retrouvons, semble-t-il, en 1409, parmi les gens de guerre désignés pour suivre le capitaine Mossèn Guillem Ramon de Moncada, ancien gouverneur et vice-roi du royaume de Valence, dans son expédition en Sardaigne (3).

III

Sur ces entrefaites, le duc de Gandie meurt, peu après avoir posé devant le Parlement de Barcelone, préliminaire de celui de Caspe, sa candidature à la succession du roi Martin d'Aragon (4). Le vieux Pere March croit être arrivé, lui aussi, au terme de sa carrière et il rédige son testament avec le soin et la précision dont nous avons constaté l'empreinte dans chacun des actes de sa vie. C'est le patriarche qui ne veut oublier aucun des membres de sa nombreuse famille. Le 9 décembre 1410, par devant le notaire Francesch Dalmau (5), il choisit comme

(1) A Paz y Mélia, *op. cit.*, p. 370, n. — Sur le *creix,* voir plus loin p. 63.

(2) La représentation n'a été introduite dans le code de Valence qu'en 1418 par le roi Alphonse V d'Aragon. (Voy. *Furs*, lib. VI, rubr. V, f. 1 et 2).

(3) « La mostra de la gent que devia anar en Cerdenya en la capitania de Mossen Guillem Ramon de Moncada... *Ittem en Pere March per dos Baciners* (sic), *y dos Pilarts*... 89 *l*[*iures*]. » Bib. nat. de Paris, Esp. 147, *ad ann.* 1409, p. 195-196.

(4) V. Balaguer, *loc. cit.*, V, 415, 422.

(5) A Paz y Mélia *op. cit*, p. 370.

exécuteurs testamentaires ses cousins Johan Roiç de Corella et Johan de Cabrera et demande à être enseveli dans la chapelle du monastère de Saint-Jérôme qu'il a contribué à faire construire. A son neveu, Mossèn Jacme Castellà, il assigne la somme de 3.000 sous qu'il réclame en qualité d'héritier de son frère Bartholomeu March, enterré par ses soins dans la chapelle Saint-Marc de la Seu de Valence où son autre frère Arnau doit aussi être inhumé.

Pour l'exécution de ses dernières volontés, il ordonne de vendre les meubles de ses maisons de Gandie et Beniarjó, ses livres, ses monnaies d'argent, environ 80 marcs, ses troupeaux et divers cens.

Il reconnaît avoir reçu de sa femme Leonor 40.000 sous de de dot et il prescrit de lui en restituer 20.000, avec ses robes, perles et bagues. Il la nomme, en outre, tutrice de sa fille Peyrona, et, à défaut de sa mère, la tutelle appartiendra à ses exécuteurs.

A chacun de ses petits-enfants, Pere, Leonor, Yolanda et Aldonça, fils et filles de Johan March, il lègue cent florins. Autant à ses neveux Guerau, Gualba et Luis March. Cinquante florins à ses neveux Jacme et Arnau March.

Enfin son héritier universel est Auzias March.

Ces dispositions prises, il continue néanmoins à gérer les intérêts du fils aîné de son ancien maître, appelé Alphonse comme lui, mais dépossédé du marquisat de Villena. Le nouveau duc lui cède même, à titre onéreux, le 14 octobre 1411, une rente que payaient à son père les « universités » de Denia et du lieu de Xabea (1).

Mais, le 31 mars 1412, désireux de faire une bonne fin, « d'entrer, comme le dit son maître, au service de Dieu » et de laisser les affaires temporelles pour les éternelles, il abandonne son office de procureur qu'il avait occupé pendant plus de quarante ans. C'est la retraite qu'il veut prendre, et, pourrait-on dire aussi, qu'il désire faire avant de comparaître devant le Juge éternel (2).

Le duc, à qui il remet sa lettre de procuration *(carta de procuració)*, ne saurait se séparer d'un tel collaborateur sans lui

(1) A. Paz y Mélia, *loc. cit.*, p. 371.
(2) *Rev. de bibliog. cat.*, I, 139.

témoigner publiquement toute sa gratitude pour tous « les bons, loyaux et mémorables services » qu'il a rendus à son père et à lui-même, et il lui octroie la juridiction civile et criminelle sur le lieu de Beniarjó et les *alqueries*, c'est-à-dire les fermes, de Pardines et Verniça. Ce privilège avait appartenu, depuis 1356, à Ramon Castellà, descendant, comme notre Pere March, d'un des premiers colons de Gandie après la conquête (1). Il consistait dans le droit de connaître de toute accusation criminelle et de tous les procès civils contre toutes personnes, excepté les vassaux du duc, et d'infliger toute peine afflictive aux Sarrasins qui habitaient le territoire de sa justice. Le duc ne se réservait que la rançon et la composition pécuniaire de la peine de mort (2).

En acquérant ainsi la plus haute justice qui, d'après les *Furs* de Valence, pouvait appartenir à un seigneur, Pere March obtient pour lui et pour ses successeurs la propriété pleine et entière de son fief.

Mais la satisfaction que lui a causée la faveur du duc ne tarde pas à être grandement atténuée par un deuil qui l'atteint dans ses sentiments les plus profonds. Sa petite-fille, par alliance, meurt, à Gandie, le 20 septembre 1412, à peine âgée de vingt ans, pendant l'absence probable de son mari Pere March *junior*, récemment armé chevalier, *Petri March junioris, militis, habitatoris ville Gandie quondam*. Un inventaire des biens de la jeune femme, de ses robes et de ses bijoux, dressé le 9 novembre suivant, nous donne, en même temps que la date de son testament et de sa mort, des renseignements précis et curieux sur la toilette et les goûts d'une patricienne de Gandie, au début du xve siècle (3).

Le 5 janvier 1413, le duc confirme le privilège et la juridiction qu'il lui a concédés quelques mois auparavant. Le nouveau seigneur justicier, qui désire marquer son entrée en charge par un acte de haute bienveillance, obtient, en outre, de son suze-

(1) Le nom de *R. Castellanus* figure plusieurs fois dans la Répartition de Valence (*Doc. inéd. del arch. de Aragón*, XI, 349, 366, 383, 415). C'est précisément à lui que le roi Jacme donna, en 1248, l'*alqueria* de Beniarjó.

(2) *Rev. de bibliog. cat.*, I, 139-147.

(3) Madrid, Archivo Histórico nacional, n° 222. *Jerónimos de Cotalba*. Parchemin du 9 novembre 1412.

rain et prédécesseur une amnistie en faveur de ses vassaux, tant chrétiens que sarrasins, pour toutes les condamnations civiles et criminelles prononcées jusque-là à son profit (1).

Mais l'idée de sa mort prochaine s'impose encore à lui, et, par un codicille en date du 8 mai 1413, il introduit dans son testament quelques modifications importantes. Estimant que la seigneurie de Beniarjó et autres lieux est un apanage suffisant pour Auzias, il lègue à ses petites-filles Yolanda et Aldonça, une partie de la rente que lui font les communaux de Denia et Xabea. Mais, en revanche, il donne à son fils pour sa maison seigneuriale de Beniarjó qu'il ne convient pas de laisser sans armes, toutes ses cuirasses, ses arcs, flèches, lances, boucliers, etc. Enfin sachant que son petit-fils, Pere March *junior*, prétendait abandonner, à sa mort, le nom de March pour celui de Vilarig, il déclare qu'un tel projet est absolument contraire à sa volonté. Il demande, en tout cas, qu'il ne puisse changer de nom que s'il lui échoit un héritage au moins égal à la substitution qu'il lui faisait de ses biens, à défaut d'Auzias. Si cette condition ne se réalise pas et que son petit-fils prenne néanmoins un autre nom, il veut que cette substitution soit nulle et qu'elle ait lieu en faveur de son neveu Luis, fils de Jacme, seigneur d'Aramprunyà (2).

Sous la sécheresse laconique de cette dernière clause on sent la sourde irritation d'un homme fier du nom qu'il porte et qui, après l'avoir rendu plus glorieux encore par toute une vie de probité et d'honneur, voudrait en assurer autant que possible la perpétuité. La fin de sa vie en fut certainement assombrie.

Est-ce à cause de son petit-fils ou pour remplir quelque mission de confiance de son ancien maître qu'il entreprend, aussitôt après et malgré son grand âge, de se rendre au nord-est de l'Espagne, à Balaguer, dans le comté d'Urgel ? Cette dernière hypothèse est la plus vraisemblable. On sait, en effet, que le duc de Gandie était le vassal de Jacme *le malheureux*, et nombreux devaient être alors les rapports qu'entretenait avec lui l'ancien prétendant à la couronne, qui s'obstinait à ne pas rendre hommage à son nouveau roi, Fernand d'Antequera, et se préparait même à lui résister par les armes.

(1) *Rev.. de bibliog. cat.*I, 146.
(2) A. Paz y Mélia, *loc. cit.*, p. 371.

Quoi qu'il en soit, le vieux Pere March meurt, le 7 juin 1413(1) à Balaguer, loin de sa famille et du pays aimé où il désire reposer dans son dernier sommeil. Mort brutale qui évoque naturellement ces vers d'une de ses méditations sur la faiblesse humaine :

> Trop es cert fayt que no podem gandir
> A la greu mort, e que no y val metgia,
> Força ne giny, rictat e senyoria,
> E trop incert lo jorn que deu venir! (2)
>
> (*Al punt c'om naix*, v. 9-12).

Quelques jours après, la nouvelle parvient à Gandie, et, le 16 juin (3), a lieu, à Xativa (4), l'ouverture de son testament chez le notaire Francesch Dalmau. Après avoir pris connaissance de ses dernières volontés, ses parents et amis se préoccupent de faire apporter sa dépouille à Gandie. Mais les communications sont lentes et difficiles entre Balaguer et le royaume de Valence. En outre, la guerre est engagée entre l'élu de Caspe et le comte d'Urgel. Balaguer est sur le point d'être assiégé par les troupes royales (5).

Pendant ce temps on dresse l'inventaire de ses biens (6), afin d'exécuter les legs que nous avons mentionnés. Mais, pour des raisons de haute convenance, la vente est ajournée après le suprême hommage que s'apprêtent à lui rendre ses vassaux et ses concitoyens.

Ce n'est que l'année suivante, le 1er août 1414, que le Roi donne l'ordre (7) à Mossèn Ramon d'Empuries, son lieutenant

(1) A. Paz y Mélia, *loc. cit.*, p. 370.

(2) D'après le *Cançoner* de Paris. Bib. nat. Esp. 225, fol. 126. Cf. Torres Amat, *Dicc.*, p. 371 et Mila, *Resenya*, 128 (*Obras*, III, 159).

(3) « Suum ultimum condidit testamentum receptum per discretum Franciscum Dalmau quondam notarium die nona Decembris anno Domini M° CCCC° X° et publicatum per dictum notarium die sexta decima junii anno domini M° CCCC° XIII°, cum quo heredem suum universalem fecit Ausiam March, filium suum, ad omnimodas voluntates... » Valence, Arch, de la Curia Eclesiástica, A 22-187— 3° « Jacobum Torrella et Gabrielem Sanç» (7 juin 1485), fol. VIII.

(4) C'es ce qui semble résulter du renseignement fourni par Ortiz à Cerdà y Rico, *op. cit.*, p. 292.

(5) V. Balaguer, *op. cit.*, V, 464.

(6) A. Paz y Mélia, *loc. cit.*, p. 371.

(7) J. Rubió y Ors, *loc. cit.*, p. 89.

dans le comté d'Urgel, aux viguier et autres officiers, ainsi qu'aux autorités ecclésiastiques de la cité de Balaguer, de livrer immédiatement à ses parents et amis les restes de son « amé » Mossèn Pere March, pour qu'ils puissent les transférer à Valence et leur donner la sépulture dans le monastère de Saint-Jérôme de Gandie, avec toute la solennité requise.

Cette cérémonie une fois terminée, on procède, le 16 décembre, à la vente aux enchères de tous les meubles que s'était réservés le défunt. Nous y remarquons quelques objets d'argenterie offerts par l'*aljama* de Beniarjó à sa femme, Leonor Ripoll, deux esclaves, dont un noir, et, surtout, plusieurs livres qu'il est intéressant d'examiner de près pour savoir s'il y a quelque accord entre ses lectures et les idées qui lui sont chères.

Les trente-sept volumes, trop sommairement désignés dans cet inventaire (1), ne sont probablement pas toute la librairie

(1) La publication qu'en a faite A. Paz y Mélia rend leur identification d'autant plus difficile qu'on y trouve çà et là des termes castillans évidemment surajoutés. Nous indiquons ci-dessous, dans l'ordre alphabétique pour chaque genre, les titres, corrigés chaque fois que possible, avec les ouvrages connus de nous auxquels ils se rapportent :

— 1. *Breviari.*

2. *De contemplaciones* (sic), de San Jerónimo.

3. *De dilectio e caritat.* — (Peut-être la traduction du livre *De amore et dilectione Dei et proximi* d'Albertano di Brescia. Cf. A. Morel-Fatio, *Cat. des mss. esp. de la Bib. Nat.*, n° 79, 2°).

4. *De humilit.*, de San Gregorio. — (*De homiliis* ? — Il n'y a pas de traité *De humilitate* dans les œuvres de Saint-Grégoire le Grand).

5. *De Ignocent*, sobre los siete salmos. — (On sait que le *Commentarium in septem psalmos pœnitentiales* du pape Innocent III fut traduit en catalan, à la demande même de Berenguer March, maître de Muntesa, par le dominicain Johan Romeu. En voici le titre : *La exposieió dels* VII *psalms penitentials feta per Papa Innocent terçè tralladada de lati en romanç per frare Johan Romeu, dels frayres preycadors.* (Cf. Villanueva. *Viage*, XVIIII, 169 ; Torres Amat, *Dicc.*, 563, et A. Morel-Fatio, *Kat. Lit.*, p. 89).

6. *De notes e proser de cant*, de Santa-Maria — (Prosier noté avec hymnes en l'honneur de la Vierge).

7. *Evangelis e exemples del Novell Testament.* (Voir ci-dessous n°s 11 et 12).

8. *Exacutori de penssa a Deu.* — (*Excitatori* ? Trad. cat. de l'*Excitatorium mentis in Deum* de Bernat Oliver, de Valence, prédicateur de Pierre IV d'Aragon, († 1348). Cf. A. Morel-Fatio, *Kat. Lit.*, 97).

9. *Examenon.* — (*Exameron*, Voir n° 10).

10. *Exameron*, de San Ambrosio. — (Sancti Ambrosii mediolanensis episcopi

de Pere March : ils n'en constituent peut-être même pas l'essentiel. On a peine à croire, en effet, que les exécuteurs testamentaires aient privé sa famille de tout ce que le père lisait le plus souvent et son fils Auzias de ce qu'il aimait le mieux.

Les livres latins sont les plus nombreux. Rien de plus naturel. C'était le fond même de la culture du Pere March, comme de ses contemporains. Cependant on y note une quantité relativement élevée de textes catalans, bien qu'il ne soit guère possible d'admettre qu'à tout titre catalan de l'inventaire répond nécessairement un ouvrage écrit en cette langue. Il y en a aussi trois en français, le *Brunet Latin,* le *Sidrach* et un livre de droit civil.

La théologie, la liturgie et le droit canonique y occupent une si grande place qu'on est tenté de croire que Pere March avait hérité d'une partie au moins de la bibliothèque de son oncle, le chanoine Berenguer March (n°s 1 à 20).

Hexameron libri sex, Paris, 1686, in fol., p. 1. Le prince de Viane en avait un exemplaire, *Doc. inéd. del Arch. de Aragón*, XXVI, 49).

11. *Exemplari.* — (Voir n°s 7 et 12. Sur un recueil d'exemples catalan, cf. A. Morel-Fatio, *l. c.*, p. 96).

12. *Exemples de la S. Escriptura.* — (Peut-être le recueil *De exemplis sacræ Scripturæ* de Nicolas de Hanapes ; voir *Hist. litt.*, XXIX, 551).

13. *Ignocent.* — (Voir n° 5).

14. *Ordinacions de la Iglesia.*

15. *Part de la Vida de Sent Silvestre.*

16. *Que la persona rica salvar no s pot....*

17. *Questiones de la anima e del cos.*— (Est-ce les *Quæstiones de Anima* attribuées à Gilles de Rome ? Cf. *Hist. litt.*, XXX, 462).

18. *Salterio.*

19. *Otro, escrito de letra boloñesa,* storiat.

20. *Sermons dominicals.* — (Probablement le *Dormi secure*, attribué au Franciscain Jean de Werden, et dont l'édition la plus ancienne, de 1481, avait pour titre *Sermones dominicales cum Expositione Evangeliorum, Dormi secure, vel Dormi sine cura.* Cf. *Hist. litt.*, XXV, 74-77 et Catal. de la Bibl. du roi Martin, n° 1).

— 21. *Breviari d'amors,* en pergamí. — (L'œuvre de Matfre Ermengau avait été traduite en prose catalane dès le xive siècle ; cf. Bib. nat. de Paris. Mss. Esp., 205 et 353).

22. *De regimine principum.* — C'est le texte latin d'Egidio Colonna ; cf. *Hist. litt.*, XXX, 517).

23. *Llibre apellat Cidratus.* — (Sidrach, *La Fontaine de toutes les Sciences,*

Les sciences et la philosophie, surtout la politique et la morale, viennent ensuite (nos 21 à 30).

Les belles-lettres ne sont représentées, à proprement parler, que par deux ouvrages de grammaire ou de lexicographie et deux de poésie. C'est peu pour un poète. Mais on peut aisément expliquer, comme nous l'avons vu, pourquoi ne figuraient à cette vente qu'un petit nombre de livres de littérature (nos 31 à 34).

Enfin, il n'y a qu'un seul ouvrage d'histoire, un de chevalerie et un autre de droit civil (nos 35 à 37).

La variété de ces livres paraît suffisante pour l'époque, mais, si l'on fait abstraction des ouvrages religieux et théologiques qui n'intéressaient pas spécialement un laïque, on

Hist. litt., XXXI, 285-318 ; une version catalane a été publiée en partie par la *Revista Catalana*, fév.-mars 1892).

24. *Llibre apellat Doctrina pueril*, en paper. — (Texte catalan du *De doctrina puerili* de Ramon Lull, pub. à Palma, 1736, et à Barcelone, 1907).

25. *Llibre de cilurgie apellat cidrat.* — (*Libre de clergie...* ; texte français de Sidrach ; voir no 23. L'expression *livre de Clergie* est appliquée, dans quelques manuscrits, à l'*Image du Monde*, *Hist. litt.*, XXIII, 299).

26. *Llibre de consells e doctrines ordenat per en Ramon Lull.* — (*Liber de consilio*, *Hist. litt.*, XXIX, 328, no 220).

27. *Manipulus florum.* — (Recueil de maximes morales commencé par Jean de Galles et achevé par Thomas d'Irlande, *Hist. litt.*, XXV, 188 ; XXX, 401).

28. *Suma de collatione*, en romance. — (*Communiloquium* ou *Summa collationum* de Jean de Galles, *Hist. litt.*, XXV, 180 ; sur les trad. castillane et catalane, cf. A. Morel-Fatio, *Kat. Lit.*, p. 95).

29. *Tesaurus pauperum.* — (La version catalane de ce Traité de médecine de Pierre d'Espagne, pape Jean XXI, a été publiée dans la *Revista catalana*, janv.-avril, 1892).

30. *Tresor de la lengua francesa.* — (*Li livres dou Tresor*, de Brunetto Latino).

31. *Cançoner.* — (Cf. A. Rubió y Lluch, *Documents...*, p. 346, 347).

32. *Diccionari e flors de cobles.* — (Est-ce le *Diccionari* ou *Libre de Concordances* de Jacme March ?)

33. *Sinonimes de Sant Isidre.* — (Synonima Isidori Hispalensis episcopi, Paris, 1580, in-fol., pars II, fol. 54).

34. *Uguti.* — (Probablement les *Verborum derivationes* d'Uguccione, *Hist. litt.*, XXII, 9-11).

— 35. *Canoniques de reys* — (Cf. A. Rubió y Lluch, *loc. cit.*, p. 123).

36. *Institució de art de cavalleria.*

37. *Sumari de regles de dret*, en francés.

s'aperçoit que les véritables amis de Pere March, ce sont les écrivains politiques et les moralistes, tels que Matfre Ermengau, Egidio Colonna, l'auteur anonyme de *Sidrach*, Ramon Lull, Jean de Galles, Thomas d'Irlande, Brunetto Latino, etc. Les encyclopédies et les recueils de maximes lui offrent surtout le meilleur moyen de compléter son expérience et ses réflexions personnelles et contribuent à donner à ses poésies le caractère grave et moralisateur, que nous retrouverons aussi dans l'œuvre de son fils et digne successeur.

IV

Deux parents, probablement même deux frères de Pere March, méritent encore d'être signalés pour l'influence qu'ils ont pu avoir sur lui et sur son fils.

Berenguer March, « de nació català », suivant le *Libre de Memories* (1), né à Barcelone, d'après Samper (2), fut élu, le 25 juillet 1382, maître de l'ordre de Muntesa, malgré le Roi qui avait un autre candidat. Il fut un des lettrés que le roi Jean Ier avait pour conseillers et qui, après sa mort, furent

(1) Paris. Bib. Nat. Ms. Esp., 147, p. 92.

(2) Frey Hipp. de Samper, *Montesa Ilustrada*, II, nº 806, p. 485. — Samper ajoute qu'il était fils de Ramon March, seigneur d'Aramprunyà, et de dona Elisen de Millas, de la maison des seigneurs de Millas, près de Girone. Il aurait eu, suivant lui, deux frères, Jacme et Lleó, et une sœur Yolanda. Jacme, l'aîné de la famille, aurait succédé à son père ; Lleó aurait été nommé par son frère lieutenant-général du maître de Muntesa. Yolanda aurait épousé Bonanat de Vallebrera, de Murvedre. Mais on ne peut avoir que très peu de confiance en Samper qui parle souvent par ouï-dire et a commis sur quelques points des erreurs manifestes. D'autre part, J. Torres y Reyetó ne mentionne pas Ramon March parmi les seigneurs d'Aramprunyà. En outre, les *Documents* de Rubió y Lluch nous apprennent qu'en 1384 deux frères, Jacme et Pere March, qui ne peuvent être que les deux poètes dont nous avons parlé, étaient en relation avec un Lleó March, sans dire quelle était leur parenté avec lui. Le contrat de mariage de Pere March *junior* nous montre aussi Berenguer March faisant partie, en 1409, du conseil de famille du petit-fils de Pere March le vieux. Enfin Paz y Mélia affirme expressément que Berenguer était frère de Pere le poète. Ce sont là, il faut bien l'avouer, de fortes présomptions en faveur de leur filiation commune.

poursuivis sur l'ordre de la nouvelle reine María de Luna (1), et il est certain qu'il avait, comme Jacme et Pere, des goûts littéraires assez prononcés, puisque, sur ses conseils, le dominicain, frère Johan Romeu, traduisit les commentaires d'Innocent III sur les Sept psaumes de la Pénitence (2). En cherchant ainsi à vulgariser les œuvres d'un des plus grands pontifes de l'Eglise, il a voulu, comme le dit le traducteur, dans son *Prolech,* « allumer le feu de la dévotion chez les indifférents et encourager les tièdes à la prière et aux autres bonnes œuvres ». Cette préoccupation, si naturelle qu'elle fût chez un homme placé à la tête d'un ordre religieux de Chevalerie, d'une milice placée sous l'invocation de la Vierge Marie, le rapproche de Pere March, presque toujours soucieux, nous le verrons, de faire servir la poésie à la diffusion des idées morales.

Berenguer March fut armé chevalier à Saragosse, le 14 avril 1399, par le roi Martin, le jour même de son couronnement, et chargé de la bannière de Saint-Georges (3). C'est de lui que date d'ailleurs la réunion des ordres de Muntesa et de Saint-Georges (4). Il prit part, en 1401, aux *Corts* qui eurent lieu à Segorb (5) et mourut à San Matheu, le 8 mars 1409.

Arnau March a encore plus de titres à figurer dans cette galerie de portraits. Poète un peu antérieur à Auzias, il est vraisemblable qu'il a influé sur lui. Il nous a laissé, en effet, quelques œuvres dont la principale, la « chanson tensonnée » *Presumptuós cor plé de vanitats,* a dû être composée de 1409 à 1422. Les chansonniers, qui nous l'ont conservée, rapportent que la « sentence » par laquelle elle se terminait avait été supprimée, sur l'ordre de la reine Marguerite. Or l'on sait que la reine Marguerite, femme de Martin Ier, mariée le 17 septembre 1409, veuve le 31 mai 1410, s'est intéressée aux lettres, pendant les longs séjours qu'elle fit, après la mort du Roi, à Barcelone, Perpignan et Valence, et qu'elle est morte en 1422 (6). C'est donc à une époque où Auzias March n'avait pas

(1) ZURITA, II, 10, ch. LVII, fol. 415, col. 4 ; — FELIU, II, 340.
(2) Voir plus haut, p. 45, note.
(3) *Libre de Memories*, p. 92 ; ZURITA, II, 10, ch. LXIX, fol. 433, col. 4.
(4) *Lib. de mem.*, p. 92.
(5) Arch. de Osuna, 2206-1. Procesos de Cortes, *ad ann.* 1401.
(6) MILA Y FONTANALS, *Obras*, III, 334. Les dates que nous citons sont extraites de P. DE BOFARULL, *Los condes vindicados*, II, 296.

encore commencé à écrire que s'est exercée l'activité poétique du protégé de la reine Marguerite.

Mais il est difficile de savoir exactement quels étaient leurs liens de parenté. Un *Arnaldus March, vicinus Gandie,* assiste, le 20 avril 1373, en qualité de témoin, à une vente de cinquante sous royaux de monnaie de Valence faite à Johan de Cabrera, en présence du notaire de Gandie, Bartholomeu Dalmau, par les Sarrasins de l'alqueria dite *Lo Rafal d'en Siscar* (1). Quelques années plus tard, le 1er février 1406, les protocoles de Ramon Agualada le mentionnent comme *alcaydus loci de Beniarjó* (2). On peut identifier cet Arnau March avec celui qu'A. Paz y Mélia considère comme un des frères de Pere March et qui, au moment où ce dernier rédige son testament, c'est-à-dire le 9 décembre 1410, avait déjà cessé de vivre, puisque le seigneur de Beniarjó ordonne que ses cendres seront transportées de Foyos à Valence dans la chapelle de la *Seu.*

C'est, d'autre part, à son fils, neveu, par conséquent, de Pere March, que s'adresse le legs de cinquante florins inscrit à la fin du même document (3).

On peut admettre que ce neveu de Pere March est bien l'auteur des poésies attribuées à Arnau March, contemporain de la reine Marguerite (4). Nos documents offrent quelques indications qui le concernent presque sûrement. Le 25 août 1424, sa femme « Anthonia, uxor Arnaldi March, vicini ville Gandie » reconnaît devoir à Berenguer Bages, de Cullera, la somme de sept livres royaux pour un mulet noir, *precio unius mulli pili negri* (5), et, ce qui prouve tout au moins ses rapports avec notre famille de poètes, c'est que le même bourgeois de Gandie sert un peu plus tard de témoin dans un acte par lequel Elionor de Ripoll, veuve de Pere March, atteste qu'il lui a été remboursé par Francesch Ferrer la somme de trente livres

(1) Madrid, Archivo Histórico Nacional, nº 218. Parchemin.

(2) Arch. de Osuna. — *Gandía*, nº 1122.

(3) *Rev. de Archivos*, V, 370.

(4) Les Archives d'Osuna (*Gandía*, nº 1212 ; Protocoles Pugeriol de 1417) mentionnent, il est vrai, à la date du 10 mars 1417, une vente faite au notaire « Guillermo Ferrarii », de Gandie, d'une rente de 33 sous par « Arnaldus March et Bartholomeus March, vicini ville Olive ».

(5) Arch. de Osuna, *Gandía*, nº 1210. Protocoles P. Belsa, *ad ann.* 1423-24.

royaux de Valence qu'elle avait données pour l'achat d'un rente censive de cinquante sous (1).

Voici donc, (p. 52), si les rapports que nous avons cru découvrir entre les prédécesseurs d'Auzias March sont tous fondés, comment on pourrait reconstituer, dans ses éléments essentiels, sa généalogie :

*
* *

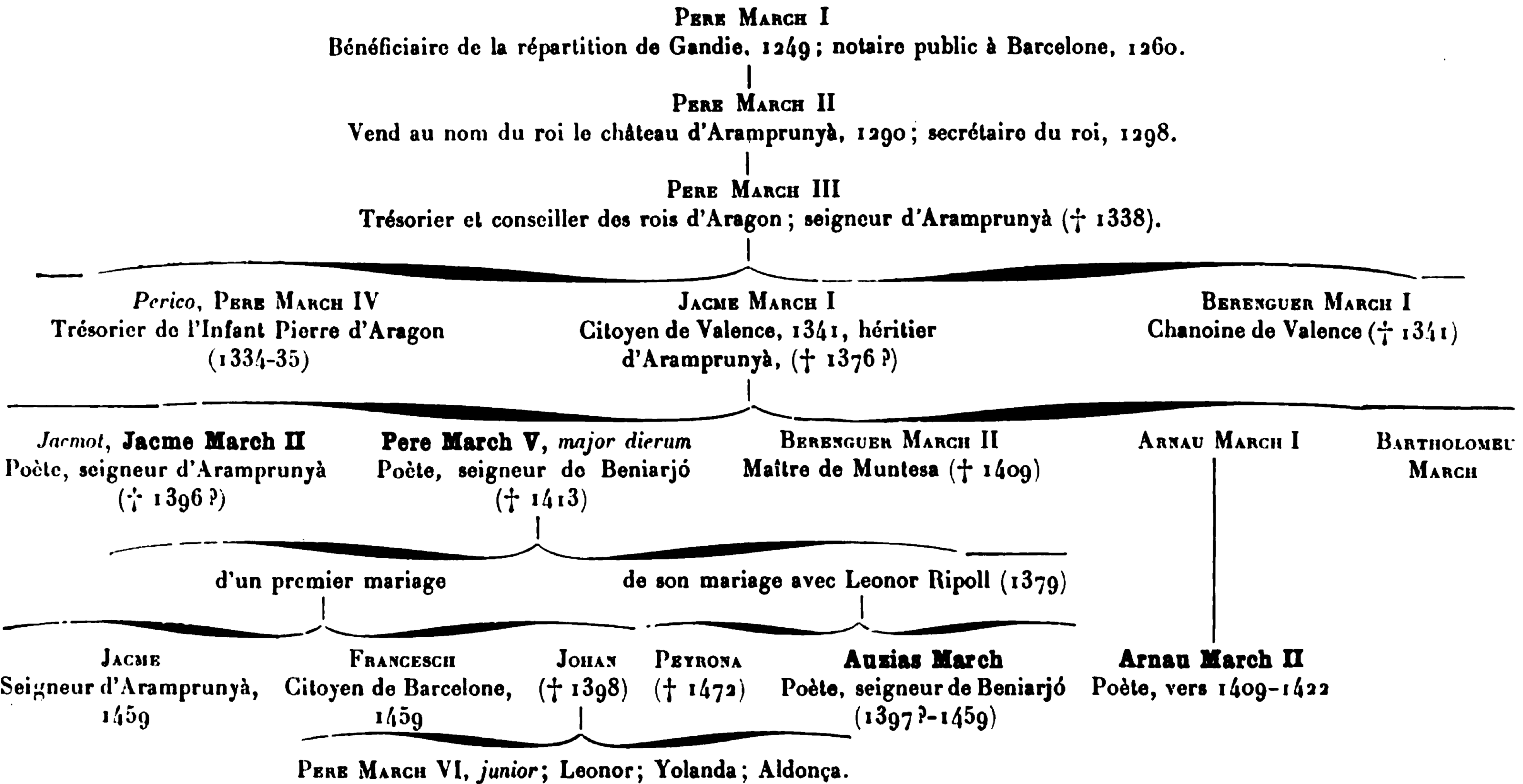
Certes ces pages n'ajouteront rien à sa gloire et ne relèveront aucunement son mérite propre. Mais de telles recherches ne paraissent cependant pas devoir être inutiles à l'étude de la formation de son esprit et de sa poésie. Quelque impersonnelle que puisse paraître son œuvre, on ne peut la comprendre entièrement qu'en replaçant l'auteur dans son milieu et pour ainsi dire dans sa lignée.

La famille des Marchs n'est point de noblesse ancienne. Elle appartient d'abord à cette bourgeoisie qui constitue, à Barcelone, la classe des citoyens honorés. Mais ses premiers représentants sont déjà pourvus d'emplois publics et ne tardent pas à s'élever aux plus hautes charges de la maison du Roi. Notaires, trésoriers ou conseillers de la Cour, leur zèle à servir les rois d'Aragon leur vaut l'honneur d'être admis de bonne heure dans la Chevalerie et de rehausser leur nom du prestige, si grand à l'époque, de la noblesse d'épée.

Leur fortune suit la même ascension. Les rois récompensent, par des concessions de terres ou d'autres donations, leur dévouement à leur personne et leur courage sur les champs de bataille. A Barcelone et à Valence, où le chef de la famille a obtenu de Jacme Ier, après la reconquête, quelques propriétés, le patrimoine familial s'agrandit et peut, vers le milieu du XIVe siècle, être dédoublé sans dommage pour le nom.

Les biens de Barcelone et la seigneurie d'Aramprunyà deviennent l'apanage d'une branche de la famille, ceux de Valence et de Gandie, avec le fief de Beniarjó, sont attribués à l'autre.

(1) Arch. de Osuna, *Gandía*, nº 1212. Protocoles P. Belsa, *ad ann.* 1426.


Pere March I
Bénéficiaire de la répartition de Gandie, 1249; notaire public à Barcelone, 1260.
Pere March II
Vend au nom du roi le château d'Aramprunyà, 1290; secrétaire du roi, 1298.
Pere March III
Trésorier et conseiller des rois d'Aragon; seigneur d'Aramprunyà († 1338).
Perico, Pere March IV
Trésorier de l'Infant Pierre d'Aragon
(1334-35)
Jacme March I
Citoyen de Valence, 1341, héritier
d'Aramprunyà, († 1376 ?)
Berenguer March I
Chanoine de Valence († 1341)
Jacmot, **Jacme March II**
Poète, seigneur d'Aramprunyà
(† 1396 ?)
Pere March V, *major dierum*
Poète, seigneur de Beniarjó
(† 1413)
Berenguer March II
Maître de Muntesa († 1409)
Arnau March I
Bartholomeu
March
d'un premier mariage
de son mariage avec Leonor Ripoll (1379)
Jacme
Seigneur d'Aramprunyà,
1459
Francesch
Citoyen de Barcelone,
1459
Johan
(† 1398)
Peyrona
(† 1472)
Auzias March
Poète, seigneur de Beniarjó
(1397 ?-1459)
Arnau March II
Poète, vers 1409-1422
Pere March VI, *junior*; Leonor; Yolanda; Aldonça.

Avec la richesse augmentent les loisirs. A la Cour du Roi ou dans l'entourage des ducs, les savants et les poètes se donnent rendez-vous. On devise d'armes et d'amour au son de la musique des jongleurs. Le monarque lui-même et ses plus hauts barons se piquent d'écrire dans la langue « la plus avenante et la plus fine », suivant Ramon Vidal de Besalú, en « limousin », ou plutôt en provençal.

Elevés dans un tel milieu, les Marchs inclinent naturellement vers les belles-lettres. Ils croient que le goût des études littéraires est compatible avec la valeur militaire, et ils diraient volontiers avec le marquis de Santillana : « La sçiençia non embota el fierro de la lança, nin façe floxa el espada en la mano del cavallero (1). »

Tous reçoivent d'ailleurs une éducation foncièrement religieuse. Mais les cadets, qui ne peuvent aspirer ni aux titres ni aux dignités, se consacrent plus particulièrement à l'étude de la théologie en entrant dans le clergé ou à la défense de la religion et de la civilisation en s'affiliant aux ordres militaires. Aussi la poésie ne sera-t-elle point pour eux un simple délassement, ni une pure distraction, mais surtout un instrument de propagande morale ou religieuse.

Issu d'une famille de chevaliers, comptant parmi ses parents collatéraux des ecclésiastiques ou des guerriers soumis à une discipline monacale, fils, neveu et cousin de poètes soucieux de moralisation, Auzias March ne pouvait que difficilement se soustraire à toutes ces influences, et il serait étrange que de tels exemples et une hérédité aussi multiple n'aient pas laissé quelques vestiges dans l'esprit et dans l'œuvre d'un écrivain, en qui toutes les forces vives de la race devaient s'épanouir comme dans son dernier rameau.

(1) *Obras del Marqués*, p. 24.

CHAPITRE IV

ENFANCE ET JEUNESSE D'AUZIAS MARCH

I

Une petite ville, enserrée dans de hautes murailles qui la défendent encore contre les révoltes toujours possibles des musulmans, à moins d'une lieue de la Méditerranée avec laquelle elle communique par une *platja* ou *grau* que fréquentent les barques catalanes. Dans cette forteresse (1), sur un des bords de la rivière d'Alcoy, dont les méandres se déroulent au milieu de l'*orta* la plus riante, le palais où Alphonse, marquis de Villena et duc de Denia, reçoit l'hommage de ses vassaux. C'est Gandie où Auzias March naît, vers 1397, probablement dans une maison du *Carrer major* (2), peut-être même dans une de celles que son quadrisaïeul avait reçues, en 1249, de Jacme Ier le Conquérant.

Aucun texte n'affirme expressément que notre poète a vu le jour à Gandie. Mais ses parents y étaient installés à l'époque de sa naissance, et, comme nous le verrons, il y a passé lui-même son enfance et sa jeunesse. Si donc il se nomme valencien dans une de ses dernières poésies :

La velledat en Valencians mal prova
e no sé com yo fassa obra nova,

(CXII, 9-10),

(1) Voy. la description de Viciana, *Segunda parte de la Crón. de Val.*, pp. 24 et suiv.

(2) *Romania*, XVI, 196.

c'est qu'il est né dans le royaume de Valence et valencien par cela même ou qu'habitant la ville de Valence vers la fin de sa vie, au moment où il écrit ces vers, il a pu la considérer comme sa seconde patrie.

Gandie est presque entièrement habitée par des chrétiens et jouit des libertés communales depuis le 1er novembre 1323, de par la volonté de Jacme II (1) ; mais la population des environs est, sauf de rares exceptions, composée de Sarrasins réduits à une sorte de servage. Excellents agriculteurs, ils continuent à faire, par leur travail opiniâtre, la prospérité de cette région (2). Leurs maîtres seuls ont changé, car ils jouissent, sous la domination chrétienne, du libre exercice de leur culte et de leurs lois. Comme le dit Auzias March lui-même :

> Tenir sa ley, e, si es moro, Çuna,
> e Deu ladonchs lo farà segur d'ell.
>
> (XXX, 59-60).

Le marquis de Villena, duc de Denia, comte de Ribagorça, etc. ne réside que rarement dans ce pays. Il préfère ses possessions du Nord. Mais, depuis 1370 environ, son vassal, Pere March, dont il a déjà apprécié la valeur sur les champs de bataille, le représente, en vertu d'une procuration générale, dans toutes les villes, châteaux, lieux et seigneurie qui sont en son pouvoir sur le territoire de Valence. C'est un chevalier sans peur et sans reproche, un administrateur habile, et aussi, à ses moments de loisir, un écrivain qui admire les troubadours et croit à l'éminente dignité de la science et de la poésie.

Marié une première fois, il a eu, comme nous avons cru pouvoir l'induire de plusieurs faits, quatre fils, dont l'aîné devait porter le même prénom que lui et est mort en bas-âge.

Devenu veuf, il épouse, à Valence, le 2 septembre 1379, Elionor de Ripoll, avec l'espoir d'avoir un autre fils qu'il appellera Pere, comme le premier qu'il a perdu. Mais, si la date du mariage indiquée par D. A. Paz y Mélia est exacte, il semble que les joies de la maternité aient été refusées pendant longtemps à sa seconde femme.

(1) *El Archivo*, IV, 323.
(2) *Cronica del rey en Pere*, per B. Desclot, ch. l, éd. Buchon, p. 605.

Une fille lui naît. Il lui donne le prénom de Peyrona, la plaçant ainsi sous la protection de saint Pierre, auquel étaient voués les fils aînés dans sa famille. Il doit renoncer au rêve qu'il avait fait, une seconde fois, de transmettre son patrimoine, avec ses titres et dignités, à un enfant mâle qui lui succéderait entièrement. Sa déconvenue se change en la plus profonde affliction, lorsqu'il s'aperçoit que sa fille est sourde-muette de naissance.

Un autre fils vient heureusement atténuer sa douleur. C'est Auzias, né, avons-nous dit, vers 1397, mais plutôt avant qu'après. Cette date reste simplement probable parce qu'elle résulte du rapprochement de deux faits, l'un certain, mais indéterminé, l'autre déterminé, mais invoqué dans un acte de procédure. Disons cependant qu'il faut renoncer définitivement à le faire naître, en 1381, comme l'a proposé D. Ant. Paz y Mélia, s'appuyant uniquement sur la date du mariage de son père avec Elionor de Ripoll. D. Ant. Paz y Mélia nous apprend, d'autre part, que Pere March a émancipé son fils le 8 janvier 1409, en même temps qu'il lui a fait donation de la seigneurie de Beniarjó et autres lieux. Il est facile, dès lors, de reconnaître que la date de 1381 est trop avancée, car, à ce compte, Auzias March n'aurait été émancipé qu'à 28 ans.

Un des renseignements de D. A. Paz y Mélia lui-même nous permet d'entrevoir tout au moins la vérité. Si Pere March émancipe son fils Auzias, c'est pour qu'il puisse, avant sa mort qu'il sent proche, lui céder tous ses droits. Or il est à présumer qu'il a accompli cet acte dès que son fils a atteint l'âge requis, c'est-à-dire 12 ans. En plaçant sa naissance aux environs de 1397, il avait donc 12 à 13 ans au moment où son père rédigeait ses dernières volontés (1). Cette date est encore confirmée par le *Memorial* de la Audiencia de Palma qui fixe à 1422 la reddition par Elionor de Ripoll des comptes de tutelle de

(1) Remarquons que, d'après les *Furs* (liv. V, rubr. VI, fol. 3, 10, 14), la majorité de 15 ans fait cesser la tutelle pour les deux sexes. Auzias March, soumis en 1409 à la tutelle de sa mère, n'avait donc pas encore 15 ans. D'autre part, la substitution que son père fait en faveur de Pere March *junior* nous permet d'aboutir à la même conséquence, car le fils qui n'avait pas 15 ans ne pouvait pas tester (*Furs*, liv. VI, rubr. IV, fol. 43, 102) : d'où la nécessité de cette substitution. Cf. Ch. de Tourtoulon, *op. cit.*, II, 262 et suiv.

son fils (1). D'où il est possible de conclure qu'à cette date Auzias March avait dépassé sa majorité.

Auzias, prénom nouveau, inconnu jusque-là en Catalogne et qui a longtemps exercé en vain la curiosité des biographes. Il faut y voir, comme je l'ai établi ailleurs (2), le nom vulgaire de saint Elzéar de Sabran, dont l'histoire singulière mérite d'être contée. Né en Provence, près d'Apt, en 1285, ce riche seigneur, fils du comte d'Ariano, Hermengaud de Sabran, épouse, à l'âge de dix ans, Delphine de Glandenez. Mais la jeune fiancée a voué à Dieu sa virginité, et, le soir de ses noces, exhorte son mari à suivre son exemple, lui citant pour modèles sainte Cécile et saint Valérien, saint Alexis et sa femme et d'autres saints et saintes qui ont gardé la continence monastique sous le toit conjugal. Elzéar, touché de la grâce, fait alors le même vœu, et, pour s'aider à le garder, se soumet, aux côtés de sa femme, à la discipline la plus austère et au jeûne le plus rigoureux. Il meurt à Paris en 1325 et est canonisé en 1369. Quant à sa femme, elle fut simplement béatifiée (3).

La renommée de saint Auzias dépassa les limites de la Pro-

(1) « E l'altra excepcio que s diu per la part altra es que la dita Na Elionor de Ripoll fonch tudriu de Mossen Auzias March, son fill, de la qual administracio no donà compte, e perço restà deutora al dit son fill, lo qual deute hauia de pagar la dita Na Peyrona com a hereua de la dita Na Elionor llur mare. — La qual excepcio no obsta, car la dita Na Elionor, en apres fet major son fill mossen Auzias, fonch per aquell diffinida, e restà aquell deutor en .VIII. milia y tants sous, los quals lo dit Mossen Auzias March li confesà deure ab contracte de resta de finament de comptes. E no obsta dir lo que diu la part altre, que ladita Na Elionor, apres de formar lo dit debitori dels dits .VIII. milia DLXXXVI sols II. diners, aquella hauria administrat e rebuts los fruyts del dit Mossen Auzias, los quals prenien tanta sumaque pa gauen los dits .VIII. M. DLXXXVI sols II, e restaua en poder de aquella la major cantitat; al que satisfent, *se diu que en l'any .XXII. fonch lo dit compte e format dit debitori*, e en apres cessà esser ver que la dita Na Elionor de Ripoll rebes fruyts ni rendes algunes de dits lochs, e si alguna cosa rebe ho rebe com a procuradriu del dit Mossen Auzias March, son fill, per lo qual altre vegada fonch diffinida ab carta rebuda per en Frances Dalmau a XXXI. de Maig any mil CCCCXXIV ; e de aqui auant no rebe pus res per que, en l'any XXV., Mossen Auzias March hauia fet procurador a Lluch Pons notari per a que li rebes ses rendes. E per ço no obsta tal excepcio... »

(2) *Romania*, XVII, 189.

(3) De Forbin d'Oppède (la marquise), *La Bienheureuse Delphine de Sabran*, Paris, 1883, in-8°, p. 44 et suiv.

vence, et, dans l'Espagne du nord-est, se répandit vite le récit de la chasteté exemplaire des deux époux, bien faite pour émerveiller des esprits entichés des théories de l'amour pur.

Un imitateur des troubadours tel que Pere March ne pouvait pas mettre son fils sous un patronage plus agréable à son cœur de poète.

Auzias n'a jamais parlé de son père, aucune allusion ne lui échappe. Mais il dit, non sans quelque arrogance de grand seigneur :

> **Yo so aquest que m dich Auzias March !**
>
> **(CXIV, 88).**

Ce n'est pas seulement un aveu de sa propre valeur. C'est aussi un hommage indirect à cette longue série d'aïeux qui ont donné, avant lui, un peu d'éclat au nom qu'il porte.

Tout ce que nous savons de celle qui, après lui avoir donné le jour, veilla sur ses premières années, se réduit à quelques lignes d'actes officiels. Peut-être cependant convient-il de voir, dans un de ses vers, un témoignage de la tristesse qui devait assombrir le visage de sa mère, chaque fois que ses regards se portaient sur Peyrona, la pauvre sourde-muette. « Heureux, dit la femme du peuple à Jésus, heureux le ventre qui te porta ! » « Malheureux, dit, avec une sorte de rancune, le poète Auzias, malheureux le ventre d'où je suis né. »

> **D'un ventre trist exir m'ha fet Natura !**
>
> **(LVIII, 29).**

II

Quelles furent son enfance et son adolescence ? Nous ne pouvons guère que le supposer ou plutôt le deviner d'après ses œuvres.

Damoiseau ou *donzell*, c'est-à-dire fils de chevalier, il était destiné à hériter du fief paternel, et le métier des armes devait être sa carrière naturelle. Il semble qu'il en ait fait l'appren-

tissage de bonne heure auprès de quelque chevalier de haut rang, peut-être auprès du duc de Gandie lui-même, l'accompagnant à la chasse, dans ses voyages ou dans ses expéditions, tirant de l'arc, maniant la lance et l'épée, soignant les chevaux et les présentant à son maître (1). Education rude et de plein air. Une de ses strophes les plus connues nous en signale les fatigues :

No m pren axí com al petit vaylet
qui va cercant senyor qui festa l faça,
tenint-lo calt en lo temps de la glaça
e fresch d'estiu com la calor se met...

(LXVIII, 1-4).

Il assiste à de brillants tournois dont un souvenir se retrouve dans cette comparaison :

Null junyidor no feu encontre tal
d'on fos content com yo veent lo rench.

(LX, 31-32.)

(1) Ce sont les exercices que nous décrira, avec quelque ironie, le valencien Jacme Roig, dans son *Spill*, composé vers 1460 :

Un cavaller
gran bandoler
d'antich linatge
me pres per patge :
ab ell vixquí
fins que n'ixquí
ja home fet.
Ab l'hom discret,
temps no hi perdí :
d'ell aprenguí
de ben servir,
armes seguir :
fuy caçador,
cavalcador
dels bons dels regnes,
bona mà n regnes,
peu, y sperons,
de tots falcons
y de sparver,
ginet, coser,
de cetreria,
menescallia,
sonar, ballar,
fins a tallar,
ell m'en monstrà.

(Ed. Roque Chabas, v.971-995).

Quelques-uns de ces travaux font encore l'objet des vers suivants :

Tot cavaller en comú,
poch li val temprar lo cos,
ne dret estar sobr'aspre dos
d'un fort cavall e bé regir,
si ls affés d'armes vol fugir,
tot quant ha fet es quasi va.
Algú es qui bé junyirà
e luytarà vestit e nuu
que jamés vestí arnès cruu...
(CXXVIII, 320-329).

Il a connu et probablement aimé les fêtes pompeuses et les solennités qu'il affectera plus tard de mépriser. Les chansons de geste et les romans de Chevalerie l'ont aussi agréablement charmé :

Colguen les gents ab alegria festes
. . . .
Places, carrers e delitables orts
sien cercats, ab recont de grans gestes.
(XIII, 1, 3-4).

Segons de molts havem hoydes gestes,
crehent los tals qui descolen les festes.
(XLIII, 22-23).

Mos fets d'amor ab los Romans acorden.
(LXXIII, 5).

C'est sans doute aussi dans ces fêtes et dans ces « delitables orts », où se réunissaient les poètes de Barcelone et de Valence, à l'imitation de ceux de Toulouse (1), que notre page reçut ses premières leçons de galanterie obligatoire. Mais son esprit sérieux se porta de préférence vers la pratique des vertus privées et sociales qui étaient l'honneur de la Chevalerie. Il put en lire l'exposition la plus complète et la plus susceptible de lui plaire, non seulement dans le *Libre del orde de Cavayleria* de maître Ramon Lull, mais encore et surtout dans le poème de

(1) *Hist. de Languedoc*, X, 193.

son père sur le *Harnois du Chevalier*, véritable code en vers du parfait gentilhomme.

Pere March avait des goûts littéraires trop marqués pour que son fils n'ait pas été initié, durant ces années décisives de la première jeunesse, à la science et aux « arts » qui florissaient à son époque.

Nous ne savons ni où ni comment l'instruction lui fut donnée. Mais il est certain qu'il a été un de ces clercs mariés de plus en plus nombreux en Espagne (1), comme en France (2), à partir du XIVe siècle, en dehors des rois et des princes, tels que Jean Ier d'Aragon et Charles de Viane, en dehors même des notaires et des avocats qui avaient été autrefois les seuls laïques lettrés.

Sous la direction de ses maîtres, quels qu'ils furent, le jeune Auzias traversa le Trivium et le Quadrivium. Il apprit d'abord, sous le nom de Grammaire, le latin, langue curiale, universelle, qui devint bientôt comme sa langue maternelle. De la Dialectique ou Logique et de la Rhétorique, quelques traces subsistent jusque dans ses dissertations poétiques sur le Bonheur (3). La Musique ne lui est pas inconnue et il lui emprunte plusieurs métaphores (4). Des autres parties du Quadrivium, Arithmétique, Géométrie et Astronomie, il n'y a guère que la dernière — et on ne saurait s'en étonner chez un poète — à laquelle il fasse quelque allusion (5).

Les sept arts libéraux n'étaient d'ailleurs ni également ni même uniquement développés. Certaines voies n'étaient représentées, dans ce carrefour des écoles, que par des poteaux indicateurs. D'autres en complétaient le réseau, et nous savons qu'à Valence, avant même la fondation de l'Université qui n'eut lieu qu'à la fin du XVe siècle, on enseignait un peu partout, conformément aux *Furs* de Jacme Ier, non seulement « la Grammaire et les autres arts », mais encore « la Physique

(1) Dans son *Obra de Mossen Sent Jordi e de Cavalleria* (*Doc. inéd. del Arch. de Aragón*, VI, 21) le roi Pierre *le Cérémonieux* recommandait déjà l'instruction aux chevaliers : *E per ço conve que los cavallers sien savis et certs pera saber obrar de ço que entenen : car en altra manera non porien esser acabadament bons defensors.*

(2) Voy. SIM. LUCE,, *L'enfance de Du Guesclin*, Paris, 1882, p. 12.

(3) CVI, 81-88.

(4) VII, 4 ; VIII, 9-12 ; XXXII, 9-12 ; LVI, 11-12 ; C, 108.

(5) XIV, 30 ; XX, 32 ; LXXXVII, 331-334. Cf. XLVI, 1-8 ; CII, 17-24.

(c'est-à-dire la Médecine), le Droit civil et le Droit canonique (1) ». La Médecine — son œuvre nous le révèle dans maintes pages — fut un des arts majeurs auxquels s'attacha Auzias March, et, par dessus tout, les deux sciences par excellence, encore étroitement unies, malgré quelques signes de mésintelligence, la Philosophie et la Théologie.

Le côté moral de tout cet enseignement est très digne d'observation, et il ne pouvait en être autrement dans les écoles monastiques où il était donné, comme avec les précepteurs ecclésiastiques auxquels étaient confiés les jeunes nobles et les damoiseaux. On ne cessait d'y proclamer la communauté des conditions humaines, la fragilité de notre nature, le mépris de la fortune, etc., toutes idées à la fois chrétiennes et stoïciennes, probablement extraites des compilations faussement attribuées à Sénèque ou des recueils, si répandus en Espagne (2), de Jean de Galles et de Thomas d'Irlande.

Les exercices mnémotechniques, la récitation des « morceaux choisis » y tenaient une grande place et Auzias March mentionne lui-même un joli poème moral, le *Rhythmus de Contemptu Mundi* (3) qu'il avait appris par cœur dès son jeune âge, sans en bien comprendre le sens, et dont il fit plus tard, comme nous le verrons, un usage intéressant.

Mais, pour la plupart de ses études, il dut se servir de ces répertoires dans lesquels les écrivains des XIIIe et XIVe siècles s'étaient efforcés de condenser, en vers ou en prose, tout le savoir humain : encyclopédies confuses ou sommaires qui fournirent à tous les esprits curieux de cette époque le moyen de satisfaire, à peu de frais et d'une façon parfois agréable, leur amour de la science et leur goût des hautes études. C'est le *Trésor* de Brunetto, ou le *Breviari d'Amor* de Matfre Ermengau, ou encore *Sidrach* justement dénommé *La Fontaine de toutes les sciences*. Auzias n'a pas manqué, tout au moins, de les lire dans la bibliothèque paternelle sur les rayons de laquelle nous les avons retrouvés.

Une telle éducation forcément rapide, surtout pour un futur

(1) Mais les grades étaient pris à Lérida ou à Paris. Voy. M. Velasco y Santos, *Reseña histórica de la Universidad de Valencia*, p. 12.

(2) Voir plus haut, p. 47.

(3) Fr. Picavet, *Hist. comparée des philosophies médiévales*, p. 183.

chevalier à qui les exercices physiques importaient avant tout, ne pouvait être que superficielle. Aussi Auzias March travaillera-t-il à la compléter plus tard, soit par des lectures personnelles, comme celle d'Aristote, soit encore en assistant peut-être à des « lectures publiques » organisées de temps en temps à Valence durant le xve siècle et y constituant les premières tentatives d'enseignement supérieur.

Le souci de moralisation et de prédication, qui caractérisait à cette époque l'instruction sous ses diverses formes, convint à son humeur méditative, héritée sans doute de son père et aggravée encore par les tristes images qui avaient entouré son enfance. Il contribua, avec ses études elles-mêmes, à lui révéler ce qui sera l'âme même de son œuvre.

C'est pendant cette active adolescence, au moment où Auzias March apprend tout ce qui convient au descendant d'une race cultivée, qu'il est émancipé. Le vieux Pere March ne veut sans doute pas que le duc de Gandie, dont il est le vassal, reprenne, pendant la minorité de son fils, la jouissance de son fief de Beniarjó. Aussi confère-t-il à son futur héritier, par son testament du 8 janvier 1409, la capacité de recevoir en même temps qu'il lui donne sa seigneurie et ses autres domaines. Sa mère lui attribue à son tour les 40.000 sous de sa dot et les 20.000 d'augment *(creix)*, qui lui ont été acquis, conformément à un usage emprunté par les *Furs* au droit germanique, après la consommation du mariage (1). Ainsi pourvu, le jeune homme pourra, à la mort de son père, entrer en possession de ses titres et aller à l'hommage.

Trois ans plus tard, le 7 juin 1413, Pere March meurt, en effet, à Balaguer, loin de sa patrie et des siens. Son fils ne dit rien de cet événement, mais on peut supposer qu'il fut de ceux qui obtinrent du Roi, l'année suivante, le transfert de ses restes dans le monastère de Cotalba.

Le jeune damoiseau a atteint sa dix-septième année. Il est en état de porter les armes, mais il ne peut, sans avoir été soumis à de nouvelles épreuves, devenir chevalier. D'ailleurs, pour

(1) D'après le *Memorial* de la Audiencia de Palma.— Sur le *creix*, voy. *Fori rogni Valentiæ*, Valence, 1574, lib. V, rubr. I, fol. 11 et 16 et Tourtoulon, *Jacme Ier le Conquérant*, II, 263. Paz y Mélia traduit inexactement ce mot par *gananciales*, « acquêts ».

exercer ses droits civils, il a encore besoin du concours de sa mère, à qui sa tutelle ou curatelle a été confiée. Toutefois il jouit déjà des prérogatives attachées à son titre de seigneur. C'est ainsi que, le 9 janvier 1415, bien que simple *domicellus*, il assiste, dans le bras des chevaliers, aux *Corts* que Fernand Ier ouvre à Valence (1). Là il entend la parole imagée du grand prédicateur populaire, le révérend maître Vicent Ferrer (2) et délibère, sur la demande de subvention présentée par le Roi et à laquelle il est répondu sèchement : « Que le Roi continue à administrer la justice, et la cité fera de son côté ce qu'elle doit (3). »

Peu après était célébré dans la même vil e le mariage du fils aîné du Roi, le prince de Girona, avec Doña María, fille de Henri III de Castille et de Catherine de Lancastre, et il n'est pas impossible qu'Auzias March ait alors ébauché avec le couple princier des relations qui se préciseront plus tard.

Le 5 avril 1418, il est témoin et mentionné encore comme damoiseau dans un acte par lequel Alamanda de Vilarig, grand'mère d'Aldonça March (4), qui a épousé en secondes noces le duc de Gandie, reçoit la somme de 500 sous du bailli d'Ayora.

III

Auzias March est dans sa vingt-unième année ; rien ne s'oppose plus à ce qu'il soit admis dans l'ordre de la Chevalerie.

(1) Barcelone, Archivo de la Cor. de Aragón, *Proc. de Cort.*, vol. XXVII, fol. 131 : « Nauzias March, domicellus » et fol. 131 v°: « Nausias Marchi, miles », sous la rubrique *Pro brachio militari*.

(2) *Ibid.*, fol. 20 v° : « E mes avant lo dit regent la governacio diu que s rete acord sobre la resposta faedora a la dita scriptura. Al qual acord hoydor assigna al dit sindich la jornada de dema per lo mati en la Seu de la dita ciutat apres del sermo del reverent mestre Vicent Ferrer. »

(3) « La Resposta fonch que administras Justicia, e que la ciutat faria lo que degues. » *Libre de Memories, ad ann.* 1414.

(4) Cette Aldonça était fille de Johan March et d'Yolant de Vilarig, et, par conséquent, cousine d'Auzias March. Elle avait épousé en premières noces Ramon Castellà ; devenue veuve, elle se marie, le 12 mai 1415, avec le nouveau duc de Gandie. (Arch. de Osuna, *Gandia*, 1121. Protocoles de Johan de Lorqua, 12 mai 1415 et 5 avril 1418). — On lit, à cette dernière date : *Testes Auzianus March, domicellus, et Johannes Negre, scutifer, de domo dicti domini ducis.*

C'est en 1418 ou 1419 que semble avoir eu lieu cette réception suivant un cérémonial dont son oncle Jacme March nous a décrit les principales phases en quelques traits où percent l'orgueil et la joie du récipiendaire (1). Au début de l'année 1418, nous l'avons vu, il est encore damoiseau, et il est qualifié pour pour la première fois de *Mossen,* titre réservé aux chevaliers, dans une lettre sans date, mais qu'il est facile de faire remonter au 1er juillet 1419.

C'est une sorte de rapport adressé à Alphonse V d'Aragon par ses « ambassadeurs », ou plutôt ses recruteurs dans le royaume de Valence. Ils lui annoncent qu'à Gandie ils n'ont trouvé, malgré tous leurs efforts, que deux chevaliers disposés à prendre part à la guerre qu'il prépare pour la fin du mois de juillet. Ce sont « Mossen Lois Daragó et Ausías March ». Les autres « ne peuvent pas ou ont d'autres affaires ». Beaucoup, à Gandie et ailleurs, accepteraient volontiers de suivre le Roi, s'il consentait à leur donner quelque subside pour acheter des chevaux, très rares en ce moment.

D. J. Rubió y Ors, qui a publié cette lettre (2), pensait qu'elle se rapporte à l'expédition entreprise en 1424 contre Naples. Une flotte quitta, en effet, le port de Barcelone, le 21 août, et les bannières en auraient été bénies dès le 4 juin. D. J. Pijoan (3) se rallie à cette opinion. Mais nous avons déjà indiqué brièvement qu'il ne saurait en être ainsi (4). Tout d'abord, la lettre au Roi montre qu'au 1er juillet il n'est pas encore en possession des éléments de son armée. Ses envoyés déclarent que, faute de chevaux, son départ ne pourra avoir lieu fin juillet, comme il l'avait espéré. Il est douteux que, dans ces conditions, il ait pu faire voile le 24 août suivant. En outre, nous savons par un document, dont la précision ne laisse rien à désirer (5) qu'Auzias March a participé, en 1420, à la cam-

(1) Voir p. 27.

(2) *Op. cit.*, p. 35 et 88. — Nous avons examiné, aux Archives de la Couronne d'Aragon, le texte de cette lettre. Il a été exactement reproduit, sauf ligne 22, où il faut lire : *Car en los dits memorials...* D. Manuel de Bofarull y Sartorio, qui l'avait indiquée à D. J. Rubió y Ors, estimait aussi qu'elle est de 1419 ou 1420, en se fondant sur ce que dit ZURITA (III, fol. 137, 2e col.).

(3) *Rev. de bibliog. cat.* VI, 40.

(4) *Rev. de bibliog. cat.*, I, 136.

(5) *Rev. de bibliog. cat.*, I, 151. « *Idcirco gratis affectibus recensentes,* écrit le roi d'Aragon, le 20 avril 1425, *notabilia et ardua servitia per vos dilectum nos-*

pagne contre la Sardaigne, soulevée en grande partie par le vicomte de Narbonne, Guillaume II, petit-fils de Béatrix d'Arborea, à qui on n'avait pas achevé de payer le prix convenu pour la vente des places qu'il possédait dans l'île (1). Or cette expédition a été préparée durant l'année 1419. Les *Corts* catalanes sont réunies à San Cucufat del Vallés, au début du mois de mai, et, dans son discours du trône, le Roi fait connaître son intention de se rendre lui-même en Sicile et en Sardaigne. Il demande même au Parlement catalan une contribution de 60.000 florins. Mais les députés lui répondent qu'il est trop pressé de partir et que bien des questions restent encore en suspens, et le Roi se résigne à ajourner son voyage au printemps suivant (2). Il n'en continue pas moins à se préparer, et, le 16 septembre 1419, il écrit de Valence, où il se trouve, au bailli général de ce royaume, pour faire distribuer la somme de 40.000 florins entre les patrons des galères qui doivent transporter son armée et dont quatre lui ont été « prêtées » par le Conseil de la Cité (3). Le Roi s'embarque enfin, le 7 mai 1420, au port des Alfachs. Le 9, il est à Majorque, et, de là, il passe en Sardaigne, où il s'empare très promptement de toutes les villes insurgées (4), pendant que le vicomte de Narbonne, principal instigateur de cette rébellion, soutient en France la cause du dauphin, le futur Charles VII (5).

La pacification de la Sardaigne une fois achevée, Auzias March suit encore le Roi dans son expédition contre la Corse qu'il veut enlever à Gênes, la vieille ennemie de la Catalogne. Le siège est mis devant Calvi, qui ne tarde pas à se rendre,

trum Ausias March, militem, nobis prestita, presertin in recuperatione Sardinie cuius major pars per vicicomitem Narbone quondam, assistentibus eidem nonnullis secuacibus et nostre corone rebellibus, occupata existebat, ac in obsidionibus Calui videlicet et Bonifacii, ubi, decenti gentium armorum numero sociatus, in bellorum conflictibus contra nostros emulos et rebelles inter alios commilites vestros viriliter vos gessistis... »

(1) Rosseeuw Saint-Hilaire, *Hist. d'Espagne*, V, 202.

(2) V. Balaguer, *op. cit.*, VI, 15.

(3) D. Fr. de Bofarull y Sans, *Antigua marina catalana*, dans « Memorias de la Real Acad. de Buenas Letras », 1901, p. 100. — Cf. *Libre de Memories*, *ad ann.* 1418.

(4) V. Balaguer, *op. cit.*, VI, 18.

(5) *Art de vérifier les dates*, II, 319.

puis, le 21 octobre, devant Bonifacio (1). Cette place-forte se défend avec vigueur, mais l'ardeur des assiégeants, parmi lesquels se distingue notre chevalier, est telle qu'elle est prête à se rendre, lorsque les galères génoises viennent à son secours. Une terrible bataille s'engage entre la flotte des Catalans et celle des Génois : elle dure du lever au coucher du soleil et se termine par la défaite d'Alphonse d'Aragon et l'introduction dans la place de vivres et de renforts.

Le Roi, fatigué de ce long siège, se décide à abandonner la Corse aux Génois. Son ambition est d'ailleurs plus vaste : elle vise les Etats de l'Italie du Sud. Depuis longtemps appelé par la reine Jeanne de Naples, il part, dès les premiers jours de février 1421, pour la Sicile (2), avec la plus grande partie de sa flotte, tandis qu'Auzias March retourne sans doute à Gandie, heureux et fier d'avoir servi courageusement *(viriliter)* son suzerain, comme le reconnaîtra, dans un acte public, le Roi luimême, quelques années plus tard.

A cette époque deviennent plus étroites les relations qui l'unissent au Roi et à la famille royale. Le 7 février 1422, la reine Marie, qui gouverne le royaume d'Aragon pendant l'absence d'Alphonse V, lui écrit de Barcelone et le prie « affectueusement » de faire bon accueil à son secrétaire Guillem Berenguer Çabrugada qu'elle envoie à Valence pour conclure le mariage de Na Vilaraguda, nièce de Mossèn Berenguer de Vilaragut. Elle charge particulièrement son secrétaire de s'entretenir avec « Auzies » March de cette union, à laquelle elle tient, nous ne savons pourquoi, au plus haut point (3).

La même année, devenu majeur, il reçoit son compte de tutelle qui accuse au profit de sa mère et tutrice, Na Elionor, un reliquat de 8.586 sous 2 deniers qu'il reconnaît lui devoir dans son récépissé (4).

La carrière militaire d'Auzias March ne devait pas se borner aux campagnes de la Sardaigne et de la Corse. En août 1424 (5),

(1) *Libre de Memories, ad ann.* 1420, p. 327.

(2) A. Giménez Soler, *Itinerario del Rey Don Alfonso de Aragón*, p. 45, 48.

(3) *Romania*, XVII, 204-205.

(4) Voir plus haut, p. 57, note.

(5) V. Balaguer (*Hist. de Cat.*, VI, 41, 44), place l'envoi de la flotte en 1425 et l'attaque de Kerkenah en 1427. C'est une double erreur que nous soupçonnions déjà, en 1901, dans notre article de la *Revista de Bibliografia cata-*

comme nous l'avons vu, le roi Alphonse envoie une flotte, commandée par le comte Frédéric de Luna, au secours de son frère, Pierre, duc de Noto, gouverneur de la Sicile, menacé dans ses possessions de Naples. L'infant profite de ces renforts pour bloquer le port de Gênes et triompher de la résistance des Génois unis aux Milanais. Au retour de cette expédition victorieuse, le Roi, qui veut flatter l'orgueil des Siciliens en reconquérant leurs anciennes colonies d'Afrique, donne l'ordre à son frère d'aller s'emparer de l'île de Djerba dont les pirates infestent les côtes de la Sicile et de l'Italie. A ce moment, Auzias March rejoint, sur quelque galère valencienne, les deux chefs de l'expédition (1).

Ils se dirigent d'abord sur l'île de Djerba, mais ils en sont repoussés et font porter alors tous leurs efforts sur l'île des « Guergues », appelée encore Chergui, Querquens ou Kerkenah, à l'autre extrémité du golfe de Gabès.

Notre jeune chevalier aborde en personne l'île des Guergues et contribue, après une sanglante bataille, à la capture de 4.000 Sarrasins et Infidèles. Le Roi lui-même relève ce trait glorieux de sa vie, mais peut-être exagère-t-il, par un sentiment d'orgueil bien naturel, le nombre des prisonniers. Les historiens de la Sicile le réduisent à 3.000. Ce qui est certain, c'est que le roi de Tunis, Abou-Farès, effrayé par la victoire de

lana, I, 137. — Capmany, dans ses *Memorias históricas sobre la marina*, II, 30 et suiv., assigne la date de 1424 au premier événement, et, la même année, a eu lieu l'expédition dans les îles Tunisiennes suivant tous les chroniqueurs italiens. Le document du 20 avril 1425, publié par la *Revista de Bibliografia catalana*, I, 151, ne fait que confirmer ces dernières indications. Le roi y signale le débarquement dans l'île des Guergues comme s'étant passé *jampridem*, c'est-à-dire « récemment » ou « naguère », par conséquent, vers la fin de 1424. Voir Mas Latrie, *Traités de paix avec les arabes de l'Afrique septentrionale*, I, 311 ; *Archivio Storico Siciliano*, 1892, pp. 1-27.

(1) C'est ce qu'on peut conclure de cette phrase du document cité plus haut : « Vos jampridem, *cum nostro victrici galearum exercitu*, inclitum infantem Petrum fratrem et Ffredericum de Aragonia consanguineum nostros carissimos *sociando....* » D'autre part, le *Libre de Memories* relate le fait suivant, *ad ann.* 1424 : « Com la ciutat dona al señor Rey XII Milia florins per a anar contra la armada que los Genovesos e altres han fet contra lo señor Rey e mes fon afigit al donatiu tres milia florins en aixi que serien quinze milia florins y la galera nomenada *Sent Juan...* »

Pierre d'Aragon, remit en liberté tous les chrétiens qu'il retenait captifs (1).

Digne fils de Pere March, l'ancien combattant de Najera, tel nous apparaît, dans ces expéditions de la Sardaigne, de la Corse et de Kerkenah, le futur poète Auzias March. Ses services militaires ne méritent peut-être pas l'épithète de « valiente capitán » décernée par Feliu de la Peña (2), ni la comparaison avec le dieu Mars que lui consacre, avec une emphase toute castillane, le poète Gil Polo (3) : mais il a été un soldat courageux, un *strenuu* et *valerós cavaller,* comme l'ont appelé, avec plus de simplicité et aussi de vérité, quelques-uns de ses premiers éditeurs.

De cette vie des camps, de la guerre et de ses diverses péripéties, il gardera un souvenir fidèle et leur empruntera plus tard quelques-unes de ses plus vivantes images (4).

Dès le 20 avril 1425, le roi d'Aragon rend hommage à sa valeur, et un de ses anciens chefs immédiats, le comte Frédéric de Luna, signe, avec son souverain, deux des trois chartes qui lui sont octroyées à cette date (5). Si le Roi intervient ainsi dans les affaires du duché de Gandie, c'est que le duc Alphonse, son oncle, est mort, le 31 août 1422, sans héritiers légitimes. En qualité de suzerain, il décide de donner à son frère, l'infant Don Juan, le duché de Gandie, ainsi que les comtés de Ribagorça et de Denia qui relèvent de lui. Mais le désaccord qui existe entre Don Juan et Don Enrique de Villena, retarde cette concession (6), et c'est pendant que, le duché de Gandie ayant fait retour à la couronne, le Roi en exerce toutes les prérogatives, qu'il est amené à récompenser son vassal indirect, le nouveau seigneur de Beniarjó.

Par la première charte il confirme en sa faveur le privilège de juridiction civile et criminelle sur Beniarjó, Pardines et Verniça, que le duc de Gandie avait accordé à Pere March, son père.

(1) Mas Latrie, *op. cit.*, I, p. 311.

(2) *Anales de Catal.*, III, 27.

(3) Dans son *Canto de Turia* (*Diana Enamorada*, III, p. 153).

(4) Voyez, notamment, X, 16, 29-32 ; XVII, 49 ; XLV, 185-188 ; LXXI, 33 ; XCVIII, 25.

(5) *Rev. de bibliog. cat.*, I, 139-153.

(6) Zurita, *An. de Aragón*, III, liv. XIII, fol. 160, col. 4. Cf. E. Cotarelo y Mori, *Don Enrique de Villena*, p. 88, note.

Dans la seconde, Alphonse V lui renouvelle, en raison des nombreux services rendus et de ceux qu'il ne cesse encore de lui rendre, le droit de prélever la dîme du trézain sur le territoire de Beniarjó et ses dépendances. Le titre de ce privilège que les Marchs possédaient de temps immémorial, avait été brûlé à Gandie, lors de la guerre contre le roi de Castille, probablement en 1364.

Enfin, le Roi lui témoigne encore sa reconnaissance, dans une troisième charte, en lui attribuant à perpétuité la haute justice, celle qui donne à son possesseur le pouvoir de dresser des fourches et un carcan (*furcas et costellum*), de pendre, de fustiger, de mettre à la torture et de flageller sans appel. C'est le droit de souveraineté qui est ainsi assuré à Auzias March avec toutes ses conséquences, *merum et mixtum imperium*.

IV

Des services d'une autre nature que ceux qui lui ont valu tous ces titres ne tardent pas à lui être demandés. A Valence (1), dans l'*orta* et près de l'Albufera où le gibier abonde, Alphonse V a fait installer, probablement depuis qu'il administre lui-même le duché de Gandie et le comté de Denia, un office de vénerie et de fauconnerie où il élève des chiens et des faucons, autant pour se livrer lui-même aux plaisirs de la chasse que pour faire de riches présents aux princes et à d'autres personnages importants. On trouve trace des comptes de cet office dès 1425 (2). Mais, en 1426, Auzias March est placé à sa tête,

(1) Auzias semble avoir habité Valence à cette époque. Il est qualifié d'*habitador de Valencia* dans le « Compte de Frances Çarçola, tesorer » *ad ann.* 1426, fol. 79 v°, (Arch. general del reyno de Valencia, *Mestre racional*) — et les dépenses qu'il fait pour ses faucons lui sont remboursées à Valence (*Ibid. ad ann.* 1427, fol. 79 v° et 89). Mais il n'y est pas définitivement établi, et voilà pourquoi d'autres documents que nous verrons le signalent comme habitant encore Gandie.

(2) Valence, Arch. general del reyno. *Mestre Racional.* Cuentas generales de 1425.

avec le titre de grand fauconnier de la maison du Roi, *falconer major de casa del senyor Rey.* Pendant plus de deux ans, il figure sur les registres du *Mestre Racional* et commande à de nombreux fauconniers, sous-fauconniers et varlets de chiens. Dur métier que celui qui incombe à cet ordonnateur des chasses royales. Pierre IV le Cérémonieux en a, dans ses *Ordenacions sobre lo regiment de tots les officials de la sua cort* (1), minutieusement indiqué les principales obligations. C'est une mission de confiance, car le Roi court de véritables dangers dans ces distractions qui sont, pour tout le Moyen âge, une imitation de la guerre. Aussi le grand fauconnier est-il tenu de prêter serment de fidélité et hommage à sa personne (2). Une livrée spéciale le désigne d'ailleurs à l'attention et au respect de tous. Celle d'Auzias March est en satin et velours, brodée d'or et bordée de peau de martre, *de ceti vellutat, brocat dor, ab sa folcadura de marts, per fer-se una roba* (3). Quelques-unes des occupations auxquelles il se livre nous ont été rapportées dans le journal de la Trésorerie royale. Tantôt il achète pour le compte du Roi des roussins de chasse (4) ; tantôt il lui envoie des faucons à Barcelone (5) ; mais, d'ordinaire, il se contente de nourrir (6), dresser et soigner (7) les oiseaux chasseurs. En mai 1428,

(1) P. de Bofarull, *Documentos inéd. del Arch. de la Cor. de Aragón*, t. V, p. 53.

(2) « Fermament duem ordonador quel dit major falconer sagrament de feeltat e homenatge a nos faça que tot perill a nostra persona apparent per son poder esquivara e encara si ho sabra a nos ho revelara mayorment engir aquelles coses que per son offici per opposicio porien esdevenir ». *Ibid.*, p. 55-56.

(3) Valence. Arch. general del reyno. *Mestre racional.* Compte racional 48. Frances Çarçola, *ad ann.* 1427, milieu d'octobre, fol. 126. — On sait que le prince Charles de Viane aimait, lui aussi, les belles fourrures et paya jusqu'à cent écus d'or, c'est-à-dire 1275 francs environ de notre monnaie, une fourrure de martre. Il s'habillait parfois de velours noir doublé de satin. Voir Desdevises du Dezert, *D. Carlos d'Aragon*, p. 122.

(4) *Ibidem.* Racional ij de Ffrancesch Sarçola, *ad ann.* 1426, fol. 62 et 79 v°.

(5) *Ibid.* Cedula segona de Johan Perez de les quantitats... per Mossen Ffrancesch Sarçola, 23 octobre 1426 dans le Compte de Joan del Pobo lo j. de joliol 1427.— Compte de Frances Sarçola, *ad ann.* 1426, fol. 109 v°.

(6) *Ibid.* (Compte d'en Ffranceseh Sarçola, *ad ann.* 1427, fol. 114 v° et fol. 129. Compte racional 48 Frances Çarçola ; *ad ann.* 1427, fol. 79 v° et 89.

(7) Le trésorier fait rembourser à son office « per absencia de Mossen Ausias March » les dépenses faites pour acheter « cascauells, cornets, capells, pell de ca

il est absent de Valence et remplacé par le sous-fauconnier Galceran Curça. Les livres de comptes ne le nomment plus, et son titre est attribué à Mossèn Hugo Dolms. Mais il n'en reste pas moins un passionné chasseur, comme il le dit lui-même dans une de ses dernières pièces :

Tot mon delit resta sols en caçar.

(CXXII *bis*, 13).

Il continuera même à dresser des animaux pour la chasse, mais sans doute à titre privé.

Durant les séjours que, depuis sa majorité, il a faits hors de Gandie, soit dans les îles de la Tunisie, soit à Valence, ses intérêts ont été représentés principalement par sa mère, Elionor de Ripoll. En vertu d'une procuration qu'il lui a donnée, le 1er juillet 1423, par devant le notaire Andreu Jolia, elle vend, le 23 avril 1426, à Johan Mateu, de Gandie, une rente de 33 sous 4 deniers (1). Mais d'autres mandataires spéciaux, tels que le notaire Lluch Pons et Johan Morata (2), touchent, en son absence, en 1425, et, notamment, le 3 mars 1427, diverses sommes ou règlent quelques questions litigieuses.

Parmi ces affaires, il en est une qui excite plus particulièrement notre curiosité. Le 25 juin 1427, il nomme pour procureur l'honorable Johan de Monpalau jeune. Ce damoiseau comparaît le même jour devant le *justicia* de Gandie, aux lieu et place du chevalier Auzias March, pour répondre à l'accusation qui a été portée contre lui au sujet d'une certaine Leonor, fille d'En Rodrigo Alfonso, habitant de Gandie (3). De quelle nature était ce grief ? Les documents notariés n'en disent rien et se contentent de renvoyer à la Cour de Valence, devant laquelle le procès vient d'être engagé. Mais il devait offrir une réelle gravité, puisque la mère de la jeune fille, Ysabel, n'a

per fer gits, ruibarber, pindoles e aygua dindia per obs dels falcons que te del dit Senyor en l'offici dessus dit de falconer major ». (Ordinari cinquè d'en Ffrancesch Sarçola, mai 1428, fol. 153).

(1) Arch. de Osuna, *Gandía*, nº 1212 : Protocoles P. Belsa de 1426 et *Memorial* de Palma, *sub finem*.

(2) Valence. Col. del Patr. Protocolos, leg. nº 806 : P. Belsa, 1427.

(3) Valence, *Ibid.*

hésité à dénoncer au Roi la conduite de son vassal. Un instant le Roi a songé à se saisir de son fief et à exiger que les habitants de Beniarjó lui prêtassent directement l'hommage et le serment de fidélité. Mais, après avoir examiné toutes les pièces, il donne l'ordre de casser *(cancellari)* les actes de procédure qui ont été faits, et, par une lettre expédiée de Valence, le 8 novembre 1427 (1), mande « aux bailli, jurés et hommes » de Beniarjó d'avoir à obéir, comme par le passé, à leur seigneur chevalier.

Peut-être est-ce à cet incident qu'est due la cessation des fonctions qu'il remplissait à Valence dans la maison du Roi. Il est vrai que d'importantes raisons de famille l'ont rappelé à Gandie, précisément à la même époque. Sa mère meurt dans cette ville, le 24 août 1429 (2). Il obtient peu après, le 29 août, du *justicia* Fr. Verdaguer, la curatelle de sa sœur Peyrona, héritière universelle des biens maternels, mais incapable de les gérer, à cause de sa surdi-mutité (3). L'inventaire en est dressé immédiatement, et, pour les garantir, une hypothèque générale est prise sur la fortune immobilière et mobilière d'Auzias March, sur ses possessions de Beniarjó, Pardines et Verniça, sur la dot et le *creix* que lui a laissés sa mère, ainsi que sur la somme de 25.000 sous héritée de son père (4).

Auzias March est au seuil de l'âge mûr. La mort de sa mère l'a privé d'un soutien et d'un appui sur lequel il aimait à se reposer. Sa sœur est comme une âme emmurée sur laquelle il veille sans qu'il puisse communiquer avec elle. Sur les champs de bataille et dans les fonctions publiques qu'il a exercées il a connu les joies de l'action et aussi ses meurtrissures. La vie retirée le tente de plus en plus, ainsi que l'étude qui en sera pour lui l'accompagnement indispensable. Assagi par l'expérience, il

(1) Valence. Arch. gen. del reyno. — Communes Val. Alf. III, nº 14, fol. 70.

(2) A. Paz y Mélia, *l. c.*, 369. Elle avait testé le 9 août et demandé à être enterrée dans le cimetière de l'église de Gandie. Parmi les biens qu'elle avait laissés à sa fille figure un moulin dans le territoire d'Oliva, un héritage appelé *La Canal d'En Benites* et une maison à Gandie.

(3) A. Paz y Mélia, *loc. cit.*

(4) *Memorial* de Palma.

dit un dernier adieu à sa jeunesse mourante, dont il regrette encore quelquefois les songes décevants :

Axí com cell qui' n lo somni s delita
e son delit de foll pensament vé,
ne pren a mi que l temps passat me té
l'imaginar qu'altre bé no y habita !...

(I, 1-4).

CHAPITRE V

L'AGE MUR. LA VIE PUBLIQUE D'AUZIAS MARCH

I

Il semble que, vers 1430, Auzias March ait renoncé à tout espoir de prendre une part plus active dans les affaires du royaume. A Gandie d'abord, où il est revenu, puis, de 1450 jusqu'à sa mort, à Valence, il a été avant tout, si l'on s'en tient à nos documents, qui nous permettent presque de le suivre année par année, un administrateur attentif de ses domaines. Aucune guerre ne désole ni la Catalogne ni Valence durant cette longue période de trente ans. C'est en Italie que les passions ardentes des chevaliers du royaume d'Aragon se donnent libre carrière, sous l'impulsion et le commandement d'Alphonse le Magnanime. Il faut de l'or pour fournir aux dépenses de la conquête qu'il a entreprise des Etats de Naples et de la Sicile, et, sans se rebuter de son absence, ses sujets travaillent énergiquement afin d'en payer les frais.

L'ancien combattant de la Sardaigne, de la Corse et de Kerkenah se croit quitte envers le roi et laisse à d'autres la gloire de prendre part à cette expédition belliqueuse. Pour lui, s'il ne se désintéresse pas de la vie politique, il se sent cependant plus attiré vers la vie morale que favoriseront et la famille et la fortune, auxquelles il va désormais consacrer les loisirs de la paix. De là sortira l'œuvre littéraire dans laquelle il a mis le meilleur de lui-même.

Nous allons exposer cette seconde partie de la vie d'Auzias March, non plus dans un ordre strictement chronologique, mais à ces différents points de vue, nous attachant à dire ce que nous

savons des fonctions publiques qu'il a encore remplies, de ses mariages et de sa famille, enfin de la gestion de ses fiefs qui ne font que s'accroître de jour en jour et dont il s'efforce de tirer le meilleur parti possible.

I

A Gandie, Auzias March redevient le seigneur féodal ordonnant des chevauchées avec ses écuyers, chassant, tenant un compte exact de toutes les redevances auxquelles il peut prétendre. Il met tout son zèle à exercer les prérogatives que la coutume et les privilèges royaux lui confèrent, dispensant la justice à ses vassaux ou discutant dans les *Corts* les affaires du royaume.

Le 6 juin 1433, le roi de Navarre, Juan d'Aragon, à qui son frère Alphonse, parti pour l'Italie, a définitivement donné le duché de Gandie et remis le gouvernement général « de tous ses royaunes et terres », lui cède, par une charte signée à Tudela (1), à titre de donation entre vifs et de franc alleu, la juridiction criminelle, le « mère et mixte empire », sur les lieux de Beniarjó et de Pardines. Ces droits lui sont renouvelés non pas seulement en raison des services qu'il a rendus au roi Alphonse, mais aussi pour ceux qu'il rend et continuera à rendre, le roi du moins l'espère, à son souverain. Il ajoute que quelques-uns de ses familiers et domestiques sont intervenus en sa faveur *(nonnullorum familiarium et domesticorum nostrorum per humiles intercessus)*. Mais cette concession est subordonnée à des conditions nouvelles, à des restrictions que n'avaient pas stipulées les anciens ducs. Seuls, les Sarrasins qui, après avoir commis un crime, auront été pris sur le territoire de Beniarjó et de Pardines, seront ses justiciables. Le roi excepte encore ses propres vassaux, à

(1) Arch. de Osuna, *Gandía*, 700-2. — Il résulte de documents des archives municipales de Gandie, suivant T. LLORENTE (*Valencia*, II, 673, note), qu'en janvier 1439 le roi D. Juan de Navarre possédait le duché, en juillet 1441, avril 1444, mai 1449, le prince de Viane, et en mai 1452, une seconde fois, D. Juan de Navarre.

quelque religion qu'ils appartiennent, et même les vassaux mâles de Beniarjó qui, dans ce territoire ou dans celui de Gandie, ont eu pour complices un ou plusieurs Chrétiens des deux sexes. Il limite aussi très étroitement et fixe à un seul jour le privilège d'élever des fourches sur la place de Beniarjó. Les droits de la ville de Gandie sont enfin l'objet d'une réserve expresse.

Le 15 juin suivant, le roi de Navarre est à Saragosse et précise encore mieux, dans une lettre en catalan (1), les réserves qu'il a formulées au nom de Gandie. Il décide de soumettre à l'approbation « du *justicia,* des jurés et autres officiers publics, de l'université et des particuliers de cette ville » la donation qu'il vient de consentir en faveur d'Auzias March.

Voilà pourquoi, le 16 juillet (2), Auzias March et les représentants de la ville de Gandie, au nombre de cinquante-sept, signent une capitulation, c'est-à-dire une convention qui règle l'étendue de la juridiction accordée par le roi de Navarre. Pour éviter que les criminels de Gandie ne se réfugient sur le territoire d'Auzias March et ne se soustraient ainsi à la justice des officiers royaux, il est admis d'un commun accord que le seigneur de Beniarjó ne connaîtra ni des crimes commis par des mores de Gandie sur le territoire de la ville ou ailleurs, même à Beniarjó, ni de ceux que commettront les mores de Beniarjó sur le territoire de Gandie. D'autres droits plus positifs, des contributions de toutes sortes que la ville de Gandie pourra percevoir sur les habitants de Beniarjó et de Pardines, sont ensuite énumérés et reconnus.

Toutes ces clauses indiquent de la part de la ville le désir de diminuer autant que possible l'autorité seigneuriale, avec l'assentiment du roi. C'est un premier pas vers l'affranchissement de la commune qu'accepte peut-être Auzias March malgré lui, mais dont il fait certainement les frais.

Son autorité est cependant encore considérable. Il est choisi, le 14 janvier 1434 (3), pour arbitre dans un différend qui divise certains hommes domiciliés depuis peu à Gandie, et les habi-

(1) *Ibidem*, à la suite de la prédédente charte.
(2) *Ibidem.*
(3) *Ibidem*, n° 1210. Protocoles P. Belsa *ad ann.* 1434.

tants d'Oliva. Il décide qu'une trêve de trois ans leur sera accordée. Pendant ce temps, il convoquera et entendra les parties.

Le 3 août de la même année (1), le more de Beniarjó, Juhe Abenchaer, *alias* Cina, coupable d'un vol, accuse Auzias March lui-même. Il est aussitôt jugé par l'alcalde du lieu et condamné à avoir le poing droit coupé. Notre seigneur, juge et partie, promulgue la sentence et la fait exécuter. Supplice atroce qu'on faisait subir aussi en France, suivant les *Etablissements de Saint-Louis* (2), à tout vassal qui avait frappé son seigneur.

Cette sévérité amène, le 18 août suivant (3), la fuite de Juhe Abenchaer, *alias* Folluç, un des parents du serf ainsi mutilé. Puis, le 22 août (4), c'est Cina lui-même qui cherche à se soustraire à quelque nouveau châtiment. Auzias March donne mandat de poursuivre en toute hâte les fugitifs.

Le 21 octobre (5), il exige d'un autre serf, du nom de Fumeyt, qui a quitté Beniarjó avec son fils pour s'établir à Oliva, soixante-dix florins d'or d'Aragon. C'est le prix de la « composition » pour le préjudice que lui a causé leur départ. Une autre amende, de cinquante sous d'or d'Aragon, pour un crime commis à Beniarjó, lui sera payée par le sarrasin Caat Bleguer, le 14 novembre 1443 (6).

L'accord conclu entre Auzias March et Gandie ne fut pas de longue durée. Les magistrats et administrateurs *(officials)* de cette ville émirent, en effet, la prétention de faire payer aux habitants de l'*alqueria* de Pardines les droits d'accise *(sises)*, dont ils avaient été exemptés depuis un temps immémorial, comme ceux de Beniarjó. Le 4 septembre 1438, Auzias March et le more Ali Çot, syndic et procureur de l'*aljama* (7) et université de Pardines, protestent, en invoquant la prescription, auprès de la Cour du gouverneur de Valence (8). Ils demandent à

(1) *Ibidem.*

(2) Cités par R. Rosières, *Histoire de la Société Française au M. A.* Paris, 1884, I, 304.

(3) Archivo de Osuna, *Gandia*, nº 1210. Protoc. P. Belsa, *ad an.* 1434.

(4) *Ibidem.*

(5) *Ibidem.*

(6) *Ibid.*, nº 1212. Protocoles Belsa, *ad ann.* 1443.

(7) C'est l'assemblée des Mores qui coexiste, dans chaque commune, avec l'université ou syndicat des chrétiens.

(8) Arch. general del Reyno. Curia del Gobernador, *Litium* 1438, cahier III, fol. 32 et cahier XV, fol. 19.

Mossèn Jacme Romeu, lieutenant du gouverneur, qu'il fasse prêter le serment de bonne foi *(firma de dret)* et respecter la possession de leur droit, en attendant qu'il soit définitivement statué sur le fond.

Jacme Romeu ordonne aux *justicia*, jurés, syndic et université de Gandie, de ne point troubler Auzias March et les habitants de Pardines dans la possession de leur privilège sous peine de cinq cent morabatins.

Le notaire March de Pina, qui représente Gandie, réplique, le 13 septembre 1438, que l'*alqueria* de Pardines est sur le territoire de Gandie et soumise, par conséquent, à toutes les contributions urbaines. Sans doute, elle en fut exemptée lorsqu'elle appartenait à Mossèn Lois de Boil. Mais, par une sentence arbitrale du 20 mars 1377 (1), « l'*alqueria* de Pardines, l'héritage de l'Alfalç, les *jovades* de Na Maria et la moitié de l'héritage de Verniça située aux confins des terres de Gandie » furent imposées de la même façon que la ville proprement dite. Pere March avait bien obtenu du marquis, seigneur de Gandie, qu'il fût sursis à cette mesure, mais son fils Auzias ne saurait se prévaloir d'une telle faveur.

Le 23 décembre 1438, Auzias March, confiant dans la justice du roi de Navarre, et rappelant le précepte *Non intres in judicium cum servo tuo, Domine*, s'engage à son tour par devant notaire, sous peine de cinq cent florins d'or, à accepter l'arrêt que doit rendre, dans ce débat, le juge désigné Micer Francesch Eximeno, docteur *in utroque*, citoyen de Valence (2).

En 1440, le procès est encore pendant. C'est tantôt le juge Francesch Eximeno qu'on cherche vainement à Xativa et qui est à Majorque, tantôt Pere Rubiols, procureur d'Auzias March qui fait défaut. Les parties sont enfin invitées à comparaître, le 3 juin, devant la Cour du gouverneur de Valence.

Nous ignorons comment se termina ce conflit. Mais comme il provenait, indirectement au moins, de ce que le roi de Navarre, un peu à court d'argent, avait engagé le tiers de dîme *(lo terç de delme)* qu'il percevait sur la ville de Gandie, il ne serait pas étonnant qu'Auzias March, qui lapidait en somme contre le

(1) L'expédition, sur parchemin, de cette sentence figure dans les Archives d'Osuna, *Gandia*, 547-2.

(2) Arch. de Osuna, *Gandia*, nº 1210. Protocoles Belsa, *ad ann.* 1438.

Roi (1), ait perdu son procès. Il est vrai que, le 20 août 1439, durant cette longue procédure, le roi de Navarre cède le duché de Gandie à son fils D. Carlos de Viana (2), et que le nouveau duc, peu de temps après, en 1443, paie la dette paternelle et libère le revenu des impôts de Gandie (3). Constatons, en tout cas, avec quelle énergie le seigneur de Beniarjó et de Pardines a défendu, à la fois contre la bourgeoisie et contre la royauté, un de ses privilèges.

II

Il avait, avons-nous dit, une très haute idée de son rang et des égards qui lui étaient dus. Au milieu des Musulmans dont étaient peuplés ses fiefs le prestige était nécessaire et l'hommage féodal avait une importance extrême. Aussi tient-il à ce que le cérémonial en soit minutieusement respecté.

Sous les formules banales d'un de ses actes (4), le notaire Pere Belsa nous laisse deviner le sentiment profond qu'il avait de sa dignité et peint admirablement son caractère. Auzias March s'est rendu en personne dans la vallée de Xaló, le 25 septembre 1439, pour y recevoir l'hommage des nouveaux vassaux qu'il vient d'acquérir par la mort de sa première femme, Isabel de Martorell. Les *alami*, jurés, anciens et *aljama* de Rafol, Trahella et Niça ont été convoqués sur la place de Rafol par le crieur public. Le notaire et cinq témoins, trois chrétiens et deux sarrasins de Denia, assistent aussi à la réunion. Auzias March s'adresse à ses vassaux et leur dit que Na Isabel, sa femme, est passée de vie à trépas, et, par son dernier testament, l'a institué héritier propre et universel de tous ses biens, meubles et immeubles. Il est donc venu pour prendre possession des dits lieux et recevoir le serment de fidélité des Sarra-

(1) C'est ce que dit expressément Auzias au début de l'acte notarié du 23 décembre 1438.

(2) Deux copies sur parchemin de cette donation sont aux Archives d'Osuna, *Gandía*, 547-2.

(3) *Ibidem*.

(4) Arch. de Osuna, *Gandía*, nº 1210. Protocoles P. Belsa, *ad ann.* 1439.

sins présents. Ceux-ci répondent que le cas est nouveau, qu'ils ignoraient la mort de Na Isabel, leur seigneuresse, et qu'ils demandent à se consulter entre eux pour la réponse à faire. Ils s'éloignent un instant, s'entretiennent avec la mère de la défunte, Na Damiata, femme de feu Mossèn Francesch Martorell, l'ancien seigneur de la vallée, et avec En Jammot Martorell, puis reviennent, décidés à prêter serment à leur nouveau seigneur, pourvu qu'il leur jure de respecter les usages et bonnes coutumes de la vallée d'Exaló et d'en juger les Sarrasins « suivant *Çuna* et *Xaca* », c'est-à-dire conformément aux livres de lois et au code pénal des Sarrasins (1). Auzias March répond fièrement qu'ils aient à prêter d'abord serment et qu'ensuite il fera ce que commande la justice, *e lo dit Mossen March dix que li prestassen e fessen lo dit sagrament e fealtat, que depux ell era prest de fer tot ço que ell fer degues e fos tengut fer per justicia.* Cette fermeté inspire confiance aux Sarrasins, et, sur une nouvelle requête d'eux, ils sont admis à prêter le serment d'usage. Aussitôt après, Auzias March déclare qu'il est prêt à prendre l'engagement que sollicite l'*aljama*. Il se fait apporter le missel de l'Eglise de la vallée et jure par N. S. Dieu et les quatre Saints Evangiles, sur lesquels il pose les mains, de conserver aux Sarrasins leurs usages et bonnes coutumes et de les juger « suivant *Çuna* et *Xaca* », avec l'aide de Dieu et de ses quatre Saints Evangiles. Et, immédiatement, il amnistie tous les Sarrasins de l'endroit pour tous crimes, quels qu'ils soient, commis par eux jusqu'à ce jour.

Plus pittoresque encore est la cérémonie de l'hommage rendu à sa future belle-mère, Constança Castella Scorna, par ses vassaux de Pedreguer, le 5 février 1443. Il y assiste en qualité de témoin. « Chacun des Sarrasins présents, écrit toujours le notaire P. Belsa dans son procès-verbal officiel (2), baisa la main et l'épaule *(lo muscle)* de la dite seigneuresse, et tous ensemble se tournèrent vers l'*alquibla* de Mahomet (3), regardant du côté du soleil levant, comme les Mores ont coutume de jurer et ils

(1) Voir, aux mots « achaque » et « zuna », D. L. Eguilaz y Yanguas, *Glosario etimológico de las palabras españolas de origen oriental*, Granada, 1886.

(2) Arch. de Osuna, *Gandia*, n° 1212. Protocoles P. Belsa, *ad ann.* 1443.

(3) M. à m. « midi ». C'est l'endroit de la mosquée vers lequel doivent se tourner les musulmans dans leurs prières.

prêtèrent serment tous ensemble et chacun pour soi par N. S. Dieu et l'*alquibla* de Mahomet... Ils la prièrent ensuite de jurer « la Çuna et Xaca » des Sarrasins et de les juger suivant cette Çuna... » Après avoir juré sur les Saints Evangiles « la dite Na Constança entra dans la maison seigneuriale et en sortit, ouvrit et ferma les portes du dit édifice ; et, à cet instant même, la dite Na Constança alla à un champ du dit lieu, y prit un peu de terre dans ses mains et la jeta, et de même elle coupa des branches aux arbres du dit champ ».

Le 17 février 1444 (1), il donne mainlevée à Mahommat Roçayal, sarrasin de la Font d'En Carroç, dans le territoire du Château de Rebollet, et à sa femme Ayxa, de la garantie exigée d'eux pour la composition à laquelle avaient été condamnés leurs parents Ali et Caat Roçayal, coupables d'avoir tué le more Beneni, de l'*orta* de la Ufa de Gandie. Cette transaction nous intéresse surtout parce qu'elle a été consentie par Jacme Diez Daug (2) ,« procureur général du seigneur Prince de Viane et duc de Gandie ». C'est la première fois que, dans nos documents, intervient, mais indirectement, D. Carlos d'Aragon, qui a toujours été considéré comme l'ami et le protecteur d'Auzias March (3).

S'il n'est pas certain que le jeune duc et son vassal aient eu, à cette époque, de véritables relations, il est, en revanche, hors de doute que le roi Alphonse a encore recours aux bons offices de son ancien fauconnier. Le 12 mai 1443, Auzias March lui envoie, par l'intermédiaire de son fauconnier de Valence, Adam Lopiz, trois faucons « munterins gruers » (4), et, le 8 mai 1444, le roi écrit de Naples à son *mestre racional* de Valence qu'il approuve le paiement fait à Adam Lopiz, et à Jacme Dezpla, de cinq cent cinquante sous royaux pour le transport de Valence à Naples de deux faucons et d'un chien de chasse dressés par Auzias March (5). Un peu plus tard, le 2 mars 1446, Alphonse V

(1) Arch. de Osuna, *Gandia*, nº 1212, Protoc. P. Belsa., *ad ann.* 1444.

(2) Jacme Di z de Aux fut d'abord écuyer du prince, puis gouverneur de Corella. Voy. Desdevises du Dezert, *op. cit.*, p. 176.

(3) C'est en 1439 que D. Carlos avait pris le titre de Prince de Viane, Primogénit, héritier et gouverneur général de la Navarre, duc de Gandie. Cf. Desdevises du Dezert, *op. cit.*, p. 123.

(4) Valence, Arch. gen, del Reyno. *Registro apocas Bailia*, t. VI.

(5) *Rev. de bibliog. cat.*, VI, 42.

ayant perdu les meilleurs faucons qu'il avait, *los millors falcons que tenyem*, s'adresse lui-même, cette fois, à « Mosén Ausías » pour lui demander deux de ses faucons « gruers » dont il avait entendu faire l'éloge (1). Il y a quelques années que Naples a été définitivement conquise. Le roi aime à y goûter les plaisirs de la paix. Son bailli général dans le royaume de Valence, Berenguer Mercader, lui fournit divers objets, et, notamment, tout ce qui lui est nécessaire pour la chasse. C'est ainsi qu'Auzias March, dont il a déjà apprécié les connaissances cynégétiques, est amené à lui continuer accidentellement ses services.

De Valence, où il est établi six années plus tard, il défend encore activement les droits seigneuriaux qu'il possède à Beniarjó. Par un usage immémorial, quand un more, homme ou femme, décède sans enfants, son héritage revient au seigneur. Auzias March prétend appliquer cette règle au cas d'une de ses vassales, veuve du more Yhayhe, teinturier, qui est morte sans héritiers directs (2). Mais les fonctionnaires *(officials)* de la ville de Gandie, et « le procureur de l'excellent prince de Navarre » — seconde allusion sans grande portée au prince de Viane — lui en contestent le droit. Auzias March se pourvoit alors auprès de la Cour du Gouverneur, en se fondant sur ce fait que, pendant plus de quinze ans, Yhayhe et sa femme ont eu à Beniarjó leur domicile continu et principal et qu'ils ont payé pendant tout ce temps leurs droits de vasselage. Il réclame encore du demandeur le serment de bonne foi, et, le 26 mars 1450, le gouverneur Don Johan Roiz de Corella, rend un jugement d'avant faire droit ordonnant de laisser les choses en l'état, sans préjuger le fond, sous peine de mille florins.

Auzias March est mêlé, vers la fin de sa vie, à un autre procès dont il nous est malheureusement impossible de connaître l'origine. Dans les registres de la Cour du Gouverneur figure, à la date du 7 janvier 1458, une mention (3) indiquant qu'une plainte a été portée par « l'honorable Na Elionor, femme de

(1) A. Giménez Soler, *op. cit.*, p. 224.

(2) Valence, Arch. gen. del reyno. Curia del gobernador. *Litium ad an.* 1450, cah. II, fol. 25.

(3) *Ibidem.* Diversorum Valentie Joan. II, nº 18, fol. 77.

l'honoré En Francesch de Vilanova contre l'honorable Mossèn Ausias March ». Cette note a été biffée. Mais, par une première lettre du roi Juan, qui n'est encore que lieutenant du roi Alphonse, nous apprenons que si, d'une part, Elionor de Vilanova accuse Auzias March, celui-ci, par une sorte de demande reconventionnelle, porte contre son mari, Francesch de Vilanova, l'accusation de crime. Le roi Juan, devant qui l'affaire est évoquée, décide qu'il y a lieu de laisser Auzias March en liberté et de s'emparer, au contraire, de Francesch de Vilanova pour l'interrogatoire et le jugement duquel il désigne tout d'abord, en qualité d'assesseur, le docteur en droit Johan de Gallach, citoyen de Valence.

Le 2 août 1458, Francesch de Vilanova n'est pas encore jugé. Auzias March se plaint. La roi Juan, qui vient d'être appelé au trône d'Aragon par la mort de son frère le *Magnanime*, décide qu'il y a lieu d'examiner cet homme coupable d'avoir « perpétré », suivant son accusateur Auzias March, « divers crimes énormes ». Il recommande de le tenir enfermé et sous bonne garde (1). Mais, le 23 septembre, l'affaire est encore à l'instruction, faute par le roi d'avoir nommé un assesseur aux juges ordinaires de la Cour du Gouverneur. Cette désignation est faite à la demande d'Auzias March et de Garcia de Boray, procureur du fisc royal (2).

III

Quelle fut son attitude envers la royauté dans les délibérations des *Corts* auxquelles il prit part durant cette seconde partie de sa vie ? Rien ne nous permet de le savoir. Trois fois cependant, il y représente l'*estament militar*, comme il l'avait fait déjà, lorsqu'il n'était encore que damoiseau. La première fois, ce fut à Montçó, en 1435, après la défaite de Ponza (3). La reine Marie, qui présida aux débats, invita les députés des trois royaumes à prendre les mesures nécessaires pour aider son malheureux

(1) *Ibid.*, Comune Valencie D[n] Joan Segundo, n° 2, fol. 7 v°.

(2) *Ibid.* Comunes Valentie Joan. II, n° 1, fol. 42.

(3) Barcelone, Arch. de la Cor. de Aragón, *Procesos de Cortes*, t. XXXII, fol. 7.

époux. Six galères furent équipées, et, placées sous les ordres de Bernat Johan de Cabrera, elles allèrent grossir l'escadre du roi Alphonse, en Italie (1).

Ces secours étaient insuffisants. Le roi de Navarre, revenu d'Italie, où il avait été fait prisonnier avec son frère, convoqua de nouvelles *Corts*, cette fois-ci particulières, en 1436. Sur la liste des Valenciens, qui se réunirent à Morella, le 15 janvier 1437, nous relevons les noms des chevaliers Auzias et Alphonse March (2). Des contributions supplémentaires pour la guerre d'Italie furent consenties de toutes parts (3).

Dix ans après, en 1446, a lieu, à Valence encore, une session des *Corts* sous la présidence du roi de Navarre. Auzias March y siège (4), et, détail qui mérite d'être relevé, charge aussitôt après son fils Francesch March, par une procuration en bonne et due forme, de toucher l'indemnité *(salarium)* qui lui revient de ce chef (5).



De tous ces faits, où nous voyons Auzias March dans son rôle de seigneur et surtout de seigneur justicier ou justiciable, une conclusion se dégage pour ainsi dire d'elle-même. Très attaché à ses prérogatives, il les exerce avec le sentiment le plus vif de son importance. De ses vassaux il exige la soumission et le respect. Vis-à-vis de son suzerain, le duc de Gandie, qui presque toujours ne fit qu'un avec le roi ou son lieutenant, vis-à-vis des magistrats publics qui les représentent et revendiquent de plus

(1) V. Balaguer, *op. cit.*, VI, 73.

(2) Valence, Arch. gen. del reyno, *Comunes R. D. Juan* (1433-39), lio I; *Curiæ Joan.* 2 (1436-1479), lio I.

(3) V. Balaguer, *l. c.*, 75.

(4) P. Fuster, *Bib. valenciana*, I, 24, emprunte ce renseignement à Borrull y Vilanova, *Exposición á la Acad. de S. Carlos*, p. 6, note 5. Ce dernier l'a extrait d'un ouvrage sur les *Furs y Corts* imprimé à Valence en 1482.

(5) Arch. de Osuna, *Gandia*, nº 1210, Protocoles P. Belsa, *ad ann.* 1446. — Un demi florin, valant 11 sous 6 deniers, avait été donné aux représentants de la ville de Valence aux *Corts* de 1436-37 « durant tant com les dites Corts duraran e no pus per alguna raho e manera ». (*Libre de Mem.*, *ad ann.* 1437).

en plus la connaissance de toutes les affaires, il refuse d'abdiquer son droit de justice, manifestation la plus sensible de son autorité. Le député aux *Corts* dut laisser paraître sans aucun doute le même souci de sa dignité.

Nul commentaire ne saurait mieux montrer ce qu'il y a de sincère dans ses poèmes sur l'Honneur et l'on comprend maintenant toute la portée de cette déclaration :

> Car per honor yo m sech en pus alt banch.
>
> (LXXXIV, 56).

CHAPITRE VI

LA VIE PRIVÉE D'AUZIAS MARCH

I

L'étude de la vie privée d'Auzias March va nous dévoiler quelques replis de son cœur ; et, en nous faisant entrevoir ses inclinations les plus secrètes, elle contribuera peut-être à nous expliquer une autre face de son œuvre.

En août 1429, il avait perdu sa mère, et sa sœur Peyrona était passée sous sa curatelle. L'administration des biens de la pauvre sourde-muette lui revenait naturellement. Pere March avait légué à sa fille 1.500 sous pour son entretien (1), et nous avons vu que, par son testament du 9 août 1429, Elionor de Ripoll l'avait désignée pour son héritière universelle. Cette fortune était plus que suffisante pour lui assurer une vie décente. Son frère semble l'avoir gérée avec prudence. Dès le 23 janvier 1430, il reçoit d'un notaire de Denia, Johan Sanç, un cens annuel de 116 sous 8 deniers de Valence affecté à la curatelle (2). Le 23 décembre 1449 nous trouvons encore des traces de sa gestion (3). En fait, elle dura toute sa vie, car Peyrona ne mourut qu'en 1472, c'est-à-dire treize ans environ après Auzias (4).

Les comptes de curatelle furent contestés plus tard par une héritière de Peyrona, Dona Angela Tolsa e de Muncada. Dans une pièce du procès qu'elle engagea contre les héritiers d'Auzias

(1) *Memorial* de Palma.
(2) Arch. de Osuna, *Gandia*, n° 1210. Protocoles P. Belsa, *ad ann.* 1430.
(3) *Ibid.* Notal P. Belsa, *ad ann.* 1449-40.
(4) *Memorial* de Palma.

March (1), elle insinue que, si les biens matériels de Peyrona sont restés intacts, son curateur n'aurait cependant dépensé pour elle que 30 à 40 livres par an, s'appropriant ainsi les économies faites sur l'entretien. Argument d'avocat qui ne paraît pas de nature à entacher la mémoire du frère de Peyrona, alors surtout que l'accusation s'est produite aussi longtemps après la mort de l'accusé.

Il n'est pas probable qu'Auzias March ait vécu longtemps en compagnie de sa sœur. La condition des sourds-muets ne s'était guère améliorée depuis l'antiquité, et, s'ils n'étaient plus considérés comme semblables aux morts, *mortuis similes,* ils étaient encore traités en enfants et tenus à l'écart. D'autres images féminines ne tardent pas à hanter sa pensée. C'est d'abord « Pleine de sens » ou « Lis entre Chardons », c'est-à-dire la femme intelligente et pure dont la plupart de ses poésies chantent les perfections ; puis, une femme, moins parfaite, mais plus vivante, à laquelle il désire s'unir par les liens de l'amour terrestre.

Il a dépassé la quarantaine : il est temps d'assurer par un mariage la perpétuité de sa race et de son nom. Il ne demande d'ailleurs guère autre chose à la vie conjugale. Les femmes, pour l'intelligence desquelles il a peu de respect, ont pour fonction essentielle d'accroître l'espèce humaine :

> Linatge d'hom mijançant elles creix ;
> lur esser fon per aumentar aquell.
> (LXXI, 103-104).

C'est en 1437 (2), au moment même où il exalte les beautés de l'amour pur, qu'il épouse Isabel de Martorell, fille de l'honorable chevalier Mossèn Francesch de Martorell (3) et de Na Damiata et l'une des femmes qui lui firent éprouver le charme des affections humaines. Elle lui apporta une dot, considérable pour l'époque, de 3.000 florins, c'est-à-dire 25.500 francs de notre monnaie, garantis par les terres de Rafol.

(1) C'est un résumé de toute cette procédure que nous offre le *Memorial* de Palma.

(2) A. Paz y Mélia, *op. cit.*, 374.

(3) Dans les protocoles de Johan de Lorqua (Arch. de Osuna, *Gandia*, nº 1121), à la date du 8 août 1415, figure un acte de Francesch de Martorell relatif à 300 florins d'Aragon.

Le 10 janvier 1439, il conclut un arrangement avec son beau-frère, le chevalier Galceran Martorell, citoyen de Valence, afin d'éviter tous procès et toutes discussions, *qualsevol plets e questions* (1).

De cette union est peut-être (2) né un fils, Francesch, qui, dès 1446, est chargé, comme nous l'avons vu, de toucher, à Valence, les honoraires de représentant aux *Corts* dus à son père, mais dont nous ne retrouvons plus que deux fois la trace, le 2 septembre, et le 6 novembre 1447, dans des procurations émanant encore d'Auzias (3).

Le mariage fut bref. Isabel testa par devant le notaire Pere Rovira, le 20 septembre 1439, et était morte le 25 suivant. Ce jour-là, en effet, Auzias March, dont elle avait fait son héritier universel, reçoit serment et fidélité, *sagrament e fealtat,* dans les formes que nous avons décrites, des Sarrasins de Rafol, Trahella et Niça. Il prend possession, en présence de sa belle-mère et d'un autre allié nommé Jammot Martorell, de ces lieux qui avaient appartenu à sa femme et garantissaient sa dot. Un peu plus tard, le 5 mars 1442, il fait, en qualité de créancier, opposition à leur vente auprès du lieutenant-gouverneur du royaume de Valence, Mossèn Pere Cabanyelles, et a contre lui, dans cette affaire, Mossèn Baltasar Bou, à qui Jacme Roig dédiera son *Spill* (4).

Que fut cette femme et quels sentiments lui inspira-t-elle, durant le court espace de temps qu'ils vécurent ensemble ? Nous ne le savons aucunement. Il n'a fait allusion à elle qu'une fois. Vingt ans après sa mort, il demande, par un article de son codicille, que cinq cents messes soient célébrées pour le repos de son âme dans l'église du monastère de Saint-Jérôme de Gandie où elle avait dû être enterrée. Le renseignement est mince, et

(1) Arch. de Osuna, *Gandia*, nº 1210. Prot. P. Belsa, *ad ann.* 1439. — Fr. Cerda (*Notas al canto de Turia*, p. 292), cite un compromis du 28 janvier 1440 relatif sans doute aux mêmes intérêts et fait de Galceran Martorell, le beau-frère d'Auzias. Cf. Fuster, *op. cit.* I, 24.

(2) Le jeune âge qu'a cet enfant en 1446, au moment où Auzias March en fait son mandataire, peut faire croire qu'il est le fruit ou d'un mariage antérieur ou d'une union irrégulière.

(3) Arch. de Osuna, *Gandia*, nº 1210. Prot. P. Belsa, *ad ann* 1447.

(4) Valence. Arch. gen. del Reyno. Curia del gobernador. *Litium* 1442. Cahier II (manque le 1er) fol. 2.

c'est tant mieux pour elle. Isabel fut une de celles dont on ne parle pas, et, à cette époque tout au moins, il n'y avait pas de plus bel éloge pour une femme. Il faut se garder surtout de lui appliquer les jugements défavorables que le poète porte sur les femmes sous l'influence de ses modèles littéraires et pour se venger aussi sans doute de les avoir tant aimées.

II

Un peu moins de quatre ans après la mort d'Isabel, il songe à se remarier. Le 5 février 1443, il est présent, en qualité de témoin, à l'hommage seigneurial que les habitants de Pedreguer, Monteroy et autres lieux rendent à Constança Castella Scorna, femme de feu l'honorable Mossèn Bernat Scorna, et héritière de son fils Galceran (1). Le nom des Scorna figure déjà dans les livres des *Repartimientos* (2). Bernat Scorna lui-même été juré de Valence en 1405, et, en 1415, *justicia* civil (3).

C'est dans cette vieille famille valencienne, à laquelle il est déjà uni, qu'Auzias March prend sa seconde femme, Johana Scorna, *donzella*. Le contrat de mariage a été signé, le 26 février 1443, par devant le notaire P. Belsa (4). Constança Castella Scorna assure à sa fille une dot de 50.000 sous. Pour la garantir, elle cède ou engage diverses rentes et le lieu de Pedreguer. De plus, si Na Johana Scorna meurt avant la consommation du mariage, elle ne pourra disposer que de 5.000 sous, le reste devant revenir à sa mère ou à tout autre bénéficiaire. Outre ces 50.000 sous de dot, Johana recevra pour 10.000 sous de robes et de bijoux *(robes e joyes)* que Mossèn Auzias March fera estimer à son gré. De son côté, Mossèn Auzias March fera « à titre d'augment ou *creix* à la dite damoiselle pour cause de sa virginité 25.000 sous, de façon que la dot et le *creix* s'élèvent à la somme de 75.000 sous ». Comme il y a entre Auzias March et sa

(1) Voir plus haut, p. 81.
(2) *Doc, inéd. del Arch. de la Cor. de Aragón*, XI, 430.
(3) *Libre de Mem., ad an.* 1405 et 1414.
(4) Arch. de Osuna, *Gandia*, nº 1212. Prot. P. Belsa, *ad an.* 1443.

fiancée un tel degré de parenté par alliance *(affinitat)* qu'ils ne peuvent se marier sans dispense, Auzias March est chargé de l'obtenir de notre Saint Père ou du Concile de Bâle, à ses frais. Enfin, une dernière clause que certains jurisconsultes de notre époque voudraient introduire ou réintroduire dans nos conventions matrimoniales, Mossèn Auzias March, Na Constança Castella Scorna et sa fille Na Johana, *donzella*, s'engagent à exécuter ces accords et aussi à célébrer le mariage un mois après l'arrivée de la dispense, sous peine de trois mille florins de dédit.

Il en est de la seconde femme d'Auzias March comme de la première. Il ne nous reste sur elle que des renseignements officiels, des actes notariés. Ils attestent, entre autres choses, que, le 14 novembre 1443, sa mère désireuse de compléter sa dot, qui n'est encore que de 48.500 sous, lui constitue une rente supplémentaire de 100 sous. Elle et son mari donnent ensuite quittance à Constança Scorna des 10.000 sous qu'elle a versés pour ses robes et bijoux. A la même date, elle représente Auzias March pour certaines affaires sans grande importance (1). Le 28 mai et le 4 juin 1444, elle nomme à son tour des procureurs à Valence pour y percevoir diverses sommes, et, le 12 décembre, elle en touche d'autres elle-même avec le concours de son mari (2).

En somme, rien qui puisse nous révéler son cœur, ni la part qu'elle prit à la vie morale de notre poète et de ses enfants. Résignons-nous encore en rendant hommage à son existence discrète et renfermée.

Elle perdit sa mère vers le 23 février 1446. A cette date, en effet, Constança Castella Scorna, seigneuresse de Pedreguer, dicte son testament (3), et son nom ne reparaît plus depuis dans nos protocoles. Deux de ses gendres, Mossèn Auzias March et Mossèn Vidal de Blanes, ont été chargés par elle d'exécuter ses dernières volontés, et, notamment, différents legs à son fils Joffre, et à ses quatre filles : Castellana, femme de Vidal de Blanes, Johana, femme d'Auzias, Constança, femme de Mossèn Francesch Martí, et Damiata (4).

(1) Arch. de Osuna, *Gandia*, nº 1212. Prot. P. Belsa, *ad an.* 1443.

(2) *Ibid.*, *ad an.* 1444.

(3) Arch. de Osuna, *Gandia*, nº 1210. Prot. P. Belsa, *ad an.* 1446.

(4) Il est fait mention d'un procès entre Na Damiata de Scorna et Mossen Julia dans l'inventaire d'Auzias March, *Romania*, XVII, 201.

Il est probable que vers 1451 Auzias March a habité Valence au moins de temps en temps. Ce qui n'est pas douteux, c'est que, le 11 octobre 1451, par devant le notaire valencien Pau Rosell, il est qualifié pour la première fois d'habitant de Valence *(habitator Valentie)* (1) et que les deux époux s'engagent solidairement à payer à Pere Pardo de la Casta jeune 233 sous 4 deniers de rente perpétuelle pour un capital de 3.500 sous qui leur a été cédé. Cette somme leur a servi sans doute au paiement d'une maison achetée par Auzias, le 9 octobre précédent, et située dans la paroisse de Saint-Thomas, dans la rue appelée *De les Avellanas.* Ils donnent pour garantie hypothécaire la maison elle-même, et Johana renonce à l'inaliénabilité de sa dot et à toute exception tirée de senatus-consulte Velléien interdisant à la femme de s'obliger pour autrui (2).

Johana, seconde femme d'Auzias March, est morte, après moins de douze ans de mariage, vers la fin de 1454. Cette date résulte de deux documents du 13 janvier 1455. Dans l'un, Auzias Antich, de Gandie, reconnaît avoir reçu d'Auzias March une somme que lui avait léguée Johana de Scorna par son dernier testament. Le second nous montre Auzias March se référant à ce testament reçu par Johan Sanç, notaire de Valence, mais dont la date est restée en blanc dans les registres de Belsa, et chargeant un autre notaire valencien d'exécuter les dernières volontés de la défunte (3). C'est dans le monastère des Frères de Saint-Jérôme, près de Gandie, qu'elle fut enterrée, comme Isabel de Martorell. Mais, dans son testament (4), quelques

(1) La plupart des actes que nous avons cités portent la mention *habitator ville Gandie.* Une seule fois, à la suite du contrat de mariage du 26 février 1443, le notaire Belsa écrit *Auziano March, militi, habitatori dicte civitatis,* et la cité à laquelle il semble se reporter est bien Valence, puisqu'on lit quelques lignes plus haut *Bernardi de Scorna quondam habitatoris civitatis Valencie.* Faut-il ne voir dans cette nouvelle indication qu'un simple oubli du scribe ? En tout cas, les actes postérieurs à 1443 et antérieurs à 1451, ou ne mentionnent pas le domicile, se contentant de la formule habituelle *Auzianus March, miles, dominus loci de Beniarjo,* ou contiennent, comme celui du 10 juin 1443 par lequel il donne procuration à Abdalla, sarrasin de Beniarjó, les mots *habitator ville Gandie.*

(2) Valence. Arch. Metropolitano, nº 3883. Prot. Pau Rosell, *ad an.* 1451.

(3) Arch. de Osuna, *Gandia,* nº 1210. Prot. P. Belsa, *ad an.* 1455.

(4) *Romania,* XVII, 191.

années plus tard, Auzias March demande que ses restes soient transportés à Valence, si l'évêque et les frères de Saint-Jérôme l'autorisent, dans le tombeau des Marchs, à la *Seu*, où lui-même veut être inhumé. Il ordonne, à cette fin, qu'un drap d'or qu'il possède soit garni de fleurs et de feuilles *(bidaures)* (1) avec ses armoiries et celles de Johana de Scorna, et placé dans la *Seu* de Valence. Il sera donné au monastère de Saint-Jérôme, si la translation n'a pas lieu. Il prescrit enfin, dans son codicille de l'année suivante, que 700 messes — 200 de plus que pour sa première femme — soient dites à son intention (2).

Dispositions testamentaires qui témoignent d'un réel souci des convenances d'outre-tombe plutôt que de sentiments rétrospectifs bien déterminés.

Un dernier problème reste à résoudre. Johana Scorna laissa-t-elle des enfants à Auzias March ? Aucune indication précise ne nous a été transmise à ce sujet. Parmi les enfants légitimes du seigneur de Beniarjó nous avons déjà cité Francesch, né peut-être de sa première femme, mais qui, n'étant pas nommé dans son testament de 1458, avait probablement cessé de vivre à cette époque. Reste un autre enfant, Pere, que l'on pourrait aussi considérer comme légitime, parce que la mention *fill meu*, par laquelle Auzias le désigne, n'est pas accompagnée de l'épithète *bastard* ou *natural* appliquée aux autres. Il est aussi le seul pour lequel le testament n'ait pas envisagé le cas où il serait incapable et ne pourrait pas recueillir par lui-même le legs qui lui est fait. Mais il faut remarquer par contre qu'il n'est pas institué héritier, mais seulement légataire comme les autres. Cet argument serait à lui seul peut-être insuffisant, mais il est confirmé par ce fait très important que la possession de la seigneurie de Beniarjó fut attribuée aux Marchs de Barcelone et d'Arampruñyà. Enfin, une des pièces du dossier de la chapelle Saint-Marc (3) déclare qu'Auzias est mort sans enfants légitimes *(sine filiis legittimis et naturalibus)* et aucune ne signale même l'existence d'un descendant appelé Pere.

(1) « Item altre dosser de brocat a la domasquina ab les vidaures de ceti vert ab les armes del senyor Duch. » (*El Archivo*, VII, 104).

(2) *Romania*, XVII, 195.

(3) Valence. Arch. de la Curia Ecl., A. 22-187. — 3° « Jacobum Torrella et Gabr. Sanç », fol. XX v°.

Nous croyons donc que, malgré le prénom traditionnel qui lui a été donné comme à l'aîné des enfants légitimes, à chacune des générations de la famille, ce Pere March VII n'est issu ni du premier ni du second mariage d'Auzias March. Sa seconde femme, Johana de Scorna, est donc morte vraisemblablement sans enfants.

III

D'autres unions furent moins stériles. Ce sont les amours irrégulières, les faiblesses de grand seigneur que nous révèle le chapitre secret de la biographie d'Auzias March, son testament.

Trois fils et une fille — Johan, Pere, Felip et Johana — en furent les conséquences durables. Les deux aînés paraissent être Johan et Johana. Au premier, qualifié de bâtard dans cet acte authentique, peut-être parce qu'il était adultérin, et pour le distinguer des autres qui sont simplement naturels, il lègue, par l'entremise de sa belle-sœur Madona Constança Martí, et à condition qu'il épouse une de ses filles, un cens de 25.000 sous (1). La seconde, déjà mariée à Auzias Torrella, de Gandie, reçoit en partage une maison que le poète possédait encore dans cette ville, tous ses meubles de Valence et de Beniarjó et 60 livres royaux de Valence pour l'achat d'une esclave.

Pere et Felip sont plus jeunes : le dernier, né d'une esclave appelée Marta, qu'il a encore en 1458 à son service, le préoccupe à cause de son incapacité et de sa minorité de 20 ans. Des legs plus minimes, l'un de 35 livres de rente, l'autre de 20, leur sont attribués respectivement à titre d'aliments, mais avec la faculté *(carta de gracia)* de racheter le capital.

Ces enfants ne semblent pas être le fruit de rencontres passagères, de bonnes fortunes sans lendemain. Le type de Don Juan

(1) *Romania*, XVII, 191. — Ce mariage eut lieu le 10 avril 1459, un peu plus d'un mois après la mort du testateur. Johan March obtint la main de Castellana, fille légitime de Francesch Martí et de Constança de Scorna, et, le 14 juin suivant, Joffre de Blanes, héritier universel d'Auzias March, lui concède tous les droits qu'il avait contre Berenguer Mercader et Pere Johan (Arch. gen. del reyno de Valencia, Prot. Berenguer Cardona, *ad ann.* 1459).

est encore inconnu. Notre Auzias n'a rien ou presque rien du séducteur brillant, épicurien et sceptique. C'est un homme sensuel, au tempérament fougueux et ardent, à qui pèse la monogamie. C'est le patriarche qui désire une progéniture nombreuse, signe de puissance et de richesse, surtout au milieu des populations musulmanes qui l'entourent. De là ses infidélités au devoir conjugal ; de là ses liaisons ancillaires, ces *amours faciles et de peu de défense,* suivant l'expression de notre vieux Régnier, et dont il accepte toutes les responsabilités. Alors qu'il soupirait aux pieds de femmes «pleines de sens», plus idéales sans doute que réelles, il cherchait ailleurs et plus bas des plaisirs moins platoniques, tant il est vrai que la nature reprend toujours ses droits, même chez les favoris des Muses. La passion qu'il eut pour Marta, son esclave, mère de son dernier enfant, nous fait entrevoir ce qu'avaient été probablement les autres. L'une d'entre elles tout au moins évoque en nous le spectacle de Sarah supportant silencieusement le voisinage d'Agar. Que de soupçons éveillent, en effet, ses goûts un peu vulgaires, et, comment ne pas voir quelque nouveau caprice oriental dans ce fait qu'il révoque, le 3 mars, à l'article de la mort, le legs qu'il a fait le 4 novembre précédent en faveur de cette ancienne servante-maîtresse, alors qu'il double celui qu'il destine à Na Francina, sa remplaçante !

Ces égarements que l'âge n'a pas atténués et contre lesquels il essaie de réagir en vain, ces crises d'amour impur lui ont fourni le thème de nombreuses poésies et prouvent par là même que ses œuvres ne sont pas de pures déclamations. Ce serait d'ailleurs une injustice que de juger avec notre moderne sévérité ces désordres, tant ils étaient fréquents à son époque et pour ainsi dire dans les mœurs. Le roi Alphonse V, le prince Charles de Viane, et le marquis de Santillana, pour ne citer que les plus célèbres des contemporains de notre chevalier, s'adonnaient presque ouvertement à un libertinage du même genre.

Cette complexion amoureuse à laquelle il s'abandonne parfois, comme il le dit lui-même dans ces vers dédiés précisément au roi Alphonse :

> Complaure vull a ma complexió
> e fer-me tort, que m luny tant de rahó
> que Foll'Amor yo torne praticar,
>
> (CXXII *bis*, 18-20)

devait avoir nécessairement pour contre-partie, suivant sa propre théorie, la jalousie — et c'est, en effet, ce sentiment qui se manifeste dans une de ses œuvres les plus curieuses. A voir de quelles injures la pièce *Vos qui sabeu de la tortra l costum* accable une certaine Na Monbohi, coupable de s'être livrée à quelque drapier, on ne peut douter qu'il n'y ait là un épisode de sa vie galante. C'est un cri de colère du gentilhomme trompé par une matrone trop complaisante.

La vie sentimentale d'Auzias March nous apparaît donc, en définitive, comme assez complexe. Elle présente pour ainsi dire trois parties superposées. L'une, élégante, raffinée, consacrée à l'expression des idées les plus nobles et des sentiments les plus chevaleresques. La beauté des femmes ne s'y mesure qu'à leur intelligence ; elle est la splendeur de la vérité. L'autre, plus humaine, plus conforme à notre double nature est la synthèse des vertus domestiques et sociales : c'est la vie conjugale avec les joies de la famille, les douceurs de l'aisance et l'affection familière et respectueuse à la fois pour la femme légitime dont l'office principal est d'assurer en silence la continuation de l'espèce. Enfin, dans la troisième, obscure et cachée, règnent, avec toutes leurs violences et toute leur tyrannie, les passions inférieures et les appétits matériels. Le commerce des femmes n'y a guère d'autre objet que le plaisir égoïste des sens.

Ces trois aspects de sa vie correspondent assez exactement aux trois degrés qu'Auzias March distingue, comme nous le verrons, dans l'amour. L'homme et l'artiste se confondent ici encore, ou plutôt le poète n'a fait qu'exposer sa manière de vivre.

CHAPITRE VII

LA FORTUNE D'AUZIAS MARCH. SES PREMIÈRES POÉSIES

La fortune est, après la vertu et avec la famille, une des conditions du bonheur. Cette opinion d'Aristote est aussi celle d'Auzias March. Sans les biens extérieurs, dit-il, nul ne peut atteindre une haute valeur :

> L'ome pe l mon no munta'n gran valer
> sens haver béns, bondat, linatge gran.
>
> (XXXII, 1-2).

Ses deux mariages ne lui ont pas donné cette grande lignée, ces nombreux descendants légitimes que souhaitait un seigneur tel que lui, héritier d'une longue suite d'aïeux. En revanche, sa fortune, très réelle et assez considérable pour l'époque, fut des plus prospères. Toute sa vie, nous le voyons, grâce aux registres de ses notaires, occupé à la gérer et à l'augmenter. Elle lui permet de tenir son rang de chevalier et lui procure aussi les loisirs nécessaires à l'étude et à la poésie.

I

A sa majorité, Auzias March retrouva intact, après l'administration que sa mère en avait assurée depuis 1413, le patrimoine paternel, immeubles et meubles, dont nous avons déjà vu les principaux éléments. Il se composait essentiellement de la seigneurie de Beniarjó, de Pardines et de Verniça aux environs de Gandie. Elle lui a été transmise par Pere March avec cette parti-

cularité qu'au cas où il ne pourrait pas en bénéficier lui-même, son cousin d'Aramprunyà lui serait substitué. Cette condition semble indiquer — et c'est ainsi qu'elle sera interprétée plus tard — que ce fief était inaliénable et attaché à la famille.

A cet héritage, il faut ajouter sa maison natale de Gandie, dans le *Carrer major*, les meubles du palais seigneurial de Beniarjó (1), et une somme de 50.000 sous dont une moitié provenait de son père et l'autre de sa mère.

Avec la propriété de Beniarjó, il possède aussi les droits féodaux y afférents, sources d'importants revenus, et surtout la juridiction civile et criminelle, c'est-à-dire la moyenne et basse justice, ainsi que la dîme du trézain.

Pour Auzias March, comme pour tout seigneur féodal, le domaine est essentiellement une propriété exploitable dont il faut, par une gestion attentive, tirer le plus grand profit, sans négliger les devoirs de sa charge et les dépenses qui incombent à un vassal :

Com a vassall la renda despenent...
(X. 13).

Dès 1425, il obtient du roi Alphonse V la juridiction suprême qui n'avait point appartenu à ses prédécesseurs et paie de ce chef un droit de 18.000 sous (2), chiffre qui nous renseigne déjà en partie sur ses recettes extraordinaires.

L'agriculture est aussi l'objet de tous ses soins. Il se préoccupe de tout ce qui peut augmenter le rapport de ses terres. Dans l'*orta* fertile de Beniarjó, sur les bords de la rivière d'Alcoy, le blé (3), le riz (4) et le vin (5) enrichissent la population, surtout arabe, qui la cultive. Mais Nicolau Santafé, « le premier sucrier de Valence », comme l'appelle le *Libre de Memories* (6), vient

(1) Il est aujourd'hui démoli. Les seuls souvenirs de la famille March qui aient été conservés à Beniarjó sont l'église et un ermitage consacrés tous les deux à Saint Marc. Voy. D. Teod. Llorente, *Valencia*, II, 701 et suiv.

(2) *Mem.* de Palma.

(3) Arch. de Osuna, *Gandía*, nº 1210, Prot. P. Belsa, 20 sept. 1432.

(4) *Ibid.*, nº 1212, Prot. P. Belsa, 16 février 1444.

(5) « ... Super locis predictis de Beniargo, de Pardines et de Verniça ac juribus, redditibus, proventibus et emolumentis ipsorum, terris, *vineis* et hereditatibus eorumdem... » (Arch. Hist. Nat., nº 224, Portaceli en Serra, 6 fév. 1461).

(6) P. 186. Le 24 janvier 1408, le conseil de la cité lui vota une subvention de 200 florins.

d'introduire la canne à sucre dans le royaume. Gandie ne saurait rester en arrière, et, le 9 décembre 1430, l' « honorable » chevalier Mossèn Galceran de Vich s'engage à payer au chevalier Auzias March cinq sous par « francada » de terre plantée de « cannemelles » dans les limites de Beniarjó, mais à condition que les produits en seront portés et traités au moulin à sucre ou *trapig* que le premier de ces gentilshommes campagnards a fait édifier à Gandie (1).

Plus tard, Auzias March ordonne de construire pour son propre compte un de ces moulins dont Viciana, fier de ce qu'à son époque l'industrie sucrière ne fleurissait encore qu'à Valence, nous a laissé une description pittoresque (2). Le duché de Gandie en comptait sept au moment où il écrivait, et un des premiers avait été certainement celui de Beniarjó qui, avec tout son outillage, avait coûté à son propriétaire 16.569 sous (3).

En 1456, les plantations d'Auzias March sont en pleine production. Il s'est retiré à Valence, et, le 24 avril, il vend sur pied sa récolte de sucre 577 livres 10 sous royaux de Valence, à raison de 19 livres 5 sous la charge *(carrica)*, c'est-à-dire les 125 kilogrammes, prévoyant donc 30 charges de sucre environ. La somme convenue lui est versée le 20 mai de l'année suivante (4).

A la même époque, il améliora ses terres par un remarquable travail d'irrigation dont les bienfaits se font encore sentir aujourd'hui. Il fit creuser un canal, connu sous le nom d'*acequia de Berniza* et destiné à conduire et à répartir à travers la campagne de Beniarjó l'eau de certaines sources se déversant dans la rivière d'Alcoy, sur le territoire de Palma. Le 28 mars 1457, un accord est conclu et signé, par devant Francesch Rubert, notaire public de Valence, entre Dona Isabel de Proxida, seigneu-

(1) Arch. de Osuna, *Gandia*, nº 1210. Prot. P. Belsa, *ad an.* 1430. Les protocoles de 1434 mentionnent, le 9 août, un achat de sucre fait par Galceran de Vich, de Gandie, à deux sarrasins. — Sur ce Galceran de Vich, et, en général, sur la récolte du sucre dans le royaume de Valence, voir *El Archivo*, I, 43, 53.

(2) M. de Viciana, *Seg. parte de la Crónica de Valencia*, Valencia, 1881, p. 26.

(3) *Mem.* de Palma.

(4) Valence. Arch. gen. del reyno. Prot. Berenguer Cardona, *ad ann.* 1456 (fol. 3 du 4ᵉ cahier).

resse de Palma et Ador, les représentants de ces deux villages, d'une part, et le « très magnifique Mossèn Auzias March, chevalier », l'*aljama* de Beniarjó, d'autre part. Le seigneur de Beniarjó est autorisé à faire passer ce canal à travers le territoire de Palma. Sur ce dernier, l'usage de l'eau sera permis un jour seulement , il appartiendra le reste du temps aux cultivateurs de Beniarjó. D'autres clauses visent la réglementation de l'arrosage et les pénalités à appliquer à ceux qui seront surpris en flagrant délit de vol dans les vergers et les vignes de Palma. Quiconque dégradera le barrage *(azut)* ou la prise d'eau de Palma sera condamné, qu'il y ait abondance ou disette d'eau, à la perte du poing.

La ville de Gandie ne tarda pas à vouloir profiter des avantages de ce canal. A la suite d'un autre arrangement, elle en partagea les frais avec Auzias March, mais trois jours furent réservés à Gandie pour l'arrosage et trois autres à Beniarjó (1).

Auzias March a dépensé pour ces travaux, ainsi que pour la reconstruction d'un moulin à Palma prévue dans un article de l'accord primitif, la somme de 5.100 sous (2).

Une partie de ce canal est encore désignée dans le pays par l'expression d'*azut* ou *azuteta d'En March.* C'est un hommage auquel eût été sensible notre orgueilleux chevalier qui a vraiment contribué à accroître la fertilité d'une région où les Arabes avaient déjà réalisé d'intelligentes œuvres du même genre. Même souci de l'intérêt général et particulier à la fois lorsqu'il fait réparer pour la somme de 17 livres sa maison seigneuriale de Beniarjó et jeter, vers la fin de sa vie, un pont sur la rivière aux environs du village. S'il n'a chanté nulle part, comme Virgile, les joies du laboureur, nul n'en a mieux connu les besoins. Aussi blâme-t-il à juste titre et en homme compétent le seigneur qui administre mal son domaine et le paysan incapable par ignorance de reconnaître pour l'ensemencer le terrain le plus favorable :

(1) Ces deux conventions et d'autres postérieures jusquen 1508 sont à l'Archivo de Osuna, *Gandía*, 564-3°.

(2) *Mem.* de Palma.

Puys es dit foll cell qui serveix senyor
qui no pot fer content bon servidor,
e per null temps ningun dret juhí fa ;
e més que mal administrador es,
al cavador donant loguer de metge.

. . . .

Pren m'enaxí com al grosser pagès
que bon sement en mala terra met :
altrecuydant pens'aver bon esplet
d'aquell terreny qui buyda los graners.

(VI, 26-30, 33-36).

C'est dans sa propre vie, dans son expérience quotidienne, qu'il a puisé ces deux comparaisons.

Quelques-uns des biens qu'il a reçus de son père et de sa mère ont donné lieu à de longs procès. Il paraît les avoir soutenus avec une telle énergie qu'on pourrait dire de lui qu'il a fait valoir ses droits comme ses terres. Voici d'ailleurs les faits.

Le vieux Jacme March avait laissé à son fils Pere March et à son petit-fils Johan March une créance sur le domaine de Quart, dont avaient hérité Auzias et Pere March le jeune. A la mort de ce dernier, sa mère Yolant avait succédé à ses droits. Or, un autre créancier du nom de Pere d'Almenar, invoquant un acte du 5 juillet 1409, et prétendant que son titre était antérieur et préférable au leur, avait fait vendre les biens du débiteur Francesch Monyoç et prélevé cent livres royaux de Valence sur le produit de la vente. Le 17 mai 1438, le notaire Pere Rubiols de Valence adresse, au nom d'Auzias March et de Na Yolant March une requête à Micer Narcis Vinyoles, subrogé de Pere Bou, lieutenant-gouverneur du Royaume, qui ordonne de rapporter à la Cour la somme contestée (1).

Un autre procès relatif au lieu d'Alcantera, qui semble avoir fait partie de la succession d'Elionor de Ripoll, commencé le 18 mars 1435, était encore pendant en 1458. Il s'agissait des divers revenus de ce domaine dont Na Elvira de Ribelles, femme de Johan de Montagut et héritière de Na Yolant Gascó, était devenue propriétaire. Il avait été mis sous séquestre à la demande de ses créanciers Pere de Ripoll, Auzias March et autres. Le 18 juin 1458, Elvira demande à Jacme Romeu, lieutenant

(1) Valence, Arch. gen. del reyno. Curia del Gobernador, *Litium*, 1438, 2e main, fol. 22.

gouverneur, qu'un juge liquidateur soit nommé. Auzias March et consorts refusent et échangent avec la partie demanderesse plusieurs pièces de procédure, afin d'établir que l'affaire doit être portée devant le *justicia* civil et non devant le Gouverneur du royaume de Valence (1).

Nous ne savons pas si Auzias March eut gain de cause dans ceux de ces procès qui se terminèrent de son vivant. Mais il faut reconnaître qu'il s'y est vigoureusement défendu.

II

Une seconde source de fortune pour le poète furent ses deux mariages. A-t-il épousé le fief plus que la femme, comme on l'a dit de beaucoup d'autres chevaliers ? Il serait téméraire de l'affirmer. Ce qui est certain, c'est qu'il a trouvé dans ses alliances un moyen d'augmenter ses richesses. Le détail authentique des biens dotaux qu'il a acquis nous est déjà connu. On peut évaluer à 105.000 sous les sommes qu'il a reçues en dot (2). En outre, à la mort de sa première femme, il hérite de l'usufruit, sinon de la propriété des lieux de Rafol, Trahella et Niça dans la vallée de Xaló, ce qui lui permet d'ajouter le titre de seigneur de ces lieux à celui de seigneur de Beniarjó (3). Enfin, nous ne savons pas à combien s'élevait le legs que lui a fait sa belle-mère Constança Scorna, ni la succession de sa seconde femme, Johana.

La gestion de son nouveau domaine de la vallée de Xaló a été marquée par quelques incidents. Le 1er septembre 1443, il donne mandat à Barthomeu Yvant, habitant de Beniça, de réclamer certaines redevances aux sarrasins qui y sont installés (4). Bientôt après, Jacme de Malferit, lieutenant-gouverneur du royaume de Valence pour la partie au delà du Jucar, sous pré-

(1) *Ibid. Litium*, 1458, 3e main, fol. 11, et 12e main, fol. 11.

(2) Nous attribuons au florin la valeur de 15 sous, d'après PALMIRENO, *Vocabulario del Humanista*, Valencia, 1569, IIe part., p. 51.

(3) Arch. de Osuna, *Gandia*, 1212. Prot. P. Belsa (1er sept. 1443). « Auzianus March, miles, dominus loci de Beniarjo et certorum locorum vallis de Exalo. »

(4) *Ibid.*.

texte qu'il lui était dû par Auzias March une grande somme d'argent et certains honoraires *(salaria)*, avait fait saisir divers bestiaux dans la vallée et donné l'ordre de les vendre. Notre propriétaire n'hésite pas à porter plainte auprès de la reine Marie, alors à Valence, et se pourvoit surtout contre les exigences de Malferit en ce qui concerne ses honoraires. Par une lettre du 24 septembre 1443 à Jacme de Malferit (1), la reine lui fait observer que, conformément aux *Furs* du royaume, un gouverneur est mal fondé à réclamer des honoraires. Elle décide qu'une enquête sera faite et qu'il sera sursis à l'exécution.

Il est vraisemblable qu'à partir de 1448 il donna à bail à Agnès de Portogil une partie au moins de ses terres, et nous le voyons, en effet, toucher de ce chef diverses sommes de 1448 à 1451 (2).

Outre ses biens patrimoniaux ou dotaux et les héritages ou legs qui viennent les grossir, Auzias reçoit, de 1430 à sa mort, différentes sommes, rentes, redevances ou paiements (3). D'autres fois, c'est lui qui acquitte certains cens ou achats (4). Pour la plupart de ces opérations financières, elles nous sont connues incomplètement d'ailleurs par les procurations que nous ont conservées les livres des notaires (5). Ce sont, avec les divers re-

(1) Valence, Arch. gen. del reyno. *Comunes de la R. D. María*, legajo 1°, libro 5°, fol. 24 v°.

(2) Arch. de Osuna, *Gandía*, 1212. Prot. P. Belsa, 18 janvier 1448 ; — *Ibid.*, 1210, 26 juin 1450 et 18 février 1451.

(3) Arch. de Osuna, *Gandía*, 1212, Prot. P. Belsa : le 28 novembre 1442, Auzias consent une vente à des Sarrasins ; — le 27 février 1444, il reçoit une somme de « Jacmena (?), uxore quondam Johannis Salmarii » ; — *Ibid.*, 1210, janvier (?) 1457, il reçoit (?) 1400 sous de Jacme Dalmau.

(4) Arch. de Osuna, *Gandia*, 1210, Prot. P. Belsa : le 18 juillet 1432, il paie 150 sous de rente entre les mains de Francesch Dalmau, notaire de Valence, et 100 sous à Felip Boyl et à sa femme Agnès ; le 18 septembre, 120 sous à Francesch Dalmau. — *Ibid.*, 1212 : le 7 janvier 1443, Auzias March et « Anthonius Spano, mercator » de Gandie s'engagent solidairement vis-à-vis du bailli de Villajoyossa ; le 10 juin 1443, il vend à Barthomeu Muna 25 sous de rente ; — le 17 juillet 1446, Auzias March et les sarrasins de Beniarjó, Maymo Cozondo et Hamet, sa femme, et leur fils Caat Cozondo, s'engagent solidairement.

(5) Arch. de Osuna, *Gandía*, 1210, Prot. P. Belsa : le 7 février 1434, il nomme procureur Guillem Vilaplana, notaire de Valence, le 11 février, Martí Coll, notaire de Valence ; le 15 mars, Jacme Bellot, de Xativa ; — le 1er juillet 1438, Berenguer... de Gandie. — *Ibid.*, le 8 juillet 1439, son écuyer, Adam Lopez. et

venus que nous avons signalés dans les chapitres précédents, des ressources ordinaires ou extraordinaires qui ont eu une importance réelle, mais qu'il est impossible d'apprécier exactement.

Plusieurs de ses placements nous sont cependant connus avec précision par son testament du 29 octobre 1458 et la donation consécutive que fit de leurs revenus Joffre de Blanes, son exécuteur testamentaire. Il possédait, au moment de sa mort, sur la Généralité *(lo general)* du royaume de Valence une inscription de 22.500 sous dont la rente annuelle servit à doter son fils Johan March (1).

Parmi les autres transactions nous mentionnerons plus particulièrement la quittance par laquelle Belsa, son notaire de Gandie, reconnaît avoir reçu de lui 40 livres d'honoraires pour tout ou partie des « travaux, actes et contrats » exécutés pour son compte et pour celui de sa femme, Johana Scorna (2). Enfin, quelques jours à peine avant sa mort, le 27 février 1459, Johan de Monpalau, *donzell* de Valence, à qui il avait consenti un *censal* de 500 sous moyennant un capital de 7.500 sous, le 19 mai 1450, déclare n'avoir pas payé ce capital et le tient quitte de toute obligation (3).

Dernière et incontestable preuve de l'ordre et de la vigilance avec lesquels il a pris soin de ses intérêts matériels jusqu'à la fin de sa vie. Lui-même, nous l'avons vu, a formulé les obligations du seigneur et insisté sur les qualités de bon administrateur qu'il doit avoir. Nul n'a mieux administré son domaine, et qu'il s'agisse de sa fortune ou de celle de sa sœur, il s'en occupe tou-

Ramon Closts, de Gandie. — *Ibid*, 1212 : le 25 avril 1442, Guerau de Cenpey, de Gandie ; le 16 juin, Bernat Antich, notaire de Xativa ; le 22 juin, Thomas Terro, de Xativa ; — le 8 janvier 1444, Johan Arrayana ; le 20 mai, Johan Sanç, notaire de Valence ; — *Ibid.*, 1210 : le 22 juin 1452, « Auzias March, miles, dominus loci de Beniarjo », nomme procureur Berenguer Cardona, notaire de Valence ; — le 19 novembre 1455 « Auzianus March, miles, habitator ville Gandie », nomme procureur Bernat Cabrera, de Gandie ; — le 17 janvier 1457, « Auzianus March, miles, dominus loci de Beniarjo », nomme « Anthonium Garcia », de Denia.

(1) *Romania*, XVII, 191, 203. — Une pièce du 25 juin 1465 (Valence, Archivo Notarial, Prot. P. Rubiols, 1465, cahier 7, fol. 6), énumère neuf titres de rente sur la généralité de Valence provenant de la succession d'A. March et donnés par Joffre de Blanes à Johan March et à sa belle-mère Constança Martí.

(2) Arch. de Osuna, *Gandia*, 1210, Notal. P. Belsa, *ad an.* 1449-1450.

(3) Valence, Arch. gen. del reyno, Prot. Ber. Cardona, 1459, 2e cahier, fol. 5 vo.

jours avec prudence et la plus stricte économie. C'est le digne continuateur des Pere March qui ont, au siècle précédent, géré avec tant de distinction les finances des rois d'Aragon ou les intérêts du duc de Gandie.

S'il n'est pas encore possible de déterminer d'une manière exacte le chiffre de ses revenus, les indications que nous avons données plus haut démontrent amplement qu'ils étaient importants et qu'il a joui d'une assez grande aisance.

Mais, chose singulière, il semble que sa vie donne ici un nouveau démenti à la doctrine que ses vers nous exposent. De même qu'il prêchait l'amour pur et avait non seulement des enfants légitimes, mais des bâtards, aurait-il enseigné le mépris des richesses tout en possédant d'abondantes ressources ? Mériterait-il vraiment le reproche de contradiction que l'on a fait à Sénèque dont il a précisément développé les idées dans quelques poésies ? A cette critique, Auzias March aurait répondu sans doute, avec Aristote dont il se rapproche davantage, que si la richesse n'est pas le vrai bien, elle en est cependant une condition secondaire et que tout dépend de l'importance qu'on y attache et de l'usage que l'on en fait. Il blâme l'avare qui n'aime l'argent que pour lui-même,

> Si com l'avar los dinés per ells ama...
> (CXVII, 201) ;

il veut aussi qu'on se montre bienfaisant pour les pauvres (CIII, 53) : n'est-ce pas une manière de mépriser la richesse que de la répandre ?

> E, lo rich hom de larguesa desert,
> gran suma d'or pobretat no l defensa. (XV, 7-8).

Le vrai but de la fortune est enfin d'assurer l'existence des générations futures, l'avenir des enfants. Aussi approuve-t-il le riche qui, à la mort de son fils pour lequel il a amassé des biens, s'en dépouille volontairement :

> Si com l'hom rich que per son fill treballa
> e sol per ell vol que l'haver servesca,
> e, quant la Mort vol que l fill jorns fenesca,
> dóna sos béns e tot goig de sí talla
> (LVIII, 1-4).

Auzias March a été riche, mais rien dans ses théories morales ne le condamnait à faire vœu de pauvreté.

III

Nous voici au terme de cette seconde période de sa vie qui a commencé vers 1430 et dont nous venons de retracer les principaux aspects. Avec elle coïncide l'activité littéraire d'Auzias March. A côté du chevalier, de l'homme privé et de l'administrateur apparaît le poète. Nous avons déjà entrevu les liens qui unissent étroitement ces divers personnages. Comment pourrait-il en être autrement chez un auteur qui se met presque toujours en scène ? En s'analysant lui-même, comme il le fait dans la plupart de ses œuvres, il ne saurait éviter d'exprimer, ne serait-ce qu'indirectement, quelques-uns des traits dominants de son caractère, certaines idées ou émotions qui l'ont préoccupé ou agité.

Mais cette période comprend elle-même, au point de vue de la production littéraire, deux phases que nous avons déjà distinguées dans notre *Etude sur la chronologie des poésies d'Auzias March.* L'une va des environs de 1430 à 1445 ; l'autre de 1445 à sa mort.

Vers 1430, il est de retour à Gandie après avoir pris part à des expéditions belliqueuses et rempli quelque temps les fonctions de grand fauconnier du roi : il a des loisirs nombreux. Suivant le remarquable exemple de plusieurs de ses parents, la poésie devient un de ses passe-temps. Au surplus, à Valence, si proche de Gandie et qu'il vient d'habiter, à Barcelone, où l'appellent des relations de parenté et peut-être même ses fonctions, les belles-lettres sont en honneur. Il cède sans difficulté à l'engouement de ses prédécesseurs et de ses contemporains pour la poésie lyrique et amoureuse.

Mais les continuels soucis de la gestion de son domaine, les charges qu'il remplit, les conflits auxquels il se heurte, l'occupent et le préoccupent encore : il compose lentement. Ce sont du reste, en partie tout au moins, des pièces de circonstance, à l'occasion de quelque incident amoureux ou de quelque fête

poétique. De la première de ses chansons à la quatorzième il s'écoule un intervalle de cinq ans. Il met onze autres années à écrire les soixante-dix chansons qui suivent. Ses aveux sur la durée de son amour et les pièces de la seconde partie que l'on peut dater avec une entière certitude nous font croire que les poésies I à XCI inclusivement ont été composées durant la première période. La plupart traitent de l'amour, les sujets de morale proprement dite et surtout de philosophie pure n'y tenant qu'une place assez restreinte.

Œuvres de l'âge mûr, où le poète nous raconte peu d'événements précis de sa vie, mais plutôt les efforts douloureux qu'il fait chaque jour pour atteindre à l'affection désintéressée, telles nous apparaissent les premières poésies d'Auzias March.

Ce n'est en effet qu'assez tard qu'il a pu se soustraire aux dangereuses illusions, aux charmes trompeurs des passions. La sagesse à laquelle il aspire nécessite, pour être recherchée, l'expérience et le sang-froid. Aussi n'a-t-il commencé à rimer, et, ce qui revient pour lui au même, à célébrer l'amour idéal, qu'au sortir de la jeunesse :

Molt he tardat en descobrir ma falta
per joventut que m negà 'speriment...

(VI, 1-2).

CHAPITRE VIII

LA VIEILLESSE D'AUZIAS MARCH. SES DERNIÈRES POÉSIES

I

Les dernières années de la vie d'Auzias March méritent d'arrêter un instant notre attention.

A partir de 1445, ses œuvres prennent un caractère moral plus marqué. La philosophie en fait presque uniquement le fond. Cette seconde phase de son talent débute, avec la pièce XCII, par les quelques poésies qu'il a consacrées, suivant une très ancienne tradition, à la mort de sa *mull^er aymia*, c'est-à-dire de sa dame. Mais il y flotte sans doute aussi le souvenir de sa première femme légitime prématurément emportée en 1439 et pour laquelle il a dû verser des larmes moins poétiques.

L'amour n'est plus qu'à de rares occasions le thème de ses chansons. D'autres pensées conviennent mieux à son âge. La vieillesse, avec ses infirmités, dont on suit pour ainsi dire les progrès de pièce en pièce, l'avertit de songer à la mort. Mais l'âge n'a pas entièrement amorti ses sens. Son tempérament ardent a des réveils qu'il déplore dans quelques-unes de ses dernières strophes et dont son testament nous a révélé la véritable nature.

Peut-être aussi faut-il voir dans telle ou telle de ces méditations, non pas seulement la préoccupation de son salut, mais encore l'influence des malheurs qui l'accablent à la fin de sa vie. Il perd son fils Francesch, celui qui paraît être l'unique enfant issu de sa première union régulière. De plus, sa seconde femme meurt, en 1445, sans lui avoir donné les héritiers légitimes qu'il en attendait, et il voit désormais dévolu à quelque collatéral ou même à un étranger l'héritage de ses ancêtres.

Cette seconde partie de son œuvre nous offre plus que la première de précieux renseignements biographiques (1).

Auzias March nous y apparaît d'abord au courant des premiers travaux de la Renaissance en Italie. Il s'intéresse aux tables Eugubines découvertes en 1444 près de Pérouse et en fait l'objet d'une de ses plus curieuses comparaisons (CIV, 247). Vers la même époque, un de ses amis, Antoni Tallander (†1446), plus connu sous le sobriquet de Mossèn Borra, bouffon de la cour d'Aragon, lui fournit l'occasion d'une spirituelle poésie, la CVII^e, où il nous le dépeint vieux, décrépit et ayant peur de mourir. Notre auteur ne résiste pas au plaisir de taquiner, pour mieux le rassurer, cet impitoyable railleur redouté des courtisans, et qui tremble maintenant à l'idée de la mort !

Il ne semble pas avoir fait partie du cortège de poètes et de savants dont était entouré en Italie le roi Alphonse V ; mais, comme eux, il célèbre les vertus de son « bon seigneur ». Déjà, dans la pièce CVIII, *No m clam d'algú qu'en mon mal haja colpa,* il fait très probablement son éloge et vante, à la tornada ou à l'*envoi,* sa passion, qu'il considère comme purement intellectuelle, pour une femme qui ne peut être que la belle Lucrèce d'Alagno ; et, comme c'est en 1448 que le conquérant de Naples s'est épris d'elle, on peut fixer avec assez d'approximation la date à laquelle Auzias March a écrit ces vers.

Mais ce sont surtout les pièces CXXII et CXXII *bis* qui nous renseignent sur les relations qu'il eut de nouveau, vers la fin de sa vie, avec son ancien suzerain, le roi d'Aragon, de Naples et de Sicile.

Le poète est vieux. Les plaisirs corporels lui sont désormais interdits. Une seule distraction lui reste, celle de la chasse. Aussi adresse-t-il au roi, dont il a été jadis le grand fauconnier, une épître en vers pour lui demander un faucon. Simple prétexte, en réalité, pour lui décerner de nouvelles louanges et s'attirer les bonnes grâces de son ambitieuse maîtresse.

Avec tous les auteurs de son temps, il croit ou feint de croire à la pureté de leurs relations. A l'entendre, jamais union plus chaste ne fut mieux assortie, et il crie au miracle parce que le

(1) Voir sur ce point notre première *Etude sur la Chronologie des poésies d'Auzias March,* dans *Romania,* XXXVI, 211 et suiv., et le chap. VII de l'Introduction à notre édition critique.

vaillant roi a trouvé dans une femme « l'exemple de tout bien ». Il ajoute que cette femme a eu l'honneur d'être reçue par le Saint Père, qui a d'ailleurs opposé un refus à sa requête,

D'un Sant merex proposit revocat.
(CXXII *bis*, 31).

Or, on sait que Lucrèce d'Alagno (1) avait, dans une audience solennelle, sollicité de Calixte III, ancien évêque de Valence, son consentement au divorce du roi et de Marie de Castille, afin de pouvoir épouser ensuite son royal amant. Lucrèce chez le pape ! Cet événement, qui était bien de nature à frapper l'imagination des contemporains, eut lieu le 13 octobre 1457, et c'est entre cette date et le 27 juin 1458, jour où mourut le roi Alphonse, qu'Auzias March a écrit ses deux pièces, « en deçà du Phare », comme il le dit, c'est-à-dire à Valence.

Il n'a lui-même que peu de temps à vivre. Ses cheveux sont blancs depuis longtemps (2), sa figure et ses prunelles ridées. Mais peu importe. Tel qu'il est, il prétend n'être pas trop déplaisant. N'est-il pas bien fait de sa personne ?

Ja la edat a mi no's cominal.
Seré jutjat de tots per galant vell,
y a dones plau l'hom quant es jovencell !
Totes són carn y en carn es lur cabal :
Tant quant a ço recapte ls donaré ;
dels membres so bé proporcionat ;
mas es lo mal que l'ull tinch ja ruat,
y en llur esguart vell me reputaré !
(CXXII, 17-24).

C'est le seul portrait authentique qui nous reste d'Auzias March, à défaut de celui de Juan de Ribalta qui paraît avoir été perdu (3). Il est vrai que l'œuvre du peintre valencien, exécutée

(1) G. Filangieri, *Nuovi documenti intorno la famiglia, le case et le vicende di Lucrezia d'Alagno*, dans *Archivio Storico Napoletano*, XI, 92.

(2) Si ans de temps so vist blanch e ruat...
(LXXXIV, 49).

(3) Dans son *Exposición á la Academia de S. Carlos*, F. Xavier Borrull y Vilanova mentionne, en 1821, l'existence de ce tableau au monastère de la Murta, près d'Alcira. Il aurait été, suivant Fuster, *Bib. Val.*, I, 253, 489, transporté à l'Academia de Nobles Artes, de San Carlos, à Valence.

au début du XVIIe siècle, ne pouvait guère nous en donner qu'une image peu ressemblante. Imaginons-le, d'après ses propres paroles, comme un vieillard encore vert, bien découplé, dont le temps a blanchi la tête et plissé le visage, mais respecté le cœur.

Comment s'étonner dès lors qu'il ait pu prendre part, jusque dans ses dernières années, au jeu quelque peu innocent des *Demandes* et des *Réponses*, aux devinettes poétiques d'où sont sorties les pièces à Johan Moreno, à Na Tecla de Borja, nièce du pape Calixte III, et à Mossèn Fenollar. C'est un bel esprit, précieux et raffiné, qui ne veut pas renoncer à lui-même. Au surplus, ce petit cénacle, au milieu duquel il vit à Valence, lui prodigue des témoignages de vénération agréables à son orgueil de chevalier autant qu'à son amour-propre d'auteur. *Mon mestre y senyor*, lui dit Johan Moreno, son écuyer, qualifié aussi d' « étudiant » (1); *Sou de tots lo més entès*, lui déclare Na Tecla (2), dont « on dit des merveilles » ; *Vos, magnífich, que sou molt avisat*, s'écrie enfin le jeune abbé Mossèn Fenollar (3).

Sa réputation a d'ailleurs dépassé depuis longtemps les frontières du royaume de Valence. Le marquis de Santillana, retiré à Guadalajara et écrivant entre 1445 et 1449 (4) sa célèbre lettre à D. Pedro, connétable de Portugal, le cite parmi les grands maîtres de la poésie *limousine*, et dit de lui : « Mossen Ausías March, el qual aun vive, es gran trovador é ome de assaz elevado espíritu (5). » Jugement fort précis d'un poète espagnol contemporain qui connaissait l'Aragon et l'apôtre valencien Vicent Ferrer et avait bien pu lire quelques-unes au moins des premières œuvres de notre auteur.

(1) *Romania*, XVII, 193 et 203. Cf. *Trobes en lahors de la Verge María*, p. 44-46.

(2) Née probablement à Gandie, elle habita Valence d'assez bonne heure et y mourut en 1459, un peu après Auzias March, âgée d'environ 28 ans. Voir la notice que lui a consacrée le R. P. Fidel Fita, dans le *Boletín de la Real Academia de la Historia*, X, 221-228, et qu'il a réimprimée dans *Estudios históricos*, Madrid, 1886, VI, 194-200.

(3) Voyez *Trobes*, pp. 24-33.

(4) M. Schiff, *La bibliothèque du Marquis de Santillane*, p. XLIII.

(5) *Obras del Marqués*, p. 11.

II

Dans Valence, non loin de l'église Saint-Thomas, il vit en gentilhomme bourgeois, honoré de ses concitoyens, bien qu'il les soupçonne (1), non sans quelque amertume, de lui préférer les jeunes. Jetons un coup d'œil dans son intérieur en nous aidant de l'inventaire de ses biens. La maison comprend deux corps de bâtiment, placés probablement l'un derrière l'autre et séparés par une cour. Le premier est l'*alberch*, à un étage : il se compose, d'un côté, de la maison d'habitation proprement dite, de l'autre de l'écurie, chacune de ces parties ouvrant par une porte sur la rue des Avellanas (2). Le second est le *palau baix*, un simple rez-de-chaussée.

Dans la maison proprement dite, une grande salle, *la sala*, s'offre d'abord à nous. C'est là que le chevalier-poète reçoit ses visiteurs ou tient bureau d'esprit. Quatre coffres verts et un vermeil, à ferrures *(landat)*, sont rangés le long des murs : ils renferment des fourrures, des vêtements et du linge. Quelques-uns de ces effets appartiennent à Johan March, fils du maître de céans, et à Català, son écuyer de maison. Sur le sol, un tapis *(drap de peus)* vermeil, d'une grande finesse *(molt sotil)*. Un bahut *(artibanch)* à deux compartiments et deux bancs en bois, sont placés à côté d'un dressoir *(tinell)* décoré des armoiries de la famille. Le blason de Pere March a huit marcs d'or placés sur huit croix d'or potencées, à champ de gueules ; celui d'Auzias, huit marcs et croix d'or potencées, écartelé des armes de Catalogne (3).

Voici la salle à manger. On y voit une table à moulures et à pieds se relevant *(ab frontises e peus levadiços)*, longue de

(1) CXII, 9 ; CXX, 79.

(2) Actuellement *Calle de Cabilleros*. Le 23 janvier 1878, une plaque commémorative a été placée sur la maison portant le n° 7, construite sur l'emplacement probable de celle d'Auzias March.

(3) Voy. la planche hors texte du début. Elle représente ces blasons d'après un armorial que Joseph Tastu croyait peint sous Philippe II, tandis que M. A. Morel-Fatio le rapporte au XVIIe siècle seulement. Au-dessus du pre-

14 palmes, un banc de la même longueur, une table ronde, trois chaises pliantes, une sculptée *(mostrada)* et une conque de milieu avec ses pieds de cuivre.

Dans la cuisine, la batterie et la vaisselle paraîtraient sommaires à notre époque : deux chaudrons d'airain, trois pots *(gibrells)* de terre, une demi-douzaine de plats et douze écuelles en terre, deux ustensiles en fer.

A côté de la cuisine, le fournil *(pastador)* renferme une grande jarre à farine et un coffre vermeil, peint en blanc et vermeil. Plus loin, la tuerie *(masador)*, dans laquelle ouvre une chambre.

De l'autre côté de la salle à manger, une autre chambre où nous remarquons, avec divers objets de literie, de lingerie ou d'ameublement, un caisson plein d'écritures, une salade, une cervelière *rase*, un écu en cuir de bœuf, un camail de fer avec sa chaîne, deux bancs scellés, deux lanternes en fer, deux nattes en sparterie, une caissette à écritures où se trouvent des accessoires de faucons. Dans l'alcôve *(recambra)*, un coffre vermeil sur lequel sont peintes des perdrix, un grand lit et un petit lit, un caisson de trois palmes contenant une cuirasse et un devant de cuirasse, et cinq manoples *(mayopes)* ou gantelets.

Au-dessus, à mi-escalier *(en la casa de mija scala)*, est l'appartement privé d'Auzias March. C'est là qu'il se tient d'ordinaire et où il rendra le dernier soupir. Le mobilier se compose d'un lit, avec deux matelas, une couverture de laine et trois coussins, de trois tables, quatre escabeaux, deux chaises sculptées *(mostrades)*, une pliante, cinq accoudoirs (?) en toile d'Arras *(recolsadors de Raç)*, deux seaux en cuivre, quatre carafes, une bouteille, trois tasses en verre, trois verres, dont un en cristal avec son couvercle, un candélabre en cuivre à une branche, et un éventail à plumes.

Notons parmi les vêtements — les derniers qu'a dû porter Auzias March — une cloche de damas en drap noir fourrée de peau blanche, une gonelle de bure fourrée de peau blanche, un manteau de bure. Signalons encore une jaquette de futaine

mier, on lit la mention *Marque*; au-dessus du second, *Osias Marque*. Mais avec J. Tastu, nous pensons que l'écusson simple appartenait bien au père d'Auzias, qu'il nomme ainsi dans la note inédite où il décrit ses armes : » Pedro (Mosén) March, tesorero del duque Real de Gandía », Cf. *Romania*, XVII, 191, note 3, et Llorente, *Valencia*, II, 703.

blanche, une paire de brodequins blancs placés ailleurs, et un tapis de Berbérie long de 16 palmes.

Tout près du lit, comme s'il voulait l'avoir même la nuit à la portée de sa main, le manuscrit probable de ses poésies, « deux livres in-folio, dit l'inventaire, non reliés, avec des strophes ».

Un peu plus loin, un bahut à deux compartiments contient, outre les pièces d'un procès de Na Damyata de Scorna contre Mossèn Julia, sept livres qui attirent plus particulièrement notre attention :

1. ITEM, HUN LIBRE EN PREGAMI, CUBERTES DE FUST CUBERTES DE ALUDA NEGRA. PARLA DEL *Gay Saber* E DE *la Sciencia d'En Lull.*

On peut reconnaître, dans la deuxième partie de cet ouvrage, l'*Arbre de Sciencia* (1), de Ramon Lull.

2. ITEM ALTRE LIBRE EN PAPER, CUBERTES DE FUST AB ALUDA VERMELLA. COMENÇA *Cum proverbium sit breuis propositio.*

C'est le *Liber proverbiorum*, de Ramon Lull (2).

3. ITEM HUN LIBRET EN PAPER, CUBERTES DE FUST AB ALUDA VERMELLA. SON LES *Costums de Espanya.*

4. ITEM HUN LIBRE EN PREGAMI, CUBERTES DE FUST AB ALUDA VERMELLA. COMENÇA *Mestre Miquel de la Tor es de la Gaya Sciencia.*

Miquel de la Tor, de Clermont en Auvergne, vivait vers 1300. Poète lui-même, il a écrit la vie de plusieurs troubadours, notamment de Peire Cardenal, et recueilli leurs œuvres (3).

5. ITEM HUN LIBRE EN PAPER, CUBERTES DE FUST, AB ALUDA GROGA, EN PLA. SON *Esposicions dels Salms.*

On sait que le dominicain Johan Romeu avait traduit, sur la demande de Berenguer March, maître de Muntesa, le *Commentarium in septem psalmos poenitentiales* du pape Innocent III,

(1) C'est sous ce titre que D. Mateu Obrador y Bennassar espérait en publier une édition en deux volumes (I[er] *Congrés Internacional de la Llengua Cat.*, Barcelona, 1908, in-8°, p. 506). Le catalogue de la bibliothèque du roi Martin mentionne deux livres, n[os] 109 et 117, intitulés *de la Sciencia den Lull* (*Rev. Hispanique*, XII, 429, 430).

(2) *Hist. Litt.*, XXIX, 368.

(3) *Hist. générale de Languedoc*, 2[e] édit., VI, 948, X, 212, 366. — BARBIERI, *Dell' origine della poesia rimata*, Modena, 1790, p. 120. Dans la préface, Tiraboschi dit que Miquel de la Tor vécut « au plus tôt après les premières années du XIV[e] siècle ».

sous le titre d'*Exposició dels VII psalms*. Pere March en possédait un exemplaire (1).

6. ITEM HUN LIBRET EN PAPER, CUBERTES DE PERGAMI. TRACTA DE *ben morir*.

C'est ou la version catalane de l'*Ars bene moriendi*, imprimée dit-on, à Valence en 1491 (2), ou, peut-être même, le traité du franciscain Eximeniz intitulé *Art de be morir*.

7. ITEM HUN LIBRE EN PAPER, CUBERTES DE FUST CUBERTES DE PERGAMI : COMENÇA *Secundum quod dicit Filosopus in secundo de Anima*.

Cet *incipit* est trop fréquent pour que nous puissions déterminer à quel ouvrage de la philosophie scolastique il appartient. Tout ce qu'il est permis d'affirmer avec quelque certitude, c'est qu'il n'est pas extrait de la *Somme* de saint Thomas.

La majorité de ces livres — qui ne formèrent sans doute qu'une partie de la bibliothèque d'Auzias — ont donc un caractère religieux, philosophique ou moral bien marqué. Il en était de même, nous l'avons vu, de la *librairie* de Pere March. Le fait est à noter, quelque ordinaire qu'il soit à cette époque de moralisation à outrance. Ramon Lull, le célèbre philosophe de Palma, y est représenté deux fois. Deux autres ouvrages se rapportent au *Gay Saber*, un seul à la vie pratique, c'est un coutumier de l'Espagne.

L'autre partie de la maison, le *palau baix*, offre pour nous moins d'intérêt. Dans la première pièce figurent cinq demi pavois, un petit bouclier ou « rondelle », et un cheval de bois avec deux selles à la genette. Dans une chambre et une autre pièce voisine, au fond du « palais bas », divers objets de literie.

Entre le bas palais et l'écurie, un puits avec sa cruche en cuivre.

Dans l'écurie, un « ronsin à encolure rouée », — le cheval préféré d'Auzias March — et, à l'entrée, quatre guindas à monter les arbalètes et trois lances longues.

Au-dessus de l'écurie, au bout de l'escalier *(al pujant de la scala)*, une chambre ou « palais » où nous remarquons deux épées et deux rondelles de poing *(broqués)* « pour jouer à l'escrime ». Enfin, dans une chambre sous les combles *(en una cambra sos-*

(1). Voir plus haut, p. 45.
(2) Une réimpression en a été donnée, en 1905, par D. Angel Aguiló.

trada), sont plusieurs objets de literie, un coffre peint blanc et vert renfermant la cuirasse que porta l'écuyer Martí le jour de son armement. A côté, une cotte de mailles dont s'est revêtu Moreno dans les mêmes circonstances, et deux paires de chausses flamandes qui servent à l'équipement de ces deux écuyers.

Johan est, à ce qu'il semble, le seul des enfants d'Auzias March qui vive auprès de lui. Sa fille Johana a épousé Auzias Torrella, de Gandie. Ses autres fils, Pere et Felip, sont sans doute trop jeunes et vivent encore avec leurs mères.

Trois écuyers, Català, Martí et Johan Moreno sont attachés à sa personne, l'accompagnent dans ses chasses, fourbissent ses armes ou soignent ses chevaux. Il a à son service un assez nombreux personnel où l'on compte deux esclaves, suivant l'usage encore admis dans le royaume de Valence. Ce sont Martí Negre, ainsi nommé parce qu'il est probablement de race noire, et Yolant, à laquelle succéderont tour à tour Marta et Francina.

III

C'est dans cette maison et avec un tel entourage que notre chevalier finit sa vie.

Le 29 octobre 1458, une maladie l'avertit que ses jours sont comptés. Il fait appeler son notaire Berenguer Cardona et lui dicte ses dernières volontés, en présence de trois témoins, Mossèn Miquel Julia, chevalier, En Domingo Davinyó, tailleur, et En Johan Moreno, étudiant.

A défaut d'enfants légitimes, habiles à lui succéder, son héritier universel et exécuteur testamentaire sera En Joffre de Blanes, *donzell*. Il demande ensuite à être enterré « dans le cimetière de la Seu de Valence, dans la tombe ou chapelle des Marchs, dans le cloître, près du Chapitre ». Il désire y reposer à côté de sa seconde femme Johana Scorna, si les autorités ecclésiastiques consentent au transfert de ses cendres de Gandie à Valence,

Les divers legs qu'il charge ensuite Joffre de Blanes d'exécuter en faveur de ses enfants naturels et de ses esclaves nous sont connus. A chacun de ses écuyers il laisse son cheval ordinaire et son équipement. Il affranchit son esclave Martí Negre

et laisse 70 livres pour qu'il en soit fait de même à l'égard de son ancienne esclave Yolant, actuellement au service de Mossèn Pere de Castellví. Il ordonne enfin que tous ses serviteurs prennent le deuil après sa mort, les hommes en cottes *(gramallas)* et pèlerines *(capirons)*, les femmes en mantelets *(mantells)*.

Quelques jours après, le 4 novembre, il révoque ce testament et en dépose un autre — mais celui-ci secret, « clos et scellé de son sceau » — entre les mains du même notaire et en présence des mêmes témoins, sauf Davinyó, remplacé par Pere Ferrandez, écrivain. Il n'a pas été retrouvé, mais nous ne croyons pas qu'il y ait sensiblement modifié ses dispositions antérieures.

Enfin, le 3 mars 1459, la maladie dont il souffre s'est aggravée et menace de l'emporter. Il se hâte d'ajouter un codicille à son dernier testament. Mossèn Anthoni Stheve, prêtre, sous-chef des chœurs *(sots cabiscol)* à la Seu, assiste à cet acte solennel. Dès le début, le moribond déclare annuler le legs qu'il a fait précédemment à son ancienne esclave Marta *(olim sclava mia)*, mère de Felip, son dernier enfant naturel, — et nous apprenons ainsi qu'il ne l'a plus à son service.

Que s'est-il donc passé pendant ces quatre mois ? Les deux clauses suivantes, par lesquelles il fonde un nombre considérable de messes pour le repos spirituel de ses deux femmes légitimes, permettent de le deviner. Le souci de son salut, à la veille de sa mort, l'a conduit à renoncer aux pratiques du Fol Amour. Victoire bien tardive, et qui a fait — par les mesures testamentaires qui en ont été la conséquence — une et peut-être même, si on lit entre les lignes de son codicille, plusieurs victimes innocentes. Singulière puissance de la crainte de l'Enfer ! « Qui pourra dire, s'écrie notre poète dans une de ses dernières poésies, la douleur qui tourmente le pécheur à l'approche de la mort ? »

Qui porà dir la dolor qui turmenta
lo peccador, quant a la mort s'acosta ?

(CXII, 251-252).

Auzias March ne tarde pas à dire un adieu bien définitif cette fois aux faiblesses de ce monde, et il s'endort dans la paix du Seigneur, murmurant peut-être comme naguère :

Mare de Deu, e advocada mia,
fes ab ton Fill que piadós me sia.

(CXII, 421-422).

Le même jour, son testament et son codicille sont ouverts à la demande de Joffre de Blanes, qui accepte la succession sous bénéfice d'inventaire. Les biens qu'il possède à Valence sont aussitôt inventoriés et confiés à la garde de Na Johana, sa fille, qui en est d'ailleurs la légataire. C'est donc à elle qu'échoit le manuscrit de ses poésies.

Mais l'exécuteur testamentaire se heurte immédiatement à des contestations de toutes sortes. Auzias March laisse deux frères consanguins dont l'un Jacme, *cavaller*, est seigneur d'Arampunyà, l'autre Francesch, *donzell*, habite Barcelone (1). Estimant que leur frère n'a pu disposer que des meubles, ils se considèrent pour les immeubles comme ses héritiers *ab intestat*. C'est principalement sur la seigneurie de Beniarjó que portent leurs prétentions. Leur auteur commun Pere March avait décidé que, si Auzias March n'héritait pas de ses biens, son petit-fils Pere March le jeune lui serait substitué, et, à son défaut, un des représentants de la branche d'Aramprunyà (2). Jacme March en conclut que la seigneurie de Beniarjó est un bien pa-

(1) Au début d'un parchemin de l'*Archivo Histórico Nacional* (nº 224, Cartuja de Portaceli en Serra), qui n'est autre que la « procura de Mossen Frances March a son germa Mossen Jaume March per lo carregament dels cinquanta milia sous a Mossen Jofre de Blanes » (7 décembre 1460), nous lisons en effet : *Notum sit cunctis euidenter quod Ego Ffranciscus Marchi, domicellus, habitator civitatis Barchinone, succedens ab intestato vna cum honorabili Jacobo Marchi, milite, fratre meo, in omnibus bonis et juribus que fuerunt venerabilis Ausie March quondam domicelli fratris mei et illius..... Actum est hoc in parrochia Sancte Marie Castri Fidelium diocesis Barchinone...* — Dans un autre acte sur parchemin, de la même date (*Ibid.*, nº 236, Varios de la prov. de Valencia, leg. 13), par lequel Francesch March et Johana, femme de Jacme March, autorisent ce dernier à hypothéquer les lieux de Beniarjó et Pardines pour un capital de cent mille sous au maximum, précisément afin de restituer à Joffre de Blanes les dépenses faites par Auzias pour sa seigneurie, les titres de Jacme March sont plus nettement indiqués : *Noverint universi quod nos Franciscus Marchi, domicellus, habitator Barchinone et Johanna, uxor honorabilis Jacobi Marchi, militis,* DOMINI CASTRI DE ARAPERUPRONIO, *diocesis Barchinone, gratis et ex certa sciencia facimus, constituimus et ordinamus procuratorem nostrum et utriusque nostrum in solidum vos eumdem honorabilem Jacobum Marchi fratrem meum dicti Ffrancischi et virum meum dicte Johanne... Actum est hoc in parrochia sancte Marie Castri Fidelium...*

(2) Cf. A. PAZ Y MÉLIA, *Rev. de Arch.*, V, 371.

trimonial, attaché à la famille par un lien juridique *(vincle)* et ne pouvant sortir de la lignée des Marchs (1).

Cette thèse triomphe en justice, et il y a là une nouvelle preuve incontestable de la parenté des Marchs de Valence avec ceux d'Aramprunyà et de Barcelone.

Joffre de Blanes réplique alors que le patrimoine de Pere March a été considérablement amélioré par son fils et réclame le remboursement de toutes les sommes dépensées par Auzias pour les divers travaux que nous avons énumérés plus haut.

Des arbitres sont nommés de part et d'autre, et, le 27 octobre 1460, une sentence est rendue fixant à 90.209 sous 11 deniers royaux de Valence la somme que les nouveaux propriétaires de Beniarjó doivent à l'héritier de leur frère. Une partie de cette somme, 40.209 sous 11 deniers, sont payés comptant, et, pour le reste, à savoir 50.000 sous, les Jacme March père et fils lui assurent, le 6 février 1461, une rente perpétuelle de 3.333 sous 4 deniers (2).

En revanche, le procès engagé depuis longtemps contre Pere Ripoll et Auzias March au sujet des revenus d'Alcantera se termine par la condamnation de son successeur Joffre de Blanes à rembourser 42.482 sous 2 deniers à Elvira de Ribelles. Le 5 juin 1462, il lui cède en effet 2.333 sous 4 deniers de la rente précédente en paiement de 35.000 sous (3).

A la mort de Peyrona, en 1472, son compte de tutelle donna lieu à une contestation de la part de ses héritiers. Il fut procédé à un examen sévère de la gestion qu'Auzias March avait faite de ses biens, et il en résulta pour le neveu de son successeur, appelé lui aussi Joffre de Blanes, l'obligation de leur payer 121.143 sous 8 deniers (4).

(1) *Mem. de Palma*. Cf. *Rev. crit. de Hist. y Lit.*, VI, 333-337. D. Gabriel Llabrés ne semble pas avoir aperçu toute la portée des arguments de Geróni March, petit-fils de Jacme March, frère d'Auzias.

(2) Arch. Hist. Nac., nº 224, Cart. de Portaceli en Serra. Parchemin.

(3) *Ibid.*, nº 224, Cartuja de Portaceli, Parchemin du 5 juin 1462. — Un autre document de la même date figure, au Colegio del Patriarca de Valence, dans les protocoles de Bartolomé Batalla, Leg. nº 655. — Un parchemin du 3 mars 1465 (*Arch. Hist. Nac.*, nº 224, Cart. de Portaceli en Serra), nous apprend qu'à leur tour Johan de Montagut et sa femme Elvira de Ribelles cédèrent une partie de leur rente s'élevant à 500 sous.

(4) Voy. *Memorial* de Palma et *Rev. crit. de Hist. y Lit.*, *l. c.*

Quelques-unes de ces instances furent rouvertes plus tard à la demande d'un certain Geróni March, descendant des Jacme d'Aramprunyà et de Barcelone (1). C'est encore la même famille qui intervient constamment dans les innombrables procès dont fut la source la collation du bénéfice de la chapelle des Marchs dans la Seu de Valence (2).

IV

Telle est la biographie d'Auzias March. Encore imparfaite sans doute et pleine de lacunes que de nouvelles recherches permettront peut-être un jour de combler, cette esquisse nous fait connaître plus sérieusement l'homme à côté de son œuvre.

C'est un gentilhomme chez qui l'orgueil familial soutient l'orgueil personnel — un homme d'action autant et plus qu'un homme de lettres.

Issu de plusieurs générations de hauts fonctionnaires et de seigneurs importants, il aime le nom qu'il porte. Ses ancêtres lui ont transmis, avec leurs titres, les traditions et les vertus de la famille. Vassal du duc de Gandie, il a été, dans les expéditions guerrières auxquelles il a pris part en Sardaigne et en Afrique, un chevalier actif et valeureux, un « strenuu », un « valerós cavaller », comme l'ont dit de confiance ses premiers éditeurs. Grand fauconnier du roi Alphonse V pendant quelques années, il a aimé passionnément la chasse jusqu'à la fin de sa vie. N'était-ce pas encore, en temps de paix, l'image la plus fidèle de la guerre ? Aux *Corts*, comme représentant de l'*estament militar*, ou, dans sa seigneurie, en qualité de haut-justicier, il s'est toujours révélé à nous comme jaloux de son autorité et de ses privilèges.

Sa vie privée ne répond pas à l'idée que nous aurions pu nous en faire par la lecture de la plupart de ses poésies. Marié deux fois, il semble avoir demandé au mariage, non seulement plus de puissance et plus de richesse, mais encore et surtout la perpé-

(1) *Ibid.*
(2) Valence. Arch. de la Curia Eclesiástica. A. 22-187.

tuité de sa race, afin que, suivant un mot connu, sa terre « ne reste pas sans hoir ». Peut-être a-t-il eu pour sa *dame* un amour plus intellectuel, une passion plus raffinée. Mais c'est certainement à de misérables servantes, à des « esclaves » qu'il demande en même temps des satisfactions moins imaginaires. Ses œuvres nous montrent que parfois sans doute il rougit de sa faiblesse ; il a des accès de repentir, mais qui aboutissent à des abandons, ou à des mesures de défaveur comme celle dont son testament nous fournit l'aveu *in extremis*. Sous les dehors de la courtoisie la plus élégante se cachent encore, quelque zèle qu'il mette à s'en défaire, les mœurs sensuelles et violentes de sa caste.

Seigneur de Beniarjó, Pardines et Verniça, il fait aussi preuve, dans l'exploitation de son domaine, du même esprit pratique que ses aïeux dans leurs fonctions de trésoriers du roi d'Aragon ou que son père dans la gestion des intérêts du duc de Gandie. Sa fortune s'accroît non seulement par les mariages qu'il contracte, mais encore grâce à l'habile administration de ses biens. Ses serfs musulmans n'ont qu'à se louer de son initiative. Il est un des premiers à cultiver la canne à sucre dans le royaume de Valence, et il augmente la production agricole de la contrée par de nouveaux travaux d'irrigation. Il défend ses droits avec la même ardeur au sein de cette féodalité querelleuse où les litiges sont nombreux, cherchant à conserver par tous les moyens légitimes, cette richesse qui est pour lui, comme pour Aristote, avec les honneurs et la famille, une des conditions accessoires du bonheur.

Deux natures coexistent en lui : l'une toute sensuelle qui l'invite à l'action et aux plaisirs mélangés qu'elle nous offre ; l'autre, toute mystique, qui l'entraîne vers le contemplation, vers les joies supérieures de la Science et de la Vertu.

Ce sont ces efforts pour réaliser cette suprême condition de la Félicité qu'il va nous confesser dans son œuvre poétique.

« Au milieu du voyage de sa vie », pour parler comme un de ses maîtres, l'immortel Alighieri, jouissant des loisirs que lui laissent la paix et la fortune, il se consacre à la poésie, considérant comme un devoir de répandre par elle les vérités que lui ont révélées l'expérience et l'étude.

Mais, sur ce point encore, il est l'héritier de ses parents et ne fait qu'imiter leur exemple.

DEUXIÈME PARTIE

L'œuvre littéraire des prédécesseurs d'Auzias March

CHAPITRE PREMIER

LA POÉSIE CATALANE DU DÉBUT DU XIVe SIÈCLE A LA FONDATION DE L'ACADÉMIE DE BARCELONE (1393)

I

Vers le milieu du XIIIe siècle, au moment où la famille des Marchs fait son entrée dans l'histoire, la poésie et la prose diffèrent au plus haut point dans toute la Catalogne. L'une emploie encore, dans ses productions artistiques, la langue des troubadours ou plutôt, suivant une expression du grammairien-poète Ramon Vidal de Besalú (1) qui a déjà fait fortune, le *parler limousin* ; l'autre a recours, soit dans la conversation, soit dans les écrits, à l'idiome propre des Catalans, au *Catalanesch* ou au *Català*, que Jacme Ier le Conquérant appelait, dit-on, « nostre lati ». Plus que partout ailleurs, le provençal est resté la langue poétique par excellence, celle qui, dans l'opinion de tous, est la plus apte à exprimer les idées galantes et chevaleresques du temps. Sous le règne de Jacme, comme sous celui de ses prédécesseurs, comtes de Provence en même temps que de Barcelone, les troubadours nés hors de la Péninsule trouvent dans les Etats d'Aragon l'accueil le plus empressé et une généreuse

(1) *Las rasos de trobar*, éd. Stengel, p. 70.

protection (1). Certains mêmes, comme Guilhem Montanhagol, et, très probablement aussi, Bertran Carbonel, figurent, avec le premier des Pere March, parmi les bénéficiaires de la répartition des biens de Valence, après sa reconquête. Mais ils ont dans les pays catalans eux-mêmes des émules, tels que Guillem de Cervera et Cerverí de Girona qui, malgré quelques catalanismes, apparents surtout chez le dernier, sont encore de vrais poètes provençaux au même titre que ceux du Languedoc ou des autres provinces méridionales de la France.

Commencée avec le roussillonnais Berenguer de Palazol, et facilitée par les rois d'Aragon Alphonse II et Pierre II, l'infiltration de la poésie provençale va manifestement et tout naturellement du Nord au Sud. Les Guillem de Cabestany, Guillem de Bergadà, Hugo de Mataplana, Ramon de Besalú, Guillem de Cervera nous la montrent gagnant de proche en proche toute la partie Nord-Est des Etats d'Aragon. A la fin du règne de Jacme le Conquérant, cette œuvre de pénétration s'étend jusqu'aux Baléares avec le majorquin Ramon Lull et est achevée pour la Catalogne proprement dite.

Elle s'était accomplie avec d'autant plus de facilité que la littérature provençale avait pris, chez Folquet de Marseille et surtout chez ses derniers représentants, tels que N'At de Mons et Guiraut Riquier, un nouveau caractère qui convenait parfaitement à l'esprit positif et pratique de la race catalane.

On sait, en effet, que les troubadours de la décadence, abandonnant de plus en plus les thèmes de l'ancienne lyrique, inclinent de préférence vers la poésie morale et didactique. Même lorsque l'amour est encore l'objet de leurs chansons, ce ne sont plus les désirs ni les plaisirs physiques qu'ils expriment en vers passionnés. Il est devenu une vertu, la source même de toutes les vertus, la condition suprême du Bonheur. Sordel et surtout Montanhagol (2) passent pour avoir développé les premiers cette théorie de l'action moralisatrice de l'amour. Tous la reprennent après eux, mais en s'attachant plus particulièrement à analyser l'idée même de l'amour et à en distinguer les différentes espèces. C'est une science qui deviendra bientôt le *Gay Saber* et

(1) Ch. de Tourtoulon, *Jacme Ier le Conquérant*, II, 459. Voyez surtout Mila y Fontanals, *De los Trovadores en España*, dans *Obras*, II, 156 et suiv.

(2) J. Coulet, *Le troubadour G. Montanhagol*, p. 46.

qui a déjà ses spécialistes. On l'étudie avec des préoccupations morales qui contribuent à expliquer pourquoi la plupart des auteurs de chansons d'amour abordent aussi les plus graves problèmes de la philosophie morale et de la théologie ou passent insensiblement de la lyrique courtoise à la lyrique religieuse. C'est un troubadour philosophe, a dit M. Anglade de Guiraut Riquier (1) : on pourrait en dire autant de presque tous les troubadours de la fin du XIII[e] siècle.

On a attribué cette transformation à l'établissement de l'Inquisition dont les poètes auraient cherché à fléchir les rigueurs. Mais, en fait, l'Inquisition n'a agi sur eux qu'indirectement, par les nombreux ordres qui se constituent après elle et créent, dans la société du XIII[e] siècle, une atmosphère morale et religieuse favorable à l'éclosion des nouvelles théories (2). Enfin, et surtout, la philosophie remise en honneur par Albert-le-Grand, saint Thomas d'Aquin et saint Bonaventure a nécessairement sa répercussion dans la poésie savante. Les troubadours ne peuvent pas rester étrangers aux grandes doctrines de la scolastique et sont entraînés peu à peu à leur faire une place si grande que leur art n'est plus pour eux qu'un instrument de propagande et sombre, avec Matfre Ermengau, dans l'énorme et diffus *Breviari d'Amor*.

Un changement analogue s'est accompli chez les derniers poètes provençaux de la Catalogne. Comment pouvait-il en être autrement dans un pays où les ordres religieux comptaient de nombreux adeptes et d'ardents controversistes tels que Ramon Martí, l'auteur du *Pugio fidei*, et Ramon de Penyafort (3), à une époque où le goût des études philosophiques refleurissait sous l'influence des grands docteurs de la scolastique et au contact des Arabes et des juifs que l'on s'efforçait de convertir ? Le langage rimé est naturellement employé pour répandre les vérités qui préoccupent les lettrés et les princes eux-mêmes. Déjà, vers 1243, un anonyme compose une *Biblia rimada e en romans* qu'on a inexactement attribuée au dominicain de Majorque Sabruguera (4). Son intention est évidente. Il veut raconter briève-

(1) J. ANGLADE, *Le troubadour Guiraut Riquier*, p. 279.
(2) *Ibid.*, p. 284-285.
(3) TOURTOULON, *op. cit.*, II, 381 et 463.
(4) J. M. BOVER, *Bibliot. de escrit. baleares*, Palma, 1868, I, 122 ; S. BERGER,

ment pour ceux qui ignorent le latin les principaux faits de l'Ancien Testament :

E cels qui no entenen lati
Poran legir sovent assi,
E la ley de Deu apendran,
E la Biblia de cor saubran.

De leur côté, Guillem de Cervera et Cerverí ont une préférence marquée pour la poésie morale. Mais celui chez qui s'est le plus complètement opéré le passage de la poésie profane à la poésie philosophique et religieuse est sans contredit le docteur illuminé, le mystique franciscain Ramon Lull. Dans les quelques poésies qu'on peut lui attribuer avec une entière certitude (1), on retrouve, sous une forme très voisine encore du Provençal, certaines idées des troubadours de l'époque. Il se fait le chevalier et le poète de la Vierge qu'il appelle la « douça dona d'amors ». L'amour mystique, jusque dans ses ouvrages en prose poétique tels que le *Libre de Amich e Amat* (2), emprunte, comme l'avaient fait les Cantiques de Salomon, le langage de l'amour humain. Versificateur sans prétention, rimant, pour qu'elles fussent plus faciles à retenir, les vérités de la religion et de la philosophie, les espérances et les désillusions de son cœur d'apôtre dans le *Desconort,* les vertus théologales et cardinales dans sa *Medicina de peccat,* les attributs de Dieu dans *Cent noms de Deu,* il considère la poésie comme un auxiliaire de son « Art général », comme un moyen de ramener tous les hommes sans exception à une croyance commune et à un commun amour. C'est encore le même caractère didactique et religieux qu'offre le *Sermó* de l'historien Ramon Muntaner, écrit vers 1322 « en so de Gui Nantull », à l'occasion de l'expédition en Sardaigne de l'infant Alphonse, fils du roi Jacme II (3).

Recherches sur les bibles provençales et catalanes (*Romania*, XIX, 525) ; MOREL FATIO, *Katalanische Litteratur*, p. 87.

(1) Plusieurs des *Obras rimadas* publiées par G. ROSSELLÓ (Palma, 1859, 8°), sont manifestement apocryphes.

(2) Publié par M. Obrador y Bennassar (Palma, 1904, pet. in-8°). — D. J. Ribera prétend (*Homenaje á Menéndez y Pelayo*, II, 191), que cet ouvrage est inspiré du philosophe et poète arabe Mohidin, né à Murcie en 1165.

(3) MILA Y FONTANALS, *Lo sermó d'En Muntaner*, Montpellier, 1880, in-8°, (*Obras*, III, 243).

Il est intéressant de remarquer que, vers la même époque, la littérature italienne qui n'avait été tout d'abord, en Sicile, qu'un simple écho de celle des troubadours, subit, en Toscane et à Bologne, la même évolution que la poésie provençale, sans qu'on puisse affirmer que l'une ait influé sur l'autre. Avec Guittone d'Arezzo, Guido Guinicelli et tous les poètes du *dolce stil nuovo* (1), l'amour se purifie peu à peu de tout élément sensible, et la femme « s'angélise ». Habitués dès l'école aux spéculations métaphysiques, ils transportent aussi dans leurs vers le goût de l'abstraction et se complaisent dans les subtilités de la casuistique amoureuse. « C'était l'époque, dit Bartoli (2), à propos de Guido Cavalcanti, où la philosophie et la théologie, amalgamées ensemble, se fatiguaient aux subtiles et vaines recherches de la nature de toutes choses. Il suffit de jeter un regard sur les livres d'Albert-le-Grand et de Thomas d'Aquin pour comprendre le désir fébrile qui envahit les esprits de pénétrer l'essence de Dieu, des anges, de l'âme humaine, des éléments, des corps, de tout en somme, en argumentant, distinguant et subtilisant. A cette ambiance intellectuelle ne pouvaient naturellement pas se soustraire les poètes, et voilà pourquoi ils dissertèrent sur la nature de l'Amour, en se rapprochant autant que possible des méthodes de l'école philosophique dominante. » L'œuvre de Dante est inséparable de celle de la nouvelle école qu'il porte à sa plus haute perfection, grâce à un art merveilleux dont le secret réside dans sa puissante personnalité et dans son imagination forte et disciplinée à la fois (3).

Ainsi l'union de la philosophie et de la théologie avec la vieille poésie de cour aboutit, au Nord des Pyrénées, aux traités les plus ennuyeux, aux dissertations les plus froides, que ne réchauffe et ne vivifie aucun souffle d'en haut. En Catalogne, au contraire, l'ardeur du sentiment religieux ranime parfois, chez Ramon Lull, les sujets les plus mornes ou s'épanche en des accents d'une réelle tendresse. En Italie, enfin, par la vertu

(1) Voir K. Vossler, *Die philosophischen Grundlagen zum « süssen neuen Stil »*. C'est à tort, suivant nous, que P. Savj-Lopez a critiqué ses conclusions dans le *Giornale storico della Letteratura italiana*, XLV, 74, et dans *Trovatori e Poeti*, Milano, 1907, p. 10 et suiv.

(2) *Storia della Letteratura Italiana*, IV, p. 135.

(3) A. Jeanroy, *Dante* (*Grande Encyclopédie*, XIII, 891).

mystérieuse du génie, les symboles et les abstractions acquièrent dans les *Canzoni* et dans la *Vita Nuova* de Dante une vie véritable, et, si la *Divine Comédie* est encore, comme on l'a dit (1) », « une encyclopédie didactique où le poète a entassé patiemment des trésors de science et de profitables enseignements », elle n'en est pas moins le poème le plus attachant comme le plus profond du Moyen âge.

II

Ce caractère de gravité qu'avait pris la poésie, au XIII[e] siècle, pendant la période provençale de la littérature catalane, continue à se manifester dans les siècles suivants. Avec le règne de Pierre IV d'Aragon (1335-1387) commence l'époque de l'école catalane proprement dite que Milà y Fontanals (2) propose de diviser en trois parties distinctes. La première comprendrait à peu près tout le XIV[e] siècle jusqu'au premier tiers du XV[e]. C'est une ère de transition ; les poètes catalans abandonnent de plus en plus la langue provençale tout en s'inspirant encore des troubadours anciens et nouveaux. Dans la seconde, le catalan est devenu à peu près définitivement le langage de la poésie comme celui de la prose. Elle coïncide avec l'activité littéraire d'Auzias March et s'étend de 1430 environ à 1459. Milà y Fontanals et Rubió y Lluch (3) l'appellent, non sans quelque emphase, « le zénith » et « l'âge d'or » de la poésie catalane. La troisième, enfin, de 1460 aux premières années du XVI[e] siècle, présente déjà des symptômes de décadence.

Il importe de jeter un coup d'œil sur la première période avant d'étudier l'œuvre d'Auzias March et son influence.

Peu de temps avant que le roi Pierre IV montât sur le trône d'Aragon se constituait à Toulouse le collège du *Gay Saber* où la poésie catalane devait puiser une vitalité nouvelle. On connaît son origine. Sept bourgeois, qui s'affublaient du nom de trouba-

(1) H. Hauvette, *Littérature italienne*, p. 108.
(2) *Resenya dels antichs poetas catalans*, p. 195, (*Obras*, III, 234).
(3) *Sumario de la historia de la literatura española*, p. 67.

dours, se réunissaient chaque semaine dans le jardin des Augustines « en un vergier garnit de flors (1) », pour se lire leurs vers les uns aux autres. En 1323, ils résolurent de fonder une société poétique, sous la raison sociale de *Sobregaya companhia dels set trobadors de Tholosa,* destinée à favoriser la culture de la poésie et à encourager les poètes par des récompenses publiques.

Son premier acte fut l'envoi, à diverses régions et « villes notables » où se parlait la langue d'oc, d'une lettre circulaire en vers et en prose. Il y était annoncé de la part des très gais compagnons et des graves magistrats, les Capitouls de Toulouse, que, le 1er jour de mai 1324, une violette d'or serait décernée solennellement à l'auteur de la meilleure pièce de vers en langue provençale.

Le souvenir de la répression de l'hérésie albigeoise et la crainte de l'Inquisition étaient tels à Toulouse et dans toute la région du Languedoc qu'on exigea tout d'abord des concurrents la plus parfaite orthodoxie religieuse. Ils ne pouvaient louer que Dieu, la Vierge et les Saints ou ne traiter tout au plus que des sujets empreints de la moralité la plus austère. L'unique femme qui dût être l'objet de leurs hommages était la Vierge, et c'est à elle ou à Dieu que devaient être adressés les vers de la *tornada,* c'est-à-dire l'*envoi* de leurs chansons. La gaie science devenait ainsi l'auxiliaire de la religion.

Cet appel fut entendu par delà les Pyrénées, en Catalogne où le provençal était toujours la langue littéraire. Un des recueils qui nous sont restés de l'Ecole Toulousaine (2) contient en effet, un *vers* et une chanson de l'aragonais Thomas Periz de Fozes et une chanson de Johan Blanch, « català », qui lui valut la violette. Il semble qu'avec la plupart des autres lauréats ils aient encore chanté l'amour profane à la manière des anciens troubadours et dans les mêmes termes, mais en se conformant le plus souvent à ce précepte un peu naïf des *Leys d'amors* qui recommande gravement de ne faire l'éloge d'une dame que pour le bon motif. « Si c'est une jeune fille *(piucela)*

(1) Voir dans l'*Hist. de Lang.*, X, 193, la description poétique de ce jardin enchanteur.

(2) A. Pagès, *Notes sur le Chansonnier provençal de Saragosse*, Toulouse, 1890 (Extrait des *Annales du Midi*, II), p. 20-21. — Ce manuscrit a été acquis récemment par la Bibliothèque de l'Institut d'Estudis Catalans.

ou qu'elle n'ait pas de mari, je puis lui exprimer par mes chants le grand amour que j'ai pour elle, afin de la disposer plus vite à devenir ma femme ou pour proclamer ses bonnes qualités, ses belles manières et son maintien honnête, en sorte qu'un autre se hâte de la prendre pour femme et que sa bonne renommée se répande parmi ceux qui ne la connaissent pas. Si elle est mariée, je puis également la chanter pour la louer, pour célébrer son beau maintien et ses bonnes manières et pour répandre sa bonne renommée (1). »

Mais ce qui finit par les préoccuper plus encore que le fond, c'est la forme. Ils s'attachent à imiter leurs prédécesseurs, à redire ce qu'ils ont dit. On ne doute pas à certains moments qu'ils aient cédé au plaisir facile du pastiche.

Le besoin de connaître les lois des genres traditionnels, les procédés mathématiques grâce auxquels on peut gagner à coup sûr les violettes, églantines et autres fleurs artificielles du Gai Savoir, les détermine bientôt à codifier de nouveau, après Huc Faidit et Ramon Vidal, les règles de leur art. Jamais on n'a composé plus de traités poétiques, plus de grammaires, plus de dictionnaires de rimes qu'à cette époque. Alors qu'on n'en compte guère que trois, dont un écrit par un catalan, pour la période classique de la littérature provençale, il en reste sept au moins pour le XIVe siècle (2). On n'invente plus, on inventorie.

Les Catalans ont pris une grande part à l'élaboration de ces savants travaux.

Un an après le premier concours de Jeux floraux, suivant l'expression que l'on adoptera plus tard, le chancelier du Consistoire, Guilhem Molinier, est officiellement chargé de rédiger le traité de prosodie, grammaire et rhétorique, connu sous le titre de *Flors del Gay Saber* ou *Leys d'amors*. L'œuvre n'est achevée qu'en 1356. Nous savons, par la rédaction la plus longue qui en a été faite, que Molinier avait été aidé ou plutôt conseillé par un certain Bortholmieu Marc (3). Mais, comme les *Flors*

(1) *Leys d'amors*, III, 124.

(2) Voyez Mila, *Antiguos tratados de gaya ciencia* (*Revista de Archivos*, VI, 313 ; *Obras*, III, 279).

(3) « E adonx comezero de bocca a mestre Guilhem Molinier, savi en dreg, que el fes e compiles las ditas reglas, am cosselh del honorabble e reveren senhor mossen Bortholmieu Marc, doctor en leys. » *Hist. de Lang.*, X, 184. Cf. p. 205 et 342.

ont été non seulement copiées pour être envoyées telles quelles en divers lieux, mais encore résumées par l'auteur lui-même et que le seul exemplaire de cet abrégé versifié se trouve en Espagne (1), on peut supposer que ce Bortholmieu Marc est un catalan qui a concouru à ce travail de copie ou d'abréviation ou tout au moins qu'il a été fait à sa demande ou sur ses conseils pour servir aux Catalans. Si nous ajoutons, d'autre part, que le prénom de Bartholomeu a été usité dans la famille des Marchs et que, comme nous l'a appris A. Paz y Mélia, le poète Pere March lui-même a eu un frère ainsi appelé, on admettra comme possible qu'un membre de la famille March soit venu en France, dès le milieu du XIVe siècle, pour y chercher les recettes poétiques de l'Ecole Toulousaine (2).

Cette hypothèse est rendue plus vraisemblable par ce fait qu'un second résumé, mais celui-là en prose, du livre de Molinier, a été composé à peu près à la même époque par Jean de Castellnou, un des sept mainteneurs du Consistoire de Toulouse, à la demande du « noble En Dalmau de Rochaberti, fils de feu le très noble En Dalmau, vicomte de Rochaberti ». Un peu auparavant il avait commenté et critiqué le *Doctrinal de trobar* de Ramon de Cornet et adressé son *Glosari* à l'infant Pierre, comte de Ribagorça, fils de Jacme II d'Aragon, celui-là même que Cornet qualifie ainsi, dans la conclusion de son ouvrage :

Mos libres es complitz.
Dieu ne sia grazitz
E la Verges Maria ;
E vuelh que donatz sia
A'n Pedro, filh del Rey
D'Arago, qar lo vey
Savis, cert e valen
E de trobar saben (3).

(1) Ce manuscrit, provenant du monastère de San Cucufat del Vallés, se trouve actuellement aux Archives de la Couronne d'Aragon. Cf. MILA, *ibid.*, 506 ; CHABANEAU, *Hist. de Lang.*, X, 179. Une copie en a été faite par Tastu en 1837, et figure à la Mazarine sous la cote 4526.

(2) Remarquons aussi que Bortholmieu Marc ne se trouve mentionné ni parmi les mainteneurs, ni parmi les « honorabbles senhors de capitol de Tholosa », ni enfin parmi les bourgeois, licenciés, docteurs ou marchands qui les accompagnent.

(3) J. B. NOULET et C. CHABANEAU, *Deux manuscrits du XIVe siècle*, Montpellier-Paris, 1888, in-8°, p. 214. Cf. MILA, *Obras*, III, 288.

On comprend dès lors combien furent étroits les rapports qui unirent la Catalogne et le Consistoire de Toulouse. Cette institution fut en quelque sorte commune, durant cette première période, aux écrivains des deux côtés des Pyrénées. C'est l'infant Pierre, oncle du roi Pierre IV d'Aragon, qui paraît avoir favorisé à ses débuts ce rapprochement littéraire. Poète lui-même, il avait protégé les poètes (1) avant de revêtir, comme certains troubadours de jadis, la robe de saint François (1358). Son fils Alphonse (2) n'hérita pas seulement de ses titres, auxquels il ajouta plus tard celui de duc de Gandie, mais aussi de son amour des lettres : nous avons vu ce qu'il fut pour Pere March.

A l'influence de l'infant Pierre est dû, au moins en partie, le goût pour la poésie provençale que manifestèrent sa nièce Constance (3), femme de Jacme II de Majorque, et surtout son neveu Pierre IV le Cérémonieux. Celui-ci, qui professait pour le talent de son oncle une réelle estime, puisqu'il lui envoyait, le 8 juin 1355, un *sirventesch* sur « le bon air et la noblesse » de l'île de Sardaigne (4), avait d'abord cultivé la poésie amoureuse, puis traité des sujets plus austères, donnant à l'un de ses fils des conseils sur la Chevalerie (5) ou raillant l'autre du mariage qu'il venaitde contracter malgré sa volonté (6). Sous

(1) Le chroniqueur Muntaner raconte (chap. 298) qu'il composa une *dança* un *serventesch* et une chanson qu'il chanta lui-même ou fit chanter par les jongleurs En Romaset, en Comí et En Novellet, à l'occasion du mariage de son frère, le roi Alphonse III, en 1327. Cf. Mila, *Obras*, III, 306. — Le 8 mai 1331, le fils d'Alphonse III lui recommanda son jongleur Alfons Fernández (A. Rubió y Lluch, *Documents*, I, 101).

(2) Voy. sa généalogie dans notre article de la *Revista de bibliografia catalana*, I, 133.

(3) Mila, *Obras*, III, 457. — Son fils l'infant Jacme de Majorque († 1375) aimait aussi la poésie. Le dominicain Fr. Pere Saplana, qui avait traduit la *Consolatio* de Boèce, lui conseillait, dans sa dédicace, de « mettre le livre en rimes pour qu'il fût plus plaisant », *e serie m semblant, Senyor, que vos qui sabets be la art de trobar vos occupassets en lo dit libre de fer-lo en rimes, per ço que fos pus plasent. (Libre de Consolacio ;* édit. Aguiló, dans la *Biblioteca Catalana).*

(4) *Archivio Storico Sardo* (1906), II, 434. Cf. Rubió y Lluch, *Documents*, I, 168.

(5) P. de Bofarull, *Los condes de Barcelona vindicados*, II, 272 ; Cf. Rubió y Lluch, *op. cit.*, p. 276.

(6) *Ibid.*, 288. Cf. Rubió y Lluch, *o. c.*, p. 281.

son règne et suivant son exemple fleurit toute une pléiade de poètes. C'est d'abord Pau de Bellviure que nous mettons en tête, pour rester fidèle au témoignage un peu vague de Santillana (1), et qu'une seule strophe contre les femmes a rendu célèbre et signalé à Auzias March. Ce sont surtout les chevaliers Jacme March et Pere March, frères par le sang et par l'esprit, l'un attaché à la Cour du Roi, l'autre à la personne de son cousin Alphonse, comte de Ribagorça et de Denia. Citons encore le vicomte Felip Dalmau de Rocaberti, qui participe avec Jacme March à une « tenson » ou plutôt à un *débat entre l'Hiver et l'Eté* dont le Roi lui-même prononce la sentence (2), Bernat de Só, contemporain, nous le verrons, de Pere March et en relations poétiques avec lui, Bernat Metge qui, en 1381, compose des *noves rimades* intitulées par Milà *Libre de Fortuna e Prudencia* (3), et le majorquin Guillem de Torrella qui écrit, vers la même époque et dans le même mètre, une « fable » plus curieuse qu'intéressante (4). Nous ne connaissons que le nom de Guerau de Queralt qui vient de nous être révélé par une récente publication (5). En revanche, plusieurs « nouvelles » anonymes du manuscrit de Carpentras tel qu'il était dans son état primitif, peuvent être attribuées à la même période, parce qu'elles trahissent les mêmes influences étrangères.

Pour la première fois, en effet, au moment même où les poètes catalans s'efforcent visiblement d'affranchir la langue littéraire de l'énorme tribut qu'elle avait payé jusque-là au « limousin » ou au provençal et qu'il ne reste plus dans leurs vers qu'un petit nombre de termes exotiques, la littérature de la France du Nord, après celle de la France du Midi, envahit la Catalogne. Plus qu'autrefois les livres français sont recherchés et lus avec avidité. Dès le 21 juillet 1339, le roi Pierre IV d'Aragon en demande un à sa sœur et ajoute qu'il aime beaucoup lire de tels ouvrages *(en leyr tales libros trobemos plazer*

(1) *Op. cit.*, 10. — On sent déjà chez Pau de Bellviure l'influence des romans bretons. Voir le début de sa chanson *Dompna gentil* dans Milà, *Obras*, III, 459.

(2) T. Amat., p. 367 ; Baselga, *Canc. de Zaragoza*, p. 25.

(3) Mila, *Obras*, III, 378.

(4) *Ibid.*, p. 365.

(5) Rubió y Lluch, *op. cit.*, 251.

e recreacion » (1). Les infants et lui, comme nous le prouve leur correspondance (2), achètent, font copier ou traduire, prêtent aussi les romans bretons *Lancelot* (3), « le livre » de la *Table Ronde*, *Méliadus*, *Guiron le Courtois*, *Tristan*, etc., ainsi que les *Chroniques des rois de France*. En 1385, l'infant Joan emprunte à Leó March, nommé dans la même lettre que Jacme et Pere March, et, presque certainement, leur parent, le « livre de *Godefroy de Bouillon* » (4). La France ne leur fournit pas seulement des livres, mais aussi des tapisseries représentant Charlemagne, le roi Artus, la Table Ronde, le Chastel d'Amour, Godefroy de Bouillon (5). Le Roi aime tout particulièrement les scènes de Chevalerie et l'on sait avec quel soin il réorganise cet ordre dans ses Etats.

Parmi les romans venus de France, les uns sont en prose, d'autres en vers octosyllabiques rimant deux à deux. Ce mètre est aussi celui des lais bretons dont quelques-uns, ayant pénétré en Catalogne, au même moment et peut-être sous quelques-uns des titres précédents, devaient être chantés par des jongleurs ambulants ou par ceux de la Cour. Certes il avait été employé dans la littérature morale, didactique et même épique de la Provence, et notamment dans le *Breviari d'amor*, très populaire en Catalogne. Le catalan Ramon Vidal s'en était servi pour son *Castia-gilos*. On le retrouve même encore, au début du XIVe siècle, dans le *Salut d'amour* (6), poème catalan rempli, suivant le procédé de Matfre Ermengau, de citations empruntées aux troubadours. Mais c'est certainement sous l'influence de la littérature française qu'il reprend, au Sud-Est des Pyrénées, une vogue inattendue dans les longues compositions poétiques moins savantes, sinon plus populaires que les autres, et qu'on appelait *noves rimades*, d'un nom dérivé encore du provençal. Mais si la forme de ces « nouvelles », comme celle des lais narratifs français, est le plus sou-

(1) *Ibid.*, p. 118.

(2) *Ibid.*, p. 119, 126, 135, 141, 146, 172, 196, 201, 278, 314.

(3) Sur une traduction catalane en prose du *Lancelot*, achevée le 16 mai 1380, voir *Rev. de bibliog. cat.*, III, 9.

(4) *Ibid.*, p. 331.

(5) *Ibid.*, p. 157, 170.

(6) *Romania*, XX, 193.

vent le vers de huit syllabes, certaines offrent cependant des vers de sept ou même six syllabes : d'où l'on peut conclure que le nom de *noves rimades* s'est appliqué à toute poésie en rimes appariées. D'autre part, ce genre de poésie semble avoir porté aussi dans quelques cas, au XIV[e] siècle tout au moins, le nom de *lay*, en souvenir des lais bretons, mais cette appellation ne tarde pas à être réservée aux *noves rimades* d'un caractère élégiaque qui furent combinées, sous le nom de *codolada*, avec la *cobla capcaudada* des provençaux, et devinrent très populaires en Catalogne à partir du XV[e] siècle (1).

De ces *noves rimades*, les unes, visiblement inspirées par les livres importés de France — et un auteur, Bernat Metge, a soin de les opposer aux rimes subtiles du *Gay Saber* (2) — sont de vraies « nouvelles », des narrations, des « fables », telles que le *Salut d'amour*, œuvre de transition où la France et la Provence ont presque autant de part, *La Joyosa garda* (31 août 1370) de Jacme March (3), la *Vesio* de Bernat de Só, la *Faula* de Guillem de Torrella (4), les *Sete Savis* (5), la nouvelle de *Frère de joie* (6), l'histoire de *Frondino* et de *Brisona* (7), etc., les autres exposent, comme les *ensenhamens* de la Provence, les préceptes de la morale individuelle ou sociale ou les vérités de la religion. Ce sont le *Harnois du Chevalier* de Pere March (8), le *Facet* (9), la *Lausor de la Divinitat* (1380-1399) d'Aymon de Cestars (10), etc. D'autres, enfin, constituent un genre mixte et joignent au récit la prédication morale, à l'agréable l'utile. Citons entre autres le *Debat entre Honor y Delit* (11) de Jacme March (1365),

(1) Mila, *Obras*, III, 331, 361, 405. Cf. Morel-Fatio, *op. cit.*, p. 81.

(2) Mila, *op. cit.*, 380.

(3) Nous intitulons ainsi un fragment inédit de *noves rimades* en vers de six syllabes que nous analyserons plus loin. Il nous a été fort aimablement communiqué, avec d'autres œuvres de Bernat de Só et de Pere March, par son possesseur D. Estanislau Aguiló, bibliothécaire à Palma.

(4) Mila, *op. cit.*, 365. — L'auteur s'y exprime parfois en français.

(5) A. Mussafia, *Die catalanische metrische version der sieben weisen Meister*, Wien, 1876, in-4°. Cf. *Romania*, VI, 299.

(6) *Romania*, XIII, 264.

(7) *Ibid.*, XX, 599. — On y lit un virelai et cinq rondeaux français.

(8) *Ibid.*, XX, 579.

(9) *Ibid.*, XV, 192.

(10) *Ibid.*, XX. 209.

(11) Poésie inédite dont nous publierons plus loin quelques extraits d'après le manuscrit Est. Aguiló.

le *Mal d'Amor* (1) de Pere March et le *Libre de Fortuna e Prudencia* de Bernat Metge (1381).

Les Catalans ne se contentent pas d'imiter les auteurs de la France du Nord ; ils les citent ou composent même en langue d'oïl, comme naguère et maintenant encore en langue d'oc. Tel ou tel couplet français intercalé dans leurs œuvres est de leur cru. L'infant Joan nous apprend qu'en 1380 il a écrit un rondeau en français, avec la musique, et il invite son frère ou ceux de ses amis qui veulent composer virelai ou rondeau ou ballade en français, à les lui transmettre pour qu'il y adapte un air nouveau, *e si vos ne altre alcu qui ab vos sia vol fer viralay o rondell o ballada en ffrances, enviats la ns, quan feta sia, car nos la us trametrem notada ab son so novell* (2).

Cependant le genre le plus cultivé, après les *noves rimades*, est le *sirventesch*, mais il n'a plus le caractère historique et satirique d'autrefois et est réservé à la poésie morale ou didactique. Entraînés peut-être par une fausse étymologie du mot, les Catalans en ont fait un genre utilitaire, qui *sert* à la propagande de la vérité sous toutes ses formes. Il exprime, en général, les mêmes idées que certaines *noves rimades*, mais plus brièvement et en vers de dix syllabes. Quant à l'ancienne satire personnelle, elle a été remplacée par le *maldit* ou le *mal dig* des *Leys d'amors*.

Ces deux derniers genres constituent, avec la chanson d'amour, ce que Santillana appelle d'un seul mot les *cobles*. La forme en est sensiblement la même et s'oppose à celle des *noves rimades*. Mais la chanson d'amour ne tient, chez les poètes catalans de la deuxième moitié du XIVᵉ siècle, qu'une place assez restreinte. La lyrique amoureuse des provençaux est un instant quelque peu éclipsée par le roman breton, et, d'autre part, la poésie sérieuse continue à faire, chez les lettrés, pour les mêmes raisons qu'autrefois et grâce aux progrès des études philosophiques et théologiques favorisées par les rois (3), des adeptes plus nombreux.

(1) Inédite aussi (voir plus bas, p. 150).

(2) RUBIÓ Y LLUCH, *op. cit.*, p. 284.

(3) Voir dans le beau livre d'A. RUBIÓ Y LLUCH, *Documents per la cultura Catalana mig-eval*, tous les efforts que firent les rois d'Aragon et surtout Pierre IV pour développer ces enseignements à l'Université de Lérida et ailleurs.

III

C'est au moment où le courant français et le courant provençal viennent ainsi confondre leurs eaux dans la littérature catalane que se produit l'activité poétique de Jacme March et de Pere March. L'oncle et le père, poètes tous les deux, ont dû nécessairement exercer quelque influence sur l'esprit d'Auzias March, mais plutôt par leurs œuvres que par eux-mêmes, tout au moins en ce qui concerne le premier qu'il n'a probablement pas connu.

Jacme March est né, comme nous l'avons dit, vers 1335, date de l'avènement du roi Pierre IV. On sait qu'il a été son vassal (1) et qu'il a écrit pour lui, en 1371, son *Libre de Concordances.* Sa vie s'est prolongée au-delà de ce règne, puisqu'en 1393, c'est-à-dire sous le roi Jean, il fonde le Consistoire de Barcelone. Mais la mission de légiférer en matière de poésie, et plus tard, celle d'organiser une Académie poétique, ne lui ont été confiées — le document, qui nous apprend cette dernière création, l'affirme expressément — qu'à cause de son talent dans l'art d'écrire en vers. Déjà en 1365, ou plutôt un peu après le siège de Murvedre auquel il avait pris part, il avait composé la première des *noves rimades* qui nous restent de lui. C'est le *Debat entre Honor e Delit.*

Ce petit poème nous montre, dès le début de sa carrière poétique, le désir qu'a Jacme March de mettre l'Art au service de

(1) C'est du moins ce qu'on peut induire de son *Libre de Concordances,* où il dit du roi :

> E mon Senyor, a cuy me son donats.
> . . . .
> Per ço, Senyor, que tots tems que lijats
> Aquets dictats, de me siats membrats,
> Qui us suy de cor humil en vos servir.

(Mila, *Obras,* III, 314).

la Morale. Mais il n'y fait pas dialoguer, comme on pourrait le croire d'après le titre, de simples entités, des personnifications purement abstraites. Les qualités du genre narratif y tempèrent la sévérité didactique.

C'est au plus fort de l'été. Les chevaliers ont répondu à l'appel du Roi et assiègent Murvedre occupé par le roi de Castille :

> [Ç]o fo el mig de Juliol,
> al punt qu'era entrat lo sol
> en lo calt signe de Leo (1),
> hon majors calors de l'an so.
> Angoxos temps e plasentier
> plaser auion caualler,
> ladonchs l'ardit, leal e bo,
> que lo molt alt rey d'Arago
> tenia Murvedr' asetgats,
> ab cuy stavon atendats
> coms e vezcoms e man baros.

(Ms. Est. Aguiló, fol. 14 v° *a*).

Puis, en quelques vers, qui rappellent le célèbre éloge de la guerre souvent attribué à Bertran de Born (2), il nous décrit le plaisir qu'il éprouve à voir les tentes dressées et les pavillons flottant autour de la ville, les chevaux à l'attache, les chevaliers montant à l'assaut, les lances et les flèches volant dans l'air :

> Aqui uerets molts pavallos
> estenduts, e fatxes barraques,
> e cauals fermats per staques,
> e nills e (*corr.* e millers) crits e gran brogit.
> Enquer virets mant hom garnit,
> qu'entrauon dintre les barreyres,
> ffar asalts per moltes maneyres,
> lançaa volar, cayrell e dart. (*Ibidem*).

(1) Cf. les premiers vers du *Débat des deux amants*, de Christine de Pisan :

> Ce fu en may, en la doulce saison, etc.

Les deux débuts doivent procéder d'un ou plusieurs textes antérieurs, cette façon de commencer un conte étant d'ailleurs assez commune.

(2) *Be m platz lo gais temps de pascor.*

(BARTSCH, *Chrest. prov.*, 159).

Il s'éveille, un beau matin, rêvant à sa dame dont il nous fait un court et banal portrait, suivant la formule obligatoire des troubadours :

> E si us uull eras recontar
> que m'auenach un bon matinet
> quem staua suau e quet
> en mon lit, penssan d'una flor
> qu'eu ami de fort gran amor,
> car es sus totas altres bella,
> gaya, jentil, cuy [n] da, isnella,
> amorosa e de bell tayll,
> si que nulla res no li fayll,
> mas una pauca de merce,
> la qual volgues aver de me
> qui l suy de cor leals e fis...
>
> (*Ibid.*, fol. 14 v° *a* et *b*).

Il s'habille, appelle ses écuyers, fait seller son beau cheval et s'en va sur un « puy » d'où l'on aperçoit, aux premières lueurs « rosées » de l'aurore, « les armées, la cavalerie, le château, la ville et le mur ». Il entend deux personnes qui discutent à haute voix ; il regarde. « L'une a l'épée au poing et parle bravement. » C'est l'Honneur. « L'autre se répand en belles paroles, n'a pour toute arme qu'un couteau, est assez jeune, élégamment vêtu d'habits bien à sa taille, doublés de cendal, sans camail sur la tête, mais les cheveux bien peignés et noués par un ruban de soie, afin d'avoir moins chaud. » C'est le Plaisir.

Ces deux figures offrent quelques traits de ressemblance avec celles de la Vertu et du Vice dans le célèbre mythe de Prodicus de Cos. J'ignore d'ailleurs par quels intermédiaires, autres que quelque *conflictus* latin, la dispute imaginée par le sophiste grec et rapportée par Xénophon dans ses *Mémoires sur Socrate* (1) s'est transmise jusqu'à notre auteur. La Vertu et le Vice, ou plutôt la Mollesse, deux femmes qui se disputent Hercule, sont devenues, chez Jacme March, l'Honneur et le Plaisir, et cette confusion de l'Honneur et de la Vertu est parfaitement conforme à l'idéal chevaleresque du Moyen âge.

L'Honneur est un guerrier farouche qui fait honte à son

(1) Ed. Didot, II, 1. 21.

contradicteur de ne rechercher que « chapons farcis, paons, veaux et bons chevreaux, bon vin clair et savoureux, beaux vergers et nobles maisons, lit bien fait pour s'étendre mollement ». — Et toi, répond le Plaisir, tu fais souffrir et mourir les hommes par vaine gloire, par pur orgueil. — Mauvais renom ici-bas, réplique l'Honneur, les flammes de l'Enfer au-delà de cette vie, voilà ce qui attend les partisans du Plaisir. La gloire que l'on acquiert dure toute la vie et ne fait que croître après la mort :

Vejes Alexandre que feu,
ne Juli Cesar, ne Pompeu,
ne Carles Maynes, ne Rotlan,
com conqueriren treballan
Honor e Prets qui no fenex,
ans li gen mellora e crex
qui per mi son axi montats.

(*Ibid.*, fol. 15 v° *a*).

— Mais, riposte avec beaucoup d'à-propos le Plaisir, pourquoi rechercher ainsi l'Honneur ? N'est-ce pas faire comme le mauvais ange que le Dieu d'humilité précipita dans l'enfer ? Que de maux tu causes aux hommes, sans d'ailleurs plaire à Dieu !

Donques no est a Deu plasens :
al mon dones de greus turmens
a cells qui t cresen de tot mal.
Per ço uejes en lo Real
Com son de mosques abastats,
puçes qui ls roen los costats
que nol s lexen dormir de nuyt.
En lo jorn an per gran desduyt
cigales qui fan gran brogit.
Null bon auzell no y es hoyt,
ne uist mas uoltos e milans,
corps e d'autres auzells senblans
qui uenon per menjar carnaça.
Aquesta es la tua caça ;
ffort es plasent a tos servens.
Albergar los fas solamens
en maysos de boua de jonch,
e los pilars que son de tronch
a gran perill stan de foch.

(*Ibid.*, fol. 15 v° *b*).

Ce tableau aux couleurs un peu crues, mais bien locales, des ennuis de la vie militaire, ne désarme point l'Honneur qui s'indigne qu'un homme perdu de vices, tel que le Plaisir, ose parler de Dieu. « Dieu a voulu, tout au contraire, ajoute-t-il, souffrir dans sa chair, jeûner quarante jours, supporter toute espèce de privations pour apprendre aux hommes comment ils peuvent résister au diable. » Reprenant la formule même des devoirs de la Chevalerie, il déclare que l'homme est fait, non pour suivre le plaisir, mais pour défendre le bon droit au péril de sa vie, secourir son seigneur, lui « maintenir » l'honneur et protéger les femmes, les veuves et les orphelins.

Bref, l'Honneur réclame la mort du Plaisir « pour qu'il ne puisse plus nuire au monde, car il l'a suffisamment habitué à la lâcheté *(aulesa)* ».

Jacme March, qui a été pris pour juge, ajourne son arrêt au lendemain. Ce jour-là, les parties comparaissent à l'heure dite, apportant dans leurs mains les gages convenables, — et le poète dicte au greffier une sentence en bonne et due forme :

> Vist e regonegut breumen
> tot ço qu'es per les parts pausat
> e pro e contra l legat,
> xascus fondan sa'ntencio
> d'aquesta molt gran questio,
> la qual ha lonch de temps que dura,
> e pux aytal es ma uentura
> que m'en auets donat lo carch,
> sentencian, EN JACME MARCH
> diray en la forma seguen :
> E prononciu primeramen
> que de les parts sia Honor
> tengut tostemps per lo mellor...
>
> (*Ibid.*, fol. 16 v° *a*).

L'Honneur est reconnu supérieur au Plaisir, mais, de son côté, le Plaisir a toute liberté d'aller de par le monde prêcher sa propre cause. Le mal que ses partisans se feront à eux-mêmes ne pourra tourner qu'à l'avantage de l'Honneur.

Cette première œuvre est la plus vivante, la plus originale de toutes celles que nous connaissons de Jacme March. S'il reste, pour le fond, un homme du Moyen âge qui fait de la force physique et du point d'honneur l'idéal du chevalier, sans

protection (1). Certains mêmes, comme Guilhem Montanhagol, et, très probablement aussi, Bertran Carbonel, figurent, avec le premier des Pere March, parmi les bénéficiaires de la répartition des biens de Valence, après sa reconquête. Mais ils ont dans les pays catalans eux-mêmes des émules, tels que Guillem de Cervera et Cerverí de Girona qui, malgré quelques catalanismes, apparents surtout chez le dernier, sont encore de vrais poètes provençaux au même titre que ceux du Languedoc ou des autres provinces méridionales de la France.

Commencée avec le roussillonnais Berenguer de Palazol, et facilitée par les rois d'Aragon Alphonse II et Pierre II, l'infiltration de la poésie provençale va manifestement et tout naturellement du Nord au Sud. Les Guillem de Cabestany, Guillem de Bergadà, Hugo de Mataplana, Ramon de Besalú, Guillem de Cervera nous la montrent gagnant de proche en proche toute la partie Nord-Est des Etats d'Aragon. A la fin du règne de Jacme le Conquérant, cette œuvre de pénétration s'étend jusqu'aux Baléares avec le majorquin Ramon Lull et est achevée pour la Catalogne proprement dite.

Elle s'était accomplie avec d'autant plus de facilité que la littérature provençale avait pris, chez Folquet de Marseille et surtout chez ses derniers représentants, tels que N'At de Mons et Guiraut Riquier, un nouveau caractère qui convenait parfaitement à l'esprit positif et pratique de la race catalane.

On sait, en effet, que les troubadours de la décadence, abandonnant de plus en plus les thèmes de l'ancienne lyrique, inclinent de préférence vers la poésie morale et didactique. Même lorsque l'amour est encore l'objet de leurs chansons, ce ne sont plus les désirs ni les plaisirs physiques qu'ils expriment en vers passionnés. Il est devenu une vertu, la source même de toutes les vertus, la condition suprême du Bonheur. Sordel et surtout Montanhagol (2) passent pour avoir développé les premiers cette théorie de l'action moralisatrice de l'amour. Tous la reprennent après eux, mais en s'attachant plus particulièrement à analyser l'idée même de l'amour et à en distinguer les différentes espèces. C'est une science qui deviendra bientôt le *Gay Saber* et

(1) Ch. de Tourtoulon, *Jacme Ier le Conquérant*, II, 459. Voyez surtout Mila y Fontanals, *De los Trovadores en España*, dans *Obras*, II, 156 et suiv.

(2) J. Coulet, *Le troubadour G. Montanhagol*, p. 46.

qui a déjà ses spécialistes. On l'étudie avec des préoccupations morales qui contribuent à expliquer pourquoi la plupart des auteurs de chansons d'amour abordent aussi les plus graves problèmes de la philosophie morale et de la théologie ou passent insensiblement de la lyrique courtoise à la lyrique religieuse. C'est un troubadour philosophe, a dit M. Anglade de Guiraut Riquier (1) : on pourrait en dire autant de presque tous les troubadours de la fin du XIII[e] siècle.

On a attribué cette transformation à l'établissement de l'Inquisition dont les poètes auraient cherché à fléchir les rigueurs. Mais, en fait, l'Inquisition n'a agi sur eux qu'indirectement, par les nombreux ordres qui se constituent après elle et créent, dans la société du XIII[e] siècle, une atmosphère morale et religieuse favorable à l'éclosion des nouvelles théories (2). Enfin, et surtout, la philosophie remise en honneur par Albert-le-Grand, saint Thomas d'Aquin et saint Bonaventure a nécessairement sa répercussion dans la poésie savante. Les troubadours ne peuvent pas rester étrangers aux grandes doctrines de la scolastique et sont entraînés peu à peu à leur faire une place si grande que leur art n'est plus pour eux qu'un instrument de propagande et sombre, avec Matfre Ermengau, dans l'énorme et diffus *Breviari d'Amor*.

Un changement analogue s'est accompli chez les derniers poètes provençaux de la Catalogne. Comment pouvait-il en être autrement dans un pays où les ordres religieux comptaient de nombreux adeptes et d'ardents controversistes tels que Ramon Martí, l'auteur du *Pugio fidei*, et Ramon de Penyafort (3), à une époque où le goût des études philosophiques refleurissait sous l'influence des grands docteurs de la scolastique et au contact des Arabes et des juifs que l'on s'efforçait de convertir ? Le langage rimé est naturellement employé pour répandre les vérités qui préoccupent les lettrés et les princes eux-mêmes. Déjà, vers 1243, un anonyme compose une *Biblia rimada e en romans* qu'on a inexactement attribuée au dominicain de Majorque Sabruguera (4). Son intention est évidente. Il veut raconter briève-

(1) J. Anglade, *Le troubadour Guiraut Riquier*, p. 279.
(2) *Ibid.*, p. 284-285.
(3) Tourtoulon, *op. cit.*, II, 381 et 463.
(4) J. M. Bover, *Bibliot. de escrit. baleares*, Palma, 1868, I, 122 ; S. Berger,

ment pour ceux qui ignorent le latin les principaux faits de l'Ancien Testament :

> E cels qui no entenen lati
> Poran legir sovent assi,
> E la ley de Deu apendran,
> E la Biblia de cor saubran.

De leur côté, Guillem de Cervera et Cerverí ont une préférence marquée pour la poésie morale. Mais celui chez qui s'est le plus complètement opéré le passage de la poésie profane à la poésie philosophique et religieuse est sans contredit le docteur illuminé, le mystique franciscain Ramon Lull. Dans les quelques poésies qu'on peut lui attribuer avec une entière certitude (1), on retrouve, sous une forme très voisine encore du Provençal, certaines idées des troubadours de l'époque. Il se fait le chevalier et le poète de la Vierge qu'il appelle la « douça dona d'amors ». L'amour mystique, jusque dans ses ouvrages en prose poétique tels que le *Libre de Amich e Amat* (2), emprunte, comme l'avaient fait les Cantiques de Salomon, le langage de l'amour humain. Versificateur sans prétention, rimant, pour qu'elles fussent plus faciles à retenir, les vérités de la religion et de la philosophie, les espérances et les désillusions de son cœur d'apôtre dans le *Desconort,* les vertus théologales et cardinales dans sa *Medicina de peccat,* les attributs de Dieu dans *Cent noms de Deu,* il considère la poésie comme un auxiliaire de son « Art général », comme un moyen de ramener tous les hommes sans exception à une croyance commune et à un commun amour. C'est encore le même caractère didactique et religieux qu'offre le *Sermó* de l'historien Ramon Muntaner, écrit vers 1322 « en so de Gui Nantull », à l'occasion de l'expédition en Sardaigne de l'infant Alphonse, fils du roi Jacme II (3).

Recherches sur les bibles provençales et catalanes (*Romania*, XIX, 525) ; MOREL FATIO, *Katalanische Litteratur*, p. 87.

(1) Plusieurs des *Obras rimadas* publiées par G. ROSSELLÓ (Palma, 1859, 8°), sont manifestement apocryphes.

(2) Publié par M. Obrador y Bennassar (Palma, 1904, pet. in-8°). — D. J. Ribera prétend (*Homenaje á Menéndez y Pelayo,* II, 191), que cet ouvrage est inspiré du philosophe et poète arabe Mohidin, né à Murcie en 1165.

(3) MILA Y FONTANALS, *Lo sermó d'En Muntaner*, Montpellier, 1880, in-8°, (*Obras,* III, 243).

Il est intéressant de remarquer que, vers la même époque, la littérature italienne qui n'avait été tout d'abord, en Sicile, qu'un simple écho de celle des troubadours, subit, en Toscane et à Bologne, la même évolution que la poésie provençale, sans qu'on puisse affirmer que l'une ait influé sur l'autre. Avec Guittone d'Arezzo, Guido Guinicelli et tous les poètes du *dolce stil nuovo* (1), l'amour se purifie peu à peu de tout élément sensible, et la femme « s'angélise ». Habitués dès l'école aux spéculations métaphysiques, ils transportent aussi dans leurs vers le goût de l'abstraction et se complaisent dans les subtilités de la casuistique amoureuse. « C'était l'époque, dit Bartoli (2), à propos de Guido Cavalcanti, où la philosophie et la théologie, amalgamées ensemble, se fatiguaient aux subtiles et vaines recherches de la nature de toutes choses. Il suffit de jeter un regard sur les livres d'Albert-le-Grand et de Thomas d'Aquin pour comprendre le désir fébrile qui envahit les esprits de pénétrer l'essence de Dieu, des anges, de l'âme humaine, des éléments, des corps, de tout en somme, en argumentant, distinguant et subtilisant. A cette ambiance intellectuelle ne pouvaient naturellement pas se soustraire les poètes, et voilà pourquoi ils dissertèrent sur la nature de l'Amour, en se rapprochant autant que possible des méthodes de l'école philosophique dominante. » L'œuvre de Dante est inséparable de celle de la nouvelle école qu'il porte à sa plus haute perfection, grâce à un art merveilleux dont le secret réside dans sa puissante personnalité et dans son imagination forte et disciplinée à la fois (3).

Ainsi l'union de la philosophie et de la théologie avec la vieille poésie de cour aboutit, au Nord des Pyrénées, aux traités les plus ennuyeux, aux dissertations les plus froides, que ne réchauffe et ne vivifie aucun souffle d'en haut. En Catalogne, au contraire, l'ardeur du sentiment religieux ranime parfois, chez Ramon Lull, les sujets les plus mornes ou s'épanche en des accents d'une réelle tendresse. En Italie, enfin, par la vertu

(1) Voir K. Vossler, *Die philosophischen Grundlagen zum « süssen neuen Stil »*. C'est à tort, suivant nous, que P. Savj-Lopez a critiqué ses conclusions dans le *Giornale storico della Letteratura italiana*, XLV, 74, et dans *Trovatori e Poeti*, Milano, 1907, p. 10 et suiv.

(2) *Storia della Letteratura Italiana*, IV, p. 135.

(3) A. Jeanroy, *Dante* (*Grande Encyclopédie*, XIII, 891).

Ce poème abondant, facile et banal, comme, il est vrai, la plupart de ceux de France qu'on lisait de son temps en Catalogne, n'est cependant pas dépourvu de grâce et de naïve simplicité.

Plus travaillées et plus pénibles à lire sont ses *cobles* proprement dites. Avec celles qui ont pour titre dans les manuscrits « Cobles de Fortuna » et qui commencent par ce vers : *Quant heu cussir en los fets mundenals* (1), il pénètre franchement dans le domaine de la morale religieuse. La Fortune, que nous interrogeons au moyen des astres, distribue au hasard ses biens et ses maux, donnant le bonheur aux audacieux, le malheur aux bons et aux nobles. Dieu seul en nous faisant espérer une vie meilleure peut nous permettre de supporter ses coups.

Ses chansons d'amour sont au nombre de trois seulement, si nous laissons de côté la strophe « équivoquée » (2), et certainement équivoque, qu'il adresse à Pere March. Ce n'est qu'une devinette grivoise, cynique même, a dit avec raison Torres Amat, et contrastant étrangement avec l'élévation morale du reste de son œuvre.

La première *Dos son los alts segons lo meu parer* (3) analyse le plaisir que fait éprouver l'amour. C'est une émotion double qui a pour origine, d'une part, la vue d'une femme jeune, noble, au maintien honnête, dotée par la nature de nombreuses qualités, d'autre part sa bonté, sa grâce, sa noblesse de cœur, sa vertu et son savoir. Deux éléments s'y mêlent donc, l'un physique, l'autre purement spirituel. Un peu obscure, tant à cause de son caractère philosophique que du système compliqué de ses rimes, cette pièce annonce déjà le genre qui sera cultivé plus tard avec tant d'abondance par Auzias March.

Au même genre appartient la seconde chanson *Las, treballat*

(1) 3 dizains de vers décasyllabes unissonants ABBACCDEED et 2 tornades DEED ; T. Amat, p. 369, et Mila, *Obras*, III, 311, d'après le *Cançoner* de de Paris, Bib. Nat., Esp. 225, fol. 128.

(2) « Cobla equivocada feta per mossen Jacme March a mossen P. March. » *Sus en lo mig d'una costa.* 1 dizain de vers de 7 syllabes ABBABABABA et 1 tornada BABA (*Cançoner* de Paris, fol. 103 v°).

(3) *Mig encadenada, mig croada* et *capcaudada*, suivant la terminologie des *Leys d'amors*. 5 strophes de 8 vers décasyllabes, 1 tornada de 4. Mila, *Poëtes lyriq. cat.* p. 22 (*Obras*, III, 461); *Canç. de* Paris, fol. 33.

dours, se réunissaient chaque semaine dans le jardin des Augustines « en un vergier garnit de flors (1) », pour se lire leurs vers les uns aux autres. En 1323, ils résolurent de fonder une société poétique, sous la raison sociale de *Sobregaya companhia dels set trobadors de Tholosa,* destinée à favoriser la culture de la poésie et à encourager les poètes par des récompenses publiques.

Son premier acte fut l'envoi, à diverses régions et « villes notables » où se parlait la langue d'oc, d'une lettre circulaire en vers et en prose. Il y était annoncé de la part des très gais compagnons et des graves magistrats, les Capitouls de Toulouse, que, le 1er jour de mai 1324, une violette d'or serait décernée solennellement à l'auteur de la meilleure pièce de vers en langue provençale.

Le souvenir de la répression de l'hérésie albigeoise et la crainte de l'Inquisition étaient tels à Toulouse et dans toute la région du Languedoc qu'on exigea tout d'abord des concurrents la plus parfaite orthodoxie religieuse. Ils ne pouvaient louer que Dieu, la Vierge et les Saints ou ne traiter tout au plus que des sujets empreints de la moralité la plus austère. L'unique femme qui dût être l'objet de leurs hommages était la Vierge, et c'est à elle ou à Dieu que devaient être adressés les vers de la *tornada,* c'est-à-dire l'*envoi* de leurs chansons. La gaie science devenait ainsi l'auxiliaire de la religion.

Cet appel fut entendu par delà les Pyrénées, en Catalogne où le provençal était toujours la langue littéraire. Un des recueils qui nous sont restés de l'Ecole Toulousaine (2) contient en effet, un *vers* et une chanson de l'aragonais Thomas Periz de Fozes et une chanson de Johan Blanch ,« català », qui lui valut la violette. Il semble qu'avec la plupart des autres lauréats ils aient encore chanté l'amour profane à la manière des anciens troubadours et dans les mêmes termes, mais en se conformant le plus souvent à ce précepte un peu naïf des *Leys d'amors* qui recommande gravement de ne faire l'éloge d'une dame que pour le bon motif. « Si c'est une jeune fille *(piucela)*

(1) Voir dans l'*Hist. de Lang.*, X, 193, la description poétique de ce jardin enchanteur.

(2) A. Pagès, *Notes sur le Chansonnier provençal de Saragosse,* Toulouse, 1890 (Extrait des *Annales du Midi*, II), p. 20-21. — Ce manuscrit a été acquis récemment par la Bibliothèque de l'Institut d'Estudis Catalans.

ou qu'elle n'ait pas de mari, je puis lui exprimer par mes chants le grand amour que j'ai pour elle, afin de la disposer plus vite à devenir ma femme ou pour proclamer ses bonnes qualités, ses belles manières et son maintien honnête, en sorte qu'un autre se hâte de la prendre pour femme et que sa bonne renommée se répande parmi ceux qui ne la connaissent pas. Si elle est mariée, je puis également la chanter pour la louer, pour célébrer son beau maintien et ses bonnes manières et pour répandre sa bonne renommée (1). »

Mais ce qui finit par les préoccuper plus encore que le fond, c'est la forme. Ils s'attachent à imiter leurs prédécesseurs, à redire ce qu'ils ont dit. On ne doute pas à certains moments qu'ils aient cédé au plaisir facile du pastiche.

Le besoin de connaître les lois des genres traditionnels, les procédés mathématiques grâce auxquels on peut gagner à coup sûr les violettes, églantines et autres fleurs artificielles du Gai Savoir, les détermine bientôt à codifier de nouveau, après Huc Faidit et Ramon Vidal, les règles de leur art. Jamais on n'a composé plus de traités poétiques, plus de grammaires, plus de dictionnaires de rimes qu'à cette époque. Alors qu'on n'en compte guère que trois, dont un écrit par un catalan, pour la période classique de la littérature provençale, il en reste sept au moins pour le xive siècle (2). On n'invente plus, on inventorie.

Les Catalans ont pris une grande part à l'élaboration de ces savants travaux.

Un an après le premier concours de Jeux floraux, suivant l'expression que l'on adoptera plus tard, le chancelier du Consistoire, Guilhem Molinier, est officiellement chargé de rédiger le traité de prosodie, grammaire et rhétorique, connu sous le titre de *Flors del Gay Saber* ou *Leys d'amors*. L'œuvre n'est achevée qu'en 1356. Nous savons, par la rédaction la plus longue qui en a été faite, que Molinier avait été aidé ou plutôt conseillé par un certain Bortholmieu Marc (3). Mais, comme les *Flors*

(1) *Leys d'amors*, III, 124.

(2) Voyez Mila, *Antiguos tratados de gaya ciencia* (*Revista de Archivos*, VI, 313 ; *Obras*, III, 279).

(3) « E adonx comezero de bocca a mestre Guilhem Molinier, savi en dreg, que el fes e compiles las ditas reglas, am cosselh del honorabble e reveren senhor mossen Bortholmieu Marc, doctor en leys. » *Hist. de Lang.*, X, 184. Cf. p. 205 et 342.

ont été non seulement copiées pour être envoyées telles quelles en divers lieux, mais encore résumées par l'auteur lui-même et que le seul exemplaire de cet abrégé versifié se trouve en Espagne (1), on peut supposer que ce Bortholmieu Marc est un catalan qui a concouru à ce travail de copie ou d'abréviation ou tout au moins qu'il a été fait à sa demande ou sur ses conseils pour servir aux Catalans. Si nous ajoutons, d'autre part, que le prénom de Bartholomeu a été usité dans la famille des Marchs et que, comme nous l'a appris A. Paz y Mélia, le poète Pere March lui-même a eu un frère ainsi appelé, on admettra comme possible qu'un membre de la famille March soit venu en France, dès le milieu du xiv[e] siècle, pour y chercher les recettes poétiques de l'Ecole Toulousaine (2).

Cette hypothèse est rendue plus vraisemblable par ce fait qu'un second résumé, mais celui-là en prose, du livre de Molinier, a été composé à peu près à la même époque par Jean de Castellnou, un des sept mainteneurs du Consistoire de Toulouse, à la demande du « noble En Dalmau de Rochaberti, fils de feu le très noble En Dalmau, vicomte de Rochaberti ». Un peu auparavant il avait commenté et critiqué le *Doctrinal de trobar* de Ramon de Cornet et adressé son *Glosari* à l'infant Pierre, comte de Ribagorça, fils de Jacme II d'Aragon, celui-là même que Cornet qualifie ainsi, dans la conclusion de son ouvrage :

Mos libres es complitz.
Dieu ne sia grazitz
E la Verges Maria ;
E vuelh que donatz sia
A'n Pedro, filh del Rey
D'Arago, qar lo vey
Savis, cert e valen
E de trobar saben (3).

(1) Ce manuscrit, provenant du monastère de San Cucufat del Vallés, se trouve actuellement aux Archives de la Couronne d'Aragon. Cf. Mila, *ibid.*, 506 ; Chabaneau, *Hist. de Lang.*, X, 179. Une copie en a été faite par Tastu en 1837, et figure à la Mazarine sous la cote 4526.

(2) Remarquons aussi que Bortholmieu Marc ne se trouve mentionné ni parmi les mainteneurs, ni parmi les « honorabbles senhors de capitol de Tholosa », ni enfin parmi les bourgeois, licenciés, docteurs ou marchands qui les accompagnent.

(3) J. B. Noulet et C. Chabaneau, *Deux manuscrits du XIV[e] siècle*, Montpellier-Paris, 1888, in-8°, p. 214. Cf. Mila, *Obras*, III, 288.

On comprend dès lors combien furent étroits les rapports qui unirent la Catalogne et le Consistoire de Toulouse. Cette institution fut en quelque sorte commune, durant cette prenière période, aux écrivains des deux côtés des Pyrénées. C'est l'infant Pierre, oncle du roi Pierre IV d'Aragon, qui paraît avoir favorisé à ses débuts ce rapprochement littéraire. Poète lui-même, il avait protégé les poètes (1) avant de revêtir, comme certains troubadours de jadis, la robe de saint François (1358). Son fils Alphonse (2) n'hérita pas seulement de ses titres, auxquels il ajouta plus tard celui de duc de Gandie, mais aussi de son amour des lettres : nous avons vu ce qu'il fut pour Pere March.

A l'influence de l'infant Pierre est dû, au moins en partie, le goût pour la poésie provençale que manifestèrent sa nièce Constance (3), femme de Jacme II de Majorque, et surtout son neveu Pierre IV le Cérémonieux. Celui-ci, qui professait pour le talent de son oncle une réelle estime, puisqu'il lui envoyait, le 8 juin 1355, un *sirventesch* sur « le bon air et la noblesse » de l'île de Sardaigne (4), avait d'abord cultivé la poésie amoureuse, puis traité des sujets plus austères, donnant à l'un de ses fils des conseils sur la Chevalerie (5) ou raillant l'autre du mariage qu'il venaitde contracter malgré sa volonté (6). Sous

(1) Le chroniqueur Muntaner raconte (chap. 298) qu'il composa une *dança* un *serventesch* et une chanson qu'il chanta lui-même ou fit chanter par les jongleurs En Romaset, en Comí et En Novellet, à l'occasion du mariage de son frère, le roi Alphonse III, en 1327. Cf. Mila, *Obras*, III, 306. — Le 8 mai 1331, le fils d'Alphonse III lui recommanda son jongleur Alfons Fernández (A. Rubió y Lluch, *Documents*, I, 101).

(2) Voy. sa généalogie dans notre article de la *Revista de bibliografia catalana*, I, 133.

(3) Mila, *Obras*, III, 457. — Son fils l'infant Jacme de Majorque († 1375) aimait aussi la poésie. Le dominicain Fr. Pere Saplana, qui avait traduit la *Consolatio* de Boèce, lui conseillait, dans sa dédicace, de « mettre le livre en rimes pour qu'il fût plus plaisant », *e serie m semblant, Senyor, que vos qui sabets be la art de trobar vos occupassets en lo dit libre de fer-lo en rimes, per ço que fos pus plasent. (Libre de Consolacio ;* édit. Aguiló, dans la *Biblioteca Catalana).*

(4) *Archivio Storico Sardo* (1906), II, 434. Cf. Rubió y Lluch, *Documents*, I, 168.

(5) P. de Bofarull, *Los condes de Barcelona vindicados*, II, 272 ; Cf. Rubió y Lluch, *op. cit.*, p. 276.

(6) *Ibid.*, 288. Cf. Rubió y Lluch, *o. c.*, p. 281.

son règne et suivant son exemple fleurit toute une pléiade de poètes. C'est d'abord Pau de Bellviure que nous mettons en tête, pour rester fidèle au témoignage un peu vague de Santillana (1), et qu'une seule strophe contre les femmes a rendu célèbre et signalé à Auzias March. Ce sont surtout les chevaliers Jacme March et Pere March, frères par le sang et par l'esprit, l'un attaché à la Cour du Roi, l'autre à la personne de son cousin Alphonse, comte de Ribagorça et de Denia. Citons encore le vicomte Felip Dalmau de Rocaberti, qui participe avec Jacme March à une « tenson » ou plutôt à un *débat entre l'Hiver et l'Eté* dont le Roi lui-même prononce la sentence (2), Bernat de Só, contemporain, nous le verrons, de Pere March et en relations poétiques avec lui, Bernat Metge qui, en 1381, compose des *noves rimades* intitulées par Milà *Libre de Fortuna e Prudencia* (3), et le majorquin Guillem de Torrella qui écrit, vers la même époque et dans le même mètre, une « fable » plus curieuse qu'intéressante (4). Nous ne connaissons que le nom de Guerau de Queralt qui vient de nous être révélé par une récente publication (5). En revanche, plusieurs « nouvelles » anonymes du manuscrit de Carpentras tel qu'il était dans son état primitif, peuvent être attribuées à la même période, parce qu'elles trahissent les mêmes influences étrangères.

Pour la première fois, en effet, au moment même où les poètes catalans s'efforcent visiblement d'affranchir la langue littéraire de l'énorme tribut qu'elle avait payé jusque-là au « limousin » ou au provençal et qu'il ne reste plus dans leurs vers qu'un petit nombre de termes exotiques, la littérature de la France du Nord, après celle de la France du Midi, envahit la Catalogne. Plus qu'autrefois les livres français sont recherchés et lus avec avidité. Dès le 21 juillet 1339, le roi Pierre IV d'Aragon en demande un à sa sœur et ajoute qu'il aime beaucoup lire de tels ouvrages *(en leyr tales libros trobemos plazer*

(1) *Op. cit.*, 10. — On sent déjà chez Pau de Bellviure l'influence des romans bretons. Voir le début de sa chanson *Dompna gentil* dans Milà, *Obras*, III, 459.

(2) T. Amat., p. 367 ; Baselga, *Canc. de Zaragoza*, p. 25.

(3) Mila, *Obras*, III, 378.

(4) *Ibid.*, p. 365.

(5) Rubió y Lluch, *op. cit.*, 251.

e recreacion » (1). Les infants et lui, comme nous le prouve leur correspondance (2), achètent, font copier ou traduire, prêtent aussi les romans bretons *Lancelot* (3), « le livre » de la *Table Ronde, Méliadus, Guiron le Courtois, Tristan,* etc., ainsi que les *Chroniques des rois de France.* En 1385, l'infant Joan emprunte à Leó March, nommé dans la même lettre que Jacme et Pere March, et, presque certainement, leur parent, le « livre de *Godefroy de Bouillon* » (4). La France ne leur fournit pas seulement des livres, mais aussi des tapisseries représentant Charlemagne, le roi Artus, la Table Ronde, le Chastel d'Amour, Godefroy de Bouillon (5). Le Roi aime tout particulièrement les scènes de Chevalerie et l'on sait avec quel soin il réorganise cet ordre dans ses Etats.

Parmi les romans venus de France, les uns sont en prose, d'autres en vers octosyllabiques rimant deux à deux. Ce mètre est aussi celui des lais bretons dont quelques-uns, ayant pénétré en Catalogne, au même moment et peut-être sous quelques-uns des titres précédents, devaient être chantés par des jongleurs ambulants ou par ceux de la Cour. Certes il avait été employé dans la littérature morale, didactique et même épique de la Provence, et notamment dans le *Breviari d'amor,* très populaire en Catalogne. Le catalan Ramon Vidal s'en était servi pour son *Castia-gilos.* On le retrouve même encore, au début du XIVe siècle, dans le *Salut d'amour* (6), poème catalan rempli, suivant le procédé de Matfre Ermengau, de citations empruntées aux troubadours. Mais c'est certainement sous l'influence de la littérature française qu'il reprend, au Sud-Est des Pyrénées, une vogue inattendue dans les longues compositions poétiques moins savantes, sinon plus populaires que les autres, et qu'on appelait *noves rimades,* d'un nom dérivé encore du provençal. Mais si la forme de ces « nouvelles », comme celle des lais narratifs français, est le plus sou-

(1) *Ibid.*, p. 118.

(2) *Ibid.*, p. 119, 126, 135, 141, 146, 172, 196, 201, 278, 314.

(3) Sur une traduction catalane en prose du *Lancelot*, achevée le 16 mai 1380, voir *Rev. de bibliog. cat.*, III, 9.

(4) *Ibid.*, p. 331.

(5) *Ibid.*, p. 157, 170.

(6) *Romania*, XX, 193.

Il l'engage enfin à ne pas aimer longtemps un homme, « si grand qu'il soit », dont elle ne saurait pas qu'il l'aime « loyale- et sans mensonge » et à lui faire connaître son amour, s'il ne le connaît pas. Qu'elle le quitte promptement, lorsqu'il n'a pas les mêmes sentiments, « car il n'appartient pas à une femme de requérir un homme d'amour ». — Mais l'homme ne continue à aimer que s'il éprouve le contentement parfait *(joy complit)* accordé par Amour aux fins amants. « Aussi faut-il lui faire savoir que vous l'aimez. S'il vous envoie un bel anneau pour vous rappeler son affection, donnez-lui un ruban *(cordonet)* qu'il puisse porter sur son bacinet, quand il entreprendra quelque fait d'armes »,

> e vos qu'aurets l'anell en gatge
> en senyal que son cor tenets,
> aytan com uos lo gardarets
> no serets de mal angoxada,
> pessan en aycella jornada
> que vostr'amich tendrets denan,
> per far co que us venra'n talan,
> amorosamen e gentil.

(*Ibid.*, fol. 22 v° *b* ; v. 284-291).

C'est un conseil sincère et pur *(veray e pur)*, conclut enfin le poète, pour mieux caractériser le remède qu'il préconise, et il termine en priant le Saint-Esprit de donner à Madona Roger de Castelló tout ce qu'elle peut souhaiter.

Quel était le chevalier dont cette dame s'était éprise ? Je ne serais pas étonné que ce fût le poète lui-même. Le cas d'une femme amoureuse prenant conseil de celui qu'elle aime sans qu'il s'en doute a été souvent mis à la scène dans le théâtre moderne : il devait former naturellement un des chapitres de la psychologie érotique du Moyen âge. Il nous montre de toutes façons que l'amour poétique, pour Pere March comme pour Jacme, n'était qu'un simple jeu de société sans importance auquel les maris eux-mêmes se prêtaient volontiers, un élégant badinage de raffinés pour qui le flirt était devenu un art se suffisant à lui-même.

Il faut attribuer à Pere March une autre pièce de *noves rimades*, bien qu'elle soit sans indication d'auteur dans le

le *Mal d'Amor* (1) de Pere March et le *Libre de Fortuna e Prudencia* de Bernat Metge (1381).

Les Catalans ne se contentent pas d'imiter les auteurs de la France du Nord ; ils les citent ou composent même en langue d'oïl, comme naguère et maintenant encore en langue d'oc. Tel ou tel couplet français intercalé dans leurs œuvres est de leur cru. L'infant Joan nous apprend qu'en 1380 il a écrit un rondeau en français, avec la musique, et il invite son frère ou ceux de ses amis qui veulent composer virelai ou rondeau ou ballade en français, à les lui transmettre pour qu'il y adapte un air nouveau, *e si vos ne altre alcu qui ab vos sia vol fer viralay o rondell o ballada en ffrances, enviats la ns, quan feta sia, car nos la us trametrem notada ab son so novell* (2).

Cependant le genre le plus cultivé, après les *noves rimades*, est le *sirventesch*, mais il n'a plus le caractère historique et satirique d'autrefois et est réservé à la poésie morale ou didactique. Entraînés peut-être par une fausse étymologie du mot, les Catalans en ont fait un genre utilitaire, qui *sert* à la propagande de la vérité sous toutes ses formes. Il exprime, en général, les mêmes idées que certaines *noves rimades*, mais plus brièvement et en vers de dix syllabes. Quant à l'ancienne satire personnelle, elle a été remplacée par le *maldit* ou le *mal dig* des *Leys d'amors*.

Ces deux derniers genres constituent, avec la chanson d'amour, ce que Santillana appelle d'un seul mot les *cobles*. La forme en est sensiblement la même et s'oppose à celle des *noves rimades*. Mais la chanson d'amour ne tient, chez les poètes catalans de la deuxième moitié du XIVe siècle, qu'une place assez restreinte. La lyrique amoureuse des provençaux est un instant quelque peu éclipsée par le roman breton, et, d'autre part, la poésie sérieuse continue à faire, chez les lettrés, pour les mêmes raisons qu'autrefois et grâce aux progrès des études philosophiques et théologiques favorisées par les rois (3), des adeptes plus nombreux.

(1) Inédite aussi (voir plus bas, p. 150).

(2) Rubió y Lluch, *op. cit.*, p. 284.

(3) Voir dans le beau livre d'A. Rubió y Lluch, *Documents per la cultura Catalana mig-eval*, tous les efforts que firent les rois d'Aragon et surtout Pierre IV pour développer ces enseignements à l'Université de Lérida et ailleurs.

III

C'est au moment où le courant français et le courant provençal viennent ainsi confondre leurs eaux dans la littérature catalane que se produit l'activité poétique de Jacme March et de Pere March. L'oncle et le père, poètes tous les deux, ont dû nécessairement exercer quelque influence sur l'esprit d'Auzias March, mais plutôt par leurs œuvres que par eux-mêmes, tout au moins en ce qui concerne le premier qu'il n'a probablement pas connu.

Jacme March est né, comme nous l'avons dit, vers 1335, date de l'avènement du roi Pierre IV. On sait qu'il a été son vassal (1) et qu'il a écrit pour lui, en 1371, son *Libre de Concordances*. Sa vie s'est prolongée au-delà de ce règne, puisqu'en 1393, c'est-à-dire sous le roi Jean, il fonde le Consistoire de Barcelone. Mais la mission de légiférer en matière de poésie, et plus tard, celle d'organiser une Académie poétique, ne lui ont été confiées — le document, qui nous apprend cette dernière création, l'affirme expressément — qu'à cause de son talent dans l'art d'écrire en vers. Déjà en 1365, ou plutôt un peu après le siège de Murvedre auquel il avait pris part, il avait composé la première des *noves rimades* qui nous restent de lui. C'est le *Debat entre Honor e Delit*.

Ce petit poème nous montre, dès le début de sa carrière poétique, le désir qu'a Jacme March de mettre l'Art au service de

(1) C'est du moins ce qu'on peut induire de son *Libre de Concordances*, où il dit du roi :

> E mon Senyor, a cuy me son donats.
> . . . .
> Per ço, Senyor, que tots tems que lijats
> Aquets dictats, de me siats membrats,
> Qui us suy de cor humil en vos servir.

(Mila, *Obras*, III, 314).

March. Plaisanterie obscène, amusement de rimeurs utilisant de la pire façon leur connaissance des homonymes, et peut-être aussi revanche de la chair sur des esprits qui ont trop joué à l'amour pur.

Ce n'est pas le même reproche que l'on peut faire à la pièce *Dompna m platz ben arreada* (1), malgré un couplet rappelant quelque peu, si le texte en est bien établi, la sensualité des premiers troubadours. Elle nous fait connaître, sous la forme d'un sirventés manifestement inspiré de Bertran de Born (2) ou du Moine de Montaudon (3) et peut-être des deux à la fois, les préférences du poète, ses amitiés pourrait-on dire, comme d'autres sirventés nous révéleront ses haines.

Une autre strophe « sparça »: *Dona val tan com de far mal s'esta* (4), se rapporte à la femme, mais pour en exposer, avec une réelle concision, les principaux devoirs. En voici les derniers vers :

E que be s guard de tot'avinentesa
e d'avol gest e de mal perlamen,
e tema Dieu e l marit examen,
e qu'en bondats pensa mais qu'en bellesa.

Quelques-unes des pièces qui précèdent, surtout le *Mal d'amor* ou la chanson *Dompna m platz*, méritent d'être qualifiées « d'assez gentilles choses ». C'est ainsi que s'exprime le marquis de Santillana, dans la première partie de son jugement sur Pere March : *Mosen Pero March el viejo, valiente é honorable cavallero, fiço assaz gentiles cosas*, et il ajoute, *é entre las otras escrivió proverbios de grand moralidat* (5).

Ces « proverbes de grande moralité » se rencontrent presque à chaque vers dans toutes les autres œuvres. Ce sont des sirventés moraux auxquels conviennent parfaitement les maximes exprimées en peu de mots, les formules nettes et précises comme celles qui résument la sagesse populaire. Nul genre ne

(1) 5 strophes de 7 vers de 7 syllabes unissonants ABABABA : Mila, *Poëtes lyriques cat.* p. 24 (*Obras*, III, 462).

(2) Bartsch, *Chr. prov.*, 159.

(3) Raynouard, *Choix*, III, 451.

(4) 8 vers décasyllabes ABBACDDC : Mila, *Obras, l. c.*, p. 23 *op. cit.*

(5) *Obras del marqués*, p. 10.

semble avoir eu plus de succès à la Cour de Pierre IV et de ses fils. Le Roi lui-même en a écrit plusieurs. Son fils Joan en ayant reçu un de Pere March, en 1374, lui répond sur le même ton, fait copier les vers de notre poète et les siens et les communique à ses parents et aux écrivains professionnels ou amateurs de son entourage (1). C'est le cadre préféré de l'enseignement moral auquel tous les lettrés, princes, chevaliers et bourgeois prétendent se consacrer, à côté du clergé dont ils deviennent, à certains égards, les auxiliaires. La morale ne se sépare d'ailleurs pas pour eux de la religion, et la plupart de leurs sirventés sont d'inspiration chrétienne ou terminent tout au moins par des invocations à Dieu ou à la Vierge, conformément à l'usage de l'école de Toulouse. Mais on y voit poindre déjà, sous l'influence de la philosophie ancienne mieux connue, les premiers rayons d'une morale humaine qui se suffit à elle-même.

Celui des sirventés de Pere March, qui a été le plus souvent copié dans les vieux chansonniers, est une méditation sur la mort et sur la faiblesse de l'homme qui s'ouvre par ce vers : *Al punt c'om naix comence de morir* (2). Il n'y a pas dans l'ancienne poésie catalane d'œuvre plus achevée, où le fond et la forme soient mieux adaptés, où le retour des mêmes rimes à chaque strophe contribue davantage à ramener l'esprit vers la même pensée. Pere March ne s'y perd pas dans de subtiles analyses. Développant un des lieux communs de la morale chrétienne, il sait lui donner une forme concrète, vivante, vraiment personnelle, malgré quelques ressemblances avec Gaucelm Faidit (3), et en tirer des accents qui vont au cœur et

(1) RUBIÓ Y LLUCH, *op. cit.*, p. 252-254.

(2) *Croada unissonant*, 8 str. de 8 v. décasyllabes ABBACDDC, 1 tornada de 4 CDDC et 1 endreça de de 4 CDDC : T. AMAT, *op. cit.*, p. 371 ; MILA, *Jahrb. f. rom. u. engl. Lit.*, V, 137 (*Obras*, III, 318), *Resenya dels ant. poet. cat.*, p. 128 (*Obras*, III, 159) ; BASELGA, *Canc. de Zar.*, p. 48.

(3) Cascus hom deu conoisser et entendre
Que riguessa (*Corr.* riquessa), ni sens ni cortesia,
Que sia el mon, no ns pot de mort defendre ;
C'al jorn c'om nai comensa a morir,
E qui mais viu plus poigna de fenir ;
Doncs ben es fols cel q'en sa vida s fia,
Si be s pensa de prion sa foillia ;
Car nos es tost lo gentils cors faillitz
D'una valen comtessa Biatritz.
(G. FAYDIT *apud* RAYN., *Choix*, IV, 56).

atteignent parfois à la vraie poésie. S'il veut nous montrer que la mort est inévitable et que, quoi que nous fassions, nous n'y échapperons pas, il écrit ces vers clairs et bien frappés :

Trop es cert fayt que no podem guandir
a la greu Mort e que no y val metgia,
força ne giny, rictat ne senyoria,
e trop incert lo jorn que deu venir,
com, quant ne hon, que tot ernes trespassa ;
e no y te prou castell, mur ne fossat ;
e tan leu pren lo nici co l cenat,
car tots hem (*corr.* sem) uns e forjats d'una massa.

(Paris., B. N. Esp. 225, fol. 126, v. 9-16).

Mais avec quelle véhémence digne d'un prédicateur populaire, avec quels traits empruntés à la vie familière, à la réalité même la plus vulgaire, il s'attaque à l'indifférence des hommes devant la mort :

O vell pudrit, e que poras tu dir,
qui t veus naffrat tot jorn de malaltia ?
Missatge cert es que la Mort t'envia,
e tu no l vols entendre ne hoyr,
mas, com a porch qui jats en la gran bassa,
de fanch pudent tu t bolques en peccat,
disen, tractan, fassen tot mal barat,
ab lo cor falç e la ma trop escassa.

(*Ibidem*, v. 33-40).

Dans la pièce *C'est falç de mon no l presi hun puges* (1), le poète exprime des idées analogues sur le danger des biens et des joies de ce monde et sur la nécessité de penser à la mort et à notre salut. Les biens terrestres sont des instruments dont il faut se servir, mais qui n'ont pas de valeur pour eux-

(1) *Croada unissonant*, 8 str. de 8 vers décasyllabes ABBACDDC, 1 tornada de 4 CDDC et 1 endreça de 4 CDDC : BASELGA, *op. cit.*, p. 51.

Ce tableau aux couleurs un peu crues, mais bien locales, des ennuis de la vie militaire, ne désarme point l'Honneur qui s'indigne qu'un homme perdu de vices, tel que le Plaisir, ose parler de Dieu. « Dieu a voulu, tout au contraire, ajoute-t-il, souffrir dans sa chair, jeûner quarante jours, supporter toute espèce de privations pour apprendre aux hommes comment ils peuvent résister au diable. » Reprenant la formule même des devoirs de la Chevalerie, il déclare que l'homme est fait, non pour suivre le plaisir, mais pour défendre le bon droit au péril de sa vie, secourir son seigneur, lui « maintenir » l'honneur et protéger les femmes, les veuves et les orphelins.

Bref, l'Honneur réclame la mort du Plaisir « pour qu'il ne puisse plus nuire au monde, car il l'a suffisamment habitué à la lâcheté *(aulesa)* ».

Jacme March, qui a été pris pour juge, ajourne son arrêt au lendemain. Ce jour-là, les parties comparaissent à l'heure dite, apportant dans leurs mains les gages convenables, — et le poète dicte au greffier une sentence en bonne et due forme :

Vist e regonegut breumen
tot ço qu'es per les parts pausat
e pro e contra l legat,
xascus fondan sa'ntencio
d'aquesta molt gran questio,
la qual ha lonch de temps que dura,
e pux aytal es ma uentura
que m'en auets donat lo carch,
sentencian, EN JACME MARCH
diray en la forma seguen :
  E prononciu primeramen
que de les parts sia Honor
tengut tostemps per lo mellor...

(*Ibid.*, fol. 16 v° *a*).

L'Honneur est reconnu supérieur au Plaisir, mais, de son côté, le Plaisir a toute liberté d'aller de par le monde prêcher sa propre cause. Le mal que ses partisans se feront à eux-mêmes ne pourra tourner qu'à l'avantage de l'Honneur.

Cette première œuvre est la plus vivante, la plus originale de toutes celles que nous connaissons de Jacme March. S'il reste, pour le fond, un homme du Moyen âge qui fait de la force physique et du point d'honneur l'idéal du chevalier, sans

arriver d'ailleurs à le concilier avec l'humilité chrétienne (1), il a néanmoins le mérite d'adapter à son pays et à son époque ces idées mêmes, et ses descriptions, malgré quelques détails un peu prosaïques, nous intéressent par un certain sentiment de la nature qu'elles dénotent çà et là.

C'est le même jeu scolastique et pédant auquel il se livre dans un débat de l'Hiver et de l'Eté *(Questió sobre lo depertiment de l'estiu e de l'ivern)* (2), mais sous une forme plus recherchée qui se rapproche davantage des troubadours. Le vicomte de Rocaberti offre à Jacme March de choisir entre les deux saisons,

dels dos partits qual millor vos parria.

C'est donc une « tenson avec partimen » (3), ou, suivant les *razos*, un « depertiment » ou une « questió ». Jacme March choisit l'Eté ; reste au vicomte l'Hiver. Chacun d'eux défend son client par des strophes de neuf vers alternant avec celles de la partie adverse et toutes sur les mêmes rimes ABABBAABB. Les deux avocats s'en remettent enfin au jugement du roi Pierre IV qui, dans trois strophes consécutives rimant comme les précédentes, se prononce contre l'Hiver et condamne plaisamment le vicomte, son porte-parole, « à ne manger toute une année que des glands, et, rarement, des châtaignes ».

Cette tenson, qui n'est pas sans présenter quelques ressemblances avec les rédactions françaises antérieures (4), est-elle l'œuvre des trois auteurs ? Rien n'est plus vraisemblable, puisque nous savons que le vicomte de Rocaberti et le Roi aimaient et cultivaient la poésie ; mais nous y reconnaissons surtout la manière de Jacme March. Ce sont mêmes qualités et aussi mêmes défauts, surtout mêmes trivialités, avec plus de banalité peut-être, que dans le débat précédent.

(1) Voy. K. Vossler, *op. cit.*, p. 4.

(2) T. Amat, p. 367 ; Baselga, *op. cit.*, p. 25.

(3) A. Jeanroy, *La tenson provençale*, Toulouse, 1890 (Extrait des *Annales du Midi*, II), p. 8.

(4) A. Jubinal, *Recueil de contes, dits et fabliaux*, 1842, in-8°, II, 40-49 ; Montaiglon et J. de Rothschild, *Recueil de poésies françaises des XV[e] et XVI[e] siècles*, 1857, pet. in-8°, VI, 190-195.

Le fragment de *noves rimades,* auquel nous avons proposé de donner le titre de *Joyosa Garda,* appartient au genre narratif. C'est un conte en vers de six syllabes qui offre cette particularité que Jacme March s'y nomme expressément, comme dans le *Debat entre Honor e Delit,* et mentionne la date à laquelle il l'a écrit de la manière suivante :

> Dada en lo loch gay
> de la *Joyosa Garda,*
> lo jorn qui plus se tarda
> d'Agost a l'eximen,
> en l'any del naximen
> Mil e CCC LXX :
> Aco saben gen manta
> q'un an hi fa justar
> a complir canelar.
>
> (Ms. Est. Aguiló, fol. 19 *a*).

Ces trois derniers vers sont une parenthèse un peu pédante pour exprimer la différence d'un an qui existait parfois (1) entre le calendrier romain et l'ère chrétienne. Mais la composition de la pièce n'en doit pas moins être fixée à l'époque indiquée par l'auteur, c'est-à-dire au 31 août 1370.

Le nom de *Joyosa Garda,* qui revient souvent dans la pièce, rappelle le château de *Douloureuse Garde* du *Lancelot du Lac.* Ainsi appelé à cause du mauvais accueil qu'on y recevait, il ne se nomme plus, après l'intervention de Lancelot, que la *Joyeuse Garde* (2).

Malgré la lacune du début, il est facile de reconstituer toute l'histoire, très simple d'ailleurs, qui y est racontée. Les vrais amants, ceux qui s'aiment « d'amour loyale et fine », se plaignent d'être entourés, dans les diverses parties du monde, d'hommes grossiers, aux mœurs relâchées, et violant sans cesse les règles de l'amour « courtois ». « Au lieu de chansons, ils ne font plus qu'estribots, disent des sotirrimbots et des mots que personne n'entend. »

(1) *Art de vérifier les dates*, I, Dissert. sur les dates, 8.
(2) P. Paris, *Les Romans de la Table Ronde*, t. III, pp. 154, 194.

E-s en loch de cançons
no fan mas stribots (1) ;
dizen sotirrimbots
e mots c'om no enten.

(*Ibidem*, fol. 17 *a*).

Cette situation est intolérable. Une députation se rend auprès du Roi d'Amour pour lui exposer le danger que courent ses partisans. Le Roi répond aux messagers qu'il convient, en effet, de séparer les bons des méchants. Il convoque ses trois conseillers, Secret, Loyauté et Connaissance. Tous accordent qu'il y a lieu de bâtir une cité nouvelle où ne seront accueillis que les sujets du Roi d'Amour.

Jacme March, qui a surpris cette conversation, s'approche et dit au Roi que, se promenant dans un pré voisin, à la recherche de rimes en l'honneur de sa dame, il est arrivé devant lui, et il le supplie humblement de l'admettre avec elle dans la cité fermée *(en la ciutat secreta)* qu'il veut fonder :

Car es uengut lo temps
qu'auia desirat
que l fi enamorat
e leals a marits
ffossen de joy complits,
e que ls enganados,
per qui uenon erros,
ffossen foragitats
e fossen xastiats...

(*Ibid.*, fol. 18 *a*).

Le Roi consent à les recevoir. Il connaît le talent du poète et veut lui attribuer, ainsi qu'à son amie, qu'il sait « jolie, ayant fin prix au cœur », un patrimoine. Il appelle son secrétaire qui lui demande son nom et celui de sa « véritable amie ». — « Je lui réponds que mon premier nom est JACME, mon surnom

(1) On lit dans un traité poétique du XIV[e] siècle : « Totes les altres maneres qui son, axi com biades (cf. *viandelas* dans *Leys d'amors*, p. 350), o estribots o semblans, no son de intenció de la art, per ço cor son contra ço qui principalment se enten en la art de trobar, ço es gint parlar e cortesia. » (*Rev. de bibliog. cat.*, V, 327).

March, et ma devise d'or fin, et que celle de ma dame est Colombe. »

Eu li respos qu'auia
nom Jacme tot primer ;
el sobrenom derrer
es MARCH, e mon senyal
es d'or fi, atretal
a midons dits Coloma.

Suit aussitôt le refrain ordinaire sur les qualités de sa « Colombe » :

Rosa fresca ne poma
no es pus colorada.
Deu la fay tan comada,
e fayta de bell tayll.
Nulla res no li fayll
qui s tang'a nobla dona,
qu'ella's bella e bona
e de noble linyatge.

(*Ibid.*, fol. 18 *b* ; 18 v° *a*).

On lui assigne sur-le-champ un « héritage ». Puis, quand il va prendre congé du Roi et le remercier, celui-ci le charge de recruter des habitants pour sa nouvelle ville. Son chancelier lui délivre même une lettre de créance par laquelle il fait assavoir « aux fidèles, très amés et nobles amoureux, aux dames gracieuses et parfaites et aux humbles damoiselles, qui voudront faire partie de l'Ordre d'Amour, qu'il sera construit une ville où le bonheur sera complet et où il ne se commettra aucune vilenie », et qu'En Jacme March a mission de renseigner plus amplement ceux qui désireront s'y installer.

Cette pièce diplomatique, datée, comme nous l'avons vu, de *Joyosa Garda,* le 31 août 1370, est suivie d'une lettre particulière de Jacme March à un « seigneur très cher » qui n'est pas nommé. C'est la conclusion de toute l'œuvre. Le poète espère que son récit et le document royal qui l'accompagne suffiront à convaincre son correspondant et qu'il consentira à habiter, avec son « aymia », la ville de Joyosa Garda, où ils jouiront de la joie la plus parfaite.

Deus prech que us lax ueser
en breu, que molt me tarda,
dins la *Joyosa Guarda.*

(*Ibid.*, fol. 19 v° *b*).

L'examen que nous venons de faire des œuvres de Jacme et de Pere March, — parmi lesquelles plusieurs étaient entièrement inconnues jusqu'à présent —, nous permet de mieux nous rendre compte de la place que ces deux écrivains occupent dans la poésie catalane du XIVe siècle.

Le roi Pierre IV avait le goût de la poésie française et provençale. Ses fils Jean et Martin, son cousin Alphonse, marquis de Villena, la cultivent aussi ou favorisent son expansion. Jacme March, à la Cour ou près de la Cour, Pere March, dans le royaume de Valence, où il introduit un des premiers la langue limousine, ne font que suivre leur exemple. Ils sont les ouvriers de l'action morale que les lettrés prétendent exercer sur leur pays. La littérature ne doit pas être pour eux un simple passe-temps, mais un moyen de réformer les mœurs. On sait que l'empereur Auguste avait chargé Virgile d'inspirer par ses vers le retour à la vie des champs et aux divinités nationales. Pour les rois et pour les princes ou hauts barons de la Catalogne, c'est aussi un but utilitaire que doivent se proposer les poètes. Dans leur manifeste aux pays de langue d'oc, les premiers mainteneurs du Consistoire de Toulouse l'avaient hautement proclamé. Le Roi lui-même se conforme à ce principe et ses successeurs ne se lassent pas de célébrer les vertus bienfaisantes de la science et de la gaie science.

Dans leur œuvre, plus importante encore, malgré ses lacunes, que celle des autres poètes contemporains, Jacme et Pere March se modèlent sur les goûts de leurs maîtres et protecteurs.

La langue qu'ils emploient est encore le provençal, mais elle tend visiblement à se rapprocher du catalan. Ce sont aussi les mètres familiers aux troubadours et surtout ceux de l'école toulousaine qu'ils utilisent. Mais, pour les *noves rimades,* lorsqu'ils appliquent cette forme au genre narratif proprement dit, ils subissent le plus souvent l'influence de la France du Nord, comme dans *Joyosa Garda* ou dans le *Mal d'amor.*

Les romans de la Table Ronde ont contribué, avec les dernières théories des troubadours codifiées par les *Leys d'amors,* à épurer leur conception de l'amour. Mais Jacme March a plus de penchant pour les problèmes curieux et compliqués de la psychologie amoureuse. Sa dame n'a, en outre, presque pas de contact avec la réalité et reste le pur symbole de toutes les per-

e fora de mesura (1) dont l'idée maîtresse est assez fine. Le poète ne peut se consoler de l'absence de sa dame qu'en songeant à elle, et plus il y songe, plus augmente sa douleur.

Plus claire est la troisième *Un sobrespler m'es vengut per lo veure* (2). La beauté de sa dame est céleste et il en loue les perfections en des termes empruntés à la religion, l'appelant même « son Dieu et sa dévotion », tout comme certains troubadours qui ont fait de l'amour un culte et une véritable religion.

Ces dernières pièces dénotent toutes le rimeur attentif et scrupuleux, et en écrivant, en 1371, à la demande du Roi, son *Libre de Concordances* (3), ou, plus simplement, son Dictionnaire de rimes, Jacme March n'a fait que coordonner ses observations pratiques sur la rime et ses diverses espèces. Son travail avait déjà été tenté avant lui en Catalogne, mais il a été le premier à classer les rimes par ordre alphabétique :

> Pero no vull que-s a mi JACME MARCH
> sia notat que de tot fay me carch,
> car ja d'altres n'avien molt tractat.
> Mas, al meu seny, yo l'he mes ampliat
> e diviset, seguint la dretxa via
> del ABC, si com far se devia,
>
> (MILA, *Obras*, III, 313).

Mais ce qu'il y a certainement de plus original dans son ouvrage, ce sont les petites pièces qu'il a composées pour mieux faire comprendre ses définitions des différentes rimes. L'amour en est l'unique objet et le nom de sa « Colomba » y évoque jusqu'à six rimes consécutives et ultrariches. On peut comparer ces tours de force à ceux d'un poète français du XIX[e] siècle, Théo-

(1) *Croada capcaudada*, 5 strophes de 8 vers décasyllabes, 1 tornada de 4. *Canç.* de Paris, fol. 48.

(2) *Encadenada capcaupada*, 5 str. de 8 vers décasyllabes, 1 tornada de 4. *Canç.* de Paris, fol. 44 ; la 1[re] strophe a été publiée, d'après le chansonnier catalan de Saragosse, par MILA, *Jahrbuch f. rom. und eng. Lit.* V, 151 (*Obras*, III, 315), et Baselga, *Canc. de Zar.*, 184.

(3) Voir les extraits qu'en ont publiés Cerdà y Rico, *Notas al canto de Turia*, p. 487, MILA, *Revista de Archivos*, 1876 (*Obras*, III, 290), BASELGA, *Canc. de Zar.*, p. 385. Un exemplaire de cet ouvrage figure dans l'Inventaire de la Bibliothèque du roi Martin, sous le n° 23.

dore de Banville, qui a écrit, lui aussi, un ingénieux *Petit traité de Poésie* après ses *Odes funambulesques.* Une telle virtuosité s'allie mal, il faut bien le reconnaître, avec une passion sincère, et rien ne saurait mieux prouver que l'amour était déjà devenu, en Catalogne, vers la fin du XIVe siècle,

> Une admirable matière à mettre en *limousin.*

Ainsi, naturel et parfois gracieux dans ses « Contes rimés », Jacme March n'a pas su éviter l'artifice et l'obscurité, quand il s'est essayé aux genres plus particuliers des troubadours. La plupart de ses *cobles* sont des méditations purement morales, ou, quand elles portent sur l'amour, elles en examinent quelque aspect subtil et curieux. On sent qu'il a cherché à renouveler un thème depuis longtemps épuisé, et qu'il s'est conformé de tous points aux nouvelles idées du temps.

IV

L'œuvre de Pere March le vieux offre, dans son ensemble, les mêmes caractères que celle de Jacme. Des onze pièces qui nous restent de lui, sept au moins sont consacrées à l'exposition d'idées morales. Comme son frère, il moralise jusque dans quelques-unes de ses poésies amoureuses.

Vassal et procureur, pour le royaume de Valence, d'Alphonse, marquis de Villena, comte de Ribargorça, plus tard duc de Gandie, il fut vraisemblablement encouragé dans ses tentatives poétiques par son maître et seigneur. Celui-ci avait, du reste, comme son père, l'infant Pierre d'Aragon, le goût d'écrire en langue vulgaire et on lui doit un livre intitulé *Castich e bons nodriments* qu'il écrivit à l'occasion du mariage de sa fille et presque sûrement d'après l'*Epistola ad quemdam militem de cura et modo rei familiaris* du franciscain Bernhard de Chartres (1).

C'est à ce « très haut seigneur » « qu'il est tenu de servir »,

(1) A. Morel-Fatio, *op. cit.*, p. 109.

C'est aussi au roi Jean que l'on doit l'établissement à Barcelone d'un Consistoire de la Gaie Science, sur le modèle de celui de Toulouse, — et c'est une nouvelle raison, la principale sans doute, pour laquelle il a été surnommé *El amador de la gentileza.* Le document (1) qui nous apprend cette création nous intéresse à plus d'un titre. C'est une commission royale du 20 février 1393, qui charge le chevalier Jacme March et le citoyen de Barcelone, Lluís d'Aversó, auteur, lui aussi, d'un traité de poétique intitulé *Torcimany,* d'organiser une académie en tenant compte, non seulement de celle de Toulouse, mais encore des sociétés similaires de Paris et des autres villes (2). Or l'histoire littéraire ne signale l'existence à Paris, à la fin du XIVe siècle, d'aucune institution de ce genre ; mais le roi d'Aragon est si bien renseigné sur ce qui se passe en France qu'il est difficile de rejeter purement et simplement l'indication qu'il nous fournit. Il est possible qu'il y ait eu à Paris, avant même la *Court Amoureuse,* dite de Charles VI (3), un groupement littéraire analogue aux *puis* des villes du Nord, et c'est à lui que le monarque ferait allusion. On a même prétendu, sur la foi d'Henri de Villena, qu'il aurait envoyé au roi de France une ambassade officielle afin d'obtenir de lui que deux des sept mainteneurs de Toulouse vinssent installer à Barcelone un Consistoire semblable au leur (4).

Ce qu'il est plus facile de connaître avec certitude, ce sont les motifs de cette fondation. Le Roi les expose longuement. Reprenant quelques-unes des idées qui avaient animé les fondateurs de l'Académie toulousaine, il fait un panégyrique de la Gaie Science qui ne laisse pas de nous paraître un peu naïf et hyperbolique. Il y voit la source de toutes les vertus et de toutes les joies pour les jeunes gens comme pour les vieillards. Elle est « le palais des mœurs, la compagne des vertus, la conservatrice de l'honnêteté, la gardienne et l'amie (5) la plus

(1) T. AMAT, *op. cit.*, p. 59.

(2) « Positis, inquam, omnia alia facere que alii et Magistri aut prefecti huic sciencie in civitatibus Parisiensi et Tolose ac aliis civitatibus et locis consueverunt... »

(3) *Romania*, XX, 417.

(4) Voy. sur ce point CHABANEAU, dans sa note à l'*Hist. de Languedoc*, X, 180.

(5) Nous substituons *amica* à *inimica*, faute évidente du texte.

intime de la vertu ». On peut l'appeler, d'un seul mot, l'Amour *(amoris vocaboli nominatione atrahimur)*. Aussi espère-t-il, en fondant une académie, que « ses sujets nobles, chevaliers, citoyens généreux *(cives generosi)* et autres, qui se sont plu à cultiver cette science » y feront plus de progrès pour la grande gloire de Dieu et de la Vierge Marie. Jacme March et Lluís d'Aversó, en raison de leur talent déjà éprouvé, sont nommés maîtres et mainteneurs de la Gaie Science et autorisés à célébrer et à commémorer par des poésies la Vierge Marie, le jour de sa fête du mois de mars ou le dimanche suivant. Un sceau représentant la Vierge, l'ange Gabriel et le Saint-Esprit, à l'ombre de l'étendard royal *(sub nostri Regalis signi pallio)*, leur est accordé. Ils ont enfin le droit de juger les « poèmes, ouvrages ou ditiés *(dictamina)* » qui leur sont présentés, de sceller ceux qui en seront dignes et de décerner des joyaux *(jocalia)* aux auteurs les plus habiles.

La première fête n'eut lieu qu'en 1395. Les conseillers de Barcelone firent les frais des récompenses distribuées aux « troubadours » et le Roi lui-même, qui nomme ainsi ceux qui y prirent part, se déclare satisfait. Nous ne savons pas quelles pièces furent couronnées, mais, par ce que nous en dit le Roi, il est permis de croire que la poésie sérieuse, dans laquelle Jacme et Pere March brillaient à la même heure, y fut largement représentée. « Ce fut une belle fête, écrit le Roi dans une lettre fort curieuse, du 19 février 1396, aux Conseillers de Barcelone (1), bien propre à faire fuir l'oisiveté et à apprendre l'art de *ditier* savamment et élégamment. » Et il a soin de répéter quel est, suivant lui, le but de la Gaie Science. « Les hommes instruits, dit-il, peuvent sans inconvénient la connaître, y prendre plaisir et souvent en tirer profit, car elle est fondée sur la rhétorique et, par elle, intimement unie à la sagesse, sinon elle a fort peu de valeur .»

Mais les magistrats de Barcelone, à qui il rappelle ainsi tous ces souvenirs et demande en même temps qu'ils renouvellent cette fête en 1396 et les années suivantes, se montrent peu enthousiastes. Ils décident, le 15 mars, que « tant à cause des grandes et insupportables charges qui pèsent sur la cité que du peu de profit que la dite Gaie Science lui procure, les joyaux

(1) Rubió y Lluch, *op. cit.*, p. 384.

ne seront plus donnés par la ville, mais offerts par quiconque le voudra (1) ». Réponse, dirions-nous aujourd'hui, d'une municipalité plus soucieuse d'économies que de belle et bonne poésie.

La mort tragique du Roi, qui survint le 19 mai de la même année, fit abandonner pendant quelque temps tout projet de nouvelle fête poétique. Mais Martin Ier, qui lui succéda et qu'on a appelé l'*Humain*, probablement à cause de son penchant pour l'humanisme, s'efforça de favoriser, comme son frère, le développement de la Gaie Science. Il fit, le 1er mai 1398, ce que la ville de Barcelone avait refusé de faire : il accorda, sur son budget ordinaire, une somme de quarante florins destinés surtout à l'achat des joyaux d'or et d'argent nécessaires. Sa générosité n'était subordonnée qu'à une seule condition, c'est que le droit de nommer et de révoquer les mainteneurs de la Gaie Science *(rectores et defensores ac manutentores prefate amene seu Gaye scientie)* lui appartiendrait entièrement. L'exposé des motifs en latin (2) qui précède l'allocation de ce crédit invoque encore l'exemple de Paris et de Toulouse et reproduit la plupart des considérants de Jean Ier. La poésie, y est-il dit tout d'abord, doit être cultivée dans un but uniquement moral et didactique, mais on y remarque un argument nouveau, qui sera un des lieux communs de la Renaissance, c'est que la littérature est la grande dispensatrice de la gloire. En revanche, la formule de l'Ecole Toulousaine « à l'honneur de Dieu et de la Vierge Marie » en est absente. Est-ce pure coïncidence, ou faut-il y voir déjà un effet, peut-être inconscient, de la culture antique chez un homme qui, tout en continuant à recueillir çà et là des livres de toutes sortes, mais surtout religieux (3), proposait sérieusement au comte d'Urgel, non seulement de se préoccuper de la santé de sa femme, mais de prendre pour exemples d'amour conjugal Orphée et Tiberius Gracchus (4) ? D'autre part, sa « librairie » nous révèle combien les ouvrages français tenaient encore de place dans ses

(1) *Ibid.*, p. 385, note.
(2) T. Amat, *op. cit.*, p. 171.
(3) Rubió y Lluch, *op. cit.*, p. 389-446.
(4) *Ibid.*, p. 389.

lectures, mais, comme le dit, avec un peu d'exagération, D. Ant. Rubió y Lluch, « l'influence française jette son dernier éclat, avant de disparaître devant le nouvel astre d'Italie (1) ».

II

Le roi Martin mourut le 31 mai 1410, et, avec lui, s'éteignit la race de ces comtes de Barcelone qui, pendant près de deux siècles, avaient favorisé ou cultivé eux-mêmes la poésie vulgaire. Sa mort laissa la Catalogne en proie à de sanglantes rivalités qui se prolongèrent même après la sentence du 28 juin 1412, par laquelle le fameux Parlement de Caspe attribua la couronne d'Aragon à un étranger, l'infant Fernand de Castille, plus connu sous le nom de Fernand d'Antequera. Pendant cet interrègne, les cérémonies des Jeux Floraux furent suspendues. Mais un des premiers actes du nouveau roi, avant même qu'il eût été couronné, fut de signer, le 17 mars 1413, une ordonnance (2) permettant aux mainteneurs du Consistoire d'organiser autant de réunions qu'ils le voudraient ; la plus solennelle devait avoir lieu à la Pentecôte. Il confirmait, en outre, l'attribution de quarante florins faite par son prédécesseur. Mesure politique destinée sans doute à désarmer les résistances que les Catalans opposaient à l'élu de Caspe. Il est vraisemblable qu'elle lui fut conseillée par un homme qui a joué un rôle prépondérant dans cette restauration des Jeux Floraux et auquel sont dus tous les renseignements qui nous restent sur la troisième phase du Consistoire barcelonais.

Henri de Villena (1384-1434), petit-fils d'Alphonse, marquis de Villena et premier duc de Gandie, avait accompagné son cousin Fernand I[er], quand il vint en Catalogne, dès l'automne de 1412, prêter serment en qualité de comte de Barcelone (3). C'était un érudit et un savant qui poussait plus loin encore

(1) *Ibid.*, p. xxx.
(2) *Cançoner* de Paris, Bib. Nat. de Paris, Esp. 225, fol. A.-L.
(3) E. Cotarelo y Mori, *Don Enrique de Villena*, p. 39, note.

Il l'engage enfin à ne pas aimer longtemps un homme, « si grand qu'il soit », dont elle ne saurait pas qu'il l'aime « loyale- et sans mensonge » et à lui faire connaître son amour, s'il ne le connaît pas. Qu'elle le quitte promptement, lorsqu'il n'a pas les mêmes sentiments, « car il n'appartient pas à une femme de requérir un homme d'amour ». — Mais l'homme ne continue à aimer que s'il éprouve le contentement parfait *(joy complit)* accordé par Amour aux fins amants. « Aussi faut-il lui faire savoir que vous l'aimez. S'il vous envoie un bel anneau pour vous rappeler son affection, donnez-lui un ruban *(cordonet)* qu'il puisse porter sur son bacinet, quand il entreprendra quelque fait d'armes »,

> e vos qu'aurets l'anell en gatge
> en senyal que son cor tenets,
> aytan com uos lo gardarets
> no serets de mal angoxada,
> pessan en aycella jornada
> que vostr'amich tendrets denan,
> per far co que us venra'n talan,
> amorosamen e gentil.
>
> (*Ibid.*, fol. 22 v° *b* ; v. 284-291).

C'est un conseil sincère et pur *(veray e pur)*, conclut enfin le poète, pour mieux caractériser le remède qu'il préconise, et il termine en priant le Saint-Esprit de donner à Madona Roger de Castelló tout ce qu'elle peut souhaiter.

Quel était le chevalier dont cette dame s'était éprise ? Je ne serais pas étonné que ce fût le poète lui-même. Le cas d'une femme amoureuse prenant conseil de celui qu'elle aime sans qu'il s'en doute a été souvent mis à la scène dans le théâtre moderne : il devait former naturellement un des chapitres de la psychologie érotique du Moyen âge. Il nous montre de toutes façons que l'amour poétique, pour Pere March comme pour Jacme, n'était qu'un simple jeu de société sans importance auquel les maris eux-mêmes se prêtaient volontiers, un élégant badinage de raffinés pour qui le flirt était devenu un art se suffisant à lui-même.

Il faut attribuer à Pere March une autre pièce de *noves rimades*, bien qu'elle soit sans indication d'auteur dans le

principes de l'art des troubadours. « J'ai voulu, dit-il à Don Iñigo López de Mendoza à qui il le dédie, que vous fussiez la source où puiseraient la lumière et la science ceux qui s'intitulent troubadours, afin qu'ils le deviennent réellement. » Il s'y est inspiré, suivant son propre aveu, des poétiques et des grammaires composées par les Ramon Vidal de Besalú, Jofre de Foixà, Berenguer de Noya, Guillem Vedel de Mallorca. Il y cite encore les *Leys d'amors*, le *Doctrinal* de Ramon Cornet avec la critique de Jean de Castellnou et il est à supposer, bien qu'il ne les mentionne pas dans les fragments qui nous restent de son ouvrage, qu'il connaissait aussi le *Libre de Concordances* de Jacme March et le *Torcimany* de Lluís d'Aversó. Ce sont ces traités, ces *livres de l'art*, comme les appelle Villena, qui, par son intermédiaire et par celui de la Catalogne, font pénétrer une seconde fois en Castille la littérature provençale et rendent les poètes espagnols du XVe siècle largement tributaires des troubadours.

Le but de la poésie est encore pour Henri de Villena essentiellement moral et il la considère comme très utile « à la vie civile, mettant fin à la paresse et occupant les esprits bien nés à d'honnêtes investigations (1) ».

Il n'est pas étonnant, dès lors, qu'il ait voulu entourer d'un apparat extraordinaire ces concours littéraires qui recommencèrent peu après son arrivée à Barcelone, dès qu'il fut à la tête du Consistoire. Parlant de lui-même, tantôt à la première, tantôt à la troisième personne, il nous raconte dans son *Arte* le cérémonial observé durant ces solennités. Le passage mériterait d'être cité en entier, s'il n'était déjà bien connu et traduit en français par Eugène Baret (2).

Le jour fixé pour la séance du Consistoire, les mainteneurs et les poètes se réunissaient au palais qu'habitait Henri de Villena, et, de là, ils partaient en cortège *(en corporacion)*, précédés des massiers portant les *livres de l'art* et le registre des œuvres couronnées (3). Ils se rendaient à la salle capitu-

(1) « Tanto es el provecho que viene desta dotrina á la vida civil, quitando occio, é ocupando los generosos ingenios en tan honesta investigacion... »

(2) *Les troubadours et leur influence*, p. 97-102.

(3) Il ne s'agit pas, comme le dit D. E. Cotarelo (*op. cit.*, p. 45), du registre des œuvres présentées au concours et des poètes concurrents. La fin de notre analyse le démontre suffisamment.

laire du couvent des Frères Prêcheurs déjà préparée à cet effet et ornée de tapisseries de haute lice. Sur une estrade prenait place Henri de Villena entouré à droite et à gauche des mainteneurs ; à leurs pieds les secrétaires du Consistoire et plus bas les massiers. Le sol était couvert de tapis. Face à l'estrade était une double rangée demi-circulaire de sièges sur lesquels prenaient place les troubadours, et, au milieu de la salle, sur une espèce d'autel couvert de draps d'or étaient posés les *livres de l'art* et la *joya* qu'on allait décerner. Ce n'était pas, comme à Toulouse, une violette, mais une couronne d'or. Il y avait aussi, à droite, un siège réservé pour le Roi qui, d'ordinaire, assistait à la cérémonie, au milieu d'un public nombreux.

Composé sous le roi Jean de deux mainteneurs, le Consistoire vit augmenter ensuite le nombre de ses membres. Peut-être même, à un certain moment, y en eut-il sept, comme pour l'Académie toulousaine. Mais à l'époque d'Henri de Villena, il en comptait quatre, un chevalier, un maître en théologie, un maître ès-lois, et un citoyen honoré. Ils étaient élus par le collège des troubadours, mais leur élection était soumise à l'approbation du Roi.

On faisait silence et alors se levait le maître en théologie qui prononçait un discours avec texte (*thema)* (1) et citations à l'appui, faisant aussi l'éloge de la Gaie Science et des sujets mis au concours, puis il s'asseyait. Un massier invitait alors les troubadours présents à « développer et publier » *(espandiesen i publicasen)* leurs œuvres. « Chacun d'eux se levait alors et lisait à haute voix ses poésies écrites sur du papier damassé de diverses couleurs, avec des lettres d'or et d'argent et de belles enluminures, le mieux que chacun pouvait. La lecture achevée, chacun remettait son œuvre au secrétaire du Consistoire. »

Il y avait ensuite une réunion secrète où étaient examinées les œuvres présentées. Le secrétaire les relisait et chacun des mainteneurs signalait les fautes qu'il remarquait, et on les indiquait en marge. Le joyau était décerné par les votes du Consistoire à celle qui était sans fautes ou qui en avait le moins.

(1) On appelle ainsi le passage de l'Ecriture qu'un prédicateur prend pour sujet de son discours.

March. Plaisanterie obscène, amusement de rimeurs utilisant de la pire façon leur connaissance des homonymes, et peut-être aussi revanche de la chair sur des esprits qui ont trop joué à l'amour pur.

Ce n'est pas le même reproche que l'on peut faire à la pièce *Dompna m platz ben arreada* (1), malgré un couplet rappelant quelque peu, si le texte en est bien établi, la sensualité des premiers troubadours. Elle nous fait connaître, sous la forme d'un sirventés manifestement inspiré de Bertran de Born (2) ou du Moine de Montaudon (3) et peut-être des deux à la fois, les préférences du poète, ses amitiés pourrait-on dire, comme d'autres sirventés nous révéleront ses haines.

Une autre strophe « sparça»: *Dona val tan com de far mal s'esta* (4), se rapporte à la femme, mais pour en exposer, avec une réelle concision, les principaux devoirs. En voici les derniers vers :

E que be s guard de tot'avinentesa
e d'avol gest e de mal perlamen,
e tema Dieu e l marit examen,
e qu'en bondats pensa mais qu'en bellesa.

Quelques-unes des pièces qui précèdent, surtout le *Mal d'amor* ou la chanson *Dompna m platz*, méritent d'être qualifiées « d'assez gentilles choses ». C'est ainsi que s'exprime le marquis de Santillana, dans la première partie de son jugement sur Pere March : *Mosen Pero March el viejo, valiente é honorable cavallero, fiço assaz gentiles cosas,* et il ajoute, *é entre las otras escrivió proverbios de grand moralidat* (5).

Ces « proverbes de grande moralité » se rencontrent presque à chaque vers dans toutes les autres œuvres. Ce sont des sirventés moraux auxquels conviennent parfaitement les maximes exprimées en peu de mots, les formules nettes et précises comme celles qui résument la sagesse populaire. Nul genre ne

(1) 5 strophes de 7 vers de 7 syllabes unissonants ABABABA : MILA, *Poëtes lyriques cat.* p. 24 (*Obras*, III, 462).

(2) BARTSCH, *Chr. prov.*, 159.

(3) RAYNOUARD, *Choix*, III, 451.

(4) 8 vers décasyllabes ABBACDDC : MILA, *Obras, l. c.*, p. 23 *op. cit.*

(5) *Obras del marqués*, p. 10.

qui ne parlait que le castillan, paraît n'avoir réellement favorisé la poésie qu'à Naples où il était entouré d'une véritable cour d'écrivains. Peut-être même n'a-t-il pas montré pour le Consistoire barcelonais la même générosité que ses prédécesseurs, car les récompenses que mentionnent les chansonniers de Paris, de Saragosse et de l'*Ateneu* de Barcelone (1) ont été toutes offertes par des particuliers. Une pièce de Leonard de Sors, contemporain du notaire-poète Johan Fogassot, lui valut la « goya que possá » (2) Franci Bussot, citoyen de Barcelone. Johan Puculull composa, au plus tôt en 1453, après la prise de Constantinople, une œuvre « pour le consistoire » de Mossèn Anton Captana, qui avait fait don d'une *joya* destinée à la meilleure poésie « en l'honneur de la Croix » et en faveur de la croisade contre les Turcs (3). Johan Fogassot avait pris part à ce concours (4), et il obtient lui-même, l'année suivante, une nouvelle *joya* pour une poésie en l'honneur de la Vierge. C'est une étole de soie avec un petit vase *(gerilla)* d'or sur lequel un rubis était enchâssé (5). En 1457 enfin, un prix « d'ingratitude de l'amante » *(una joya de desconaxença de la enamorada)* est institué par En Martí Billet et gagné par le notaire Anthoni Vallmanya (6). Rien ne saurait mieux que ce dernier détail nous éclairer sur la nature des sujets imposés par les fondateurs de prix. Les concurrents maudissent d'office la trahison de leur bien-aimée, comme ils chantent ses beautés. Il ne faut pas s'attendre à trouver de l'inspiration dans ces exercices de pure rhétorique où ne sont exprimés que des sentiments de commande.

Si le roi Alphonse V n'a guère pu encourager à distance ces travaux académiques, il semble qu'il en soit autrement du roi Jean de Navarre, après qu'il eut été nommé lieutenant-général du roi d'Aragon. C'est lui qui a dû être quelque peu le Mécène des poètes fréquentant à cette époque le Consistoire barcelo-

(1) Pour ce dernier, voy. *Rev. de bibliog. cat.*, I, 12-67.

(2) Baselga, *op. cit.*, p. 133.

(3) Mila, *Resenya*, p. 176 (*Obras*, III, 213) ; la forme *Puentull* est une faute d'impression.

(4) *Rev. de bibliog. cat.*, I, 15.

(5) *Ibid.*, p. 16.

(6) Mila, *Resenya*, p. 62 (*Obras*, III, 197).

nais. On peut, du moins, l'induire du rôle qui lui est assigné dans une tenson entre Vallmanya et Johan Fogassot (1). Son fils, le fameux Don Carlos d'Aragon, prince de Viane, a pu, lui aussi, les protéger, et l'on sait combien il fut regretté par les poètes de son temps, notamment par Fogassot.

Enfin les solennités des Jeux Floraux ne se célèbrent plus seulement dans la salle capitulaire du monastère des Frères Mineurs, ou dans le chœur du couvent de Valldonzella, ou dans toute autre église : elles ont parfois un cadre plus vaste et plus fleuri, des jardins où, comme à Toulouse, l'on devise d'amour et de religion. C'est ainsi que, d'après une note autographe du *Cançoner d'Amor* (2), le poète Johan Fogassot mit fin, le 20 janvier 1476, à un débat poétique par un jugement rendu « dans le jardin d'En Francesch Morer ». C'est aussi, sans doute, pour se conformer aux pratiques du temps, que Fra Rocaberti met la scène de sa *Gloria d'Amor* dans un « jardin d'amour » qu'il décrit comme un nouvel Eden (3).

« Les Catalans, dit Santillana (4), les Valenciens et aussi quelques Aragonais furent et sont de grands maîtres dans cet art », c'est-à-dire dans la Gaie Science. Pour les Catalans, les origines et les principales phases de ce mouvement littéraire nous sont maintenant connues. Mais nous ne savons pas au juste à quel moment les Valenciens ont commencé à imiter les troubadours. R. Ferrer y Bigné (5) a prétendu voir, dans le notaire de Valence, Dionis Guiot, dont une pièce est inscrite au *Cançoner* de Paris (6), un contemporain de Jacme Ier. A cette opinion s'oppose la forme même des quelques strophes incomplètes qui nous restent de lui. Ni les *estramps*, ni la langue nettement catalane qu'il emploie ne permettent de le faire remonter au-delà du deuxième tiers du xve siècle. Pere March nous a paru être, à plus juste titre, un des premiers, sinon le pre-

(1) *Rev. de bibl. cat.*, I, 21.

(2) Fol. 248. Cf. l'Introduction à notre édition crit. d'Auzias March, p. 11.

(3) Cambouliu, *Essai sur l'hist. de la litt. cat.*, p. 110.

(4) *Obras, l. c.*

(5) *Estudio hist. crit. sobre los poetas valencianos de los siglos XIII, XIV y XV*, p. 20.

(6) Fol. 124. *Reys magniffichs, trop me par causa folla* (Obra figurativa ab rims estrams en lahor del rey, feta per en Dionis, notari de Valencia).

mier représentant de l'école « limousine » de Valence. Dans cette partie du royaume d'Aragon se fait aussi sentir, vers la fin du XIV[e] siècle, l'influence de la littérature et des mœurs françaises. On sait que le franciscain Francesch Eximeniz, après s'être fait recevoir maître en théologie par l'Université de Toulouse (1), a habité longtemps Valence et dédié son *Crestià* à Alphonse, marquis de Villena et duc de Denia (2). Bien placé, par conséquent, pour savoir ce qui se passait sur les rives du Turia, il a écrit un *Libre de les Dones* que M. A. Morel-Fatio a ingénieusement rapproché du *Spill* de Jacme Roig (3). Parlant, au chapitre LIV, des « mœurs dissolues » des femmes de son temps, il nous montre les élégantes de l'époque chantant tout le long du jour en français *(tot jorn ab cant frances)*, et il ajoute à ce propos, un peu plus loin, que, sous Robert d'Anjou, roi de Naples, les modes françaises s'introduisirent aussi dans son royaume. « Les dames de la Cour et de la dite cité voulurent ressembler à ces dames françaises qui y étaient venues, aller en corset et serrées comme elles, et danser tout le jour et boire par les rues et aller chevauchant à la manière des hommes, et embrasser et baiser les hommes devant tout le monde et toujours, et chanter français, de la gorge, ainsi que le font les dames nobles de France, et parler d'amours et d'énamourements, et plaisanter avec les jeunes gens. » Nul doute qu'il n'y ait eu à ce moment, à Valence comme à Barcelone, quelques-unes de ces coutumes qu'il qualifie sévèrement de « dissolutions françaises ». Presque en même temps, un valencien d'origine, fra Antoni Canals, de l'ordre des Dominicains, traduit le *Modus bene vivendi* faussement attribué à saint Bernard et recommande, dans sa dédicace, à un chambellan du roi Martin, de ne lire que « des livres approuvés et non des livres frivoles, comme les fables de Lancelot et de Tristan, ni le roman de Renard, ni les livres provoquant des désirs comme les livres d'amour ou les livres sur l'art d'aimer, le *De vetula* (4) d'Ovide, ni les livres inutiles comme les livres de

(1) RUBIÓ Y LLUCH, *op. cit.*, p. 246 sqq.
(2) T. AMAT, *op. cit.*, p. 675.
(3) *Rapport sur une mission philologique à Valence*, p. 65.
(4) Poème latin de Richard de Fournival, mis sous le nom d'Ovide. Voir *Hist. Litt.*, XXIX, 456.

fables et de rondes, mais des livres dévots, livres de la foi chrétienne ». Il demande enfin que sa traduction soit communiquée « aux dames de la dite Cour, spécialement aux damoiselles, car elles y trouveront une matière pleine de toute pure honnêteté » *(car aqui trobaran materia plena de tota pura honestat)* (1).

Une des premières chansons d'Auzias March (2) nous fait entrevoir l'existence à Valence ou dans ses environs, au commencement du xve siècle, de fêtes poétiques où nous reconnaissons encore, comme à Barcelone, quelques-uns des usages de la France du Nord et du Midi. C'est ce qu'il appelle les « jardins délitables ». Si l'on rapproche de cette expression celle de « jardin de plaisance » qu'un auteur anonyme a donnée pour titre à un recueil de poésies françaises du xve siècle (3), on peut se les imaginer comme des réunions sur des places publiques ou dans des jardins et consacrées « au récit des grandes gestes », comme le dit Auzias March lui-même, ou à des lectures poétiques. On s'y livrait aussi sans doute à ces amusements de société dérivés de la tenson provençale et qui ont donné naissance à la croyance aux cours d'amour (4). C'est une dispute poétique de ce genre, ayant eu pour théâtre un jardin particulier, que nous avons relevée, vers la fin du xve siècle, dans les annales du Consistoire barcelonais. Auzias March s'était déjà complu, vers la fin de sa vie, à ce petit jeu des demandes et des réponses poétiques sur des questions d'amour, et, suivant l'exemple d'Aliénor d'Aquitaine et d'Ermengart de Narbonne, de grandes dames y prirent part avec lui. Na Tecla de Borja, nièce du pape Calixte III, à qui Auzias « partit un jeu », a pu présider de semblables tournois. Peut-être même une autre poétesse, Isabel Suaris, qui a échangé des lettres d'amour avec Mossèn Fenollar, et qu'a chantée Simon Pastor, un des auteurs du *Cançoner*

(1) *Documentos inéd. del Arch. gen. de Aragón*, XIII, 420.

(2) XIII, 2-4.

(3) *Le Jardin de Plaisance et Fleur de Rethorique*, reproduction en fac-similé de l'éd. publiée par Ant. Vérard vers 1501 (*Société des anciens textes*). Paris, 1910, in-4°.

(4) Voy. G. Paris, *Les Cours d'amour du Moyen âge* (*Journal des savants*, 1888, 664-675, 727-736).

d'amor (1), a-t-elle été connue d'Auzias March. Le nom de *Suaris* paraît avoir été, en effet, pour lui (2), comme pour Fenollar (3), l'occasion d'un mauvais jeu de mots.

A côté de ces séances, il y avait encore des réunions plus familières, que Milà a comparées aux modernes *tertulias*, et où, suivant Jacme Roig, qui en fait une description plaisante (4), après diverses « facéties », on causait « des philosophies du grand Platon, de Tullius, de Caton, de Dante, de poésies et de tragédies ».

Enfin, s'il ne s'est pas établi à Valence de Consistoire proprement dit, d'Académie semblable à celle de Barcelone, des concours poétiques y ont été organisés, avec plus de succès peut-être, dès la première moitié du xve siècle. C'est ainsi qu'un manuscrit de la Bibliothèque de Marseille nous a gardé une chanson inédite (5) sur l'Immaculée Conception pour laquelle un navarrais, Francesch de Mescua, reçut une épée dans le chapitre de la Seu de Valence, en l'année 1440, au moment où Auzias March écrit ses premières chansons. A la même époque paraissent se rapporter les *Cobles fetes per lo preciors cors de Jhesu Xrist per alguns homens de Valencia* (6) du manuscrit de Carpentras.

Il y a donc eu à Valence, dans la deuxième partie de la vie d'Auzias March, des réunions semi-littéraires, semi-religieuses, où quelques chevaliers, mais surtout des bourgeois, notaires

(1) Fol. 235. *Segiu, segiu, aventurés gentils* (En lehor de Na Isabel Suaris). Il y dit d'elle :

la donzella Suaris
actoritzant los savis documents,
judicis grans e subtils arguments
qu'ella sab fer als disputants contraris.
(v. 21-24)

(2) CXXII, 8.

(3) Valence, Bib. univ. y prov. Ms no 92-6-7: Voy. notre description du ms. *G* dans l'Introd. à l'éd. crit. d'Auzias March, pp. 36-37.

(4) *Spill*, 2818-2880.

(5) *Fermant los ulls alt en l'amor eterna*, 5 str. de 8 v. et 1 tornada de 4 (Bib. de Marseille, Ms. 1095, p. 186).

(6) La première *Actor de patz tot lausor e honor* est composée de strophes « unissonants » ABBACCDD. Voy. Lambert, *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Carpentras*, Carpentras, 1862, in-8o, I, 207, et Cambouliu, *Essai sur l'histoire de la litt. catalane*, p. 42.

L'examen que nous venons de faire des œuvres de Jacme et de Pere March, — parmi lesquelles plusieurs étaient entièrement inconnues jusqu'à présent —, nous permet de mieux nous rendre compte de la place que ces deux écrivains occupent dans la poésie catalane du XIVe siècle.

Le roi Pierre IV avait le goût de la poésie française et provençale. Ses fils Jean et Martin, son cousin Alphonse, marquis de Villena, la cultivent aussi ou favorisent son expansion. Jacme March, à la Cour ou près de la Cour, Pere March, dans le royaume de Valence, où il introduit un des premiers la langue limousine, ne font que suivre leur exemple. Ils sont les ouvriers de l'action morale que les lettrés prétendent exercer sur leur pays. La littérature ne doit pas être pour eux un simple passetemps, mais un moyen de réformer les mœurs. On sait que l'empereur Auguste avait chargé Virgile d'inspirer par ses vers le retour à la vie des champs et aux divinités nationales. Pour les rois et pour les princes ou hauts barons de la Catalogne, c'est aussi un but utilitaire que doivent se proposer les poètes. Dans leur manifeste aux pays de langue d'oc, les premiers mainteneurs du Consistoire de Toulouse l'avaient hautement proclamé. Le Roi lui-même se conforme à ce principe et ses successeurs ne se lassent pas de célébrer les vertus bienfaisantes de la science et de la gaie science.

Dans leur œuvre, plus importante encore, malgré ses lacunes, que celle des autres poètes contemporains, Jacme et Pere March se modèlent sur les goûts de leurs maîtres et protecteurs.

La langue qu'ils emploient est encore le provençal, mais elle tend visiblement à se rapprocher du catalan. Ce sont aussi les mètres familiers aux troubadours et surtout ceux de l'école toulousaine qu'ils utilisent. Mais, pour les *noves rimades*, lorsqu'ils appliquent cette forme au genre narratif proprement dit, ils subissent le plus souvent l'influence de la France du Nord, comme dans *Joyosa Garda* ou dans le *Mal d'amor*.

Les romans de la Table Ronde ont contribué, avec les dernières théories des troubadours codifiées par les *Leys d'amors*, à épurer leur conception de l'amour. Mais Jacme March a plus de penchant pour les problèmes curieux et compliqués de la psychologie amoureuse. Sa dame n'a, en outre, presque pas de contact avec la réalité et reste le pur symbole de toutes les per-

fections. Quant à Pere March, peut-être uniquement parce qu'il adopte plus volontiers les formes et l'allure générale des anciens troubadours, il exprime des sentiments plus naturels et nous présente de la femme une idée moins abstraite, soit dans ses *noves* du *Mal d'amor*, soit surtout dans sa chanson *Dompna m platz ben arreada.*

De la poésie amoureuse telle qu'ils l'entendent d'ordinaire à la poésie morale et didactique, il n'y a qu'un pas. Aussi traitent-ils, avec une préférence marquée et certainement moins de banalité, les genres sérieux. Là encore, nous trouvons plus de profondeur chez Jacme March, plus de facilité chez Pere March. Tous deux sont chrétiens et s'attachent à nous montrer la faiblesse de notre nature pour mieux nous faire entrevoir notre destinée immortelle. Mais l'idée de l'humanité avec les devoirs qui lui sont propres se précise déjà, et la poésie devient pour eux la plus accessible et la plus agréable des leçons laïques de morale personnelle ou sociale.

niers poètes. Elle tient plus de place chez fra Bacet et Gabriel Ferruix. Le premier a mérité d'être cité par le misogyne Fr. Ferrer, le second a composé une complainte sur la mort du roi Fernand d'Antequera (1) ; mais ils ont surtout chanté Notre-Dame, l'un dans une *dança* (2), l'autre dans la pièce *Sancta dels sants* qui lui valut la *joya* (3). L'amour profane leur fournit aussi la matière de quelques chansons, mais en très petit nombre, parmi lesquelles on peut signaler une *Requesta d'amor tensonada* (4) de G. Ferruix qui le fit couronner une autrefois.

De ces deux auteurs il faut rapprocher Arnau March. A peu près contemporain de Gabriel Ferruix, puisqu'il a vécu, si l'on en croit la *razo* d'une de ses pièces (5), sous le roi Martin, et, en tout cas, dans l'entourage de sa femme, la reine Marguerite, qui a protégé les lettres, même après la mort de son mari, il a écrit, lui aussi, une de ses plus belles poésies en l'honneur de Notre-Dame. Plus âgé qu'Auzias March et vraisemblablement son cousin (6), il mérite, à ce double titre, d'être étudié de près.

Il ne nous reste de lui que trois pièces complètes et une fragmentaire. Deux appartiennent nettement à la poésie religieuse, les autres à la poésie amoureuse. Encore faut-il ajouter qu'une de ces dernières, la plus importante, est, comme nous le verrons, plus philosophique et morale qu'érotique.

La chanson de Notre-Dame: *Qui pora dir lo misteri ten alt* (7) est une glose poétique de l'évangile de l'Annonciation. Elle dut être composée à l'occasion de cette fête qui se célèbre le 25 mars et avec laquelle les premiers mainteneurs de Barcelone avaient fait coïncider leurs assises solennelles. Chaque dizain y est suivi du verset commenté. Un peu obscure parfois, elle nous présente, vers la fin, un gracieux portrait de la Vierge, répondant à l'ange Gabriel,

Ab cara humil, plassent e agradossa,

(1) Mila, *Poët. lyr. cat.*, p. 10 ; *Obras*, III, 448.
(2) *Ibid.*, p. 19 ; — p. 458.
(3) *Ibid.*, p. 10 ; — p. 448.
(4) *Rev. de Bibliog. cat.*, I, 44 ; Mila, p. 10 ; — p. 448.
(5) Mila, *Obras*, III, 334.
(6) Voyez ci-dessus, p. 49-50.
(7) Baselga, *op. cit.*, p. 19.

C'est aussi au roi Jean que l'on doit l'établissement à Barcelone d'un Consistoire de la Gaie Science, sur le modèle de celui de Toulouse, — et c'est une nouvelle raison, la principale sans doute, pour laquelle il a été surnommé *El amador de la gentileza*. Le document (1) qui nous apprend cette création nous intéresse à plus d'un titre. C'est une commission royale du 20 février 1393, qui charge le chevalier Jacme March et le citoyen de Barcelone, Lluís d'Aversó, auteur, lui aussi, d'un traité de poétique intitulé *Torcimany*, d'organiser une académie en tenant compte, non seulement de celle de Toulouse, mais encore des sociétés similaires de Paris et des autres villes (2). Or l'histoire littéraire ne signale l'existence à Paris, à la fin du XIVe siècle, d'aucune institution de ce genre ; mais le roi d'Aragon est si bien renseigné sur ce qui se passe en France qu'il est difficile de rejeter purement et simplement l'indication qu'il nous fournit. Il est possible qu'il y ait eu à Paris, avant même la *Court Amoureuse*, dite de Charles VI (3), un groupement littéraire analogue aux *puis* des villes du Nord, et c'est à lui que le monarque ferait allusion. On a même prétendu, sur la foi d'Henri de Villena, qu'il aurait envoyé au roi de France une ambassade officielle afin d'obtenir de lui que deux des sept mainteneurs de Toulouse vinssent installer à Barcelone un Consistoire semblable au leur (4).

Ce qu'il est plus facile de connaître avec certitude, ce sont les motifs de cette fondation. Le Roi les expose longuement. Reprenant quelques-unes des idées qui avaient animé les fondateurs de l'Académie toulousaine, il fait un panégyrique de la Gaie Science qui ne laisse pas de nous paraître un peu naïf et hyperbolique. Il y voit la source de toutes les vertus et de toutes les joies pour les jeunes gens comme pour les vieillards. Elle est « le palais des mœurs, la compagne des vertus, la conservatrice de l'honnêteté, la gardienne et l'amie (5) la plus

(1) T. AMAT, *op. cit.*, p. 59.

(2) « Positis, inquam, omnia alia facere que alii et Magistri aut prefecti huic sciencie in civitatibus Parisiensi et Tolose ac aliis civitatibus et locis consueverunt... »

(3) *Romania*, XX, 417.

(4) Voy. sur ce point CHABANEAU, dans sa note à l'*Hist. de Languedoc*, X, 180.

(5) Nous substituons *amica* à *inimica*, faute évidente du texte.

intime de la vertu». On peut l'appeler, d'un seul mot, l'Amour *(amoris vocaboli nominatione atrahimur)*. Aussi espère-t-il, en fondant une académie, que « ses sujets nobles, chevaliers, citoyens généreux *(cives generosi)* et autres, qui se sont plu à cultiver cette science » y feront plus de progrès pour la grande gloire de Dieu et de la Vierge Marie. Jacme March et Lluís d'Aversó, en raison de leur talent déjà éprouvé, sont nommés maîtres et mainteneurs de la Gaie Science et autorisés à célébrer et à commémorer par des poésies la Vierge Marie, le jour de sa fête du mois de mars ou le dimanche suivant. Un sceau représentant la Vierge, l'ange Gabriel et le Saint-Esprit, à l'ombre de l'étendard royal *(sub nostri Regalis signi pallio)*, leur est accordé. Ils ont enfin le droit de juger les « poèmes, ouvrages ou ditiés *(dictamina)* » qui leur sont présentés, de sceller ceux qui en seront dignes et de décerner des joyaux *(jocalia)* aux auteurs les plus habiles.

La première fête n'eut lieu qu'en 1395. Les conseillers de Barcelone firent les frais des récompenses distribuées aux « troubadours » et le Roi lui-même, qui nomme ainsi ceux qui y prirent part, se déclare satisfait. Nous ne savons pas quelles pièces furent couronnées, mais, par ce que nous en dit le Roi, il est permis de croire que la poésie sérieuse, dans laquelle Jacme et Pere March brillaient à la même heure, y fut largement représentée. « Ce fut une belle fête, écrit le Roi dans une lettre fort curieuse, du 19 février 1396, aux Conseillers de Barcelone (1), bien propre à faire fuir l'oisiveté et à apprendre l'art de *ditier* savamment et élégamment. » Et il a soin de répéter quel est, suivant lui, le but de la Gaie Science. « Les hommes instruits, dit-il, peuvent sans inconvénient la connaître, y prendre plaisir et souvent en tirer profit, car elle est fondée sur la rhétorique et, par elle, intimement unie à la sagesse, sinon elle a fort peu de valeur .»

Mais les magistrats de Barcelone, à qui il rappelle ainsi tous ces souvenirs et demande en même temps qu'ils renouvellent cette fête en 1396 et les années suivantes, se montrent peu enthousiastes. Ils décident, le 15 mars, que « tant à cause des grandes et insupportables charges qui pèsent sur la cité que du peu de profit que la dite Gaie Science lui procure, les joyaux

(1) Rubió y Lluch, *op. cit.*, p. 384.

ne seront plus donnés par la ville, mais offerts par quiconque le voudra (1) ». Réponse, dirions-nous aujourd'hui, d'une municipalité plus soucieuse d'économies que de belle et bonne poésie.

La mort tragique du Roi, qui survint le 19 mai de la même année, fit abandonner pendant quelque temps tout projet de nouvelle fête poétique. Mais Martin I[er], qui lui succéda et qu'on a appelé l'*Humain,* probablement à cause de son penchant pour l'humanisme, s'efforça de favoriser, comme son frère, le développement de la Gaie Science. Il fit, le 1[er] mai 1398, ce que la ville de Barcelone avait refusé de faire : il accorda, sur son budget ordinaire, une somme de quarante florins destinés surtout à l'achat des joyaux d'or et d'argent nécessaires. Sa générosité n'était subordonnée qu'à une seule condition, c'est que le droit de nommer et de révoquer les mainteneurs de la Gaie Science *(rectores et defensores ac manutentores prefate amene seu Gaye scientie)* lui appartiendrait entièrement. L'exposé des motifs en latin (2) qui précède l'allocation de ce crédit invoque encore l'exemple de Paris et de Toulouse et reproduit la plupart des considérants de Jean I[er]. La poésie, y est-il dit tout d'abord, doit être cultivée dans un but uniquement moral et didactique, mais on y remarque un argument nouveau, qui sera un des lieux communs de la Renaissance, c'est que la littérature est la grande dispensatrice de la gloire. En revanche, la formule de l'Ecole Toulousaine « à l'honneur de Dieu et de la Vierge Marie » en est absente. Est-ce pure coïncidence, ou faut-il y voir déjà un effet, peut-être inconscient, de la culture antique chez un homme qui, tout en continuant à recueillir çà et là des livres de toutes sortes, mais surtout religieux (3), proposait sérieusement au comte d'Urgel, non seulement de se préoccuper de la santé de sa femme, mais de prendre pour exemples d'amour conjugal Orphée et Tiberius Gracchus (4) ? D'autre part, sa « librairie » nous révèle combien les ouvrages français tenaient encore de place dans ses

(1) *Ibid.*, p. 385, note.
(2) T. Amat, *op. cit.*, p. 171.
(3) Rubió y Lluch, *op. cit.*, p. 389-446.
(4) *Ibid.*, p. 389.

lectures, mais, comme le dit, avec un peu d'exagération, D. Ant. Rubió y Lluch, « l'influence française jette son dernier éclat, avant de disparaître devant le nouvel astre d'Italie (1) ».

II

Le roi Martin mourut le 31 mai 1410, et, avec lui, s'éteignit la race de ces comtes de Barcelone qui, pendant près de deux siècles, avaient favorisé ou cultivé eux-mêmes la poésie vulgaire. Sa mort laissa la Catalogne en proie à de sanglantes rivalités qui se prolongèrent même après la sentence du 28 juin 1412, par laquelle le fameux Parlement de Caspe attribua la couronne d'Aragon à un étranger, l'infant Fernand de Castille, plus connu sous le nom de Fernand d'Antequera. Pendant cet interrègne, les cérémonies des Jeux Floraux furent suspendues. Mais un des premiers actes du nouveau roi, avant même qu'il eût été couronné, fut de signer, le 17 mars 1413, une ordonnance (2) permettant aux mainteneurs du Consistoire d'organiser autant de réunions qu'ils le voudraient ; la plus solennelle devait avoir lieu à la Pentecôte. Il confirmait, en outre, l'attribution de quarante florins faite par son prédécesseur. Mesure politique destinée sans doute à désarmer les résistances que les Catalans opposaient à l'élu de Caspe. Il est vraisemblable qu'elle lui fut conseillée par un homme qui a joué un rôle prépondérant dans cette restauration des Jeux Floraux et auquel sont dus tous les renseignements qui nous restent sur la troisième phase du Consistoire barcelonais.

Henri de Villena (1384-1434), petit-fils d'Alphonse, marquis de Villena et premier duc de Gandie, avait accompagné son cousin Fernand Ier, quand il vint en Catalogne, dès l'automne de 1412, prêter serment en qualité de comte de Barcelone (3). C'était un érudit et un savant qui poussait plus loin encore

(1) *Ibid.*, p. xxx.

(2) *Cançoner* de Paris, Bib. Nat. de Paris, Esp. 225, fol. A.-L.

(3) E. Cotarelo y Mori, *Don Enrique de Villena*, p. 39, note.

V

Dante, Pétrarque et Boccace, cette admirable trinité littéraire, sont d'autant mieux accueillis en Catalogne et à Valence qu'ils ont subi eux-mêmes l'ascendant de la Provence et continuent encore, en un sens, la tradition des troubadours. Ils répondent aussi aux préoccupations morales des écrivains de ces pays et leur apparaissent tout d'abord, non pas tant comme des poètes ou des lettrés, que comme des philosophes et des moralistes qu'ils admirent pour l'élévation de leurs pensées (1). Sans doute saint Vicent Ferrer blâme ceux qui préfèrent Virgile, Ovide et Dante à la Bible (2) ; mais cela même prouve la haute estime que l'on a déjà à cette époque pour le poète florentin. M. Farinelli (3) croit percevoir un écho de son *Nessun maggior dolore* dans un passage du *Libre de Fortuna* de Bernat Metge (4), écrit en 1381. Mais peut-être n'est-ce, après tout, que le simple commentaire d'une pensée commune à Boèce et à saint Thomas et d'où est sortie transfigurée la sentence même de Dante. Il est, au contraire, incontestable que Bernat Metge a composé peu après la mort de Jean Ier (1396) le *Sommi*, où, sous prétexte de résoudre le problème de l'immortalité de l'âme, il reprend le *Songe de Scipion*, décrit l'Enfer de Virgile avec des réminiscences dantesques et reproduit ensuite servilement la diatribe du *Corbaccio* de Boccace contre les femmes(5). De Pétrarque, il traduit *Grisélidis* et déclare, dans sa lettre préface à Madona Ysabel de Guimera, qu'il a pour ses œuvres une « singulière affection » (6). Le dominicain de Valence, Antoni

(1) C'est aussi l'avis de M. A Farinelli, dans ses substantielles études *Dante in Ispagna nell'età media*, p. 2, 23, 34 ; *Sulla fortuna del Petrarca in Ispagna*, p. 8 ; *Note sulla fortuna del* « Corbaccio » *nella Spagna medievale*, p. 1.

(2) R. Chabas, *Estudio sobre los sermones Valencianos de San Vicente Ferrer*, dans *Rev. de Arch., Bibl. y Mus.*, t. VII, 1902, p. 135.

(3) *Dante in Ispagna*, p. 31.

(4) Mila, *Obras*, III, 386.

(5) A. Farinelli, *Dante in Espagna*, p. 26 ; *Sulla fortuna del* « *Corbaccio* », pp. 6-11.

(6) *Historia de Valter e de la pacient Griselda escrita en llati per Francesch Petrarcha e arromançada per Bernat Metge*, Barcelona, 1883, in-4°, p. 2.

principes de l'art des troubadours. « J'ai voulu, dit-il à Don Iñigo López de Mendoza à qui il le dédie, que vous fussiez la source où puiseraient la lumière et la science ceux qui s'intitulent troubadours, afin qu'ils le deviennent réellement. » Il s'y est inspiré, suivant son propre aveu, des poétiques et des grammaires composées par les Ramon Vidal de Besalú, Jofre de Foixà, Berenguer de Noya, Guillem Vedel de Mallorca. Il y cite encore les *Leys d'amors*, le *Doctrinal* de Ramon Cornet avec la critique de Jean de Castellnou et il est à supposer, bien qu'il ne les mentionne pas dans les fragments qui nous restent de son ouvrage, qu'il connaissait aussi le *Libre de Concordances* de Jacme March et le *Torcimany* de Lluís d'Aversó. Ce sont ces traités, ces *livres de l'art*, comme les appelle Villena, qui, par son intermédiaire et par celui de la Catalogne, font pénétrer une seconde fois en Castille la littérature provençale et rendent les poètes espagnols du xv[e] siècle largement tributaires des troubadours.

Le but de la poésie est encore pour Henri de Villena essentiellement moral et il la considère comme très utile « à la vie civile, mettant fin à la paresse et occupant les esprits bien nés à d'honnêtes investigations (1) ».

Il n'est pas étonnant, dès lors, qu'il ait voulu entourer d'un apparat extraordinaire ces concours littéraires qui recommencèrent peu après son arrivée à Barcelone, dès qu'il fut à la tête du Consistoire. Parlant de lui-même, tantôt à la première, tantôt à la troisième personne, il nous raconte dans son *Arte* le cérémonial observé durant ces solennités. Le passage mériterait d'être cité en entier, s'il n'était déjà bien connu et traduit en français par Eugène Baret (2).

Le jour fixé pour la séance du Consistoire, les mainteneurs et les poètes se réunissaient au palais qu'habitait Henri de Villena, et, de là, ils partaient en cortège *(en corporacion)*, précédés des massiers portant les *livres de l'art* et le registre des œuvres couronnées (3). Ils se rendaient à la salle capitu-

(1) « Tanto es el provecho que viene desta dotrina á la vida civil, quitando occio, é ocupando los generosos ingenios en tan honesta investigacion... »

(2) *Les troubadours et leur influence*, p. 97-102.

(3) Il ne s'agit pas, comme le dit D. E. Cotarelo (*op. cit.*, p. 45), du registre des œuvres présentées au concours et des poètes concurrents. La fin de notre analyse le démontre suffisamment.

laire du couvent des Frères Prêcheurs déjà préparée à cet effet et ornée de tapisseries de haute lice. Sur une estrade prenait place Henri de Villena entouré à droite et à gauche des mainteneurs ; à leurs pieds les secrétaires du Consistoire et plus bas les massiers. Le sol était couvert de tapis. Face à l'estrade était une double rangée demi-circulaire de sièges sur lesquels prenaient place les troubadours, et, au milieu de la salle, sur une espèce d'autel couvert de draps d'or étaient posés les *livres de l'art* et la *joya* qu'on allait décerner. Ce n'était pas, comme à Toulouse, une violette, mais une couronne d'or. Il y avait aussi, à droite, un siège réservé pour le Roi qui, d'ordinaire, assistait à la cérémonie, au milieu d'un public nombreux.

Composé sous le roi Jean de deux mainteneurs, le Consistoire vit augmenter ensuite le nombre de ses membres. Peut-être même, à un certain moment, y en eut-il sept, comme pour l'Académie toulousaine. Mais à l'époque d'Henri de Villena, il en comptait quatre, un chevalier, un maître en théologie, un maître ès-lois, et un citoyen honoré. Ils étaient élus par le collège des troubadours, mais leur élection était soumise à l'approbation du Roi.

On faisait silence et alors se levait le maître en théologie qui prononçait un discours avec texte (*thema)* (1) et citations à l'appui, faisant aussi l'éloge de la Gaie Science et des sujets mis au concours, puis il s'asseyait. Un massier invitait alors les troubadours présents à « développer et publier » *(espandiesen i publicasen)* leurs œuvres. « Chacun d'eux se levait alors et lisait à haute voix ses poésies écrites sur du papier damassé de diverses couleurs, avec des lettres d'or et d'argent et de belles enluminures, le mieux que chacun pouvait. La lecture achevée, chacun remettait son œuvre au secrétaire du Consistoire. »

Il y avait ensuite une réunion secrète où étaient examinées les œuvres présentées. Le secrétaire les relisait et chacun des mainteneurs signalait les fautes qu'il remarquait, et on les indiquait en marge. Le joyau était décerné par les votes du Consistoire à celle qui était sans fautes ou qui en avait le moins.

(1) On appelle ainsi le passage de l'Ecriture qu'un prédicateur prend pour sujet de son discours.

Les mainteneurs et les poètes se réunissaient une seconde fois en assemblée publique suivant le même cérémonial et dans la même salle que la première. Là, Henri de Villena ouvrait la séance par un éloge des œuvres concurrentes, s'étendant particulièrement sur la pièce couronnée. Un secrétaire apportait alors la *joya*, c'est-à-dire la couronne d'or, placée sur un diplôme en parchemin richement enluminé, signé d'Henri de Villena et de deux mainteneurs et scellé du sceau consistorial. Le tout était remis au lauréat avec sa composition, copiée au préalable sur le registre du Consistoire, afin qu'elle pût être chantée et récitée en public.

Cela fait, ils retournaient au Palais en bon ordre, le poète couronné entre deux mainteneurs. Devant lui était un page portant la *joya* et escorté de trompettes et de ménestrels. Au Palais, on lui offrait du vin et des épices, et il était ensuite accompagné jusqu'à sa demeure. « Et ainsi, ajoute Villena, était mise en évidence la supériorité que Dieu et la nature ont donnée aux esprits brillants sur les vulgaires. Et les sots ne s'y aventuraient pas » *(é no se atrevian los ediotas).*

Henri de Villena ne dut pas présider longtemps les séances du Consistoire ainsi réorganisé, car, à la mort de son protecteur et ami, le roi Fernand, survenue, comme on sait, le 2 avril 1416, il quitta Barcelone, renonçant à la vie de courtisan, et se refugia à Valence pour s'y consacrer à ses études. Il y resta jusqu'à la fin de 1417 et y composa son second ouvrage, *Los doce trabajos de Hércules,* allégorie morale en catalan, sur les instances du « vertueux chevalier » Mossèn Pero Pardo, seigneur des baronnies d'Albaida et Corbera (1).

III

Que devint, après le départ d'Henri de Villena, l'Académie de Barcelone ? Aucun document ne nous renseigne sur son activité durant les deux premiers tiers du règne d'Alphonse V. Ce prince,

(1) E. Cotarelo, *op. cit.*, p. 49. Cf. Morel-Fatio, *Kat. Lit.*, p. 125.

qui ne parlait que le castillan, paraît n'avoir réellement favorisé la poésie qu'à Naples où il était entouré d'une véritable cour d'écrivains. Peut-être même n'a-t-il pas montré pour le Consistoire barcelonais la même générosité que ses prédécesseurs, car les récompenses que mentionnent les chansonniers de Paris, de Saragosse et de l'*Ateneu* de Barcelone (1) ont été toutes offertes par des particuliers. Une pièce de Leonard de Sors, contemporain du notaire-poète Johan Fogassot, lui valut la « goya que possá » (2) Franci Bussot, citoyen de Barcelone. Johan Puculull composa, au plus tôt en 1453, après la prise de Constantinople, une œuvre « pour le consistoire » de Mossèn Anton Captana, qui avait fait don d'une *joya* destinée à la meilleure poésie « en l'honneur de la Croix » et en faveur de la croisade contre les Turcs (3). Johan Fogassot avait pris part à ce concours (4), et il obtient lui-même, l'année suivante, une nouvelle *joya* pour une poésie en l'honneur de la Vierge. C'est une étole de soie avec un petit vase *(gerilla)* d'or sur lequel un rubis était enchâssé (5). En 1457 enfin, un prix « d'ingratitude de l'amante » *(una joya de desconaxença de la enamorada)* est institué par En Martí Billet et gagné par le notaire Anthoni Vallmanya (6). Rien ne saurait mieux que ce dernier détail nous éclairer sur la nature des sujets imposés par les fondateurs de prix. Les concurrents maudissent d'office la trahison de leur bien-aimée, comme ils chantent ses beautés. Il ne faut pas s'attendre à trouver de l'inspiration dans ces exercices de pure rhétorique où ne sont exprimés que des sentiments de commande.

Si le roi Alphonse V n'a guère pu encourager à distance ces travaux académiques, il semble qu'il en soit autrement du roi Jean de Navarre, après qu'il eut été nommé lieutenant-général du roi d'Aragon. C'est lui qui a dû être quelque peu le Mécène des poètes fréquentant à cette époque le Consistoire barcelo-

(1) Pour ce dernier, voy. *Rev. de bibliog. cat.*, I, 12-67.

(2) Baselga, *op. cit.*, p. 133.

(3) Mila, *Resenya*, p. 176 (*Obras*, III, 213) ; la forme *Puentull* est une faute d'impression.

(4) *Rev. de bibliog. cat.*, I, 15.

(5) *Ibid.*, p. 16.

(6) Mila, *Resenya*, p. 62 (*Obras*, III, 197).

nais. On peut, du moins, l'induire du rôle qui lui est assigné dans une tenson entre Vallmanya et Johan Fogassot (1). Son fils, le fameux Don Carlos d'Aragon, prince de Viane, a pu, lui aussi, les protéger, et l'on sait combien il fut regretté par les poètes de son temps, notamment par Fogassot.

Enfin les solennités des Jeux Floraux ne se célèbrent plus seulement dans la salle capitulaire du monastère des Frères Mineurs, ou dans le chœur du couvent de Valldonzella, ou dans toute autre église : elles ont parfois un cadre plus vaste et plus fleuri, des jardins où, comme à Toulouse, l'on devise d'amour et de religion. C'est ainsi que, d'après une note autographe du *Cançoner d'Amor* (2), le poète Johan Fogassot mit fin, le 20 janvier 1476, à un débat poétique par un jugement rendu « dans le jardin d'En Francesch Morer ». C'est aussi, sans doute, pour se conformer aux pratiques du temps, que Fra Rocaberti met la scène de sa *Gloria d'Amor* dans un « jardin d'amour » qu'il décrit comme un nouvel Eden (3).

« Les Catalans, dit Santillana (4), les Valenciens et aussi quelques Aragonais furent et sont de grands maîtres dans cet art », c'est-à-dire dans la Gaie Science. Pour les Catalans, les origines et les principales phases de ce mouvement littéraire nous sont maintenant connues. Mais nous ne savons pas au juste à quel moment les Valenciens ont commencé à imiter les troubadours. R. Ferrer y Bigné (5) a prétendu voir, dans le notaire de Valence, Dionis Guiot, dont une pièce est inscrite au *Cançoner* de Paris (6), un contemporain de Jacme Ier. A cette opinion s'oppose la forme même des quelques strophes incomplètes qui nous restent de lui. Ni les *estramps*, ni la langue nettement catalane qu'il emploie ne permettent de le faire remonter au-delà du deuxième tiers du xve siècle. Pere March nous a paru être, à plus juste titre, un des premiers, sinon le pre-

(1) *Rev. de bibl. cat.*, I, 21.

(2) Fol. 248. Cf. l'Introduction à notre édition crit. d'Auzias March, p. 11.

(3) Cambouliu, *Essai sur l'hist. de la litt. cat.*, p. 110.

(4) *Obras, l. c.*

(5) *Estudio hist. crit. sobre los poetas valencianos de los siglos XIII, XIV y XV*, p. 20.

(6) Fol. 124. *Reys magniffichs, trop me par causa folla* (Obra figurativa ab rims estrams en lahor del rey, feta per en Dionis, notari de Valencia).

Chapitre (1). D'autre part, il s'y organise, dès 1412, une Ecole des Arts et de Grammaire (2), d'où sortira plus tard l'Université. Son succès est si grand qu'il faut agrandir quelques années après l'édifice primitif et qu'en 1424, les jurés allouent cent florins par an à un poète, Maestro Guillen Veneciano, c'est-à-dire de Venise, pour lire ou expliquer, comme il l'avait fait déjà auparavant, les poètes qui lui seraient désignés. Cette année-là, le *Manual de Concells* de la cité spécifie que ses lectures auront lieu chaque jour, même les jours de fête, et porteront alternativement sur l'*Enéide* de Virgile et la *Consolation* de Boèce (3).



Tel est l'état des lettres en Catalogne et à Valence vers 1430, à l'époque où Auzias March commence à écrire.

Les poètes provençaux et français continuent à s'imposer à l'attention des Catalans, malgré les résistances de quelques-uns d'entre eux. On adopte leurs genres et leurs thèmes ; on imite leurs procédés ; on les traduit même quelquefois. Il se produit une nouvelle floraison de la chanson d'amour ; mais par ses qualités natives la race catalane suit plus spontanément les tendances didactiques et moralisatrices qui s'étaient manifestées dans la littérature provençale, à partir du XIIIe siècle.

A cette expansion de la culture française au sud des Pyrénées, la famille des Marchs, chez qui le goût de la poésie est considéré comme un de ses plus beaux titres de noblesse, a pris une part prépondérante, peut-être déjà avec Bartholomeu, mais sûrement avec Jacme, Pere et Arnau. La fondation du Consistoire de Barcelone lui est due en partie, et Valence devient bientôt, grâce à elle, un foyer poétique plus actif et plus brillant que celui de Barcelone.

C'est dans ce milieu particulièrement bien préparé pour les

(1) M. Velasco y Santos, *op. cit.*, p. 13.

(2) *Ibid.*, p. 18.

(3) « Continuant loablement per cascuns dias, axi fainers com de festes, per alternats dies, la lectura dels libres de Virgili *Eneydos* é del Boeci *de Consolació.* » Cité par M. Velasco, *op. cit.*, p. 22, note.

comprendre que sont apportés, vers la fin du xive siècle, les ouvrages des trois grands écrivains italiens, inspirés eux aussi des troubadours. Aussitôt ils sont l'objet de la faveur publique. On recherche avidement dans les pages de Dante, de Pétrarque ou de Boccace ce que l'on demandait alors à la plupart des auteurs, des règles de conduite, des maximes de sagesse, des exemples édifiants. Tantôt ils fournissent quelques traits isolés, quelques formules saisissantes : tantôt leur esprit souffle pour ainsi dire à travers les nouvelles poésies, même les plus conformes aux prescriptions de l'Ecole Toulousaine.

Au contact de l'Italie se précise et grandit le besoin de se retremper aux sources de la culture gréco-romaine. Si l'antiquité n'est pas encore étudiée pour elle-même, les traductions qu'on donne d'abord des auteurs latins, puis des auteurs grecs, n'en annoncent pas moins les approches de la Renaissance.

Mais la Scolastique et la Théologie dominent encore les intelligences. Le Thomisme triomphe et les Dominicains vont partout répandant la doctrine du maître, s'efforçant de concilier le Dogme et Aristote. Nul, même parmi les chevaliers et les laïcs, ne peut se soustraire à cet empire de la pensée.

C'est sous ces influences qu'a mûri le talent d'Auzias March. Après les essais encore un peu timides et secondaires de ses précurseurs, il va rimer à son tour comme l'ont fait ses parents et construire une œuvre où il laissera entrevoir, plutôt qu'il n'exposera, le meilleur de sa science et de son expérience.

d'amor (1), a-t-elle été connue d'Auzias March. Le nom de *Suaris* paraît avoir été, en effet, pour lui (2), comme pour Fenollar (3), l'occasion d'un mauvais jeu de mots.

A côté de ces séances, il y avait encore des réunions plus familières, que Milà a comparées aux modernes *tertulias*, et où, suivant Jacme Roig, qui en fait une description plaisante (4), après diverses « facéties », on causait « des philosophies du grand Platon, de Tullius, de Caton, de Dante, de poésies et de tragédies ».

Enfin, s'il ne s'est pas établi à Valence de Consistoire proprement dit, d'Académie semblable à celle de Barcelone, des concours poétiques y ont été organisés, avec plus de succès peut-être, dès la première moitié du xve siècle. C'est ainsi qu'un manuscrit de la Bibliothèque de Marseille nous a gardé une chanson inédite (5) sur l'Immaculée Conception pour laquelle un navarrais, Francesch de Mescua, reçut une épée dans le chapitre de la Seu de Valence, en l'année 1440, au moment où Auzias March écrit ses premières chansons. A la même époque paraissent se rapporter les *Cobles fetes per lo preciors cors de Jhesu Xrist per alguns homens de Valencia* (6) du manuscrit de Carpentras.

Il y a donc eu à Valence, dans la deuxième partie de la vie d'Auzias March, des réunions semi-littéraires, semi-religieuses, où quelques chevaliers, mais surtout des bourgeois, notaires

(1) Fol. 235. *Segiu, segiu, aventurés gentils* (En lehor de Na Isabel Suaris). Il y dit d'elle :

la donzella Suaris
actoritzant los savis documents,
judicis grans e subtils arguments
qu'ella sab fer als disputants contraris.
(v. 21-24)

(2) CXXII, 8.

(3) Valence, Bib. univ. y prov. Ms nº 92-6-7: Voy. notre description du ms. *G* dans l'Introd. à l'éd. crit. d'Auzias March, pp. 36-37.

(4) *Spill*, 2818-2880.

(5) *Fermant los ulls alt en l'amor eterna*, 5 str. de 8 v. et 1 tornada de 4 (Bib. de Marseille, Ms. 1095, p. 186).

(6) La première *Actor de patz tot lausor e honor* est composée de strophes « unissonants » ABBACCDD. Voy. Lambert, *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Carpentras*, Carpentras, 1862, in-8º, I, 207, et Cambouliu, *Essai sur l'histoire de la litt. catalane*, p. 42.

ou prêtres pour la plupart, oultivent la poésie, recherchant à la fois la gloire littéraire et les bénédictions du Ciel. Tantôt ils continuent l'ancienne chanson d'amour ou traitent doctement, et quelquefois lourdement, des subtilités de la science amoureuse. Tantôt ils chantent les louanges de Dieu, de la Vierge et des Saints ou discutent en vers des problèmes théologiques.

C'est ce dernier genre qui l'emporte définitivement durant toute la fin du xve siècle dans tous les concours poétiques qui ont lieu à Valence. La poésie académique y est exclusivement religieuse. Alors se révèle, pour la première fois, un véritable groupement de poètes valenciens assez fortement constitué en face de celui de Barcelone. Les Catalans répondent d'ailleurs aux cartels des Valenciens et les Valenciens à ceux des Catalans. Les deux provinces n'en forment plus qu'une au point de vue littéraire, mais avec deux centres poétiques différents et autonomes.

IV

Il n'y a pas de recueil officiel des œuvres des poètes ayant pris part aux concours de l'Académie de Barcelone ou en ayant subi directement ou indirectement l'influence. Le *Cançoner d'amor* de Paris, ceux de Saragosse et de l'*Institut d'Estudis Catalans* proviennent d'amateurs qui y ont inséré sans ordre chronologique les pièces, couronnées ou non, qui répondaient à leurs goûts. Quelque difficile qu'il soit, dans ces conditions, de savoir à quelle époque ils ont écrit, autrement que par des documents d'archives, il convient d'indiquer ceux de ces écrivains qui, en dehors de Jacme et de Pere March, ses ancêtres légitimes et ses modèles pour ainsi dire nécessaires, ont précédé Auzias March et agi plus ou moins certainement sur son esprit.

Citons en première ligne les poètes qui, d'après les œuvres parvenues jusqu'à nous, paraissent être restés fidèles aux formules du code des *Leys d'amors* ou de ses dérivés catalans. Tous, se couformant à la tradition inaugurée par le roi Pierre IV et les poètes de son entourage, cultivent de préférence le sirventés, sous ses diverses formes. Il ne nous reste de Berenguer de

March suivant leur ordre chronologique, et c'est cet ordre que nous avons adopté dans notre édition. Mais, maintenant qu'il s'agit d'apprécier son œuvre, il nous faut y introduire des divisions systématiques et revenir au principe des anciens éditeurs. Les groupes que nous distinguerons, sans abandonner d'ailleurs, au sein de chacun d'eux, le principe du classement chronologique, mais de façon que le rapprochement des pièces fasse mieux apparaître leur identité foncière, nous permettront de dégager la personnalité essentielle de notre auteur, son originalité quelle qu'elle soit.

Cette classification doit comprendre un aussi grand nombre de divisions que possible, afin de mieux cadrer avec la réalité. Il ne serait pas exact, par exemple, de partager les poésies d'Auzias March en deux groupes seulement, *Obres d'amor* et *Obres morals*, comme l'a fait, en 1546, Hyerony Figueres. On négligerait ainsi les *planhs* ou les poésies sur la mort de sa dame, ainsi que la poésie religieuse *Puys que sens tu* qui nous révèlent certains côtés de son talent. Pour la même raison nous rejetterons celle de 1543-45, encore incomplète parce qu'elle omet ce dernier poème religieux ou « spirituel », suivant l'expression du XVIe siècle.

La division en quatre genres adoptée par les éditeurs, en 1539, 1555 et 1560, nous paraît donc préférable. Il est certain que l'Amour, la Mort, la Morale et la Religion constituent les quatre thèmes principaux qu'Auzias March a développés avec le plus de complaisance. Mais nous nous séparerons de ces éditeurs en plaçant les poésies sur la Mort immédiatement après les poésies amoureuses. C'est ce qu'avait fait l'éditeur de 1543-45, suivant en cela l'indication des manuscrits et comprenant sans doute que le poète a voulu très probablement, à la manière de Pétrarque, chanter sa dame morte après l'avoir chantée vivante. Il est tout naturel, du reste, qu'il soit amené par la mort de son amie à se consacrer plus particulièrement au genre moral et religieux.

II

Je commencerai donc l'examen des écrits d'Auzias March

par ses poésies amoureuses qui composent près des quatre cinquièmes de son œuvre.

Ce sont des chansons d'amour et des poèmes, voire même des dissertations poétiques sur l'amour ou ayant trait à l'amour. Tantôt il y fait l'éloge de sa dame ou plus souvent il se plaint des souffrances que lui cause l'affection qu'il a pour elle, tantôt il traite doctement des caractères et des espèces de l'amour, passant d'ailleurs insensiblement du genre lyrique au genre didactique, au point qu'on ne peut guère savoir que par la forme dans quelle province du Gay Saber on s'aventure.

C'est cependant par des chansons d'amour proprement dites qu'il a débuté dans l'art des vers. La plupart d'entre elles ont pour devise *Plena de seny* ou *Lir entre carts*, et ces expressions ne peuvent se rapporter qu'à la même personne. L'ensemble forme une intrigue, et, si on les lit dans l'ordre où nous les avons classées d'après les manuscrits et qu'on les rapproche de celles qui sont adressées soit à *Amor*, soit à *Foll' Amor*, ou dont les tornades commencent par d'autres pseudonymes, on s'aperçoit que l'auteur a eu, au moins dans les deux premiers tiers de son œuvre, l'intention d'en former un tout.

Pour mieux apprécier l'idée maîtresse qui les relie, il ne sera pas inutile d'en donner auparavant une analyse sommaire pièce par pièce. Le sens est d'ailleurs souvent obscur ou flottant. En jetant ainsi sur chacune d'elles un coup d'œil préliminaire, nous fixerons mieux leur véritable signification et nous en comprendrons mieux les secrets rapports.

Le poète renonce aux vains « songes » d'autrefois, à ses plaisirs passés. Il voudrait même en chasser le souvenir qui ne fait qu'aviver sa douleur actuelle (I). Mais cette douleur ne lui fera point abandonner l'amour de son « amie » *(aymia)*, pourvu qu'elle lui en sache gré dès qu'elle le connaîtra. D'ailleurs plus son corps maigrit de douleur, plus il se sent apte à contempler « le véritable amour ». Il implore seulement un peu du pain dont se nourrit sa dame (II). Qu'elle le secoure, car il brûle d'un feu latent que rien ne manifeste au dehors, mais qu'il croit connu d'elle, sans qu'il ait besoin de le lui dire (III). Ce qu'il aime en elle, ce sont ses qualités morales et ce n'est ni la sensualité ni le Corps, mais l'Entendement, à qui elle donne satisfaction (IV). Il a, de peur des médisants, caché son amour,

consentant même à paraître fou à ses semblables, mais il espère que son appel sera entendu (V). Hélas ! Quelles que soient ses qualités de loyal et discret amant, sa dame reste indifférente (VI). Il continuera néanmoins à l'aimer éternellement sans en être récompensé (VII).

Désespéré de ne pas trouver dans la femme l'amour noble et fidèle, il veut renoncer au gai savoir et à l'amour des dames et se consacrer au service de la Vierge Marie (VIII).

Il est en proie à la folie, à des désirs contradictoires et appelle la Mort à son secours (IX). Amour a triomphé de lui et de ses facultés, faisant de l'Entendement son conseiller, de la Volonté son alguazil, et supprimant en lui la Mémoire (X). Puisqu'il n'a plus rien à espérer, il ne lui reste plus qu'à mourir (XI). Tout le mal vient de sa timidité, car il n'ose déclarer son amour. Mais à défaut de déclaration, un geste le fera connaître (XII). Personne ne lui rend amour pour amour. C'est une passion inextinguible et sa dame ne tardera pas à savoir qu'on peut mourir d'amour (XIII). Voilà cinq ans qu'il aime et rien au monde n'a pu satisfaire ses désirs. Il ne se souciera donc plus de rien ici-bas (XIV). Il se plaint de la froideur de son amie et de l'injustice d'Amour qui s'acharne sur lui, alors que sa dame ne le regarde même pas (XV). Sa dame l'a regardé, mais il craint qu'elle ne reste impassible à sa douleur (XVI). Son amour restera incompris et sans récompense, puisqu'il ne le déclare même pas (XVII). Amour lui a révélé ses grands secrets, et il est seul à en connaître le plaisir pur et durable (XVIII). Il craint le refus de sa dame et lui demande de se fier plus à l'amoureux muet et timide qu'à l'audacieux (XIX). Il espère qu'elle compatira à sa douleur, dès qu'elle pourra connaître son amour, et qu'elle lui en saura gré (XX). Il mourra si elle ne répond pas bientôt à son affection (XXI)., si elle ne seconde pas ses efforts vers l'amour pur (XXII).

Il nomme enfin sa dame par son prénom de Thérèse. Elle joint à la beauté physique la plus parfaite l'intelligence la plus fine (XXIII).

Mais voilà que les désirs impurs du fol amour le tourmentent, et il supplie sa dame de lui pardonner en raison de la confiance qu'il a en elle (XXIV). Il souhaite qu'elle l'aime encore d'un amour pur et ne lui sache point gré de l'avoir attirée un matin dans les plaisirs sensibles (XXV). Il déplore

la corruption de son temps et ne sait comment louer sa dame dignement : aussi s'abstient-il de le faire (XXVI). Il souffre perpétuellement, soit qu'il la désire, soit qu'il ait peur de lui adresser la parole (XXVII). Rien ne l'empêchera de tomber publiquement dans les rets d'Amour (XXVIII). Il veut s'éloigner de sa dame pour ne pas succomber (XXIX).

Et, en effet, les trois poésies suivantes (XXX-XXXII), sont des sirventés où il n'est plus question de l'amour. D'autres pensées le préoccupent. Il célèbre d'abord le courage devant la mort et le mépris du monde et de la fortune, sans faire aucune allusion à sa dame, sans même la nommer par sa devise. Puis, après avoir décrit les caprices de la Fortune ou disserté sur le Mérite et la Vertu, il s'adresse encore à *Lis entre chardons* pour lui renouveler l'expression de son désir incessant et de sa douleur impérissable.

Revenant entièrement à la chanson d'amour, il déclare de nouveau à *Pleine de sens* l'affection honnête et pure qu'il a conçue pour elle et dont la source inépuisable est l'esprit (XXXIII). Pourquoi lui laisse-t-il encore ignorer l'amour qui le torture ? (XXXIV). Il en vient à détester l'amour qui est sa vie même, parce qu'il l'a cru inaccessible (XXXV). Il implore la mort, appelle, puis refuse la pitié de sa dame et c'est quand il n'en parle pas que se révèle le mieux l'existence en lui des souffrances de l'amour (XXXVI). Il est coupable de ne pas lui avoir dévoilé son amour et il se complaît dans la douleur que lui cause cette affection non partagée. Il y voit la condition même de son bonheur (XXXVII). Si elle connaît son amour dont l'objet est infini, qu'elle lui montre celui qu'elle éprouve en retour. Il a tout fait pour le mériter, mais elle veut qu'il vive et meure à la fois (XXXVIII). Au milieu de ses douleurs se cache le plaisir de se plaindre et celui de l'amour vrai. Il souhaite que Dieu fasse connaître à sa dame que son amour l'a mis à toute extrémité (XXXIX).

Dans les poésies qui suivent, le poète se montre à nous, tantôt cédant aux tentations du fol amour, tantôt faisant de nouveaux efforts pour rester au service de l'amour pur. Quelques-unes seulement ont pour devise *Plena de Seny* ou *Lir entre carts*. Certaines sont de véritables sirventés personnels ou *maldits*.

L'Amour et la Haine luttent en lui et il fait des vœux pour

le triomphe de la Haine qui se rapproche plus de la Raison (XL). Il dénonce les vices de son temps et vante la crainte de la mauvaise renommée, se plaignant de ne plus pouvoir goûter les mêmes plaisirs qu'autrefois (XLI). Il attaque ensuite avec violence les pratiques malhonnêtes en matière d'amour d'une certaine Na Monbohi (XLII).

Il a honte de l'amour qu'il a éprouvé jusque-là et voit, dans ce sentiment, un symptôme du fol amour (XLIII). Il supplie sa dame de lui faire savoir ce qu'elle et Amour ont décidé de lui (XLIV). Il y a trois sortes d'amour : le corporel ou bestial, l'humain ou mixte, et l'intellectuel ou angélique. C'est de ce dernier qu'il est animé et c'est lui qui triomphe de la Mort (XLV). Il est prêt à prouver par la mort l'intensité de son amour (XLVI). Mais sa dame éprouve des désirs charnels et il exprime son mécontentement à l'égard de sa dame et de Fol Amour (XLVII). Elle revient à de meilleurs sentiments et il jure de l'aimer jusqu'à la fin de ses jours (XLVIII). Amour lui fait endurer des maux étranges, lui inspirant désir et crainte en même temps. Il est tout entier en son pouvoir (XLIX). Son intelligence ne contemple que les qualités divines de sa dame et il souhaite assez de loisir pour ne pas faire autre chose. C'est son esprit et son bienveillant accueil qui la font aimer (L). Qu'elle ne l'accule pas à la mort par son dédain, mais qu'elle le laisse vivre pour qu'il continue à la louer (LI). Il redoute déjà l'inconstance de l'amour (LII). Poussé par des désirs contradictoires, il demande que sa dame soit honnête et malhonnête à la fois (LIII). Joie et douleur, espérance et peur, audace et crainte, telles sont les passions que lui impose l'amour (LIV). L'espérance l'abandonne. Né pour l'amour et profondément amoureux, il souffre de ne pas être aimé (LV). Il est heureux et souhaite que son bonheur puisse durer (LVI).

La mort peut être quelquefois, comme pour Caton d'Utique, le moyen de conserver les plus hautes vertus morales (LVII).

Il ne peut se résoudre à abandonner sa dame que nul ne saurait mieux louer que lui et qu'il aimera sans espoir d'un amour infini et éternel (LVIII). Pour échapper à un péril, il s'expose à un autre. La peur de perdre sa dame en se donnant la mort le pousse à implorer sa pitié et à essuyer un refus qui lui sera mortel (LIX). Si son âme est satisfaite, son corps se révolte, mais il luttera avec confiance contre lui, avec l'aide de Dieu et

de sa dame (LX). Il renonce à mourir, mais condamne son entendement à la douleur, parce que sa dame ne peut avoir pour lui qu'un amour impur et grossier (LXI). Bien qu'elle soit intelligente et possède une grande honnêteté, elle reste indifférente à l'amour infini qu'il a pour elle et il se plaint encore de Fol Amour (LXII). Il regrette le temps où il souffrait au service d'Amour. Le mal d'aimer n'est autre que la connaissance et le désir d'un bien qui nous fait défaut, et il se repent d'avoir injustement accusé Amour d'ingratitude (LXIII). Incompris de sa dame qui ne voit ni la nature ni la force de son amour, il cesse d'aimer et se prépare à la mort (LXIV).

La Colère et l'Amour se disputent son cœur. Son salut ne peut être que dans un autre amour et il se réjouit que les maux de la vieillesse puissent dès maintenant le soustraire à la servitude de Fol Amour (LXV). Un nouvel amour, plus fort encore que le précédent, s'est emparé de lui un Vendredi-Saint. Il souhaite qu'il soit partagé (LXVI). Son âme désire ne faire qu'un avec celle de sa dame et il brûle d'amour pour son esprit sans savoir encore quels sont ses sentiments (LXVII). Il sert volontairement le plus puissant et le plus sévère des seigneurs et voilà pourquoi il ne tolère en lui que les pensées les plus nobles (LXVIII). Nul n'a ressenti plus que lui l'amour et ses douleurs. A la vue de sa dame il se trouble et la peur l'empêche de parler. Amour est injuste à son égard (LXIX). Amour lui inspire des sentiments contradictoires et lui refuse la récompense qu'il mérite, parce qu'il ne voit point clair en lui (LXX). Sa dame ne sait point résister aux désirs de la chair, et les femmes, en général, sont incapables d'atteindre l'amour durable. Aussi renonce-t-il à les aimer et maudit-il le temps de ses folles amours (LXXI).

Et, de fait, il consacre la poésie qui suit à l'éloge de Jésus-Christ. Comment louer d'après ses mérites cet Etre éternel en qui réside toute perfection, ce Juste qui a étendu son empire à toute la terre, sans avoir recours aux biens de la Fortune ?

Puis, repris par l'amour, il déclare en parler sans exagération. Il en aime jusqu'aux souffrances, car il s'y mêle toujours quelque plaisir, et il ne veut point guérir des plaies qu'il fait. C'est se couvrir de gloire que d'aimer autrui pour ses vertus, suivant celui des trois amours qui est impérissable (LXXIII).

V

Dante, Pétrarque et Boccace, cette admirable trinité littéraire, sont d'autant mieux accueillis en Catalogne et à Valence qu'ils ont subi eux-mêmes l'ascendant de la Provence et continuent encore, en un sens, la tradition des troubadours. Ils répondent aussi aux préoccupations morales des écrivains de ces pays et leur apparaissent tout d'abord, non pas tant comme des poètes ou des lettrés, que comme des philosophes et des moralistes qu'ils admirent pour l'élévation de leurs pensées (1). Sans doute saint Vicent Ferrer blâme ceux qui préfèrent Virgile, Ovide et Dante à la Bible (2) ; mais cela même prouve la haute estime que l'on a déjà à cette époque pour le poète florentin. M. Farinelli (3) croit percevoir un écho de son *Nessun maggior dolore* dans un passage du *Libre de Fortuna* de Bernat Metge (4), écrit en 1381. Mais peut-être n'est-ce, après tout, que le simple commentaire d'une pensée commune à Boèce et à saint Thomas et d'où est sortie transfigurée la sentence même de Dante. Il est, au contraire, incontestable que Bernat Metge a composé peu après la mort de Jean Ier (1396) le *Sommi*, où, sous prétexte de résoudre le problème de l'immortalité de l'âme, il reprend le *Songe de Scipion*, décrit l'Enfer de Virgile avec des réminiscences dantesques et reproduit ensuite servilement la diatribe du *Corbaccio* de Boccace contre les femmes(5). De Pétrarque, il traduit *Grisélidis* et déclare, dans sa lettre préface à Madona Ysabel de Guimera, qu'il a pour ses œuvres une « singulière affection » (6). Le dominicain de Valence, Antoni

(1) C'est aussi l'avis de M. A Farinelli, dans ses substantielles études *Dante in Ispagna nell'età media*, p. 2, 23, 34 ; *Sulla fortuna del Petrarca in Ispagna*, p. 8 ; *Note sulla fortuna del* « Corbaccio » *nella Spagna medievale*, p. 1.

(2) R. Chabas, *Estudio sobre los sermones Valencianos de San Vicente Ferrer*, dans *Rev. de Arch., Bibl. y Mus.*, t. VII, 1902, p. 135.

(3) *Dante in Ispagna*, p. 31.

(4) Mila, *Obras*, III, 386.

(5) A. Farinelli, *Dante in Espagna*, p. 26 ; *Sulla fortuna del « Corbaccio »*, pp. 6-11.

(6) *Historia de Valter e de la pacient Griselda escrita en llati per Francesch Petrarcha e arromançada per Bernat Metge*, Barcelona, 1883, in-4°, p. 2.

dorénavant à tout nouvel amour et se défie de Fol Amour où il ne trouve pas les mêmes plaisirs qu'autrefois et dont il connaît maintenant les douleurs (LXXXVIII). Ce n'est que par sa dame qu'il atteindra le souverain bien, mais il faut que leurs volontés soient parfaitement unies et qu'elles s'élèvent vers lui ensemble et d'un commun accord. Jaloux de Dieu même, si elle a pour lui un grand amour, il ne peut souffrir qu'elle soit heureuse ou malheureuse sans lui (LXXXIX). Rien n'est plus triste que de se rappeler le bonheur d'autrefois en un temps de misère et il ne prévoit pas d'autres plaisirs pour l'avenir, à moins qu'il ne se donne un autre entendement et de nouvelles habitudes, ce qui est impossible de son vivant. Le jeu et les femmes ne réservent que déceptions (XC). Il regrette l'instabilité et les vicissitudes d'Amour (XCI).

Après la mort de sa dame sur laquelle il verse des larmes poétiques dans les six pièces suivantes, il traite d'autres sujets que l'amour. Mais il revient encore de temps en temps à son thème favori.

Ses griefs contre Fol Amour sont les mêmes et le temps n'a pas adouci ses souffrances (XCVIII). S'il n'est plus l'amoureux d'autrefois, c'est qu'il n'a trouvé dans les femmes que des êtres changeants (XCIX).

Il aime *Belle au bon sens* d'une folle affection qui stimule son désir et affaiblit son intelligence. Il en est tout bouleversé. Tout son bonheur est auprès d'elle (CI). Il a suffisamment décrit autrefois les secrets de l'amour. Maintenant il n'y a plus en lui qu'amour corporel et il en montre les divers effets (CII).

Le bonheur est dans l'amour pur qui n'est autre que le triomphe de la raison sur nos appétits inférieurs, et le roi Alphonse V, à qui il s'adresse, montre mieux que tout autre comment on peut à la fois aimer et garder intacte sa raison (CVIII).

Il avait renoncé à l'amour, mais à la vue de *Mon dernier bien*, en qui l'esprit domine l'appétit, il s'est résigné à souffrir de nouveau pour elle tous les maux d'autrefois (CIX).

Il ne veut aimer que la Vierge, tant les autres amours le rendent malheureux (CX).

Il a dit un adieu éternel à l'amour, et il en souffre à en mourir. Il ne peut adresser ses vers ni à Amour à qui il ne parle

plus depuis longtemps, ni à une dame, car il n'en est pas qui s'aperçoive de sa tristesse (CXI).

Obligé de renoncer à Amour, auquel il tenait par-dessus tout, il souffre, mais sa souffrance est tempérée par un plaisir. Toutefois, pour rester digne du nom qu'il porte, il quittera le monde sans regret (CXIV).

Désespéré de n'avoir pas trouvé une âme qui répondît à la sienne, il s'est abandonné à l'amour impur contre qui sa raison ne peut plus rien et que tout homme doit redouter jusqu'à sa mort (CXV).

Impuissant à résister à l'horrible désir que lui inspire Amour, il aime sa dame et la déteste à la fois. En lui luttent l'amour et la colère, mais l'amour l'emporte, et il s'y abandonne, quelque danger qu'il y ait à le faire (CXVI).

L'amour qui subsiste en lui, ce n'est ni l'amour bestial, ni l'amour angélique, mais celui qui est propre à l'homme et résulte à la fois de l'âme et du corps, c'est-à-dire l'amour mixte. Après s'être porté tantôt vers le corps, tantôt vers l'âme, il finit par n'être plus qu'une simple habitude intellectuelle, absolument désintéressée (CXVII).

S'il recherche le plaisir d'aimer, c'est parce qu'il tient à ce qu'il y a de plus profond dans notre cœur, à l'amour de soi. Mais tandis que l'amour de soi est permanent chez l'homme, l'amour de la femme est passager et variable. Sa puissance n'est due qu'à l'habitude (CXVIII).

Ce qu'il aime aujourd'hui en sa dame, ce n'est point ce qu'il peut voir ou toucher, mais l'expression de son corps pris dans son entier, son attitude *(gest)*. Aussi ne tient-il pas à en être aimé (CXIX).

Il se décide à ne plus songer à l'amour et peu à peu Amour perdra tout pouvoir sur lui. La vertu qu'il manifestera ne sera pas pure tendance, mais habitude, et le plaisir honnête sera toujours à sa disposition. Il prie la Vierge Marie de l'aider à considérer ce monde comme un lieu d'exil (CXX).

Il est difficile de se défaire promptement des tendances qui résultent d'habitudes invétérées, afin d'acquérir les vertus opposées (CXXI).

Il demande au roi Alphonse V un faucon pour qu'il puisse oublier à la chasse la galanterie et l'amour (CXXII). Dans une seconde rédaction de la même pièce, plus longue que la précé-

dente, il ajoute qu'à Naples se trouve la femme capable d'un amour autre que l'amour sensuel, et c'est Lucrèce d'Alagno, digne objet de l'affection du Roi. Ils sont rares ceux qui connaissent l'amour humain, participant à la fois de l'âme et du corps (CXXII *bis*).

Il y a trois espèces d'amour, si l'on en considère la fin : l'honnête, l'utile et l'agréable. Il commence par le corps, puis l'âme s'y mêle étroitement au point qu'on ne saurait distinguer leur rôle respectif. S'il se complaît encore dans les pensées d'amour, c'est pour d'autres motifs qu'auparavant (CXXIII).

Son âge l'a fait renoncer à l'amour. Mais est-ce par chasteté que Johan Moreno lui résiste ? (CXXIV).

Il demande à Na Tecla, nièce du pape Calixte III, de trancher le débat qui s'est élevé entre ses yeux et ses oreilles sur ce point : Vaut-il mieux la voir ou l'entendre ? (CXXV).

A une demande de Mossèn Fenollar, il répond que les querelles des amants ont pour cause la crainte que chacun a de voir l'autre attiré par d'autres qualités et que l'amour ne se transforme en amitié (CXXVI).

On voit que les incidents de la vie amoureuse du poète ne sont ni très nombreux ni variés. C'est un roman, mais où l'analyse psychologique tient plus de place que l'intrigue. C'est plutôt la confession des efforts douloureux qu'a faits l'auteur pour atteindre le véritable amour.

Sa passion, telle qu'elle résulte de ses chansons d'amour, présente deux aspects et donne lieu à deux thèmes généraux.

Dans un grand nombre de pièces, surtout dans les premières, il exprime son affection inconnue de tous, même de celle qui en est l'objet. Comme dans le célèbre sonnet d'Arvers, il chante

Un amour éternel en un moment conçu,

et, comme lui, il pourrait ajouter :

Le mal est sans espoir, aussi j'ai dû le taire,
Et celle qui l'a fait n'en a jamais rien su.

révélées par Milà (1) et par M. Farinelli (2). Remarquons aussi qu'il a connu Pétrarque. Sa chanson *Si'n lo mon fos gentilesa perduda* (3), où il énumère les dames de la Cour du comte de Cardona, offre la même allure que certaines parties du *Trionfo d'amore* et du *Trionfo della fama*, et on a déjà observé (4) que deux vers de son sirventés *Sobre l pus naut alament* nous fait penser au traité *De Remediis utriusque fortunæ*.

Des *Rime* de Pétrarque s'est aussi inspiré Jordi de Sent Jordi. Personne ne conteste plus que sa fameuse *Canço d'opposits* ne soit une paraphrase et parfois une traduction du sonnet CIV : *Pace non trovo e non ho da far guerra.* Il y développe le même thème que Pétrarque, notant minutieusement et parfois avec un luxe de détails vraiment excessif, toutes les sensations contraires qu'il éprouve, toutes les situations contradictoires dans lesquelles il se trouve placé. Les troubadours et les trouvères avaient déjà dépeint le trouble, la folie où nous jette l'amour (5). Mais nul, avant Pétrarque, n'avait décrit, avec autant de force, ni avec la même richesse d'expression, la mélancolie qui en résulte. On perçoit encore un écho de ces plaintes dans d'autres pièces de Jordi de Sent Jordi, dans sa *Dança escondit,* dans son *Enyorament,* et enfin dans son *Comjat.* C'est celui des premiers Pétrarquistes catalans qui a le mieux rivalisé avec son modèle et en a reproduit avec le plus de netteté les sentiments et les images caractéristiques.

Enfin les ouvrages de Boccace que Bernat Metge avait fait connaître n'étaient pas les seuls répandus en Catalogne à cette époque. Dès 1429, s'achevait, en effet, une traduction anonyme du *Decameron,* qui vient d'être publiée (6).

(1) *Obras*, III, 502.
(2) *L. c.*, 33.
(3) MILA, *Poët. lyr.*, 28 ; *Obras*, III, 467.
(4) FARINELLI, *Sulla fort. del Petr. in Isp.*, p. 17.
(5) P. MEYER, *Rapports de la poésie des trouvères avec celle des troubadours*, in *Romania*, XIX, 7.
(6) JOHAN BOCCACI, *Decameron*. Traducció catalana (1429), publicada per J. Massó Torrents, New-York, 1910, in-4° (*Bib., hispanica*, XIX).

VI

En même temps que les ouvrages de Dante, Pétrarque et Boccace pénètrent en Catalogne, le goût de l'antiquité classique s'y développe. On n'avait eu jusque-là que de vagues extraits des écrivains grecs et latins. On cherche maintenant à les mieux connaître, d'abord sous l'impulsion de Jean Ier et de Martin Ier, ensuite et surtout, durant l'activité littéraire d'Auzias March, avec le concours d'Alphonse V d'Aragon. En dehors de l'espagnol Henri de Villena, qui séjourna cependant plusieurs années à Barcelone et à Valence, plusieurs catalans contribuent, par leur imitation ou traduction des classiques latins, à ramener les esprits vers la Rome d'autrefois. En eux on sent, avant la Renaissance proprement dite, les premiers frissons de la fièvre de l'érudition qui caractérisera cette époque (1). Pere Saplana, traduit, avant 1375, la *Consolatio* de Boèce, Nicolas Quils le *De Officiis* de Cicéron, un anonyme les *Héroïdes* d'Ovide, Mossèn Anton Vilaragut les tragédies de Sénèque. Bernat Metge imite, de son côté, certaines parties de l'*Eneide*. Enfin Antoni Canals, dominicain et professeur de théologie à Valence de 1390 à 1398, qui a vulgarisé, comme nous l'avons vu, un traité moral attribué à saint Bernard et mis à profit l'*Africa* de Pétrarque, « arromance » encore le *De Providentia* de Sénèque et les *Facta dictaque memorabilia* de Valère Maxime, dont il n'admire pas tant les récits merveilleux et extraordinaires que les exhortations à la vertu. Il dédie ces deux dernières traductions, l'une à Mossèn Ramon Boil, gouverneur de Valence, de 1393 à 1406, l'autre à Jacme d'Aragon, évêque de la même ville, de 1369 à 1396.

Antoni Canals meurt en 1419. Mais, après lui, fleurissent encore à Valence la Théologie et les Belles-Lettres. L'enseignement théologique y est donné dans la *Seu* par les soins du

(1) Voy. A. Rubió y Lluch, *El renacimiento clásico en la lit. cat.*, p. 21 et suiv. Cf. Morel-Fatio, *Kat. Lit.*, p. 103, 104, 121, 114.

Chapitre (1). D'autre part, il s'y organise, dès 1412, une Ecole des Arts et de Grammaire (2), d'où sortira plus tard l'Université. Son succès est si grand qu'il faut agrandir quelques années après l'édifice primitif et qu'en 1424, les jurés allouent cent florins par an à un poète, Maestro Guillen Veneciano, c'est-à-dire de Venise, pour lire ou expliquer, comme il l'avait fait déjà auparavant, les poètes qui lui seraient désignés. Cette année-là, le *Manual de Concells* de la cité spécifie que ses lectures auront lieu chaque jour, même les jours de fête, et porteront alternativement sur l'*Enéide* de Virgile et la *Consolation* de Boèce (3).

*
* *

Tel est l'état des lettres en Catalogne et à Valence vers 1430, à l'époque où Auzias March commence à écrire.

Les poètes provençaux et français continuent à s'imposer à l'attention des Catalans, malgré les résistances de quelques-uns d'entre eux. On adopte leurs genres et leurs thèmes ; on imite leurs procédés ; on les traduit même quelquefois. Il se produit une nouvelle floraison de la chanson d'amour ; mais par ses qualités natives la race catalane suit plus spontanément les tendances didactiques et moralisatrices qui s'étaient manifestées dans la littérature provençale, à partir du XIIIe siècle.

A cette expansion de la culture française au sud des Pyrénées, la famille des Marchs, chez qui le goût de la poésie est considéré comme un de ses plus beaux titres de noblesse, a pris une part prépondérante, peut-être déjà avec Bartholomeu, mais sûrement avec Jacme, Pere et Arnau. La fondation du Consistoire de Barcelone lui est due en partie, et Valence devient bientôt, grâce à elle, un foyer poétique plus actif et plus brillant que celui de Barcelone.

C'est dans ce milieu particulièrement bien préparé pour les

(1) M. Velasco y Santos, *op. cit.*, p. 13.
(2) *Ibid.*, p. 18.
(3) « Continuant loablement per cascuns dias, axi fainers com de festes, per alternats dies, la lectura dels libres de Virgili *Eneydos* é del Bocci *de Consolació.* » Cité par M. Velasco, *op. cit.*, p. 22, note.

comprendre que sont apportés, vers la fin du XIV[e] siècle, les ouvrages des trois grands écrivains italiens, inspirés eux aussi des troubadours. Aussitôt ils sont l'objet de la faveur publique. On recherche avidement dans les pages de Dante, de Pétrarque ou de Boccace ce que l'on demandait alors à la plupart des auteurs, des règles de conduite, des maximes de sagesse, des exemples édifiants. Tantôt ils fournissent quelques traits isolés, quelques formules saisissantes : tantôt leur esprit souffle pour ainsi dire à travers les nouvelles poésies, même les plus conformes aux prescriptions de l'Ecole Toulousaine.

Au contact de l'Italie se précise et grandit le besoin de se retremper aux sources de la culture gréco-romaine. Si l'antiquité n'est pas encore étudiée pour elle-même, les traductions qu'on donne d'abord des auteurs latins, puis des auteurs grecs, n'en annoncent pas moins les approches de la Renaissance.

Mais la Scolastique et la Théologie dominent encore les intelligences. Le Thomisme triomphe et les Dominicains vont partout répandant la doctrine du maître, s'efforçant de concilier le Dogme et Aristote. Nul, même parmi les chevaliers et les laïcs, ne peut se soustraire à cet empire de la pensée.

C'est sous ces influences qu'a mûri le talent d'Auzias March. Après les essais encore un peu timides et secondaires de ses précurseurs, il va rimer à son tour comme l'ont fait ses parents et construire une œuvre où il laissera entrevoir, plutôt qu'il n'exposera, le meilleur de sa science et de son expérience.

TROISIÈME PARTIE

Les œuvres d'Auzias March

CHAPITRE PREMIER

DIVISION DES ŒUVRES D'AUZIAS MARCH. SENS GÉNÉRAL DE SES POÉSIES AMOUREUSES

I

Nous avons étudié les origines paternelles et la vie d'Auzias March, l'œuvre de ses prédécesseurs et la société littéraire où il vécut : voyons ce que fut le poète.

Il nous reste de lui cent vingt-huit poésies ou *dictats*, comme il les appelle lui-même dans la pièce XXXIX *Qui no es trist de mos dictats no cur*, dont l'éditeur de 1543 et ses successeurs ont fait la préface de toute l'œuvre. On a pris l'habitude de les désigner du nom de chansons (1), et ce terme n'est pas inexact, si l'on songe qu'il était appliqué par les troubadours au genre noble par excellence (2). Et pourtant quelques réserves sont nécessaires. La chanson était composée, suivant les *Leys d'amors*, d'un nombre déterminé de strophes bien rimées. Or

(1) *Canticas*, dans l'éd. 1539, *Cantos*, en 1555, et *Cants* en 1560, ainsi que dans les éditions du XIXe siècle.

(2) A. Jeanroy, *La poésie provençale au M. A*, dans *Revue des Deux-Mondes*, 1er fév. 1903, p. 661.

il y a, dans Auzias March, plusieurs pièces de longueur variable et beaucoup d'autres à vers libres ou *estramps*. Les unes et les autres ont un caractère didactique bien marqué et ne méritent guère qu'à cause des sujets élevés qui y sont traités le titre de chansons. On peut les comparer à cet égard aux deux *ensenhamens* constitués par une *codolada* et une pièce de *noves rimades* qui terminent notre édition et qu'il est manifestement impossible de comprendre dans le genre de la chanson.

En outre, quelques poésies, qui ont l'amour pour sujet, appartiennent à ce genre de sirventés qui prit en Catalogne le nom de *maldit* et où excellèrent les Masdovelles. C'est dans cette catégorie que rentre la pièce XLII *Vos qui sabeu de la tortra l costum* où Auzias March prend à partie une courtisane de bas étage. Mais il semble bien qu'on ait employé aussi (1) le mot de sirventés pour toute poésie identique par la forme à la chanson, mais dont le fond était moral et didactique, si bien que la plupart des œuvres morales d'Auzias March devraient être appelées des sirventés.

Enfin les *Demandes* (2) et la *Resposta* (3) qu'il a adressées à quelques beaux esprits de son temps, vers la fin de sa vie, se conformant ainsi à un usage qui s'était généralisé en Espagne, comme le prouve le *Cancionero de Baena*, et, d'autre part, les épîtres au roi d'Aragon (4) sont des œuvres de circonstance qui ne sauraient prétendre au titre de chanson, quelque place qu'y tienne l'amour.

Ce n'est donc pas sans raison que certains éditeurs ont simplement appelé *obres* les pièces d'Auzias March. Le nom général de *poésies* leur convient cependant davantage, et nous réserverons le terme de chanson à celles qui remplissent véritablement les conditions du genre.

Suivant quel ordre examinerons-nous les poésies de notre auteur ?

Dans une précédente étude (5) nous avons essayé de montrer l'utilité qu'il y a pour la critique à classer les pièces d'Auzias

(1) Voy. ci-dessus, p. 136.
(2) CXXIV, CXXV.
(3) CXXVI.
(4) CVIII, CXXII et CXXII *bis*.
(5) *Sur la chronologie des poésies d'Auzias March* (*Romania*, XXXVI, 203).

March suivant leur ordre chronologique, et c'est cet ordre que nous avons adopté dans notre édition. Mais, maintenant qu'il s'agit d'apprécier son œuvre, il nous faut y introduire des divisions systématiques et revenir au principe des anciens éditeurs. Les groupes que nous distinguerons, sans abandonner d'ailleurs, au sein de chacun d'eux, le principe du classement chronologique, mais de façon que le rapprochement des pièces fasse mieux apparaître leur identité foncière, nous permettront de dégager la personnalité essentielle de notre auteur, son originalité quelle qu'elle soit.

Cette classification doit comprendre un aussi grand nombre de divisions que possible, afin de mieux cadrer avec la réalité. Il ne serait pas exact, par exemple, de partager les poésies d'Auzias March en deux groupes seulement, *Obres d'amor* et *Obres morals*, comme l'a fait, en 1546, Hyerony Figueres. On négligerait ainsi les *planhs* ou les poésies sur la mort de sa dame, ainsi que la poésie religieuse *Puys que sens tu* qui nous révèlent certains côtés de son talent. Pour la même raison nous rejetterons celle de 1543-45, encore incomplète parce qu'elle omet ce dernier poème religieux ou « spirituel », suivant l'expression du XVI[e] siècle.

La division en quatre genres adoptée par les éditeurs, en 1539, 1555 et 1560, nous paraît donc préférable. Il est certain que l'Amour, la Mort, la Morale et la Religion constituent les quatre thèmes principaux qu'Auzias March a développés avec le plus de complaisance. Mais nous nous séparerons de ces éditeurs en plaçant les poésies sur la Mort immédiatement après les poésies amoureuses. C'est ce qu'avait fait l'éditeur de 1543-45, suivant en cela l'indication des manuscrits et comprenant sans doute que le poète a voulu très probablement, à la manière de Pétrarque, chanter sa dame morte après l'avoir chantée vivante. Il est tout naturel, du reste, qu'il soit amené par la mort de son amie à se consacrer plus particulièrement au genre moral et religieux.

II

Je commencerai donc l'examen des écrits d'Auzias March

par ses poésies amoureuses qui composent près des quatre cinquièmes de son œuvre.

Ce sont des chansons d'amour et des poèmes, voire même des dissertations poétiques sur l'amour ou ayant trait à l'amour. Tantôt il y fait l'éloge de sa dame ou plus souvent il se plaint des souffrances que lui cause l'affection qu'il a pour elle, tantôt il traite doctement des caractères et des espèces de l'amour, passant d'ailleurs insensiblement du genre lyrique au genre didactique, au point qu'on ne peut guère savoir que par la forme dans quelle province du Gay Saber on s'aventure.

C'est cependant par des chansons d'amour proprement dites qu'il a débuté dans l'art des vers. La plupart d'entre elles ont pour devise *Plena de seny* ou *Lir entre carts,* et ces expressions ne peuvent se rapporter qu'à la même personne. L'ensemble forme une intrigue, et, si on les lit dans l'ordre où nous les avons classées d'après les manuscrits et qu'on les rapproche de celles qui sont adressées soit à *Amor,* soit à *Foll' Amor,* ou dont les tornades commencent par d'autres pseudonymes, on s'aperçoit que l'auteur a eu, au moins dans les deux premiers tiers de son œuvre, l'intention d'en former un tout.

Pour mieux apprécier l'idée maîtresse qui les relie, il ne sera pas inutile d'en donner auparavant une analyse sommaire pièce par pièce. Le sens est d'ailleurs souvent obscur ou flottant. En jetant ainsi sur chacune d'elles un coup d'œil préliminaire, nous fixerons mieux leur véritable signification et nous en comprendrons mieux les secrets rapports.

Le poète renonce aux vains « songes » d'autrefois, à ses plaisirs passés. Il voudrait même en chasser le souvenir qui ne fait qu'aviver sa douleur actuelle (I). Mais cette douleur ne lui fera point abandonner l'amour de son « amie » *(aymia),* pourvu qu'elle lui en sache gré dès qu'elle le connaîtra. D'ailleurs plus son corps maigrit de douleur, plus il se sent apte à contempler « le véritable amour ». Il implore seulement un peu du pain dont se nourrit sa dame (II). Qu'elle le secoure, car il brûle d'un feu latent que rien ne manifeste au dehors, mais qu'il croit connu d'elle, sans qu'il ait besoin de le lui dire (III). Ce qu'il aime en elle, ce sont ses qualités morales et ce n'est ni la sensualité ni le Corps, mais l'Entendement, à qui elle donne satisfaction (IV). Il a, de peur des médisants, caché son amour,

consentant même à paraître fou à ses semblables, mais il espère que son appel sera entendu (V). Hélas ! Quelles que soient ses qualités de loyal et discret amant, sa dame reste indifférente (VI). Il continuera néanmoins à l'aimer éternellement sans en être récompensé (VII).

Désespéré de ne pas trouver dans la femme l'amour noble et fidèle, il veut renoncer au gai savoir et à l'amour des dames et se consacrer au service de la Vierge Marie (VIII).

Il est en proie à la folie, à des désirs contradictoires et appelle la Mort à son secours (IX). Amour a triomphé de lui et de ses facultés, faisant de l'Entendement son conseiller, de la Volonté son alguazil, et supprimant en lui la Mémoire (X). Puisqu'il n'a plus rien à espérer, il ne lui reste plus qu'à mourir (XI). Tout le mal vient de sa timidité, car il n'ose déclarer son amour. Mais à défaut de déclaration, un geste le fera connaître (XII). Personne ne lui rend amour pour amour. C'est une passion inextinguible et sa dame ne tardera pas à savoir qu'on peut mourir d'amour (XIII). Voilà cinq ans qu'il aime et rien au monde n'a pu satisfaire ses désirs. Il ne se souciera donc plus de rien ici-bas (XIV). Il se plaint de la froideur de son amie et de l'injustice d'Amour qui s'acharne sur lui, alors que sa dame ne le regarde même pas (XV). Sa dame l'a regardé, mais il craint qu'elle ne reste impassible à sa douleur (XVI). Son amour restera incompris et sans récompense, puisqu'il ne le déclare même pas (XVII). Amour lui a révélé ses grands secrets, et il est seul à en connaître le plaisir pur et durable (XVIII). Il craint le refus de sa dame et lui demande de se fier plus à l'amoureux muet et timide qu'à l'audacieux (XIX). Il espère qu'elle compatira à sa douleur, dès qu'elle pourra connaître son amour, et qu'elle lui en saura gré (XX). Il mourra si elle ne répond pas bientôt à son affection (XXI)., si elle ne seconde pas ses efforts vers l'amour pur (XXII).

Il nomme enfin sa dame par son prénom de Thérèse. Elle joint à la beauté physique la plus parfaite l'intelligence la plus fine (XXIII).

Mais voilà que les désirs impurs du fol amour le tourmentent, et il supplie sa dame de lui pardonner en raison de la confiance qu'il a en elle (XXIV). Il souhaite qu'elle l'aime encore d'un amour pur et ne lui sache point gré de l'avoir attirée un matin dans les plaisirs sensibles (XXV). Il déplore

la corruption de son temps et ne sait comment louer sa dame dignement : aussi s'abstient-il de le faire (XXVI). Il souffre perpétuellement, soit qu'il la désire, soit qu'il ait peur de lui adresser la parole (XXVII). Rien ne l'empêchera de tomber publiquement dans les rets d'Amour (XXVIII). Il veut s'éloigner de sa dame pour ne pas succomber (XXIX).

Et, en effet, les trois poésies suivantes (XXX-XXXII), sont des sirventés où il n'est plus question de l'amour. D'autres pensées le préoccupent. Il célèbre d'abord le courage devant la mort et le mépris du monde et de la fortune, sans faire aucune allusion à sa dame, sans même la nommer par sa devise. Puis, après avoir décrit les caprices de la Fortune ou disserté sur le Mérite et la Vertu, il s'adresse encore à *Lis entre chardons* pour lui renouveler l'expression de son désir incessant et de sa douleur impérissable.

Revenant entièrement à la chanson d'amour, il déclare de nouveau à *Pleine de sens* l'affection honnête et pure qu'il a conçue pour elle et dont la source inépuisable est l'esprit (XXXIII). Pourquoi lui laisse-t-il encore ignorer l'amour qui le torture ? (XXXIV). Il en vient à détester l'amour qui est sa vie même, parce qu'il l'a cru inaccessible (XXXV). Il implore la mort, appelle, puis refuse la pitié de sa dame et c'est quand il n'en parle pas que se révèle le mieux l'existence en lui des souffrances de l'amour (XXXVI). Il est coupable de ne pas lui avoir dévoilé son amour et il se complaît dans la douleur que lui cause cette affection non partagée. Il y voit la condition même de son bonheur (XXXVII). Si elle connaît son amour dont l'objet est infini, qu'elle lui montre celui qu'elle éprouve en retour. Il a tout fait pour le mériter, mais elle veut qu'il vive et meure à la fois (XXXVIII). Au milieu de ses douleurs se cache le plaisir de se plaindre et celui de l'amour vrai. Il souhaite que Dieu fasse connaître à sa dame que son amour l'a mis à toute extrémité (XXXIX).

Dans les poésies qui suivent, le poète se montre à nous, tantôt cédant aux tentations du fol amour, tantôt faisant de nouveaux efforts pour rester au service de l'amour pur. Quelques-unes seulement ont pour devise *Plena de Seny* ou *Lir entre carts*. Certaines sont de véritables sirventés personnels ou *maldits*.

L'Amour et la Haine luttent en lui et il fait des vœux pour

le triomphe de la Haine qui se rapproche plus de la Raison (XL). Il dénonce les vices de son temps et vante la crainte de la mauvaise renommée, se plaignant de ne plus pouvoir goûter les mêmes plaisirs qu'autrefois (XLI). Il attaque ensuite avec violence les pratiques malhonnêtes en matière d'amour d'une certaine Na Monbohi (XLII).

Il a honte de l'amour qu'il a éprouvé jusque-là et voit, dans ce sentiment, un symptôme du fol amour (XLIII). Il supplie sa dame de lui faire savoir ce qu'elle et Amour ont décidé de lui (XLIV). Il y a trois sortes d'amour : le corporel ou bestial, l'humain ou mixte, et l'intellectuel ou angélique. C'est de ce dernier qu'il est animé et c'est lui qui triomphe de la Mort (XLV). Il est prêt à prouver par la mort l'intensité de son amour (XLVI). Mais sa dame éprouve des désirs charnels et il exprime son mécontentement à l'égard de sa dame et de Fol Amour (XLVII). Elle revient à de meilleurs sentiments et il jure de l'aimer jusqu'à la fin de ses jours (XLVIII). Amour lui fait endurer des maux étranges, lui inspirant désir et crainte en même temps. Il est tout entier en son pouvoir (XLIX). Son intelligence ne contemple que les qualités divines de sa dame et il souhaite assez de loisir pour ne pas faire autre chose. C'est son esprit et son bienveillant accueil qui la font aimer (L). Qu'elle ne l'accule pas à la mort par son dédain, mais qu'elle le laisse vivre pour qu'il continue à la louer (LI). Il redoute déjà l'inconstance de l'amour (LII). Poussé par des désirs contradictoires, il demande que sa dame soit honnête et malhonnête à la fois (LIII). Joie et douleur, espérance et peur, audace et crainte, telles sont les passions que lui impose l'amour (LIV). L'espérance l'abandonne. Né pour l'amour et profondément amoureux, il souffre de ne pas être aimé (LV). Il est heureux et souhaite que son bonheur puisse durer (LVI).

La mort peut être quelquefois, comme pour Caton d'Utique, le moyen de conserver les plus hautes vertus morales (LVII).

Il ne peut se résoudre à abandonner sa dame que nul ne saurait mieux louer que lui et qu'il aimera sans espoir d'un amour infini et éternel (LVIII). Pour échapper à un péril, il s'expose à un autre. La peur de perdre sa dame en se donnant la mort le pousse à implorer sa pitié et à essuyer un refus qui lui sera mortel (LIX). Si son âme est satisfaite, son corps se révolte, mais il luttera avec confiance contre lui, avec l'aide de Dieu et

de sa dame (LX). Il renonce à mourir, mais condamne son entendement à la douleur, parce que sa dame ne peut avoir pour lui qu'un amour impur et grossier (LXI). Bien qu'elle soit intelligente et possède une grande honnêteté, elle reste indifférente à l'amour infini qu'il a pour elle et il se plaint encore de Fol Amour (LXII). Il regrette le temps où il souffrait au service d'Amour. Le mal d'aimer n'est autre que la connaissance et le désir d'un bien qui nous fait défaut, et il se repent d'avoir injustement accusé Amour d'ingratitude (LXIII). Incompris de sa dame qui ne voit ni la nature ni la force de son amour, il cesse d'aimer et se prépare à la mort (LXIV).

La Colère et l'Amour se disputent son cœur. Son salut ne peut être que dans un autre amour et il se réjouit que les maux de la vieillesse puissent dès maintenant le soustraire à la servitude de Fol Amour (LXV). Un nouvel amour, plus fort encore que le précédent, s'est emparé de lui un Vendredi-Saint. Il souhaite qu'il soit partagé (LXVI). Son âme désire ne faire qu'un avec celle de sa dame et il brûle d'amour pour son esprit sans savoir encore quels sont ses sentiments (LXVII). Il sert volontairement le plus puissant et le plus sévère des seigneurs et voilà pourquoi il ne tolère en lui que les pensées les plus nobles (LXVIII). Nul n'a ressenti plus que lui l'amour et ses douleurs. A la vue de sa dame il se trouble et la peur l'empêche de parler. Amour est injuste à son égard (LXIX). Amour lui inspire des sentiments contradictoires et lui refuse la récompense qu'il mérite, parce qu'il ne voit point clair en lui (LXX). Sa dame ne sait point résister aux désirs de la chair, et les femmes, en général, sont incapables d'atteindre l'amour durable. Aussi renonce-t-il à les aimer et maudit-il le temps de ses folles amours (LXXI).

Et, de fait, il consacre la poésie qui suit à l'éloge de Jésus-Christ. Comment louer d'après ses mérites cet Etre éternel en qui réside toute perfection, ce Juste qui a étendu son empire à toute la terre, sans avoir recours aux biens de la Fortune ?

Puis, repris par l'amour, il déclare en parler sans exagération. Il en aime jusqu'aux souffrances, car il s'y mêle toujours quelque plaisir, et il ne veut point guérir des plaies qu'il fait. C'est se couvrir de gloire que d'aimer autrui pour ses vertus, suivant celui des trois amours qui est impérissable (LXXIII).

Il souffre de songer que sa dame, comme d'ailleurs lui-même, n'agit plus par réflexion, mais par instinct (LXXIV).

Nous ne trouvons plus désormais la devise *Plena de Seny* ni *Lir entre carts*, mais *Amor Amor* et plus souvent *Foll'Amor*. Un tout petit nombre de pièces présentent encore cependant des pseudonymes analogues aux premiers, *Senyal de bé*, *Mon derrer bé* et *Bell'ab bon seny*.

Il ne peut qu'aimer et penser à l'amour. Chacun suit le plaisir le plus conforme à sa nature. Nous voici revenus aux temps du paganisme où les désirs étaient divinisés. C'est Vénus qui a le plus de serviteurs. Diane, quoique célébrée, compte peu de fidèles (LXXV). Puisqu'il n'est pas aimé de sa dame, où trouvera-t-il le bonheur ? La vie n'a plus de prix pour lui. On ne saurait avoir pour aucune femme un amour fondé sur la vertu (LXXVI). Un regard de sa dame pourra seul le consoler et il s'en contentera (LXXVII). On ajoutera foi à ses paroles si, sur le point de mourir, il dévoile les maux et les faux biens de Fol Amour (LXXVIII). Blessé à mort par la dernière flèche d'or d'Amour, il ne voit chez les autres et surtout chez sa dame que des plaies superficielles produites par des flèches d'argent ou de plomb, comme celles de Fol Amour (LXXIX). Il attend depuis seize ans la récompense de son amour (LXXX). Sa dame est orgueilleuse, insensible à ses souffrances (LXXXI). Ni l'expérience ni le jugement ne sauraient lui révéler comment prendra fin cette situation (LXXXII). Affaibli par Amour, il ne saurait lui résister (LXXXIII). Il en vient à ne plus aimer, car l'amour ne peut vivre que par un autre amour et nul n'est capable à son époque de comprendre son affection. D'autre part, la honte et la peur l'ont empêché de la manifester et il a été tenu pour un amant grossier et sans intelligence. Aussi a-t-il blanchi avant l'âge et proclame-t-il Amour impuissant ou ingrat (LXXXIV). Dieu le préserve des maux de Fol Amour (LXXXV) !

Tout étonné de vivre encore malgré l'ingratitude de sa dame, il continue à l'aimer parce qu'elle lui fait accomplir des progrès dans la voie du bien (LXXXVI). Parmi les trois formes de l'amour dont le poète veut révéler les secrets, il éprouve l'amour spirituel malheureusement dédaigné par les femmes. De là tous ses tourments (LXXXVII). Déçu dans ses espéranc par sa dame qui ne répond point à son affection, il se refu

dorénavant à tout nouvel amour et se défie de Fol Amour où il ne trouve pas les mêmes plaisirs qu'autrefois et dont il connaît maintenant les douleurs (LXXXVIII). Ce n'est que par sa dame qu'il atteindra le souverain bien, mais il faut que leurs volontés soient parfaitement unies et qu'elles s'élèvent vers lui ensemble et d'un commun accord. Jaloux de Dieu même, si elle a pour lui un grand amour, il ne peut souffrir qu'elle soit heureuse ou malheureuse sans lui (LXXXIX). Rien n'est plus triste que de se rappeler le bonheur d'autrefois en un temps de misère et il ne prévoit pas d'autres plaisirs pour l'avenir, à moins qu'il ne se donne un autre entendement et de nouvelles habitudes, ce qui est impossible de son vivant. Le jeu et les femmes ne réservent que déceptions (XC). Il regrette l'instabilité et les vicissitudes d'Amour (XCI).

Après la mort de sa dame sur laquelle il verse des larmes poétiques dans les six pièces suivantes, il traite d'autres sujets que l'amour. Mais il revient encore de temps en temps à son thème favori.

Ses griefs contre Fol Amour sont les mêmes et le temps n'a pas adouci ses souffrances (XCVIII). S'il n'est plus l'amoureux d'autrefois, c'est qu'il n'a trouvé dans les femmes que des êtres changeants (XCIX).

Il aime *Belle au bon sens* d'une folle affection qui stimule son désir et affaiblit son intelligence. Il en est tout bouleversé. Tout son bonheur est auprès d'elle (CI). Il a suffisamment décrit autrefois les secrets de l'amour. Maintenant il n'y a plus en lui qu'amour corporel et il en montre les divers effets (CII).

Le bonheur est dans l'amour pur qui n'est autre que le triomphe de la raison sur nos appétits inférieurs, et le roi Alphonse V, à qui il s'adresse, montre mieux que tout autre comment on peut à la fois aimer et garder intacte sa raison (CVIII).

Il avait renoncé à l'amour, mais à la vue de *Mon dernier bien*, en qui l'esprit domine l'appétit, il s'est résigné à souffrir de nouveau pour elle tous les maux d'autrefois (CIX).

Il ne veut aimer que la Vierge, tant les autres amours le rendent malheureux (CX).

Il a dit un adieu éternel à l'amour, et il en souffre à en mourir. Il ne peut adresser ses vers ni à Amour à qui il ne parle

plus depuis longtemps, ni à une dame, car il n'en est pas qui s'aperçoive de sa tristesse (CXI).

Obligé de renoncer à Amour, auquel il tenait par-dessus tout, il souffre, mais sa souffrance est tempérée par un plaisir. Toutefois, pour rester digne du nom qu'il porte, il quittera le monde sans regret (CXIV).

Désespéré de n'avoir pas trouvé une âme qui répondît à la sienne, il s'est abandonné à l'amour impur contre qui sa raison ne peut plus rien et que tout homme doit redouter jusqu'à sa mort (CXV).

Impuissant à résister à l'horrible désir que lui inspire Amour, il aime sa dame et la déteste à la fois. En lui luttent l'amour et la colère, mais l'amour l'emporte, et il s'y abandonne, quelque danger qu'il y ait à le faire (CXVI).

L'amour qui subsiste en lui, ce n'est ni l'amour bestial, ni l'amour angélique, mais celui qui est propre à l'homme et résulte à la fois de l'âme et du corps, c'est-à-dire l'amour mixte. Après s'être porté tantôt vers le corps, tantôt vers l'âme, il finit par n'être plus qu'une simple habitude intellectuelle, absolument désintéressée (CXVII).

S'il recherche le plaisir d'aimer, c'est parce qu'il tient à ce qu'il y a de plus profond dans notre cœur, à l'amour de soi. Mais tandis que l'amour de soi est permanent chez l'homme, l'amour de la femme est passager et variable. Sa puissance n'est due qu'à l'habitude (CXVIII).

Ce qu'il aime aujourd'hui en sa dame, ce n'est point ce qu'il peut voir ou toucher, mais l'expression de son corps pris dans son entier, son attitude *(gest)*. Aussi ne tient-il pas à en être aimé (CXIX).

Il se décide à ne plus songer à l'amour et peu à peu Amour perdra tout pouvoir sur lui. La vertu qu'il manifestera ne sera pas pure tendance, mais habitude, et le plaisir honnête sera toujours à sa disposition. Il prie la Vierge Marie de l'aider à considérer ce monde comme un lieu d'exil (CXX).

Il est difficile de se défaire promptement des tendances qui résultent d'habitudes invétérées, afin d'acquérir les vertus opposées (CXXI).

Il demande au roi Alphonse V un faucon pour qu'il puisse oublier à la chasse la galanterie et l'amour (CXXII). Dans une seconde rédaction de la même pièce, plus longue que la précé-

dente, il ajoute qu'à Naples se trouve la femme capable d'un amour autre que l'amour sensuel, et c'est Lucrèce d'Alagno, digne objet de l'affection du Roi. Ils sont rares ceux qui connaissent l'amour humain, participant à la fois de l'âme et du corps (CXXII *bis*).

Il y a trois espèces d'amour, si l'on en considère la fin : l'honnête, l'utile et l'agréable. Il commence par le corps, puis l'âme s'y mêle étroitement au point qu'on ne saurait distinguer leur rôle respectif. S'il se complaît encore dans les pensées d'amour, c'est pour d'autres motifs qu'auparavant (CXXIII).

Son âge l'a fait renoncer à l'amour. Mais est-ce par chasteté que Johan Moreno lui résiste ? (CXXIV).

Il demande à Na Tecla, nièce du pape Calixte III, de trancher le débat qui s'est élevé entre ses yeux et ses oreilles sur ce point : Vaut-il mieux la voir ou l'entendre ? (CXXV).

A une demande de Mossèn Fenollar, il répond que les querelles des amants ont pour cause la crainte que chacun a de voir l'autre attiré par d'autres qualités et que l'amour ne se transforme en amitié (CXXVI).

On voit que les incidents de la vie amoureuse du poète ne sont ni très nombreux ni variés. C'est un roman, mais où l'analyse psychologique tient plus de place que l'intrigue. C'est plutôt la confession des efforts douloureux qu'a faits l'auteur pour atteindre le véritable amour.

Sa passion, telle qu'elle résulte de ses chansons d'amour, présente deux aspects et donne lieu à deux thèmes généraux.

Dans un grand nombre de pièces, surtout dans les premières, il exprime son affection inconnue de tous, même de celle qui en est l'objet. Comme dans le célèbre sonnet d'Arvers, il chante

Un amour éternel en un moment conçu,

et, comme lui, il pourrait ajouter :

Le mal est sans espoir, aussi j'ai dû le taire,
Et celle qui l'a fait n'en a jamais rien su.

De là ses griefs, ses lamentations contre Amour qui ne fait souffrir que lui, contre sa dame insensible à l'attrait qu'exercent sur lui ses qualités intellectuelles et morales. Il crie à l'injustice, puisqu'il aime sans être aimé, contrairement aux lois mêmes de l'amour, et il répète souvent qu'une telle inégalité ne tardera pas, si elle dure, à le pousser à la mort.

Dans les autres poésies, il en arrive vite à accuser sa dame de ne pas lui témoigner un amour aussi constant et aussi pur que le sien. D'incessantes tentations s'offrent à lui et le font ou tout au moins risquent de le faire retomber dans les plaisirs dangereux de Fol Amour, et ce sont encore pour le poète de nouvelles occasions de souhaiter la mort.

La monotonie de ces élégies, où les mêmes sentiments sont exprimés avec une insistance qui touche parfois à la manie, est interrompue de temps en temps par quelques poèmes d'un caractère différent. L'auteur dépité contre l'amour y renonce un instant et s'abstient même d'en parler pour aborder des sujets purement moraux ou religieux. Plus loin, c'est l'amour pur qu'il abandonne, s'adressant alors soit à l'Amour proprement dit, soit même à Fol Amour. Ce sont donc des envolées vers les hautes sphères de la religion et de la morale où s'épanouit la forme suprême de l'Amour, ou, au contraire, des chutes dans les basses jouissances de la passion.

Enfin il disserte pesamment çà et là, mais en particulier vers la fin de son œuvre, sur les trois genres d'amour et en discute l'origine et la nature. Au contraire, les pièces de circonstance, par lesquelles nous avons terminé notre revue de ses poésies amoureuses, sont de simples amusements, des jeux d'esprit sur certains points de casuistique amoureuse. Le caractère en est moins grave et elles se rattachent moins facilement pour le fond au reste de l'œuvre.

En un mot, si nous avons bien compris le sens parfois un peu sibyllin des chansons d'Auzias March, nous y trouvons, aussitôt après l'aveu de l'amour purement intellectuel qu'il professe pour sa dame, de fréquentes plaintes sur les souffrances que lui fait endurer Amour. Les unes viennent de ce que ses sentiments ne sont ni partagés, ni même connus ; les autres de ce que la liaison des deux amants n'est pas assez

dente, il ajoute qu'à Naples se trouve la femme capable d'un amour autre que l'amour sensuel, et c'est Lucrèce d'Alagno, digne objet de l'affection du Roi. Ils sont rares ceux qui connaissent l'amour humain, participant à la fois de l'âme et du corps (CXXII *bis*).

Il y a trois espèces d'amour, si l'on en considère la fin : l'honnête, l'utile et l'agréable. Il commence par le corps, puis l'âme s'y mêle étroitement au point qu'on ne saurait distinguer leur rôle respectif. S'il se complaît encore dans les pensées d'amour, c'est pour d'autres motifs qu'auparavant (CXXIII).

Son âge l'a fait renoncer à l'amour. Mais est-ce par chastet[illegible] que Johan Moreno lui résiste ? (CXXIV).

Il demande à Na Tecla, nièce du pape Calixte III, de tranch[illegible] le débat qui s'est élevé entre ses yeux et ses oreilles sur [illegible] point : Vaut-il mieux la voir ou l'entendre ? (CXXV).

A une demande de Mossèn Fenollar, il répond que les q[illegible] relles des amants ont pour cause la crainte que chacun [illegible] voir l'autre attiré par d'autres qualités et que l'amour [illegible] transforme en amitié (CXXVI).

On voit que les incidents de la vie amoureuse du po[illegible] sont ni très nombreux ni variés. C'est un roman, mais où [illegible] lyse psychologique tient plus de place que l'intrigue. C'[illegible] tôt la confession des efforts douloureux qu'a faits [illegible] pour atteindre le véritable amour.

Sa passion, telle qu'elle résulte de ses chansons d'am[illegible] sente deux aspects et donne lieu à deux thèmes génér[illegible]

Dans un grand nombre de pièces, surtout dans les p[illegible] il exprime son affection inconnue de tous, même de [illegible] en est l'objet. Comme dans le célèbre sonnet d'Arvers,

> Un amour éternel en un moment conçu,

et, comme lui, il pourrait ajouter :

> Le mal est sans espoir, a[illegible]ai dû le taire,
> Et celle qui l'a fait n'e[illegible] rien su.

De là ses griefs, ses lamentations contre Amour qui ne fait souffrir que lui, contre sa dame insensible à l'attrait qu'exercent sur lui ses qualités intellectuelles et morales. Il crie à l'injustice, puisqu'il aime sans être aimé, contrairement aux lois mêmes de l'amour, et il répète souvent qu'une telle inégalité ne tardera pas, si elle dure, à le pousser à la mort.

Dans les autres poésies, il en arrive vite à accuser sa dame de ne pas lui témoigner un amour aussi constant et aussi pur que le sien. D'incessantes tentations s'offrent à lui et le font ou tout au moins risquent de le faire retomber dans les plaisirs dangereux de Fol Amour, et ce sont encore pour le poète de nouvelles occasions de souhaiter la mort.

La monotonie de ces élégies, où les mêmes sentiments sont exprimés avec une insistance qui touche parfois à la manie, est interrompue de temps en temps par quelques poèmes d'un caractère différent. L'auteur dépité contre l'amour y renonce un instant et s'abstient même d'en parler pour aborder des sujets purement moraux ou religieux. Plus loin, c'est l'amour pur qu'il abandonne, s'adressant alors soit à l'Amour proprement dit, soit même à Fol Amour. Ce sont donc des envolées vers les hautes sphères de la religion et de la morale où s'épanouit la forme suprême de l'Amour, ou, au contraire, des chutes dans les basses puissances de la passion.

Enfin il disserte pesamment çà et là, mais en particulier vers la fin de son œuvre, sur les trois genres d'amour et en discute l'origine et la nature. Au contraire, les pièces de circonstance, par lesquelles nous avons terminé notre revue de ses poésies amoureuses, sont de simples amusements, des jeux d'esprit sur certains points de casuistique amoureuse. Le caractère en est moins grave et elles se rattachent moins intimement pour le fond au reste de l'œuvre.

En un mot, si nous avons bien compris le sens précis et peu sibyllin des chansons d'Auzias March, nous y trouvons aussitôt après l'aveu de l'amour purement intellectuel qu'il professe pour sa dame, de fréquentes plaintes sur les souffrances que lui fait endurer Amour ... que ses sentiments ne sont ni ... autres de ce que la liaison ...

vertueuse, et il accuse sa dame de l'entraîner parfois à rechercher les plaisirs égoïstes et vicieux de l'amour sensuel.

Cette affection innocente ou coupable fut-elle réelle et quelle part de sincérité est-il possible d'y découvrir ? C'est ce qu'il importe maintenant de nous demander.

CHAPITRE II

LES AMOURS D'AUZIAS MARCH ET SES IDÉES SUR LES FEMMES

I

L'amour est le thème préféré d'Auzias March et lui-même a soin de nous dire que l'analyse et l'expression de ce sentiment l'ont préoccupé avant toute autre chose. C'est une science dont il veut approfondir les secrets et enseigner les règles. Il est difficile, nous dit-il, de savoir ce qu'est l'amour, quelle en est l'origine et quels sont ses effets, *qui es, d'on vé, que fa* (1). Combien peu nombreux, ajoute-t-il (2), sont ceux qui le connaissent ! Aussi, mieux instruit que les autres amoureux, a-t-il la prétention de leur indiquer les préceptes de cet art (3). Il en révélera les mystères dans une nouvelle « Apocalypse » :

> No si' algú que los dits meus reprove
> dels grans secrets qu'Amor cobr'ab sa capa.
> De tots aquells puch fer Apochalipsi :
> yo defallint, Amor farà eclipsi.
>
> (LXXXVII, 327-330).

Le même sujet avait été traité maintes fois avant lui et nous verrons qu'il n'est peut-être pas impossible, quelle que soit

(1) CXXIII, 70.

(2) O quant són pochs qui d'amor han saber !
(CXXII *bis*, 41).

(3) Per mon sentir regles n'he dat e art
als amadors freturans de saber.
(LXXI, 27-28).

son originalité, de retrouver dans sa conception de l'amour quelques traits empruntés à ses devanciers. Mais, avant de butiner dans les vieux auteurs, un poète qui chante l'amour a regardé plus près de lui, cherchant son bien en des fleurs moins lointaines. Avant d'écrire des chansons et de célébrer l'amour courtois, il a connu les plaisirs inconsidérés et les égarements de la jeunesse (1). Même quand il exalte les beautés de l'amour pur, les femmes ont pour lui d'incontestables attraits qui ne le laissent pas indifférent. Elles ont été, de toutes façons, une source d'inspiration à laquelle il a puisé dans certaines limites qu'il convient de rechercher. Ses chansons ressemblent un peu à ces lettres d'amour que feuillette avec avidité la curiosité contemporaine. Ce sont des documents intimes à l'aide desquels il est intéressant de dégager la physionomie des femmes qui lui ont fourni l'occasion de composer en vers.

La plupart de ses chansons sont dédiées à *Plena de Seny,* qu'il appelle aussi *Lir entre carts,* pour vanter en même temps que sa sagesse la pureté de ses mœurs, comparée ainsi à celle de la Sulamite dans le *Cantique des Cantiques* (2). Mais nous ne savons que par la pièce XXIII *Lexant a part l'estil dels trobadors,* quelle femme se cachait sous l'un et l'autre « signal », et, comme cette chanson souvent citée est de nature à nous éclairer sur le caractère de l'amour qu'Auzias March éprouve pour sa dame, il sera utile d'en donner auparavant la traduction :

Laissant à part le style des troubadours
qui, dans leur ardeur, outrepassent la vérité,
et, faisant abstraction de mon vouloir affecté
4 pour qu'il ne me trouble pas (*torb*), je dirai ce que je trouve en vous.
Toutes mes paroles, pour ceux qui ne vous auront point vue,
seront insuffisantes, car ils n'y ajouteront point foi ;
et, si ceux qui vous verront ne regardent pas en vous,
8 leur âme aura de la peine à me croire.

(1) Molt he tardat en descobrir ma falta
per joventut que m negà 'speriment !
(VI, 1-2).

(2) « Sicut lilium inter spinas, sic amica mea inter filias » (*Cant. Cantic.*, II, 2)

La vision de l'homme stupide n'est pas assez obscurcie
qu'il ne juge votre corps pour noble.
Il ne le connaît pas comme celui qui est subtil.
Oui, il en sait le teint, mais non la trame.
Tout ce qui appartient au corps, sans participer
de l'esprit, l'homme grossier le connaît bien.
Votre teint et votre taille, il peut bien les percevoir,
mais déjà pour le maintien, il ne pourra en bien parler.

Tous nous sommes grossiers en ce qui concerne le pouvoir d'expliquer
ce que mérite un honnête et beau corps.
Des jeunes gens nobles, bons savants, l'ont requis,
et, affamés, il leur a fallu jeûner.
Votre intelligence fait ce qu'un autre ne peut pas,
car elle sait gouverner la multitude des subtilités.
En vous s'endort la paresse à accomplir toute espèce de bien.
Si vous n'êtes point vierge, c'est que Dieu a voulu qu'il sorte de vous une caste.

A peine a-t-elle suffi pour vous la bonne pâte
que Dieu garda afin d'en faire des femmes singulières.
Il en a fait assez de très sages et très bonnes,
mais la perfection dame Thérèse l'expérimente.
Elle a en soi si grande connaissance
qu'il n'y a rien qu'elle ne connaisse entièrement.
Sa beauté aveugle l'homme qui la prie ;
aux entendeurs son entendement sert de pâture.

Les Vénitiens ne gouvernent pas
aussi pacifiquement que votre intelligence ne gouverne
les subtilités (car l'entendre vous nourrit)
et le mouvement impeccable de votre beau corps.
Tout homme instruit éprouve un si grand plaisir
et est si occupé à vous entendre
que le désir corporel ne peut s'étendre
jusqu'au vilain vouloir, mais reste comme mort.

ENVOI

Lis entre chardons, ma puissance ne va pas
jusqu'à pouvoir vous faire une couronne invisible.
Vous la méritez, car celle qui est visible
ne doit point se poser là où il y a miracle.

C'est la seule fois que notre poète nomme ainsi la dame parfaite à laquelle il adresse ses poésies les plus soignées.

Il est impossible de savoir qui fut cette Thérèse et même si

elle a véritablement existé. Tout ce qui a été écrit à son sujet n'est que fantaisie pure. Le premier qui en ait parlé est Luis Carroz de Vilaragut, bailli général du royaume de Valence, dans son *Prologue* à la copie des œuvres du poète exécutée, comme on sait (1), sur sa demande, en 1546. Voici le portrait qu'il en fait. C'est le canevas que broderont plus tard les autres biographes. « Le dit chevalier Mossen Ausias March fut le très affectionné serviteur de dona Teresa Bou, dame *(dama)* valencienne, aussi noble que vertueuse, honnête et sage, *comme le montrent les œuvres faites pour son service et en son honneur.* Il fut son serviteur, et durant sa vie et après sa mort il écrivit la majeure partie du présent livre où l'on verra les plus accomplies et parfaites amours honnêtes que jamais chevalier ait éprouvées et décrites. »

En dehors des renseignements puisés, de l'aveu même de l'auteur, dans les œuvres du poète, cette biographie rudimentaire renferme deux assertions tout à fait douteuses, sinon inexactes. Carroz affirme tout d'abord que le nom patronymique de cette Thérèse était Bou. Mais comment l'a-t-il appris quatre-vingt sept ans après la mort du poète et alors que ce dernier avait, suivant la règle de l'amour courtois, observé la plus grande discrétion et désigné par des *senyals* les femmes que célèbrent ses poésies ? Cette règle s'imposait d'autant plus que *Lis entre chardons* était mariée, comme nous l'apprend son adorateur lui-même, jouant sur le mot *casta* dans cet éloge un peu singulier :

Verge no sou, perquè Deu ne volch casta.

Nous pourrions encore admettre, sous réserves, l'indication de Carroz, si nous ne savions que dans la pièce *Vos qui sabeu de la tortra l costum* (XLII, 42), Auzias nomme une certaine Na Monbohi. Il est infiniment probable que Carroz n'a vu dans ce nom, qu'il écrit d'ailleurs avec raison *Monbohi* et non *Monboy*, qu'une déformation de *Bou*, nom de famille très répandu à Valence, et qu'il a confondu la dona Teresa de la pièce XXIII avec la Na Monbohi de la pièce XLII. Cela est si vraisemblable que la plupart des biographes postérieurs, et, notamment,

(1) Voir l'Introd. à notre éd. critique, pp. 28-31.

Amador de los Ríos (1), mettant en lumière pour ainsi dire l'origine du rapprochement opéré par Carroz, accoleront désormais au nom de Thérèse, tantôt celui de Bou, tantôt celui de Monboy.

Or l'examen le plus superficiel de la pièce *Vos qui sabeu* ne permet aucunement d'identifier ainsi Dona Teresa et Na Monbohi ou Monboy. C'est une violente satire, un *maldit* virulent contre une « entremetteuse experte » dont les défauts physiques et moraux nous sont dépeints à la manière de l'école réaliste. En voici, dans leur texte catalan qui, comme le latin, peut braver l'honnêteté, les vers les plus expressifs.

Il lui reproche d'abord de s'être livrée à un marchand, après avoir « tâté de la chair noble » d'un chevalier, et nous fait, à ce propos, un portrait peu flatteur du rival qui l'a sans doute supplanté :

Sa faç es gran ab la vista molt losca ;
sos fonaments són de lagost o mosca.
Cert no mereix drap vendre de Florença.

Puis il ajoute, s'adressant à Na Monbohi elle-même :

Vostre cos leig per drap es baratat ;
vostre servir es bo sols pera dida.

... Car vostre cors es de verí replet
e mostren-ho vostres pels fora mida,
car, si us jaquiu vostra barba criada,
e la us toleu, puys, ab los pels dels braços,
poran s'en fer avantatjosos laços,
prenint perdiu o tortra o bequada.
Quant hoyreu : « Alcavota provada ! »
responeu tost, que per vos ho diran..

(XLII, 14-16, 23-24, 27-34).

C'en est assez. Il nous faut décidément renoncer à reconnaître la belle Thérèse sous l'image repoussante de l'ignoble Na Monbohi.

C'est encore une hypothèse peu fondée que nous présente Carroz, lorsqu'il ajoute que Thérèse était une « dame valen-

(1) *Hist. crit. de la lit. esp.*, VI, 489, 495.

elle a véritablement existé. Tout ce qui a été écrit à son sujet n'est que fantaisie pure. Le premier qui en ait parlé est Luis Carroz de Vilaragut, bailli général du royaume de Valence, dans son *Prologue* à la copie des œuvres du poète exécutée, comme on sait (1), sur sa demande, en 1546. Voici le portrait qu'il en fait. C'est le canevas que broderont plus tard les autres biographes. « Le dit chevalier Mossen Ausias March fut le très affectionné serviteur de dona Teresa Bou, dame *(dama)* valencienne, aussi noble que vertueuse, honnête et sage, *comme le montrent les œuvres faites pour son service et en son honneur.* Il fut son serviteur, et durant sa vie et après sa mort il écrivit la majeure partie du présent livre où l'on verra les plus accomplies et parfaites amours honnêtes que jamais chevalier ait éprouvées et décrites. »

En dehors des renseignements puisés, de l'aveu même de l'auteur, dans les œuvres du poète, cette biographie rudimentaire renferme deux assertions tout à fait douteuses, sinon inexactes. Carroz affirme tout d'abord que le nom patronymique de cette Thérèse était Bou. Mais comment l'a-t-il appris quatre-vingt sept ans après la mort du poète et alors que ce dernier avait, suivant la règle de l'amour courtois, observé la plus grande discrétion et désigné par des *senyals* les femmes que célèbrent ses poésies ? Cette règle s'imposait d'autant plus que *Lis entre chardons* était mariée, comme nous l'apprend son adorateur lui-même, jouant sur le mot *casta* dans cet éloge un peu singulier :

Verge no sou, perquè Deu ne volch casta.

Nous pourrions encore admettre, sous réserves, l'indication de Carroz, si nous ne savions que dans la pièce *Vos qui sabeu de la tortra l costum* (XLII, 42), Auzias nomme une certaine Na Monbohi. Il est infiniment probable que Carroz n'a vu dans ce nom, qu'il écrit d'ailleurs avec raison *Monbohi* et non *Monboy*, qu'une déformation de *Bou*, nom de famille très répandu à [illegible] lence, et qu'il a confondu la dona Teresa de la pièc[illegible] avec la Na Monbohi de la pièce XLII. Cela est si [illegible] que la plupart des biographes postérieurs, [illegible]

(1) Voir l'Introd. à notre éd. critique, pp. 28-[illegible]

comme l'expression (1). Voilà pourquoi il loue le maintien, la démarche, le port impeccable de sa dame (2). Il va même jusqu'à dire, dans un de ses poèmes, que c'est tout ce qu'il aime en elle (3). C'est pour la même raison que le mouvement des yeux, *lo gest dels ulls*, est aussi significatif (4), et que, doués d'une puissance merveilleuse, ils atteignent le cœur de l'homme, « même à travers une cuirasse ». S'il implore un regard de son amie, c'est parce qu'émanant de son âme, suivant la doctrine bien connue des troubadours, il ira, par une sorte de transfusion qu'il compare non sans trivialité au coulage de la lessive, émouvoir son propre cœur (5).

Le tableau reste néanmoins un peu flou. Il y reproduit un idéal de convention, le type de la femme consacré par le Moyen âge. Sa dame est, comme pour les autres poètes du temps, un être pâle, frêle, sans formes et presque émacié. C'est un personnage de fantaisie qu'il aime plus par la tête que par le cœur, et il nous dit lui-même :

Mon esperit contemplant se contenta
e dintre sí una persona forja.
D'ella no pens braços, mans, peus ne gorja.

Solament vull d'ella tan clara pensa
que res de mi no l fos cosa secreta,
abta y sabent, e d'amor fos estreta,..

(LXXXVII, 231-237).

En fait, ce qui l'intéresse chez sa dame, ce n'est pas tant son corps que son esprit, et il insiste davantage sur ses qualités intellectuelles et morales que sur ses charmes extérieurs.

La première vertu qu'il considère en elle est l'Intelligence ou l'Entendement, *lo seny, l'entendre, l'enteniment.* D'où la

(1) « Et ideo oportet quod creatura corporalis a spirituali moveatur ». Saint Thomas, *Sum. Theol.*, I, 110, 1.

(2) XXIII, 36. Cf. III, 15 ; XII, 8, 43 ; XXXIII, 11 ; CI, 13, 45 ; CIX, 5. — Le mot *gest* a le même sens chez Pere March :

E que be s guard de tot' avinentesa
e d'avol gest e de mal perlamen...

(Milà, *Obras*, III, 462).

(3) CXIX, 87.

(4) CXVI, 73, 115, 121.

(5) CII, 9. 25, 42.

devise *Plena de seny* qu'il lui décerne dès le début. Deux dames représentant l'une le Corps, l'autre l'Entendement, se sont offertes à sa vue. Il a choisi l'Entendement en qui est la source du souverain bien :

> Si le monde peut renfermer un bien parfait,
> c'est par moi (*dit l'Entendement*), que l'homme atteint le souverain bien,
> et qui sans moi conserve l'espérance
> est fou ou sot ou terriblement grossier.
> Plus l'entendement est clair,
> plus grand est le plaisir qui en dérive.
> Science subtile est la pensée subtile
> pour qui de fins aliments ne la laisse point jeûner.
>
> (IV, 49-56).

Sa dame possède précisément cette finesse intellectuelle, condition du bonheur. En elle vit tout un peuple de pensées subtiles et délicates qu'elle gouverne avec dextérité et qui sont sa seule nourriture (1). C'est pour cela qu'il la chérit. Il est conquis par son entendement :

> L'enteniment per lo vostr'es conquist... ;
>
> (XXII, 19).
>
> Vostr'esperit es aquell qui m conquista... ;
>
> (L, 43).

et il la proclame, en un mot, la joie de son entendement, *lo goig de mon entendre* (2).

La seconde vertu de sa dame est la chasteté, l'honnêteté du cœur :

> Ço que yo am de vos es vostre seny
> e los estats de vostra vida casta.
> Molt no deman, car mon desig no basta
> sinó en ço que honestat ateny...
>
> (XXXIII, 5-8).

et cette pureté qu'exprime *Lir entre carts,* la seconde devise qu'il

(1) XXIII, 33-35. Cf. IV, 56
(2) LVIII, 6. Cf. LXXI, 17-20.

applique à sa Thérèse, est comme l'accompagnement nécessaire de son intelligence et de sa raison :

Puys la que am creem qu'es la mellor
ab molt gran seny e honestat de cor...

(LXII, 10-11).

Peu importe d'ailleurs que sa dame soit mariée et qu'elle ait des enfants, comme l'avoue Auzias March. N'est-il pas convaincu, avec tous les poètes de l'époque et sans qu'il ait besoin de le dire, que le véritable amour ne se rencontre qu'en dehors du mariage ?

Si nous ajoutons à ces compliments les épithètes banales de « noble » (1) et « bonne » (2) dont il gratifie parfois sa belle, nous connaîtrons, dans ce qu'il a d'essentiel, l'éloge qu'il en fait. Mais ses mérites lui paraissent tels qu'il la considère comme un Dieu terrestre et qu'il va même jusqu'à l'adorer, au risque d'être accusé d'idolâtrie :

A vos ador, sinó m'en repreneu.
Dexau a mi carrech de consciença.
En tant estrem es ma gran benvolença
que vos confés per un terrenal Deu (3).

(XXXVII, 37-40).

La perfection de l'objet aimé soutient pour ainsi dire et justifie celle de l'amant. Plus une femme l'emporte sur les autres par sa beauté physique et morale, plus elle rend meilleur celui qui la contemple. L'attrait qu'exerce son esprit, par l'intermédiaire du corps, sur l'esprit de l'amant, fait que ce dernier aspire à s'identifier à elle.

Per molt amar en altre mi tresport,
si qu'esser pens tot la person'aquella...

(LIV, 21-22).

Lo pensament dels amadors cogita
si que un cors fa dels dos qui molt s'amen.
Los esperits dins en aquells se clamen
com u'n lo cors de l'altre no habita...

(LXVII, 17-20).

(1) VII, 30 ; XXIII, 10.
(2) XXIII, 23, 27.
(3) Cf. XXXVI, 25, 32 ; L, 17-18.

Il n'a en vue que ses vertus :

Nostr'esperit sols béns e virtuts guarda,
quant solament usa de sa natura,
amant per sí aquella creatura
que les virtuts als vicis li son guarda
(LXXIII, 53-56).

Ce qu'il désire d'elle, c'est son amour, non le plaisir sensible :

Delit no sent la vostra carn tocan,
tant mon voler del vostr'es desijós...
(LXXVIII, 25-26).

C'est qu'en effet chacun aime en l'autre ce qui lui ressemble :

Cascú requer e vol a son semblant ;
(XIII, 9).
Cascun semblant a son semblant esguarda ;
(XX, 25).

et Auzias March est porté par sa nature à aimer sa dame :

L'enteniment e calitat s'acorden
amar a vos en qui es llur semblança ;
(XXXIV, 37-38).
Per vos amar fon lo meu naximent... ;
(LVIII, 30).

Toute médaille a son revers. Les vertus par lesquelles le poète s'est senti attiré vers sa dame ont leur contre-partie. De là, après l'éloge, la critique : après le dithyrambe et la chanson, le *maldit* ou tout au moins le sirventés. Les plaintes que suscitent les défauts de sa dame tiennent même la plus grande place dans son œuvre. Ce sont eux qui le désespèrent et lui font souhaiter mille fois la mort.

Deux griefs principaux sont formulés contre elle. Il lui reproche, en premier lieu, de ne pas l'aimer, de rester insensible à son amour pur dont elle ne s'aperçoit même pas :

No sé als fats com no ls fon de present
en fer que vos d'amar haguesseu cura...
(LVIII, 31-32).

Cette inégalité, contraire aux lois de l'amour qui exigent une bienveillance réciproque, cette injustice soulève chez lui de fréquentes réclamations.

Il la blâme, d'autres fois, de ne pas éprouver pour lui le véritable amour et de le faire retomber par ses charmes physiques dans les errements et les folies de sa jeunesse. C'est l'éternel reproche de l'homme à la femme, d'Adam à Eve qu'il accuse de l'avoir entraîné dans sa faute :

Si com Adam pres mal del vedat gust,
com sa muller li mostrà mal camí,
dient : « Adam, mengem d'aquest bocí,
e semblarem a Deu qui es tot just »,
ne pren a mi, car mon seny ha cregut
la voluntat fent li promissió
que be'nservint aconsegria dó
que per null temps tal no fon conegut.

(VII, 49-56).

Plena de seny, yo vull e Deu dispensa
que per amor yo fenesca mos jorns ;
mas, si m'escap, per null temps daré torns
per dona qu'en ver'amor se defensa.

(XXII, 41-44).

Ce qui manque le plus aux femmes, c'est la fermeté et la constance en matière d'amour pur (1) :

Car fermetat de dona y es mester !

(VIII, 39).

Cette inconstance a pour origine leur inintelligence foncière, c'est-à-dire leur nature trop affective, où l'appétit tient plus de place que la raison, et c'est à tort que l'on prétend les aimer pour leurs vertus :

O Foll'Amor, malament se arrisca
qui per virtuts vol amar nulla dona.
Sa calitat y 'l lloch la fan ser bona,
car en rahó qual serà la que y visca ?

(LXXVI, 41-44).

(1) Voy., sur le même sujet, toute la pièce LXXI qui devient, vers la fin, une véritable satire contre les femmes. — Cf. CXXII, 20 : « Totes son carn y en carn es lur cabal », et CXXII *bis*, 25-27.

Assats a mi es causa descuberta,
que pur'amor no pot en dona caure.

(LXXXVII, 267-268).

Et il ne se lasse pas de les conjurer de mettre fin à son supplice en l'aimant sans aucun désir sensuel. Cette éternelle tentation qu'elles exercent sur lui l'irrite et il se répand en invectives contre elles. Il leur en veut de leur faiblesse et de la sienne, et l'on perçoit dans cette misogynie les cris de la sensualité contenue à grand peine et finalement déchaînée. C'est pour cela qu'après avoir adressé ses hommages à *Plena de Seny* et à *Lir entre carts*, il se tourne du côté d'Amour *(Amor, Amor)* et même de Fol Amour *(O Foll'Amor)* pour en énumérer tous les tourments.

Ainsi Auzias March avait imaginé la femme comme un être éthéré, purement rationnel et raisonnable. Il la parait de tous les dons de la Divinité et voyait en elle la source d'émotions célestes. Elle devait être l'auxiliaire et le but de ses efforts vers la perfection et, pour ainsi dire, l'initiatrice du souverain bonheur.

Ce rêve naïf et grandiose s'est vite dissipé. Sa dame est une créature plus belle, plus intelligente que les autres, mais incapable, comme elles, de se contenter des joies supérieures que donnent la science et l'adoration muette et respectueuse dont il l'entoure. C'est une nature sensuelle, passionnée, qui aime à descendre parfois de son empyrée poétique et à goûter aussi à l'amour terrestre. Le poète résiste d'abord à ses séductions, mais ne tarde pas à y succomber, puis, honteux et repentant, revient à l'amour spirituel .

Que l'on considère les devises *Mon derrer bé, Senyal de bé, Bell'ab bon seny* comme se rapportant à la même dame que *Plena de seny* et *Lir entre carts*, ou, ce qui est plus probable, comme désignant d'autres femmes, qu'il ait écrit ses poésies en l'honneur d'une seule amie ou de plusieurs, ce sont toujours les mêmes louanges et les mêmes reproches. Il nous remet surtout sous les yeux les raisons qu'il a de se plaindre et de souffrir d'avoir assigné comme fin à sa vie l'amour de la femme. Là réside la principale cause de son incurable mélancolie.

III

Une seule femme trouve grâce à ses yeux vers la fin de sa vie. Il est vrai qu'elle n'est pas en Espagne, « en deçà du Phare de Valence », mais par delà les mers, à Naples (1). C'est la maîtresse du roi Alphonse V d'Aragon, la belle Lucrèce d'Alagno. La passion que le Roi a pour elle ne trouble aucunement sa raison. Nul ne montre mieux que lui la possibilité de la science pure régnant en souveraine dans l'esprit humain :

> Vos, Mon Senyor, haveu sciença vera,
> y els apetits mals a vos no contrasten.
> Mostrau a molts, qui u saben e no u tasten,
> si l passionat ha la rahó sancera !
>
> (CVIII, 101-104).

Quant à Lucrèce, elle est l'exemple de tout bien :

> Aquesta es l'exemple de tot bé.
> Qui serà donch qui la puga' stimar ?
> E rey valent se jaqueix rahonar,
> mas, dona tal, en maravella vé !
>
> (CXXII *bis*, 33-36).

Si merveilleux que ce soit, en effet, Auzias March a cru, avec Pere Torroella et les auteurs du *Cancionero de Stuñiga,* Juan de Tapia, Juan de Andújar et Carvajal, à la pureté de l'affection qui unissait le Roi à la séduisante Napolitaine. Les mémoires ou les correspondances du temps prouvent que cette opinion était généralement partagée (2). Imaginaire ou réel, cet amour « platonique » était bien fait pour exciter l'enthou-

(1) CXXII *bis*, 29-30.
(2) Voir notre étude sur la *Chronol. des poésies d'A. M.*, dans *Romania*, XXXVI, 213, 217.

siasme de notre poète, surtout après ses expériences malheureuses. Aussi ne tarit-il pas en éloges sur l'un et l'autre amant :

> Un fenix hom dona semblant requer
> e Deu permet que Amor aquests juny...
>
> (*Ibid.*, 37-38),

et, pour mieux caractériser la nature de leur liaison, il nous fait voir, dans l'*endreça*, le Roi en contemplation devant sa dame, comme en présence de Dieu :

> Dona, que vos haveu sovint davant,
> satisfaent vostres senys e rahó.
>
> (*Ibid.*, 77-78).

Lucrèce d'Alagno prend déjà, avec Auzias March, la physionomie de ces Italiennes qui, à l'époque de la Renaissance, furent les amies des princes et des artistes. On sait qu'elles se plaisaient à entendre les déclarations d'amour idéal que leur adressaient les poètes, et leur loggia était le rendez-vous des beaux esprits passionnés de musique et de philosophie (1).

A ces femmes « savantes » et chastes, qui se piquaient de connaître les belles choses et représentaient plus ou moins parfaitement l'idéal conçu par Auzias March, s'oppose l'impudique Na Monbohi. C'est une entremetteuse en qui le poète a voulu incarner l'amour grossier et vénal. Deux traits sont à relever dans son portrait. Elle est velue et comparée à une nourrice qui allaite son enfant, probablement parce qu'elle a les seins accusés et pendants. Ce symbole de la maternité, qui prendra plus tard tant d'importance dans les peintures de la Vierge elle-même, est, pour Auzias March, comme pour ses contemporains, un des signes de la laideur (2). Na Monbohi est

(1) Voy. E. Rodocanachi, *La femme italienne à l'époque de la Renaissance*, p. 281.

(2) Un poète italien du xvie siècle, Niccolo Campani, cité par E. Rodocanachi (*Grande Revue*, XXXIV, 15 juin 1905, p. 538), représente encore la femme laide « poilue et avec des seins pendants, comme on le voit aux chèvres ». Déjà, au xive siècle, l'auteur anonyme du *Facet* catalan lui donnait un corps de chèvre (*Romania*, XV, 220 *b*), tandis qu'il attribue à la femme belle de si petites « mamelles »

> Qu'en la ma d'un pauc infant
> Cabrien molt verayamant.
>
> (*Ibid.*, 209 *a*).

tout le contraire de la femme blanche, délicate et sans poitrine qu'il a dépeinte sous le nom de Thérèse. Loin de pouvoir la confondre, comme on l'a prétendu jusqu'à présent, avec *Lir entre carts*, on pourrait dire, suivant une expression familière, qu'elle lui sert de repoussoir.

Des deux femmes qui ont été unies à lui par les liens du mariage, Auzias March ne dit rien, pas plus d'ailleurs que des servantes-maîtresses qu'il a eues du vivant et après la mort des premières. Les enfants que lui ont donnés les unes et les autres prouvent cependant qu'il ne s'est point contenté de deviser avec elles de l'amour idéal. Il avoue lui-même, dans la première rédaction de son épître au Roi et à Lucrèce d'Alagno, qu'il éprouve pour le beau sexe des ardeurs qui n'ont rien d'immatériel :

Tant quant a ço recapte ls donaré !
(CXXII, 21).

Mais le rôle d'une épouse ou d'une servante est d'assurer en silence la perpétuité de la race et de vaquer aux occupations du ménage (1). C'est ainsi qu'il nous les montre encore, dans un passage fort obscur, prenant soin du chevalier brave aux approches de la mort (2). Mais elles n'ont guère hanté son esprit, quand il courtisait les Muses. Tout au plus pourrait-on en soupçonner l'influence dans la peinture qu'il nous fait des tourments de l'amour physique ou dans les jugements sévères qu'il porte sur les femmes en général.

Parmi toutes ces figures de femmes, celles qui ont le plus de relief sont celles de Lucrèce d'Alagno et de Na Monbohi. Ce sont des images concrètes, de véritables portraits. Il n'en est pas de même de Thérèse, ni d'aucune des dames qu'a célébrées Auzias March sous ses divers *senyals*. Il ne nous en offre nulle part une forme complète et définitive. Ce sont deux ou trois traits, toujours les mêmes, une série d'attitudes dont on ne fait, quand on les réunit, qu'un profil vague, une sorte de schème abstrait sans vie et sans couleur.

Devons-nous en conclure qu'il s'agit dans ces poésies de

(1) LXXI, 103-104.
(2) XXX, 16.



l'amour de la Sagesse ou du souverain Bien plutôt que de l'affection pour une personne humaine ? Certes, une telle interprétation se présente d'elle-même à l'esprit, quand on lit certaines analyses psychologiques obscures et compliquées, où, seules, la tornada et la devise nous ramènent dans le monde réel. Nous avons envie de lui crier avec Molière :

> Ce n'est que jeu de mots, qu'affectation pure,
> Et ce n'est pas ainsi que parle la nature !

D'aussi subtiles déclarations ne sauraient convenir qu'à des abstractions poétiques, non à des femmes vivantes.

Mais, outre que le poète donne à une de ses dames le prénom de Thérèse, qui, différent en cela de celui de Béatrice et de Laure, n'a rien de symbolique, et reconnaît qu'elle est mariée, — ce qui semble bien indiquer qu'il ne s'agit pas d'une « dame poétique » purement imaginaire, il fait allusion à un fait mystérieux qui se serait accompli certain matin (1) et ne laisse aucun doute sur l'existence de relations réelles entre les deux amants. Enfin, après être resté longtemps sans s'occuper d'amour, c'est-à-dire sans écrire en vers, il ne sait plus à qui adresser sa chanson, une des dernières qu'il ait écrites :

> No sé a qui adreç mon parlament
> perqu'es lonch temps no m parlé ab Amor,
> e don'al món no sent de ma tristor...
>
> (CXI, 41-43).

Ses amours poétiques ne furent donc pas une simple fiction. La préoccupation qu'il manifeste de mettre cette pièce sous le patronage d'une nouvelle dame, qui aurait accepté, au préalable, ses hommages, nous indique quelle part eurent les femmes dans son œuvre. Désireux de suivre la tradition tout autant que d'analyser ses propres sentiments, il a été le vassal, le troubadour amoureux d'une ou plusieurs dames auxquelles il a dédié ses poésies et dont quelques traits ont pu lui servir à composer le type de la femme désirable. Mais des souvenirs littéraires lui ont fait plus d'une fois sans doute oublier l'objet

(1) XXV, 38.

premier de ses descriptions. Son amour est souvent activité d'esprit ou mieux fantaisie d'érudit plus que sensibilité. Plusieurs des formules qu'il emploie pour dépeindre la beauté de sa dame, comme pour exprimer le culte qu'il lui a voué, rappellent certains thèmes et certaines formes d'art dont le succès s'était déjà affirmé avec éclat en Catalogne et en Italie.

CHAPITRE III

LES POÉSIES AMOUREUSES. AUZIAS MARCH ET LES TROUBADOURS

I

Auzias March se proposait de faire œuvre d'art plus encore que d'enregistrer les battements de son cœur. Comment en aurait-il été autrement à l'époque et dans le milieu où il était né ? Nous avons vu que son oncle Jacme avait été un des fondateurs de l'Académie de Barcelone et avait, par goût autant que pour donner l'exemple, composé des poésies à la manière des Français et des Provençaux. Avec son père, Pere March le vieux, et son cousin Arnau, l'influence du Consistoire Barcelonais s'était étendue jusque dans le royaume de Valence où ils avaient contribué à introduire les procédés de l'Ecole Toulousaine. Tous les écrivains du temps se livraient d'ailleurs à des exercices poétiques, fabriquaient des chansons d'amour en ouvriers consciencieux et habiles, plus préoccupés d'appliquer les recettes des *Leys d'amors* que d'interpréter leurs propres sentiments. Les formes provençales ou limousines, comme on disait à Valence, moins nombreuses cependant qu'au moment où écrivaient Cerverí de Girona et même Ramon Lull, abondaient encore dans leur langue poétique, toujours différente de celle de la conversation ou de la prose. En un mot, il s'agissait pour tout poète de rivaliser avec les troubadours en les imitant.

Cette tradition s'imposait à Auzias March. Il s'y est conformé dès ses premières œuvres en demandant aux poètes de l'amour, Français et Provençaux, les secrets de leur talent. Il serait superflu de démontrer cette parenté, si elle n'avait été

contestée ou tout au moins singulièrement restreinte par la plupart des critiques catalans ou castillans qui se sont occupés de notre auteur. Acceptant trop aisément cette idée répandue depuis le XVI[e] siècle que la poésie amoureuse d'Auzias March dérivait de celle de Pétrarque, ils ont négligé ses sources les plus rapprochées. J. M. Quadrado (1) ne dit rien des troubadours et croit même, quels que soient les rapports du poète catalan avec le chantre de Laure, à son entière originalité. Le savant M. Milà y Fontanals, interrogé en 1857, par Eugène Baret, qui allait publier la première édition de son ouvrage : *Les Troubadours et leur influence sur la littérature du Midi de l'Europe*, affirme tout d'abord, mais non sans quelques réserves prudentes, qu'Auzias March n'a pas imité les Provençaux (2). Puis, dans une seconde lettre (3) à Eugène Baret et par une note de ses *Trovadores en España* (4), il modifie un peu son opinion. Tout en déclarant de nouveau qu'il est difficile de décider si Auzias March a étudié les Provençaux, la forme des comparaisons lui paraît être sensiblement la même de part et d'autre, et, pour le fond, les poésies en vers libres. les *estramps* du poète valencien, surtout ceux qui traitent des sujets moraux, lui rappellent les troubadours. Enfin sa *Resenya dels antichs poetas catalans*, publiée en 1865, signale, parmi les lectures d'Auzias March, les romans français, au moins ceux du cycle breton, et aussi quelques œuvres des anciens provençaux (5). Bref, Milà découvre, dans Auzias March, à mesure qu'il le lit davantage, des traces de plus en plus marquées de la poésie courtoise conventionnelle venue de France. Evolution intéressante à noter et qui prouve avec quelle bonne foi procédait toujours Milà y Fontanals. Presque à la même époque, Amador de los Ríos (6) nous ramène uniquement à Pétrarque. J. Rubió y Ors (7)

(1) *Museo Balear*, 1875, p. 134.

(2) La lettre de Milà à Baret figure dans la troisième édition, Paris, 1867, p. 410. La première édition avait pour titre *Espagne et Provence. Etudes sur la litt. du Midi de l'Europe*, Paris, 1857.

(3) EUG. BARET, *op. cit.*, 3[e] édit., p. 410.

(4) 1[re] édition, 1861, p. 487 ; *Obras*, II, 516.

(5) P. 144 ; *Obras*, III, 177.

(6) *Hist. crit. de la lit. esp.*, VI, 494.

(7) *Ausias March y su época* (1882), p. 10.

adopte, en somme, l'opinion de Milà, mais lui reproche cependant de n'avoir pas marqué assez nettement les différences qui séparent Auzias March des poètes occitaniques. Pour D. Marcelino Menéndez y Pelayo (1), « on a vainement cherché à rattacher son platonisme érotique aux chansons des provençaux ». Enfin le dernier historien de la littérature catalane, D. Ant. Rubió y Lluch (2), admet bien l'influence de la Provence sur Auzias March, mais il l'appelle, avec une insistance qui diminue grandement la portée de son aveu, le plus original entre les poètes les plus originaux de tous les temps, *originalísimo entre los más originales poetas de los siglos* (3), et naguère encore il ajoutait qu'il est un poète vraiment personnel et très original, *un poeta verament personal y originalíssim* (4).

A force de répéter ces assertions, on les a crues inattaquables et elles ont trouvé un écho trop complaisant, même en Allemagne (5). Cependant la principale raison invoquée par leurs auteurs s'évanouit, si on l'examine de près. Elle est tirée du début de la chanson XXIII que nous avons traduite plus haut :

Lexant a part l'estil dels trobadors
qui, per escalf, trespassen veritat...

(v. 1-2).

Cette déclaration a paru être une attaque contre tous les troubadours sans exception, alors qu'elle vise uniquement ceux qui outrepassent la vérité dans l'éloge de leur dame. Et le poète catalan ajoute, en effet, pour mieux s'opposer à eux, qu'il se contentera de décrire, sans exagération aucune, les beautés de la sienne :

E, sostrahent mon voler affectat
per que no m torb, diré l que trob en vos.

(v. 3-4).

(1) *Historia de las ideas estéticas en España* (1883), I, 393.
(2) *Sumario de la hist. de la lit. española* (1901), p 82.
(3) *El renacimiento clásico en la lit. catalana* (1889), p. 34.
(4) *Doc. per la cultura cat. mig-eval* (1908), p. XXXII.
(5) O. Denk, *Einführung in die Geschichte der altcatalanischen Litteratur* (1893), p. 385.

Cela est si peu une preuve du dédain qu'il professe pour les troubadours que le trait leur est emprunté (1). C'est un de leurs lieux communs. Chacun d'eux ne se vante-t-il pas d'être le seul à ne décerner que des louanges méritées à la femme qu'il aime ? Nous avons relevé le même thème chez Arnaut de Mareuil :

D'aisso sai grat als autres trobadors
Que quascus pliu en sos digz, et afia
Que sa domna es la genser que sia ;
Sitot s'es fals lurs digz, laus e mercei,
Qu'entre lurs guaps passa segurs mos vers...

(Rayn., *Choix*, III, 213).

Raimon de Miraval dit à son tour :

Tug li trobador engal,
Segon que an de saber,
Lauzon domnas per plazer,
E non guardon cui ni qual;
Mas qui trop mais que no val
Lauza si dons, fai parer
Qu'esquerns es e non ren al ;
Mas ieu n'ai cauzida tal
Qu'om non pot dire mas ver,
Si doncs non dizia mal...

(*Ibid.*, 361).

Rien ne serait plus facile que de découvrir ailleurs (2) cette même idée que les autres troubadours prodiguent à leurs dames des éloges excessifs.

(1) C'est un sentiment analogue, plusieurs fois exprimé par les troubadours, que nous trouvons dans la pièce XXII, 1-4 :

Callen aquells qui d'amor han parlat
e dels passats deliu tots lurs escrits,
en mi pensant meteu-los en oblits :
en mon esguart degú's enamorat.

(2) « Non dic fenchas ni laus cum suelh », dit encore Guillem de Cabestany (Rayn., *Choix*, III, 112) ;

— « Car am mielhs e pus temens
de totz los autres trobadors »

ajoute Peire Bremon Ricas Novas. (Rayn., *Choix*, V, 299).

Mais le poète lui-même, loin de faire fi du *Gay Saber*, n'hésite pas à reconnaître qu'il en a feuilleté les ouvrages et s'en fait même un titre de gloire :

> Per mals parlés he tret saber e cura
> de retenir lo foch d'amor sens fum,
> e per aço *he cartejat volum*
> *d'aquell saber* que sens amor no dura (1).
>
> (V, 17-20).

Parmi ces auteurs qu'il a lus et auxquels il a emprunté la connaissance des lois de l'amour et la dogmatique sentimentale, telle qu'elle fut constituée au Moyen âge, certains appartiennent à la France du Nord. Disons-en quelques mots avant d'examiner ce qu'il doit réellement aux troubadours.

Le premier des écrivains de l'antiquité qu'ait cités Auzias March est Ovide qu'il qualifie de « preux » et dont il loue « le dit et les prêches » :

> Ovidi l prous dix qu'amor es crescuts
> per altr'amor demostrant sa factura.
> Verdader fon son dit e sos presichs...
>
> (VII, 19-21).

Mais, chose curieuse, on chercherait en vain une idée de ce genre dans les différents poèmes d'Ovide. C'est qu'Auzias March l'a puisée dans une des nombreuses imitations que suscita, en France, son *Ars amatoria* et qui contribuèrent au développement de la conception médiévale de l'amour. On en tira entre autres une sorte de livre de civilité, connu sous le titre de *Facetus* et attribué à Jean de Garlande, qui ne tarda pas à passer les Pyrénées et fut traduit ou longuement paraphrasé en catalan, au XIVe siècle (2). Or le texte latin présente, vers la fin (v. 385-438), après les conseils d'Ovide sur l'art d'aimer, quelques idées sur l'amitié empruntées pour la plupart, comme nous le verrons, à Cicéron et à Aristote, et qui semblent avoir inspiré le passage d'Auzias March. En voici les plus caractéristiques :

(1) Cf. VIII, 6.

(2) M. ALF. MOREL-FATIO en a publié pour la première fois le texte latin et l'imitation catalane dans *Romania*, XV, 192-235.

Fidus in adversis ostenditur omnis amicus,
Si tunc desistat, falsificatur amor.
Quilibet inspiciat cui conjungatur amico,
Qui sit propitius nocte dieque sibi.
Providus ejusdem doctrine querat amicum,
Artis et officii commoditate parem...

(*Romania*, XV, 233 ; v. 395-400).

D'autres allusions montrent qu'il connaissait les histoires, racontées dans les *Métamorphoses*, de Pyrame et de Thisbé (1), de Médée et de Jason (2), de Thésée et d'Ariane (3), de Lyncée (4), et enfin de Tantale (5), plutôt d'après l'*Ovide moralisé* de Chrétien Legouais, depuis longtemps introduit en Catalogne (6), que d'après le poème latin. Quelques-uns de ces héros y sont considérés, avec tout le Moyen âge, comme de parfaits amants ou d'innocentes victimes de l'amour. D'autres fournissent matière à des comparaisons connues.

Il a lu aussi, ou tout au moins entendu lire durant ses « enfances » ou dans les « jardins délitables » qui l'avaient tant charmé autrefois les « grandes gestes » (7), et, particulièrement, les merveilleux récits du *Roman de Troie* (8) que les clercs de son temps préféraient, dit-il, au Bréviaire, et où Benoît de Sainte-More nous représente une cité féodale remplie de chevaliers galants et de dames courtoises. On sait que la version latine qu'en avait faite Guido delle Colonne (9), dès le XIIIe siècle,

(1) IX, 15-16.
(2) LI, 25.
(3) LI, 26.
(4) XXVI, 45.
(5) XXXI, 42 ; CIV, 226.
(6) Voy. ci-dessus, 2e part., ch. II, p. 164.
(7) XIII, 3-4 ; Cf. XLIII, 22 ; LVI, 16.
(8) Pren m'en axí..........
... com lo clerch fahent de festes cerca
en lo *Troyà*, llexant lo Breviari.
(C. 57, 59-60).

(9) A. Morel-Fatio, *Kat. Lit.*, 115. Cf. *Romania*, I, 390 ; J. Massó Torrents, *Manuscrits cat. de la B. N. de Madrid*, Barcelone, 1896, in-8, p. 93 ; et B. Sanvisenti, *I primi influssi*, p. 389. — Une note en marge d'une pièce de Vallmanya, dans le *Cançoner d'Amor* de Paris, cite la version de « Guido de Columpnes » (T. Amat, *Dicc.*, 641).

avait été traduite en catalan en 1367 et qu'il en existait d'autres textes espagnols dérivés, eux aussi, du français.

Mais c'est surtout à la matière de Bretagne qu'il demande, comme Jacme et Arnau March, la peinture de l'amour courtois. Le *Lancelot* est le seul roman de la Table Ronde qu'il cite :

> E Lançalot hac en amor tal astre
> que fon request per dona qu'en fo morta...
>
> (XV, 27-28),

mais d'autres œuvres du même cycle et même des épopées, qui avaient obtenu presque autant de succès en Catalogne, durent aussi attirer son attention (1). Le *De Amore* d'André le Chapelain lui offrit enfin un exposé plus systématique des règles de l'amour tel qu'il avait été conçu à partir du XIIe siècle.

De toutes ces lectures publiques ou privées il a gardé, non pas seulement les idées sur l'amour, le type idéal et chevaleresque de l'amant, mais une expression caractéristique, l'épithète épique de « douce France » où nous retrouvons un écho pénétrant de l'admiration qu'excitèrent en lui les chansons de geste :

> En ser content cascú ha esperança
> e follament aquell delit espera,
> car los llidons vol trobar en figuera
> e talls morischs cerca'n la dolça França !
>
> (C, 145-148).

Au contraire, un seul vers (CXVIII, 91), où il montre que la cheville de Florinde, surnommée *La Cava* par les Arabes, fut pour l'Espagne ce qu'avait été pour Rome, suivant le mot fameux de Pascal, le nez de Cléopâtre, rappelle la littérature espagnole proprement dite, les *romances* du dernier roi wisigoth Don Rodrigo (2) et la domination musulmane sur la Péninsule.

(1) Mos fets d'amor ab los Romans acorden
que foren més que los escrits no posen...

(LXXIII, 5-6)

(2) Même allusion dans Jacme Roig, *Spill*, 7209. — Le récit des amours de Don Rodrigo et de « la mauvaise femme » se trouve dans la *Coronica del rey Roderico*, cap. CLXV.

II

Mais celle des littératures modernes qui a exercé la plus profonde influence sur Auzias March comme sur ses prédécesseurs, est la poésie provençale. Nous en avons déjà indiqué quelques preuves. Il convient maintenant de rechercher, d'une manière plus précise, jusqu'à quel point il a été un imitateur des troubadours.

C'est d'abord une vérité pour ainsi dire *a priori* qu'aucun des auteurs de cette époque ne saurait être parfaitement original. M. A. Jeanroy (1) a fait observer, avec beaucoup de raison, qu'au Moyen âge la méthode de l'autorité s'impose, non pas seulement à la philosophie et à la théologie, mais encore à la poésie et dans toutes les manifestations artistiques. Tous les poètes, surtout parmi ceux qui font partie de corporations comme celles de Toulouse et de Barcelone ou qui gravitent autour d'elles, s'attachent à écrire suivant des règles communes, conformément à des modèles obligatoires. On ne peut donc connaître Auzias March sans avoir dressé une liste au moins sommaire de ses emprunts au trésor provençal où tous ses contemporains se piquaient de puiser à pleines mains.

Parmi les quelques livres que mentionne l'inventaire de ses biens situés à Valence, deux se rapportaient, nous l'avons vu (2), au *Gay Saber*, et l'un d'entre eux, en parchemin, commençait par ses mots : *Mestre Miquel de la Tor es de la Gaya Sciencia.* Peut-être est-ce le chansonnier, aujourd'hui perdu, où ce notaire de Nîmes, doublé d'un troubadour, avait recueilli bon nombre d'œuvres de ses prédécesseurs (3). Même si cet *incipit* vise un autre de ses ouvrages sur les vies des troubadours, il nous apprend qu'Auzias March a lu les biographies de la plupart des poètes provençaux de la période clas-

(1) *Origines de la poésie lyrique en France*, 2e éd., p. 303.
(2) Ci-dessus, p. 114.
(3) CHABANEAU, dans *Hist. de Lang.*, X, 212.

sique (1), ainsi que celle de Peire Cardenal par lequel terminait Miquel de la Tor et qui marque déjà le début de la décadence. Comment, dès lors, ne pas admettre qu'il a poussé plus loin sa curiosité, alors surtout qu'il déclare lui-même « avoir feuilleté maint volume du Gay Saber » ? Dans la bibliothèque de son père figuraient aussi un *Cançoner* presque sûrement provençal, ainsi que le *Breviari d'amor* de Matfre Ermengau de Béziers. On ne peut douter qu'Auzias March a consulté chez ce dernier « le périlleux traité de l'amour selon la doctrine des anciens troubadours » qui n'est qu'un vaste recueil d'extraits de chansons provençales (2).

De tous les troubadours anciens et modernes, Arnaut Daniel et Pau de Bellviure sont cependant les seuls qu'il ait nommés. Il les met en bonne place dans le martyrologe de l'amour, sur lequel il rêve sans doute d'être inscrit à son tour. A l'un la passion a fait perdre la parole, à l'autre la raison.

Milà y Fontanals (3), entraîné malgré lui par une tradition plusieurs fois séculaire à rattacher notre poète à l'Italie, suppose qu'il n'a connu Arnaut Daniel que par le célèbre passage de l'*Enfer* (4) où Dante place le troubadour périgourdin au-dessus de Guiraut de Bornelh. Cette hypothèse ne serait acceptable que si l'on séparait les vers d'Auzias March de leur contexte où il affirme que l'Amour l'a rendu muet. — Ne criez pas au miracle, ajoute-t-il. Rappelons-nous ce qui est arrivé à Arnaut Daniel et à d'autres poètes qui ne sont plus. L'Amour ne leur a-t-il pas ôté la parole ?

Amor li plau que perda lo parlar.

Envers alguns aço miracle par,
mas si ns membram d'En Arnau Daniel
e de aquells que la terra ls es vel,
sabrem Amor vers nos que pot mostrar...

(XLIX, 24-28).

(1) Barbieri, *Dell' origine della poesia rimata*, pub. dal cav. G. Tiraboschi, Modène, 1790. Voy. la préface et p. 120.
(2) *Hist. litt.*, XXXII, p. 40.
(3) *Trovad. en Esp.*, 1re éd. p. 487 ; 2e éd., *Obras*, II, p. 516.
(4) XXVI, 120 et suiv.

C'est un thème fréquent dans la poésie provençale, mais sur lequel Arnaut Daniel insiste plus particulièrement dans deux de ses pièces, répétant à plusieurs reprises qu'Amour lui commande de se taire :

... enqueram sent de la flama
D'Amor quim manda
Que mon cor non espanda.

(A. Daniel, éd. Canello, 103).

Arnautz ama e no di nems,
C'Amors l'afrena la gauta,
Que fols gabs no laill comorda.

(*Ibid.*, 105).

Un autre rapprochement s'impose à nous entre Arnaut Daniel et Auzias March. Le troubadour, voulant exprimer l'état de folie dans lequel l'a mis l'amour, s'écrie dans la tornada d'une de ses pièces :

Ieu sui Arnautz qu'amas l'aura
E chatz la lebre ab lo bou
E nadi contra suberna.

(*Ibid.*, 109).

Pétrarque, le premier, a imité ce passage dans le son. CLXXVII :

Ed una cerva errante e fuggitiva
Caccio con un bue zoppo e' nfermo e lento (1).

Mais c'est plutôt aux vers d'Arnaut Daniel qu'Auzias a pensé, quand il a écrit cette tornada :

Lir entre carts, ab milans caç la ganta
y ab lo branxet la lebre corredora.
Assats al món cascuna' s vividora,
e mon pits flach lo Passi de Rams canta (2).

(LXIV, 25 28).

(1) Cf. Sest. VIII : E col bue zoppo andrem cacciando l'aura...

(2) « Lis entre chardons, je chasse la pie avec les milans, et avec le petit braque le lièvre agile. Chacun de ces animaux vivra encore assez, tandis que ma faible poitrine chante la Passion du Dimanche des Rameaux. »

Ce n'est pas non plus par ouï-dire qu'Auzias March a connu Pau de Bellviure, ce troubadour catalan qui a probablement vécu au XIVe siècle avant Pere March. Il nous reste de lui une chanson et surtout un curieux neuvain que nous a conservé Francesch Ferrer dans son *Conort,* recueil des couplets catalans ou provençaux contre les femmes, les mieux faits pour nous aider à leur résister. Voici cette strophe d'après le *Cançoner d'amor* :

Per fembra fo Salamo enganat,
Lo Rey Daviu e Samsso exament.
Lo payr' Adam ne trencà l mandament ;
Aristotil ne fou com ancantat,
E Virgili fou pendut per la tor,
E Sent Johan perdé lo cap per llor,
E Ypocras morí per llur barat.
Donchs, *si avem per dones folleiat,*
No [he] smayar tenir tal companyia.

(B. N. Paris, Esp. 225, fol. 163).

Là est, sans aucun doute, l'origine du souvenir ému et spirituel à la fois qu'Auzias March adresse à son compatriote, devenu fou à la suite de ses folies pour les femmes :

En recort es aquell Pau de Bellviure
que per amar sa dona tornà foll.

(LI, 27-28).

D'Arnaut Daniel à Pau de Bellviure deux siècles environ se sont écoulés. Auzias March ne doit pas avoir ignoré les nombreux troubadours qui ont écrit durant cette longue période, et, s'il ne les nomme pas, il n'en est pas moins possible de retrouver leur influence aussi bien dans ses thèmes que dans la façon dont il les a développés.

L'amour courtois (1) a pris de très bonne heure chez les poètes du Moyen âge le caractère d'un service analogue à celui

(1) Nous avons suivi dans ses lignes générales l'exposé qu'en a fait M. J. ANGLADE dans ses *Troubadours,* Paris, 1908, pp. 74-99.

du vassal vis-à-vis de son souverain. Pour être amoureux, il faut être l'homme-lige d'une dame ou de l'Amour et s'engager par un serment à remplir des obligations déterminées. Ce « vasselage amoureux », qui semble avoir pris naissance chez les troubadours provençaux, se trouve chez Auzias March (1). C'est ainsi qu'il raille ceux qui, portant sur leur écu la devise d'Amour, leur seigneur, le connaissent sans le sentir et s'étonnent de ses faits et gestes (XV, 16, 49-52). Il déclare ensuite, aux symptômes qu'il éprouve, que son seigneur, Amour, tient ses engagements, alors que lui voudrait bien lui fausser obéissance :

Senyor es meu ; Amor ferma ls contractes.
E si posqués l'obediença tolre...

(XLIII, 24-25).

S'adressant plus loin à l'Amour, il lui crie :

Lexa l vassall qui no t vol per senyor !

(LXXIV, 38).

Puisque l'Amour ne le veut pas pour vassal, dit-il ailleurs (XIV, 9), il se décide à courir les aventures, à être un de ces chevaliers errants dont Fauriel a dit que « pour faire preuve de bravoure, de force et d'intrépidité, ils allaient chercher au loin des opprimés à protéger et des périls à braver (2) ».

Enfin toutes ces idées d'amour chevaleresque constituent l'unique fond d'une pièce certainement inspirée par une chanson en partie inédite (3) de Peire Ramon de Toulouse. Pour rendre la relation des deux textes plus manifeste, je crois utile de les placer en regard l'un de l'autre, quelque altéré et mutilé que soit celui du poète provençal :

(1) Voy. E. Wechssler, *Frauendienst und Vassalitæt*, dans *Zeitsch. für fr. Spr. und Lit.*, XXIV, I (1902), p. 159-190, et, du même auteur, *Das Kulturproblem des Minnesangs*, Halle, 1909, *passim*.

(2) *Hist. de la poésie provençale*, Paris, 1846, in-8, I, 533.

(3) M. J. Anglade me fait remarquer, au moment où je corrige les épreuves, que les trois dernières strophes de cette chanson ont été publiées par C. Appel, *Provenz. Ined.*, p. 248-249.

Ce n'est pas non plus p[...]
Pau de Bellviure, ce trou[...]
vécu au XIVe siècle avant [...]
chanson et surtout un cu[...]
Francesch Ferrer dans son [...]
ou provençaux contre les [...]
aider à leur résister. Voici [...]
d'amor :

Per fembra fo Sal[...]
Lo Rey Daviu e Sa[...]
Lo payr' Adam ne t[...]
Aristotil ne fou com [...]
E Virgili fou pendut [...]
E Sent Johan perdé l[...]
E Ypocras morí per [...]
Donchs, *si avem per d*[...]
No [he] smayar tenir [...]

Là est, sans aucun doute, [...]
rituel à la fois qu'Auzias M[...]
devenu fou à la suite de ses fo[...]

En recort es aquell Pau [...]
que per amar sa dona to[...]

D'Arnaut Daniel à Pau de [...]
sont écoulés. Auzias March n[...]
breux troubadours qui ont éc[...]
et, s'il ne les nomme pas, il n'[...]
trouver leur influence aussi bi[...]
façon dont il les a développés.

L'amour courtois (1) a pris[...]
poètes du Moyen âge le caract[...]

(1) Nous avons suivi dans ses lignes [...]
GLADE dans ses *Troubadours*, Paris, 1[...]

AUZIAS MARCH

No m pren axí com al petit vaylet
qui va cercant senyor qui festa l faça,
tenint-lo calt en lo temps de la glaça
e fresch d'estiu, com la calor se met,
preant molt poch la valor del senyor
e concebent desalt de sa manera,
vehent molt clar que té mala carrera
de cambiar son estat en major.

Com se farà que visca sens dolor (1),
tenint perdut lo bé que posseya ?
Clar e molt bé ho veu, si n(o) ha follia,
que may porà tenir estat millor.
Donchs que farà, puix altre bé no l resta,
sinó plorar lo bé del temps perdut ?
Vehent molt clar per sí ser decebut,
may trobarà qui l faça millor festa.

Yo són aquell qui 'n lo temps de tempesta,
quant les més gents festegen prop los fochs
e pusch haver ab ells los propris jochs,
vaig sobre neu, descalç, ab nua testa,
servint senyor qui jamés fon vassall
ne l vench esment de fer may homenatge.
En tot leig fet hagué lo cor salvatge :
solament diu que bon guardó no m fall.

Plena de seny, leigs desigs de mi tall.
Erbes no s fan males en mon ribatge ;
sia entès, com dins en mon coratge
los pensaments no m devallen avall.

(LXVIII).

La dame que loue Auzias March a en partage, nous l'avons vu, non pas seulement la beauté, mais encore les plus hautes qualités intellectuelles et morales. Il en vante surtout l'enten-

(1) Cette deuxième strophe manque dans les manuscrits et figure pour la première fois dans l'éd. 1555 de Juan de Resa (Voir l'Introd. à not. éd. crit. p. 70). La comparaison avec les passages correspondants de Peire Ramon prouve qu'elle n'est pas apocryphe.

dement, le « sens », la « connaissance » (VII, 22, XXV, 37) ou sagesse, et ce sont ces mêmes qualités, le « *sens* » (1), l' « *ensenhamens* » (2), la « *conoissensa* » (3) qu'exaltent les troubadours. Il implore sa « merci » (V, 26). De son corps il célèbre le maintien gracieux, mais par dessus tout la puissance des yeux, parce qu'il en émane, comme pour Aimeric de Pegulhan (4), Uc Brunet (5) et tant d'autres, un fluide mystérieux qui, pénétrant dans le cœur de l'amant, y allume « une flamme sans feu » (6), c'est-à-dire le véritable amour (CI, 25). Aussi désire-t-il d'elle un regard bienveillant (CXVI, 73).

La discrétion est la première vertu exigée de l'amant, et Auzias March se défie des médisants, des « lauzengiers » qu'il appelle *mals parlers* (7) (V, 17-20) ou *envejosos* (I, 44 ; VII, 44 ; XCVII, 44). C'est que *Plena de seny* ou *Lir entre carts* est une femme mariée, comme le veut la convention. Longtemps même, par timidité, il est vrai, plus que par discrétion, il n'ose pas déclarer son amour à sa dame, et, comme Arnaut de Mareuil (8) ou Gui d'Uisel (9), il l'adore en silence, sans rien lui demander,

(1) R. de Barbezieux : « Vielha de sen e de laus ». (Mahn, *Werke*, III, 40).

(2) Arn. de Mareuil : « L'ensenhamentz e'l pretz e la valors. » (Rayn, *Choix*, III, 212).

(3) Le Moine de Montaudon :

> Be m lau d'amor quar m'a donat talen
> De lieys on es pretz e sens e beutatz,
> Ensenhamens, conoissensa e solatz.
>
> (Rayn., *Choix*, III, 450).

Cf. G. Riquier, cité par J. Anglade, *Le tr. G. Riquier*, p. 248.

(4) « Quar li uuelh son drogoman », etc. (Matfre Ermengau, *Breviari d'am.*, II, 490).

(5) Rayn., *Choix*, III, 315.

(6) « Sens fum continuu foch » ,III, 5 ; Cf. V, 18 ; XVIII, 11.

(7)
> E ben sapchatz que *Malparl[i]er[s]*
> Esta enaissi con l'archier[s],
> Que trai e naffra ab son qairel...
>
> (*Cour d'amour* in *Rev. des lang. Rom.*, XX, 275).
>
> Ara diran li *mal parlier*...
>
> (*Brev. d'amor*, II, 439).

(8) Fauriel, *Hist. de la poés. prov.*, II, 47. Cf. Rayn., *Choix*, III, 215. Aimeric de Pegulhan déplore aussi le mutisme dont il est affligé en présence de sa dame (Mahn, *Ged.* III, 189).

(9) Rayn., *Choix*, III, 379.

au point qu'elle lit ses écrits où il n'est parlé que d'elle et ne s'y reconnaît pas :

> Plena de seny, per no esser entesa,
> la mi' amor porà' scapar sens merit,
> e sab-me greu com no haureu demerit,
> per mon parlar no faent-la us palesa (1).
>
> (XVII, 57-60).

N'a-t-il pas la patience qui convient aussi à l'amoureux parfait ? Il tient, à la manière de Folquet de Marseille (2) ou de Gaucelm Faidit (3), le compte des années écoulées depuis qu'il attend vainement la récompense qu'en bonne justice Amour doit lui donner (XIV, 18 ; LV, 35 ; LXXX, 8) : et, de même que, Guillem de Cabestany dit à sa dame que, s'il avait fait pour Dieu ce qu'il a fait pour elle, il entrerait vivant au Paradis :

> S'ieu per crezensa
> Estes vas Dieu tan fis,
> Vius ses falhensa
> Intrera en Paradis...
>
> (RAYN., *Choix*, III, 125) ;

de même Auzias March s'écrie :

> car, si ls treballs hagués soferts per Deu,
> cors gloriós fora'n lo regne seu...
>
> (VII, 58-59).

Nul n'a insisté plus que lui sur ces « travaux », sur ces passions de l'amour. S'il veut, par exemple, nous représenter le trouble où le jette l'affection pour sa dame, il nous dépeint le mutisme dont il souffre en sa présence, et, surtout, les états

(1) Ce dernier vers n'a pas été compris, parce qu'on a fait de *la us* (illam vobis) un seul mot signifiant « louange ». Cf. XIX, 41-44 ; XXXIV, 25 ; XXXVII, 25-32 ; XXXVIII, 1-4.

(2) MAHN, *Werke*, I, 327.

(3) Q'en breu aura environ de .VII. ans
qem fetz amar...
(Cité par N. SCARANO, *Studj di Filol. Rom.*, VIII, 333).

contradictoires, sensations ou sentiments, ou, comme il le dit lui-même, les « contrastes », les tendances contraires entre lesquelles son âme est partagée.

Il désire ce dont il désespère, obtient ce qu'il ne souhaite même pas, veut et ne veut pas (XIX, 10, 15, 40). Il découvre en lui-même, comme les parfaits amants,

> **Ira dins pau e turment molt alegre,**
> **lum clar e bell ab sí portant tenebres :**
> **aquests contrasts los fins amadors senten.**
> (XLV, 11-13).

Deux autres exemples entre mille :

> **Tot nuu me trob vestit de grossa manta (1).**
> (LXIV, 21).

> **Yo crem d'ivern e d'estiu tremolí (2).**
> (LXXXIV, 24).

Et ce sont des variations du même genre, le même emploi de l'antithèse, qui font la beauté de quelques-unes de ses œuvres, notamment des pièces *Perquè m'es tolt* et *Per lo camí de mort he cercat vida,* où il réussit à nous dépeindre, avec une vigueur peu commune, les goûts et les dégoûts que lui inspire le fol amour.

Il connaissait peut-être la fameuse pièce à contraires *Tots jorns aprench* de son compatriote Jordi de Sent Jordi et plus sûrement le sonnet de Pétrarque dont elle est imitée, *Pace non trovo e non ho da far guerra.* Son père même avait usé du procédé (3). Mais quelques-uns des traits que nous avons cités semblent se rapporter davantage aux troubadours. Il suffit, pour s'en assurer, de les comparer aux nombreux exemples

(1) « E trobim nutz, e m truep vestitz. » (Anonyme, Appel, *Chrest.*, 1e éd., p. 82).

(2) B. de Ventadorn :

> Que l'iverns me sembla flor
> e la neus verdura.
> (Bartsch, *Chrest.*, 50).

(3) Dans sa pièce la plus connue *Al punt c'om naix comence de morir.*

d'antithèses recueillis par MM. P. Meyer (1) et N. Scarano (2) dans la poésie provençale antérieure à Pétrarque. C'est là qu'Auzias March nous paraît en avoir, comme Pétrarque lui-même, puisé tout au moins l'idée première. Ne le reconnaît-il pas de la façon la plus nette dans cette strophe qui se termine par ses oppositions préférées :

Dels mals d'amor que trobadors han dit
no'n sé pus fort que son gran mudament :
lo ferm estat no dura longament,
seguint aquell un novell apetit.
Fahent jaquir ço que vol hom seguir,
mon apetit vol ço que no volguí.
Volent amar, ladonchs yo avorrí,
e, no volent, amí sens consentir. (XCI, 33-40).

Ajoutons enfin qu'un vers de la pièce *Perquè m'es tolt* :

Ahir e am molt e mescladament... (3) (LXX, 38).

qui rappelle l'*Odi et amo* de Catulle, permettrait même de remonter plus haut, si cette coïncidence n'était pas unique.

Une seule fois, il commence une de ses chansons *(Lo temps es tal)* par une description du printemps, qui n'a certes pas la grâce de celles de ses devanciers. Elle offre bien avec elles quelques ressemblances de détail (4), mais on ne saurait y voir

(1) *Romania*, XIX, 7-11.
(2) *Op. cit.*, p. 310. — Notez surtout ce *devinalh* anonyme, cité plus haut :

Suy e no suy, fuy e no fuy ;
e vuelh mi mal et am autruy ;
e trobim nutz em truep vestitz ;
et ai pro rams senes razitz ;
e nom movi e corri fort ;
e nom conort nim desconort...
(Appel, *Chrest.*, pp. 82-83).

(3) Cf. CXVI, 16 ; CXVII, 20.
(4) Comp. l'allusion un peu singulière qu'il fait (LXIV, 5) au chant des corbeaux et des hérons à ces vers de Peire Rogier :

Al chan d'auzel comensa ma chanzos,
Quant aug chantar las guantas e ls aigros.
(N. Scarano, *op. cit.* p. 311).

Le chant mélancolique du rossignol (*Ibid.*, 7-8) l'a moins bien inspiré que les troubadours.

une trace de leur influence, s'il n'y opposait, comme Bernart de Ventadorn (1) ou G. de Cabestany (2), le dédain de sa dame à l'instinct qui pousse les animaux les uns vers les autres à l'époque du renouveau.

Le contraste le plus souvent exprimé, celui que notre poète ne cesse pas de mettre en lumière, parce qu'il y trouve un motif de consolation, c'est la coexistence du plaisir et de la douleur ou plutôt l'existence du plaisir dans la douleur. Certes ce thème a été connu de l'antiquité, mais il ne semble pas qu'Auzias le lui ait pris directement. Il a dû lire, ailleurs que chez les troubadours, l'analyse psychologique de cet état (3), mais il n'a pas pu ne pas le remarquer aussi dans leurs œuvres, tant il y tient de place (4).

Nous savons, d'autre part, que son père avait déjà chanté le doux mal d'aimer en un long poème d'inspiration franco-provençale (5).

C'est le sujet de la chanson *Qui no es trist*, placée au début de toutes les éditions à partir de 1543, mais on le trouve dans la plupart de ses autres poésies. Ce sentiment complexe, qu'il a décrit en véritable philosophe, est une des clefs de son œuvre. On peut en reconstituer sans grande peine les différents éléments.

L'amour pur tel qu'il le conçoit est douleur et joie tout à la fois.

Il est douleur, parce qu'il fait violence à la nature humaine, composée d'une âme et d'un corps :

> Puys arma y cors donen esser a l'home,
> prop de forçat es entr'ells lo complaure...
>
> (XLV, 57-58).

(1) Rayn, *Choix*, III, 70.

(2) Mahn, *Werke*, I, 116.

(3) Voy. plus loin, p. 299.

(4) N. Scarano (*op. cit.*, p. 274) a cité quelques-uns des troubadours qui ont exprimé cette idée. En voici d'autres : Arnaut de Mareuil, Uc Brunet (Rayn., *Choix*, III, 220, 315) ; Giraud d'Espagne, de Toulouse (*Ibid.*, V, 169) ; Rigaut de Barbezieux (*Brev. d'am.*, II, p. 486 ; v. 29286 et suiv.).

(5) Guill. de Machaut enseigne dans *Confort d'ami* (titre dont Fr. Ferrer tirera probablement celui de *Conort*) que les peines mêmes de l'amour sont agréables et qu'il vaut mieux souffrir et aimer que vivre sans souffrance et sans amour.

Auzias March a senti lui aussi — sa vie nous l'a montré de reste — l'aiguillon de la chair :

> Mas tanbé sé que la carn a sperons !
>
> (XLVII, 19),

et il s'est livré en lui de véritables batailles que le corps a gagnées (XLV, 66). Il souffre si l'esprit l'emporte sur les sens ; il souffre encore si les sens triomphent de l'esprit. Que faire ?

> Lir entre carts, ma voluntat se gira
> tant que yo us vull honesta y deshonesta.
>
> (LIII, 41-42).

C'est le duel de l'amour physique et de l'amour spirituel dont il sera le vaincu, quel que soit le vainqueur.

Cruel dilemme, dont il ne pourrait sortir que si sa dame consentait à l'aimer du même amour que lui, et s'ils réalisaient, malgré leurs corps, la fusion intime de leurs âmes (XLV, 93-94)!

Mais sa dame est comme l'Eve de la Bible (1). Quelles que soient ses qualités natives et sa noblesse, malheureusement amoindries dans le monde où elle vit (2), elle refuse de suivre le poète dans les régions éthérées de l'amour pur.

De là ses malédictions, ses plaintes continuelles, où nous retrouvons les idées favorites de Marcabrun et de Peire Cardenal :

1° Contre Amour, à qui il reproche, dans toutes les pièces dont la tornada commence par *Amor Amor,* ou par *O Foll' Amor,* tantôt la faiblesse, tantôt la déloyauté, le plus souvent, avec les troubadours qu'il a soin d'invoquer, l'inconsistance :

> Amor, Amor, vostre poder es manch
> o de sensgrat esser podeu reptat...
>
> (LXXXIV, 57-58).

> — O Foll'Amor, consciencia m remou
> que diga ls mals de vos e lo fals bé...
>
> (LXXVIII, 57-58).

(1) Voy. ci-dessus, p. 217.
(2) VII, 29-32.

Dels mals d'amor que trobadors han dit
no'n sé pus fort que son gran mudament.
Lo ferm estat no dura longament,
seguint aquell un novell apetit...

(XCI, 33-36).

2º Contre sa dame, qu'il englobe parfois dans la même réprobation que Fol Amour, parce qu'elle l'aime d'une affection encore impure. Aussi va-t-il jusqu'à l'appeler son ennemie :

O Foll'Amor, de vos no són content,
e ja molt menys dels fets de la que am...

(XLVII, 41-42).

— Plena de seny, yo vull e Deu dispensa
que per amor yo fenesca mos jorns ;
mas, si m'escap, per null temps daré torns
per dona qu'en ver ' amor se defensa.

(XXII, 41-44).

— Lir entre carts, tant vos am purament
que m'es dolor com no m poreu amar,
sinó d'amor que solen praticar
los amadors amant comunament.

(LXI, 41-44).

— A vos yo tem aytant com enemich. (1)

(LXXXV, 18).

3º Contre l'inconstance des femmes en matière d'amour pur et leur sensualité :

Amor, Amor, aquells són decebuts
qui'n joch de daus y dones han lur bé...

(XC, 57-58).

— O Foll'Amor, malament se arrisca
qui per virtuts vol amar nulla dona... (2)

(LXXVI, 41-42).

(1) Cf. Riambau d'Aurenga :

Que farai donc ? Amarai ma enemia ?

(Mahn, *Werke*, I, 68).

(2) Cf. B. de Ventadorn :

De las domnas mi dezesper ;
Jamais en lor no m fiarai...

(Rayn., *Choix*, III, 69).

— De donas m'es veiaire
Que gran fallimen fan
Per so, quar no son guaire
Amat li fin amant... (*Ibid.*, 85).

— Maldich lo temps que fuy menys de consell,
dones amant més que a mi mateix...

(LXXI, 105-106).

— Amor me fon tostemps descominal
per yo amar per bon desig e bell.
Dona del món no vol cor ne cervell (1) :
Hon serà, hon, la que no s troba tal ?

(CXXII *bis*, 25-28).

4º Contre le monde, qui va de mal en pis, et dont il veut dénoncer les vices (XLI), s'attaquant surtout à l'amour vénal, dans la pièce *Vos qui sabeu de la tortra l costum* et dans maints autres passages aussi caractéristiques :

Si fossem nats vos e yo 'ntre ls antichs,
lay quant amor amant se conqueria,
sens praticar alguna maestria...

(VII, 25-27).

Axí s conquer en aquest temps aymia :
Cobles e lays, dances e bon saber
lo dret d'amor no poden conquerer... (2)

(VIII, 5-7).

Désespérant enfin de triompher des injustices d'Amour, de l'inconstance de la femme et de la bassesse de son siècle, il ne lui reste plus qu'à mourir, et mille fois (3) il déclare solennellement que sa dernière heure a sonné, comme l'avaient fait déjà avant lui tant de troubadours découragés, eux aussi, de poursuivre un idéal inaccessible ou d'aimer une princesse trop lointaine.

(1) Cf. LXXI, 101 :

Lur cap no val perquè no y ha cervell.

(2) Cf. Guiraut de Bornelh :

Ieu vi qu'om prezava chansos
E que plasia tresc'e lays,
Mas eras vei, pus que hom s'estrays
De solatz ni de fagz gensors...

(Rayn., *Lex.* I, 380).

Voir aussi une strophe de Bertran Albaric citée par P. Meyer, *Bib. de l'Ec. des Chartes*, XXX, 655.

(3) VII, 40 ; XIII, 44 ; XXI, 43-44, etc.

D'autres fois il renonce à l'amour des femmes pour celui de la Vierge Marie (1) ou implore sa « merci » (2) afin de faire cesser en lui le mal qui le torture.

Mais l'amour est aussi joie. C'est une « douleur délitable » (XIX, 6 ; XCVIII, 59). A ses maux se mêle quelque plaisir. Il y tient même tant de place qu'il préfère sa « tristesse » et sa « langueur » à toute autre satisfaction (XXXIX, 25-28). Après l'énumération des peines amoureuses, voici les biens qui aident à les supporter, la paix après la guerre, la vérité après « l'erreur » (LX, 4) (3).

Par l'exaltation qu'il produit dans notre vie affective, l'amour est le principe des plus nobles vertus.

Plena de seny. vullau vos acordar
com per amor venen grans sentiments...
(X, 41-42),

s'écrie Auzias March, et il reprend à son tour cette théorie du pouvoir ennoblissant de l'amour dont Sordel et Montanhagol

(1) Per sa bondat, prech la Verge Maria
qu'en son servir cambie mon voler,
mostrant-me clar com han perdut carrer
los qu'en amor de les dones han via.
(VIII, 41-44).

Cf. Cigala :

Gloriosa sainta Maria,
eus prec e'us clam merce que'us plaia
lo chanz que mos cors vos presenta ;
e s'anc iorn chantei de follia
ni fis coblas d'amor savaia,
ar vueill virar tota m'ententa
e chantar de vostr' amor fina,
qu'autr' amors no vueill que'm vensa...
(Appel, *Prov. inedita*, 184).

Même opposition entre l'amour inconstant, passager, et le culte de la Vierge dans un « chant royal en l'honneur de Marie » (P. Heyse, *Romanische inedita*, 1856, p. 165).

(2) CX, 41-44.

(3) G. Faidit :

Anz sui per vos en tal error
cum aquel qu'a mal de calor...
(Mahn, *Ged.*, nº 102).

nous offrent l'expression poétique la plus nette (1), mais qui a des origines bien plus lointaines. Avec eux et leurs successeurs, il reconnaît qu'il s'opère chez les amoureux de telles transformations que le sot devient savant et l'avare libéral :

> **Amor ha fet dels seus bons servidors,**
> **del pech sabent (2) e franch del pus escas...**
>
> (L, 23-24).

C'est qu'il y a au fond de cet amour la recherche consciente d'un idéal suprême d'intelligence et de bonté qui prend chez Auzias March, comme chez ses prédécesseurs, un caractère religieux. Il nous donne un avant-goût des joies qui nous attendent au Paradis. Aussi sa dame est-elle pour lui, comme nous l'avons vu, l'objet d'un véritable culte. C'est un Dieu dont la contemplation est la source du bonheur :

> **Vos, Dona, sou mon Deu e mon delit.**
>
> (LIII, 25).

Mais ces effets bienfaisants ne proviennent pas de toute espèce d'amour. Le « gai savoir », cette science dont la possession confère la vraie félicité, a appris à notre poète que, si Amour dispose de trois flèches pour atteindre les hommes (3),

(1) J. Coulet, *Le troub. Guilhem Montanhagol*, p. 49 ss. Cf. Anglade, *G. Riquier*, p. 252.

(2) N'At de Mons :

> Sapchon li fin ayman
> Que per amor si fan
> . . . .
> Elh pec saben e cert.
> . . . .
> Elh cobe franc de cor...
>
> (*Brev. d'am.*, II, 433-434).

(3)
> **Los colps d'Amor són per tres calitats**
> **e veure s pot en les flexes que fir,**
> **perque ls ferits són forçats de sentir**
> **dolor del colp segons seran plagats.**
> **D'or e de plomb aquestes flexes són**
> **e d'un metall que s'anomen' argent.**
>
> (LXXIX, 9-14).

il leur assigne aussi trois étages dans son Palais, c'est-à-dire trois affections différentes. Ceux à qui une flèche de plomb a inoculé le poison « agréable » (1) de l'amour charnel sont admis dans la partie inférieure de « l'hôtel » d'Amour ; ceux qui ont été percés d'une flèche d'argent goûtent, au second étage, les plaisirs naturels et « utiles » de l'amour conjugal ; les autres, enfin, en qui une flèche d'or a versé les joies « honnêtes » de l'amour angélique ou céleste occupent l'étage supérieur. Si cette allégorie du Palais d'Amour empruntée à la chanson célèbre de Guiraut de Calanso (2) est à peine indiquée dans Auzias March, il n'en est pas de même de la division de l'amour en trois espèces, l'honnête, l'agréable, ou le mixte et l'utile que symbolisent les trois flèches. Il en fait l'objet de plusieurs de ses chansons et de ses dissertations amoureuses (3). De l'amour honnête seulement procèdent les émotions les plus hautes et des sentiments tout à fait religieux. L'unique différence entre le troubadour et le poète catalan est que la flèche d'acier de l'un est devenue chez l'autre une flèche d'argent, sans doute parce qu'au xve siècle, à la veille de la Renaissance, l'amour dans le mariage qu'elle représentait était moins dédaigné qu'auparavant. Peut-être enfin faut-il voir, dans la description faite par Auzias March de l'amour « agréable » qui subordonne encore les vertus et l'intelligence de la femme à « l'acte » charnel,

> Dins en l'ostal (4) que Venus lo alleuja,
> totes virtuts e seny de la persona
> són desijats en servitut de l'acte...
>
> (XLV, 38-40),

(1) Untada fon de una gran dolçor...

(LII, 27).

Dans le *Roman de la Rose* la dernière flèche, Faux semblant, que le dieu d'Amour décoche à Guillaume de Lorris est aussi trempée dans un « doulx oignement ».

(2) Rayn., *Choix*, III, 391. Cf. O. Dammann, *Die allegorische Canzone des Guiraut de Calanso* : « A leis cui am de cor e de saber. » Les caractères distinctifs de ces trois parties de l'amour ne paraissent pas avoir été assez nettement marqués.

(3) XLV, LXXIII, LXXIX, LXXXVII, 95, XCII, 11-70, XCIII, 45-48, CXVII, 168, CXXII *bis*, 52, CXXIII, 28-32, CXXVII, 239-256, CXXVIII, 56-57.

(4) Cf. CXVII, 73.

une allusion au commentaire que Guiraut Riquier (1) a écrit de la pièce de Guiraut de Calanso et où il nous montre, avec le même réalisme, que le « fait » (2), c'est-à-dire l'union sexuelle, amène nécessairement la disparition de l'amour (3).

Ce qui est certain, c'est qu'Auzias March est, avec Guiraut Riquier et les troubadours postérieurs, contre la conception que se faisaient de l'amour les Guilhem d'Aquitaine et même les Bernart de Ventadorn. Moraliste plus que poète, il ne veut pas de leur amour purement « délitable » et sensuel, du « tiers inférieur d'amour ». C'est à cette passion et à ses panégyristes d'autrefois qu'il a pensé lorsqu'il a écrit dans la pièce *Tot entenent,* qui est un véritable traité sur les différentes espèces d'amour :

D'aquest voler los trobadors escriuen
e per aquest dolor mortal los toca.
(LXXXVII, 41-42).

Ainsi donc Auzias March est comme imprégné des doctrines de l'amour courtois, et il fréquente volontiers les lieux communs auxquels s'étaient complu les poètes en deçà et au delà des Pyrénées, mais au désir charnel qu'avaient chanté les premiers troubadours, il préfère l'amour pur tel que l'avaient exposé les derniers représentants de la poésie provençale.

III

Avec ces idées si particulières sur l'amour, Auzias March devait naturellement emprunter à la Provence la forme poé-

(1) Mahn, *Werke,* IV, 210-232.

(2) « Lo faitz, per que mor l'amors » (v. 526). Cf. Anglade, *op. cit.*, p. 255.

(3) Idée très voisine dans Auzias, LVIII, 43, et surtout dans la tornada suivante où il fait une allusion bien nette aux troubadours :

Lir entre carts, molts trobadors han dit
que l bé d'amor es al començament.
Yo dich qu'està prop del contentament,
d'aquell ho dich qui mor, desig finit.
(LV, 41-44).

tique à laquelle elles étaient, pour ainsi dire, attachées, et le langage qui servait à les exprimer.

Et, en effet, nous trouvons d'abord chez lui le souci d'art par lequel se sont toujours distingués les troubadours. Mais il n'est pas partout aussi sensible. Ses œuvres les plus limées, les plus polies, sont ses chansons proprement dites. Malheureusement ce sont aussi les plus obscures, et cette obscurité ne tient pas toujours à la dose de philosophie scolastique qu'il a, comme nous le verrons, incorporée au vieux fond provençal. Il veut parfois, et de propos délibéré, s'éloigner du vulgaire et n'écrire que pour les initiés. Admirateur d'Arnaut Daniel comme Dante et Pétrarque, il a donné beaucoup plus que ces derniers dans le même travers. Bon nombre de ses chansons présentent le langage quelque peu sibyllin qu'affectaient les amateurs de la poésie fermée, du *trobar clus*. Comme eux il sacrifie aussi à la rime et aux jeux de mots la netteté et la suite des idées. Ce désordre est sans doute destiné à rendre plus manifeste l'état de folie résultant de l'amour, et, quoiqu'il nous dise lui-même qu'il n'est pas un effet de l'art,

> Lija mos dits mòstrans pensa torbada,
> sens algun art exits d'hom fora seny...
>
> (XXXIX, 5-6),

il faut y voir un procédé purement artistique, un artifice qu'il a été le seul parmi les poètes catalans des XIVe et XVe siècles à adopter et qui lui a valu la réputation, en partie méritée, de poète énigmatique (1).

Les genres qu'il a cultivés étaient tous connus des troubadours. Il en a trouvé les modèles dans leurs poésies et les règles dans les *Leys d'amors* qui eurent, nous le savons, tant de succès en Catalogne. Il ne semble pas que ses chansons aient été faites pour être chantées, quelque goût qu'il ait eu pour la musique. Certaines se prêteraient cependant à la mélodie, comme, par exemple, la pièce à refrain *No m fall recort del temps tan delitós*, une des plus gracieuses du recueil, et il n'est pas étonnant qu'à l'époque où son œuvre était lue et commentée dans toute

(1) A. Morel-Fatio, *Kat. lit.*, p. 79.

l'Espagne, on ait eu l'idée de mettre en musique quelques-unes de ses strophes (1).

Parmi les autres poésies relatives à l'amour, ni les *maldits* où il attaque l'amour vénal, ni les *estramps* n'offrent un caractère de réelle nouveauté. Il fait seulement un usage plus fréquent des vers libres, sans doute parce qu'ils convenaient davantage à l'exposé de ses idées morales et philosophiques, et il les termine tous par des mots accentués sur l'avant-dernière syllabe. Il en est de même, comme nous l'avons montré ailleurs (2), pour quelques-unes de ses pièces à huitains et pour tous ses dizains. On n'y rencontre que des rimes féminines. C'est par là qu'il se sépare de la Provence pour se rapprocher de l'Italie.

Après Jacme March et Arnau March il cultive aussi la tenson. Mais il ne la distingue pas tout d'abord de la chanson et fait dialoguer, dans deux « chansons tensonnées » (3), tantôt l'Entendement avec le Corps, tantôt son Cœur avec lui-même. Plus tard, dans les dernières années de sa vie, sous l'influence probable des rimeurs de la Cour de Juan II, où les tensons provençales désignées par le nom de *Preguntas* étaient fort à la mode (4), il écrit deux *demandes* et répond à une troisième sur des points de casuistique amoureuse.

Notons toutefois qu'il s'écarte légèrement de la tradition dans les longs poèmes didactiques en dizains isolés (*coblas soltas*) et sans tornada, rimant en ABBACDDCEE. Encore faudrait-il y voir, d'après Milà (5), faisant apparemment allusion aux formules analogues de Jacme March (6) et de Ferrant Manuel (7), un précédent établi « par les troubadours les plus

(1) Sur les « madrigaux » d'Auzias March mis en musique par Pere Albert Vila en 1561 et par Joan Brudieu en 1585, voy. l'intéressante étude de Felip Pedrell, dans l'*Anuari de l'Institut d'estudis catalans*, 1907, p. 408-413.

(2) Voir l'Introd. à not. éd. crit., p. 152.

(3) IV ; LII.

(4) Voir le *Cancionero de Baena*, et Puymaigre, *La Cour litt. de Don Juan II*, I, 121 et suiv.

(5) *Resenya*, p. 153 (*Obras*, III, 186). — Il y a, chez Folquet de Marseille (Rayn., *Choix*, III, 156), des dizains plus compliqués encore, en ABBACBB-CAA.

(6) Voy. ci-dessus, p. 146, note 1.

(7) *Canc. de Baena*, I, p. 277.

récents, dont quelques-uns appartenant à la Castille ». Une seule fois, il abandonne tout à fait les mètres des troubadours pour adopter l'*arte mayor* des Castillans dans sa brève « demanda » à Johan Moreno, *Ab molta rahó me desenamore*, mais il y retrouve, sans le savoir, un type de vers que la France du Nord avait mis en honneur dès le XIIIe siècle (1).

Partout ailleurs ce ne sont que strophes de décasyllabes ordinaires et rarement d'octosyllabes, *unissonants*, *capcaudats*, *croats*, etc., tous parfaitement conformes à la technique de l'Ecole Toulousaine. Il n'est pas jusqu'au jeu quelque peu puéril des allitérations qu'avaient défini les *Leys* (I, 186) sous le nom de *rims derivatius*, dont on ne trouve un spécimen dans la « sparça » *Si m demanau lo greu turment que pas.*

Quant au style, il nous rappelle à chaque instant celui des troubadours. Milà (2) lui-même n'hésite pas à reconnaître leur ressemblance pour la forme des comparaisons. La plupart y sont, en effet, composées de deux parties. L'une, commençant d'ordinaire par *Axí com cell*, *Si com*, *Si col*, etc., pose, dès le début de la strophe, le terme objectif du rapport. C'est une chose, un être, un fait qui offre quelque analogie avec la situation ou les sentiments du poète. La seconde, placée à la fin de la même strophe ou dans la strophe suivante, continue par ces mots *Axí m'ha pres* ou *Pren m'enaxí*, et décrit les émotions mêmes qu'il éprouve, ses états subjectifs. L'image, comparaison ou métaphore, ne fait pas corps avec l'idée ; elle la précède et la prépare. Souvent une seule ne suffit pas ; ce sont trois et quatre faits concrets dont chacun est comme le symbole figuré de ses dispositions intimes. Ce procédé, dérivé de la poésie latine et assez fréquent chez les troubadours, a pris, avec Auzias March, une plus grande extension, mais le tour y est plus grave, compassé, moins gracieux. La matière de ces comparaisons n'est d'ailleurs ni très noble, ni très variée. Plus souvent encore que

(1) A. MOREL-FATIO, *L'arte mayor et l'hendécasyllabe*, p. 3 (Extrait de la *Romania*, XXIII). Cf. *Hist. litt.*, XXIII, 580.

(2) *Trovadores en Esp.*, 1re éd., p. 487 (*Obras*, II, 516). Milà rapproche des vers X, 1-16 d'Auzias March une comparaison de Peire Espagnol (RAYN., *Choix*, V, 314) et ajoute que le poète catalan développe plus que les provençaux. Le fait est quelquefois exact, mais les idées exprimées par P. Espagnol n'ont aucun rapport avec celles d'Auzias.

le Roi et le vassal, le marin (1), le médecin, le malade, le vieillard, l'ermite, le condamné à mort, etc., en font les frais. Mais, quelles qu'elles soient, elles produisent sur le lecteur, pour peu qu'il connaisse les troubadours, l'impression du déjà vu.

En revanche, le caractère le plus saillant de la langue d'Auzias March est d'être nettement catalane. Pour la première fois, la poésie d'au-delà des Pyrénées renonce à l'idiome provençal. Et cependant nous découvrons çà et là quelques restes de l'ancienne langue littéraire. L'exemple le plus curieux est celui que nous offrent les vers :

E fin' amor de mi s partrà breument,
E si com fals drut cercaré delit.
(VIII, 3-4).

L'expression de *fals drut*, « faux amant », se rencontre dans Gaucelm Faidit (2) et probablement chez d'autres troubadours.

(1) Pren m'enaxí com al patró qu'en platja
té sa gran nau e pens' haver castell.
Veent lo cel esser molt clar e bell,
creu fermament d'un 'ancor' assats haja.
E sent venir soptós un temporal
de tempestat e temps incomportable :
leva son juhi que, si molt es durable,
cercar los ports més qu'aturar li val.
(II, 1-8).

Cf. Folquet de Lunel :
E pren m'en cum al marinier,
quant s'es empenhs en auta mar
per esperansa de trobar
lo temps que mais dezir'e quier,
e quant es en mar prionda,
mals temps e braus sa nau sobronda
tant quel perilh non pot gandir,
ni pot remaner ni fugir.
(*Quant beutatz*, Ed. Eichelkraut).

(2) Qu'ieu non ai ges tal coratge,
Cum li fals drut an
Que van galian,
Per qu'amors torna en soan.
(Rayn., *Choix*, III, 284).

Elle n'était plus comprise en Catalogne au XVIe siècle et a donné lieu, chez les copistes et les éditeurs d'Auzias March, aux interprétations les plus fantaisistes. D'autres mots gardent le sens un peu spécial qu'ils avaient dans la poésie provençale, par exemple *tart* et *apercebut* (1) (V, 24 ; LXXI, 65). On retrouve encore quelques formes provençales *er* (X, 21), *enquer* (XCVII, 17), *aycell* (XVII, 47), *cesi* (II, 32), à côté de leurs équivalents catalans, et une seule fois, la préposition *de* après le comparatif : *pus fort dolor d'aquesta* (XIII, 20) (2).

Ainsi l'on peut dire des poésies amoureuses d'Auzias March ce qu'on a dit du *Canzoniere* de Pétrarque (3) : l'imitation des troubadours y éclate de toutes parts, non pas que les passages que nous avons cités soient nécessairement la source unique et directe des vers correspondants de notre auteur, mais parce qu'il connaissait sûrement des textes très analogues. Il s'était si bien assimilé la poésie provençale qu'il ne pouvait, et pour le fond et pour la forme, que la continuer. Il a voulu être un poète à la manière de Guiraut Riquier ou de tel autre troubadour moraliste. Il y a sans doute plus de délicatesse, plus de couleur, moins de sécheresse dans ses modèles. Mais, quelle que soit la différence des talents et des langues, malgré la diversité des temps et des lieux, on croit parfois, en lisant le poète catalan, avoir sous les yeux quelque chansonnier provençal. En un mot, c'est un troubadour attardé.

Et pourtant il serait impossible d'apprécier complètement Auzias March, si on ne voyait en lui qu'un dernier rayon de la poésie provençale. Son talent est plus complexe, son œuvre plus profonde.

(1) Cf. FOLQUET DE MARSEILLE :

Sitot me sui a tart aperceubutz.

(BARTSCH., *Chr.*, 119).

(2) Cf. BERTRAN CARBONEL :

Aisi co am pus finamen
de negun autre aymador...
Car enaisi engan' aquel la gen
pus sotilmen d'autre enganador...

(APPEL, *Prov. Ined.*, p. 57, 61).

(3) GIDEL, *Les troubadours et Pétrarque*, Angers, 1857, in-8, p. 103.

Auzias March aspire, nous l'avons dit, aux délices de l'amour pur, mais il se sent aussi attiré vers des plaisirs moins nobles. C'est un homme tiraillé en sens contraires, qui souffre de l'impossibilité de satisfaire les tendances opposées de sa double nature. De là cette mélancolie, ce réel mécontentement de soi-même qui assombrit ses poésies plus que celles des autres troubadours.

Son œuvre est en même temps plus scientifique, et, partant, plus abstraite et plus aride. Il ne se contente pas de décrire les effets de l'amour en poète amoureux de belles images et de rimes sonores. Quelque soin qu'il apporte à la forme, on sent que le fond est encore ce qui importe le plus à Auzias March. Il analyse ses passions comme un psychologue habitué à scruter les mobiles du cœur humain, comme un philosophe recherchant méthodiquement quelle est l'essence et quelles sont les diverses modalités de l'amour.

C'est par ces deux caractères qu'il s'éloigne des troubadours de la période classique et qu'il dépasse même ceux de la décadence.

Est-ce bien là que réside son originalité ?

CHAPITRE IV

LES POÉSIES AMOUREUSES *(suite)*. RAPPORTS D'AUZIAS MARCH AVEC DANTE ET PÉTRARQUE

I

De la Provence à l'Italie il n'y a qu'un pas. En étudiant l'influence qu'ont dû exercer les Italiens sur Auzias March nous ne quitterons pour ainsi dire pas la poésie des troubadours où est contenu en germe tout l'art de Dante et de Pétrarque. Ces affinités secrètes ne semblent pas avoir échappé aux poètes catalans. Vers la fin du xiv[e] siècle, Lorenz Mallol imite, dans des strophes encore à demi-provençales, une *canzone* de Pétrarque (1). Mais c'est surtout durant le premier tiers du xv[e] siècle que la Catalogne tourne ses yeux du côté de l'Italie. Alphonse V d'Aragon entreprend la conquête du royaume de Naples et invite ses compatriotes à en mettre mieux à profit les richesses artistiques et littéraires. Vers 1429, la *Divine Comédie*, lue depuis longtemps à la Cour d'Aragon, est traduite par un autre provençalisant, un « algutzir » du Roi, Andreu Febrer. Il a pour compagnon d'armes Jordi de Sent Jordi qui feuillette à son tour les *Rime* de Pétrarque et en reproduit quelques antithèses dans une de ses chansons à la mode provençale.

On sait aussi qu'Auzias March avait guerroyé en Sardaigne contre les Génois, en 1420. D'autre part, ses relations avec *le Magnanime*, dont il avait été le grand fauconnier à Valence et à qui il continuait à fournir, après la reddition de Naples, des animaux pour la chasse, son allusion aux Tables Eugubines

(1) Voy. ci-dessus, p. 186.

récemment découvertes près de Pérouse, ses épîtres au nouveau roi napolitain, à Lucrèce d'Alagno et au bouffon royal, Mossèn Borra, tout prouve que, s'il n'a pas connu par lui-même l'Italie, il était du moins au courant de ce qui s'y passait et s'intéressait même aux premières manifestations de la Renaissance.

Il est naturel, dès lors, que cet admirateur des romans français et des chansons provençales ait subi l'attrait de la Muse italienne.

« En vain, a dit un éminent critique espagnol, a-t-on voulu rattacher son platonisme érotique aux chansons des provençaux. L'amour très raffiné, quintessencié, métaphysique et abstrait d'Auzias March vient directement de la *Vita Nuova* et du *Convivio*, et quelque peu du *Canzoniere* de Pétrarque. Le génie d'Auzias le poussait davantage vers le premier, bien qu'il ait fait profession et tiré vanité d'imiter le second. » Il ne nous est pas possible de souscrire entièrement à ce jugement que formulait, en 1883, D. M. Menéndez y Pelayo (1). Certes Auzias a dû se sentir plus attiré par la « gravité philosophique » de Dante, et nous lui découvrirons peut-être aussi, à notre tour, plus de ressemblances avec l'amant de Béatrice qu'avec celui de Laure. Mais on rapprocherait en vain de ses poésies la *Vita Nuova* et le *Convivio*. La description que nous offre le premier de ces ouvrages, ainsi d'ailleurs que les *Canzoni*, de l'amour idéal, des maux et des langueurs où il jette celui qui le ressent, avait été faite maintes et maintes fois par les troubadours (2), et c'est à eux que Dante en avait emprunté directement, ou par l'intermédiaire des poètes du *dolce stil nuovo*, les principaux éléments. C'est à eux aussi que s'était adressé Auzias March et il en avait rapporté des traits si précis et si particuliers qu'on ne saurait douter, encore une fois, malgré l'autorité incontestée de D. M. Menéndez y Pelayo, qu'il les ait recueillis sur le sol même de la Provence. Quant aux idées philosophiques du *Convivio*, elles ne peuvent avoir inspiré l'analyse minutieuse que fait Auzias des passions de l'âme humaine dans ses chan-

(1) *Hist. de las ideas estéticas n España*, I, 393.

(2) Voy. A. JEANROY, *Grande Encyclopédie*, art. *Dante*, p. 893. — C'est aussi l'opinion d'ART. FARINELLI (*Appunti su Dante in Ispagna*, p. 37) et il ajoute qu'il a de la peine à croire qu'Auzias March ait connu la *Vita Nuova* ni un quelconque des *opera minora* de Dante.

sons d'amour, et, s'il y a, sur d'autres points de doctrine, une parenté indiscutable entre les deux poètes, cela tient uniquement à la communauté des sources auxquelles ils ont puisé, c'est-à-dire à la scolastique.

D. M. Menéndez y Pelayo ne dit rien de la *Divine Comédie.* C'est cependant le seul ouvrage de Dante qu'Auzias March ait connu avec certitude, puisqu'il le cite dans ces vers :

O bon' amor a qui Mort no triumpha,
segons lo Dant historia recomta.

(XLV, 89-90).

« O bon amour, dont la Mort ne triomphe pas, suivant l'histoire que raconte le Dante. » — Ce passage mal compris jusqu'ici, à cause du texte fautif *O tu amor...* qu'en ont donné tous les éditeurs, ne se rapporte pas, comme on l'a dit (1), à l'épisode de Francesca di Rimini. Il ne saurait y être question que de la *Comédie* même, de cette « histoire » qui nous « raconte » comment l'union de Dante et de Béatrice a pu persister après la vie terrestre. C'est un effet du véritable, du « bon » amour, de cette amitié parfaite, « dans laquelle, ajoute le poète, une même âme gouverne deux corps ». Citation intéressante qui nous révèle le sens profond qu'attribuait Auzias March à la *Divine Comédie.* Elle était essentiellement pour lui le récit de l'affection pure et réciproque que Dante et Béatrice s'étaient vouée. C'est à la même interprétation qu'aboutit M. Jeanroy, lorsqu'il dit de la *Divine Comédie* et de son immortel auteur « que l'idée de son amour toujours vivant pour Béatrice plane sur tout le poème (2). »

L'*Enfer* est celle de ses trois parties qui semble avoir laissé le plus de traces chez le poète catalan. Désespéré, il déclare, dans la chanson *Colguen les gents,* qu'il renonce à toute joie. Il veut vivre avec les morts auxquels il ressemble plus qu'aux

(1) B. Sanvisenti, *I primi influssi di Dante,* p. 387 et A. Farinelli, *op, cit.,* p. 37.
(2) *Op. cit.*, p. 896.

vivants et interroger, comme le grand Alighieri, les âmes infernales :

> e vaja yo los sepulcres cercant,
> interrogant animes infernades,
> e respondran, car no són companyades
> d'altre que mi en son continuu plant.
>
> (XIII, 5-8).

Cette « plainte continuelle » que font entendre les âmes de l'enfer rappelle bien « les clameurs désespérées, les plaintes des damnés qui, suivant Dante (*Inf.*, I, 115-117), réclament à grands cris une seconde mort ». — Un peu plus loin, il compare les tourments du géant Tityos, qu'il appelle Tixion par une étrange confusion, à ceux qu'il endure lui-même. Or on sait que Dante avait placé ce géant autour du puits de l'Enfer (*Inf.* XXXI, 124), à la suite, il est vrai, de Virgile qui fait, lui aussi, comme d'ailleurs Lucrèce, une ample description de son supplice et qu'Auzias March a peut-être connu directement. — Les allusions au fleuve Léthé (CII, 139), et surtout à l'Achéron, cette « rivière de mort » (1) qu'il franchit, chaque jour pour fuir les rigueurs de sa dame semblent bien avoir la même origine.

Deux souvenirs du *Purgatoire* méritent d'être relevés. C'est d'abord Caton d'Utique qui représente pour Auzias March, comme pour Dante (I, 71-75), le courage contre la mort et l'amour de la liberté (2),

> E de aço Cato mostrà camí
> e li mès nom ús de la libertat.
>
> (LVII, 5-6).

Puis, notre poète, parlant de l'amour, nous dit combien il est difficile d'en gravir « l'âpre côte » (II, 40), songeant sans doute à la montagne escarpée sur laquelle s'engagent péniblement Virgile et Dante, à leur sortie de l'Enfer (*Purg.*, III, 46).

(1) Passe penant un riu de mort lo dia...
(LXXXVI, 9).

(2) A. Farinelli (*l. c.*), a déjà signalé ce rapprochement. Sénèque, *Ep.* LXXXII, et Saint Augustin cité par Saint Thomas, *Sum. Th.*, 215, II-II, 2, expriment la même idée.

Enfin le *Paradis* renferme une comparaison déjà imaginée par Aristote (1) et saint Thomas (2), d'où sortira le célèbre argument de l'âne de Buridan. C'est celle d'un homme placé entre deux aliments et subissant deux impulsions égales et contraires :

Intra due cibi distanti, e moventi
D'un modo, prima si morria di fame,
Che liber 'uomo l'un recasse a' denti...

(*Par.*, IV, 1).

Auzias March commence aussi par elle une de ses plus belles chansons :

Axí com cell qui desija vianda
per apagar sa perillosa fam,
e véu dos poms de fruyt en un bell ram,
e son desig egualment los demanda...

(IV, 1-4).

Notons que, dans la même pièce (v. 9-13), il se compare à la mer battue par deux vents contraires, comme Dante l'avait déjà fait (*Inf.*, V. 29 , *Purg.*, XXXII, 115) (3).

C'est encore Dante (*Par.*, VIII, 3, 34-39) (4) qui semble lui avoir révélé le troisième ciel où séjournent les bienheureux qui ont été amoureux sur la terre (XIV, 30).

Mais ce qu'Auzias March a dû admirer le plus dans la *Divine Comédie*, ce sont les doctrines philosophiques et théologiques qui en sont comme la base ; c'est l'art avec lequel Dante y a mis en vers la *Somme Théologique* de saint Thomas. Le poète italien y suit, en effet, le Docteur angélique comme un élève suit son maître, et il en résume les théories avec une telle fidélité que la lecture de la *Somme* est l'introduction nécessaire à certains de

(1) *De cœlo*, II, 13.
(2) *S. Th.*, I-II, 13, 6.
(3) Même rapprochement dans A. Farinelli, *l. c.*
(4) Cf. le premier vers de la *Canzone* :
Voi che intendendo il terzo ciel movete.
Saint Thomas avait déjà distingué trois cieux, *Sum. Th.*, I, 68, 4.

ses chants. Ce mérite, peu apprécié de nos jours (1), faisait, au contraire, le régal des lettrés du xve siècle. Aucune tentative de poésie scientifique n'avait obtenu un aussi vif succès. Elle hanta sans doute l'imagination d'Auzias March et il s'efforça, lui aussi, comme nous le montrerons, de couvrir d'un vêtement poétique les arides abstractions de l'Ecole.

Ce caractère didactique de l'œuvre d'Auzias March par lequel il se rapproche de Dante avait été entrevu au xvie siècle, mais il ne tarda pas à être négligé. On continua à le comparer à Dante, mais plutôt pour le faire valoir que pour le faire comprendre. Ses ressemblances avec Pétrarque finirent par devenir l'unique objet de l'attention générale ; on ne vit plus en lui qu'un pétrarquiste, que dis-je ? « le Pétrarque catalan » ou tout au moins « Valencien ».

Cette idée s'impose maintenant encore avec une autorité indiscutée. Il est temps d'examiner quels sont ses titres de créance.

II

Il est curieux de constater que Juan Boscán, le premier imitateur espagnol d'Auzias March, plus grand imitateur encore des Italiens, n'a considéré notre poète que comme un descendant des Provençaux et n'a rien dit de ses rapports avec Pétrarque, bien connu cependant de son ami Garcilaso et de lui-même. Le passage où il émet cette opinion mérite d'être cité parce qu'il a été, à notre avis, l'origine d'une singulière confusion qui a duré plusieurs siècles, et a fait prendre au problème littéraire qui nous occupe un aspect inattendu. On sait que Boscán a dédié à la duchesse de Soma le second livre de ses poésies. Dans l'épître-préface qu'il lui écrit, il montre comment il a été amené à composer à la manière des Italiens, puis, recherchant qui a commencé à user de l'hendécasyllabe, il ajoute : « Pétrarque fut le premier qui, dans cette province (l'Italie), acheva de le mettre au point, et, depuis, il y est resté et y restera, je crois, pour toujours. Si nous revenions en arrière, Dante en fit un très bon

(1) Voy. Pierre-Gauthiez, *Dante*, Paris, 1908, in-8, p. 261.

emploi, mais autrement que Pétrarque. A l'époque de Dante et un peu auparavant fleurirent les Provençaux dont les œuvres, par la faute de leurs contemporains, sont en peu de mains. De ces Provençaux sortirent plusieurs excellents auteurs catalans. Le meilleur d'entre eux est Auzias March. *Destos Proençales salieron muchos authores eccelentes catalanes. De los quales el mas ecelente es Osias March* (1). » Ces quelques phrases prêtaient à l'équivoque. L'auteur semblait faire d'Auzias March un contemporain de Dante. Des lecteurs superficiels ne manquèrent pas d'en conclure tout naturellement qu'il avait tout au moins précédé Pétrarque. Aussi, dès qu'apparut peu après (2) la première édition complète des œuvres d'Auzias March, quelques-uns voulurent-ils voir en lui un des modèles du poète italien.

Il était d'autant plus facile de flatter ainsi l'amour-propre national qu'on ne savait plus au juste, au milieu des affirmations contradictoires venant de toutes parts, à quelle époque avait vécu notre poète. En 1555, Juan de Resa reproduisait dans son édition une biographie suffisamment exacte le faisant vivre sous le règne d'Alphonse le Magnanime et le pontificat de Calixte III. Mais, dès 1562, Diego de Fuentes parlait de lui comme d'un auteur très ancien « non moins renommé en son temps que François Pétrarque dans le nôtre, *en nuestros tiempos* (3) », et, en 1579, le maître de Cervantes, Juan López de Hoyos prétend que, suivant les plus érudits de ses contemporains, Pétrarque lui a pris ses pensées les plus délicates (4).

La thèse de l'imitation d'Auzias March par Pétrarque eut dès lors ses partisans et ses adversaires. Les premiers furent longtemps les plus nombreux. Citons parmi eux, outre López de Hoyos et Diego de Fuentes, Luis Tribaldos de Toledo, Beuter (5), Vicente Mariner, les italiens Pomponio Torelli (6) et Giacopo An-

(1) *Las obras de Boscan*, Barcelona, Carles Amoros, 18 février 1543, in-4° fol. 19.

(2) Le 22 décembre 1543, chez le même imprimeur. Voy. l'Introd. à not. éd. crit. p. 62.

(3) *Las obras de... Mossen Ausias March... traduzidas...*, por JORGE DE MONTEMAYOR, Saragosse, 1562. Cf. l'Introd. à not. éd. crit., p. 91. — Fr. Pelayo Briz a imprimé *en otros tiempos*, dans son édition de 1864, p. VII.

(4) Dans la traduction Montemayor et Romaní, imprimée en 1579.

(5) Cités par V. Mariner.

(6) *Trattato del debito del Cavalliero*, Parma, 1596, 4°, p. 118.

tonio Buoni, le portugais Odoardo Gomez (1), Diego de Saavedra (2), etc. Eugenio de Salazar, dans sa *Silva de poesia*, le place résolument avant Pétrarque (3). Vicente Mariner, qui a traduit en distiques latins toutes les œuvres d'Auzias March, est, à vrai dire, fort embarrassé. On lui a dit qu'il était contemporain de Jacme le Conquérant. Pétrarque a donc pu l'imiter. Bien mieux, ne lui a-t-on pas rapporté qu'à Florence on possédait, écrites de la main même de Pétrarque, des poésies d'Auzias March ? Cela lui suffit, et, aussitôt, il ajoute qu'il a bien pu les copier lors d'un voyage à Lombez dans les Pyrénées ! Mais, d'autre part, Juan de Resa affirme qu'Auzias March a vécu au milieu de xve siècle du temps de Calixte III. A qui ajouter foi ? Décidément, conclut-il naïvement, il est bien difficile de savoir la vérité (4).

Ainsi, faute d'esprit critique, la plupart des écrivains du xviie siècle voient dans notre auteur l'inspirateur de Pétrarque, jusqu'à ce qu'un éditeur du *Canzoniere*, Alessandro Tassoni, raillant ceux qui veulent « faire d'Auzias March une antiquaille d'Egypte », mette fin à leurs anachronismes. Après lui, J. Rodríguez (5), Fr. de Sarmiento (6), et Ant. Sánchez (7) se rendent à l'évidence.

A la fin du xviiie siècle la discussion est close. Mais, en dehors de Tassoni, qui s'est efforcé d'établir quelques rapprochements entre Pétrarque et Auzias March, tous s'en sont tenus dans les deux camps à des affirmations gratuites ou à de purs racontars.

III

Il faut arriver à la deuxième moitié du xixe siècle pour trouver en Espagne un essai de démonstration, avec preuves à l'ap-

(1) Cité, ainsi que Buoni, par Alessandro Tassoni, *Rime di Fr. Petrarca... con le considerazioni rivedute e ampliate*, Modène, 1711, in-4, p. xxii.

(2) *República Literaria*, 1670, p. 32.

(3) Cité par A. Farinelli, *op. cit.*, p. 46, d'après Gallardo, *Ensayo*, IV, 339.

(4) *Vincentii Marinerii Valentini opera omnia*, Tournay, 1633, 8°, p. 512 et suiv. (Cf. l'Introd. à not. éd. crit., p. 93).

(5) *Biblioteca Valentina*, 1747, 4°, p. 68.

(6) *Memorias para la hist. de la poesia y poetas españoles*, Madrid, 1775, n° 854, p. 389.

(7) *Poesias Castellanas anteriores al siglo XV*, Madrid, 1779, I, 56, note 151.

pui, de l'influence de Pétrarque sur Auzias March. Il est l'œuvre d'Amador de los Ríos (1) et ne porte que sur les chansons d'amour traduites en castillan par Georges de Montemayor. Plus complet que Tassoni, Amador de los Ríos envisage cependant les mêmes exemples, mais tous deux sans aucun effort pour en faciliter le contrôle, avec des références insuffisantes. C'est une raison de plus pour en faire une étude attentive, mais en suivant le classement de notre édition.

1.

XIII. — COLGUEN LES GENTS AB ALEGRIA FESTES.

Cette chanson, dit Amador, a une certaine saveur pétrarquiste, sans expliquer en quoi ni pourquoi. — Nous y avons signalé plus haut au moins une allusion incontestable à la *Divine Comédie.*

2.

XV. — SI'PRES GRANS MALS UN BE M SERA GUARDAT.

Les vers 17-32 sont une réminiscence pétrarquiste, dit encore Amador. — On en pourrait dire autant de la plupart des strophes d'Auzias March. Il y reproche à sa dame sa froideur et son indifférence. Que de poètes en ont fait autant sans avoir jamais lu Pétrarque !

3.

XXIII. — LEXANT A PART L'ESTIL DELS TROBADORS.

Amador est ici plus précis. Auzias March imite, dit-il, les deux premiers vers du sonnet 224 :

> Cara la vita e dopo lei mi pare
> Vera onestà, che'n bella donna sia,

dans les vers suivants, dont il souligne le 2e et le 3e :

> Tots som grossers en poder explicar
> *ço que mereix un bell cos e honest.*
> *Jovens gentils, bons sabents, l'an request,*
> e, famejants, los cové endurar.
>
> (v. 17-20).

(1) *Hist. crit. de la lit. esp.*, VI, 496-523.

— Le poète italien exprime cette idée que l'honneur doit être plus cher aux dames que la vie, et il s'étonne que Lucrèce ait eu besoin du fer pour mourir. La douleur seule aurait dû lui suffire. Pour le poète catalan nul n'a jamais su quel cas il faut faire de la beauté et de la pureté corporelle *(cos honest)* d'une dame. Si Thérèse n'a point cette pureté, parce qu'elle est mariée, elle n'en est pas moins digne d'être aimée pour ses vertus intellectuelles et morales. Les vers de Pétrarque n'ont certainement pas la même subtilité.

4.

XXXIX. — QUI NO ES TRIST DE MOS DICTATS NO CUR.
Tassoni rapproche les vers :

Traure no pusch de mon enteniment
que sia cert e molt pus bell partit
sa tristor gran que tot altre delit,
puys hi recau delitós languiment.

(v. 25-28).

de ces vers du sonnet 141 :

Pur mi consola che languir per lei
Meglio è che gioir d'altra...

(*Fera stella...*).

5.

Tassoni et Amador les comparent aussi aux suivants :

Che, s'altro amante à piú destra fortuna,
Mille piacer non vaglion un tormento.

(Son. 195 (1). *J' mi vivea...*),

... Togliendo anzi per lei sempre trar guai,
Che cantar per qualunque...

(Son. 255. *I' mi soglio...*).

— Les deux thèmes ne concordent aucunement. Celui d'Auzias March est plus général. C'est le plaisir dans la tristesse sou-

(1) Amador indique le son. 196, qui ne contient rien de semblable.

vent exprimé, nous l'avons vu, par les troubadours et aussi par Pétrarque. Celui de Pétrarque est la préférence des maux que lui cause sa dame aux plaisirs qui pourraient lui venir d'une autre. On rencontre très fréquemment la même idée chez les troubadours. Tassoni cite lui-même ces deux vers d'Arnaut de Mareuil :

> E plais li mais morir per vos
> Que per autra viure ioios.

6.

LVI. Ma voluntat amant-vos se contenta.
Le v. 17 :

> Lo meu delit no cap en nulla testa

« rappelle de près », suivant Amador, cet autre du sonnet 261 :

> Mio ben non cape in intelletto umano.
> (*Levommi il mio...*).

La ressemblance est réelle. Mais il faut remarquer que Pétrarque dit de son bonheur qu'il ne saurait être compris de l'intelligence humaine, tandis qu'Auzias, parlant de son plaisir, prétend qu'il est seul à l'éprouver et que nul autre homme, « nulle autre tête » n'en est capable.

7.

LXV. — No so gosat en demanar mercè.
Les vers 1-4 offrent, d'après Amador, des traits connus d'imitation pétrarquiste, mais nous ne voyons pas en quoi ils évoquent plus que les autres le souvenir du *Canzoniere*.

8.

Il rapproche ensuite les v. 25-28 :

> No sé remey potent mi consolar,
> si altr' amor nova no conseguesch.
> O tu, Amor, colp vell guareix ab fresch
> o de aquell me vulles bandonar...

de ce passage de Pétrarque :

Dall'un si scioglie e lega all' altro nodo :
Cotale ha questa malizia rimedio,
Come d'asse si trae chiodo con chiodo.
(*Trionf. d'Am.*, II, 64-66).

L'idée est banale, et il serait étrange qu'Auzias March ait eu besoin de l'emprunter à Pétrarque. Quant à l'expression, elle est très différente dans les deux poètes.

9.

LXVI. — ALGU NO POT HAVER EN SÍ PODER.

P. Torelli (1) semble être le premier qui ait relevé l'étroite relation de la tornada avec le sonnet 3 de Pétrarque, mais elle a dû être remarquée, dès 1543, quand, bouleversant l'ordre des manuscrits et essayant peut-être d'imiter le classement du *Canzoniere*, l'éditeur a placé au troisième rang le chanson *Algú no pot*.

Pétrarque raconte qu'il est devenu amoureux un vendredi saint, alors que, tout chrétien ne devant songer qu'à la prière, il était sans défense :

Era 'l giorno ch'al Sol si scoloraro
Per la pietà del suo Fattore i rai ;
Quando i' fui preso, e non me ne guardai....
Tempo non mi parea da fer riparo
Contr'a' colpi d'Amor...

Il en a été de même pour Auzias March qui s'écrie :

Amor, Amor, lo jorn que l'Ignoscent
per bé de tots fon posat en lo pal,
vos me ferís, car yo m guardava mal,
pensant que l jorn me fora deffenent.
(v. 41-44).

— Ressemblance très frappante, mais qui ne peut que nous inspirer des soupçons sur la réalité des sentiments d'Auzias March. Il est vrai que Dante s'était épris de Béatrice un jeudi

(1) *Op. et loc. cit.*

saint et Boccace de Fiammetta un samedi saint (1). Désireux de symboliser lui aussi les débuts douloureux de son amour en les plaçant durant la semaine de la Passion, le poète catalan devait nécessairement répéter un de ses trois prédécesseurs italiens.

10.

LXVIII. — No m pren axí com al petit vaylet.

Amador prétend que les vers 17-24 sont le développement de la pensée exprimée par Pétrarque dans le sonnet 279 :

O servito a signor crudele e scarso ;
Ch' arsi quanto 'l mio foco ebbi davante...
(*Sento l'aura...*).

La comparaison d'Amour à un seigneur cruel et avare se retrouve seule dans le texte d'Auzias March, et nous avons vu qu'elle est due, pour cette même pièce, à l'influence directe des troubadours, et, en particulier, de Peire Ramon de Toulouse.

11.

XCVII. — Si per null temps creguí ser amador.

Tassoni (p. 530) croit voir dans la strophe *Enquer està* une imitation de ce passage du sonnet 230 :

Nè credo ch'uom di dolor mora.
(*L'ardente nodo....*).

Or, chose curieuse, rien ne correspond à proprement parler dans Auzias March à la pensée de Pétrarque. C'est que Tassoni a considéré, non pas le texte catalan, mais la traduction tout à fait inexacte qu'en avait donnée Romaní :

No creo que puede ningun dolor matar,
Pues no mató tan gran dolor a mí.

(1) E. J. Delécluze, *Dante Alighieri ou la poésie amoureuse*, Paris, 1857, in-12, I, 132.

12.

CI. — Lo viscahí que s troba'n Alemanya.

Deux imitations nous sont signalées, l'une par Tassoni et Amador, l'autre par Amador seul.

La première concerne les v. 13-16. Le poète, qui aurait cru pouvoir jurer être assez fort pour se défendre victorieusement contre un homme armé, a été vaincu par une faible femme. L'idée est banale et se rencontre bien, en effet, dans Pétrarque :

> Ella mi prese ; ed io, ch'arei giurato
> Difendermi da uom coperto d'arme,
> Con parole e con cenni fui legato.
>
> (*Trionf. d'Am.*, II, 91-93).

13.

La seconde est beaucoup moins certaine. Nous ne voyons dans cette tornada :

> Bell'ab bon seny, tot es poca faena
> al meu affany veure vos luny estar,
> car prop de vos res no m pot mal temps dar
> e luny de vos no trob res bo sens p na.
>
> (v. 49-52),

qu'un simple rapport d'idées avec ces deux vers de la *canzone* 8 :

> Fugge al vostro apparire angoscia e noja ;
> E nel vostro partir tornano insieme...
>
> (*Perchè la vita...*).

14.

CII. — Qual ser'aquell que fora sí mateix.

Tassoni et Amador rapprochent les vers 175-176 :

> Car por gentil vé de notable cor
> que té fort mur a tots fets desleals.

de ces vers du sonnet 51 :

> **Vergogna ebbi di me ; ch'al cor gentile**
> **Basta ben tanto...**
>
> (*Del mar tirreno...*).

— Il y a loin de la distinction entre la *por vilana* et la *por gentil* qu'établit Auzias March et la honte que fit éprouver à Pétrarque, tout occupé de Laure, sa chute dans un ruisseau.

15.

On peut en dire autant des vers 229-230 :

> **Car la rahó contrasta l'apetit**
> **e l'apetit n'obeheix la rahó,**

qu'Amador compare à ce vers du sonnet 80 :

> **La voglia e la ragion combattuto anno...**
>
> (*Lasso, ben so...*).

— Cette opposition entre l'appétit et la raison est une idée philosophique empruntée à saint Thomas, *Sum. Th.*, I, 83, 1.

Ainsi, des quinze rapprochements institués par Tassoni et Amador de los Ríos trois au plus (6, 9, 12) sont concluants. Tous les autres, quand ils ne portent pas uniquement sur la traduction, nous montrent de simples rencontres verbales ou des rapports d'idées dérivées d'une même source provençale ou scolastique. C'est à ce dernier genre que se rattachent quelques analogies relevées par nous et dont voici deux exemples :

CXIII. — La vida 's breu e l'art se mostra longa.

Ce vers et les suivants :

> **L'esperiment defall en tota cosa ;**
> **l'enteniment en lo món no reposa ;**
> **al juhí d'hom la veri at s'állonga,**

font penser au début de la *canzone* 8 déjà citée :

> Perchè la vita è breve
> E l'ingegno paventa all' alta impresa ;
> Né di lui, né di lei molto mi fido...

Ces deux textes sont inspirés tous les deux, mais à des degrés différents, du premier des *Aphorismes* d'Hippocrate, si souvent cité : *Vita brevis, ars vero longa, occasio autem præceps, experimentum periculosum, judicium difficile...*

CXVI. — Cert es de mi que no m'en cal fer compte.

Le v. 310,

> Sobre neu veig maravellosa flama,

peut être mis en regard de cet autre de la Sextine 2 :

> Vedrem ghiacciare il foco, arder la neve...
> (*Giovene donna...*).

C'est une nouvelle preuve de la relation commune d'Auzias March et de Pétrarque avec les troubadours chez qui abondent les antithèses de ce genre.

On pourrait multiplier ces rapprochements sans obtenir des résultats plus satisfaisants, susceptibles de mériter vraiment à Auzias March le titre de « Pétrarque de l'Espagne » dont on l'a pompeusement affublé. Aussi est-ce avec quelque raison qu'avant et après l'étude d'Amador de los Ríos tant d'excellents esprits n'ont admis qu'avec regret l'imitation de Pétrarque par Auzias March, mais sans avoir fait une critique minutieuse et directe des faits sur lesquels s'était fondée au cours des siècles la tradition contre laquelle ils se sont élevés. C'est un peu de cet embarras que trahit le livre récent de M. Bernardo Sanvisenti. Imbu des idées brillamment exposées par J. M. Quadrado et reprises, avec quelques variations, par J. Rubió y Ors, M. Menéndez y Pelayo et J. Rubió y Lluch, il n'a dû lire qu'assez tard le travail d'Amador de los Ríos dont les apparences de rigueur scientifique lui ont fait impression — et il soutient à la fois l'absolue originalité d'Auzias March et sa parenté avec Pé-

trarque. Méthode de conciliation qui a lé grand avantage de contenter tout le monde. Mais il ne reste pas longtemps dans cette attitude si commode et reprend malgré lui position dans l'un des camps adverses en fournissant aux partisans de l'imitation un nouvel argument qui d'ailleurs a bien dû les surprendre.

On sait que Pétrarque joue parfois avec le nom de Laure. M. Sanvisenti croit avoir découvert deux badinages de ce genre dans les poésies d'Auzias March. Tous les deux porteraient, non sur le prénom, mais sur le nom patronymique de sa dame, *Boy*. suivant les uns, *Bou*, suivant les autres :

> entre amor aB oy desacordant...
> (XL, 30).
> diu que menjant carn de Bou o de llebra... (1)
> (CXIX, 72).

Le malheur est que le nom de *Monbohi* ou *Monboy* dont, au XVI[e] siècle, on a fait à tort *Bou* et *Boy*, et qui ne figure qu'une fois dans les œuvres du poète, ne s'appliquait aucunement à sa dame, comme nous l'avons démontré. On se demande, en outre, pourquoi il l'aurait appelé tantôt Bou, tantôt Boy, à moins que M. Sanvisenti ne voie encore là quelque jeu de mots qui nous échappe tout à fait.

M. A. Farinelli est plus conséquent et moins éclectique. On ne peut pas, d'après lui, rejeter les conclusions auxquelles est arrivé Amador de los Ríos. Il croit encore, mais plutôt par ouï-dire, qu'Auzias March a connu et imité Pétrarque. Il signale cependant, lui aussi, mais en passant, un autre thème commun à Pétrarque et à Auzias March (2). C'est la description du printemps que nous offre le début de la pièce *Lo temps es tal.* Elle lui paraît provenir de Pétrarque. Mais, si nous relisons les sonnets 10 et 270, nous remarquons que leurs traits de ressemblance avec la chanson d'Auzias sont dus à des modèles identiques qui ne sont, ici encore, que les troubadours.

Il semble enfin qu'Auzias March ait aussi imité Pétrarque en chantant sa dame pendant sa vie et après sa mort, *in vita ed in morte*, et, toutefois, il a pu concevoir cette idée sous l'influence

(1) *Op. cit.*, p. 387. — Les majuscules sont de M. Sanvisenti.
(2) *Op. cit.*, p. 51, note.

des Provençaux. On sait, en effet, que Gavaudan (1), Pons de Capduelh (2), Aimeric de Pegulhan (3) et plusieurs autres, écrivirent des chansons funèbres, des *planhs*, en l'honneur de leur dame.

IV

Si donc nous recherchons dans Auzias March, comme on l'a fait jusqu'ici,des thèmes manifestement empruntés à Pétrarque, des passages pour ainsi dire calqués sur ses *Rime*, il faut avouer qu'ils se réduisent à presque rien. Deux ou trois traits prouvent simplement qu'il a connu Pétrarque. Quant aux autres rapports d'idées ou de forme, ils proviennent de ce que les deux auteurs ont puisé aux mêmes sources, et ils mettent en lumière non le Pétrarquisme d'Auzias March, mais, au contraire, sa dépendance vis-à-vis de la poésie provençale. Il représente même par rapport à Pétrarque un retour assez marqué vers l'amour vertueux, purement spirituel, qu'avaient chanté les troubadours de la décadence. Pétrarque s'efforce de s'affranchir du Moyen âge: il est à la fois un chrétien très convaincu et un humaniste hostile à la Scolastique, très épris des beautés de la forme païenne. Auzias March, au contraire, reste presque entièrement un homme du Moyen âge, bien qu'il ait vécu longtemps après Pétrarque, à l'aurore de la Renaissance. Pétrarque annonce l'avenir, Auzias March nous ramène au passé. C'est un retardataire.

Ces différences se manifestent avec plus de netteté, dès que l'on compare leur plastique de la femme et leur conception de l'amour.

Pétrarque a célébré les perfections physiques de Laure presque à l'égal de ses qualités intellectuelles et morales. Sans doute, le portrait qu'il nous en fait reste encore un peu vague. Mais il nous dit cependant que ses yeux sont noirs, ses dents blanches, ses cheveux blonds, ses épaules belles. Il aime à la voir

(1) RAYN., *Choix*, III, 167.
(2) *Ibid.*, p. 189.
(3) *Ibid.*, p. 428.

s'asseoir « parmi l'herbe comme une fleur », ou « presser sur son sein candide un vert rameau (1) ». Une fois même, il l'aperçoit « nue dans une source où elle se tenait à l'heure où le soleil est le plus ardent ». La baigneuse lui jette de l'eau à la figure, et il s'enfuit « comme un cerf solitaire, errant de forêt en forêt (2) ».

Quelque peu caractéristiques que soient ces traits, ils sont plus précis, plus objectifs et surtout plus nombreux que ceux qu'Auzias March attribuait à sa Thérèse. A peine savons-nous d'elle qu'elle avait un corps émacié, une voix douce, des yeux ardents, une démarche, un maintien, des gestes empreints de la plus haute noblesse. Toutes les autres beautés de sa personne nous sont soigneusement cachées. Il ne veut pas voir, il passe sous silence tout ce qui peut inspirer de coupables pensées. Elle est belle, et cela doit suffire à un cœur pénétré des ardeurs immatérielles et pudiques de l'amour honnête, préoccupé d'acquérir la vertu parfaite dont elle lui paraît être la personnification.

A ce fantôme indistinct et sans contours correspond chez Auzias March l'expression de désirs qui n'ont rien de charnel. Ce qu'il voudrait d'elle, c'est son intelligence à laquelle tend la sienne. Il réclame, comme les troubadours, sa « merci », c'est-à-dire un amour aussi pur, aussi exempt de sensualité que le sien (3). Un regard lui suffirait, pourvu qu'il l'assurât de sa « bienveillance » et lui fît connaître cette réciprocité d'affection qui doit être pour lui le suprême bonheur. Pétrarque, au contraire, rêve parfois de posséder Laure tout entière. Pygmalion et Endymion ont été plus heureux que lui (4), et il voudrait être seul avec elle « une seule nuit et que jamais ne vînt l'aurore (5) ». Il reconnaît, il est vrai, dans d'autres pièces plus nombreuses, que l'amour de Laure a supprimé en lui toute pensée mauvaise, tout entraînement corporel (6).

Ces deux tendances, ces deux formes de l'amour ont coexisté chez Pétrarque et chez Auzias March. Ils sont l'un et l'autre d'une complexion très amoureuse et en même temps très dési-

(1) Son. 127. *Amor ed io.*
(2) Canz. 1, *Nel dolce tempo.*
(3) A. March, XXV, 3 ; LIX, 39 ; LXI, 25 ; LXV, 1, etc.
(4) Son. 58, *Quando giunse* ; Sext. 7, *Non ha tanti.*
(5) Sext 1, *A qualunque.*
(6) Voy. Son. 64, *Io amai sempre* ; et 121, *Le stelle.*

reux de réaliser la perfection morale dont leur dame est le symbole. C'est par là qu'ils se rejoignent véritablement. Nul n'a exprimé avec plus de force que Pétrarque le bienheureux martyre que produit en l'homme cette double nature, les incertitudes, les angoisses, les alternatives d'espoir et de crainte par où passe l'âme d'un amoureux qui aspire à posséder, à travers l'enveloppe éphémère, mais séduisante, du corps féminin, l'intelligence qui l'anime. C'est de ces chants désespérés qu'Auzias March s'est inspiré en homme qui, cherchant à réaliser vraiment l'idéal rêvé, est irrité par les obstacles que lui oppose non seulement son tempérament, mais encore celui de la femme qu'il aime. Il déplore ses propres faiblesses, mais plus encore peut-être l'inconstance, les « trahisons » de sa dame, qui, loin d'exercer sur lui une influence purement morale, réveille ses désirs sensuels et le fait retomber dans les délices empoisonnées du « fol amour ». L'idée de ce calvaire de l'amour pur que l'homme et la femme ne peuvent gravir qu'ensemble et sur lequel ils tombent l'un par la faute de l'autre, est l'origine profonde du lyrisme de Pétrarque. C'est aussi d'elle que dérive la poésie d'Auzias March. On sent, chez les deux écrivains, une irrémédiable tristesse : ils aiment à se redire à eux-mêmes les raisons qu'ils ont de se plaindre et de souffrir. Mais, dans Pétrarque, les vraies causes en sont cachées sous les voiles d'une langue riche, colorée, où l'on découvre déjà, à côté de l'influence des troubadours, celle de Virgile et des élégiaques latins. Auzias March en donne une vision plus claire, mais moins concrète. C'est un pessimiste qui observe avec complaisance les douleurs de l'amour et en expose les différentes vicissitudes dans une forme souvent abstraite, aride et scolastique.

Bref, Auzias March nous apparaît très éloigné du chantre de Laure par le style, en prenant ce mot dans son sens le plus large. C'est cependant par là qu'on a prétendu les rapprocher, sous le prétexte futile qu'il en a reproduit quelques détails. En fait, nous n'y trouvons ni l'abondance des ornements mythologiques, ni surtout le sentiment de la nature que Pétrarque associe à ses joies et à ses douleurs et par lequel il innove ou plutôt revient « à la voie royale du naturel et du simple (1) ». Le Pétrarquisme

(1) A. Jeanroy, *La poésie prov. au M. A.* (*Rev. des Deux Mondes*, 1er fév. 1903, p. 691).

d'Auzias March porte sur le fond plutôt que sur la forme. Il a voulu dépeindre en vers, à l'exemple du poète italien, les contradictions dans lesquelles vit l'homme, l'éternelle tentation qui le porte vers le péché et l'éternel attrait qu'exerce sur lui la vertu. Jamais ces conditions tragiques de l'existence n'ont été mieux aperçues que par ces lettrés qui, à la veille de la Renaissance, s'efforçaient de concilier avec l'ascétisme chrétien les tendances païennes de leur nature terrestre. Pétrarque et Auzias March ont senti vivement ces difficultés, elles ont inspiré leurs chants, mais l'un les a exprimées en artiste raffiné, en poète amoureux des belles images et des sentiments délicats ; l'autre, plus respectueux de la tradition et plus savant, en a fait, à l'aide du vocabulaire et du répertoire poétiques des troubadours, une analyse plus sèche, mais plus approfondie, où la Scolastique et la Philosophie tiennent toujours, comme parfois dans l'œuvre de Dante, la place principale.

CHAPITRE V

LES POÉSIES AMOUREUSES (*suite*). LEURS SOURCES SCOLASTIQUES ET PHILOSOPHIQUES : SAINT THOMAS ET ARISTOTE

La poésie s'est à toutes les époques inspirée et préoccupée de la science et de la philosophie. Rien de plus naturel. Les notions rationnelles et les problèmes métaphysiques, comme les sentiments, ont leurs racines au plus profond de notre esprit. La science et l'art, puisant à la même source, doivent exprimer les mêmes idées, chacune par les moyens qui lui sont propres. Par la science, l'homme dégage les conditions et les lois fondamentales de l'existence et les traduit en formules exactes et abstraites ; par l'art, il les manifeste d'une manière sensible, en ne s'adressant pas tant à la raison qu'au cœur et aux sens (1). Le désir d'exposer musicalement et poétiquement la vérité, comme l'avaient fait de nombreux poètes moralistes ou didactiques du Moyen âge jusqu'à Dante, est évident chez Auzias March. Mais s'il songe à unir la poésie à la science et à la philosophie, deux puissances qui à son époque sont encore confondues, c'est qu'il ne veut pas se contenter de célébrer les plaisirs frivoles et les tourments éphémères des passions. L'amour est pour lui une science, un art qui a ses règles précises et ses lois. Ce qu'il prétend en faire connaître, ce sont les secrets qu'il lui a révélés, c'est ce qu'il y a en lui d'éternel, l'aspiration qu'il implique vers l'Absolu et l'Infini avec ses défaillances inévitables. A cet égard, sa poésie est déjà scientifique ou plutôt philosophique, au sens où l'on prend d'ordinaire ce mot quand on l'applique à des poètes comme Alfred de Vigny ou Leconte de Lisle. Dans ses

(1) Voy. Taine, *Philosophie de l'art*, 3e éd., Paris, 1879, in-18, p. 72.

chansons d'amour proprement dites, il cache souvent sous un brillant tissu de symboles, dans la musique du verbe poétique, les vérités que lui montre la psychologie de son temps. Mais il est une autre forme de poésie scientifique dans les œuvres d'Auzias March. C'est celle dont ses dissertations sur l'Amour et ses poèmes moraux ou religieux nous offrent les exemples les plus remarquables. L'auteur, soucieux comme tous ses prédécesseurs et ses contemporains d'enseignement moral et même de prédication, ne craint pas de formuler en vers quasi-mnémotechniques les principes philosophiques qui l'intéressent et dont la connaissance importe le plus au genre humain.

Au XVIe siècle, ce caractère de haute gravité lui avait été reconnu par tous les éditeurs qui le qualifiaient de « profond philosophe ». A la même époque, un chanoine de Barcelone, Luis Juan Vileta, professeur de philosophie à l'Université, qui avait déjà commenté plusieurs ouvrages d'Aristote, exerçait son érudition et sa pénétration philosophiques à l'interpréter savamment, mais il ne nous est rien resté de son travail. De son côté, l'évêque d'Osma, Honorato Juan, disciple de Luis Vives, le faisait servir, dit-on, à l'instruction de son royal élève Don Carlos, fils de Philippe II. Dans les siècles suivants, ce côté de son talent a été tout à fait négligé. On ne considère plus en lui que le poète érotique, ou, plus exactement, le rival de Pétrarque. Quelques critiques contemporains, tels que D. M. Menéndez y Pelayo et D. A. Rubió y Lluch, mentionnent cependant les tendances scolastiques de son œuvre, mais sans préciser aucunement. Le premier, Mgr J. Torras y Bages, évêque de Vich, en a nettement mis en lumière la source principale dans un excellent chapitre de sa *Tradició Catalana* (1). Mais il est possible de le compléter et de reconstituer en quelque sorte la doctrine philosophique dissimulée dans les œuvres d'Auzias March, en commençant par ses poésies amoureuses.

I

On se rappelle que les études d'Auzias March nous ont semblé

(1) Barcelone, 1892, in-8, pp. 533-574.

avoir été très complètes pour un laïque tel que lui. Il est vrai que, bien avant le XVe siècle, l'instruction s'était déjà répandue hors du clergé et que la plupart des seigneurs possédaient quelque teinture des sept arts. Auzias March a certainement cultivé la musique qui lui fournit plusieurs de ses métaphores. Parmi les sciences séculières, la médecine, plus encore que la musique, est pour lui matière à de fréquentes comparaisons (1). Hippocrate et ses *Aphorismes* lui étaient familiers. Il lui doit le début de la pièce *La vida's breu* (2) et il signale d'après lui (3) les divers signes de la mort :

> Dels vuit senyals mortals qu'Ypocras posa
> no'n véu algú e sa vida s'abreuja...
>
> (CXIX, 65-66).

De Galien, il a retenu, comme tout le Moyen âge, la théorie de l'humeur ou de l'humidité radicale (4) et celle des quatre tempéraments (5). La première lui fournit l'occasion de rapprocher *homo* de *humor* pour une raison physiologique facile à comprendre :

> L'home no pot ser al món vividor,
> si de humor mal serà netejat :
> lo bo y el mal conserven la calor
> d'hom radical que sens ells es guastat.
> Axí d'amor qui lo seu mal no sent
> no pot en ell sa passió durar...
>
> (LXIII, 57-62).

Aux poètes latins, il demande aussi quelques idées. Il cite

(1) En voici quelques exemples extraits des poésies amoureuses seulement : III, 1-16, XXXVII, 9-16, XLIV, 1-8, LIX, 1-8, LXVI, 25-28, LXIX, 49-56, C, 37-40, CI, 1-8, etc.

(2) Voy. ci-dessus p. 271. Il y avait une « Expositio primi Alforismi Ypocratis », dan la bibliothèque d'Arnaud de Villeneuve (*Rev.* de *Archivos*, année 1903, p. 189).

(3) *Aphorismi*, III, 49.

(4) « Ad tertium dicendum quod ad humidum radicale intelligitur pertinere totum id in quo fundatur virtus speciei ; quod si substrahatur, restitui non potest... » (SAINT THOMAS, *S. Th.*, I, 119, 1. Cf. cette phrase de l'*Elucidari* : *La humiditat radical que rema en la raxitz* (*Lex. Rom.*, V, 30). — Auzias dit ailleurs (CXI, 38) que le sang est une des « humeurs » nécessaires de l'organisme.

(5) XCIV, 17-20.

Ovide, nous l'avons vu, mais sans en avoir connu autre chose qu'une imitation. Je ne crois pas non plus qu'il ait puisé dans son *Art d'aimer* cette opinion suivant laquelle la maigreur est une condition indispensable de l'amour (1) : *Arguat et macies animum...* (*A.A*, I,729-733). On la retrouve dans le *Roman de la Rose* et dans la *Clef d'Amours* (2) et elle était trop répandue à l'époque d'Auzias March pour qu'il ait eu besoin d'aller la prendre dans l'*Ars Amatoria*. En revanche, il semble avoir lu Virgile qu'il ne nomme pas. L'*Enéide* avait été, on le sait, l'objet de lectures publiques à Valence un peu avant qu'il ne se mît à écrire. La chanson *Pren m'enaxí* nous offre une première réminiscence virgilienne dans les vers

> Menys que lo peix es en lo bosch trobat
> e los leons dins l'aygu' han lur sojorn...
>
> (II, 17-18),

qu'on peut rapprocher du passage bien connu :

> Ante leves ergo pascentur in æthere cervi,
> Et freta destituent nudos in litore pisces...
>
> (*Eglog.*, I, 59-60).

L'idée du géant Tityos et de son supplice développée dans la pièce *Colguen les gents* lui a été suggérée par Dante, mais la description qu'il en fait est de Virgile (*En.*, VI, 592-600). Enfin, les souvenirs mythologiques de la pièce *Qui es aquell qui en amor* paraissent provenir à la fois de Virgile et d'Ovide.

Quelque nombreux que soient les auteurs latins qui ont, dans

(1) Lo poch dormir magres'al cos m'acosta ;
dobla m l'enginy per contemplar Amo .
Lo cors molt gras, trobant-se dormidor,
no pot dar pas en aquest' aspra costa.

(II, 37-40).

Cf. CVII, 87-88.

(2) Ern. Langlois, *Origines et Sources du Roman de la Rose*, p. 82. Saint Thomas avait dit que, par le jeûne et l'abstinence, l'esprit s'élève plus aisément à la contemplation du sublime (*S. Th.*, II-II, 147, 1.).

l'antiquité, décrit les caprices de la Fortune, on peut rapprocher d'Horace (1) ces deux vers :

No recordant sa propria natura
qu'es l'alt baxar e lo baix muntar alt.
(XXXI, 5-6).

Il est possible qu'il ait connu ces poètes par des extraits, par des citations insérées dans quelque recueil encyclopédique, dans une des compilations que renfermait la bibliothèque de son père. C'est plus probablement encore dans un de ces livres ou dans un *Bestiaire* qu'il a puisé un trait d'héroïsme purement légendaire, attribué au castor par les naturalistes de l'Antiquité. Juvénal, le premier, en a fait l'objet d'une singulière comparaison. Célébrant le retour de son ami Catulle, le poète raconte qu'il n'a échappé au naufrage qu'en faisant jeter à la mer ses effets les plus précieux,

Imitatus castora qui se
Eunuchum ipse facit, cupiens evadere damno
Testiculi : adeo medicatum intelligit inguen !
(*Sat.*, XII, 34-36).

Silius Italicus (XV, 484), compare lui aussi au castor Hasdrubal abandonnant son butin à l'ennemi qui le poursuit, et ce merveilleux exemple d'instinct est encore rapporté dans le livre provençal sur *Las naturas d'alcus auzels e d'alcunas bestias* (2). Mais il semble qu'Auzias March se soit plutôt inspiré de Juvénal dans le passage suivant :

Si col castor caçat, per mort estorçre,
tirant ab dents part de son cors arranca,
per gran instint que natura li dóna :
sent que la mort li porten aquells membres...
(XXIV, 25-28).

(1) Præsens (Fortuna) vel imo tollere de gradu
Mortale corpus, vel superbos
Vertere funeribus triumphos.
(*Carm.*, I, xxxv, 2-4).

(2) Bartsch, *Chrest.*, 328. — L'Arioste a repris plus tard la même comparaison dans son *Orl. fur.*, XXVII, str. 57.

Rien ne prouve que son allusion à Phèdre et à Hippolyte provienne d'une des tragédies de Sénèque (1). Mais il a certainement subi l'influence directe ou indirecte de ses doctrines philosophiques. On sait, en effet, que plusieurs opuscules apocryphes circulaient au Moyen âge sous le couvert du philosophe romain (2). Il le nomme dans deux de ses poésies morales (CVI, 161, CXII, 227), mais on retrouve la même inspiration dans la chanson *Alguns passats* où il fait, comme Dante, l'éloge de Caton d'Utique. Voici, d'autre part, comment il a paraphrasé la célèbre pensée *Ira furor brevis* :

Si com a l'hom frenetich l'es molt greu,
quant a fer mal se vol esser levat,
lo fort ligam que li hauran posat,
y el mal no sent fins la follia veu,
ne pren'a mi quant so torbat per ira...
(LIII, 33-37).

L'inspiration de la Bible, à laquelle il a emprunté la devise *Lir entre carts*, se rencontre aussi quelquefois. Le début de la pièce *Cervo ferit no desija la font* est une traduction du *Psaume* XLI, 2 : « Quemadmodum desiderat cervus ad fontes aquarum : ita desiderat anima mea... » Une autre pièce *Maleyt lo jorn que m fon donada vida* commence par le verset bien connu « Pereat dies in qua natus sum » du livre de Job (III, 3). — L'Evangile, à son tour, lui fournit quelques traits pour l'éloge qu'il fait de Jésus dans la pièce *Pahor no m sent que Sobreslaus me vença.* Il se compare ailleurs à saint Pierre, victime comme lui des passions de l'amour et coupable des pires erreurs (3) :

Hoit he dir que, per esser pus franch
a perdonar Sent Per' als peccadors,
Deu permeté que vengués en error
mostrant-li com lo sancer pot ser manch ;
tot enaxí de mi Deus ha permès
que am e tal que no s gose bé dir...
(CII, 105-110).

(1) Voy. ci-dessus, p. 190.

(2) Cf. Hauréau, *Notices et Extraits de quelques manuscrits latins de la Bib. Nat.*, I, 233-234, II, 202, V, 176 ; M. Schiff, *La bibl. du marquis de Santilane*, p. 102-103.

(3) Voir la même allusion dans le *Facet* (*Romania*, XV, 219; v. 1629-1634).

Les martyrs (1), et, notamment saint Paul, dont il rapporte le ravissement au ciel,

> Si com Sant Pau Deu li sostragué l'arma
> del cors, per que vés divinals misteris...
>
> (XVIII, 33-34),

sont aussi pour lui des points de comparaison.

Il met d'autres fois encore à contribution les *Vies* des Saints. C'est ainsi qu'il fait à saint François d'Assise une allusion subtile qui ne semble guère avoir été comprise des éditeurs et des traducteurs. « Ma volonté, dit Auzias March, a tant obéi à l'amour que je ne souffrirai point de sa dangereuse plaie, pourvu que la renommée ne s'en éteigne jamais, comme pour saint François qui s'est dépouillé de la sienne » :

> Tant mon voler amor ha obeyt
> que no m dolrà sa perillosa plaga,
> si per null temps la fama no s'apaga,
> com Sent Francesch de la sua jaquit.
>
> (LIII, 21-24).

Saint François avait renoncé aux honneurs et fait vœu d'humilité, et cette renonciation même, dit notre poète, fut pour lui l'origine de la gloire (2). Jamais, en effet, réputation ne fut plus grande que celle du *Poverèllo* à qui Dante a consacré tout le XIe chant du *Paradis*.

Mais l'une des œuvres qui ont exercé le plus d'influence sur lui durant sa jeunesse est le *Rhythmus de Contemptu mundi*, petit poème attribué à Saint Bernard. Il le cite lui-même sous le nom de *Contemptus* dans son second *Ensenhamen* (3) et reconnaît qu'il n'en a compris toute la portée qu'à la fin de sa vie. Mais il l'imite certainement dans une de ses premières poésies, précédant en cela notre Villon qui en a reproduit aussi quelques

(1) XVIII, 25-28.
(2) Cf. P. GRATIEN, *Saint François d'Assise*, Paris, 1910, pet. in-8, p. 13.
(3) CXXVIII, 2.

Rien ne prouv
vienne d'une de
ment subi l'influ
sophiques. On sai
circulaient au M
main (2). Il le no
161, CXII, 227),
chanson *Alguns p*
Caton d'Utique. V
célèbre pensée *Ira*

Si com a
quant a
lo fort h
y el mal
ne pren

L'inspiration de
entre carts, se renc
Cervo ferit no desi
2 : « Quemadmodu
desiderat anima m
fon donada vida co
in qua natus sum »
tour, lui fournit qu
dans la pièce *Pahor*
pare ailleurs à sain
l'amour et coupabl

Hoit he d
a perdon
Deu perm
mostrant
tot enaxí
que am e

(1) Voy. ci-dessus, p.
(2) Cf. HAURÉAU, *No*
Nat., I, 233-234, II, 20
lane, p. 102-103.
(3) Voir la même allu

l'idéal et le réel. L'Ange de l'Ecole exerçait sur tous les esprits une véritable domination. Dès 1309, l'assemblée capitulaire des Frères-Prêcheurs, tenue à Saragosse, avait décrété que la doctrine du « vénérable docteur frère Thomas d'Aquin » était la plus susceptible d'être enseignée avec fruit dans les Universités (1), et, à Valence même, les Dominicains avaient été chargés (2), le 30 mars 1345, d'organiser des lectures publiques de Théologie. Saint Vicent Ferrer, qui avait suivi ces leçons, avant de se rendre à Lérida, Toulouse et Paris pour y achever ses études, était tellement convaincu de la vérité du Thomisme qu'il soutint publiquement à Rome cette proposition que « la *Somme Théologique* de saint Thomas était entièrement vraie ». (3) On sait, d'autre part, qu'Auzias March et saint Vicent Ferrer siégèrent l'un et l'autre aux *Corts* de 1415 (4). Nul doute, par conséquent, qu'Auzias March n'ait été versé dans les théories les plus accréditées de son temps. Les avait-il étudiées dans quelque Université ? Cela est peu probable. Mais on peut avancer qu'il avait lu tout au moins la *Somme* de saint Thomas. Un des ouvrages de sa bibliothèque, que nous avons décrit sous le n° 7, commence par une allusion au *De Anima* d'Aristote, comme beaucoup de livres de scolastique. La plupart de ses autres livres et aussi ceux de son père traitent de philosophie, de morale ou de religion. Certains, comme le *De Regimine* de Gilles de Rome, écrit à la requête de Philippe III, ne font que reprendre, à propos du gouvernement des princes, les idées mêmes de saint Thomas sur le Souverain Bien, la Vertu et les Passions.

Si Auzias March a fait appel à saint Thomas pour l'exposé de ses idées en matière d'amour, c'est que ce sentiment n'a, à ses yeux, rien de frivole. C'est un état profond de la nature humaine dont il ne veut pas seulement décrire les principales manifestations. Il est pour lui, comme pour tous les troubadours

(1) J. Torras y Bages, *op. cit.*, p. 408.
(2) M. Velasco y Santos, *op. cit.*, p. 13.
(3) J. Torras y Bages, *op. cit.*, p. 409.
(4) Voir ci-dessus, p. 64.

idées et surtout le mouvement dans la célèbre ballade sur les *Dames du temps jadis* :

Dic, ubi Salomon, olim tam nobilis ?	**Hon es l'enginy d'Aristotil trobat,**
Vel ubi Samson est, dux invincibilis ?	**d'Origenes, Seneca e Plató ?**
Vel pulcher Absalon, vultu mirabilis ?	**Qui mostrarem semblant al fort Samsó?**
Vel dulcis Jonathas, multum amabilis ?	**Hon es tan bell com Absalon trobat ?**
Quo Cæsar abiit celsus imperio ?	**Linceus fon qui res no l'escapava**
Vel Dives splendidus, totus in prandio ?	**que no fos vist per sa vista suptil :**
Dic, ubi Tullius, clarus eloquio ?	**dins en la mar veya de millers mil :**
Vel Aristoteles summus ingenio ?	**lo viure llur més que l present durava.**
(Migne, *Patr. lat.*, CLXXXIV, 1315).	**(XXVI, 41-48).**

On peut saisir là tout le procédé d'Auzias March. Il modifie de façon sensible le contenu et l'ordre des idées de son modèle, comme il l'a déjà fait pour le troubadour Peire Ramon de Toulouse. Mais il en garde volontiers l'esprit, et quelques expressions reviennent sous sa plume par le sourd travail des réminiscences. Critiquant, à la manière des Provençaux, les mœurs corrompues de son siècle, parce qu'il est incapable d'apprécier et de pratiquer l'amour pur que sa dame elle-même dédaigne, il se rappelle plus ou moins obscurément quelques vers du poème stoïco-chrétien sur la vanité des biens terrestres et il les adapte immédiatement à son sujet. Son imitation ne va pas, on le voit, sans quelque indépendance.

II

Mais l'auteur favori d'Auzias March, celui envers qui il a contracté les dettes les plus importantes est saint Thomas. La plupart des idées fondamentales et presque toute la substance de ses poésies, même amoureuses, en émanent directement. Il ne le nomme pas, mais ce n'est pas dans l'intention de dissimuler ses emprunts. La *Somme Théologique* était encore à son époque l'encyclopédie que tout homme instruit était tenu de posséder, où étaient conciliés, dans la synthèse la plus harmonieuse, la raison et la foi, la nature et la grâce, l'intelligible et le sensible,

l'idéal et le réel. L'Ange de l'Ecole exerçait sur tous les esprits une véritable domination. Dès 1309, l'assemblée capitulaire des Frères-Prêcheurs, tenue à Saragosse, avait décrété que la doctrine du « vénérable docteur frère Thomas d'Aquin » était la plus susceptible d'être enseignée avec fruit dans les Universités (1), et, à Valence même, les Dominicains avaient été chargés (2), le 30 mars 1345, d'organiser des lectures publiques de Théologie. Saint Vicent Ferrer, qui avait suivi ces leçons, avant de se rendre à Lérida, Toulouse et Paris pour y achever ses études, était tellement convaincu de la vérité du Thomisme qu'il soutint publiquement à Rome cette proposition que « la *Somme Théologique* de saint Thomas était entièrement vraie ». (3) On sait, d'autre part, qu'Auzias March et saint Vicent Ferrer siégèrent l'un et l'autre aux *Corts* de 1415 (4). Nul doute, par conséquent, qu'Auzias March n'ait été versé dans les théories les plus accréditées de son temps. Les avait-il étudiées dans quelque Université ? Cela est peu probable. Mais on peut avancer qu'il avait lu tout au moins la *Somme* de saint Thomas. Un des ouvrages de sa bibliothèque, que nous avons décrit sous le n° 7, commence par une allusion au *De Anima* d'Aristote, comme beaucoup de livres de scolastique. La plupart de ses autres livres et aussi ceux de son père traitent de philosophie, de morale ou de religion. Certains, comme le *De Regimine* de Gilles de Rome, écrit à la requête de Philippe III, ne font que reprendre, à propos du gouvernement des princes, les idées mêmes de saint Thomas sur le Souverain Bien, la Vertu et les Passions.

Si Auzias March a fait appel à saint Thomas pour l'exposé de ses idées en matière d'amour, c'est que ce sentiment n'a, à ses yeux, rien de frivole. C'est un état profond de la nature humaine dont il ne veut pas seulement décrire les principales manifestations. Il est pour lui, comme pour tous les troubadours

(1) J. Torras y Bages, *op. cit.*, p. 408.
(2) M. Velasco y Santos, *op. cit.*, p. 13.
(3) J. Torras y Bages, *op. cit.*, p. 409.
(4) Voir ci-dessus, p. 64.

de la décadence, l'objet d'une science et d'un art qui en codifie les préceptes :

> Per mon sentir regles n' he dat e art
> als amadors freturans de saber...
>
> (LXXI, 27-28).

Il prétend remonter à ses causes, en dégager l'essence et les différentes espèces :

> En amor veig dues difficultats
> una'n saber qui es, d'hon vé, que fa...
>
> (CXXIII, 69-70).

La Philosophie est nécessairement l'auxiliaire de telles spéculations. Guiraut Riquier y avait eu recours, même en dehors de ses poésies morales et didactiques. Sa conception de l'amour est celle d'un moraliste (1), et même d'un psychologue. Il le définit et en montre méthodiquement les trois formes. Il en est de même de N'At de Mons et probablement aussi de Cerverí de Girona. Mais c'est surtout en Italie que la poésie s'est vraiment mise, avec le *dolce stil nuovo*, à l'école de la Philosophie. Guido Guinicelli fait passer de l'Université de Bologne dans sa chanson *Amor e cor gentile* les idées philosophiques et scientifiques du temps. « L'Intelligence, dit M. Ad. Bartoli (2), y prédomine à l'excès sur la fantaisie ». De lui procèdent les poètes toscans de la nouvelle école, Dino Frescobaldi, Guido Orlandi, Cino da Pistoia, Guido Cavalcanti et enfin Dante Alighieri. Leurs poésies ressemblent parfois à de véritables traités où sont minutieusement décrits les sentiments humains et exaltées les plus nobles vertus de l'âme.

De ces poètes philosophes Auzias March n'a connu que le dernier, le plus grand de tous, qu'on a appelé le *Saint Thomas de la poésie*. C'est de lui, encore une fois, plutôt que de Pétrarque, qu'il va tenter de se rapprocher en revêtant de formes poétiques et populaires les vérités spirituelles admises depuis le XIII[e] siècle et auxquelles il s'efforce de rester fidèle. Mais, de même que

(1) J. Anglade, *op. cit.*, p. 254 et suiv.

(2) *Storia della Letteratura Italiana*, 287. — Voir aussi H. Hauvette, *Litt. ital.*, p. 79 et suiv.

Dante avait complété saint Thomas par Aristote dans la plupart de ses ouvrages, de même Auzias March puise tantôt dans la *Somme Théologique,* tantôt aussi, quoique moins fréquemment, dans l'*Ethique à Nicomaque.* C'est à ce dernier livre qu'il demande quelques-uns de ses arguments et les éléments naturels de sa théorie du Bonheur et de son explication du monde. Rien de plus légitime d'ailleurs que ce passage de l'un à l'autre auteur, puisque la philosophie de saint Thomas n'est qu'un essai de conciliation de la foi chrétienne avec le rationalisme aristotélique. Il vante déjà le génie *(l'enginy)* d'Aristote dans une de ses poésies amoureuses (1) ; il cite même le livre VI de son *Ethique* dans son dernier *Ensenhamen* :

D'aço pus larch no parlaré.
Lo gran philosof vos acús
qui n'ha tocat e no dessús.
Tot larch en l'*Etica* ho diu,
en lo sisè, temps ha que u viu ;
yo m'acort bé com hi està...
(CXXVIII, 156-161).

Mais il ne s'en tient pas à de simples allusions passagères et comme à de pures références. On retrouve partout en lui l'esprit et parfois même la lettre du péripatétisme.

Cela est vrai de ses chansons d'amour, comme nous allons le voir. Cela est plus vrai encore de ses poésies morales et surtout de ses *ensenhamens.* Il semble avoir voulu répondre, en composant ces dernières œuvres, à l'invitation du prince de Viane, avec lequel, suivant une tradition assez vraisemblable, il entretenait des relations d'amitié. Il nous reste, en effet, une curieuse lettre de D. Carlos d'Aragon « à tous les vaillants lettrés de l'Espagne » (2) par laquelle il les engage à exposer dans un traité en langue vulgaire les doctrines de l'*Ethique,* de l'*Economique* et de la *Politique* d'Aristote en les mettant d'accord avec la foi chrétienne. Cette circulaire est postérieure à la traduction castillane que le prince avait faite, vers 1457, de l'*Ethique à Nicomaque,*

(1) XXVI, 41 ; Cf. CVI, 143, 237.
(2) *Doc. inéd. del Arch. gen. de la Cor. de Arag.*, XXVI, 13. Cf. G. Desdevises du Dezert, *D. Carlos d'Aragon*, pp. 416-419.

d'après la version latine de Léonard d'Arezzo et dédiée à son oncle le roi d'Alphonse V Aragon. C'est le même désir de vulgariser les théories morales d'Aristote qui anime bon nombre des poésies d'Auzias March. On peut même affirmer que certaines d'entre elles constituent un effort pour réaliser le vœu du « primogénit » d'Aragon.

Quelque difficile qu'il soit de distinguer dans son œuvre, à cause de leur étroite parenté, les idées qui lui viennent de saint Thomas et celles qu'il doit à Aristote, il est possible de reconnaître en maints endroits l'influence immédiate du Stagirite. Il nous arrivera peut-être même de rapporter à la *Somme* des passages qu'il a empruntés directement à l'*Ethique* ou à tel ou tel autre ouvrage du « Philosophe », mais il suffira, pour la démonstration de notre thèse, de prouver que certaines de ses pensées ne peuvent découler que d'Aristote lui-même.

III

L'homme est, pour Auzias March comme pour saint Thomas (1), un être intermédiaire entre l'animal et l'ange. Il ressemble à l'un par son corps, à l'autre par son âme. C'est pourquoi il y a, nous le verrons bientôt, trois espèces d'amour, comme il y a trois manières d'être auxquelles nous pouvons participer :

Lo qui amor per tres parts ha sentit
toca de tot, d'angel, e d'hom e brut...
(CXXIII, 29-30).

Mais, si l'âme peut subsister par elle-même, elle est ici bas étroitement unie à un corps dont elle est la forme et avec lequel elle constitue un composé (2), un *compost* (LXXXVII, 80,

(1) J'ai consulté, pour l'exposé des passions suivant Saint Thomas, JOURDAIN, *La philosophie de Saint Thomas d'Aquin*, Paris, 1858, 2 vol. in-8, — et, quelquefois aussi, J. GARDAIR, *Philos. de Saint Thomas, Les Passions et la volonté*, Paris, 1892, in-12.

(2) « Manifestum est quod homo non est anima tantum, sed aliquid compositum ex anima et corpore » (*S. Th.*, I, 75, 4).

CXXIII, 40). C'est elle qui est le principe, non pas seulement de la pensée, mais encore de la vie corporelle et du mouvement. Aussi notre poète loue-t-il l'intelligence de sa dame parce qu'elle gouverne un peuple de pensées subtiles et imprime à son beau corps un impeccable mouvement :

> **Venecians no han lo regiment**
> **tan paciffich com vostre seny regeix**
> **suptilitats que l'entendre us nodreix**
> **e del cors bell sens colpa l mouiment... (1)**
> **(XXIII, 33-36).**

C'est que l'âme est présente à tout le corps et pénètre en même temps dans chacune de ses parties (2), en sorte que l'ablation d'un membre ne peut aucunement la faire périr, pas plus qu'un déplaisir ne saurait mettre fin à l'amour qui occupe l'âme tout entière :

> **Axí com es en nos l'anima tota,**
> **en tot lo cors e tota'n cascun membre;**
> **tallant algú, no cal per aço tembre**
> **que per aquell ella romanga rota :**
> **la mi 'amor es en lo tot d'aquesta...**
> **(CXVI, 131-135).**

C'est dans cette union étroite de l'âme et du corps que réside, suivant Auzias March, la cause même de son malheur, de son impuissance à réaliser l'amour pur. De là aussi son désir tant de fois exprimé et jamais satisfait de se donner la mort :

> **L'arma coman a Deu lo qui l'ha feta,**
> **lexant lo cors desastruch per malastre.**
> **Ja no li plau de sos volers lo rastre,**
> **puys ab dolor viu per ell, no discreta...**
> **(LXXVI, 29-32).**

Ni la connaissance sensible, ni l'amour lui-même ne pourraient se produire, si l'âme et le corps n'avaient pas d'étroits rapports. C'est par l'intermédiaire du corps que l'âme reçoit l'impression des objets extérieurs. C'est par l'intermédiaire des

(1) Cf. LXI, 22.

(2) « Unde oportet animam esse in toto corpore, et in qualibet ejus parte... Unde non dividitur per accidens, scilicet per divisionem quantitatis... » (*S. Th.* I, 76, 8).

yeux, comme l'ont bien compris les troubadours, que l'amour s'introduit dans l'âme humaine.

> **Per nostres ulls l'hom d'est' amor s'enflama...**
>
> **(LXXXVII, 131).**

> **Lo gest dels ulls e de aquells la forma**
> **fet han en mi passió molt estranya,**
> **per l'apetit que tot per carn se guanya**
> **ab altre molt que d'opinió s forma...**
>
> **(CXVI, 121-124).**

Les espèces sensibles, qu'admettait saint Thomas avec toute la scolastique et auxquelles nous avons vu Auzias March faire une allusion assez obscure (1), établissent cette communication entre le monde extérieur et nous.

Si nous considérons maintenant l'âme en elle-même, dans ses propriétés les plus hautes, dans sa vie intellectuelle, nous trouvons l'Entendement et la Volonté par lesquels elle se distingue du corps, et la Mémoire, qui garde encore des objets les images sensibles, mais dont l'Entendement dégage peu à peu les espèces intelligibles. Ces trois facultés que Ramon Lull compare aux trois personnes en Dieu (2), et qui, suivant Dante, acquièrent plus de subtilité après la mort (3), Auzias March nous les représente, dans une de ses plus intéressantes chansons, comme trois cités invincibles appartenant au même roi. Un soldat valeureux s'en empare enfin, après un vif combat, puis il laisse à la tête de deux d'entre elles, comme vassal, leur ancien seigneur, à condition qu'il renonce à la troisième et en perde même le souvenir. C'est ainsi qu'Amour a triomphé des trois puissances de son âme (4). Il a pris ensuite pour conseiller son Entendement, pour

(1) Voy. ci-dessus, p. 213.
(2) *Hist. Litt.*, XXIX, 109.
(3) **Memoria, intelligenzia, e voluntade,**
In atto moto più che prima acute.
(*Purg.*, XXV, 83-84).
(4) Un imitateur d'Auzias, PERE SERAFÍ, dira plus tard :

Los tres poders que l'esperit procura,
Enteniment, memoria y voluntat,
Guian aquell ab tanta potestat
Qu'en llur parer tot son poder atura.
(*Obras poet.*, éd. Barcelone, 1840, p. 47).

alguazil sa volonté, et il lui défend d'user désormais et même de se souvenir de sa Mémoire qu'il lui a ravie :

Los tres poders qu'en l'arma sôn me força ;
dos m'en jaqueix, de l'altr 'usar no gos...
De fet que fuy a sa mercè vengut,
l'Enteniment per son conseller pres,
e mon Voler per alguazir l'a mès,
dant fé cascú que may serà sabut
en lur mercè lo companyó membrar,
servint cascú lealment son offici,
si qu'algú d'ells no serà may tan nici
qu'en res constrast que sia de amar.

(X, 23-24 ; 33-40).

Ailleurs encore (XXVII, 1-8), Auzias March reproduit la même division, mais substitue à la Mémoire l'Imagination. On sait, en effet, que, pour Aristote et pour saint Thomas, elles sont intimement unies.

Si l'amour lui enlève, avec la Mémoire ou l'Imagination, l'usage de la parole (X, 43-44) et le fait paraître « innocent », c'est qu'il s'adresse plus particulièrement aux deux facultés proprement spirituelles, l'Intelligence et la Volonté.

Par l'Intelligence, l'homme recherche la vérité, par la Volonté, il aspire au bien ou au plaisir (1) :

La Voluntat a bé y a delit salta,
l'Enteniment sol entendre l ver mana.

(C, 187-188).

A la fois intelligent et doué de volonté, l'homme sait donc pourquoi il veut. C'est la caractéristique de l'inclination humaine, ce par quoi la volonté se distingue de l'appétit purement corporel et bestial (2) :

Axí com so compost de molts contraris,
ma voluntat e l'apetit son varis...

(CXVI, 149-150).

(1) Cf. CXI, 29-30.
(2) Cf. CXVII, 49-50.

L'Amour sera précisément défini cette volonté bonne, consciente d'elle-même et de sa fin (1) :

Volenterós acte de bé es dit...
(IV, 47).

Aquell' amor que s diu voluntat bona...
(XLV, 25).

Dans cet amour la volonté suit toujours la connaissance. Non seulement Auzias March déclare qu'en lui la Volonté et la Raison s'accordent pour aimer *Plena de Seny* :

Ma Volentat ab la Rahó s'envolpa
e fan acort la qualitat seguint,
(II, 33-34),

mais placé entre deux dames, comme le personnage imaginaire d'Aristote, saint Thomas et Dante, entre deux mets également appétissants, il a choisi celle que l'Entendement lui a indiquée comme la plus digne d'être aimée. « C'est l'Entendement, ajoute-t-il, qui triomphe de la sensualité. Bien que le premier mouvement ne soit point en lui, c'est cependant à lui qu'il appartient de décider : il est le guide assuré de la Volonté. Qui donc murmurerait contre lui, alors que la Volonté, par qui l'action s'exécute, le reconnaît pour seigneur, et, si elle discute avec lui, se guide finalement sur ses indications ? »

Ell es qui venç la sensualitat.
Si bé no es en ell prim mouiment,
en ell està del tot lo jutjament :
cert guiador es de la Voluntat.
Qui es aquell qui encontra d'ell reny,
que Voluntat, per qui l fet s'executa,
l'atorch senyor, e, si ab ell disputa,
a la perfí se guia per son seny ?
(IV, 33-40).

(1) Cf. Cerverí :

Hom ditz amors de so qu'es volontatz
Que ven d'azaut...

et N'At de Mons :

Amors es volontatz...

Ces deux passages, cités par M. J. Anglade, *op. cit.*, p. 258, peuvent être

La volonté est donc subordonnée à la raison (1). C'est pourquoi Auzias March, après maints troubadours, associe l'Amour et la Connaissance (VII, 22), et croit incapables d'aimer ceux qui sont dénués d'intelligence.

Quelque déterminée qu'elle soit en apparence par ces sollicitations, la Volonté, que saint Thomas et Auzias March (2) appellent aussi l'appétit rationnel, demeure libre, suivant le poète aussi bien que suivant l'auteur de la *Somme*, chaque fois que l'homme se décide avec pleine connaissance entre deux ou plusieurs partis. La liberté ne disparaît que dans l'appétit sensitif, quand la raison, loin de les dominer, est asservie aux passions (3).

IV

La théorie de la volonté et de l'appétit nous introduit au cœur même de la conception thomiste des passions dont les

rapprochés de cet autre du *Breviari d'amor* :

Per qu'ieu dic tot premieiramen
A la demanda responden
Dels davan digz enamoratz,
Qu'amors es bona voluntatz...

(Rayn., *Lex.*, I, 516).

Amor, quo yeu ay dit desus,
Es bona voluntat, ces plus,
Plazers, affectio de bes...

(*Brev. d'amor*, I, 25 ; v. 579-581).

Tous ont pour origine cette définition de l'amour par Aristote et saint Thomas : *Amare est velle alicui bonum* (*S. Th.*, I-II, 26, 4).

(1) « Si ergo intellectus et voluntas considerentur secundum se, sic intellectus eminentior invenitur... » (*S. Th.*, I, 82, 3). — « Intellectus est prior voluntate ». (*Ibid.*, art. 2). Duns Scot soutenait la thèse contraire : *Voluntas est superior intellectu.*

(2) « Appetitus sensitivus et appetitus rationalis, id est voluntas, sunt duæ potentiæ (*S. Th.*, I, 80, 2). —

Si l'apetit rahonable s'agreuja
del cobejós seguir no's maravella...

(LXXXVII, 111-112).

(3) « In quantum ratio manet libera, et passioni non subjecta, in tantum voluntatis motus, qui manet, non ex necessitate tendit ad hoc ad quod passio inclinat ; et sic aut motus voluntatis non est in homine, sed sola passio dominatur ; aut si motus voluntatis sit, non ex necessitate sequitur passionem » (*S. Th.*, I-II, 10, 3).

poésies amoureuses d'Auzias March sont comme l'illustration.

L'appétit sensitif est l'inclination qui pousse l'âme, sous l'influence de la perception extérieure, soit à rechercher ce qui plaît aux sens ou à éviter ce qui leur est nuisible, soit à réagir contre tout obstacle à la poursuite du bien ou à la fuite du mal. De là deux sortes d'appétits, l'appétit concupiscible, « l'apetit cobejós », comme dit Auzias March, qui naît dans l'âme quand l'objet se présente uniquement comme cause de plaisir ou de peine, et l'appétit irascible, « l'apetit irós », qui se produit lorsque des obstacles empêchent d'atteindre le bien et d'éviter le mal.

C'est ce qu'expose notre poète, en prenant pour exemple l'amour fondé sur le plaisir, dans la strophe suivante :

> Qui de amor delitabl' es tocat,
> y en son voler esperança no sent,
> e son delit es tot en lo present,
> del cobejós es vist passionat.
> Mas qui dolor, com no's amat, sofir
> y ab gran desig altr'amant vol haver,
> en lo irós es fundat son voler :
> esper e por lo fan pus fort sentir...
>
> (CXXIII, 9-16).

Cette irascibilité n'est d'ailleurs qu'une conséquence de l'amour, de l'inclination primitive. La colère, dit-il, tire sa puissance de l'amour :

> Ira d'Amor li vé la senyoria...
>
> (LXX, 15).

Sous ces deux genres de l'appétit se classent les passions particulières qui sont, pour saint Thomas et Auzias March, comme elles le seront plus tard pour Descartes, des états affectifs essentiellement rattachés au corps et comprennent à la fois des éléments corporels et spirituels.

C'est ainsi que l'amour, avec tous les états qui en dérivent, prend naissance dans le corps et devient ensuite commun à l'âme et au corps :

> Començ al cors e puys se fa comú
> per dos esguarts e per hu contador...
>
> (CXXIII, 55-56).

L'amour a donc comme deux faces ou deux fins *(dos esguarts)*, l'une tournée vers le dedans, l'autre vers le dehors. Suivant celle des deux qui l'emporte, l'amour est honnête ou malhonnête, et là sera précisément la cause des tourments de notre poète en qui, soit par sa faute, soit par celle de sa dame, le côté impur de la passion ne disparaîtra jamais complètement. « D'abord, dit-il, le corps est subordonné à l'âme et par lui l'âme éprouve un tel amour. Si l'âme s'en fatigue, le corps perd sa puissance, et, de la même façon, l'esprit perd le pouvoir d'aimer. Souvent l'homme connaît très clairement qui de l'âme ou du corps y contribue le plus, mais plus souvent encore, il ne sait pas où réside l'amour, quel est dans le composé l'élément qui le porte à aimer davantage » :

Primerament lo cors li es subdit
e per ell es l'anima'n tal voler.
Si'n fastig vé, lo cors pert son poder :
axí mateix pert d'amor l'esperit.
Moltes veus es que l'hom coneix bé clar
qual més hi fa l'anima o lo cos,
e més del temps hom no sab en que s pos,
qual del compost lo mou en més amar.

(CXXIII, 33-40).

Cette double nature de la passion est aussi l'origine des innombrables contrastes, des antithèses où se complaît son lyrisme, à la manière des Provençaux et de Pétrarque.

Toutes les passions ont leur source dans l'amour qui en est le principe premier, qu'elles appartiennent à l'appétit de concupiscence ou à l'appétit d'irascibilité. Aussi allons-nous voir les onze passions distinguées par saint Thomas trouver leur place dans l'analyse même que fait Auzias March des sentiments que lui inspire sa dame.

Parmi les passions de concupiscence nous rencontrons, après l'amour, qui a été accompagné nécessairement d'un premier plaisir indéterminé, le désir du bien absent (1) dont il nous

(1) LVIII, 41-44 ; LXI, 40.

explique les causes dès le début si souvent mal compris de la chanson

Alt e amor d'on gran desig s'engendra...
(III, 1).

Puis vient le plaisir proprement dit, la joie ou la délectation qui résulte de la possession tranquille de l'objet aimé,

[lo] sobresalt qui m vé de vos, m'aymia...
(II, 14).

lo gran delit (1) qu'es en lo sols voler
d'aquell qui es amador verdader
e ama sí, vehent s'en tal volença...
(XXXIX, 38-40).

Il dit de ce plaisir qu'il est l'achèvement de la vie,

Ell es aquell qui nostra vid' acaba,
(LXXXVIII, 2).

traduisant ainsi la fameuse pensée d'Aristote (2) suivant laquelle le plaisir achève l'acte et en est comme la fleur.

A ces trois passions s'opposent, quand sa dame ne répond pas à son amour ou qu'il ne trouve chez d'autres qu'amour vénal ou toute autre forme du péché, la haine, *oy*, l'aversion ou la fuite, *avorriment* (*avorrint*, XL, 18, 20), et la tristesse, *tristor* (XXXIX, 23, LXXXVIII, 3, etc.), ou la douleur, *dolor*.

La haine et l'aversion sont l'objet d'une analyse complète dans la chanson *Cell qui d'altruy reb enuig e plaer*. Le poète commence à éprouver pour sa dame une passion contraire à la raison (v. 43). Voilà pourquoi il sent son amour se transformer en haine, sa bienveillance en malveillance (v. 8, 16). Il songe à fuir sa présence (3), afin de la détester plus sûrement :

E tot primer que s luny de sa presença...
(XL, 5).

(1) C'est le bonheur, εὐδαιμονία, *summum bonum*. Cf. XXXII, 40.
(2) *Eth. Nic.*, X, 4, 1174 *b*, 23.
(3) L'idée de la fuite est déjà exprimée dans la pièce XXIX, 5. — Elle est

Il ne s'agit que de lui dans le début de cette pièce, tout impersonnel qu'il soit et inspiré directement d'Aristote pour quelques-uns de ses traits (1). Cette influence est encore plus sensible dans l'énumération qui suit des causes de la haine. L'amitié pour Aristote, l'amour pour saint Thomas et pour Auzias March, a une triple condition : le bien, le plaisir et l'intérêt. Suivant notre auteur, d'accord sur ce point avec Aristote seulement, puisque saint Thomas a négligé d'en parler tout au moins dans sa *Somme,* les causes de la haine sont aussi au nombre de trois. Ce sont l'injustice ou le mal *(iniquitat),* le déplaisir *(desalt)* et le dommage *(dan)* (2). Arrivant enfin à son propre cas, il nous montre la lutte acharnée que se livrent dans son âme l'Amour et la Haine (v. 25-40). L'Amour en sort encore vainqueur, mais avec l'appui du mauvais désir *(foll voler).* Saint Thomas s'était déjà demandé, à propos de la haine, *utrum odium sit fortius quam amor* (3), si bien que la même chanson nous offre à la fois des traces de l'*Ethique à Nicomaque* et de la *Somme de Théologie.*

Il épanche enfin dans le « maldit » *Vos qui sabeu* la haine que lui inspire l'amour mercenaire de Na Monbohi. Son devoir, a-t-il

jointe à celle de l'aversion dans les vers suivants :

E, si remey a ma dolor trobás,
fora content, car yo n desig exir :
los vostres fets me fan vos avorrir,
e no s pot fer que ab vos praticás.
Mon partiment no pusch bén acabar...

(LXV, 17-21).

(1) Aristote développe des idées analogues : *Eth. Nic.*, IX, 3, 1165 *b*, 32. Le regret (πόθος, *desiderium*) dont parle Aristote dans *Eth. Nic.*, II, 4, 1105 *b*, 23, est exprimé par le mot *enyorament* (v. 8). Deux autres passages de la même pièce, XL, 20 et 21, ont été suggérés par *Eth. Nic.*, IX, 8, 1168 *a*, 30, 1169 *a*, 13 ; VIII, 14, 1161 *b*, 16 sqq.

(2) *Eth. Nic.*, VIII, 3, 1156 *a*, 34 sqq. ; 5, 1157 *a*, 14 ; IX, 3, 1165 *b*, 1. — Les *Leys d'amors* font le même rapprochement : « Ayssi cum de peccat se podon segre tres cauzas malas, colpa, pena e dampnatges, tres autras cauzas mot bonas se podon segre de be, so's assaber : cauza honesta, contraria a colpa ; cauza deleytabbla, contraria a pena ; cauza utils, contraria a dampnatge. » (*Hist. de Lang.*, X, 194).

(3) *S. Th.*, I-II, 29, 4.

déclaré dans la pièce précédente, est de dénoncer, de « maudire » les vices dont souffre son époque :

> Donchs lo maldir no deu ser en oblit,
> puys que virtut mostra l'hom viciós...
>
> (XLI, 27-28).

Mais la passion autour de laquelle gravite pour ainsi dire toute l'œuvre d'Auzias March est la douleur. Il n'est pas une de ses poésies amoureuses qui n'en exprime quelque aspect. Elle répand sur elles une sombre mélancolie, une « morne tristesse » (1) analogue à celle qui caractérise Cino da Pistoia selon M. Bartoli (2). Mais elle était déjà chez les poètes provençaux, et c'est à eux, autant qu'à Dante et à Pétrarque, qu'Auzias March en a demandé l'idée première, tandis que saint Thomas lui en fournit les principales variations.

La première cause en est son amour même et l'impossibilité d'en satisfaire toutes les aspirations (3). Une seconde consiste dans le « terrible refus (4) » que lui oppose sa dame et qui l'empêche de réaliser la bienveillance réciproque, condition de l'amour (5). C'est enfin sa propre nature qui le fait succomber à l'attrait de l'amour sensuel.

Un des modes les plus remarquables de la douleur provient de la mémoire. Le souvenir d'un plaisir peut engendrer la tristesse et le dégoût, quand on n'est plus dans la même dispostion d'esprit qu'au moment où on l'a éprouvé pour la première fois. Tel est précisément le thème par lequel débute le livre d'Auzias March. Il nous en montre immédiatement l'esprit ainsi que l'inspiration dominante. Elle est due, ici encore, à saint Thomas dont le passage suivant exprime exactement les mêmes idées : « *Si vero consideretur delectatio, prout est in memoria, et non in actu, sic per se nata est causare sui ipsius sitim et desiderium,*

(1) Le mot est de M. A. Morel-Fatio : *F. de Herrera, L'hymne sur Lépante*, p. 9.

(2) *Storia*, IV, 117. Cf. Hauvette, *op. cit.*, p. 80.

(3) « Amor vel appetitus boni est causa doloris » (*S. Th.*, I-II, 36, 3).

(4) XIX, 19.

(5) « Quod autem est contra inclinationem alicujus, nunquam advenit ei nisi per actionem alicujus fortioris : et ideo potestas major ponitur esse causa doloris ab Augustino » (*S. Th.*, I-II, 36, 4).

quando scilicet homo redit ad illam dispositionem in qua erat sibi delectabile quod præteriit; si vero immutatus sit ab illa dispositione, memoria delectationis non causat in eo delectationem, sed fastidium, sicut pleno existenti memoria cibi (1). » Converti au bien, décidé à dire adieu aux vains plaisirs d'autrefois, notre poète met à profit les remarques du Docteur Angélique : il souffre de se rappeler ces satisfactions imaginaires. Chacune d'elles lui cause maintenant un vif regret, une véritable douleur (2) :

> Fora millor ma dolor soferir
> que no mesclar poca part de plaer
> entr'aquells mals qui m giten de saber !
> Com del pensat plaer me cov' exir,
> las, mon delit dolor se converteix !
> Doble s l'afany aprés d'un poch repós,
> si co l malalt qui per un plasent mós
> tot son menjar en dolor se nodreix.
>
> (I, 25-32).

En sens inverse, de la douleur peut sortir le plaisir. C'est un motif très ancien que l'on fait remonter à Homère et aux tragiques grecs, mais qui a trouvé dans Platon, Aristote, Sénèque et saint Augustin son expression la plus nette (3). Auzias March l'a connu par les troubadours, peut-être aussi par Pétrarque et surtout par saint Thomas. « C'est la mélancolie des amants et des poètes, dit M. Ribot (4), qui consiste à se complaire dans sa propre souffrance et à la savourer comme un plaisir ». On sent que la présence du plaisir dans la souffrance, ce sentiment de douceur qui tempère les douleurs les plus amères, a surpris notre poète-philosophe. Il en est comme ravi et semble justifier par lui le long gémissement qu'exhalent ses poésies.

On peut distinguer dans cet état deux éléments principaux.

(1) *S. Th.*, I-II, 33, 2.

(2) La pièce XC *No s maravell* développe plus longuement les mêmes idées.

(3) Fr. Bouillier (*Du plaisir et de la douleur*, Paris, 2e éd., 1877, pp. 133-150) a cité les passages les plus caractéristiques de ces auteurs.

(4) *Psychologie des sentiments*, Paris, 1908, in-8, 7e éd., p. 64.

Il y a d'abord un plaisir secret au sein des afflictions et l'on éprouve du charme à gémir et à pleurer :

> Alguna part e molta es trobada
> de gran delit en la pensa del trist...
>
> (XXXIX, 9-10).

C'est aussi ce que lui répond son Cœur à qui il reproche ses plaintes et ses cris dans la chanson *Clamar no s deu qui mal cerca e l troba.* — Résigne-toi à la mort, lui dit-il. — Non, répond le Cœur, elle me priverait du seul plaisir qui me reste, celui de me lamenter :

> Car, yo morint, tot mon delit morrà...
>
> (LII, 18).

Les larmes et les gémissements adoucissent la tristesse, dit saint Thomas (1), parce qu'en manifestant la douleur au dehors ils la diminuent et aussi parce que l'homme triste sent vaguement, en raison de l'union de l'âme et du corps, que l'expression extérieure de la douleur convient à son état (2).

Ce sont surtout les douleurs de l'amour qui procurent à notre poète cette singulière délectation, au point qu'il voudrait augmenter sa souffrance afin d'accroître son plaisir. Plus on aime, plus on souffre et plus on éprouve de plaisir. Telle est la genèse de cette « douleur délitable » (XIX, 6), de ce sentiment complexe dont il examine les degrés successifs dans sa chanson *No pens algú que m'allarch en paraules* :

> Poch es amant qui dolor lo turmenta
> si que volgués menyscabar (= *manquer*) de aquella.
> Dins la dolor es una maravella,
> que no sé com lo delit s'i presenta.
>
> Dolor d'amor a mi tant no turmenta
> qu'exir volgués de son amargós terme...
>
> (LXXIII, 13-16, 17-18).

(1) *S. Th.*, I-II, 38, 2.

(2) Cette explication a été reprise par le cartésien Pourchot, d'après Bouillier, *op. cit.*, p. 148. M. Ribot déclare (*op. cit.*, p. 65) qu'il ne la comprend pas.

S'il se complaît dans sa douleur et refuse toute consolation (*conort*), c'est qu'il éprouve du plaisir à penser à sa dame et que ce souvenir mêle de la joie à ses larmes. C'est aussi qu'il perçoit en même temps l'affection vertueuse et indéfectible qu'il a pour elle. Saint Thomas avait déjà exprimé les mêmes idées. Auzias March les formule d'une manière plus explicite :

No es al món tan gran delit de pensa
com lo pensar en la person' amada...
Dins sí mateix véu gran gloria junta
qui de amor bé ne mal no espera,
altre amant ab voluntat sancera,
per ses virtuts, sens passió conjunta.
Nostr'esperit sols béns e virtuts guarda,
quant solament usa de sa natura,
amant per sí aquella creatura,
que les virtuts als vicis li son guarda...

(LXXIII, 29-30, 49-56.)

En d'autres termes, la conscience de la supériorité de son amour et de la douleur qui en est la conséquence est accompagnée d'un surcroît d'activité qui est un plaisir. M. Ribot n'explique pas autrement ce qu'il appelle le plaisir de la douleur.

V

Auzias March analyse aussi les passions de l'appétit irascible, les mouvements que suscite en lui tout ce qui est contraire à sa nature ou plutôt à son amour.

C'est d'abord l'espoir qui a pour conditions, ou, suivant son expression, pour échelons, l'amour, le plaisir et le désir,

Esper vinent per tots aquests graons...

(III, 2).

L'amour et le désir sont, en effet, une cause d'espoir. Pour

espérer un bien futur, il faut l'aimer d'abord, le désirer ensuite (1). Aussi espère-t-il malgré tout être aimé de sa dame :

Esser no pusch d'esperança lançat,
car yo us desig segons mon major bé...
(LXXXIX, 9-10).

Le désespoir suppose le désir comme l'espérance,

Car pas desig sens esperanç' haver,
tal passió jamés home sostench.
Per als damnats nostre Deu la retench,
sols per aquells qui moren sens esper...
(XXII, 5-8).

Mais il faut, en outre, que l'expérience fasse ressortir l'impossibilité d'atteindre le bien souhaité. Tous ces éléments, mis en lumière par saint Thomas (2), sont réunis dans les vers suivants :

Qui es l' hom viu tal dolor sufertant
que desig ço de que se desespera ?
Aytant es greu que no par cosa vera
desijar ço de qu'es desesperant.
No so'nganat de mon mal estament :
tot quant pratich tornar me sent en dan.
Menys de poder me trob havent lo gran,
car no m'esforç per mostrar mon talent.

Mon primer mal es mon esperdiment...
(XIX, 9-17).

« Je me trouve avoir le grain, c'est-à-dire l'acte, dit le poète à la fin de la strophe, car je ne fais aucun effort pour manifester ma faim. » Cette comparaison de la graine avec l'acte était familière à la scolastique. Pour montrer son infortune, il déclare d'abord qu'il désire ce qu'il ne peut pas atteindre, ensuite qu'il a l'acte sans la puissance, puisqu'aucun effort ne révèle sa tendance, ce qui est anormal conformément aux principes d'Aristote. En d'autres termes, il désire ce qu'il ne peut pas avoir et il a ce qu'il ne désire pas.

(1) « Non enim est spes nisi de bono desiderato et amato » (*S. Th.* I-II, 40, 7).
(2) *S. Th.*, I-II, 40, 4.

Ajoutons qu'un des effets du désespoir est, d'après saint Thomas (1), l'abattement, une véritable stupeur. Voilà pourquoi notre poète se représente dans la même pièce (v. 41-42) comme muet, changeant de couleur et craintif.

Lorsque le mal futur est difficile à vaincre ou à éviter il en résulte deux autres passions, la crainte ou la peur qui nous pousse à nous en éloigner et l'audace par laquelle on l'attaque. Non seulement Auzias March distingue ces deux penchants après saint Thomas, mais il introduit aussi dans le premier quelques-unes des multiples subdivisions de son maître.

Il craint d'abord parce qu'il se représente sa faiblesse personnelle. C'est l'*erubescentia*, la crainte de l'insuccès qui l'empêche d'avouer à sa dame tout l'amour qu'il a pour elle :

Per no poder mi enardir
en passions d'amor mostrar...
(XII, 39-40).

Il redoute ensuite le blâme. C'est la *verecundia* dont il examine trois formes (2) : le désir de la bonne renommée (XLI), qui, suivant Aristote, est une condition du bonheur (3), la bonne honte ou la pudeur (4) que lui fait éprouver l'amour grossier (XLII) et dont il décrit les manifestations (XLIII, 9-24), et la mauvaise honte, *viciosa vergonya*, c'est-à-dire la peur de bien faire par un trop grand souci de l'opinion d'autrui. Il mentionne cette dernière dans une pièce sur le mérite et la vertu *L'ome pel mon no munta'n gran valer* qui est une véritable mosaïque de pensées et d'expressions aristotéliciennes (5).

(1) *S. Th.*, I-II, 37, 2.

(2) Guiraut Riquier en distinguait jusqu'à cinq. Cf. J. Anglade, *op. cit.*, p. 278.

(3) Saint Thomas la met au-dessus des richesses (*S. Th.* II-II, 73, 2 et 3).

(4) « Pudicitia a pudore dicitur, qui videtur idem esse verecundiæ » (*S. Th.*, II-II, 151, 4).

(5) Le *valer*, « valoir, mérite, dignité », est l'ἀξία dont il est question *Eth. Nic.*, V, 6, 1131 *a*, 26. — Les v. 2-5 énumèrent, d'après *Eth. Nic.*, I, 3, 1095 *b*, 32 sqq, les principales conditions du bonheur, *béns* = πλοῦτον, *linatge gran* = εὐγένειαν, et mettent la vertu, *bondat* = ἀρετήν, au-dessus des autres. Ces dernières ne valent que par l'usage qu'on en fait et peuvent être cause de malheurs, *Eth. Nic.*, I, 1, 1094 *b*, 17 ; IV, 4, 1122 *a*, 17 sqq.— Le v. 9 offre une image em-

La crainte ou la peur proprement dite est un des sentiments le plus souvent exprimés par Auzias March. Il a peur de succomber au mal, c'est-à-dire aux attraits physiques de sa dame. C'est pour lui la crainte suprême,

La gran pahor que m tol ser delitós.

(XXIX, 8).

Un autre mal imminent qu'il ne peut pas préciser, parce que son intelligence ne connaît que le général et non le particulier (1) (v. 11), lui inspire le même état :

La mia por d'alguna causa mou...

(XXXVII, 1).

Dans une autre chanson *Qui sinó foll* où le mot *por* est souvent répété, comme pour mieux en marquer l'idée maîtresse, il décrit encore d'autres formes de la peur : la peur de la mauvaise fortune, *por de la mala sort* (v. 24), et la peur de la mort, *por de*

pruntée à l'*Eth. Nic.*, II, 1, 1103 *b*, 9. Après avoir montré que la vertu exige, pour être acquise, que nous agissions conformément à elle, que la pratique est indispensable, Aristote ajoute « qu'on ne devient joueur de lyre qu'en jouant de la lyre ». — Les expressions des v. 14-15 *pobre de béns*, *d'avilat linatge*, *arreus* correspond.nt aux mots παναίσχης, δυσγενής (*Eth. Nic.*, I, 9, 1099 *b*, 4), ὄργανα (*Ib.* I, 9, 1099 *b*, 1). — Le v. 16 rappelle la distinction d'Aristote entre la vertu morale ou éthique, résultant de la subordination habituelle des passions à la raison, et la vertu intellectuelle : *Eth. Nic.*, II, 4, 1105 *b*, 25 et 5, 1106 *b*, 16. — Les v. 25-28 exposent la théorie péripatéticienne, souvent invoquée par Auzias (Cf. XXI, 11, 17-22), de la vertu milieu entre deux extrêmes ; les v. 29-32, la distinction entre la libéralité et l'avarice : *Eth. Nic.*, II, 7, 1107 *b*, 6. — Enfin les v. 31-34 sont inspirés de cette idée que les vertus et les vices ne sont pas des puissances (*Eth. Nic.*, II, 4, 1106 *a*, 6 ; les dispositions ne suffisent pas pour être vertueux, pas plus que les dons artistiques pour être bon poète (*Ibid.*, VI, 4, 1140 *a*, 6 sqq.).

(1) « ... Singulare in rebus materialibus intellectus noster directe et primo cognoscere non potest... Unde intellectus noster directe non est cognoscitivus nisi universalium » (*S. Th.*, I, 86, 1).

mort (v. 25-32) (1). Mais cette dernière peut disparaître par crainte d'un mal plus grand :

> **Por de pijor a molts fa pendre mort**
> **per esquivar mal esdevenidor...**
>
> **(LVII, 1-2).**

et il cite, après saint Thomas (2) et Dante, l'exemple de Caton d'Utique qui s'est suicidé pour éviter la servitude.

Il dépeint enfin avec les détails les plus minutieux les effets physiques de la frayeur qu'il éprouve en présence de sa dame : la pâleur, le tremblement et le mutisme. Ces phénomènes avaient déjà été énumérés par saint Thomas. La description qu'en donne après lui notre Auzias mérite d'être citée : elle ne manque ni de vie, ni de couleur :

> **Mos sentiments son axí alterats,**
> **quant la que am mon ull pot divisar,**
> **que no, m'acort si so'n terra ne mar**
> **y els membres luny del cor tinch refredats.**
> **Si l trob en part on li pusca res dir,**
> **yo crit algú per que ab ell m'escús**
> **aquesta por, per qu'ella no m refus,**
> **crehent mon mal de mala part venir.**
>
> **No trob en mi poder dir ma tristor**
> **e de aço ne'n surt un gran debat.**
> **Lo meu Cor diu que no n'es enculpat,**
> **car del parlar la Lengua n'es senyor.**
> **La Lengua diu qu'ella bé ho dira,**
> **mas que la por del Cor força li tol,**
> **que sens profit està com parlar vol.**
> **e, si ho fa, que balbucitarà.**
>
> **Per esta por vana la pensa' stà,**
> **sens dar consell per execució.**
> **No es senyor en tal cas la Rahó :**
> **l'orgue del cors desbaratat està.**
> **La mà no pot suplir en lo seu cas ;**
> **mou-se lo peu, no sabent lo perquè ;**
> **tremolament per tots los membres vé,**
> **per que la sanch acorre al pus llas.**
>
> **(LXIX, 25-32, 41-56).**

(1) *S. Th.*, I-II, 42, 2.
(2) *S. Th.*, II-II, 215, 2.

L'audace qu'il nomme *ardiment* (LXIX, 35) et qu'il oppose à la crainte *(tembre)* sous le nom de *fiar* (LIV, 42), présente plusieurs espèces. La plus rare est le courage contre la mort. C'est le sujet de la pièce *Vengut es temps que serà conegut* où l'on remarque encore l'influence certaine de l'*Ethique à Nicomaque* (1) et de la doctrine suivant laquelle le courage est un milieu entre la lâcheté et la témérité.

La colère est une tendance agressive comme l'audace et que l'homme ressent, quand le mal est présent et qu'il a immédiatement à lutter contre lui. Auzias March l'éprouve surtout contre lui-même, quelque amour qu'il ait pour sa propre personne, parce qu'il découvre en lui de mauvais désirs. L'homme rationnel qui est en lui peut, en effet, s'irriter, comme l'a montré saint Thomas (2), contre l'homme sensible, pour le punir, pour le châtier chaque fois qu'il le mérite. C'est le sujet de la chanson *Ab tal dolor* où il analyse, dans un passage déjà cité (3) un des principaux effets de la colère qui est de troubler notre raison et de nous rendre fous (4), comme l'avait déjà dit Sénèque.

De même le fol amour suscite en lui la colère, et ces deux passions luttent l'une contre l'autre au point qu'il ne sait laquelle des deux l'a emporté (LXV). Mais un des plus curieux effets de sa colère contre sa dame est précisément de mettre mieux en relief l'amour qu'il a pour elle :

> Quant ira s mor, amor de mi s desterra...
>
> (CXVI, 29).

(1) III, 10, 1115 *b*, 17.— Les v. 13-16, qui sont très obscurs, prennent un sens acceptable si on les rapproche de l'*Eth. Nic.*, III, 9, 1115 *a*, 29, où Aristote soutient que la forme la plus belle du courage consiste à affronter les périls de la guerre, mais que cependant celui qui supporte une longue maladie fait aussi preuve de courage. D'où l'idée d'Auzias que c'est en face de la mort que se révèle le couard, « quand il voit auprès de lui des femmes qui le veillent ou le soignent ». — Il en est de même des v. 17 et suivants, qui sont une paraphrase de l'*Eth. Nic.*, III, 10, 1115 *b*, 28 sqq. — Les v. 31-32 reproduisent une théorie sur la vertu déjà mentionnée (voy. ci-dessus, p. 303, n. 5). — Remarquons toutefois l'inspiration stoïcienne du v. 36, et, au v. 55, le commentaire d'une sentence de Virgile devenue proverbiale : *Audentes fortuna juvat* (*En.* X, 278).

(2) *S. Th.*, I-II, 46, 7.

(3) Voyez ci-dessus, p. 282.

(4) Cf. XLV, 99. — « Unde ira inter cæteras passiones manifestius impedit judicium rationis » (*S. Th.*, I-II, 48, 3). A l'influence de saint Thomas il faut joindre sans doute celle de Sénèque dont on connaît le mot : *Ira furor brevis.*

Ce rapport de la colère et de l'amour avait été déjà signalé dans la *Somme de Théologie* (1).

Il n'est pas jusqu'à certains faits précis dont on ne puisse retrouver la source première dans tel ou tel passage de la grande encyclopédie médiévale. C'est ainsi que voulant montrer qu'il abandonne les plaisirs passagers de l'amour pour de plus durables, Auzias March se compare à un philosophe ancien qui avait renoncé à ses richesses afin de mieux se consacrer à l'acquisition de la vertu :

Pren m'enaxí com aquell philosof,
qui, per muntar al bé qui no s pot perdre,
los perdedors lança en mar profunda,
crehent aquells l'enteniment torbassen...
(XVIII, 41-44).

Ce philosophe n'est autre que le cynique Cratès à qui saint Thomas (2) attribue ce beau geste, d'après saint Jérôme.

La langue même qu'emploie notre poète est assez souvent empruntée à la philosophie. Les pages qui précèdent en renferment de nombreux exemples. Il serait facile de citer d'autres expressions techniques, telles que *qualitat* (II, 34, XXXIV, 37 ; LXXVI, 43), *loch* (LXXVI, 43), *en se* (LXXI, 93), *prim motiu* (LXXI, 95), *primer mouiment* (LXI, 40), *dret natural* (LII, 46), etc. La plupart des catégories d'Aristote, sa distinction de l'acte et de la puissance, de la matière et de la forme, quelques principes de sa physique (XX, 33, XLVII, 1-4), sa psychologie et toute sa morale ont laissé comme un écho dans ses premières œuvres.

Toutes ces connaissances n'ont certes pas été puisées directement dans Aristote : il n'en a lu sûrement que l'*Ethique à Nicomaque* et encore dans quelque traduction latine. Il ne semble pas, en effet, avoir pu utiliser la traduction castillane du prince de Viane qui ne fut composée, on le sait, que dans les dernières années de sa vie. Ses chansons d'amour et surtout deux poésies morales écrites à la même époque et dont, pour cette raison, nous avons montré immédiatement les sources, paraphrasent

(1) « Ferventius cor mutatur ad removendum impedimentum rei amatæ, ut sic fervor ipse amoris per iram crescat et magis sentiatur » (*S. Th.*, I-II, 48, 2).

(2) *S. Th.*, II-II, 186, 3.

déjà et traduisent quelquefois mot pour mot certains passages du Stagirite. Mais son péripatétisme procède essentiellement de saint Thomas. La *Somme* a été son livre de chevet plus encore que l'*Ethique*. Aux multiples preuves que nous en avons données, on peut en ajouter une autre, plus incontestable encore, tirée de la connaissance de l'avenir comme d'un éternel présent attribuée à Dieu par Auzias March (1), conformément à saint Thomas.

La théorie thomiste des passions est certainement l'âme de ses poésies amoureuses. Nous les y avons sans peine reconnues toutes avec les traits particuliers que leur assigne l'Ange de l'Ecole. Il en a éprouvé et décrit tous les modes suivant la méthode et la terminologie de la scolastique. Aussi n'est-ce pas tant ses sentiments propres qu'il analyse que les affections humaines dont saint Thomas avait fait la partie la plus importante, sinon la plus profonde, de la vie psychologique. S'ils restent encore intéressants pour nous, malgré le caractère artificiel et froid des exercices de rhétorique auxquels ils donnent lieu, c'est non seulement qu'il nous les représente, d'après saint Thomas, accompagnés de phénomènes physiologiques, les traduisant et les manifestant au dehors, mais aussi parce que, suivant encore un précepte de la *Somme* (2), il les rend plus intelligibles et plus vivants par des images, comparaisons ou métaphores, qui en font, avec le langage rythmé et rimé, toute la poésie.

(1) LII, 9-13.
(2) *S. Th.*, I, 84, 7.

CHAPITRE VI

L'AMITIÉ SUIVANT ARISTOTE ET LA CONCEPTION DE L'AMOUR DU XIIe SIÈCLE JUSQU'A AUZIAS MARCH

De toutes les passions chantées par notre poète l'amour est la plus forte et la plus développée. Elle est le principe de sa vie morale et le centre de presque toute son œuvre. Il est donc nécessaire d'étudier ce sentiment en lui-même. Pour bien le comprendre, il faudra le rattacher à ses véritables origines, voir ensuite quelle évolution il a subie jusqu'à Auzias March, noter enfin les traits caractéristiques qu'il a pris avec lui.

Loin de remonter des poésies de notre auteur à leurs sources prochaines suivant la méthode analytique adoptée dans les chapitres précédents, nous nous placerons résolument au sein même de la doctrine la plus lointaine d'où on puisse les faire dériver — et qui n'est autre que celle d'Aristote — et de là nous descendrons par voie de synthèse jusqu'au xve siècle, en signalant, chemin faisant, la dette immense contractée par les poètes, et, en général, par les théoriciens de l'amour, envers la philosophie péripatéticienne. Ce sera la contrepartie et pour ainsi dire la contrépreuve des recherches auxquelles nous nous sommes livré.

I

Ce n'est pas par sa théorie de l'amour, mais par celle de l'amitié qu'Aristote a influé sur le Moyen âge. Cette préférence s'explique d'abord par la place prépondérante qu'occupe l'amitié dans l'*Ethique à Nicomaque,* un des ouvrages les plus lus

et le plus souvent cités. Il lui consacre deux livres entiers et la relie très étroitement à sa conception du bonheur. Il ne parle, au contraire, de l'amour que par allusion et par occasion. L'amitié est pour lui la première des affections et l'amour n'en est qu'une espèce inférieure. L'une est un sentiment profond qui s'attache à la vertu, à ce qu'il y a de plus essentiel et de plus durable dans l'homme, l'autre est une passion qui a pour objet la beauté, c'est-à-dire une qualité accidentelle et passagère. Religieux et chevaleresque, le Moyen âge devait être attiré par l'analyse d'un sentiment aussi constant et aussi pur.

L'homme, dit Aristote, est un animal sociable ; il lui faut, pour être heureux, vivre en société avec ses semblables, avoir une famille, faire partie d'un Etat ; mais il a surtout besoin d'amis, dans la prospérité plus encore que dans l'infortune, le bonheur n'étant parfait qu'à cette condition. Nous recherchons principalement des amis vertueux ou plutôt un seul ami réalisant comme nous ou s'efforçant de réaliser le même idéal de bonté. Platon avait fait de l'amour l'aspiration vers le beau absolu et lui avait donné pour objet l'universel. Aristote considère, au contraire, l'amitié proprement dite, la φιλία ἑταιρική, comme une union personnelle, comme l'attachement qui lie deux personnes l'une à l'autre en raison de leurs qualités (1).

Aristote distingue cependant trois sortes d'amitié qui répondent aux trois espèces « d'aimable » (2) : le bien, l'agréable et l'utile. Au premier rang se place l'amitié fondée sur la vertu. Elle seule considère le bien qui est dans l'ami. En aimant la vertu avec laquelle, suivant la vue originale du philosophe, l'homme vertueux ne fait qu'un, on aime son être même, ce qui le constitue essentiellement (καθ' αὑτόν). Au contraire, si l'amitié repose sur l'intérêt ou sur le plaisir, il n'est aimable et aimé que par accident (κατὰ συμβεβηκός).

L'amitié vertueuse enveloppe dans sa perfection les autres formes. Les amis bons et honnêtes sont nécessairement utiles parce qu'ils s'encouragent au bien, et agréables parce qu'ils éprouvent du plaisir à vivre ensemble. C'est même à cause de leur ressemblance avec l'amitié de vertu que les autres amitiés méritent d'être appelées comme elles le sont.

(1) *Eth. Nic.* VII, 4, 1156 *b*, 7. — Cf. L. Dugas, *L'amitié antique*, p. 190.
(2) Sur le φιλητόν, voir *Eth. Nic.*, VIII, 2, 1155 *b*, 19.

Les conditions de l'amitié (1) se rapportent donc surtout à l'amitié véritable en qui on trouve réuni ce qu'il y a de meilleur dans les autres.

C'est une bienveillance (εὔνοια) ou sympathie : elle consiste à « vouloir du bien » aux autres, et cette volonté implique un choix réfléchi (προαίρεσις) entre les personnes dans lequel on n'est guidé que par l'intérêt, le plaisir ou la vertu. Elle n'est point une passion aveugle ni fatale.

En outre, la bienveillance doit être active et pratique. Le passage de la bienveillance à l'amitié proprement dite, de l'intention à l'acte, suppose la vie en commun, l'habitude de vivre ensemble (τὸ συζῆν). Voilà pourquoi « la volonté d'être amis peut être prompte à venir, mais l'amitié ne l'est point » (*Eth. Nic.*, VIII, 3, 1156 *b*, 31). De là aussi le danger de l'absence, de la séparation, qui finit, à la longue, par détruire l'amitié.

Enfin, la condition essentielle de la φιλία est d'être une bienveillance réciproque (ἀντιφίλησις) et réciproquement connue. La raison exige, en effet, que celui qui aime soit aimé et aime de la même manière et tout autant qu'il est aimé. Une amitié doit être payée de retour. Le désintéressement ne peut être que le résultat de l'habitude et le couronnement de l'amitié.

Aristote insiste sur cette condition. L'amitié qui se fonde sur la vertu n'est qu'une estime mutuelle. Elle tend, comme la justice, à établir entre les personnes un rapport d'égalité (ἰσότης φιλότης, *Eth. Nic.*, IX, 8, 1168 *b*, 8). L'amitié entre égaux est par conséquent au premier rang ; elle suppose les mêmes goûts, les mêmes habitudes et les mêmes égards. Il faut qu'il y ait entre les deux amis non seulement identité d'affection (ὁμόνοια), mais encore égalité d'affection au sens mathématique du mot. Pour qu'il en soit ainsi, le mérite moral, c'est-à-dire le droit à être aimé doit être le même de part et d'autre. La justice règle, suivant Aristote, les clauses du pacte amical. L'amitié a son code et ses lois rigoureuses.

Aristote est ainsi amené à étudier les causes de dissentiment et de rupture qui peuvent survenir entre amis. Toutes les récriminations, toutes les brouilles ont la même origine, la violation de l'égalité. Elle ne peut se produire dans l'amitié de vertu,

(1) *Eth. Nic.*, VIII, 2 ; IX, 4.

puisqu'elle repose sur une égalité de bienveillance et d'affection. Voulant également le bien l'un de l'autre, les deux amis n'ont rien à se reprocher. Elle est donc essentiellement stable (μόνιμος), indissoluble, comme la vertu même, et inattaquable (ἀδιάβλητος), au dessus des soupçons et de la calomnie, parce qu'elle est faite de confiance réciproque. Il peut arriver toutefois qu'on ait attribué à son ami une vertu qu'il n'a pas ou qu'il ait cessé d'avoir une vertu qu'il possédait réellement. Dans ce cas, il faut l'aider à devenir meilleur, ou, s'il est radicalement mauvais, se séparer de lui.

Les amitiés d'intérêt et de plaisir sont plus sujettes à se dissoudre. La première est une sorte de transaction commerciale. Chacune des deux parties en présence croit toujours donner plus qu'elle ne reçoit. C'est là que les plaintes, les reproches ne cessent d'éclater. La seconde ne comporte aucun engagement, et, dès que les deux amis cessent d'être agréables l'un à l'autre, ils se séparent.

Cette analyse pénétrante et délicate de l'amitié n'a jamais été dépassée, ni même égalée. Aristote a eu le mérite, comme l'a montré M. Dugas (1), de dégager l'amitié de l'amour encore confondus chez Platon. Avec lui l'amitié prend conscience d'elle-même, devient un dédoublement et un redoublement de notre être, parce qu'il réalise comme une seule et même âme en deux personnes (2) et fait d'un ami un autre nous-même.

Aristote a servi de modèle à tous les moralistes postérieurs dans leurs théories de l'amitié. Les Epicuriens et les Stoïciens profitent de ses observations, lors même qu'ils s'éloignent le plus de lui. Les uns ramènent à l'amitié d'intérêt, les autres à l'amitié de vertu toutes les formes de l'amitié. Cicéron, plus érudit que philosophe, puise à pleines mains, sinon dans l'*Ethique à Nicomaque*, du moins dans le περὶ φιλίας de Théophraste (3) et en fait la substance de son *De Amicitia*. Il y soutient encore que la vertu est le lien des grandes âmes, le principe de la véritable amitié, et, de même, il oppose, dans le *De Officiis*, l'honnête à l'utile. Quelques-unes de ses idées passent ensuite chez saint

(1) *Op. cit.*, p. 132.

(2) Μία ψυχὴ δύο σώμασιν ἐνοικοῦσα. (Diog. Laert., *Aristote*, X, 11).

(3) Zeller, *Die Philosophie der Griechen*, 2te Aufl. Theil II, Abt. 2 (1862), p. 692.

Ambroise pour qui l'amitié est aussi une vertu et tient, dans son traité *Des Devoirs*, une place presque aussi considérable que dans les morales antiques (1).

Mais, à mesure que les sentiments chrétiens de la charité et de l'amour de Dieu font plus de progrès dans le monde, un idéal de vertu tout intérieure se substitue aux vertus sociales du paganisme. L'amitié élective des anciens perd de son importance et n'est plus cultivée avec la même ardeur. Sur le Christ se reporte la plus grande part de l'affectivité humaine. C'est lui qui aime la créature et qui est aimé d'elle, et, dans cette amitié spirituelle, l'homme trouve une des conditions de son salut. Il n'est pas seulement beau, convenable de l'aimer : notre devoir est d'être tout à lui. C'est dans cet esprit que, vers le milieu du XIIe siècle, un abbé anglais Aelred écrit, sous le titre *De Spirituali Amicitia*, un traité où les idées de Cicéron sont adaptées au Christianisme et qui a été traduit en français par Jean de Meun (2).

II

Il semble que ce soit aussi à ce moment que la doctrine aristotélique de l'amitié, en s'incarnant non seulement dans les croyances religieuses du Moyen âge, mais encore dans ses théories poétiques ou philosophiques, donne naissance à une nouvelle conception de l'amour dont s'inspire désormais la poésie. Le sentiment païen de l'amitié, l'union intime de deux âmes que comporte l'amitié parfaite d'Aristote tend à se confondre de nouveau avec l'amour, mais avec un amour épuré, qui n'a pas la volupté pour fin.

Depuis longtemps, la femme, que les Grecs avaient maintenue dans le gynécée, est sortie de l'isolement ; elle s'entretient avec d'autres hommes que son mari. Elle trouve autour d'elle l'occasion d'exercer la puissance de ses charmes. Si elle a épousé le

(1) Thamin, *Saint Ambroise et la Morale chrétienne au IVe siècle*, p. 230.
(2) Langlois, *op. cit.*, p. 115. Cf. Thamin, *op. cit.*, p. 182.

baron qu'on lui a donné en mariage pour des raisons politiques, par intérêt de familles, elle suscite chez d'autres des sentiments plus délicats qui flattent son amour-propre. A l'amour conjugal se superpose ainsi l'amour courtois, qui ressemble, dans ses deux aspects principaux, à l'amitié d'Aristote, mais à une amitié entre homme et femme.

Est-ce sous l'influence de la philosophie péripatéticienne que ces mœurs nouvelles se sont introduites en Europe, ou bien faut-il admettre qu'elle n'est venue qu'après coup renforcer pour ainsi dire un usage déjà établi et en faciliter la théorie ?

Cette seconde hypothèse nous paraît la plus probable dans l'état actuel de nos recherches sur ce sujet. On sait que la théorie de l'amour courtois a été exposée au XIIe siècle dans ses lignes générales ; mais l'émancipation de la femme qui l'avait rendue possible s'était produite bien auparavant (1). Sous l'influence d'Aliénor d'Aquitaine, de sa fille, Marie de Champagne, d'Ermengart de Narbonne et d'autres grandes dames, s'introduisent dans les hautes classes de la société féodale les principes de l'amour chevaleresque (2). C'est une science avec des règles et des préceptes, des maîtres et des disciples, qui est l'objet de tous les entretiens dans le monde des châteaux et des palais. Mais, à la même époque, la philosophie morale d'Aristote commence aussi à se répandre un peu partout, autrement que par l'exposé qu'en avait fait Cicéron dans quelques-uns de ses ouvrages. Outre l'*Ethica vetus* qu'il y a lieu de croire antérieure aux siècles de la scolastique (3), on lit Avicenne et Gazâli dont les systèmes émanent du péripatétisme (4). Le prestige de plus en plus grand dont jouit Aristote fait qu'on lui emprunte volontiers tout ce qui peut contribuer à étayer une doctrine. C'est ainsi que Guillaume, évêque d'Auxerre, cite fréquemment les *Ethiques* dans sa *Somme* (5). Il est tout naturel dès lors qu'on ait voulu voir dans les deux livres de l'*Ethique à Nicomaque* sur l'amitié, sinon un Art d'aimer, du moins un recueil de pensées fines, aussi vraies de l'amour que de l'amitié.

(1) LANGLOIS, *op. cit.*, p. 3.
(2) G. PARIS, *Journal des Savants*, 1888, p. 669, 672.
(3) JOURDAIN, *Recherches sur les trad. latines d'Aristote*, p. 76.
(4) X. ROUSSELOT, *Guill. de Paris* (*Dict. philos.* de Franck, 1885, p. 660).
(5) JOURDAIN, *op, cit.*, p. 32.

Mais, avant de se répandre dans le monde, l'amitié d'Aristote a encore inspiré les clercs et les religieux. Qu'on feuillette le beau livre de l'*Amitié chrétienne,* écrit par le secrétaire même d'Aliénor d'Aquitaine, l'archidiacre Pierre de Blois (1), et le commentaire de saint Bernard sur le *Cantique des Cantiques* (2), et l'on verra combien de traits ils ont empruntés à l'*Ethique à Nicomaque.* C'est d'après elle, et sans qu'ils la citent expressément, qu'ils dépeignent l'amitié monacale (3) ou l'amour divin comme les sentiments les plus libres et les plus purs, qui unissent intimement les âmes entre elles. Du cloître ou de l'Eglise les idées d'Aristote passèrent naturellement dans la société mondaine et dans les réunions poétiques. Elles servirent à définir l'amour courtois comme elles avaient aidé à caractériser les affections des religieux et des moines (4). Ce fut une première sécularisation d'Aristote qui dut commencer, encore une fois, dans l'entourage d'Aliénor d'Aquitaine. On n'ignore pas quelles étroites relations cette reine de France, puis d'Angleterre, eut avec les poètes de son temps. C'est dans les cercles littéraires de l'époque que naquit vraisemblablement l'idée d'appliquer à l'amour les théories d'Aristote sur l'amitié. Les poètes et les grandes dames, épris d'idéalisme, et voulant prêcher d'exemple contre la passion brutale et purement sensuelle, imaginent une amitié amoureuse, une sorte de flirt dont la fin dernière seule-

(1) MIGNE, *Patr.*, CCVII, 871.

(2) *Ibid.*, CLXXXIV, 407.

(3) Voy. MONTALEMBERT, *Les Moines d'Occident*, 2e éd., 1868, in-8, I, pp. LXXXV — CII.

(4) M. ALFRED JEANROY a signalé, dans une page très suggestive (*Histoire de la langue et de la littérature française*, pub. sous la dir. de L. PETIT DE JULLEVILLE, I, 374); les éléments païens et chrétiens de l'amour courtois. « Une telle conception, dit-il, qui divinise la passion, la rend inviolable et sacrée, est fort peu chrétienne dans son principe, et surtout dans ses conséquences ; et pourtant elle ne pouvait naître que dans des âmes tout imprégnées de christianisme. » Si nos idées sur l'influence de l'*Ethique à Nicomaque* sont exactes, de l'antiquité dériverait, par l'intermédiaire de l'amitié, le caractère libre de l'amour fondé, comme elle, sur un choix raisonné, et, aussi, sa divinisation et son exaltation. Ce qui serait proprement chrétien, c'est l'assimilation de l'amour à l'amitié, à une union presque uniquement spirituelle, c'est le sacrifice de tout sentiment intéressé ou tout au moins la subordination de tout plaisir sensible. Comme l'amitié pour Aristote, l'amour est, au Moyen âge, non seulement une vertu, mais le principe de toutes les vertus.

ment est le plaisir, et, aussi, un amour amical qui a pour unique mobile la vertu. D'un côté, c'est l'amour adultère, mais idéalisé et comme transfiguré; de l'autre, l'amour pur. Le premier correspond à l'amitié de plaisir; le second, à l'amitié de vertu. Toute la poésie du Moyen âge nous offre désormais le spectacle de ces deux Amours se disputant l'empire des esprits et des cœurs.

Il est à remarquer, en effet, que c'est à partir du XII[e] siècle que les mots « amitié » et « amour » ont été employés l'un pour l'autre, avec plus de fréquence tout au moins qu'auparavant (1), et, en particulier, par les poètes qui vécurent auprès d'Aliénor et de ses imitatrices. De même certains dogmes de la morale poétique des troubadours, « l'amour est un principe de perfection, la perfection de l'amant est en raison directe de celle de l'aimé », semblent avoir été développés avec plus de complaisance (2). La « connaissance » et la « mesure », qualités essentiellement péripatéticiennes, sont aussi nettement exigées des vrais amants.— Mais ce ne sont là que des indices. Une preuve plus indiscutable de l'influence de l'amitié aristotélicienne nous est offerte par la fameuse chanson allégorique de Guiraut de Calanso composée en 1204. Le sujet est connu. Le Palais de l'Amour comprend trois étages. Le « tiers inférieur » que le poète a plus particulièrement en vue est l'amour charnel. « Il triomphe

(1) Le nombre des exemples augmente à mesure que l'on va du XII[e] au XIII[e] siècle. Voici ceux que j'ai recueillis : Bernart de Ventadorn, Peire Rogier, Roman de Jaufre (Bartsch, *Chr. prov.*, 51, 79, 249) ; N'Uc de Brundel, Richard [Rigaut] de Barbezieux (G. Bertoni, *Canz. prov.*, p. 74, 87) ; Bernart Tortitz, Bertran Carbonel (Appel, *Prov. Ined.*, p. 42, 71).

(2) Peire d'Alvernhe :

Bon 'amors a un usatge
col bos aurs quan ben es fis,
que s'esmera de bontatge
qui ab bontat li servis.
E cresatz c'amistatz
cascun jorn meillura ;
meilluratz et amatz
es cui jois aura.

(Bartsch, *Chr. prov.*, 75).

des princes, ducs et marquis, comtes et rois, et ne suit point la raison, mais la volonté pure, c'est-à-dire l'appétit » :

> **per so car vens princes, ducs e marques,**
> **comtes e reis, e lai on sa cortz es,**
> **non sec razo, mas plana voluntat...**

Le « second tiers » est l'amour des parents ou plutôt l'amour conjugal dont les vertus sont « franchise et merci » :

> **Al segon tertz taing franquez' e merces.**

Le « troisième tiers » ou l'étage supérieur « est de si grande richesse qu'il élève son royaume sur le ciel » :

> **El sobeiras es de tan gran rictat**
> **que sobrel cel eissaussa son regnat.**

On a vainement cherché (1) l'origine de ce symbolisme dans les descriptions de la Cour d'amour ou de Vénus imaginées par les poètes ou les prosateurs de l'antiquité latine et du Moyen âge. Si le cadre leur appartient, le contenu est d'Aristote. C'est de lui que dérive la division des trois amours. L'amour inférieur est l'amitié qui a sa source dans le plaisir ; l'amour intermédiaire répond à l'amitié d'intérêt, — c'est le mariage de raison, le seul admis sous le régime féodal ; — enfin, l'amour supérieur équivaut à l'amitié vertueuse.

Nous ne croyons pas que Guiraut de Calanso ait donné le signal de cette identification des trois degrés de l'amour avec les trois espèces d'amitié distinguées par Aristote. Mais son allégorie n'en est pas moins intéressante à un double titre. Elle établit comme un lien intellectuel entre l'amitié antique et l'amour chevaleresque, un trait d'union entre la philosophie grecque et la poésie du Moyen âge.

Le traité *De arte honeste amandi* d'André le Chapelain nous fournit une autre preuve de l'action exercée par les théories d'Aristote sur la poésie courtoise du XIIe siècle. Il a été rédigé,

(1) O. DAMMANN, *Die allegorische Canzone des Guiraut de Calanso*, p. 12 et suiv.

suivant Gaston Paris (1), vers 1220. et renferme, comme en un code, tous les préceptes de l'art d'aimer appliqués dans les Romans de la Table Ronde. Or, nous trouvons là aussi trois degrés de l'amour, l'amour pur, *Amor purus,* qui « consiste dans la contemplation de l'esprit et l'affection du cœur », l'amour mixte, *Amor mixtus,* qui ne considère, au contraire, que le plaisir de la chair et prend fin avec le dernier acte de Vénus *(et in extremo Veneris opere terminatur)* (2). Enfin, un autre chapitre traite *De amore per pecuniam acquisito.* Cette division de l'amour correspond encore à celle de l'amitié suivant Aristote, mais l'amour qui a pour objet le plaisir est mis au-dessus de l'amour intéressé (3).

Cet amour mixte est précisément celui qu'Auzias March reprochera aux anciens troubadours. Il inspire aussi les romans français depuis Chrétien de Troies jusqu'à M[lle] de Scudéry. Le plaisir en est la conclusion, mais il ne doit arriver, comme dira Magdelon dans les *Précieuses Ridicules,* « qu'après les autres aventures ». Les « beaux sentiments » y ont leur part. En cela, il est supérieur à l'amour intéressé « qui en vient de but en blanc à l'union conjugale et prend justement le roman par la queue ». C'est l'amour poétique et raffiné par opposition à l'amour bourgeois et « marchand ». Mais son règne ne tarde pas à être troublé. Sous l'influence de l'Inquisition, après la défaite des Albigeois, grâce aussi aux progrès constants des ordres religieux, son immoralité devient manifeste. La plupart des poètes, ses sujets les plus fidèles, s'insurgent contre lui. Guilhem Montanhagol,

(1) *Op. cit.,* p. 672.

(2) ANDRÆE CAPELLANI regii Francorum DE AMORE libri tres, éd. Trojel, p. 182 : « Vos tamen ignorare non credo, quod amor quidam est purus, et quidam dicitur esse mixtus. Et purus quidem amor est, qui omnimoda dilectionis affectione duorum amantium corda coniungit. Hic autem in mentis contemplatione cordisque consistit affectu... Hic quidem amor est, quem quilibet, cuius est in amore propositum, omni debet amplecti virtute. Amor enim iste sua semper sine fine cognoscit augmenta et eius exercuisse actus neminem pœnituisse cognovimus... Mixtus vero amor dicitur ille, qui omni carnis delectationi suum præstat effectum et in extremo Veneris opere terminatur... »

(3) ANDRÉ LE CHAPELAIN ajoute, au livre II, ch. v : *De notitia mutui amoris,* (p. 251) : « Nihil enim est magis amantibus necessarium quam indubitate cognoscere, qualis sit erga eos coamantis affectio ». — C'est le principe même de la theorie d'Aristote, si souvent invoqué par Auzias.

Sordel, B. Zorgi et beaucoup d'autres cherchent à se plier strictement à l'orthodoxie chrétienne. Ils ne transforment pas, comme on l'a dit (1), l'amour traditionnel en un amour purement idéal. Ils réservent simplement leurs hommages et leurs prières à la plus haute des divinités de l'amour, à l'amour chaste devant lequel ils s'étaient contentés jusque-là de s'incliner. C'est alors que l'allégorie de Guiraut de Calanso prend un sens qu'elle n'avait sans doute pas dans la pensée de son auteur. L'imagination se plaît à y retrouver, comme au théâtre, le Paradis, la Terre et l'Enfer, avec les trois modes d'amour correspondants. L'amour charnel qu'avaient cherché à ennoblir les poètes en le faisant précéder de longues pratiques sentimentales et galantes n'est plus un dieu. « On émascula le dieu, dit M. Antoine Thomas (2), et on put alors brûler sans crainte et sans scrupules de l'encens sur ses autels : l'amour chevaleresque était trouvé. » L'opération paraît avoir été moins sanglante. On applique à l'amour les procédés de la scolastique. Les différentes espèces en sont nettement distinguées, et l'amour sensuel, que les poètes avaient chanté jusque-là, est précipité dans l'Enfer, où Dante ira bientôt interroger ses victimes.

Cette damnation ne devient définitive que lorsque les doctrines d'Aristote sont véritablement entrées dans les mœurs et que l'amour poétique n'est plus qu'une amitié vertueuse. Francesco da Barberino, commentant en latin quelques vers malheureusement non retrouvés du Moine de Montaudon, atteste que cette confusion était consciente et voulue au XIIIe siècle. « Qui me prouvera, dit le Moine de Montaudon (3), qu'il est illicite d'aimer une dame comme un vrai ami ? Si j'aime mon ami pour moi-même, je ne l'aime pas véritablement ; si je l'aime pour lui seul, je l'aime véritablement ; si je l'aime et pour lui et pour moi, je l'aime encore ; mais si je l'aime pour moi et contre lui, alors je le hais. Aussi j'aimerai ma dame pour moi, afin que, dans l'espé-

(1) Cf. J. Coulet, *Le troubadour G. Montanhagol*, p. 50.

(2) *Francesco da Barberino*, p. 54.

(3) Nous empruntons à M. Ant. Thomas (*Franc. da Barberino*, p. 109) la traduction de ce passage où est analysé le degré supérieur de l'amour, l'amour pur et en quelque sorte divin. — Il a défini l'amour humain « licite », mixte, comme un milieu entre l'amour divin et l'amour bestial et « illicite ». (*Ibid.*, p. 51 et 81).

rance de lui plaire, je m'écarte du vice et m'attache à la vertu, et puisse ainsi mener une vie agréable ; je l'aimerai pour elle, c'est-à-dire que j'honorerai et que j'exalterai son nom et sa réputation, et que je serai le gardien de son honneur, comme si c'était l'honneur de mon ami. Et si par hasard la fragilité humaine fait naître en moi quelque désir déréglé, je triompherai de ce désir par la force de son amour, et je crois que ce sera une plus grande preuve de vertu d'avoir des désirs et de les réprimer que de ne pas en avoir ».

On chercherait en vain un exposé plus complet de l'amour considéré comme un moyen de perfectionnement mutuel. C'est la conception même de l'*Ethique à Nicomaque* que s'étaient assimilée les poètes provençaux du XIIe et du commencement du XIIIe siècle. A l'époque de Barberino, elle est tellement entrée dans les mœurs qu'on n'en soupçonne plus la véritable origine.

Les philosophes du XIIIe siècle eurent, eux aussi, comme il était naturel, une grande part dans la diffusion des idées d'Aristote sur l'amitié. L'exposition de l'*Ethique* est autorisée dans l'Université de Paris en 1215. Robert Greatheat, de Lincoln, la traduit à son tour (1). Frédéric II de Sicile, grand amateur de poésie et de science, s'entoure de troubadours et d'une véritable académie philosophique où l'on étudie Aristote et son commentateur par excellence Averroès. A Palerme s'allume un foyer de poésie en langue vulgaire au souffle de la philosophie et de la lyrique provençale. L'amour en est le thème unique, mais il s'adresse à une *Madonna* abstraite (2), à la Vertu, à la Science ou plutôt à cette dame que Dante appellera, soixante ans plus tard, la fille de l'Empereur de l'Univers, la Philosophie.

Albert-le-Grand et saint Thomas commentent ensuite l'*Ethique à Nicomaque* et exposent fidèlement, d'après le Philosophe, les principes de l'amitié. Mais ses ouvrages ne sont pas uniquement pour eux matière à exégèse. Ils en incorporent encore la substance dans leurs traités dogmatiques, constituant avec elle une sorte de péripatétisme chrétien.

Albert-le-Grand veut expliquer par exemple comment les

(1) JOURDAIN, *op. cit.*, p. 76, 177.

(2) BARTOLI, *op. cit.*, II, ch. VII. Cf. VOSSLER, *Die philosophischen Grundlagen zum « süssen neuen Stil »*, p. 13-14.

anges peuvent aimer Dieu pour lui-même et par dessus toutes choses. Il invoque, pour le démontrer, le *De Amicitia* de Cicéron et la distinction, un peu voilée et incomplète, qui y est contenue, des trois amitiés fondées, l'une sur le plaisir *(delectabile)*, l'autre sur l'utile *(utile)* et la troisième sur l'honnête *(honestum)*. A cette dernière, dans laquelle l'ami est aimé pour lui-même *(propter se)*, peut être comparé l'amour des anges pour Dieu. Quant à l'autorité d'Aristote, qui est cependant le véritable auteur de cette division, elle ne sert qu'à fortifier celle de Cicéron (1).

Saint Thomas n'a fait nulle part une étude particulière de l'amitié. Il la considère comme un mode de l'amour. C'est l'amour qui est la passion fondamentale, et il lui consacre trois questions dans sa *Somme de Théologie*. La nature, les causes et les effets en sont examinés tour à tour avec une grande abondance de références à Aristote et surtout aux VIIIe et IXe livres de l'*Ethique*. — C'est à Aristote, nous le savons, qu'il emprunte cette proposition : *Amare est velle alicui bonum* : d'où les expressions *voluntas bona*, ou simplement *voluntas*, par lesquelles l'amour sera désigné plus tard. Partant de là, il distingue deux amours : l'amour de concupiscence et l'amour d'amitié. Le premier consiste à vouloir le bien pour soi, l'autre à le vouloir pour autrui, et cette seconde forme correspond exactement à l'amitié *vertueuse* d'Aristote. L'amitié *utile* et l'amitié *agréable* constituent, au contraire, l'amour de concupiscence (2).

Si la première cause de l'amour est son objet, c'est-à-dire le bien, la seconde en est la similitude, qu'Aristote appelait égalité (3). C'est une bienveillance mutuelle (4). On aime son ami

(1) « Preterea dicit Tullius in *De Amicitia* quod triplex est amicitia. Quedam enim fundatur super delectabile, et quedam super utile, et quedam super honestum. Illa autem amicitia que fundatur super honestum diligit propter se amicum, et super omnia que sunt utilia et delectabilia. Ergo multo magis videtur quod angelus sic potuerit diligere Deum. — Item philosophus in libro de amicitia : perfecta est que bonorum amicitia et secundum virtutem similium ; sed non est perfecta nisi diligat propter se et super omnia. Ergo multo magis sic potuit angelus diligere Deum. » (*Summa de quatuor coequeuis*, I, 5, 17 : *De dilectione angeli*).

(2) *S. Th.*, I-II, 26, 4 ; II-II, 23, 1, 5.

(3) « Similitudo est causa amoris » (*S. Th.*, I-II, 27, 3).

(4) « Mutua benevolentia » (*S. Th.*, II-II, 23, 1).

parce qu'on a découvert en lui ce qu'on aime en soi-même, parce qu'on s'aime soi-même. La troisième cause est enfin la connaissance, à laquelle saint Thomas attache, comme nous l'avons vu, la plus grande importance dans la formation de l'amour. L'amant se complaît dans le spectacle de cette image de lui-même qui n'est autre que l'aimé.

L'amour produit l'union, l'identification de l'amant et de l'aimé, si bien que, comme l'avait déjà dit Aristote, ils ont les mêmes désirs, se réjouissent et s'attristent des mêmes choses. Ils aboutissent à une sorte d'inhérence *(inhaesio)*, à une possession mutuelle. Un autre effet de l'amour est l'extase par laquelle on tend à sortir de soi en pensant exclusivement à celui qu'on aime ou encore en cherchant à lui faire du bien. Le zèle ou la jalousie en est encore une conséquence, puisqu'on veut nécessairement éloigner de son ami tout ce qui s'oppose à son bien.

Une telle passion ne peut que perfectionner et améliorer celui qui l'éprouve, mais, si elle a pour objet un bien qui ne lui convient pas, elle l'amoindrit et le blesse (1). Bref, elle est le principe de toute action.

Le grand adversaire de saint Thomas, Duns Scot, appelle aussi du nom d'amour les différentes formes de l'amitié aristotélicienne et établit les mêmes distinctions fondamentales (2). Jean de Galles, au contraire, dans un recueil de pensées morales connu sous le nom de *Summa Collationum,* et dont Pere March possédait un exemplaire, cite plusieurs extraits de Cicéron et d'Aristote sur l'amitié proprement dite et ses diverses espèces.

La même doctrine est exposée dans le livre du *Trésor* de Brunetto Latino qui faisait aussi partie de la librairie de Pere March. L'amitié de vertu y devient la « veraie amistié » définie la « bone volentez envers aucun par achoison de lui ». Puis viennent « l'amistié qui est par profit » et « l'amistié qui vient par delit ». Mais, à côté de cette division de l'amitié directement extraite de l'*Ethique à Nicomaque,* nous trouvons des descriptions de l'amour qui la reproduisent encore à l'insu de Brunetto. Ainsi

(1) « Amor ergo boni convenientis est perfectivus, et meliorativus amantis ; amor autem boni quod non est conveniens amanti, est laesivus et deteriorativus amantis... » (*S. Th.*, I-II, 28, 5).

(2) *In lib.*, II, *Sent. Dist.*, V, *q.* 2 (éd. Wadding, t. VI, p. 538).

l'amour conjugal y est défini avec les mêmes caractères que l'amitié d'intérêt : « Et l'amor qui est entre le mari et sa feme est amor naturel, et est plus ancienne que cele qui est entre les citeiens ; et en ceste amor est grans profiz, porce que l'uevre de l'ome est diverse de cele de la feme, et ce que ne puet faire li uns, si le fait li autres ; et ainsi chevissent lor afaire (1) ». De même l'amour charnel n'est autre que l'amitié de plaisir qu'il décrit en ces termes : « Cil qui t'aime por son delit, fait aussi comme li tiercelez de sa femele, qui maintenant que il a fait sa volenté charnelment, il s'enfuit au plus tost que il puet, et jà plus ne l'aime ; mais il avient maintefoiz que amor les seurprent si fort que il n'ont nul pooir de soi meismes, ainz abandonent et cuer et cors à l'amor d'une feme, et en ceste maniere perdent il lor sens, si que il ne voient goute, si comme Adans fit por sa feme (2) ... »

Ainsi, au milieu du XIIIe siècle, les expositions scientifiques de la philosophie d'Aristote penchent elles-mêmes, avec Albert-le-Grand et surtout saint Thomas, vers la confusion de l'amitié et de l'amour. Cette tendance est plus marquée dans la vulgarisation qu'en a donnée Brunetto Latino.

Deux interprétations s'y mêlent pour ainsi dire : l'une, savante, définit les trois amitiés, comme l'avait fait Aristote, l'autre en fait trois formes de l'amour, à la manière de Guiraut de Calanso et d'André le Chapelain.

III

La poésie de la fin du XIIIe siècle reprend, en France et en Italie, cette seconde conception et va en tirer des développements tout à fait inattendus dont on ne comprend le sens profond que si on les rattache comme des conséquences à leur véritable principe.

En France, la deuxième partie du *Roman de la Rose* continue l'Art d'aimer que Guillaume de Lorris avait laissé inachevé. On a signalé l'incohérence de son plan, l'amalgame des éléments les

(1) *Li livres dou Trésor*, p. 315.
(2) *Ibid.*, p. 431.

plus divers qu'y a entassés son auteur Jean de Meun. Ces défauts tiennent sans aucun doute à ce qu'il avait entre les mains non pas seulement de multiples ouvrages, comme l'a montré M. Langlois, mais encore des extraits d'auteurs analogues à ceux de Jean de Galles, où les morceaux devaient être classés soit par matières, soit peut-être par ordre alphabétique. L'amour et l'amitié y voisinaient nécessairement. C'est pourquoi tout le début (1) leur est consacré et le parallèle même de la jeunesse et de la vieillesse qu'on y remarque ne constitue pas une vraie digression, si on se rappelle que l'amitié de plaisir, suivant Aristote, est celle des jeunes gens et l'amitié d'intérêt celle des vieillards.

Jean de Meun veut nous montrer la Raison cherchant à inspirer à l'amant l'amour d'elle-même. Elle définit d'abord l'amour d'après André le Chapelain, puis en décrit les trois espèces : l'amour qui n'a en vue que le plaisir, « la folle amour » qu'il caractérise de la même façon que Brunetto Latino, ensuite l'amour de vertu, la « vraye amour », qui « faict le parfait homme » et dont l'objet est Jésus Christ et la Vierge Marie, enfin l'amour conjugal qui a pour fin la continuation de l'espèce. A ce propos, Raison met en garde l'amant contre l'amour vénal qui n'est qu'une variété du précédent. Comme l'amant ne semble pas avoir compris la leçon et ne sait pas s'il doit aimer ou haïr, la Raison lui fait encore « ung sermon » et lui expose, cette fois d'après Cicéron, la distinction entre l'amitié vertueuse qu'il appelle encore « bonne amour », « l'amour de grant convoitise et de gaing » et « l'amour naturelle » qui porte « aussi les hommes que les bestes » à se reproduire.

Le poète, ne se doutant pas qu'il a déjà traité le même sujet sous une autre rubrique, conclut enfin, après d'autres digressions sur la Fortune, la Charité et la Justice, que le mieux pour l'amant serait d'aimer la Raison, vrai principe de l'amitié et de l'amour :

Neporquant si ne voil-ge mie
Que tu demores sans amie ;
Met, s'il te plaist, a moi t'entente,
Suis-ge pas bele dame et gente,
Digne de servir un prodomme ?
(V. 5818-5822, éd. Méon, II, 83).

(1) *Le roman de la Rose*, éd. Méon, Paris, 1814, 4 vol. pet. in-4, t. II, pp. 8-88, v. 4242-5924.

Vers 1280, Guiraut Riquier commente la chanson de Guiraut de Calanso et devine aisément, sous le voile de l'allégorie, les trois espèces d'amours qui y sont décrites : l'amour céleste, l'amour naturel et l'amour charnel :

> **L'un' es celestials,**
> **E l'autra naturals,**
> **L'autra carnals, so m par.**
>
> (*Als subtils*, v. 119-121 ; MAHN, *Werke*, IV, p. 213).

L'amour naturel n'est pas seulement l'amour des parents pour leurs enfants ; c'est aussi l'amour conjugal qui a pour principe le désir de propager l'espèce et d'accroître l'héritage par l'union de deux fiefs. C'est pourquoi Brunetto Latino et Jean de Meun en avaient fait un amour intéressé, une amitié d'intérêt. Guiraut de Calanso, ayant sans doute en vue les transactions et les luttes dont le mariage était la cause, avait dit que ses vertus propres sont « franchise et merci ». Guiraut Riquier, à son tour, commence par le confondre avec l'amour du genre humain, puis, serrant de plus près le texte de son auteur, considère les procès et les guerres que suscite l'augmentation du patrimoine (v. 136-155). Il est inutile d'ajouter qu'en bon moraliste comme la plupart de ses contemporains il méprise l'amour charnel, accepte l'amour naturel parce que Dieu l'a « commandé », mais que l'amour céleste est l'objet de toutes ses préférences, car il y voit la condition de la perfection morale et du bonheur parfait (1).

L'auteur d'une des rédactions des *Leys d'amors* énumère plus tard les mêmes variétés de l'amour dans cette définition :

> **Amors es bona voluntatz,**
> **Plazers et deziriers de be,**
> **E desplazers del mal que ve.**

La *bona voluntatz* est l'amour honnête, le *plazers* l'amour agréable et le *deziriers de be* l'utile (2).

Le *Breviari d'amor*, que Pere March comptait aussi parmi ses livres, est un traité d'amour placé dès le début sous la protection

(1) Voy. J. ANGLADE, *op. cit.*, p. 255.
(2) *Hist. de Lang.*, X, 194.

de Dieu. L'amour y est défini scientifiquement à la manière de saint Thomas et il n'y est question que des genres d'amour sur lesquels s'exerce la Providence divine. Dans le tableau où ils sont représentés et qui nous offre le plan même du livre, le diable se tient derrière Jésus-Christ et l'amour charnel n'y a aucune place. Ce plan paraît à M. P. Meyer (1) artificiel et incohérent. Nous croyons que ces défauts sont moins sensibles, si on l'interprète à la lumière de la division ternaire de l'amour.

L'arbre généalogique de l'amour a trois racines : la racine centrale qui est Dieu même est l'amour véritable, *veraya amor*, placé aussi entre les deux autres amours dans le *Roman de la Rose*. Sur la racine gauche qui part de l'Eglise, sont trois médaillons, l'amour des enfants, l'amour de mâle et de femelle, c'est-à-dire l'amour conjugal et le droit de nature (2). La racine droite sort de Jésus-Christ et porte trois autres médaillons qui sont, en allant de bas en haut, l'amour des biens terrestres ; l'amour de Dieu et du prochain et le droit des gens. Ces deux racines latérales nous paraissent représenter respectivement l'amitié de plaisir et l'amitié d'intérêt. Les trois racines communiquent d'ailleurs entre elles et symbolisent l'union en Dieu de l'Eglise et de Jésus-Christ. C'est ainsi que, dans le système d'Aristote, l'amitié vertueuse enveloppe dans sa perfection les deux autres formes de l'amitié. Mais on peut faire un bon ou un mauvais usage de l'amour des dames. De là les citations en sens contraire des troubadours dans le « Traité périlleux » qui termine le livre. Son auteur, Matfre Ermengau, rapporte toutefois de préférence les poésies qui exaltent les vertus bienfaisantes de l'amour, restant encore sur ce point d'accord avec ses prédécesseurs.

En Italie, la science et la philosophie provoquent un mouvement poétique analogue, presque à la même époque. Les toscans Guittone d'Arezzo et Chiaro Davanzati font de la chanson un genre philosophique. Le premier versifie des syllogismes ; le second expose en vers quelques-unes des notions de la scolastique régnante. Lui aussi chante surtout l'amour pur, suprasensible,

(1) *Hist. litt.*, XXXII, 23.
(2) AUZIAS MARCH l'invoque LII, 46 ; CIV, 17 ; CXII, 161.

qui a pour objet le Christ et le distingue à la fois de l'amour conjugal et de l'amour charnel (1).

Si nous passons de la Toscane à Bologne, l'école du *dolce stil nuovo* présente les mêmes caractères scientifique et mystique. Son fondateur, Guido Guinicelli, disserte doctement de l'amour et de ses causes *(Con gran disio pensando lungamente)* (2) ou applique à l'amour cette pensée d'Aristote sur l'amitié qu'elle est une vertu et la source même de toutes les qualités morales et sociales *(Al cor gentil ripara sempre amore)* (3).

La Toscane suit l'exemple de la Romagne. Les poètes y continuent la manière de Guinicelli. Guido Orlandi se demande ce que sont la nature et les espèces de l'amour. Dans un sonnet à Guido Cavalcanti *(Onde si move ed onde nasce Amore)* (4) il pose à propos de l'amour, recherchant dans quelles catégories il peut entrer, toutes les questions familières à la scolastique. Un autre sonnet *(Più ch'amistate intera nulla vale)* demande quel est le plus fort des trois amours, du naturel, du commun ou du charnel; et par amour naturel il faut entendre ce que saint Thomas appelle *dilectio naturalis* (5), l'amour supérieur, l'affection désintéressée que l'ange et l'homme peuvent éprouver pour Dieu et pour la nature commune que chacun d'eux réalise. De son côté, Guido Cavalcanti répond au sonnet d'Orlandi par une chanson presque aussi savante.

Tous ces poètes se complaisent donc dans la métaphysique de l'amour. Tous ou presque tous voient aussi dans la femme une vierge idéale *(giovinetta)*, ou, comme Cino da Pistoia, un ange venu sur la terre pour symboliser toute vertu. Elle est l'objet de l'amour le plus pur, de celui que, suivant saint Thomas, les anges ont les uns pour les autres.

Les œuvres de Dante Alighieri se conforment à cette tradition. Ce sont les mêmes problèmes sur l'amour traités avec le même appareil scolastique, mais rendus plus vivants par des

(1) C'est le thème longuement développé dans la chanson *Molti lungo tempo ànno*, cité par Vossler, *op. cit.*, p. 49. Cf. Ant. d'Ancona e Comparetti, *Rim. Volg.*, III, p. 89.

(2) Bartoli, *Crestomatia della poesia ital. del periodo delle origini*, Turin, 1882, in-8, p. 142.

(3) *Ibid.*, p. 143.

(4) Bartoli, *Storia della Lett. It.*, IV, 34.

(5) *S. Th.*, I, 60, 4 et 5.

images sensibles. Toutefois, ses maîtres sur ce point ne sont pas seulement Guinicelli et les poètes du *Stil nuovo* : il puise encore son inspiration dans Aristote, Cicéron et saint Thomas. Partout, nous retrouvons leur conception de l'amitié vertueuse ou de l'amour intellectuel. La *Vita nuova* nous représente, suivant M. d'Ancona (1), les trois phases par lesquelles est passé l'amour de plus en plus pur de Dante pour Béatrice. Mais la *Divine Comédie* nous paraît exprimer, avec plus de force encore, une autre distinction d'ailleurs analogue, celle des trois amours que symbolisent les trois mondes de la damnation, de la pénitence et de la béatitude. Le poète y a décrit avec leurs traits multiples les trois degrés de l'amour esquissés par Guiraut de Calanso, Guiraut Riquier, Chiaro Davanzati, Guido Orlandi et Brunetto Latino. Ne correspondent-ils pas d'ailleurs aux trois formes de l'appétit (2) ? Par l'appétit naturel ou instinctif, l'homme tend irrésistiblement à la satisfaction de ses besoins inférieurs. C'est la passion fatale, l'amour jaloux, impérieux, inéluctable :

> Amor, ch'a null' amato amar perdona....
>
> (*Inf.*, V, 34).

L'appétit sensitif, qui a son mobile dans les choses externes, peut être asservi au corps ou en triompher, suivant que la raison obéit ou commande. C'est l'amour essentiellement humain et volontaire, participant donc de la raison, par lequel l'homme poursuit le bien avec trop ou trop peu de vigueur ou s'attache avec modération aux biens secondaires (3). C'est le vestibule de l'amour vrai, la Philosophie ou la Sagesse qui affranchit l'homme de ses passions, le Purgatoire avant le Ciel. Enfin l'appétit intellectuel ou rationnel qui n'a en vue que la pensée ; c'est l'amour parfait, angélique, contemplatif, qui est l'objet de la Théologie, et a pour fin le Paradis et la Béatitude absolue (4). L'homme réunit en lui ces divers genres d'affections et c'est pourquoi

(1) Cf. A. Jeanroy, *Dante* (*Grande Encyclopédie*), p. 891.
(2) Saint Thomas, *S. Th.*, I-II, 26, 1.
(3) *Purg.*, XVII, 32.
(4) *Purg.*, XVIII, 16.

l'amour peut être « la semence de toute vertu et de toute œuvre qui mérite châtiment » :

Quinci comprender puoi, ch' esser conviene
Amor sementa in voi d'ogni virtute,
E d'ogni operazion, che merta pene.
(*Purg.*, XVII, 35).

C'est qu'il ne s'adresse ni à la beauté ni à la vertu prises absolument, comme le voulait Platon, mais à Béatrice, qui, semblable à son amant, le soutient dans la voie de la perfection, conformément aux lois de l'amitié aristotélicienne. « Je m'efforçais, dit-elle, de te maintenir dans ces désirs qui te menaient à aimer le bien au delà duquel plus rien n'est désirable » (*Purg.*, XXXI, 8).

Boccace nous dit aussi, presque dans les mêmes termes que Cino da Pistoia, qu'une de ses jeunes héroïnes, Lucrezia, paraissait « non une chose humaine, mais divine, tout nouvellement descendue du paradis » (1). Le *Filocolo* nous offre, d'autre part, les trois espèces bien connues de l'amour : « Amore è di tre maniere, per le quali tre tutte le cose sono amate. Alcuna per la virtù dell' vno, alcuna per la potentia dell'altro, secondo che la cosa amata è, e similmente l'amante : la prima delle quali tre si chiama amore onesto : questo é'l buono il diritto e'l leale amore : il quale da tutti deue esser preso... Il secondo è chiamato amore per diletto, e questo è quello, al qual noi siamo soggetti. Questi e'l nostro Dio. Costui adoriamo : Costui preghiamo : In costui speriamo, che sia il nostro contentamento, e ch' egli interamente possa i nostri disij fornire... Il terzo è amor per vtilità ; di questo il mondo piu che d'altro è ripieno... (2) »

L'amour chanté par Pétrarque n'est plus matière à développements philosophiques. Il n'en expose ni les origines, ni les espèces comme ses prédécesseurs. C'est un sentiment qu'il éprouve et qu'il analyse en lui-même sans avoir recours ni à la

(1) « ...Lucrezia nominata, la quale di tante e tali maravigliose bellezze copiosa si vedea, che non cosa umana, ma divina parea, nuovamente del paradiso discesa : e che era tutta piena di senno... » (J. Boccace, *L'Urbano*, Parma, 1841, in-8, p. 21).

(2) *Il Filocolo*, Firenze, 1594, in-8, livre V, 7e question, p. 464.

scolastique, ni à l'allégorie. Nous n'en trouvons pas moins dans son *Canzoniere* l'influence des troubadours et des poètes du *dolce stil nuovo*, et, par leur intermédiaire, celle d'Aristote, quelque peu de sympathie qu'il ait eue pour lui. La description de la beauté morale de Laure qui est angélique, de sa bienveillance, de sa haute intelligence, de son charme bienfaisant, nous ramène aux doctrines poétiques issues de l'*Ethique à Nicomaque*. Mais à son affection pour elle se mêlent des éléments terrestres, sensuels, qu'il lui est impossible d'éliminer (1); et, en fervent chrétien qu'il est encore, malgré son humanisme, il souffre de ne pas pouvoir satisfaire d'une manière complète son désir de perfection.

Laissant de côté d'autres poètes (2) ou prosateurs (3) du XIVe siècle qui reproduisent, quelquefois sans le savoir, les idées d'Aristote, mais n'ont vraisemblablement exercé sur Auzias March aucune action directe ni indirecte, nous arrivons au poète catalan après un long détour à travers les avenues obscures qui mènent à son œuvre. L'évolution du sentiment de l'amitié à laquelle nous avons ainsi assisté va nous permettre de mieux comprendre et de préciser la conception qu'il s'est faite de l'amour.

Avec Aristote, l'amitié a été distinguée des autres sentiments, et, en particulier, de l'amour. Tandis que l'amour est réduit à un simple besoin fatal et purement physique, l'amitié est volontaire et se rattache aux aspirations les plus hautes. Elle est une condition de la vertu et du bonheur. Cette notion traverse à peu près intacte toute l'antiquité gréco-latine. Recueillie par le Moyen âge, elle subit, au contraire, des métamorphoses qui la rendent presque méconnaissable. L'amitié se rapproche de l'amour jusqu'à se confondre avec lui, et l'on applique à celui-ci tout ce qu'Aristote avait écrit de celle-là. Cette réunion est d'autant plus facile que l'amitié offre, avec

(1) Voy. la canz., *I'vo pensando*.

(2) Citons entre autres JAKES D'AMIENS qui, dans son *Art d'amours*, définit trois sortes d'amour et d'amitié, dont la dernière correspond à l'amitié vertueuse, et cite, au v. 500, le témoignage d'Aristote. Cf. *Hist. litt.*, XXIX, 486.

(3) Principalement Jehan Le Bel († 1370). Voir son *Ars d'amour, de vertu et de boneurté*, publié par Jules Petit, Bruxelles, 1867-69, in-8, t. I, pp. 17 et 21.

ses variétés, de quoi satisfaire les esprits du temps avides de distinctions subtiles. Poètes et penseurs s'en emparent tour à tour. Sous sa forme supérieure, elle est, pour les poètes, à partir du XII[e] siècle, sinon le principe, du moins l'un des éléments prépondérants de l'amour courtois, véritable amitié intellectuelle entre un chevalier et sa dame désireux de se perfectionner mutuellement. Les philosophes et les théologiens y voient, de leur côté, le type de l'amour pur, désintéressé, de Dieu pour la créature, de la créature pour le Créateur et des anges les uns pour les autres. De là sortira, avec Spinoza, la doctrine de l'amour intellectuel de Dieu (1), et, avec Fénelon, celle du Quiétisme (2). En outre, la poésie médiévale, qui se plaît aux allégories, installe les trois amitiés dans le palais du Dieu Amour ou de Vénus. Mais l'amitié de plaisir, identifiée avec l'amour charnel ou le « fol amour », ne tarde pas à en être délogée. Elle devient une puissance infernale, alors que l'amitié vertueuse, à la suite d'Albert-le-Grand et de saint Thomas, est « angélisée » par l'Ecole du *dolce stil nuovo* et placée dans le Ciel. Ainsi s'achève cette curieuse adaptation aux idées chevaleresques et religieuses d'une théorie d'Aristote dont on retrouve encore maintes traces en Italie (3), même chez les Platonisants de la fin du XV[e] siècle et du XVI[e] siècle.

IV

Cette conception aristotélicienne et chrétienne de l'amour — qu'on a, semble-t-il, très souvent confondue avec celle de l'amour platonique — domine toutes les poésies amoureuses d'Auzias March. Il la doit d'abord à quelques troubadours de la période classique, mais surtout à ceux de la décadence, puis à saint Thomas, à Dante et même à Pétrarque dont il suit l'inspiration

(1) *Rev. Philosophique*, XXVI, 253-254.

(2) Dans ses *Instructions et avis*, Fénelon indique les sources du « pur amour » et fait appel au « témoignage des anciens ». — « Les païens étaient charmés, dit-il, de cette belle idée de la vertu et de l'amitié sans intérêt. »

(3) Voy. RODOCANACHI, *op. cit.*, p. 299-301.

générale. Certaines de ses descriptions ou expressions font penser aussi nécessairement à l'ouvrage d'André le Chapelain qui, nous l'avons vu, avait été traduit en Catalogne dès la fin du xiv[e] siècle. Aristote enfin lui en a fourni lui-même quelques traits, mais il n'a compris son *Ethique* qu'à la façon de ses prédécesseurs, leur péripatétisme christianisé lui en ayant parfois caché la véritable portée (1).

Auzias March s'est proposé, nous l'avons vu, de constituer la science de l'amour. Il ne veut pas seulement en décrire les passions, en faire la psychologie, mais encore la métaphysique, non pas tant, il est vrai, dans ses chansons soumises à des règles de versification très compliquées, que dans ses *estramps*, dans ses pièces de vers libres, plus prosaïques, mais mieux appropriées à l'expression des idées morales et philosophiques. Le *Gay Saber* tel qu'il l'entend doit rester grave, enseigner aux profanes « ce qu'est Amour, d'où il vient et ce qu'il fait » (CXXIII, 70). Ses premiers « estramps » *Fantasiant Amor a mi descobre* nous apprennent, en effet, qu'Amour lui a révélé ses grands secrets. Seul il en connaît la nature et les effets. « Si, dit-il (XVIII, 17-22), Amour était une substance raisonnable, c'est-à-dire un homme, un seigneur récompensant le bien et punissant le mal, je serais à ses yeux le phénix des (amants) les meilleurs (2) car, moi seul, j'ai abandonné le mélange de bons et de laids désirs (qui constitue l'amour humain) ». Seul il a fait l'expérience de l'amour vrai. Plusieurs martyrs de l'amour ont eu la même révélation par une sorte de grâce divine, quelque ignorants qu'ils fussent, et à cause de leurs aptitudes naturelles. Aussi les savants eux-mêmes ont-ils de la peine à comprendre la faveur dont il a été l'objet, bien qu'il en fût digne, et le traitent-ils de fou :

Axí primors Amor a mi revela
tals que ls sabents no basten a compendre,
e, quant ho dich, de mos dits me desmenten,
dant a parer que folles coses parle...
(XVIII, 53-56).

(1) On peut en dire autant du bachelier Alfonso de la Torre qui, presque à la même époque, dédiait à D. Juan de Beamonte, prieur de San Juan, en Navarre, sa *Vision delectable*. Il y expose, dans la seconde partie, la morale d'Aristote telle que l'avait conçue Saint Thomas, et, notamment (Ed. Rivadeneyra, XXXVI, 383), la distinction scolastique des trois vies.

(2) Cf. CXXII *bis*, 41.

L'amour n'est point une substance, un être, mais un accident, une qualité de l'être et on ne peut en juger que par ses effets. Suivant la partie de l'homme d'où il émane, il diffère en quantité et en qualité, en force et en perfection :

> **Accident es Amor e no substança** (1),
> **e per sos fets se dón'a nos conexer.**
> **Quant es ne qual ell se dón'a parexer,**
> **segons d'on part axí sa força lança...**
>
> (XCII, 191-194).

C'est, en effet, un des principes fondamentaux de cette science qu'il y a trois espèces d'amour. L'un dérive de l'âme : c'est l'amour pur, honnête ; l'autre, de l'union de l'âme et du corps, c'est l'amour agréable, mixte ; le troisième enfin provient uniquement du corps, c'est l'amour utile. Auzias March se sépare ainsi de quelques-uns de ses prédécesseurs, philosophes ou poètes, en faisant dépendre de l'âme et du corps l'amour agréable et surtout en le plaçant au second rang conformément à Aristote, au-dessus de l'amitié d'intérêt ou de l'amour utile. Il est encore d'accord sur ce point avec André le Chapelain pour qui le « délectable est aussi la fin de « l'amour mixte » (2) et est rangé immédiatement après l'amour pur. Cette ressemblance est d'autant plus remarquable que notre poète, représentant ces trois amours par trois flèches, comme Guiraut de Calanso, adopte aussi la dernière, la plus grossière, celle de plomb, pour symboliser l'amour agréable (3). Elle ne peut s'expliquer que parce qu'il considérait la recherche de l'utile comme l'objet d'un instinct issu de l'âme inférieure, de l'âme végétative, tandis que le plaisir suppose la sensation et l'âme sensitive.

Quoi qu'il en soit, cette division des trois amours lui tient au cœur. Il y revient sans cesse, même dans ses chansons funèbres et dans ses poésies morales et didactiques, s'attachant à en varier l'expression. Une seule fois, il a recours à une allégorie, aux

(1) Même idée chez CINO DA PISTOIA (*Ma io dico ch' Amor non ha sustanza*) et chez DANTE, *Vita nuova*, éd. H. Cochin, p. 110.

(2) Cette particularité a échappé à D. J. TORRAS Y BAGES, *op. cit.*, p. 558, qui croit à tort qu'Auzias March appelle amour mixte celui auquel saint Thomas donne pour objet l'utile.

(3) LXXIX, 9-28.

trois flèches classiques de l'amour. Le reste du temps, il la formule en un style précis, plus sec, mais moins obscur que celui des chansons.

Voici, par exemple, comment il les énumère :

> Tres amors són per on amadors amen :
> l'u es honest e l'altr'es delitable ;
> del terç me call qu'es lo profit amable...
> (LXXXVII, 5-7).

Ces trois amours conviennent plus spécialement, l'un à l'Ange, l'autre à l'homme, le troisième à l'animal, mais l'homme peut les éprouver tous :

> Lo qui d'amor per tres parts ha sentit
> toca de tot, d'angel, e d'hom e brut...
> (CXXIII, 29-30).

Le long poème *Tot entenent amador mi entenga* nous en offre une description minutieuse, approfondie, qui a le mérite de nous dévoiler certaines doctrines poétiques du Moyen âge.

Il écarte tout d'abord d'un seul mot l'amour intéressé, parce qu'il ne comporte pas d'affection réciproque :

> Del terç me call qu'es lo profit amable,
> per que ls amats lurs amants no reamen...
> (LXXXVII, 7-8).

Si l'homme, composé d'une âme et d'un corps, peut aimer, son âme et son corps pris à part sont aussi capables d'amour :

> Esser bé pot que l'hom simplament ame
> d'arma sens cors e ab lo cors sens arma.
> Amant virtut hom de tal amor s'arma,
> y el cors es cert que d'un brut voler brame.
> (*Ibid.*, 45-48).

Mais ce qu'aime l'amant « par intérêt », ce n'est pas tant son ami que son bien propre :

> Axí com es l'amant per interès
> a son amich del qual gran bé li vé :
> ell am aquell e més son propi bé...
> (CXXIII, 49-51).

Sous le nom d'amour utile, il comprend l'instinct de nutrition qui se manifeste dès notre naissance par le besoin de téter (CXXVIII, 372-381). C'est aussi l'instinct de reproduction (*Ibid.*, 435 et suiv.), l'amour de l'espèce commun à tous les animaux et qui était considéré au Moyen âge comme la fin unique du mariage. De là probablement le rang inférieur qu'il lui assigne. On sait d'ailleurs que le mariage était aussi destiné à accroître la fortune. Peut-être enfin faisait-il rentrer dans le même genre d'affections l'amour mercenaire ou vénal qu'il a critiqué comme l'avait fait André le Chapelain, et l'on se rappelle ses violentes invectives contre Na Monbohi.

Son analyse porte principalement sur les deux autres formes de l'amour. Elles seules présentent à des degrés différents l'affection, la bienveillance réciproque, condition imposée par Aristote à l'amitié.

L'amour mixte (*amor mixte*, CXVII, 151), appelé aussi humain *(homenivol)* ou agréable *(delitable)*, provient de l'union de l'âme et du corps. C'est un désir mêlé *(voler mesclat)* qui dure autant que leur accord :

> Ladonchs ells junts mesclat voler componen
> que dura tant com d'aquell se consonen...
> (LXXXVII, 19-20).

C'est un état confus où l'entendement a peu de part,

> Tal voler naix en part per ignorança...
> Qui n'es plagat la rahó té molt fosca...
> (*Ibid.*, 21, 168).

un feu aveugle (*cech foch, Ibid.*, 174), par opposition à l'amour spirituel qu'il qualifie de feu perpétuel et sans fumée *(sens fum continuu foch*, III, 5). C'est, en un mot, le fol ou faux amour. Son objet est le plaisir pour le plaisir, la délectation de la chair qui naît du contentement des sens et qui disparaît quand les sens sont satisfaits. On reconnaît aisément celui qu'a défini André le Chapelain : *Mixtus vero amor dicitur ille qui omni carnis delectationi suum præstat effectum et in extremo Veneris opere terminatur* (1).

(1) *Op. cit.*, p. 182.

C'est lui que chantent les troubadours et il est l'origine de leurs souffrances mortelles :

> **D'aquest voler los trobadors escriuen**
> **e per aquest dolor mortal los toca...**
> **(LXXXVII, 41-42).**

Il ne saurait, en effet, satisfaire ni l'âme qui aspire à l'infini, ni le corps entraîné par l'âme même à s'élever au-dessus de sa nature. L'âme se laisse attirer par les plaisirs du corps et le corps aspire de son côté aux plaisirs de l'esprit. La chair veut voler, dit Auzias March, et l'âme se poser à terre :

> **La carn volar vol e l'arma s'aterra.**
> **(*Ibid.*, 89).**

Explication subtile et profonde des passions et de leur caractère insatiable. Le plaisir de Vénus ne se produit que si l'âme et le corps restent d'accord tout en se stimulant l'un l'autre. L'âme tend à l'infini et le corps suit cette impulsion. De son côté, l'âme retenue par le corps évite tout excès.

Ce qui fait la durée de l'amour mixte, c'est précisément l'influence secrète que l'amour spirituel, honnête, exerce sur l'homme. Il est comme la pierre philosophale qui donne de la valeur à çe qui n'en a pas :

> **Aquest' amor es philosofal pedra**
> **que lla hon cau ço que res no val medra...**
> **(*Ibid.*, 159-160).**

Mais l'accord de l'âme et du corps reste toujours précaire. Fatigués ou oublieux de leur rôle, ils cherchent à l'emporter l'un sur l'autre. Ainsi disparaît l'amour mixte. Alors l'appétit concupiscible et l'appétit irascible se font sentir dans l'homme avec les passions qui en dérivent (CXXIII, 9-16).

« Le cœur honnête » lui-même éprouve souvent les joies et les tourments que l'amour réserve à ses sujets et le poète nous dépeint en quelques traits intéressants le trouble intellectuel qui les accompagne (LXXXVII, 165-168), le désir ardent, la fureur qui pousse l'amoureux à délaisser, à l'école de Vénus, la vie con-

templative, la pure théorie, pour la vie active ou, plus exactement, pour « l'acte » sexuel :

> Los escolans, de qui Venus es mestre,
> lo contemplar jaquexen, prenints l'acte.
>
> (*Ibid.*, 175-176).

L'amour honnête qu'Auzias March désigne encore par les expressions caractéristiques d'amitié pure (*amistança pura*, XCII, 29), d'amitié véritable (*verdader' amistat*, XCIII, 14), n'est pas une passion, une maladie, une fièvre (*febra*, LXXXVII, 190). C'est un état purement psychologique dont la cause est hors de l'amant, mais qui a pour objet « les vertus et la sagesse » incarnées pour ainsi dire dans l'aimé.

Le poète le définit, avec tous les scolastiques et tous les poètes depuis le XIIIe siècle, une volonté bonne (*benevolentia*) :

> Aquell' amor que s diu voluntat bona
> e solament esguarda part honesta.
>
> (XLV, 25-26).

Comme l'amitié vertueuse d'Aristote, il exige trois conditions essentielles : le mérite de l'aimé, la commune volonté de l'amant et de l'aimé, et le plaisir intime (*l'alt secret*) qui en résulte. Les voici méthodiquement énumérées :

> Vostra valor m'ha en amor empès,
> e lo voler que m sembla qu'es tot meu,
> e l'alt secret que fer compte no s deu,
> car forçat fuy d'aquest foch ser encès.
> Si la valor vostra y el voler fall,
> ab ells mesclat lo meu alt finarà.
> Mentres vullau e valgau no morrà :
> d'aquestes tres pedres faç mon fermall...
>
> (LXXXV, 41-48.)

L'amant, qui s'est affranchi de tout désir charnel (XVIII, 5-8), s'imagine vivre entièrement hors du corps. Sa pensée n'est souillée par aucun désir sensuel, quand il perçoit la beauté physique de sa dame. Ce qu'il considère en elle, par son Entendement, ce sont ses qualités les plus personnelles et les plus intimes. Il ne songe « ni à ses bras, ni à ses mains, ni à ses pieds, ni à sa

gorge ». Il n'est amoureux que de sa pensée qu'il voudrait aussi subtile, aussi lucide que la sienne :

> **Solament vull d'ella tan clara pensa**
> **que res de mi no l fos cosa secreta,**
> **abta y sabent e d'amor fos estreta,**
> **lo contrafer prengués en gran ofensa...**
> **(LXXXVII, 235-238).**

Il ne s'attache qu'à ses vertus, au bien qu'elle réalise en elle et qui est son être même. C'est à ce prix que l'amour sera infini, éternel, toujours en progrès, sans défaillance possible :

> **Axí amor l'esperit meu arrapa**
> **e no y acull la maculada pensa,**
> **e perço sent lo delit que no s cansa,**
> **si que ma carn la ver'amor no m torba...**
> **(XVIII, 37-40).**

C'est une flamme pure, « sans fumée », une « lumière » qui s'oppose au « feu obscur » et aux « ténèbres » de l'amour mixte et humain.

Une autre condition essentielle de cet amour est la bienveillance réciproque et réciproquement connue. Les deux amis doivent se ressembler en voulant également le bien, non pas le bien en soi contemplé par Platon dans un monde idéal, mais le bien l'un de l'autre, τὸ ἑκάστῳ ἀγαθόν, le bien pour chacun, avait dit Aristote. On ne peut pas aimer pour elles-mêmes les vertus que possède une dame : on aime nécessairement à la fois les vertus et la dame. La sagesse abstraite (χωριστή) n'est point son fait :

> **Quals són aquells qu'amor honest los force**
> **amar per si virtuts en una dona ?**
> **Bé son yo cert que tots la volen bona.**
> **Per que l delit de l'hom durar s'esforce,**
> **no'n sé algú que separat lo senta...**
> **(LXXXVII, 151-155).**

On n'aime un ami vertueusement que parce qu'il est « en toutes choses comme la règle et la mesure » (ὥσπερ κανὼν καὶ μέτρον, *Eth. Nic.*, III, 6, 1113 *a*, 33). Mais il faut que l'ami connaisse

et partage tous les sentiments de son ami. Aussi le poète déclare-t-il à *Plena de seny* :

> L'amor que us he tendria per ofesa,
> si tal semblant en vos no paregués.
> Ma voluntat en sí tal carrech porta,
> que no serà sens la vostra contenta...
>
> (V, 35-38).

Cette ὁμόνοια, cet accord est de toute justice : c'est une « loi » de l'amour. C'est parce qu'elle est violée et que sa dame n'a pas pour lui la même bienveillance qu'il ne cesse de se plaindre. Son affection pour elle dépend de celle qu'elle aura pour lui (1) :

> Durar no pot, si no m'es fet gran frau,
> trencant Amor de natura costums...
> O Deu, perquè Amor es desegual,
> que no consent que vostre voler cresca
> per que lo meu per negun temps peresca,
> si bé no m sent quant me venr'aquest mal ?
>
> (XXI, 25-26, 29-32).

Et, comme toujours, il menace de se donner la mort, si sa dame lui refuse sa bienveillance *(benvolença)*.

Quant au plaisir secret que lui cause cet attachement mutuel, nous savons avec quel soin il s'efforce d'en cacher les manifestations, non pas seulement pour dépister les jaloux, mais encore parce qu'une affection purement intellectuelle réclame en quelque sorte l'impassibilité absolue. Mais c'est une condition difficilement réalisable, déclare Auzias March, en raison de l'union de l'âme et du corps :

> Ladonchs lo foch d'amor bé no s'amaga
> e los meus ulls públich lo manifesten...
>
> (LXXXVII, 271-272).

Ces mêmes rapports du physique et du moral l'exposent aussi à chaque instant aux tentations de l'amour humain. C'est un autre aveu utile à retenir. « Ma chair, dit-il, incline telle-

(1) Cf. XXXVII, 25-26 ; XCIV, 99 :

> Gran es o poch l'amador segons l'altre.

ment vers le plaisir que je soupire après toute femme qui me plaît, cherchant à la posséder sans fin... Quant à ma raison, je la perdrais volontiers, si elle me fait observer que je pourrais perdre l'amour » (LXXXVII, 245-247, 249-250). Aussi faut-il renoncer à aimer les femmes d'un amour pur :

> Assats a mi es causa descuberta
> que pur 'amor no pot en dona caure...
> (LXXXVII, 267-268).

A cette imperfection dont il souffre correspond naturellement celle de la femme qui lui cause aussi de vifs tourments. N'est-elle pas composée, comme lui, d'une âme et d'un corps et sujette à aimer autre chose que la vertu ? C'est pourquoi il faut ajouter aux passions que nous avons analysées la jalousie (1) qui est un effet nécessaire de l'amour. C'est le besoin de lutter contre tout ce qui s'oppose au bien de notre ami (2).

La femme, être charnel, a des désirs charnels.

> Totes son carn y en carn es lur cabal...
> (CXXII, 20).

D'une intelligence moins vigoureuse, moins lucide que l'homme, comme le croyait déjà saint Thomas (3), plus incapable encore, suivant maints troubadours et Boccace, de résister à ses désirs, elle manque de la fermeté et de la constance nécessaires à l'amour pur (4). C'est une raison de plus invoquée par Auzias March pour expliquer son impuissance à réaliser l'amitié spirituelle qui exige des deux parts perfection et bonne volonté.

L'origine profonde de la douleur qu'Auzias March exprime pour ainsi dire à chaque vers est donc dans la nature de l'âme humaine nécessairement unie à un corps dont elle est la forme,

(1) CXVI, 71-80 ; CXXII *bis*, 68 ; CXXVI.

(2) « Zelus, quocumque modo sumatur, ex intensione amoris provenit... Quum igitur amor sit quidam motus in amatum,... intensus amor quærit excludere omne id quod sibi repugnat. » (Saint Thomas, *S. Th.*, I-II, 28, 4).

(3) *S. Th.*, II-II, 149, 4 ; 165, 2. — Aristote voyait aussi dans la femme un être incomplet, qui n'a pas atteint son entier développement.

(4) VIII, 39 ; XIII, 55 ; XXII, 12 et suiv.

nécessairement condamnée par là même à retomber dans les plaisirs de l'amour mixte. L'homme n'est pas seulement un corps asservi à l'instinct, ni une âme pure et simple qui risquerait de nous élever trop haut. C'est un composé d'esprit et de corps. Son amour ne peut pas être un fait purement intellectuel tel qu'en éprouverait un pur esprit ou un ange. C'est un sentiment où le corps a, quoi que nous fassions, une importante part.

L'homme ne peut pas toujours faire l'ange, pas plus qu'il ne doit faire la bête. Qu'il se contente d'être un homme complet !

> Aquell qui sent d'esperit pur' amor
> per angel pot anar entre les gents.
> Qui d'arma y cos junts ateny sentiments
> com perfet hom sent tota la sabor.
>
> (CXXII *bis*, 53-56).

La théorie de l'amour conduit donc notre poète, dans une de ses dernières poésies, aux mêmes résultats que l'analyse de ses passions, à une morale qui n'est plus purement ascétique et dont un souffle païen tempère déjà le christianisme ardent.

Nous sommes au terme des variations auxquelles donna lieu, au Moyen âge, la théorie de l'amitié vertueuse d'Aristote conçue comme l'idéal de l'amour entre deux personnes de sexe différent. A partir de la découverte de Platon, avec Marsile Ficin et les platonisants de l'Italie, ce sentiment entrera dans une phase nouvelle.

Par un travail obscur, souterrain, dont nous saisissons à peine quelques traces dès le XIIe siècle, à l'époque classique des troubadours, l'amitié aristotéticienne est devenue un élément intégrant de l'amour chanté par les poètes. Cette synthèse de l'amitié vertueuse et de l'amour semble achevée au début du XIIIe siècle, au moment où la poésie prend en Provence un caractère moral et que l'amour devient, pour la plupart des poètes, un principe de vertu. L'amitié d'Aristote avec ses conditions et ses différentes espèces inspire désormais les *Arts d'aimer*. La Philosophie et la Théologie font comme la poésie. Albert-le-Grand et saint Thomas recourent à la même doctrine pour expliquer l'amour réciproque de Dieu et de l'homme et

l'affection qui unit les anges les uns aux autres et à Dieu même. Cette conception mystique réagit à son tour sur la poésie et rajeunit, en Italie, le « style » poétique. Sous son influence, la femme devient une créature parfaite, un ange descendu sur la terre. Dante et Pétrarque lui-même éprouvent pour elle un amour éthéré qui n'a presque plus rien d'humain.

Pendant ce temps le culte de la Vierge Marie est plus que jamais en honneur parce qu'elle symbolise les mêmes idées de pureté. Sept bourgeois de Toulouse s'associent pour rimer ses louanges. La Catalogne adopte, avec leur code poétique et leur Académie, l'esprit qui les anime. C'est aussi l'époque où l'amour chaste fait de nouveaux miracles. La Provence, l'Italie et la Catalogne célèbrent à l'envi le touchant exemple qu'en ont donné deux jeunes époux, Delphine et Elzéar de Sabran. Le vieux Pere March, qui se pique, lui et les siens, de gai savoir, place son fils sous la protection du gentilhomme provençal récemment canonisé.

On comprend dès lors comment Auzias March devait être tenté par le rêve que tout chevalier avait fait avant lui. Est-il possible d'éprouver pour une femme jeune et belle une affection parfaitement pure, où n'entrerait rien de sensuel, et qui n'aurait pour mobile chez les deux amants que le désir de s'encourager mutuellement par le spectacle de leurs propres perfections ? Une telle gageure n'avait rien de chimérique pour les hommes du Moyen âge. De même qu'ils cherchaient à transformer en or le métal le plus vil, ils prétendaient faire de l'union de l'homme et de la femme une liaison spirituelle, dégagée de tout alliage, semblable à celle que, d'après Aristote, les amis vertueux doivent avoir l'un pour l'autre dès ici-bas, semblable aussi à l'amour réciproque que les élus de Dieu ressentiront, suivant la doctrine chrétienne, durant la vie future.

Au début du xve siècle, cette théorie est depuis longtemps fixée dans ses lignes générales. Auzias March la trouve un peu partout, non pas tant dans les romans bretons, bien qu'il les ait cependant connus (1), que dans André le Chapelain et chez les troubadours. Dante et Pétrarque lui en offent aussi une expression, plus philosophique chez l'un, plus humaine chez

(1) Voy. ci-dessus, p. 230.

l'autre. Toutes ces influences se combinent en lui dans des proportions différentes. Aux troubadours il emprunte le vocabulaire et les thèmes anciens et nouveaux. S'il ne les a pas tous développés, il les a tous indiqués et pour ainsi dire effleurés. C'est un troubadour érudit qui se plaît à traduire dans une langue plus sonore, mais plus rude, les idées poétiques et les sentiments des Provençaux.

Mais ce n'est pas seulement un poète. C'est aussi un philosophe à la manière de Dante, qui imagine d'appliquer à l'analyse de son amour les procédés et les principes de la scolastique. Puisque l'amour est une science, il prétend la traiter scientifiquement. Or, où trouver sur ce point comme sur tous les autres la vérité utile à connaître, sinon dans la *Somme*, et, par elle, dans Aristote, dont saint Thomas a été l'interprète chrétien le plus profond et le plus systématique ? Rien de plus caractéristique à cet égard que ses chansons : c'est, adaptée aux thèmes des troubadours, la pure doctrine thomiste, non seulement de la passion en général, mais encore de toutes les passions particulières. Amoureux intellectuel, il raisonne ses émotions plus qu'il ne les sent, les transforme en idées, et ces idées sont celles de l'Ange de l'Ecole. Le procédé sent à la longue l'artifice. Lorsqu'on l'a à grand peine découvert, sous le voile du *trobar clus*, qui rend cette psychologie subtile plus inaccessible encore, il n'y a qu'un seul mot qui puisse traduire l'impression qu'il produit : c'est une industrieuse mosaïque, ou, plus exactement encore, un bouquet de fleurs qui ont poussé un peu partout en France, en Provence et en Italie, mais le miel est de saint Thomas et d'Aristote. Il ne s'est pas, en effet, contenté d'utiliser la *Somme* dont il était imbu : il a eu le mérite de remonter parfois à Aristote lui-même et d'emprunter à son *Ethique* des traits précis que saint Thomas ne pouvait pas lui fournir. Cet appel de l'Aristote chrétien à l'Aristote païen n'est pas encore le fait d'un homme de la Renaissance. Mais il est déjà l'indice d'un esprit nouveau.

Il en est de même de sa théorie de l'amour telle qu'elle ressort de ses chansons et des poèmes didactiques où elle est plus clairement exposée et en quelque sorte commentée. Idéaliste comme ses prédécesseurs, il y fait un aveu qui rend son œuvre plus humaine, ses éternelles lamentations plus tou-

chantes, sinon moins monotones. C'est que l'amour purement intellectuel conçu par les théologiens et les poètes est difficilement réalisable, parce qu'une affection humaine ne peut pas exister sans quelques conditions physiques si faibles qu'on le voudra. Aristote disait qu'il n'est possible à l'homme qu'à de rares moments de vivre de la vie divine. De là le combat tragique qui s'engage, chez Auzias March, entre ses passions et l'idéal qu'il veut atteindre. Par là il se rapproche de Pétrarque, tout en restant encore fidèle à la lettre, sinon à l'esprit du Moyen âge. Il revient en fait à la véritable doctrine d'Aristote et même de saint Thomas, pour qui il n'y a pas en ce monde de forme sans matière, et, par conséquent, pas de vertu ni de bonheur en dehors du *composé*, c'est-à-dire de l'union de l'âme et du corps. Le Docteur Angélique ajoute même que l'amour spirituel ne peut exister qu'au Ciel, les anges seuls étant réellement capables de le ressentir parmi les créatures. Il n'est donc pas étonnant qu'Auzias March manifeste quelques doutes à l'égard de la possibilité d'une amitié parfaite entre l'homme et la femme (1). Là est pour lui, comme sans doute pour quelques-uns de ses prédécesseurs, l'origine de ses désenchantements et de son incurable tristesse. C'est pour la même raison qu'il professe le mépris des femmes incapables de comprendre les beautés de l'amour pur. Deux amants, le roi Alphonse d'Aragon et sa maîtresse, Lucrèce d'Alagno, trouvent cependant grâce à ses yeux ; il loue l'affection chaste qui les unit. Mais son éloge paraît n'être qu'une pure flatterie. Ce qui est un indice moins équivoque des mœurs contemporaines et semble démontrer qu'il a pris son parti de cette imperfection universelle, c'est que, dans la même pièce (2), il se déclare prêt à prouver au sexe faible qu'il n'a rien d'un amoureux contemplatif et transi.

Nous ne sommes donc plus à l'âge héroïque de l'amour pur. Cette illusion, qui avait fait la noblesse morale des temps passés,

(1) M. Em. Faguet croit que ce genre d'amitié est très rare, mais qu'il peut cependant exister et se maintenir dans certaines conditions. (*De l'Amitié*, Paris, 14e éd., s. d. pet. in-12, pp. 74-87).

(2) CXXII, 20-22.

commence à se dissiper. On aura beau, à la fin du xve siècle, recourir à Platon pour infuser une vie nouvelle à cette doctrine issue en partie d'Aristote. C'est une religion qui meurt. On n'en redit plus les hymnes que par snobisme et le sourire aux lèvres.

CHAPITRE VII

LES POÉSIES SUR LA MORT DE SA DAME

I

L'amour intellectuel qu'Auzias March s'est efforcé d'éprouver ne pouvait que survivre à la personne qui lui avait donné naissance. Le désir de le rendre aussi pur que possible n'était-il pas une garantie de sa continuation par delà la vie présente ? Il n'est donc pas étonnant qu'après la mort de sa dame notre poète l'ait encore chantée dans six élégies ou poésies de deuil que certains éditeurs ont appelées « Chansons de Mort », bien qu'en fait elles aient pour la plupart l'allure et la longueur des poèmes didactiques sur l'amour.

Elles vont, dans notre édition, du n° XCII au n° XCVII, et présentent, comme nous le verrons, une suite parfaitement logique. Ce sont les seules poésies funèbres. On a rangé parfois, sous la même rubrique, les pièces *O quant es foll* et *Cobrir no pusch,* mais elles ne s'adressent pas, comme les précédentes, à sa dame disparue et traitent un sujet purement moral, la crainte de la mort.

Auzias March, en célébrant sa dame, ou, comme il le dit lui-même, son « amie » (1), ne fait encore que suivre la tradition inaugurée par les troubadours provençaux. On se rappelle les *planhs* de Gavaudan, de Pons de Capduelh et d'Aimeric de Pegulhan (2). Pons de Capduelh nous montre, un des premiers,

(1) XCII, 179 ; XCIV, 87.
(2) Rayn., *Choix*, III, 167, 189, 428.

la mort ne se laissant pas attendrir par la grâce, la beauté et la jeunesse de sa dame et la lui ravissant sans pitié. « De tous les malheureux, dit-il, je suis celui qui a la plus grande douleur et souffre grief tourment. C'est pourquoi je voudrais mourir, et il me serait agréable celui qui me tuerait, puisque je suis si désespéré... Je ne puis qu'abandonner toute joie et je prends désormais congé du chant, car les plaintes, les pleurs et maints soupirs du cœur m'ont mis pour elle dans un angoissant martyre. »

Des Italiens, Lanfranco Cigala (1) et Bonifazio Calvo (2) expriment aussi en provençal leurs douloureux regrets. Mais tous, provençaux d'origine ou d'emprunt, manifestent leur douleur brièvement et avec violence. C'est la même apostrophe à la cruelle, à la traîtesse Mort, la même renonciation à toute joie future, la même révolte contre toute idée de consolation. Tous annoncent le caractère de céleste apothéose que prendra ce nouveau genre de poésie avec les poètes du *dolce stil nuovo* et surtout avec Dante et Pétrarque. Ils se représentent déjà leur dame au Paradis, couronnée parmi les Vierges et louée par les Anges. C'est la même scène qui succède, dans la *Vita Nuova* (3), aux visions terribles dont Dante est assailli près du lit où Béatrice vient d'expirer. Un songe la lui fait voir enlevée du Ciel par un chœur d'Anges qui chantent Hosanna et fêtent son retour. Presque aussi chrétienne est la deuxième partie du *Canzoniere* de Pétrarque. Jamais poète n'a élevé de monument plus vaste à la mémoire de sa dame. Non seulement il la place « au milieu des anges, prenant son essor aux pieds de son Seigneur » (Son. 299), mais il la suit dans sa nouvelle destinée et s'entretient avec elle. C'est une communion idéale, une sorte de prélude à l'éternelle réunion en laquelle il espère fermement. Après le désespoir qu'exprime la première partie, sa pensée plane au-dessus du monde comme rassérénée.

Auzias March procède des troubadours, dans ses chansons amoureuses, et, moins essentiellement, des poètes italiens. Ils sont aussi ses maîtres, les uns et les autres, en ce qui concerne les chanson funèbres. Mais, s'il leur en a pris l'idée, il lui

(1) Appel, *Prov. Ined.*, p. 183.
(2) Rayn., *Choix*, III, 446.
(3) § XXIII, éd. H. Cochin, p. 94.

était impossible de les suivre dans les mêmes régions éthérées. La passion que lui avait inspirée sa dame n'avait sans doute pas été toujours assez pure pour qu'il jugeât bienséant de la béatifier et de lui ouvrir lui-même les portes du Paradis. Les chansons de Mort prennent donc avec lui un caractère nouveau qu'il importe de mettre en lumière.

II

Auzias March ne nous donne que peu de détails sur la mort de sa maîtresse. Rien ne nous faisait pressentir un tel malheur. Tandis que Pétrarque nous montre la mort planant sur la tête de Laure et exprime en de beaux vers ses mortelles angoisses, bien avant qu'elle ne succombe, notre poète semble avoir été surpris. « Ces mains, dit-il (les mains des Parques), qui jamais ne pardonnèrent, ont déjà rompu le fil qui retenait votre vie ; vous êtes sortie de ce monde au moment que les Destins avaient secrètement fixé »,

> Segons los Fats en secret ordonaren.
>
> (XCII, 4).

Sur ses derniers instants, à peine une ou deux indications. Il se reproche de ne pas être mort avec elle, de ne pas s'être tué lorsqu'il la vit approcher de la mort et qu'elle s'écria en pleurant : « Ne m'abandonnez pas, souffrez de ma souffrance ! »

> Enquer està que vida no finí,
> com prop la mort yo la viu acostar,
> dient, plorant : No vullau mi lexar ;
> hajau dolor de la dolor de mi !
>
> (XCVII, 17-20).

« Quand, ajoute-t-il, je vis son esprit s'éloigner de son corps et que je lui donnai un dernier et froid baiser,

> e li doní lo derrer besar fret,
>
> (XCV, 46).

je reconnus par moi-même qu'Amour n'a pas le droit de me faire assister à ce spectacle sans me briser le cœur. »

Ce dernier baiser, unique marque de tendresse dont il soit resté trace dans son œuvre, prouve bien que son affection admettait quelques faveurs matérielles. Dans son désespoir, il ne saurait rien nous cacher.

Sa douleur ne comporte pas cependant de grands éclats. L'esprit y tient plus de place que le cœur. Il souffre, mais sans cesser de s'analyser froidement. Il craint même de ne pas s'abandonner assez à la souffrance, accusant son cœur charnel d'être plus dur que l'acier, puisqu'il reste encore en vie après leur séparation :

Mon cor de carn es pus fort que l'acer,
puys ell es viu y entre nos es depart !
(XCV, 43-44).

Le présent et l'avenir n'ont pour lui aucun charme. Il ne lui reste plus que le passé :

De mos tres temps me resta lo que fon...
(XCV, 36).

Mais cette évocation du bonheur d'autrefois se borne à peu de chose. Deux ou trois traits imprécis lui suffisent pour un thème que d'autres poètes ont développé avec tant d'abondance.

Tout ce qu'il voit, tout ce qu'il sent lui rappelle sa bien-aimée :

Tot quant yo veig e sent dolor me torna,
dant-me recort de vos qui tant amava...
(XCII, 5-6).

Le moindre objet lui ayant appartenu réveille sa douleur :

Si res yo veig d'ella, dolor me dóna,
e, si 'n defuig, par que d'ella m'aparte.
(XCIV, 89-90).

Mais aucune image concrète, aucun fait particulier n'est

placé sous nos regards. Ce sont des cadres vides, des catégories scolastiques que chacun de nous peut remplir à sa guise :

> Lo temps e loch ab lo dit la m senyalen
> segons en ells delits o dolors foren,
> e són-ne tals que la m demostren trista,
> altres, e molts, mostrants aquell' alegra ;
> e pas dolor com jamés li fiu greuge,
> e volgr' aço ab la mia sanch rembre !
>
> (XCIV, 91-96).

Quels sont ces événements et ces lieux qui lui rappellent ainsi les joies et les tristesses de son amante ? Dans quelles circonstances lui a-t-il fait de la peine ? Le poète catalan se refuse à satisfaire notre curiosité.

Avec quel luxe de détails, qui en font presque un poète romantique, Pétrarque nous fait, au contraire, parcourir les rues d'Avignon où il rencontrait autrefois sa bien-aimée, les promenades où Laure le saluait affectueusement, les bords du Rhône où elle se baignait (1) ! A Vaucluse, tout est plein de son souvenir. Les rochers, les arbres, les sources, les grottes lui montrent partout la jeune femme sous la forme d'une nymphe ou d'une divinité. Les rossignols semblent pleurer avec lui celle qu'il pleure (2). Et cependant la nature est, en réalité, indifférente à sa douleur. Le Printemps renaît, les arbres s'épanouissent. « L'air, l'eau et la terre sont pleins d'amour ; tout être animé se reprend à aimer. Mais pour moi, hélas ! reviennent les soupirs les plus graves que tire du fond de mon cœur celle qui en emporta les clefs au Ciel ! Et les chants des oiselets, et les plaines qui fleurissent, et la suave démarche des belles et honnêtes dames, tout cela n'est qu'un désert peuplé de bêtes cruelles et sauvages ! » (Son. 269).

C'est après avoir lu ces poésies vivantes et imagées qu'on peut convenir, avec J. M. Quadrado, qu'Auzias March n'a pas imité Pétrarque au sens propre du mot. Il est vrai que le même critique a prétendu le comparer à Lamartine. Qu'on relise le *Lac* et l'on verra que si le chantre de Graziella rivalise avec

(1) Voy. A. Mézières, *Pétrarque*, p. 132-134.
(2) Son. 270.

celui de Laure, il n'y a presque rien de commun entre les strophes où le poète français, associant la nature à sa tristesse, se plaint de l'éternelle fugacité de toutes choses, et les couplets le plus souvent abstraits et raisonneurs du poète catalan.

Ici encore Auzias March se rapproche plutôt de Dante que de Pétrarque. Mais les incidents sont encore moins nombreux dans ses *Cançons de Mort* que dans la *Vita nuova*. Ce qui les remplit, c'est la peinture d'une douleur intérieure qui se concentre pour ainsi dire en elle-même pour mieux se contempler. Le souvenir même des vertus de sa dame ne le préoccupe pas. Elle morte, rien ici-bas ne saurait plus mériter son attention :

En ella fon complit lo meu deport ;
ella finint, lo món per mi feneix...

(XCV, 59-60).

Ce qu'il regrette, c'est l'amitié qui le liait à elle :

Ma fort dolor no basta fer voler
que l'amistat fos estada no res,
ans so content d'aquella que fos més,
si bé tristor per aquella sofer...

(XCIII, 21-24).

Ce qu'il pleure, c'est l'âme-sœur sans laquelle il ne peut apprécier aucun bien, ni goûter aucun plaisir :

No preu los béns que yo sol posseesca,
car plaent res home sol no pratica.

(XCII, 151-152).

O mort, s'écrie-t-il enfin, tu es l'ennemi mortel de l'amour, puisque tu sépares les cœurs unis :

Tu est d'amor son enemich mortal,
fahent partir los coratges units !

(XCV, 69-70).

III

La perte de son amie est pour notre poète-philosophe un nouveau prétexte à scruter les mobiles de l'amour qu'il lui

avait voué. Avec Auzias March, tout finit par des chansons, mais elles sont philosophiques.

Nul poète, on s'en souvient, n'a célébré avec plus de persévérance les douleurs agréables de l'amour. La mort est comme l'amour. Les souffrances qu'elle cause offrent en elles-mêmes un charme pénétrant qui en est une première consolation. Il y a du plaisir au fond de la tristesse, et c'est pourquoi elle ne disparaît pas promptement. « Dans ma douleur, dit le poète dès le début de sa première poésie funèbre, si l'on cherchait avec soin, on trouverait qu'il s'y insinue du plaisir,

Se trobarà que delit s'i contorna.

«Elle durera donc, puisqu'elle a un soutien, car sans plaisir, il n'est pas, à mon avis, de douleur supportable » (XCII, 7-10).

C'est un thème qu'il développe encore plus longuement dans la pièce suivante où il lui consacre jusqu'à six huitains consécutifs (XCIII, 49-96). Le bien qui se cache sous son mal est précisément le souvenir de leur amitié (v. 21-24). C'est le seul bien qui lui reste, « puisque (par la mort de son amante) tous ses sens ont perdu leur satisfaction » (v. 56).

« Si jamais deuil fut compatible avec la raison, ce sera, ajoute-t-il, celui qui m'afflige en ce moment. Le plaisir mêlé de saveur aigre que j'y prends est tel que je n'ai point le courage de désirer un autre bien. Jamais rire ne me plut comme ces pleurs :

Riure jamés no m plach tant com est plor.

Rien ne me paraît aussi doux que ces larmes » (XCIII, 65-70).

Ce plaisir, il l'éprouve chaque fois qu'il revoit par la pensée les différents événements de la vie de sa dame. Plaisir imaginaire, songe « qui n'est que fumée à côté du mal qu'est leur séparation » ! Mais qu'importe ? « Il est heureux quand il dort, et malheureux lorsqu'il veille » (v. 88).

Ailleurs enfin le poète revient sur ce contraste, sur cette apparente antinomie d'une affliction dans laquelle peut s'enfermer une secrète douceur, et conclut en nous livrant cette fois toute sa pensée : « Un léger plaisir est ressenti en même temps que ma douleur. Oui, j'éprouve une joie, quand mon

cœur souffre, en songeant pour qui et d'où me vient ma douleur »,

> **Pensant per qui ne d'on ma dolor vé...**
>
> (XCV, 25-27).

C'est précisément la même explication qu'Aristote a donnée du plaisir qui se glisse dans la tristesse et dans les larmes. « Dans le deuil et les lamentations, dit-il (1), il y a encore un certain plaisir. Le chagrin vient de la séparation, mais on trouve du charme à se souvenir de l'ami perdu, à le voir en quelque façon, à se rappeler ses actions et toute sa personne. »

Un autre motif de consolation, plus efficace peut-être, est la survivance en lui, après la mort de sa dame, de l'amour désintéressé qu'il éprouvait pour elle.

De son vivant il s'y mêlait des désirs sensuels qui en ternissaient l'éclat. Sa mort l'a épuré, et le poète, reprenant une image que les troubadours avaient déjà fournie à Pétrarque, le compare à l'or fin que le feu a purifié de tout alliage :

> **Axí com l'or, quant de la mena l traen,**
> **està mesclat de altres metals sutzeus,**
> **e, mès al foch, en fum s'en vá la liga,**
> **lexant l'or pur, no podent se corrompre,**
> **axí la Mort mon voler gros termena...**
> **L'honest voler en mi roman sens mescla.**
>
> (XCIV, 25-32 (2).

Le grain, dit-il encore, n'est plus avec la paille :

> **... lo gra no's ab la palla.**
>
> (XCII, 222).

Ces éléments impurs sont les deux autres amours, l'amour mixte et l'amour charnel.

(1) Καὶ ἐν τοῖς πένθεσί καὶ θρήνοις ἐγγίνεταί τις ἡδονή· Ἡ μὲν γὰρ λύπη ἐπὶ τῷ μὴ ὑπάρχειν, ἡδονὴ δ'ἐν τῷ μεμνῆσθαι καὶ ὁρᾶν πως εκεῖνον, καὶ ἃ ἔπραττε, καὶ οἷος ἦν (*Rhét.* I, 11-12).

(2) Cf. XCII, 183-185.

Celui-ci, qui n'a son principe que dans le corps, ne saurait tarder à périr, puisque, sa dame morte, il n'a plus rien à désirer :

Aquell voler qu'en ma carn sola s causa,
si no es mort, no tardarà que muyra...

(XCII, 41-42).

Plus de saint, plus de fête, dit-il assez plaisamment :

Fallint lo sant, defall la sua festa...

(XCII, 214).

Il n'a plus désormais à redouter les révoltes de la chair (XCIV, 118) pour le corps de sa dame qu'il déclare « avoir tant aimé » (XCVI, 10), reconnaissant par là quel attrait physique sa beauté avait exercé sur lui.

L'autre amour, qui dérive de l'âme et du corps, se maintiendra plus longtemps, puisqu'il touche à l'esprit fait pour l'éternité :

L'altre, per qui dol continuu m'abuyra,
si m defalleix, no serà sens gran causa.
Ell pot ser dit voler concupiscible,
e sol durar, puys molt de l'arma toca,
mas fall per temps, car virtut no invoca...

(XCII, 43-47).

Quant à l'amour honnête et vertueux, il ne saurait disparaître d'un « cœur noble », à la mort de l'aimée :

En cor gentil amor per mort no passa.

(XCII, 11).

Puisque son âme est immortelle et qu'elle est l'unique objet de son affection, nul ne pourra s'étonner qu'il continue à la chérir et à y trouver un encouragement :

D'aquest' amor am aquella qu'es morta
e tement am tot quant es de aquella.
L'esperit viu. Donchs, quina maravella
que am aquell' e res tant no m conforta !

(XCII, 185-188).

D'où vient donc que le poète ne cesse de se lamenter, alors que la mort de sa dame lui a révélé la pureté et la constance de son affection ? Ce ne sont que plaintes analogues à celles qu'il faisait entendre dans ses poésies amoureuses. La Mort lui arrache les mêmes cris que l'Amour. « D'aucuns ont dit que la mort est amère. Ils peuvent l'affirmer ceux qui en goûtent la saveur et qui perçoivent par eux-mêmes ou par autrui combien puissante et longue est sa douleur. Je ne la crains pas pour moi, mais je l'ai redoutée pour autrui. Puisqu'elle fut cruelle, qu'elle n'ait plus pitié de moi ! Qui est à terre n'a point peur de tomber plus bas. A espérer, j'ai perdu l'espérance. O séparation douloureuse, perdurable, qui me fait souffrir autant que le diable » (XCII, 141-150).

C'est cette séparation, c'est la rupture de l'amitié qui l'afflige. Là est, encore une fois, la vraie cause de sa douleur :

Quant ymagin les voluntats unides
y el conversar separats per a sempre,
pensar no pusch ma dolor haja tempre.
Mes passions no trob gens aflaquides,
e, si per temps elles passar havien,
vengut es temps que començar devien.

(XCII, 115-120).

Il est ballotté de la douleur mêlée de joie qu'il décrivait tout à l'heure à cette douleur profonde, et, ses pensées, nous dit-il dans une de ses plus belles comparaisons, s'élèvent et s'abaissent tour à tour comme les nuages sous la poussée du vent :

Mes voluntats mos pensaments aporten
avall y amunt, si com los nuvols l'ayre.

(XCII, 121-122).

Est-ce que la mort, après avoir séparé les corps, empêcherait les âmes de s'unir ?

Comme un archer qui, d'un seul coup, a tué deux oiseaux et blessé un troisième, la mort l'a atteint dans ses trois biens. Deux sont déjà morts : l'*utile* et l'*agréable* ; le troisième, l'*hon-*

nête, est à demi-mort. C'en serait fait de lui si le Ciel ne venait à son aide :

> **E, si l'honest perdés del Cel recós,**
> **mos darrers jorns serien ja fenits...**
>
> (XCIII, 47-48).

Il n'est pas possible que la mort mette fin à leur sympathie, à leur bienveillance réciproque. Leurs âmes faites l'une pour l'autre doivent se réunir avec le secours d'en haut.

IV

L'amour d'Auzias March a survécu à sa dame, plus nettement chaste qu'auparavant, exempt désormais de tout élément impur.

Jusque-là notre poète reste fidèle à la tradition des troubadours et des poètes italiens. Mais voici où il se sépare d'eux pour tirer de sa conception de l'amour-amitié une conséquence tout à fait imprévue.

Aimer une femme d'amour pur, surtout quand elle n'est plus là, c'est chose dont ses prédécesseurs s'étaient contentés. Mais un amour auquel l'aimée ne répond pas par un amour égal n'est pas possible. Aristote l'a dit : l'amitié vertueuse implique une bienveillance réciproque et réciproquement connue. Voici, dès lors, la difficulté qu'imagine notre poète. Il lui était facile, du vivant de sa dame, de savoir si elle partageait son amour. Que faire, maintenant qu'elle est morte ? Qui le renseignera sur ses dispositions d'outre-tombe ? Son amie l'aime-t-elle encore, et, s'il en est ainsi, comment réaliseront-ils la vie commune d'où dépend l'existence même de leur affection ?

Cruelle énigme, bien digne de tenter un esprit amoureux de subtiles pensées !

Il est vrai que nous devons faire remonter à Aristote encore l'idée première de ce curieux problème de télépathie amoureuse. On sait, en effet, qu'il se demande, dans son *Ethique à*

Nicomaque, si les morts participent aux joies et aux douleurs des vivants, comme ils l'ont fait pendant leur vie. « Prétendre, dit-il (1), que le sort de nos enfants et de nos amis ne nous intéresse en aucune façon (après notre mort) serait une assertion trop déplaisante et trop contraire aux opinions reçues », et il recherche quelle influence peuvent avoir sur la félicité de l'homme, après sa mort, les destinées de ses descendants et de ses amis. Comme il n'admet pas l'immortalité personnelle, il conclut au doute sur ce point. Mais Auzias March, qui lui prêtait probablement, avec saint Thomas (2) et d'autres interprètes, la croyance à la survivance de l'âme après la dissolution du corps, ne pouvait que trancher ce doute dans le sens de la possibilité pour les amis de rester fidèles l'un à l'autre et de communiquer malgré la mort.

Cette espérance est la seule raison qu'il a de vivre. « S'il pouvait supposer, dit-il, que leur amour a pris fin et s'il perdait l'espérance de regarder, lui vivant, dans l'au-delà (car l'amitié exige la présence, la confrontation, la conversation *(conversar)*), rien ne retiendrait son âme dans son corps » ;

> Si 'n nostr 'amor pens esser fí venguda
> e dellà pert esperança de veure,
> sinó que tost vinch en aço descreure,
> l'arma'n lo cors no fora retenguda...
>
> (XCII, 231-234).

Mais que ne meurt-il tout de suite ? Ne serait-ce pas le meilleur moyen de se réunir à son aimée et de connaître ses intentions ?

— Sans doute, répond en somme Auzias March. Mais où la rejoindre ? Au Paradis ? Au Purgatoire ? Ou en Enfer ? Il me faut attendre pour mourir que je sache où elle est. « Quoique les morts ne reviennent point en ce monde, j'aurai de ses nouvelles avant de mourir. Cela s'est déjà fait. Ce n'est donc point

(1) *Eth. Nic.*, I, 11, 1101 *a*, 21. — C'est donc à tort que M. Dugas, *op. cit.*, p. 380, fait un grief à Aristote de ne pas se demander « si l'amitié doit survivre à la mort ». Saint Thomas admet à son tour (*S. Th.*, I-II, 4, 8) que les amis auront plaisir à se retrouver dans la béatitude céleste et qu'ils en jouiront ensemble.

(2) Jourdain, *Philo. de Saint Thomas*, I, p. 304.

grande merveille si, dans cet espoir, mes sentiments attendent (pour se manifester) » (XCII, 235-238).

Estat es ja! « Cela s'est déjà fait ! » Il est probable que le poète fait ici une nouvelle allusion à la *Divine Comédie.* Il veut communiquer avec sa dame après sa mort, comme Dante a pu le faire avec Béatrice.

Il s'adresse d'abord à Dieu. « Pitié, mon Dieu ! Mais je ne sais de quoi te prier, sinon de m'accueillir où est ma dame. Ne tarde guère à me vouloir dans l'autre monde *(dellà),* puisque mon esprit se replie vers l'endroit où est le sien. Quant à mon corps, avant que je finisse ma vie, je veux qu'il gise étroitement enlacé au sien. Amour les a frappés d'une incurable blessure ; la Mort les a séparés : il est juste qu'elle les réunisse. Ainsi, au jour du Jugement, quand nous prendrons chair et os, nous nous partagerons pêle-mêle nos corps » (XCII, 241-250).

Dieu n'a pas exaucé son désir. Quel être surnaturel lui dira la vérité sur le sort de son amie ? Où la rencontrera-t-il ? Sera-ce dans un lieu de souffrance ou de joie ? Et, s'ils n'étaient pas réunis, ce serait pour eux la perpétuelle séparation ! (XCIII, 1-8). Puisque Dieu ne veut point accéder à sa prière, il invoque maintenant la Vierge, celle qu'avec plusieurs troubadours (1) et Pétrarque (2) il appelle la mère et la fille de Dieu, et la supplie de laisser l'âme de son amie revenir ici-bas pour qu'elle lui fasse connaître son séjour :

A Tu, qui est mare y filla de Deu,
suplique molt, puys ell no m vol ohir,
qu'en aquest món s'arma pusca venir,
per que m'avis hon es l'estatge seu.

(XCIII, 97-100).

Son seul souhait est que Dieu la place au Ciel, au milieu des Saints (XCIV, 128 ; XCII, 239), et, si elle est au Purgatoire pour quelques fautes non réparées, que ses péchés à lui ne l'empêchent pas d'entrer au Paradis ! (XCIV, 129-132).

La Vierge Marie reste sourde à ses deux requêtes. Ses angoisses augmentent. Il n'a plus désormais qu'à évoquer l'âme

(1) Cf. J. Anglade, *op. cit.*, p. 288.
(2) Canz. 29, str. 4, v. 8.

même de son amie. Qu'elle obtienne de Dieu la faveur de retourner sur la terre pour lui dire au milieu de quels esprits elle vit (XCV, 29-32). — « O toi, esprit, s'écrie-t-il, si mes bonnes actions peuvent te servir, je donnerai mon sang pour ta joie infinie. Viens à moi de jour ou de nuit, et fais-moi savoir s'il faut prier pour toi » (XCV, 73-76).

Un nouveau doute le torture. Serait-elle en Enfer ? « La grande douleur, que nulle langue ne saurait exprimer, de l'homme qui se voit mort et ne sait où il ira ! Il ignore si son Dieu le voudra auprès de lui ou s'il l'ensevelira dans l'Enfer ! Semblable est le tourment que ressent mon esprit ne sachant pas ce que Dieu a ordonné de vous, car votre malheur ou votre bonheur sera aussi le mien. Quoi qu'il vous arrive, j'en subirai le contre-coup » (XCVI, 1-8).

Mais à quoi bon implorer Dieu pour son amie ? Son avenir est dès maintenant fixé. « Si elle est au Ciel, c'est un bonheur inexprimable ; si en enfer, ma prière est inutile :

> Si es al Cel, no s pot lo bé 'spremir ;
> si en Infern, enfoll es mon pregar !...

« Que Dieu, en ce cas, anéantisse mon esprit ; que mon être retourne au néant, surtout si c'est par ma faute qu'elle se trouve en pareil lieu » (XCVI, 19-23).

Ses appels réitérés étant restés vains, il se résigne, d'une part, à ignorer où est sa bien-aimée, et, d'autre part, bien qu'on doive l'accuser de peu d'amour, à conserver la vie par crainte de l'Enfer. « Les Saints eux-mêmes n'ont-ils pas eu peur de mourir ? »

> Qui es lo sant qui de mort no duptà ?

Il continuera donc à verser des larmes en se rappelant la vie et la mort de sa dame et vivra éloigné de ses semblables, en véritable reclus (XCVII, 49-50, 59-60).

Combien nous sommes loin de l'espoir, ou, mieux encore, de la certitude qui anime les devanciers d'Auzias March dans le genre de la chanson de deuil ! Pour eux, la chère morte habite les régions célestes. « Belle dame, dit Pétrarque, le dernier

d'entre eux, tu as dormi un court sommeil. Maintenant tu t'es réveillée parmi les esprits élus, là où l'âme s'unit à son Créateur » (Son. 283). Béatrice et Laure réapparaissent à leurs amants, se félicitent d'avoir conquis le bonheur éternel et leur font entrevoir les radieuses perspectives du Paradis.

De telles espérances ne pouvaient avoir leur origine que dans le sentiment de la nature spirituelle, immatérielle, de leur amour. Comment auraient-ils pu songer à retrouver leur maîtresse dans le Ciel, s'ils ne l'avaient respectée ici-bas et si leur union n'était pas restée honnête et pure ?

Avec Auzias March, la femme a perdu quelque peu de son caractère angélique. A la suite d'Aristote et de saint Thomas, le poète met en elle, comme dans l'homme, toutes les passions qui dérivent de l'étroite union de l'âme et du corps dans la vie présente. Il lui reproche son inconstance, son incapacité de s'élever jusqu'aux sublimités de l'amour pur. Il l'accuse parfois d'exercer sur lui une influence pernicieuse, de lui inspirer des sentiments blâmables, de l'entraîner même à des actes déshonnêtes. Ainsi s'expliquent les doutes qui l'obsèdent sur le salut de sa maîtresse et ses regrets d'avoir pu contribuer à sa damnation.

La mort de sa dame inspire donc à Auzias March une nuance de douleur qu'aucun poète ne semble avoir exprimée avant lui. Dante et Pétrarque se consolent à la pensée de la béatitude que goûte leur bien-aimée et ont foi dans leur réunion future au sein de l'éternelle félicité. Auzias March désespère de continuer dans l'au delà l'amitié, l'œuvre de perfectionnement mutuel qu'il avait commencée ici-bas. Malheureusement sa douleur se répand en analyses trop souvent sèches et prosaïques. Elle nous laisse froids, quelques efforts qu'elle fasse pour nous apitoyer. C'est une conception intellectuelle plus qu'un sentiment. Il pleure sa maîtresse morte comme il l'a aimée vivante, en philosophe et en penseur plus encore qu'en poète véritablement amoureux ou attristé.

CHAPITRE VIII

LES POÉSIES MORALES ET RELIGIEUSES

Privé de la contemplation de l'être aimé, averti aussi par les premières atteintes de la vieillesse, Auzias March cherche dans la poésie morale et religieuse une consolation et une préparation à la mort. C'était d'ailleurs un usage fréquent parmi les troubadours. Beaucoup avaient célébré Dieu et la Vierge à la fin de leur vie. L'amour qu'ils chantaient n'était-il pas une vertu, une dévotion mystique qui devait les amener insensiblement aux genres poétiques les plus graves ? Il est vrai que, dès la première période de son activité littéraire, Auzias March avait composé des sirventés moraux semblables à ceux de son père, et, surtout, de Jacme March, et que, plus tard, quand sa Muse aura pris un ton plus sentencieux et plus philosophique, le sentiment de l'amour, encore mal éteint, jettera quelques nouvelles flammes (1). Mais il n'en est pas moins certain que les œuvres de sa vieillesse, presque toutes celles qui, dans les manuscrits, suivent ses Chansons de Mort, révèlent un goût plus prononcé pour la philosophie morale et parfois même un besoin de prédication nettement caractérisé.

La tendance à moraliser règne partout à son époque, même chez les poètes. En Catalogne, comme en Castille, parmi les poètes de la cour de Juan II, l'amour cède souvent le pas à la morale, à la politique et même à la théologie. Les sujets moraux sont puisés indifféremment aux sources chrétiennes ou profanes. De toutes parts ce ne sont que méditations sur la caducité des faux biens, la fragilité de la vie, le mépris des richesses, l'inconstance de la fortune. Sénèque est devenu pro-

(1) Voir ce qu'il dit lui-même de ces retours à sa première manière, CII, 37-40, CIX, 17, CXI, 42.

phète en son pays. Il inspire plusieurs poètes du *Cancionero de Baena* (1) et le marquis de Santillana (2), avant même qu'il ne soit traduit, à la demande du roi Juan II de Castille, par l'évêque de Burgos, Alonso de Cartagena (3). En Catalogne circulent depuis longtemps, comme nous l'avons vu, (4) les versions de ses ouvrages authentiques ou apocryphes. Le roi Alphonse V *le Magnanime* se plaît à lire les Lettres à Lucilius. Mais Aristote dispute à Sénèque la suprématie intellectuelle au delà des Pyrénées. La version latine de l'*Ethique à Nicomaque,* de la *Politique* et de l'*Economique* par Leonardo Bruni d'Arezzo, y obtient un grand succès malgré les critiques d'Alonso de Cartagena, qui semble préférer à l'interprète italien l'anglais Robert de Lincoln (5). Fray Diego de Belmonte met aussitôt en castillan cette nouvelle traduction (6). Le *Libro de Casso é Fortuna* de fray Lope de Barrientos (7) traite, d'après la scolastique péripatéticienne, la question du libre arbitre. Au moment même où Auzias March écrit ses chansons d'amour, l'archiprêtre de Talavera, Alfonso Martínez de Toledo « réprouve » en prose, comme l'avait fait en vers l'archiprêtre de Hita, « l'amour mondain » et les excès du « fol amour » (8). Alfonso de Madrigal, évêque d'Avila, écrit son *Tractado del Amor é del Amiçiçia* et prouve ailleurs que l'amour est nécessaire à l'homme, *como al ome es nescesario amar* (9). On va même jusqu'à mettre en vers castillans les ouvrages d'Aristote (10).

(1). F. Pérez de Guzmán s'écriait, à propos de son ami, l'évêque de Burgos : « Il est mort ce nouveau Sénèque dont j'étais le Lucile ! » (Gallardo, *Ensayo*, II, 252).

(2) Voir, notamment, le *Diálogo de Bias contra Fortuna.*

(3) Schiff, *op. cit.*, p. 126.

(4) Voir ci-dessus, p. 190. Cf. Schiff, *op. cit.*, p. 125.

(5) C'est du moins ce qu'il est possible d'inférer des *Memorias de la real Academia de la Historia*, Madrid, 1821, t. VI, p. 467, notes 13, 14, 15. « Allí se vé que la ocasion de la disputa fué haber tomado D. Alonso la defensa de otra version anterior de las Eticas hecha por un inglés... »

(6) *Ibid.*, Notes, 16, 17.

(7) Amador de los Ríos, *op. cit.*, VI, p. 286-287.

(8) Amador de los Ríos, *op. cit.*, VI, p. 277.

(9) *Ibid.*, p. 293. — Le dernier ouvrage a été publié par A. Paz y Mélia dans ses *Opúsculos literarios de los siglos XIV á XVI.*

(10) On lit, dans l'inventaire de la bibliothèque du Prince de Viane (Bofa-

Tous les écrivains, prosateurs et poètes, se préoccupent de concilier la morale païenne avec les principes de la morale chrétienne, Aristote et Sénèque avec les Pères de l'Eglise, et surtout avec saint Thomas que Santillana place à côté de saint Augustin (1). C'est le désir de faire servir les maximes de la sagesse antique à l'éducation morale de ses contemporains qui pousse le prince de Viane, non seulement à traduire une seconde fois en castillan l'*Ethique* d'Aristote, d'après la version de Léonard, mais aussi à demander à « tous les vaillants lettrés d'Espagne » qu'ils composent un livre de morale où les théories grecques seraient mises d'accord avec les vérités de la religion chrétienne (2). Ce projet d'adaptation d'Aristote au Christianisme n'annonce pas encore, comme on l'a dit (3), l'esprit de la Renaissance. Il consiste simplement à vulgariser l'œuvre de saint Thomas, que connaissait tout particulièrement D. Carlos d'Aragon, et à mettre à la portée de tous un catéchisme de morale individuelle et sociale, en langue vulgaire. Quoique la lettre du prince n'ait été envoyée qu'après son décès (1461) par son secrétaire et ami, Fernando de Bolea, il est possible que ses intentions aient été connues de son entourage longtemps auparavant. Il serait donc permis de croire qu'Auzias March, lié avec lui, comme on l'a toujours prétendu, non sans de fortes présomptions, a écrit sur ses instances, sinon tous ses poèmes moraux didactiques, tout au moins les deux derniers, qui ont l'allure des *ensenhamens* de la Provence (4), et sont une exposition plus populaire de la morale d'Aristote subordonnée à la religion et à la foi.

On peut donc distinguer dans ses dix-sept œuvres morales, d'une part, les sirventés proprement dits, composés presque tous dans la première période de sa vie littéraire et où sont traités différents lieux communs de la morale de son temps (5),

RULL, *Doc. inéd. del Arch. de Aragón*, XXVI, p. 260) : *Item un libre de Philosophia de Aristotil en metros*. Cf. *Catalogue de la Bib. de M. Ricardo Heredia*, t. II, 1892, Paris, in-8, p. 151, nº 1880.

(1) *Obras del Marqués*, p. 302.

(2) Voir plus haut, p. 287.

(3) DESDEVISES DU DEZERT, *op. cit.*, p. 416.

(4) CXXVII, CXXVIII.

(5) XXX, XXXI, XXXII, XLI, LVII, LXXXII, CIV, CVII, CXII, CXIV, CXXI.

et, d'autre part, les poésies philosophiques, à caractère nettement didactique, qui marquèrent la fin de sa carrière et dont quelques-unes, en particulier celle qui commence par *Lo tot es poch ço per que treballam,* sont de véritables dissertations (1).

Mais, comme on trouve dans les unes et les autres des idées communes et les mêmes inspirations, nous en ferons l'objet d'une étude unique où seront indiqués tout d'abord les principes généraux de la Morale, suivant Auzias March, sa doctrine de la fin dernière de l'homme, puis nous jetterons un coup d'œil sur les vertus et les vices contre lesquels il a mis en garde les hommes, enfin nous aborderons sa théorie de la grâce et des vertus surnaturelles d'après la pièce *Puys que sens tu* (CV), et les différents thèmes religieux ou « spirituels » qu'il a effleurés plutôt que développés dans d'autres poèmes.

I

La morale est pour Auzias March, comme pour Aristote, la recherche du bonheur (*benavirança,* C, 206, *felicitat,* CXII, 57) ou du souverain bien. Mais il y a deux sortes de biens pour un chrétien tel que lui, le bien terrestre, propre à la vie présente, et le bien céleste. Quoique l'un et l'autre le préoccupent, il s'attache plus volontiers à nous montrer quel doit être ici-bas le but de nos efforts.

Quel est le bien de l'homme, *lo bé de l'hom,* se demande-t-il en divisant son sujet, comme pour un traité ou un sermon, dès le début de la pièce *Lo tot es poch* :

> d'aço deu esser dit
> que es lo bé per vera openió ;

et il ajoute avec soin qu'il ne parlera que du bonheur humain,

(1) CIII, CIV, CVI (*Lo tot es poch*), CXIII, CXXVII, CXXVIII.

laissant à la Théologie le soin de déterminer en quoi consistera la béatitude dans l'autre vie :

> tant quant hom sent ab anima e cos
> e tant quant sent ab lo cors solament;
> e tant quant sent ab mer enteniment
> del bé celest, d'aquell yo res no pos...
>
> (CVI, 85-88).

Tout le monde désire le bonheur, mais la plus grande divergence se manifeste dans les opinions quand il s'agit de le définir.

Auzias March passe en revue dans maintes pièces, non sans quelque désordre au moins apparent et avec des répétitions qui en rendent la lecture parfois pénible, les principales fins que les hommes recherchent et où ils placent à tort le bien suprême. Il examine ensuite les théories morales des savants, procédant en somme, au moins dans une pièce, suivant la méthode particulière à Aristote.

Il fait d'abord entre les plaisirs une distinction plus simple que celle d'Epicure (1) entre les désirs. Il y a deux sortes de plaisirs : les uns sont naturels et nécessaires et servent à la conservation de l'espèce comme le manger et le boire auxquels il fait de simples allusions et l'instinct de reproduction (CVI, 338. CXXVIII, 435), les autres sont imaginaires et ne reposent que sur l'opinion. Ce sont les richesses, les honneurs et la gloire :

> Diversitats de delit en l'hom són.
> [H]a n'i alguns necessariament ;
> naturals són, la specia sostinent ;
> altres, que m pens que natura no ls dón,
> mas són per hom d'openió'stimats,
> los quals per sí no han nulla valor...
>
> (CVI, 17-22).

Les richesses et les honneurs ne sont pas recherchés pour eux-mêmes. L'argent n'est aimé que pour l'estime *(estima)* qu'on lui accorde (CVI, 24) (2). Il plaint les avares, jeunes gens ou vieillards, qui meurent pour amasser de l'argent et perdent

(1) Diog. Laert., X, 149.
(2) *Eth. Nic.*, I, 3, 1096 *a*, 5 ; 5, 1097 *a*, 27.

ainsi les plaisirs que leur offre la vie (CVI, 35-36, 390). L'amour des richesses pousse même au vol, dit Auzias March,

> a riques gents serveix la roberia (1),
>
> (C, 102),

aux pires violences, avait déjà dit Aristote (2).

Dans une autre pièce (CIII) il a développé quelques lieux communs d'inspiration stoïcienne sur le même sujet et montré que les richesses ne font ni le bonheur, ni le souverain bien *(lo major delit,* CIII, 5, *lo gran delit,* CIII, 58). « Les ermines et les martres, y dit-il, ne garantissent pas plus contre le froid que la peau de renard ou d'agneau. Il n'est point nécessaire de revêtir en été du tercenil (3), et, pour dormir, il n'est aucunement besoin d'un lit d'une mollesse extrême. Nous obtenons vite et à peu de frais tout ce qui nous est indispensable, mais c'est le désir qui renchérit les choses » (CIII, 17-22).

L'honneur n'est pas non plus la fin dernière que l'homme puisse se proposer. Tant vaut l'homme qui honore, tant vaut l'honneur, répète Auzias March après Aristote, dans un passage où l'on sent encore l'influence directe de l'*Ethique à Nicomaque* (4). « Le bon honneur, dit-il, ne satisfait pas l'homme de bien ; c'est de son acte qu'il se réjouit, non de l'honneur que lui valent les génuflexions d'autrui. Si l'honneur est un bien, c'est pour celui qui honore et non pour l'honoré. Il n'est, pour ce dernier, que le signe du bien, et, si le bien fait défaut, l'honneur est chose folle que l'homme de bien méprise entièrement. Je ne crois pas qu'il soit bon celui qui se glorifie d'un tel bien » (CIV, 105-112) (5).

> Car en senyal de virtut es honor,

conclut-il encore ailleurs (CVI, 23).

(1) Cf. CVI, 341-342.

(2) *Eth. Nic.*, I, 3, 1096 *a*, 8.

(3) Cf. Sénèque : « Nihilo me feliciorem credam quod mihi molle erat amiculum, quod purpura convivis meis substernetur... Nihilo miserius ero, si lassa cervix mea in manipulo fœni acquiescet... » (*De vit. beat.*, XXV).

(4) *Eth. Nic.*, I, 3, 1095 *a*, 23.

(5) Cf. CIV, 280, CVI, 417.

Il y a un faux et un véritable honneur. Le faux est celui que décernent les hommes; le vrai n'est, pourrait-on dire, afin de caractériser la théorie d'Aristote et celle d'Auzias March, que la splendeur et la récompense *(premi)* de la vertu (CVI, 28). Le premier se confond avec la réputation recherchée par les vaniteux, par tous ceux qui font le bien par intérêt ou ostensiblement (CVI, 57-72, 347). Ce sont des hypocrites (*parencers*, XXX, 17), ou, ajoute Auzias March avec l'Evangile, des sépulchres blanchis (1) :

> Sepulcre són hon res leig no pareix.
>
> (CVI, 72).

C'est ce désir de la gloire qui fait affronter la mort à quelques hommes et les pousse à des actes téméraires (XXX, 15-25), qui inspire aux autres le goût de la science et de la musique, de la force et de la beauté corporelles.

> Hu vol ser dit franch ardit pe l comú,
> altr' en saber creu esser son cabal,
> altr' en virtut del cos o bell cantar...
>
> (CVI, 347-349) (2).

Et, cependant, ce sont là des biens périssables ou pour lesquels les animaux sont mieux partagés :

> De fortitud lo bou ha més potença ;
> de temprament los ocells en florexen.
> Per hun no res estime la bellesa,
> en poch temps cau e molt poch la s'en porta,
> e son poch fruyt als folls amants comforta.
> La sanitat mal poch la ns te defesa.
>
> (C, 107-112).

Il faut néanmoins compter sur le désir de la bonne renommée et sur la honte. Ce sont des sentiments puissants auxquels il convient parfois de faire appel (XLI).

La santé elle-même est un bien qui n'a rien d'absolu. Il n'est

(1) S. MATH., XXIII, 27 : *Similes sepulcris dealbatis.*
(2) Cf. CVI, 357.

trouvé tel que par les malades (1), comme la richesse pour les pauvres, et le moindre mal nous en prive (C, 112).

La même divergence d'opinions n'existe point en ce qui concerne les plaisirs du corps. C'est qu'ils sont, en effet, le fondement de notre existence. De là l'impossibilité d'y renoncer (CVI, 377-384). Mais ils sont, d'une part, communs à l'animal et à l'homme (2), tandis que le vrai bien doit être propre à l'homme :

Qui 'n aquest món de ser hom se contenta
cerque delits que sa natura vulla,
lexant als bruts los camps e lur despulla,
e sos delits no ls acurt ne ls dó' mpenta...

(C, 61-64).

D'autre part, ils sont bornés et si parfois ils ne sauraient nous satisfaire, c'est que l'âme d'où ils dérivent en même temps que du corps les voudrait infinis :

Sobresvolguts nostr' arma'n habit vé
e vol n'eccés per sa'nfinida part.
En terme són e de lur terme ls part ;
fer-los vol grans ; natura no u sosté...

(CVI, 381-384).

Le seul bien qui se rapporte à l'homme, celui qui est son acte propre, son οἰκεῖον ἔργον (*propria obra*, C, 71, *lo bé qui propi es e seu*, CVI, 270), est dans la satisfaction de l'esprit. C'est la connaissance pure ou la sagesse :

Lo delit d'hom en l'entendre s'assenta,
quant veritat per aquell es sabuda.
En tal delit sa sciencia y ajuda,
mas no's complit sens voluntat consenta.
En bé obrar cosa de bé y eleta,
e que delit prenga'n la sua obra,
tot quant es d'hom fa sa propria obra :
si u fa per Deu, sa vida es perfeta...

(C, 65-72).

(1) C, 197-198, CVI, 354. — Cf. *Eth. Nic.*, I, 2, 1095 *a*, 24
(2) *Eth. Nic.*, I, 10, 1099 *b*, 32.

Sauf ce dernier trait, qui, comme nous le verrons, procède de saint Thomas, c'est la pure théorie d'Aristote (1). L'exercice de l'intelligence est la fonction propre de l'homme. Mais ce bien, cette vertu, dont dépend le bonheur de l'homme, ne doit pas seulement être une œuvre intelligente : il faut aussi qu'elle ait été l'objet d'un acte de volonté, d'un choix (προαίρεσις) (2).

Pour Auzias March, comme pour le Stagirite, l'activité purement contemplative peut seule donner un plaisir stable, qui ne soit ni une « génération », ni un « mouvement » (C, 73-75) (3).

Ce plaisir est l'épanouissement naturel, la fleur de l'acte, de l'activité intellectuelle :

Ell la compleix, sens ell no's saborosa (4).
(C, 131).

Mais on ne peut cependant pas dire que l'homme vertueux éprouve du plaisir, s'il est plongé dans la plus cruelle infortune. « Il est absurde de prétendre, dit Aristote, qu'un homme étendu sur la roue ou affligé des plus grands maux soit encore heureux, s'il est vertueux. » Il en est de même pour Auzias March :

On es dolor la virtut no s'engasta.
(C, 132).

Si la vertu est la condition primordiale du bonheur, il en est de secondaires sans lesquelles il ne saurait exister à proprement parler. Il faut que tous les biens, ceux du corps, comme ceux qui proviennent de l'union de l'âme et du corps, soient donnés pour que l'homme jouisse du bonheur. Les honneurs, les dignités, les richesses sont comme les accessoires *(arreus)* de la bonté et de la vertu (XXXII, 15). C'est l'union

(1) *Eth. Nic.*, X, 7, 1177 *a*, 12 sqq.
(2) *Eth. Nic.*, II, 3, 1105 *a*, 28.
(3) *Eth. Nic.*, VII, 11 ; X, 4.
(4) Cf. CVI, 209-210. — *Eth. Nic.*, X, 4, 1174 *b*. 31.

de tous ces biens corporels et spirituels qui constitue le souverain bonheur :

> Los quals com són units en una cosa,
> aquella es de l'hom benaviranҫa...
>
> (C, 205-206).

L'examen des théories des savants nous conduira à la même conclusion. Semblable au héros du poème de Sully Prudhomme sur le *Bonheur*, Auzias March repasse en sa mémoire les leçons de la sagesse humaine et tente de traduire en vers, après Lucrèce et avant le poète français, les résultats de leurs méditations sur le bonheur.

« Plusieurs philosophes, dit-il, ont conclu dans leurs écrits que le bien peut être l'utile, l'agréable et l'honnête, et que tout ce qui est déshonnête ne peut être bon hors de contestation. Le bien honnête entraîne les deux autres avec lui, et c'est par lui qu'on obtient le plaisir parfait. De même il aboutit au profit maximum celui qui n'abandonne point le chemin de la raison » (CVI, 89-96). Cette distinction et ces idées, empruntées à Aristote et que nous avons rencontrées à propos de l'amour, l'amènent à se demander « dans quelle partie de l'homme ce bien réside, ce qu'il doit faire pour l'obtenir, ce qu'il gagne à le posséder et comment il consent à le perdre pour peu de chose »,

> E hon està en l'home assegut,
> e que deu fer per conseguir tal dó,
> e qu'en ateny per sa possessió,
> e com per poch lo vol haver perdut.
>
> (CVI, 109-112).

Il rapporte à ce propos les opinions de Platon, d'Aristote, d'Epicure et des Stoïciens, notamment de Sénèque, mais sans observer l'ordre chronologique qu'il semble, à certains endroits, ne pas connaître exactement (CVI, 237).

« Le bien est tel, dit Auzias March, qu'il n'y a ni mur, ni rempart qui empêche le désir de l'homme de se porter vers lui. Par sa puissance et sans avoir son contentement, il l'attire à lui et n'a pas besoin d'une autre excitation » (CVI, 137-140). On reconnaît à cet exposé un des principes du Stoïcisme sui-

vant lequel chaque être trouve en lui-même les principes de son amour pour lui-même. C'est l'inclination naturelle des êtres à conserver leur propre « constitution » (1).

De ce bien, ajoute Auzias March, les savants Stoïciens ont dit que celui qui le possède ne peut pas tomber dans la tristesse :

E d'ell han dit savis Estocians (2)
que l qui l'ateny no pot caur'en tristor...
(CVI, 141-142).

On sait, en effet, que, suivant les Stoïciens, l'homme vertueux est parfaitement heureux, même s'il est soumis aux pires supplices. — Erreur, riposte Auzias March, au nom d'Aristote, le bien ne peut pas être aussi puissant, « étendre si loin ses mains » :

Lo Philosoph aço pren per error,
dient d'aquest no'stendre tant ses mans.
(CVI, 143-144).

Les Platoniciens, qu'Auzias March ne nomme pas, mais l'allusion est transparente, placent à leur tour le Souverain Bien dans la contemplation des Idées, dans l'intuition de la Vérité et de la Beauté suprêmes :

Alguns han dit qu'en les coses molt grans
lo contemplar d'elles la veritat
es aquest bé, mas axí han errat...
(CVI, 145-147).

D'autres enfin le font résider dans la pratique de la vertu :

Altres han dit qu'en les virtuts usans...
(CVI, 148).

Ce sont encore les Stoïciens, bien que notre poète semble y voir une doctrine nouvelle.

(1) Cf. Cic. *De Fin.*, III, 16 ; Diog. Laert., VIII, 85 ; Sén., *Epist.*, 121.
(2) Cf. le prov. *Estoci* = stoïcien. On a lu à tort *Escocians* et attribué à Duns Scot une doctrine qui lui est inconnue.

de tous ces biens corporels et spirituels qui constitue le souverain bonheur :

> Los quals com són units en una cosa,
> aquella es de l'hom benavirança...
>
> (C, 205-206).

L'examen des théories des savants nous conduira à la mên conclusion. Semblable au héros du poème de Sully Prudhomn sur le *Bonheur*, Auzias March repasse en sa mémoire les leço de la sagesse humaine et tente de traduire en vers, après L crèce et avant le poète français, les résultats de leurs médi tions sur le bonheur.

« Plusieurs philosophes, dit-il, ont conclu dans leurs écr que le bien peut être l'utile, l'agréable et l'honnête, et que t ce qui est déshonnête ne peut être bon hors de contestati Le bien honnête entraîne les deux autres avec lui, et c'est lui qu'on obtient le plaisir parfait. De même il aboutit au pr maximum celui qui n'abandonne point le chemin de la rai (CVI, 89-96). Cette distinction et ces idées, empruntées à A tote et que nous avons rencontrées à propos de l'amour, l' nent à se demander « dans quelle partie de l'homme ce réside, ce qu'il doit faire pour l'obtenir, ce qu'il gagne à l séder et comment il consent à le perdre pour peu de cho

> E hon està en l'home assegut,
> e que deu fer per conseguir tal dó,
> e qu'en ateny per sa possessió,
> e com per poch lo vol haver perdut.
>
> (CVI, 10

Il rapporte à ce propos les opinions de Platon, d'Epicure et des Stoïciens, notamment de Sénèqu observer l'ordre chronologique qu'il semble, à cert ne pas connaître exactement (CVI, 237).

« Le bien est tel, dit Auzias March, qu'il n rempart qui empêche le désir de l'homme de se Par sa puissance et sans avoir son contenten lui et n'a pas besoin d'une autre excitation On reconnaît à cet exposé un des principes

Comme la précédente, cette comparaison lui a été suggérée par Sénèque (1).

Enfin le souverain bien n'est pas le plaisir, comme l'a prétendu Epicure :

> Picurus dix ell esser lo delit...
>
> (CVI, 197).

Auzias March réfute cette opinion en se plaçant encore au point de vue d'Aristote. Le plaisir n'est que la conséquence du bien, non le bien même : c'est le signe de l'activité parfaite (CVI, 198, 209-210) (2). On reconnaît aussi le souverain bien à ce qu'il met l'accord entre toutes les parties de l'être (3).

Quant à Platon, il a soutenu que le plaisir (corporel) n'est ni bon ni utile, mais son opinion a été très combattue (4) :

> Plató volch dir que bo ni cominal
> no es delit, mas hach molts enemichs...
>
> (CVI, 233-234).

Ses adversaires les plus ardents furent les Epicuriens qui admirent, au contraire, qu'il n'y a pas d'autres plaisirs que ceux de la chair (*delit carnal*, ἡδονὴ τῆς σαρκός). « Mais, en dernier lieu, vint son disciple même, c'est-à-dire Aristote, qui anéantit ces vaines opinions, prouva par des raisons évidentes la sienne propre et sépara le bon du mauvais plaisir » :

> Picurians posaren com inichs,
> que l bé de l'hom era'n delit carnal.
> Mas derrer vench son dexeble mateix
> qui anullà vanes openions,
> e del que dix donà' vidents rahons,
> e l bon delit de l'avol divideix...
>
> (CVI, 235-240).

(1) « Frigidum, inquit, aliquid, et calidum novimus; inter utrumque tepidum est ; si aliquis beatus est, aliquis miser ; aliquis nec miser, nec beatus. » (*Ep. XCII*).

(2) Cf. C, 70. — *Eth. Nic.*, I, 9, 1099 *a*, 13.

(3) Cf. CVI, 196, 216. Cette idée que l'homme de bien vit *constanter sibi*, en parfait accord avec lui-même, a été empruntée par les Stoïciens à Aristote, *Eth. Nic.*, I, 13, 1102 *b*, 16 ; *Eth. Eud.*, VII, 7.

(4) *Philèbe*, 53 C sqq. ; *Rép.*, IX, 585 D.

Ainsi se termine ce chapitre d'histoire de la philosophie où Aristote tient la première place et triomphe toujours des autres philosophes. Nul doute qu'Auzias March ait connu directement Aristote et Sénèque. Pour Platon et Epicure, il ne semble en avoir lu que des extraits dans quelque recueil analogue à celui de Jean de Galles. De là probablement le désordre assez sensible qui caractérise cette revue des opinions sur le bonheur et le plaisir.

II

Si le bonheur résulte de l'activité de la partie rationnelle de l'âme, en d'autres termes, de la vertu, il faut rechercher maintenant d'une manière plus précise ce qu'est la vertu, suivant Auzias March, et analyser les principales vertus et les vices opposés.

La vertu ne peut être que l'habitude du bien. Il ne suffit pas, en effet, qu'il y ait dans l'homme des dispositions naturelles ; elles doivent encore passer à l'acte. Les dons artistiques ne font pas à eux seuls le bon poète (XXXII, 9-12, 33-34). « On ne devient joueur de lyre qu'en jouant de la lyre » (1). La subordination de l'appétit à la raison, du corps à l'âme, nécessite des efforts constants pour transformer notre nature. Les bonnes et les mauvaises *habitudes* sont des *habits* dont on ne peut plus se dévêtir (C, 153-176, CXXI, 7). Les vices des peuples résultent eux aussi d'habitudes, et, si quelque homme y fait exception, la règle reste la même. Une hirondelle n'annonce pas l'été (2) :

Un oronell l'estiu no denuncía...
(CIV, 256).

La vertu est, de plus, un milieu entre deux extrêmes. Pour être parfaite, une action doit atteindre la mesure convenable, éviter le trop et le trop peu. Cette proposition d'Aristote est

(1) *Eth. Nic.*, VI, 4, 1140 *a*, 6 sqq ; I, 6, 1098 *a*, 11.
(2) *Eth. Nic.*, I, 1098 *a*, 18.

souvent invoquée par Auzias March (1). En voici l'expression la plus nette :

Car la virtut en lo mig loch se met
e los estrems per vicis abandona...

(XXX, 31-32).

Ainsi le courage est un milieu entre la lâcheté et la témérité (XXX, 17-32), la libéralité entre l'avarice et la prodigalité (CIV, 225-228).

Mais ce juste milieu est difficile à déterminer. Il exige, pour être aperçu, le concours de la volonté et de l'intelligence :

E lo mig bé no conexem,
per qu'es amagat en loch fosch,
e veig a tot hom esser losch
per a poder-lo divisar.
Hom pot bé del mig disputar ;
entendre s pot, mas no sentir ;
no's conegut, mils se pot dir.
Abasta l nom tan solament
e que l'obrant sia volent.
Virtut lo cor més que l cap vol.
Lo mig de la cos' ab que sol
obrar virtut que s diu moral
es punt tan sobtil que no y val
vista de home previst...

(CXXVIII, 22-35).

On peut connaître la loi générale et ignorer le cas particulier auquel elle s'applique. Cette différence entre la théorie et la pratique est cause de bien des erreurs, suivant Auzias March comme suivant Aristote (2) :

O quant són pochs qui de general regla
sapien f. r als fets singulars regles...

(CIV, 273-274).

Il exprime encore fréquemment cette idée de l'*Ethique à*

(1) XXXII, 26-28 ; LXXII, 13,15 ; CVII, 77 ; CXIII, 23.
(2) *Eth. Nic.*, VII, 5, 1146 *b*, 35 sqq.

Nicomaque (1) que le sage seul est la norme et le critérium de la vertu (2) :

> **Qui jutjarà si aquest bé pot ser**
> **sinó aquell qui es tot virtuós ?**
>
> (CVI, 189-190).

Lui seul peut prononcer des jugements en ce qui concerne le bien et le mal, dit notre disciple d'Aristote, mais il ajoute, en chrétien, qu'à Dieu seul il appartient de décider en appel :

> **Ell es [la] regla en tal fet :**
> **a son juhí es hom constret,**
> **e lo recós es sol a Deu...**
>
> (CXXVIII, 419-421).

Il y a chez le sage deux sortes de vertus, les vertus éthiques ou morales qui résultent de l'empire exercé par notre raison sur nos appétits et nos penchants (XXXII, 16 ; CXII, 189) et les vertus intellectuelles ou contemplatives qui sont l'exercice même de notre conscience ou la sagesse.

On sait qu'au chapitre septième du livre II de l'*Ethique à Nicomaque*, Aristote énumère les vertus morales. Presque toutes celles qu'il distingue sont citées par Auzias March, quelques-unes même font l'objet principal de certaines poésies. Le courage est analysé dans le sirventés *Vengut es temps que serà conegut* ; la libéralité dans le poème CIV sur l'honneur mondain (225-228) ; la magnanimité définie (CVI, 477). Il étudie l'amour de l'honneur et l'honneur sous leurs diverses formes, dans deux poèmes (CIV, 95-176, CVI *passim*), la honte (XLI), l'indignation (XLII, CIV, 233). Quant à la justice et à l'amitié, il les regarde comme des conditions importantes du bonheur.

L'homme de bien doit prendre plaisir et aimer à accomplir des actes de vertu. Tel n'est pas, suivant Auzias March, celui qui se contente d'être, aux yeux du monde, courageux, libéral, prudent et juste, et il énonce ainsi en un seul vers quatre des qualités de l'honnête homme :

> **Ardit e franch, prudent, justicier...**
>
> (CVI, 49).

(1) *Eth. Nic.*, I.
(2) Cf. CVI, 269-270, 280.

Parmi les vertus morales, il en est une à laquelle il attache le plus haut prix, c'est le courage contre la mort. Dans cette préférence reparaît le chevalier sous le commentateur d'Aristote. Deux sirventés (XXX, LVII) et deux poèmes moraux (CVII, CXII) traitent ce sujet et présentent un intéressant parallèle entre la morale païenne et la morale chrétienne. — Les preux, dit-il en substance dans le premier des sirventés, se révèlent les armes à la main, et c'est en face de la mort que l'on découvre le couard. Ni le lâche ni le téméraire ne sont vertueux : celui-là seul mérite ce titre qui sacrifie sa vie pour un grand bien et dans l'intérêt de tous. Le mépris du monde et de la fortune est, avec l'obéissance à la loi, le meilleur moyen de rester ferme devant la mort. — Dans le second, il oppose à Caton qui se donna la mort sous prétexte de prouver sa liberté, mais en réalité, à son avis, par crainte de la servitude ou de la honte (1), Jésus-Christ qui, sur la croix, triomphe de ses bourreaux par sa fermeté, et il loue ceux qui sacrifient leur vie présente pour mériter la vie éternelle. Enfin les deux poèmes, dont l'un est une épître à Antoni Tallander, plus connu sous le nom de Mossèn Borra, bouffon d'Alphonse V, et l'autre une longue invocation à la Mort, exposent cette idée que le sage, détaché dès ici-bas des plaisirs corporels, ne redoute pas la mort.

« Cette peur que les sens ont de la mort et les raisons qu'on fait valoir contre elle, tous les écrits des anciens en sont remplis. C'est pourquoi je ne dis pas les maux par lesquels elle nous mine, ni les consolations *(conforts)* auxquelles l'homme vertueux a recours dans ce cas. Je ne rapporte pas non plus ce que j'ai lu dans Sénèque (2) et dans beaucoup d'autres gestes *(gestes)*, car il fortifie le cœur de l'homme contre la mort... »

> Yo no recit ne coses per mi lestes
> de Seneca e moltes altres gestes,
> que l cor de l'hom contra mort fortifica...
> (CXII, 226-228).

(1) Cf. Saint Thomas : « Sed quandoque aliquis ex timore servitutis vel ignominiæ exponit se morti, sicut Augustinus in 1 *de Civ. Dei*, cap. 24, narrat de Catone, qui, ut non incurreret Cæsaris servitutem, morti se tradidit. » (*S. Th.*, II-II, 125, 2.

(2) Presque dans tous les ouvrages de Sénèque et dans beaucoup de lettres

Nicomaque (1) que le sage seul est la norme et le critérium de la vertu (2) :

> Qui jutjarà si aquest bé pot ser
> sinó aquell qui es tot virtuós ?
>
> (CVI, 189-190).

Lui seul peut prononcer des jugements en ce qui concerne le bien et le mal, dit notre disciple d'Aristote, mais il ajoute, en chrétien, qu'à Dieu seul il appartient de décider en appel :

> Ell es [la] regla en tal fet :
> a son juhí es hom constret,
> e lo recós es sol a Deu...
>
> (CXXVIII, 419-421).

Il y a chez le sage deux sortes de vertus, les vertus éthiques ou morales qui résultent de l'empire exercé par notre raison sur nos appétits et nos penchants (XXXII, 16 ; CXII, 189) et les vertus intellectuelles ou contemplatives qui sont l'exercice même de notre conscience ou la sagesse.

On sait qu'au chapitre septième du livre II de l'*Ethique à Nicomaque,* Aristote énumère les vertus morales. Presque toutes celles qu'il distingue sont citées par Auzias March, quelques-unes même font l'objet principal de certaines poésies. Le courage est analysé dans le sirventés *Vengut es temps que serà conegut* ; la libéralité dans le poème CIV sur l'honneur mondain (225-228) ; la magnanimité définie (CVI, 477). Il étudie l'amour de l'honneur et l'honneur sous leurs diverses formes, dans deux poèmes (CIV, 95-176, CVI *passim*), la honte (XLI), l'indignation (XLII, CIV, 233). Quant à la justice et à l'amitié, il les regarde comme des conditions importantes du bonheur.

L'homme de bien doit prendre plaisir et aimer à accomplir des actes de vertu. Tel n'est pas, suivant Auzias March, celui qui se contente d'être, aux yeux du monde, courageux, libéral, prudent et juste, et il énonce ainsi en un seul vers quatre des qualités de l'honnête homme :

> Ardit e franch, prudent, justicier...
>
> (CVI, 49).

(1) *Eth. Nic.*, I.
(2) Cf. CVI, 269-270, 280.

Les vertus intellectuelles, sagesse, science et intelligence, ne sont pas longuement décrites par Auzias March, mais opposées plusieurs fois à l'ignorance et à la folie. Nous en avons cependant relevé une définition précise dans les vers 65-68 de la pièce C déjà cités. Une autre allusion nous est offerte par le vers :

> L'hom que virtut ab sol entendre toca...
>
> (CIV, 265).

Cette science nous fait connaître l'avenir, mais imparfaitement, et soustrait notre vie à la Fortune et au Hasard (*Fortuna y Cas*, LXXXII, 8). Nous lui devons aussi la démonstration de l'existence de Dieu :

> Esser un Deu l'enteniment ho mostra,
> en lo restant es mester la fé nostra...
>
> (CXIII, 129-130).

Mais ces vertus peuvent exister sans vertu morale, car l'esprit peut connaître la vérité et en faire un mauvais usage. Mieux vaudrait, en somme, la vertu morale, qui implique d'ailleurs la prudence, que ces habitudes d'esprit tournées uniquement vers les hauteurs métaphysiques. C'est ce savoir pur qu'Aristote reproche à Socrate d'avoir confondu avec la vertu. Auzias March en fait aussi la critique, sur un ton familier, dans son dernier *Ensenhamen* :

> Car, per saber en gran eccés,
> sens lo voler bé arreglat,
> tal hom [es] sabent e malvat.
> E valgra més que fos grocer,
> car no aguera tant poder
> d'exir en obra de malfet !
> Saber indiferent se met,
> car no termena l'om a bé...
>
> (CXXVIII, 674-681).

C'est le commentaire de cette idée d'Aristote que la science peut être mise indifféremment au service du bien ou du mal (1).

(1) *Eth. Nic.*, V, 1, 1129 *a*, 11.

C'est encore à l'*Ethique à Nicomaque* qu'Auzias March emprunte sa théorie du vice. « Puisque, dit-il, la vertu nous recommande au plaisir et aux biens, pourquoi la vertu nous déplaît-elle, tandis que le vice nous charme ? La volonté s'élance vers le bien et le plaisir ; l'entendement ne demande qu'à entendre la vérité. Mais nous ne voulons pas goûter à cet aliment, car il n'offre au début aucune saveur » (C, 185-190). En d'autres termes, comment l'homme qui connaît positivement le bien fait-il le mal ?

La volonté, qui va au bien par un mouvement naturel *(a bé y a delit salta)*, ne tend au mal que parce que la raison est dans l'ignorance ou dans l'erreur. Voilà pourquoi Auzias March consacre à l'ignorance et à la faiblesse humaines tout le poème CXIII : *La vida' s breu e l'art se mostra longa*, où, après avoir traduit le premier aphorisme d'Hippocrate, il s'inspire de l'*Ethique à Nicomaque* (1), comme l'avait déjà fait saint Thomas (2), pour répondre à la même question.

Nous ne connaissons par notre entendement ni Dieu en lui-même (3), ni les choses dans leur individualité, ni nous-mêmes. Nous ignorons jusqu'à notre âme, sujet de notre connaissance (4). L'entendement est tellement dominé par l'appétit et la passion qu'il prend le faux pour le vrai et le mal pour le bien :

> Puys l'apetit a sí l'entendre s porta
> tant que lo ver en falsia li torna...
> — Afecció l'entendre desordena ;
> tots som estrets ab aquesta cadena...
> (CXIII, 91-92, 99-100).

Dieu lui-même est pris d'un rire homérique à la vue des contradictions dans lesquelles s'agite l'homme :

> Ja veig estar a Deu plé de rialles,
> vehent com som a nos mateixs contraris...
> (CXIII, 171-172).

(1) *Eth. Nic.*, III, 1,1110 *b*, 27.

(2) *S. Th.*, I-II, 77, 2

(3) Saint Thomas répète aussi souvent que l'intelligence humaine est incapable de saisir l'essence de Dieu (*S. Th.*, I, 12,1).

(4) La connaissance de Dieu précède aussi pour saint Thomas celle de l'homme. La première partie de la *Somme* traite de Dieu, la seconde de l'homme.

Plusieurs vers bien frappés nous montrent l'homme voulant le mal, parce qu'il le prend pour le bien :

Lo mal volem, cuydant que bé gran sia...
(CXIII, 175).

Par d'éloquentes apostrophes et quelques images saisissantes, le poète-philosophe met en relief la vanité de notre savoir et de nos efforts. Qui peut connaître le sort que les Destins assignent à l'homme ? C'est un navigateur « qui s'avance la nuit, sans boussole ni carte, dépourvu de pilote, dans le canal des Flandres (1) » :

Qui pot saber que d'ell los Fats ordenen,
quant, com e hon finarà los seus dies ?...
— Ell vá de nit sens bruxola o carta,
menys de pilot, en la canal de Flandes...
(CXIII, 201-202 ; 205-206).

Cependant il arrive parfois qu'on agit contrairement à ce que l'on sait. Auzias March explique encore cette anomalie, à la manière d'Aristote et de saint Thomas (2), par la distinction de deux sciences de la conduite humaine, l'une universelle, l'autre particulière. On sait bien que tel genre d'acte est mauvais ; mais on ne sait pas, en fait, que tel acte particulier est de ce genre. L'ignorance ou l'erreur porte sur l'espèce particulière ou sur le fait singulier. De là cet aveu :

Yo sé lo bé, mas fas lo mal,
perquè l'entench en general,
no'n singular.
Lo mal he volgut praticar ;
sabut e sentit [l'] he molt clar,
y el bé'n confús...
(CXXVII, 352-357).

Mais comment abandonner de gaîté de cœur le plaisir qui

(1) La Manche, que les Anglais appellent encore *Channel*. — On sait que des marchands de France frétaient des navires catalans pour le voyage de Flandre. (Desdevises du Dezert, dans *Hist. gén.*, III, 500).

(2) *S. Th.*, I-II, 77, 2.

accompagne le vice ? C'est une tâche de nature à nous faire reculer que l'acquisition de la vertu contraire. Il faut pour cela, non seulement comprendre le mal, mais encore en souffrir, de façon que la douleur s'oppose au plaisir (CXXI, 57-88).

Nombreux sont les vices ou les péchés signalés par notre poète à propos des vertus qu'il recommande ou décrit. Certains rappellent bien la peinture qu'Aristote avait faite des quatre âges. C'est ainsi qu'il s'étonne de ce qu'à son époque les jeunes gens avares et cupides sont tenus en haute estime :

> No's deshonrat per ser avar l'hom jove
> e que passás Tantalus en cobea...
>
> (CIV, 225-226).

Aux savants il oppose les ignorants, aux vertueux, sains d'esprit, les fous, les méchants, οἱ φαῦλοι (Aristote), *insani* (Stoïciens). L'ignorance, l'incontinence, l'intempérance, l'avarice et l'orgueil nous sont dépeints (CVI, 289-352) avec des traits pris au Stagirite.

Une de ses plus longues poésies, *Qui ne per sí,* nous présente un tableau énergique et hardi des vices de son temps, une satire morale et sociale où, sous la forme facile des *estramps,* il reprend quelques-uns des thèmes de Peire Cardenal. Là se retrouve, plus encore qu'ailleurs, ce fonds de pessimisme commun à la plupart des troubadours et qu'on a fait remonter avec assez de vraisemblance à l'hérésie albigeoise (1).

Il s'attaque d'abord aux prélats, aux papes et aux rois. « Personne, dit-il, ne remplit son office. Ne sais-je pas que les prélats (Dieu pardonne mes soupçons !), que les papes et les rois, jusqu'au fonctionnaire le plus infime, font ce qui leur plaît et non pas ce qu'ils doivent ? Dieu qu'il faut aimer par intention première est adoré et honoré de seconde intention » (2) (CIV, 12-16).

Plus loin, voici quelques traits à l'adresse des seigneurs : On ne peut trouver qu'en soi ou en Dieu la récompense de la vertu, a dit Auzias March. Le monde n'accorde que faux honneur ou vaines richesses. « Ici-bas, ajoute-t-il, n'ayant rien à craindre

(1) Vossler, *op. cit.*, p. 3-4.
(2) Ces expressions sont de saint Thomas (*S. Th.*, I-II, 1,6).

de Dieu, les hommes commettent leurs forfaits. Aucun châtiment ne leur est visiblement infligé et déjà les rois ne punissent plus les puissants, parce qu'ils ont besoin d'eux et les redoutent quelque peu. De même que le loup dévore la brebis et le taureau énorme paît en sécurité les herbages, de même les rois exécutent les pauvres et non ceux qui ont des ongles » (CIV, 49-56).

Ce qui le choque le plus, ce sont les passions honteuses, la sodomie de certain chevalier, peut-être du *justicia* Giménez Cerdán que la reine Marie d'Aragon avait destitué pour ses mœurs inavouables (1) :

Si l'hom hagués per leig fet vituperi,
que far' aquell cavaller sodomita,
havent près gran d'excellent viril home,
y aquell jaqueix, volent costum de fembra ?
D'alguns sabem aquest pecat orrible :
no veig senyal qu'honor los sia tolta...

(CIV, 169-174).

Les hommes se montrent beaucoup plus sévères pour les femmes, ajoute non sans malice notre auteur, bien que leur nature soit pour elles une excuse.

Quelques strophes particulièrement vigoureuses appellent sur eux la malédiction du ciel. Par quel miracle Dieu se vengera-t-il de tous ces hommes qui pèchent contre nature ? Quand se montrera-t-il pour punir sur cette terre les puissants, les avares, les chevaliers qui commercent et les lâches ? Tout le monde flatte l'audacieux et lui cède le pas. Nul n'est à son rang, ni rois, ni sujets. « Ce n'est point la raison qui ordonne l'univers. Nul n'y prendra place s'il espère que le bon ordre y

(1) Voir *Revista crítica de hist. y lit.*, III, 35 et *Revista de Archivos*, août et sept. 1897. — Juan de Mena blâme aussi

los maculados del crimen nefando
de humana razón en todo contrarios...

(*Laber.*, CI).

règne. Il en est de lui comme de la table de Pérouse (1), où l'on ne voit point d'ordre, mais une éternelle confusion » :

> **No contrafà la taula de Peruça ;**
> **orde no y es, mas error sempiterna...**
> (CIV, 247-248).

Ailleurs il compare aux pièces de l'échiquier la populace *(poblás,* CVI, 447*)* sourde et muette en présence de l'honnête homme qu'elle n'apprécie point selon ses mérites, car elle place le bien dans l'honneur et l'argent :

> **Poble yo dich a reys, peons e roch,**
> **duch, cavaller, juriste, menestral,**
> **havents per bé l'openió general**
> **qu'en la honor e diners tot bé toch...**
> (CVI, 449-452).

III

Dans la vie présente, l'homme peut, par ses facultés naturelles, participer au bonheur, soit en soumettant ses tendances à la raison, soit par l'exercice de son intelligence. Ce sont là ses fins terrestres. Mais il a aussi, suivant Auzias March, une fin surnaturelle qui consiste dans la vision de Dieu et à laquelle il ne peut pas arriver par ses seules forces et sans un secours particulier venu d'en haut.

Aristote et saint Thomas ont été jusqu'à présent ses principaux guides, tous les deux contribuant à lui faire connaître la vérité. Il va maintenant ne se trouver qu'en présence de l'Ange de l'Ecole. La raison fait silence ; la parole est à la foi. Ce n'est pas que pour Aristote l'homme ne puisse pas se rapprocher de Dieu, s'élever au-dessus des choses humaines et

(1) Voir, sur cette allusion aux tables Eugubines, notre article de la *Romania*, XXXVI, 211.

vivre en quelque sorte d'une vie divine et immortelle (1). Mais cette immortalité est toute impersonnelle et Dieu reste à jamais inaccessible dans sa majesté solitaire. Le vrai bonheur pour le chrétien doit être dans la possession même de Dieu par l'âme tout entière. Aristote n'a donc fait qu'entrevoir la béatitude. Avec lui nous n'atteignons que le seuil du Paradis. Saint Thomas, qui le complète sur ce point (2) comme sur tant d'autres, va nous conduire au cœur de la patrie céleste.

Le souverain bien *(sobiran delit,* CXII, 56), dit nettement Auzias March, la félicité qui résulte de la possession des vertus morales « nous conduit près du Ciel ; elle ne nous y fait pas entrer, mais nous n'y entrons pas sans elle » :

> Felicitat per propi nom li'n sobra,
> e fa que nos prop lo Cel nos arrima,
> no ns hi fa'ntrar, mas no y entram sens ella...
> (CXII, 57-59).

La sagesse humaine, la vie philosophique qui peut être prise pour fin devient moyen par rapport à la vie apostolique ou religieuse :

> Axí com lo qui s'aparella
> a fer vida philosofal,
> e vol puys l'apostolical,
> perquè li apar pus alta
> e d'aquest món se desalta,
> puys tant l'abelleix lo Cel,
> de sí mateix hach bon zel
> y en virtuts morals mes fí,
> aprés girà lo seu camí
> en celestial virtut...
> (CXXVIII, 547-557).

Aux vertus morales connues par les païens (CXII, 321-330) et même aux vertus intellectuelles sur lesquelles Auzias March n'insiste pas particulièrement et qui semblent consister surtout dans la démonstration rationnelle de l'existence de Dieu (CXIII, 129), il faut ajouter les vertus théologales, car c'est

(1) *Eth. Nic.*, X, 7, 1177 *b*, 31 sqq.
(2) *S. Th.*, I-II, 4, 2.

Dieu qui est notre fin suprême, en vue de laquelle la vie terrestre n'est qu'un moyen :

> Lo qual es fí e lo present es via...
>
> (CXII, 405).

Pour atteindre cette fin surnaturelle nous avons besoin de vertus surnaturelles, appelées aussi théologales, parce qu'elles descendent de Dieu par l'intermédiaire de la grâce. Elles seules continuent pour ainsi dire l'œuvre des vertus naturelles et nous préparent à la vue directe et à la jouissance intime de Dieu (1).

Ces vertus sont la Foi, l'Espérance, et, au-dessus d'elles, la Charité, l'amour de Dieu, source profonde de la perfection surnaturelle de l'âme et qui subsistera seule dans le ciel *(allí)* :

> Fé, Caritat y Esperança ns hi porten (2),
> mas Fé roman y Esperanç'a la porta,
> car la rahó allí no les comporta.
> Creure no cal ço que ls ulls se deporten,
> menys esperar ço que present se mostra.
> Mas fruyrem Deu qui tant esperavem ;
> per caritat amarem qui amavem.
> Aço serà tota gloria nostra
> Ella's la fí e les altres son via ;
> sens ella's foll qui'n Deu espera y fia...
>
> (CXII, 411-420).

Pour être vraiment courageux en face de la mort, nous savons qu'il ne faut pas seulement la vertu morale, comme le croyaient les Anciens, mais encore la vertu théologale :

> Per esser l'hom contra mort animós,
> l'es obs virtut teulogal e moral...
>
> (CVII, 65-66).

(1) Saint Thomas : « Virtutes theologicæ sufficienter nos ordinant in finem supernaturalem, secundum quamdam inchoationem, quantum scilicet ad ipsum Deum immediate ; sed oportet quod per alias virtutes infusas perficiatur anima circa alias res, in ordine tamen ad Deum » (*S. Th.*, I-II, 63, 8).

(2) Notons les « rimes dérivatives » des quatre premiers vers de cette strophe.

La grâce nous est nécessaire, si nous voulons accomplir les préceptes de la loi divine, aimer Dieu plus que nous-mêmes et par dessus toutes choses. Mais elle ne supprime pas entièrement notre liberté. Il faut que l'homme coopère à l'œuvre de sa destinée :

> Graci' ateny aquell qui no atura
> en la error sinó tant com ignora...
>
> (CVIII, 49-50).

Les vertus théologales et la grâce nous amènent à l'unique poésie religieuse proprement dite qu'ait écrite Auzias March. C'est une prière à Dieu en *estramps,* qui commence par ces mots : *Puys que sens tu algú a tu no basta* et qu'on a intitulée, au XVI[e] siècle, *cantica,* puis *canto* ou *cant spiritual.* Elle date de la fin de sa vie. Le poète dit lui-même qu'il a voulu la composer avant sa mort,

> ans que la Mort lo procés a mi cloga...
>
> (CV, 11).

Mais d'autres pièces, même parmi celles de la première période, offrent un caractère religieux, tout au moins dans les *tornades* où il invoque la Vierge (VIII, 41-44 ; CX, 41-44 ; CXX, 129-132), tantôt pour qu'elle détourne sur elle l'amour qu'il éprouve pour sa dame, tantôt pour que son amie morte puisse communiquer avec lui, le plus souvent afin que Marie soit son avocate auprès de Dieu. C'est à elle qu'il demande la Foi (CVII, 84). Il la supplie d'obtenir pour les pécheurs la miséricorde divine. N'est-elle pas le plus gracieux trait d'union entre la Terre et le Ciel ?

> Mare de Deu, tu est aquell' escala
> ab que l peccat lo Paradis escala...
>
> (CXIII, 251-252).

Dans la pièce *Puys que sens tu* il s'adresse à Dieu lui-même pour qu'il lui accorde la grâce à l'heure de la mort. C'est le morceau le plus inspiré, le plus soutenu qui nous reste d'Auzias March. Malgré l'emphase avec laquelle il exprime parfois sa terreur de l'éternelle damnation, on sent une âme réellement

aux prises avec le redoutable problème de la mort. C'est le testament poétique d'un disciple de saint Thomas.

Il implore la grâce divine ; mais, pour la mériter, il faudrait des efforts dont il est incapable. Que Dieu l'aide à quitter le monde et à changer sa nature corrompue par le péché !

« Aide-moi, ô mon Dieu ; mais ma prière est folle, car tu ne secours que celui qui s'aide lui-même. Mais tu ne saurais manquer à ceux qui viennent à toi, comme le prouvent tes bras (grands ouverts). Que ferai-je, moi qui ne mérite point d'être aidé, puisque je ne fais point, je l'avoue, tous les efforts possibles.» — « Pardonne-moi si je te parle en insensé ; mes paroles proviennent de ma souffrance. J'ai peur de l'Enfer vers lequel je fais route. Je veux rebrousser chemin et je ne change point de direction. Mais il me souvient que tu récompensas le bon larron, et, autant qu'on peut le savoir, ses œuvres ne s'y prêtaient guère. Ton esprit souffle où il veut. Aucun homme vivant ne sait ni comment ni pourquoi » (CV, 19-32).

« Aide-moi, ô mon Dieu, car sans toi je ne puis me mouvoir, parce que mon corps est plus que paralysé. Les mauvaises habitudes sont en moi si invétérées que la vertu n'a plus pour moi qu'une saveur amère » (CV, 49-52).

« Aide-moi, ô mon Dieu, puisque tu vois en moi si grande hâte. Je suis au désespoir si tu examines mes démérites et je suis inquiet de ce que ma vie se prolonge... » (CV, 99-101).

Le poète traduit en des formules concises et vigoureuses sa conception de la nature de Dieu et de la destinée humaine :

> Tu est la fí hon totes fins termenen
> e no es fí, si en tu no termena.
> Tu est lo bé hon tot altre s mesura
> e no es bo qui a tu, Deu, no sembla.
> Al qui t complau tu aquell Deu nomenes... (1)
>
> (CV, 105-109).

(1) Saint Thomas explique en quel sens le nom de Dieu peut être attribué aux créatures : « Est nihilominus communicabile hoc nomen, *Deus*, non secundum suam totam significationem, sed secundum aliquid ejus per quamdam similitudinem, ut dii dicantur qui participant aliquid divinum per similitudinem, secundum illud *Psalm.* 81, 6 : *Ego dixi, dii estis.* » Il semble bien que ce soit à cette parole du Psalmiste qu'Auzias fait allusion.

Une comparaison appropriée fait mieux comprendre comment Dieu est la fin suprême :

> Si com los rius a la mar tots acorren,
> axí les fins totes en tu s'en entren...
> (CV, 133-134).

Ce qu'il réclame, c'est la charité. Il veut aimer Dieu et non le craindre :

> Puys te conech, esforça m que yo t'ame.
> Vença l'amor a la por que yo t porte...
> (CV, 135-136).

Né avec de bons penchants, il a faussé sa nature. Que Dieu l'aide à la redresser ! Revenant sur les thèmes qu'il a déjà développés dans ses poésies morales, il ne sollicite de Dieu ni les biens de la nature, ni ceux de la Fortune, mais seulement cette impulsion que le premier moteur communique à toute créature et d'où naissent les bonnes œuvres (CV, 151).

Que Dieu descende en lui, comme il l'a fait pour de plus coupables ! Sa foi « vacille », son espérance « tremble ».

> Catholich so, mas la fé no m'escalfa...
> (CV, 185).

C'est que ses sens et son corps font obstacle à son esprit. Des doutes l'obsèdent. Le problème de la prédestination et de la prescience divines le tourmente, et il le pose avec la plus grande fermeté (1) :

« Tu m'as créé pour que je sauve mon âme et peut-être saistu déjà qu'il en sera autrement. Dans ce cas, pourquoi donc me créais-tu, puisque la connaissance que tu as eue de mon sort était infaillible. Rends mon être au néant, je t'en supplie, car il vaut mieux pour moi que l'éternelle prison obscure. Je comprends que tu aies consenti à dire de Judas qu'il aurait été bon qu'il ne fût pas né homme (2) » (CV, 193-200).

(1) Saint Thomas, *S. Th.*, I, 14,13.
(2) Saint Math., *Evang.*, XXVI, 24 : « Væ autem homini illi per quem Filius hominis tradetur ; bonum erat ei, si natus non fuisset homo ille. »

Il consent à expier dans son corps sa grande erreur. Pourvu que Dieu raffermisse en lui la Foi et l'Espérance, la Charité ne lui manquera pas.

Il attend avec impatience le jour où il versera « les douces larmes de contrition », de parfait repentir. Pour le moment ce ne sont que des « larmes amères d'attrition » (1), qui proviennent de la crainte du châtiment plus que de l'amour de Dieu. Mais heureusement les unes précèdent les autres et y préparent :

> Puys són camí e via per les altres.
>
> (CV, 224).

Ainsi s'achève par une distinction subtile de la théologie, mais sous laquelle se cache une espérance, cette oraison rythmée, cette œuvre « de contrition », comme dira plus tard Romeu Lull. C'est une confession parfois touchante que nous fait l'auteur de ses faiblesses. Elle nous émeut et nous intéresse plus que ses dissertations froides et impersonnelles, purement didactiques, sur l'amour ou sur le bonheur. C'est là seulement qu'il est vraiment poète et manifeste quelque personnalité.

*
* *

Les poésies morales et la poésie religieuse que nous venons d'analyser se complètent. Les unes définissent le bonheur terrestre qu'elles font dépendre de l'exercice des facultés humaines ; l'autre la béatitude éternelle à laquelle conduit la pratique des vertus théologales. Elles offrent, non pas un traité suivi de philosophie, mais les éléments épars d'une morale rationnelle et d'une théologie révélée que nous avons rapprochés et présentés dans un exposé systématique pour mieux en mon-

(1) La contrition est le regret d'avoir offensé Dieu, l'attrition celui que causent les péchés et surtout la crainte d'être puni. C'est une contrition imparfaite. Saint Thomas (*S. Th.*, III, suppl. 1, 2 et 3), dit que la première est une crainte filiale, la seconde une crainte servile, et il déclare que l'attrition conduit à la contrition parfaite : « Attritio dicit (ducit ?) accessum ad perfectam contritionem. »

trer l'origine. La philosophie qui tenait déjà une place importante dans les précédentes œuvres devient ici prépondérante. Si, dans ses sirventés du début et dans sa satire sur l'honneur mondain, il a été un poète moraliste, développant des lieux communs ou peignant avec quelque malveillance les mœurs de son époque, ses poèmes sur le Bien et le Bonheur sont d'un philosophe moraliste, désireux de répandre, sous une forme versifiée et plus accessible aux profanes, les vérités de la science. Cette science est essentiellement encore celle d'Aristote, dont il est tellement imbu qu'il ne peut rien penser ni rien écrire qui n'ait une saveur péripatéticienne. Son système est le rationalisme d'Aristote mitigé de Stoïcisme et subordonné à la théologie de saint Thomas.

Brunetto Latino et Dante avaient déjà résumé en langue vulgaire les mêmes conceptions. Auzias March diffère d'eux par un sentiment plus profond des difficultés que soulève le problème de la destinée humaine. La préoccupation du salut prend chez lui, à la veille de la Renaissance, un caractère plus aigu.

Aristote avait conçu la nature humaine comme double, composée d'un corps et d'une âme étroitement unis, mais qu'il convient de subordonner l'un à l'autre. Or, si, de l'aveu même du philosophe, l'homme est parfois impuissant à réaliser cette fin, parce que le corps résiste à l'âme, comme la matière à la forme, il n'en est pas moins vrai que le bonheur est la récompense pour ainsi dire nécessaire de la vertu, de tous ceux qui cherchent dans la science un noble et agréable emploi de leur pensée. La vie selon la nature et suivant la raison est belle et bonne. Il veut qu'elle soit pleine, achevée, épanouie (1). La vertu est avant tout harmonie, ordre et mesure. Toutes les parties de notre être doivent être coordonnées et satisfaites.

Les Stoïciens dissocient les premiers cette admirable synthèse. Auzias March emprunte à Sénèque quelques-unes de ses idées sur le mépris des honneurs et des richesses. Avec lui il s'efforce de se détacher du monde pour vivre d'une vie toute spirituelle et intérieure.

Mais Jésus vient à son tour compléter cette œuvre de renoncement aux biens terrestres en plaçant le bonheur, non dans le royaume du monde, comme la morale hellénique, mais dans

(1) L. Ollé-Laprune, *Essai sur la morale d'Aristote*, p. 312.

celui de Dieu. La nature est décidément mauvaise en nous comme hors de nous. Le chrétien doit souffrir dans son âme et dans son corps, extirper de son être tout ce qui peut l'empêcher de s'unir à Dieu.

La tâche de l'homme est devenue plus pénible et plus ardue. Aussi les Pères de l'Eglise travaillent-ils à rapprocher la philosophie grecque et la doctrine chrétienne. Cette conciliation se continue au Moyen âge et aboutit, avec saint Thomas, à une doctrine qui réintègre dans l'humanité toutes les manifestations de la vie « sous la loi de la religion » (1).

Mais, vers la fin du Moyen âge, sous l'influence de l'antiquité à demi retrouvée, le trouble renaît dans les âmes. On en vient à se demander si le renoncement à la vie extérieure et aux sens est possible, si le péché n'est pas le fond de la nature humaine, et c'est alors que la théorie de la grâce par laquelle peut être régénéré et sanctifié le pécheur prend toute son importance. C'est ce tourment que Luther éprouvera au plus haut point et qu'exprime déjà Auzias March. C'est cette angoisse qui assombrit toute son œuvre et nous la rend plus sympathique. « Je suis catholique, s'écrie-t-il, mais la foi ne m'échauffe point, refroidie qu'elle est par la froideur de mes sens... Une des deux parties de mon être, l'esprit, se porte en toute hâte vers le Paradis, mais l'autre partie, mes sens, se cramponnant à elle, l'empêche d'avancer » (CV, 185-186, 189-190). Aussi fait-il des appels réitérés à la miséricorde et à la grâce divines. Il déplore, à la manière de Pascal, l'impuissance de sa nature abandonnée à elle-même, l'insuffisance de ses lumières naturelles. Tout attristé de n'avoir pu réaliser l'amour pur, ni du vivant, ni après la mort de sa dame, il souffre encore des obstacles qui s'opposent à son bonheur présent et futur.

La félicité que lui avait promise l'auteur de l'*Ethique à Nicomaque,* c'était la vie terrestre dans sa plénitude et dans sa perfection, avec les pures joies de l'amitié et la contemplation de la pensée en elle-même. Le christianisme a troublé cet optimisme, cet eudémonisme confiant, en considérant l'esprit de renoncement et de sacrifice comme la condition du vrai bonheur et en le faisant dépendre moins de l'homme que de Dieu.

(1) E. Boutroux, *Questions de morale et d'éducation*, Paris, 1895, in-12, p. 30.

CHAPITRE IX

INFLUENCE D'AUZIAS MARCH SUR LES LITTÉRATURES CATALANE ET CASTILLANE

Nous avons parcouru les œuvres d'Auzias March en nous efforçant d'en dévoiler les origines véritables et le sens profond. De cet examen il nous reste cette impression qu'il fut essentiellement un troubadour, mais un troubadour philosophe en qui se développe, à mesure qu'il avance en âge, un goût de plus en plus exclusif pour la poésie didactique, morale et religieuse. Aristote et saint Thomas sont, avec les poètes de la Provence, ses maîtres principaux. C'est chez eux qu'il faut chercher la clef de presque toutes ses énigmes. L'inspiration de Dante et de Pétrarque n'a été qu'accessoire, et, s'il les a connus, ce qui ne fait d'ailleurs aucun doute, il ne les a pas vraiment imités. Il ne peut surtout pas être appelé un Pétrarquiste. On retrouve à peine dans ses poésies un ou deux traits réellement empruntés au *Canzoniere*. Les autres ressemblances tiennent à ce que le poète italien et le poète catalan ont eu des modèles communs.

Il est nécessaire de savoir maintenant quelle place il occupe dans la littérature, et quelle influence il a eue sur ses contemporains et sur ses successeurs. Ont-ils suivi quelques-unes des voies qu'il avait, sinon ouvertes, du moins considérablement élargies ?

I

Les poètes de son temps semblent ne pas lui avoir ménagé les témoignages de sympathie. Le marquis de Santillana lui

rend, à la fin de sa vie, un hommage qui l'a certainement flatté, s'il a pu le connaître. D'autres lui sont venus d'ailleurs. Les *demandes* en Catalogne, les *preguntas* en Castille, établissent entre les poètes d'un même pays ou des pays voisins, des relations fréquentes. A ces échanges de politesses est dû sans doute l'emploi par Auzias March, devenu vieux, des vers d'*arte mayor* dans une courte *demanda* à Johan Moreno :

Ab molta rahó me desenamore...

(CXXIV, 1).

C'est la première fois, semble-t-il, que ce mètre, dont useront bientôt les poètes des deux langues dans les concours de Valence, apparaît en Catalogne. — « Mon maître et seigneur », lui répond, sur le même rythme, son ancien écuyer, devenu étudiant. — Une nièce du pape Calixte III, Na Tecla de Borja, répondant à une autre question, déclare à son tour qu'il est « le plus entendu » des poètes. Des écrivains de l'Aragon et de la Navarre prennent part, eux aussi, à ces joutes littéraires. Le navarrais Francesch de Mescua avait déjà été couronné dans un concours de poésie religieuse. Mossèn Fenollar ayant adressé plus tard une demande à Auzias March en ces termes :

Vos, Magnífich, que sou molt avisat,

l'aragonais Rodrigo Diez répond de son côté à cet élogieux cartel. On peut se demander enfin s'il y a eu quelques rapports entre notre poète-philosophe et son concitoyen Jacme Roig, le futur satiriste du *Spill*. Mais rien ne permet de l'affirmer, bien que leurs œuvres procèdent du même esprit d'édification et constatent l'impossibilité de trouver, en dehors de la Vierge Marie, la femme vraiment pure, celle qui est comme un lis au milieu des épines, *sicut lilium inter spinas* (1).

Nous ignorons ce que devinrent, après la mort d'Auzias March, les deux cahiers de ses poésies. Mais il est certain que Francesch Ferrer, qui avait pris part, en 1444, à la défense de Rhodes par les Français et les Catalans unis contre les Turcs, fut un des premiers à les utiliser. Le poète raconte, dans son

(1) J. Roig, *Spill*, éd. Chabás, p. 33.

Conort (1), que, fatigué d'entendre plusieurs chevaliers célébrer leurs dames, il a quitté le palais du Roi. Il s'est endormi dans le plus profond découragement, lorsque plusieurs poètes anciens ou contemporains se présentent à lui et le consolent en disant du mal des femmes. Le Roi le sait, fait emprisonner « ces médisants », mais Boccace et Cerverí de Girona interviennent et obtiennent leur grâce. Parmi ces poètes misogynes figure Auzias March, qui vient naturellement réciter la strophe la plus virulente de son *maldit* contre Na Monbohi :

Quant hoireu, « Alcavota provada ! »...
(XLII, 33-40).

Pere Torroella, majordome du prince de Viane, puis attaché à la Cour de Jean II d'Aragon, a été le contemporain de l'auteur du *Conort*. L'un et l'autre se moquent d'un prêtre apostat qui prétendait faire le galant (2). Mais il est probable que Torroella a survécu à Fr. Ferrer, puisqu'il le cite dans une de ses œuvres (3). C'est une pièce de *noves rimades* où, suivant le procédé même de Fr. Ferrer, sont transcrites et commentées les strophes de plusieurs troubadours provençaux, de trois poètes français, Alain Chartier, Machaut et Oton de Granson, d'un grand nombre de catalans parmi lesquels Auzias March et Francesch Ferrer, et enfin de quelques castillans. Toutes ces strophes définissent ou décrivent l'amour et ses tourments. Celle d'Auzias March est la première de la chanson :

Alt e amor d'on gran desig s'engendra...
(III, 1).

Ces maux de l'amour ont nécessairement amené Pere Torroella à attaquer les femmes dans sa fameuse poésie castillane, *Quien bien amando persigue,* une de celles qui ont eu, à cette époque, le plus de succès.

L'influence avouée pour la première fois des poètes français et castillans ne change rien aux thèmes qui restent encore ceux

(1) T. Amat, *op. cit.*, p. 229.
(2) *Canc. de Zar.*, fol. 118.
(3) *Ibid.*, fol. 191 v°.

des troubadours et d'Auzias March. Mais l'expression de certains d'entre eux se rapproche trop de celle que lui avait donnée le poète valencien pour qu'on ne le considère pas comme une des sources d'inspiration de Pere Torroella. C'est ainsi qu'il reproduit, par exemple, l'idée du plaisir de la souffrance presque dans les mêmes termes :

Dins ma dolor delit se companyava,
yo no sé com qu'Amor sap aquest' art.

(*Canz. de Zar.* fol. 177).

La citation d'une strophe d'Auzias March et ces ressemblances de fond et de forme sont-elles les seules preuves qu'on puisse invoquer en faveur de la parenté spirituelle des deux poètes ? Ici se pose un curieux problème d'histoire littéraire. Torres Amat, sur les indications de Tastu, avait attribué à Pere Torroella deux pièces du *Cançoner* de Paris anonymes, mais placées entre deux de ses œuvres authentiques. Or Milà y Fontanals (1) a remarqué qu'une de ces pièces intitulée *Complanta de la Mort* est composée de morceaux d'Auzias March *(fet de trossos de Ausías March)*. Ce jugement, formulé en ces quelques mots et sans autres précisions, n'a rien d'exagéré. On pourra s'en convaincre par la confrontation des deux textes qui n'a jamais été faite, à notre connaissance :

Auzias March

XCIII

. . . .
E, si totstemps en continuu no plor,
de mon recort aquella no m partesch,
ans vull que l dol me leixque, si l jaquesch ;
76 **mon sentiment vull que muyra, si mor.**
Puix que delit a ma dolor segueix,
ingrat seré, si ella no m'acost.
Tal sentiment de mal e bé compost,
80 **temps minva l mal e lo bé tots jorns creix.**

(1) *Resenya*, p. 166 ; *Obras*, III, 201.

Un gran delit en ma pensa s nodreix,
quant algun fet sens la mort d'ella pens.
Quant me percep, de dolor no m defens,
pensant que mort per tostemps nos parteix.
Aquest delit la pensa l fa e l pert.
Foch es mon mal e mon bé sembla fum ;
en aquest cas de somni té costum,
bé sent durment e mal quant so despert.

Yo no puch dir que no sia desert
de tot delit, quant morta l'imagin.
De mi mateix m'espant, quant yo m'affin
pensant sa mort, e m par que no'n so cert.
Tal mudament he vist en temps tan breu
que l qui m volgué voler a mi no pot,
ne sent, ne véu, n'enten, si l dich mon vot ;
e tot es bé, puix es obra de Deu.

A Tu, qui est mare y filla de Deu,
suplique molt, puis ell no m vol oyr
qu'en aquest món s'arma pusca venir,
per que m'avis hon es l'estatge seu.

Voici maintenant les strophes attribuées à Torrœlla :

Complanta de la mort

Yvo, car fill, continuu per tu plor,
e ploraré, e d'aquell no m partesch.
No vull que l dol me leixque, si l jaquesch ;
mon sentiment vull que muyre, si mor.
Membre m de tu, la dolor no m perteix.
Ingrat seré, si a tu no m'acost
tal sentiment de mal e bé compost.

Temps he mon mal e lo plor en mi creix.
La tu'amor en aquella repens.
Quant me percep, de dolor no m deffens ;
aquella mort da mi no s deperteix.
Aquest despler ma pensa l fa e l port.
Ffoch es mon mal e mon bé semble fum;
en aquest cars de sompni té costum.

Bé sent turment, e mal, quant so despert.
Yvo, no dich que no sia desert
de tot delit quan te mort ymagin.
De mi mateix m'espant, quant yo m'afin
pensant ta mort, e m par que no són cert.
Tal mudament he vist en temps tan breu
que l qui m volgué voler a mi no pot.

Tornada

Ne sent, ne m véu, n'enten, si li dich mot.
Arbitre m fall, d'on estich tot remot.
Ab tu fos yo qui fuhi pare teu !
Més tot es bé, pus es obra de Deu !

Endreça

Mare de Deu, humil verge Maria,
ab genolls flechs prostrat, estès per terra,
merce t reclam he t suplich nit e dia
que l'enamich no li puixa fer guerra.

Cançoner de Paris (Bib. Nat. Esp. 225, fol. 57).

Si cette pièce était imputable à Pere Torroella, il serait non pas un imitateur d'Auzias March, mais un plagiaire sans vergogne. Heureusement tous les chansonniers connus jusqu'à présent s'accordent à lui laisser l'anonymat (1). Il faut donc nous résigner à ne voir dans ce père qui, pour pleurer son fils, démarque à peine les vers de notre auteur, qu'une victime obscure de la vanité littéraire lui rendant encore hommage en le pillant.

Auzias March s'était distingué de ses précédesseurs par l'appareil scolastique dont il avait pour ainsi dire recouvert les vieux thèmes de la lyrique provençale et par un usage plus fréquent des vers blancs ou *estramps*.

Quelques-uns de ses successeurs immédiats, à Barcelone et à Valence, suivirent ces exemples.

Maints poètes du *Cançoner d'amor,* tels que Figueres (2), chantent leurs dames dans un style plus digne d'étudiants en théologie que de véritables amants. Notons aussi que leurs devises se rapprochent parfois beaucoup de celles qu'Auzias March donnait à sa Thérèse :

Mos liris blanchs, del món reliquiari,

s'écrie Blay Seselles (fol. 116). — « Dona de seny », dit Roquafort (fol. 135 v⁰). — « Archiu de seny », réplique Vallmanya (fol. 139 et 157 v⁰) en parlant de la Vierge. Dans un parallèle

(1) *Rev. de bibliog. cat.*, I, 46.
(2) T. Amat, p. 251.

entre la femme honnête et la malhonnête, P. Johan de Masdovelles écrit encore :

Dona qui té plena de seny la testa...
(Fol. 133 v°).

Mais c'est dans la poésie morale en vers libres ou rimés que se manifeste le plus leur érudition intempestive. En Dionis Guiot, notaire de Valence, étale dans un éloge du roi d'Aragon (1), ses connaissances scientifiques et littéraires. La « nature naturante » s'y rencontre avec les planètes, Cicéron, Tite Live, Végèce, etc. Mestre Ferrando Metge faisant ses débuts devant le Consistoire de Barcelone par une pièce « contre la Fortune adverse », cite lui aussi ses auteurs :

D'est' adversans alguns duptes engruna
lo gran Albert, en lo segon dels *Fisichs*.
Los prosseguints dels Infaels la Suna,
vells filosoffs e molts dels matefisichs
ffort be repren, pus ella, la qual pena
es temporal, de gran be privativa,
no n'ha res dit, ab tot qu'en tal fahena
es Deu present e causa perfectiva.
(*Canç.* de Paris, B. N. Esp. 225, fol. 158).

La poésie, on le voit, n'a rien gagné à se faire plus scientifique encore qu'avec Auzias March.

Ce n'est pas, il est vrai, l'unique caractère qu'elle prend à la fin du xve siècle. Si on continue à déplorer les trahisons, les *desconexences* des femmes, et à vanter les charmes de l'amour « honnête » en catalan, en espagnol et même en italien, les préférences des auteurs vont cependant à la poésie religieuse.

C'est surtout à Valence que se concentre le mouvement littéraire. Là sont organisés depuis longtemps des concours de poésie en l'honneur de la Vierge et des saints auxquels prennent part Catalans et Castillans (2). On était revenu, du vivant même d'Auzias March, aux traditions du Consistoire

(1) *Canç.* de Paris, B. N. Esp. 225, fol. 124.
(2) Voir dans Ferrer y Bigné, *op. cit.*, la liste trop souvent grossie de ces divers poètes du xve siècle.

de Toulouse. Un peu après sa mort, une demande adressée par le frère Pere Martínez « aux troubadours *(als trobadors)* de Valence » (1), nous révèle encore l'existence, dans cette ville, d'une véritable école poétique analogue à celle de Barcelone. Les poètes catalans et valenciens s'interrogent d'ailleurs les uns les autres et s'efforcent de résoudre les mêmes énigmes « en la sala de Valencia ». Roquafort, maître en théologie, un des mainteneurs de Barcelone, et Francesch Ferrer répondent à la question de Martínez.

Mais c'est en 1474 que le culte de Marie suscite un nombre considérable de concurrents. Luis Despuig, maître de Muntesa et vice-roi du royaume de Valence, promet à celui qui louera le mieux la Vierge, en n'importe quelle langue, « une pièce de drap de velours suffisante pour un jupon ». Quarante auteurs se disputent le prix : tous sont reconnus dignes, même les plus médiocres, des honneurs de l'impression dans un livre qui passe pour avoir été le premier imprimé en Espagne (2). Nous retrouvons là les vers *d'arte mayor* dont Auzias March nous a offert le premier exemple en Catalogne. Les poésies castillanes y voisinent avec les catalanes. C'est, comme l'a dit Ticknor (3), une « preuve positive que le castillan commençait à être connu et cultivé sur les bords de la Méditerranée ». En 1482 et 1487, les poètes sont encore invités à louer l'Immaculée Conception, en 1488, saint Christophe. Notons seulement la variété des *joyas* de 1487, au nombre de quatre : une fleur (racine de Jessé), un rubis, une carte de navigation et une caisse de massepain. On habillait le gagnant en 1474, on le nourrit quelques années plus tard. Toutes ces œuvres sont construites sur le même type et répètent mêmes idées et mêmes expressions.

On y sent partout la froideur, la monotonie, aucun art, mais beaucoup d'artifice. En se mettant ainsi uniquement au service de la religion, sous la direction du bon abbé Mossèn Bernat Fenollar, un disciple pourtant d'Auzias March, qui avait organisé le *certámen* de 1474, la poésie catalane se condamnait elle-même à une irrémédiable déchéance.

(1) Voir l'Introduction à not. éd. crit. p. 38.

(2) Voir *Les Trobes en lahors de la Verge Maria*, publ. par Fr. Martí Grajales.

(3) *Hist. de la litt. espagnole* (trad. Magnabal), I, 307.

C'est aussi l'impression que laisse la lecture du *Jardinet d'orats*. Le titre même de « jardinet de fous » indique suffisamment qu'en 1486, à l'époque où fut composé ce recueil, les solennités poétiques importées de Toulouse n'étaient plus prises au sérieux. On raillait les plaisirs innocents que goûtaient les poètes dans les jardins fleuris, dans les « delitables orts » vantés par Auzias March.

Romeu Lull († 1484) est le principal de ces derniers troubadours de la Catalogne. Poète facile, il subit, lui aussi, plus encore que Pere Torroella, l'ascendant d'Auzias March. Il suffit de lire les premiers vers de ses chansons d'amour pour se convaincre immédiatement que son admiration pour lui est allée jusqu'à l'imitation.

Fantasiant Amor a mi descobre...
(XVIII, 1).

— Si'n algun temps me clamí sens rahó...
(CXX, 1).

avait dit le vieux poète valencien dès le début de deux poésies, dont l'une décrit la nature et les effets de l'amour vrai et l'autre fait allusion aux douleurs passées, qui sont pour lui des joies en comparaison de ses maux présents.

Le poète barcelonais reprend les mêmes idées, à en juger par les titres et les premiers vers qui suivent (1) :

« Cobles de Romeu Lull de hon proceheix amor » :

Fantesian molt sovint en Amor...

— « Obra de Romeu Lull. Trobant-se fortunat en amor, loa e comenda aquell » :

Si'n nagun temps d'amor me so clamat...

Louant ailleurs, sur l'invitation du comte d'Oliva, la dame Na Francina Rossa, il écrit (2) :

Quant mes la mir tórbe m los sentiments ;
noves laors tarden la mia má...

(1) Mila, *Resenya*, 188 ; *Obras*, III, 227.
(2) *Jardinet d'Orats*, pub. p. Fr. Pelay Briz, Barcelona, 1869, 4°, p. 51.

Auzias March avait dit de *Plena de Seny* :

E vos loant no m trob la boc' amarga,
ne tart la mà com de vos vull escriure...

(LI, 43-44).

Dans une autre pièce, *Si'n temps passat hagues hagut conexer*, Romeu Lull s'inspire, pour la première strophe, du début de la chanson VI d'Auzias March. Quant à la troisième, elle offre les vers suivants :

Si l temps perdut, lo millor que tenia,
Dones amant, oblidant mi mateix,
Haguès yo mes, com fa qui Deu serveix,
(D'ellas fugint, dir pot qu'en bon punt neix),
Gloria gran l'anima l Sol hauria...

(*Jard.*, p. 121).

C'est la reproduction d'un thème provençal qu'avait déjà utilisé notre poète avec des expressions parfois assez voisines (VII, 57-64).

Vengut es temps qu'en amor daré terme...,

ainsi commence une de ses chansons de mort, comme pour Auzias March un de ses sirventés.

Enfin, l' « obre contrita » en vers *estramps*, dont voici les premiers vers :

De boc'a dens, prostrat, estich en terra ;
levar no m puch, si ajuda no m dones...

(*Jard.*, p. 123),

est un abrégé de la chanson religieuse ou spirituelle d'Auzias March. Ce sont les mêmes idées et parfois les mêmes termes :

Ajude m, Deu ; no vulles que mes perda ;
clam te mercé qu'á penedir m'en dugues...

(*Ibid.*).

Comme son prédécesseur, il demande la grâce et le repentir et se reproche à lui-même sa tiédeur :

Gran delit prench que m fassa tal requesta ;
Christiá so, volria exercitar la...

(*Ib.*, p. 124).

Qu'on rapproche ces vers de ceux que nous avons cités ou traduits au chapitre précédent, et l'on n'hésitera pas à affirmer que, si Romeu Lull est digne, comme le croyait Milà (1), d'être comparé à Auzias March, c'est surtout parce qu'il en est un écho, bien faible, il est vrai, et incomplet.

II

Avec le XVIe siècle l'influence d'Auzias March va atteindre son apogée et s'étendre peu à peu de la Catalogne à la Castille et jusqu'en Portugal.

A Barcelone, d'abord, Johan Boschà, plus connu sous son nom castillan de Juan Boscán, peut bien abandonner sa langue maternelle pour celle de la Cour, ses poésies n'en contiennent pas moins, comme nous le verrons, des éléments empruntés à Auzias March, dont son ami Garcilaso et lui ont connu les œuvres bien avant leur publication.

A Valence, la langue castillane est définitivemet implantée. Le «limousin» n'est plus qu'un dialecte dont on se sert dans les concours de poésie religieuse. Encore faut-il noter dans ce genre le nombre de plus en plus croissant de pièces écrites en castillan (2). La plupart des écrivains se piquent de louer la Vierge dans les deux langues. Seul, ou presque seul, Juan Fernández de Heredia († 1549) (3) compose en catalan des chansons érotiques à la manière d'Auzias March, *al modo de las de Ausias March en*

(1) *Resenya*, p. 189 ; *Obras*, III, 228.

(2) J. M. Puig Torralva y F. Martí Grajales, *Estudio histórico-crítico de los poetas valencianos de los siglos XVI, XVII y XVIII.* Valencia, 1883, petit in-4.

(3) Ses œuvres « así temporales como espirituales » ont été imprimées à Valence, chez Joan Mey, 1562, in-8°. Cf. F. Cerda y Rico, *Notas al canto de Turia*, éd. 1802, p. 328.

lengua lemosina. Il l'a certainement imité, comme le prouve cette strophe d'ailleurs indigne du modèle :

> Amor no s pot clamar de mi en res :
> que no aja fet en mi quant ha pogut
> en fer me torts, per on so conegut
> per ell qui so, com ell per mi qui es ?
> Yo comportant y ell fent, puix he fet mes,
> guanye l'onor qu'ell per mi ha perdut.
> Y axi s veura l'estat d'on es caygut,
> y on so assumpt, soffrint sos desplaers.
> Be crech qu'Amor, si en lo comte cayguera
> de be tan gran, que nunca mal me fera.
> (Ed. Valencia, 1562, fol. 143).

Mais, à Valence et à Barcelone, on se préoccupe désormais d'imprimer ou de traduire les œuvres d'Auzias March plutôt que de les imiter. C'est une autre manière de lui rendre hommage.

Nous avons retracé ailleurs (1) l'histoire de cette publication. Rappelons simplement que le valencien Baltasar de Romaní a fait connaître le premier, dès 1539, de nombreux extraits de ses poésies accompagnés d'une traduction en vers castillans. Un des protecteurs de Boscán, l'amiral de Naples, Fernando Folch de Cardona les lit, et, saisi d'admiration, veut les connaître toutes. Sur ses ordres, on recherche tout ce qu'a écrit Auzias March. Trois copies, dont une seule complète, en sont exécutées de 1540 à 1543. Elles fournissent le texte de la première édition proprement dite parue à Barcelone en 1543 et réimprimée peu après en 1545.

Valence ne veut pas rester en arrière dans la glorification d'un de ses meilleurs écrivains. Sur l'initiative de son bailli, Luis Carroz de Vilaragut, on amende en 1546 les précédentes éditions, mais ce travail sans grande valeur reste heureusement inédit. Quelques parcelles en sont cependant recueillies par Juan de Resa dans son édition publiée en 1555 à Valladodid, au cœur même de la vieille Castille. En 1560, une nouvelle édition paraît à Barcelone, toujours sous les auspices de Folch de Cardona. Mais c'est la dernière qui ait vu le jour avant le XIXe siècle.

(1) Introd. à notre éd. crit., pp. 55-78.

Une fois répandues un peu partout, ses œuvres ne semblent plus offrir pour les Catalans le même attrait. Ils les lisent, mais ne lui demandent guère leurs motifs d'inspiration. A vrai dire, ils le comprennent de moins en moins. On éprouve le besoin de le commenter, et c'est à quoi s'emploie vers 1565 un savant professeur de philosophie de l'Université de Barcelone, le chanoine D. Luis Juan Vileta.

Pere Serafí et Joan Pujol sont les deux poètes catalans du xvi[e] siècle en qui la lecture de ses œuvres ait laissé une impression durable et manifeste.

Serafí, peintre et poète à la fois, pour mieux ressembler sans doute à Michel-Ange, n'exprime pas seulement dans la première partie de son œuvre (1) les lieux communs de l'amour conventionnel : il y moralise aussi quelquefois en un style moins philosophique, il est vrai, mais par contre, moins vigoureux que celui d'Auzias March. Le reste est consacré à des sujets presque uniquement religieux. Cette division en poésies érotiques et spirituelles est un premier emprunt au poète valencien qu'il avait loué dans un sonnet-préface à l'édition de 1560. Il le loue encore dans son propre recueil paru en 1565, et le place à côté de Dante et de Pétrarque :

Ausias March qu'á Spanya tant prospera
nos ha mostrat per obres molt eletes
que par a ells mereix portar corona...
(Son. XXI, *Tres son latins*, p. 17).

Toute son ambition semble avoir consisté parfois à moderniser Auzias March, à transposer pour ainsi dire en sonnets, quatrains et tercets, les chansons et les huitains du vieux poète,

Cantant del gran Poet' Ausias March
Quant dix d'amors ab destra fantasia.
(*Puix vostre cant.*, p. 42).

On le retrouve presque à chaque page de son « libre de Amors ». Le sonnet *Vull començar ab veu de amor querosa* rappelle nettement les strophes de la chanson *Qui no es trist*. Le troisième,

(1) *Obras poeticas*, de Pere Serafi. Barcelona, Joseph Torner, 1840, in-4°. Quelques-unes ont été imprimées sous le titre de « *Cançons* de Pere Serafi ». Barcelona, La Ilustració Catalana (s. d.), pet. in-4°.

Ojan aquells que ver' amor los tira (p. 8) fait penser à la pièce *Hoyu, hoyu tots los qui bé amats.* Un madrigal *Fortuna m'a portat en tal estrem* (p. 30), un autre sonnet *Ya fuy gran temps* et surtout la chanson en quatrains *Puix vostre cant,* sont de vraies mosaïques d'idées et de vers d'Auzias. S'il pleure la mort d'une dame (*Obra en mort de una señora,* p. 46), il prend à son devancier le principal motif de ses chansons de mort. La « sátira á la contrarietat de les temporades » *Quant pens y mir als fets del temps present* reproduit au début les thèmes et les expressions mêmes de la pièce *Qui ne per sí* d'Auzias March, et, vers la fin, sa théorie de l'amour bestial par opposition à l'amour noble :

L'amor dels mes es inracional,
Que sols al cos procuran lo delit,
Amor gentil tenen en gran despit ;
Son enfangats d'un amor bestial.

(P. 38).

De même, le « capitol moral » : *Qui vol segur passar aquesta vida* commence par abréger son *Cant spiritual* et s'achève par quelques phrases de ses chansons d'amour.

Mais on ne retrouve pas chez Serafí la sombre tristesse où se complaît le poète de Valence. C'est une mélancolie plus douce, qui n'a rien de tragique. Les mètres plus courts qu'il emploie, à l'exemple des castillans (1), contribuent à lui enlever un peu de sa gravité. Ce n'est plus la chanson provençale, c'est presque la chansonnette. On sent même dans telle ou telle de ses *Canços* (« De un desesperat de amor ». — *Qui vol ohir la gesta...*) l'influence des chansons populaires de l'Espagne. D'autres modèles tels que Pétrarque et les poètes italiens de la Renaissance l'amènent enfin à faire une part plus grande, dans quelques-unes de ses œuvres, au sentiment de la nature, et, si ses analyses psychologiques sont plus superficielles que celles d'Auzias March, elles n'en ont pas du moins l'aridité.

Joan Pujol a moins de grâce. C'est un écrivain un peu fruste. Son poème épique sur *Lépante* supporte difficilement la lecture. Il a eu toutefois le mérite de mieux comprendre Auzias March

(1) Il tombe aussi dans la trivialité et le mauvais goût du temps. C'est ainsi qu'il dit (p. 35) en parlant de sa femme :

Acompanyat ab ma costella cara...

que la plupart de ses contemporains. Frappé de l'inexactitude des traducteurs castillans Romaní et Montemayor, il imagine un songe, *Visió en somni*. Auzias March lui apparaît et prononce lui-même contre eux un vrai réquisitoire. Joan Pujol a écrit, d'autre part, un commentaire en vers de quelques-unes de ses strophes. Ses cinq « gloses » dénotent chez ce prêtre, imbu de scolastique et de théologie, une interprétation généralement fidèle de la pensée du maître. Mais son style reste toujours plat ou banalement emphatique (1).

Il n'y a plus de poètes originaux en Catalogne à la fin du XVI[e] siècle. On n'imite même plus Auzias March. Deux maestri, Pere Albert Vila et Joan Brudieu, se contentent de le mettre en musique (2).

Enfin, au début du XVII[e] siècle, un descendant du chevalier-poète de Valence, Pedro Ausias March, de Cervera, écrit en l'honneur du bienheureux Ramon de Penyafort un sonnet (3) du plus mauvais goût, où Neptune fraternise avec la Trinité — et, un peu plus tard, en 1615, le chanoine Gerónim Ferrer de Guissona chante la bienheureuse Thérèse de Jésus sur les rythmes dont Auzias March s'était servi pour sa Thérèse (4) !

Avec Joan Pujol, et ces deux piètres versificateurs, périt dans le prosaïsme et dans le manque de convenance la Muse Catalane issue du *Gay Saber*. Ainsi prend fin, dans sa propre patrie, l'influence de celui qu'un autre catalan, Francesch Fontanella, considérera bientôt comme le meilleur des anciens poètes catalans et comme le père des modernes (5) :

Com a fenix dels antics,
Com a pare dels moderns.

(1) Voir Introduction à notre éd. critique, pp. 103-111.

(2) Voir Felip Pedrell, *Dos músichs cinchcentistes catalans, cantors d'Ausias March* (Anuari de l'Institut d'Estudis catalans, 1907, pp. 408-413).

(3) T. Amat, *op. cit.* p. 365.

(4) « Cant del canonje Gerónim Ferrer de Guissona a la beata Mare Teresa de Jesus a la imitació y estil dels cants o octavas del antich catalá Ausías March fecundíssim y elegant poeta ». Voir la strophe qu'en cite Milà, *Resenya*, 192 ; *Obras*, III, 232.

(5) Cité par D. A. Bastero, *La crusca provenzale*. Roma, 1724, in-fol. p. 78.

III

Boscán est le premier poète castillan qui ait pris Auzias March pour modèle, avant même que l'imprimerie en ait multiplié les exemplaires. Un de ses homonymes, probablement son père, avait, dans la seconde moitié du xve siècle, participé à des tensons avec les poètes catalans de l'époque (1) et composé même deux *danzas* d'amour (2). C'est par son intermédiaire que Boscán dut avoir connaissance des poésies d'Auzias March, tout au moins de celles qu'avaient recueillies les chansonniers exécutés à Barcelone à la fin du xve siècle ou au commencement du xvie. On sait qu'en 1526 il résolut, sur les conseils de l'ambassadeur vénitien Andrea Navagiero, qu'il avait rencontré à Grenade, de composer à la manière des Italiens, *al modo italiano.* Son ambition était d'acclimater en Espagne, comme l'avaient déjà tenté, mais sans succès, Micer Francisco Imperial, Juan de Villalpando et le marquis de Santillana, les genres et les mètres italiens, surtout l'hendécasyllabe. Il insiste sur ce dernier point dans sa lettre à la duchesse de Soma par laquelle s'ouvre le second livre de ses œuvres. Les Provençaux que ses contemporains lisent trop peu à son avis, et, à leur suite, Dante et Pétrarque, ont employé ce rythme. « Des Provençaux, dit-il, sortirent un grand nombre d'auteurs catalans du plus grand mérite (*eccelentes*). Le meilleur d'entre eux est Auzias March, et, si je me mettais maintenant à faire son éloge, je ne serais pas prêt de revenir à mon sujet ». Ce qu'il voit donc chez Auzias March, ce n'est pas l'imitateur de Pétrarque, mais le continuateur des Provençaux. S'il l'imite, c'est surtout pour l'usage qu'il a fait du décasyllabe qu'il semble confondre entièrement avec l'hendécasyllabe italien. Que le troubadour catalan ait emprunté

(1) *Rev. de bibliog. cat.*, I, 20.
(2) *Canc. de Zar.*, fol. 271.

quelques détails au poète italien, ce n'est pas pour lui déplaire, mais il n'en souffle mot.

En fait, Auzias March avait écrit quelques pièces de vers *llanos,* de décasyllabes féminins dont le mot final porte l'accent sur l'avant-dernière syllabe (1). C'est une des formes de l'hendécasyllabe, celle où le premier hémistiche se termine avec la quatrième syllabe toujours accentuée. Boscán l'emploiera fréquemment, mais n'ira pas jusqu'à exclure de ses sonnets ou de ses chansons toute rime masculine, comme l'avait fait dans plusieurs de ses œuvres, le poète catalan, sur le modèle de Dante et de Pétrarque. C'est aussi, croyons-nous, l'exemple d'Auzias March et peut-être même de Romeu Lull, autant que celui de Bernardo Tasso, qui a engagé Boscán à écrire en vers blancs son poème de *Leandro y Hero* : mais cette initiative n'a pas eu grand succès en Espagne (2).

Ses *sonetos* et ses *canciones* du second livre (3) qu'il oppose aux *redondillas* du premier présentent d'autres preuves de son admiration pour Auzias March.

On sait qu'en tête de ses manuscrits figure la chanson *Axí com cell qu'en lo somni s delita.* Plus que toutes les autres, elle fut admirée par Boscán, car il y puise le sujet de sept sonnets différents.

Voici, pour cette pièce, d'une part, l'indication des strophes qu'il paraphrase dans l'ordre même de l'original, et, d'autre part, les premiers vers de chacune de ses « gloses » :

(1) Voy. ci-dessus p. 251 et l'Introd. à not. éd. crit. pp. 152 et suiv.

(2) Ticknor, *op. cit.*, II, 20.

(3) Contrairement à ce que soutient D. M. Menéndez y Pelayo (*Antologia*, XIII, 261), nous ne trouvons aucune trace d'Auzias March dans les premières œuvres de Boscán, ni dans *Mar de Amor*, ni dans sa *Conversion.* Tout ce qu'on peut affirmer, c'est que cette dernière procède de la même inspiration que la Chanson Spirituelle du poète valencien.

Auzias March	Boscan
1re str. Axi com cell qu'en lo somni s delita...	Como aquel que en soñar gusto recibe... (Son. LXVIII, éd. Knapp, p. 209).
	Pensando en lo pasado, de medroso... (Son. LXIX, p. 209).
2e » Al temps passat me trobe gran amor...	Como el triste que á muerte está juzgado... (Son. LXXI, p. 210).
3e » Plagués a Deu que mon pensar fos mort....	O si acabase mi pensar sus dias... (Son. LXXII, p. 211).
	Dulce soñar y dulce congoxarme (1)... (Son. LXI, p. 205).
4e » Fora millor ma dolor sofeRir...	Si en mitad del dolor tener memoria... (Son. LXXXVI, p. 218).
5e » Com l'ermità qu'enyorament no l creix...	Soy como aquel que vive en el desierto... (Son. LXXXVI, p. 212).

La seconde pièce que lui offraient les manuscrits *Pren m'enaxi com al patró qu'en platja* ne lui a fourni que la matière du sonnet :

Como el patrón que en golfo navegando...
(Son. LXX, p. 210).

Un autre sonnet de Boscán commence par ces vers :

Oid, oid los hombres y las gentes
Vn caso nuevo que'n amar s'offrece :
Amor en mi con su deleyte creçe,
Mientra mas males tengo, y mas presentes.
(Ed. 1543, fol. 22).

C'est le même mouvement, et, en partie au moins, les mêmes expressions qu'offre le début de la chanson d'Auzias :

(1) M. Menéndez y Pelàyo (*Ibid.*, 306) voit dans ce sonnet une imitation du sonnet 75 de Bembo, *Sogno che dolcemente m'hai furato*, qui n'a, suivant nous, qu'un rapport lointain avec les idées exprimées par Boscán.

Hoyu, hoyu, tots los qui bé amats,
e planyeu mi, si dech esser plangut...

(XIX, 1-2).

Nous trouvons encore quelques vestiges du troubadour catalan dans les sonnets *Nunca de amor* et *No es tiempo ya.* Le premier tercet de l'un et le second de l'autre rappellent sa fameuse chanson *Qui no es trist* (v. 1-4, 43-44). D'autres sonnets, *Mas mientras* mas (1er et 2e tercets), *Aun bien no fuy* (2e tercet), *Querelle me de vos* (2e quatrain), peuvent être comparés respectivement aux vers VII, 37-40, XI, 1-8, et VII, 28-32.

Il doit aussi « au grand catalan, maître d'amour », comme il l'appelait lui-même,

al grande catalan, d'amor maestro...
Aosias March, que en su verso pudo tanto.

(Ed. 1543, fol. 154),

la distinction bien connue des trois amours (1), et, notamment, la théorie de l'amour honnête correspondant assez exactement à celle que Baldassàre Castiglione avait exposée dans son *Cortegiano* (2).

Lorsque son ami Garcilaso mourut, il écrivit un sonnet élégiaque où il exprime, comme Auzias March l'avait fait pour sa dame, le désir de le revoir :

Bien pienso yo que si poder tuvieras
De mudar algo lo que está ordenado,
En tal caso de mí no te olvidáras.
Que, ó quisieras honrar me con tu lado,
O, á lo ménos, de mí te despidieras,
O, si esto no, despues por mí tornáras.

(Son. XCII, p. 221).

Boscán a donc été, pour le fond, beaucoup plus encore que

(1) Boscán l'exprime en ces vers :

Razon juntó lo honesto y deleytable,
Y de estos dos nació lo provechoso,
Mostrando bien de do engendrado fué...

(Son. LXXVII, *Otro tiempo lloré*, p. 213).

(2) Le seul passage que j'en connaisse est cité par A. Coster (*Fernando de Herrera*, p. 124). Il y reprend la théorie de l'amour fondé sur le plaisir telle que l'avait définie André le Chapelain.

pour la forme, tributaire d'Auzias March. On ne voit d'ordinaire en lui que l'importateur en Espagne de la littérature italienne. Il est, de plus, à notre avis, la continuateur de l'école « limousine », et, en mettant à la mode, parmi les poètes espagnols, l'imitation et les « gloses » d'Auzias March, il a établi entre le vieux poète catalan et la poésie castillane moderne un trait d'union incontestable.

Il est certain que c'est par Boscán que Garcilaso de la Vega a connu Auzias March. Tout ne devait-il pas, suivant le précepte de la sagesse antique, être commun entre amis aussi étroitement liés, qui voulaient réaliser l'amitié parfaite (*el amistad perfeta*) (1) ? Les principaux éditeurs des œuvres de Garcilaso (2) ont relevé la plupart des passages qu'il a imités du poète valencien. En voici un autre qui paraît leur avoir échappé :

> **Quien sufrirá tan áspera mudanza**
> **Del bien al mal ? O corazon cansado !**
> **Esfuerza en la miseria de tu estado...**
>
> **(Son. IV).**

Auzias March avait dit :

> **Cor malastruch, enfastijat de viure...**
> **com soferràs los mals qui t son davant...**
> **Acuyta t donchs a la Mort que t'espera !...**
>
> **(XI, 2, 4-5).**

Mais Garcilaso ne procède pas comme Boscán dans ses imitations. Ce n'est pas tant la substance de ses chansons qu'il emprunte au poète catalan que des traits isolés, des images prises en elles-mêmes. Boscán commente le poète catalan ; c'est un esprit à la suite. Garcilaso est plus original et ne demande à Auzias que quelques pensées vives ou brillantes qu'il enchâsse dans ses sonnets comme des perles dans de véritables œuvres d'art.

Imitées par les deux premiers poètes castillans qui, au xvie siècle, avaient réintroduit en Espagne les genres italiens, les œuvres complètes d'Auzias March furent publiées en même

(1) Garcilaso de la Vega, *Epist. á Boscán*, v. 9.

(2) Fr. Sanchez (*Obras de... Garci Lasso de la Vega*, Madrid, 1600, pet. in-12) pp. 78 v°, 81 v°, 83 ; F. de Herrera (*Obras de Garci Lasso...* Sevilla, 1580, in-4°) p. 196 ; Th. Tamayo de Vargas (*Obras de Garcilaso*, Madrid, 1622), p. 9 v°, 14.

temps et par les mêmes presses que les leurs. On s'habitue dès lors à ne plus séparer le poète catalan et les poètes italiens. On le compare à Pétrarque et à Dante avec lesquels il passe pour avoir voulu rivaliser. On ne tarde pas à le mettre même au-dessus d'eux (1). C'est un auteur à la mode. Un humaniste italien, Lilio Gregorio Giraldi se fait, dès 1548, l'écho de cet enthousiasme et, l'édition de 1545 étant déjà épuisée, demande à un de ses amis d'Espagne une copie manuscrite de ses œuvres (2). La Cour elle-même partage cet engouement. Honorato Juan, évêque d'Osma, précepteur du prince Don Carlos, explique les beautés d'Auzias March à son royal élève (3). Le cardinal de Granvelle, archevêque de Besançon, ministre de Philippe II, en a toujours un exemplaire sur lui (4). On le commente dans des lectures publiques (5). La traduction de Romaní est réimprimée en 1553, et ne fait qu'augmenter le nombre de ses admirateurs (6).

(1) Hierony Figueres, en 1546, dans le prologue aumanuscrit qu'il a exécuté pour le compte de L. Carroz de Vilaragut. Voir l'Introduction à notre édition, p. 30.

(2) Cf. l'Introd. à notre éd., pp. 19-20.

(3) F. Cerda y Rico, *op. cit.*, p. 283.

(4) Escolano, *op. cit.*, I, 1, 14, fol. 91.

(5) Cf. Almudéver : « .... los Castellans han treballat de entendrel, fent lo en achademies publiques llegir. » (Préface au *Procés de les Olives* : cf. *Notas al canto de Turia*, éd. 1802, p. 424).

(6) Nicolas Espinosa, dans la *Segunda parte de Orlando* (Saragosse, 1555, in-4°), se fait l'écho de cette admiration :

Mira el Romani como sostiene
Aosias March fundado en Limosino
Y la sobrada gloria que le viene
D'auer nos allanado aquel camino,
Trae al Mantuano, y le conuiene
Con la Spañola lengua, y su destino,
La obra le acortaua principiada,
Que fuera con razon celebrada.
Mira Honorato Iuan como s'estiende
Su fama, su valor, su gentileza,
Y con l'ingenio raro en si comprende
Lo que mas escondio naturaleza.
Mira 'l Ispero Rey que del aprende,
Iuntando con Minerua fortaleza,
Valencia subira por este solo
A la sphera celeste del gran Polo.

(*Cant.* XV ; éd. Anvers, 1557, p. 75v°).

Ses œuvres sont rééditées, en 1555, à l'usage des Castillans. C'est le chapelain même du roi Philippe II qui s'en charge. Il ne néglige rien pour le mettre à la portée de ses compatriotes. Un vocabulaire copieux, sinon toujours exact, est placé à la suite du texte (1). Un autre courtisan, le poète Jorge de Montemayor, qui l'avait imité, dès 1542, dans sa *Diana* (2), le traduit de nouveau en vers en 1560, et le présente transformé sous un élégant habit à l'espagnole. Sa version obtient un vif succès et est réimprimée une première fois dès 1562. Un esprit humoristique, Hierónimo Arbolanche, prétend bien en 1566 que personne ne comprend rien aux vers du poète, et que tout en eux dérive de Pétrarque (3). Mais on ne fait guère attention à ces propos jugés sans importance. Le maître de Cervantes, le grave Juan López de Hoyos, déclare même que, de l'avis des plus fins lettrés, Pétrarque a pris à Auzias March un grand nombre « de ses con-

(1) Voir l'Introd. à notre éd. crit., pp. 67-74.

(2) La prose et les vers de ce roman pastoral, qui a été traduit en français en 1578, et d'où est sortie, avec l'*Astrée* d'Honoré d'Urfé, toute la littérature précieuse du XVII[e] siècle, nous offrent des souvenirs manifestes d'Auzias March. Citons, entre autres, cette paraphrase de la poésie *Axí com cell qui 'n lo somni s delita* : « Hay memoria mia (enemiga de mi descanso) no os ocuparades mejor en hazerme oluidar desgastos presentes, que en ponerme delante los ojos contentos passados ?... » (*Los siete libros de la* DIANA, Valencia, 1602, pet. in-12, p. 6). De même, ces vers de Montemayor :

Tan fuera voy de mi como el dançante
que haze a qualquier son un mouimiento...

(*Ibid.*, p. 9),

reproduisent cette comparaison d'Auzias March :

Si col dançant segueix a l'esturment
e mostra bé haver poch sentiment,
si per un temps dança rostit bullit...

(VIII, 10-12).

(3) Ni sé hacer versos que ninguno entienda
Como Ausías Marc, en lengua lemosina ;
Que cosa suya no hay, que no descienda
De aquella vena de Petrarca fina ;
Que si él trata de *Amor*, de aquella suerte
El otro, y por lo mismo de la *Muerte*.

(GALLARDO, *Ensayo*, I, 259).

cepts les plus délicats » (1) ? En un mot, l'Espagne tout entière est sous le charme.

Pendant ce temps, les poètes suivent l'exemple de Garcilaso et de Boscán. Diego Hurtado de Mendoza, dont une épître figurait déjà dans la première édition de leurs œuvres, s'adonne comme eux à l'imitation de l'Italie et d'Auzias March. Il lui arrive même quelquefois de marcher sur les brisées de ses devanciers, de gloser dans de nouveaux sonnets les mêmes pièces que Boscán et de retraduire comme Garcilaso certaines images particulières à leur modèle commun. C'est ainsi qu'il commente encore en trois sonnets la pièce à laquelle Boscán en avait déjà consacré sept, comme si le sens des strophes catalanes ne lui avait pas paru assez nettement élucidé :

	Auzias March	Diego Hurtado de Mendoza
1re str.	Axi com cell qu'en lo somni s delita...	Como el hombre que huelga de soñar... (Ed. Rivadeneyra, p. 82).
2e »	Al temps passat me trobe gran amor...	Como el triste que á muerte es condenado (Ed. Rivad., p. 82).
3e »	Plagués a Deu que mon pensar fos mort...	Si fuese muerto ya mi pensamiento... (Ed. Rivad, p. 83).

(1) Dans l'Avis (*Parecer*) qui précède la troisième édition de la trad. Montemayor (1579). — Cette légende a été prise au sérieux. Elle a eu pendant près de deux siècles ses partisans et ses adversaires, contribuant certainement à maintenir fixée sur le poète catalan l'attention du public. Gonçalo de Argote y Molina (*El Conde Lucanor*, Sevilla, 1575, in-4°, p. 96v°) y croit entièrement. L'expression la plus ridicule en est donnée, vers 1577, dans une poésie de Fray Tomás Quixada, qui sert de préface au *Pelegrino curioso*, de Bartholomé de Villalba y Estaña :

Tanbien lleua su buena sobardada
Don Gaspar (*Corr.* Baltasar) Romani porque [ha] emprendido
traduzir con la pluma mal cortada
á Osias March divino, si lo ha habido ;
mas es copia muy tosca y muy pesada
la que nota [que] á Petrarca habia seguido ;
la verdad es que á él siguió Petrarca
y de Ausias March es todo cuanto abarca.

(*Soc. de bibliof. esp.*, Madrid, 1886, in-8°, t. I, p. 32).

Deux autres chansons d'Auzias March :

Colguen les gents ab alegria festes...
(XIII),

Ja de amor tebeu jamés yo sia...
(LXVIII),

se transforment, avec Diego de Mendoza, en deux sonnets :

Cuando las gentes van todas buscando (1)...
(Son. XLI, éd. Madrid, 1877, in-8°, p. 28).
Tibio en amores no sea yo jamás...
(Ed. Rivad, p. 83),

C'est encore Auzias March qui a inspiré une de ses « stances » :

Amor, amor, quien de tus glorias cura,
Busque el aire y apriéte lo en la mano ;
Conocerá el placer cómo es liviano,
Y el pesar cómo es grave y cuánto dura...

Enfin, il lui emprunte aussi quelques comparaisons, comme l'avait déjà fait Garcilaso.

Auzias March avait dit :

Amor, Amor, un habit m'e tallat
de vostre drap, vestint me l'esperit.
En lo vestir molt ample l'e sentit,
e fort estret, quant sobre mi's estat.
(LXXVII, 25-28).

Garcilaso reprend la même pensée en ces termes (2) :

Amor, Amor, un hábito he vestido
Del paño de tu tienda bien cortado :
Al vestir le hallé ancho y holgado :
Pero despues estrecho y desabrido.
(Son. XXVII, 1-4).

(2) Voir un autre texte du même sonnet dans GALLARDO, *Ensayo*, IV, 1279.

(1) Ce sonnet est inséré sous la rubrique *Osias March* dans un manuscrit, Voir J. MASSÓ TORRENTS, *Manuscr. Catal. de la Bib. de S. M.*, Barcelona, 1888. in-4°, p. 33.

Diego de Mendoza répète à son tour dans une *canción* (1) :

Como una vestidura
Ancha y dulce al vestir, y á la salida
Estrecha, y desabrida,
Ansi es Amor...
(Ed. Rivadeneyra, p. 53).

D'autres poètes de la même école, Hernando de Acuña et Gutierre de Cetina, s'exercent eux aussi à paraphraser quelques couplets du poète catalan. Le sonnet du premier :

Como aquel que á la muerte está presente...
(Ed. Madrid, P. Madrigal, 1591, fol. 102),

est un développement de la strophe :

Si com aquell qui es verí donant...
(XXVII, 17-24).

Gutierre de Cetina offre matière à des rapprochements plus nombreux. La première pièce d'Auzias March, plusieurs fois commentée par Boscán et Diego de Mendoza, ne lui a inspiré qu'un seul sonnet :

El triste recordar del bien pasado...
(Gallardo, *Ensayo*, II, 427).

Un autre sonnet :

Temor de mayor mal á algunos suele...
(*Ibid.*, 418).

est une traduction libre de la pièce LVII : *Por de pijor a molts fa pendre mort.*

Mais ce n'est pas tout. Les premiers vers des sonnets :

Como enfermo á quien ya médico cierto...

El tiempo es tal que cualquier fiera agora...
(Gallardo, *Ens.*, II, 412, 413).

(1) Citée par Tamayo de Vargas, *op. cit.*, p. 14.

annoncent des traductions des pièces LIX et LXIV. Enfin un de ses madrigaux *Ay ! que contraste fiero* (*Poetas sevillanos de los s. XVI y XVII*, Paris, 1867, in-12, p. 224), est une imitation certaine de la pièce *Clar es e molt a tots los amadors.*

L'Ecole de Salamanque n'a pas négligé non plus le poète catalan. Un passage de sa fameuse traduction commentée du *Cantique des Cantiques* prouve que Fray Luis de León avait lu et médité ses chansons d'amour. Il dit, à propos des versets 8 et 9 du chap. II *Vox dilecti mei*, etc., que l'amour produit chez les hommes des effets extraordinaires. Ceux qui ne l'ont pas éprouvé ne peuvent pas y croire ou crient au miracle. Voilà pourquoi les auteurs qui parlent de l'amour sont mal entendus et passent pour des rêveurs ou des extravagants. C'est pourquoi, ajoute-t-il, un poète ancien et bien-aimé de notre nation a dit avec raison au début de ses chansons (1) :

No vea mis escritos quien no es triste,
ó quien no ha estado triste en tiempo alguno.
(Ed. Rivad., p. 258).

Ce sont assez exactement traduits les premiers vers de la pièce *Qui no es trist* par laquelle commençait le recueil des poésies complètes d'Auzias March au XVIe siècle.

A Salamanque aussi, le célèbre professeur de l'Université, Francisco Sánchez de las Brozas, revoit en 1580 une traduction en vers de l'aragonais Juan Cristóbal Calvete de Estrella, mais ne tarde pas à y renoncer. Il nous est resté cependant quelques strophes de sa version (2) : elle suit d'assez près le texte, malgré le soin avec lequel il l'a rimée.

Enfin, le principal représentant de l'Ecole Sévillane, Fernando de Herrera, s'inspire encore fréquemment des chansons d'Auzias March dans ses œuvres d'amour. « Pétrarque est une de ses clefs, a dit M. A. Morel-Fatio (3) ; March est l'autre. » Jugement dont la parfaite exactitude me paraît démontrée dès le premier sonnet du poète de Séville. Il y combine pour ainsi

(1) Cette allusion m'a été indiquée par M. A. Morel-Fatio.
(2) *Rev. de Archivos*, III (1899), p. 366. Cf. l'Introd. à not. éd. crit. p. 100.
(3) FERNANDO DE HERRERA, *L'hymne sur Lépante*, publié et commenté par A. Morel-Fatio, Paris, 1893, in-4°, p. 14.

dire en une synthèse en apparence indissoluble des éléments empruntés, les uns au début du *Canzoniere*, les autres à la chanson d'Auzias March citée par Fray Luis de León. Comme Pétrarque, d'abord, il déplore la vaine « erreur », l'égarement de son premier amour soumis à la tyrannie des sens ; comme Auzias March, il conseille ensuite à ceux qui ne connaissent point les tristesses de l'amour de ne point écouter ses lamentations :

Quien sabe, i vê 'l rigor de su tormento ;
si alcança sus hazañas en mi llanto,
muestre alegre semblante á mi memoria.
Quien no, huya, i no escuche mi lamento;
que para libres almas no es el canto
de quien sus daños cuenta por vitoria.

(Ed. Sevilla, 1619, 4°, p. 1).

Quant à l'obscurité et à la tristesse qui assombrissent comme un voile toutes ses poésies, c'est Pétrarque qui en a tissé la trame, mais Auzias March l'a compliquée par son inextricable série de douleurs agréables, de plaisirs douloureux et de désespoirs mêlés d'espérance.

Après Herrera, à la fin du XVIe siècle, et, pendant la première moitié du XVIIe, quelques poètes connaissent encore Auzias March, mais sans qu'il laisse dans leurs œuvres des traces bien marquées de son influence. Lope de Vega, qui semble avoir donné parfois dans les subtilités du conceptisme (1) et goûtait peut-être pour cette raison notre poète, loue en tout cas la chasteté de ses vers (2). Quevedo, le plus brillant des écrivains de cette école, va même, suivant une tradition fort vraisemblable, jusqu'à traduire quelques-unes de ses strophes (3). Mais on ne s'efforce plus comme autrefois de lui dérober quelque comparaison ou quelque métaphore. Luis Tribaldos de Toledo a beau prétendre prouver par des arguments nouveaux qu'il a vécu du temps de Jacme Ier le Conquérant, c'est-à-dire bien avant Pé-

(1) Ticknor, *op. cit.*, III, 57.

(2) « Castísimos son aquellos versos que escribió Ausías March en lengua lemosina, que tan mal y sin entenderlos Montemayor tradujó. » Cité par Quadrado, *op. cit.*, p. 267.

(3) Voir l'Introd. à notre éd. crit., pp. 59 et 101.

trarque. Cette thèse hardie ne réveille pas l'attention du public. Seul, un poète latin d'une rare fécondité, Vicente Mariner (1), y voit une raison de plus de se livrer à son passe-temps favori et traduit Auzias March tout entier en distiques élégants, mais peu fidèles. Des ecclésiastiques le commentent, attirés surtout par le caractère scolastique et moralisateur de ses poésies. Mais ni le texte, à partir de 1560, ni les anciennes versions, à partir de 1579, ne sont réimprimés.

Un poète portugais, Manoel de Faría y Sousa (1590-1649), qui écrit, il est vrai, le plus souvent en castillan, le place encore, pour la poésie amoureuse, au-dessus de Garcilaso, de Camoens et de Pétrarque (2), et il l'imite aussi quelque peu (3).

Mais, avec la seconde moitié du XVII[e] siècle, il n'exerce plus aucune autorité sur les esprits. Il n'est plus désormais que le régal des érudits, et l'on n'écrit plus sur lui que des articles biographiques ou bibliographiques.

Introduit en Castille par les premiers italianisants du XVI[e] siècle, recherché ensuite parce qu'il avait été, suivant les uns, le modèle, suivant les autres, l'imitateur de Pétrarque, Auzias March perd du terrain au moment même où la poésie lyrique est gagnée définitivement au Pétrarquisme. Il ne bénéficie pas de la victoire à laquelle il a pourtant contribué, de Boscán à Herrera.

C'est la défaveur en Castille, tout comme un peu auparavant en Catalogne, dans sa seconde comme dans sa première patrie.

Elle tient à des causes générales. C'est d'abord le discrédit où est tombée la littérature chevaleresque. Cervantes, en raillant les livres de chevalerie, a ruiné la croyance en l'amour pur.

(1) *Opera omnia*, Turnoni, 1633, in-8°, p. 512.

(2) *Fuente de Aganipe*, Madrid, 1644-46, t. I, « Advertencias »..., § 3. Cf. *Ibid.* « Discurso acerca de los versos »..., § 6. — M. Menéndez y Pelayo a cité de lui dans son *Antología* (XIII, 297) un autre éloge où il appelle Auzias « la gala de los poetas amorosos ».

(3) C'est du moins ce qu'assure Juan Antonio Mayans, dans une lettre à Cerdà y Rico, du 27 mai 1780, dont le regretté J. Serrano y Morales nous a communiqué les lignes suivantes : « Se honró con traducir á Ausias March, Faría en la 2ª parte de *Aganipe*, pag. 34, c. 2, pag. 63 (*sic*). » Nous n'avons pas pu contrôler cette affirmation, mais GALLARDO, *Ensayo*, II, 994, a publié un sonnet *Bien puede amor hacer lo que quisiere* qui la rend fort vraisemblable.

« Béatrix est devenue Dulcinée », a dit Victor Hugo (1). Le chevalier Auzias doutait déjà des vertus de sa Thérèse. Les lecteurs de *Don Quichotte* n'y croient plus (2).

D'autre part, la décadence de la scolastique, commencée à la fin du xve siècle avec la Renaissance (3), ne devient manifeste qu'au début du xviie siècle. On conteste l'autorité d'Aristote. Il est hors de doute qu'Auzias March, « le profond philosophe », chez qui les lecteurs du xvie siècle aimaient à lire l'exposé populaire des doctrines en vogue, devait perdre de son prestige, au fur et à mesure qu'elles étaient abandonnées.

Des causes plus particulières à chacun des deux royaumes, réunis l'un à l'autre par Ferdinand le Catholique, interviennent aussi.

En Catalogne, on écrit de moins en moins dans la langue maternelle, et les œuvres de cette époque révèlent, quand on les examine de près, l'invasion de mœurs et d'expressions nouvelles. Les poètes anciens, avec les finesses de leur langue littéraire ou « limousine », sont peu compris. Auzias March devient étranger à son propre pays.

En Castille, les sympathies qu'avait excitées Boscán diminuent à mesure que la langue nationale s'affine et prend une tournure plus gracieuse et plus souple. Herrera le qualifie lui-même, non sans quelque dédain, d'étranger par la langue (*estrangero de la lengua*) (4), tout en voulant le disculper. Un reproche semblable pouvait être fait, à plus forte raison, à Auzias March, qui avait écrit dans une langue plus rude encore, alourdie par des comparaisons mal incorporées à la pensée et à la phrase, semée d'expressions vulgaires et parfois triviales. Cela ne manqua pas. « Sa langue est inculte (5) » finit par dire l'historien Mariana, reflétant sans aucun doute le jugement porté

(1) *Philosophie*, II, *William Shakespeare*, Paris, 1882, in-8°, p. 85.

(2) On sait qu'après la publication de *Don Quichotte* les livres de chevalerie ne furent presque plus réimprimés en Espagne. Voir E. Baret, *op. cit.*, p. 359.

(3) A. Bonilla y San Martín, *Luis Vives y la filosofía del Renacimiento*, Madrid, 1903, in-8°, p. 565.

(4) Obras de Garcilasso de la Vega con anotaciones de F. de Herrera, Sevilla, 1580, in-4°, p. 78. Cf. A. Coster, *op. cit.*, p. 276.

(5) *Sermo incomptus, acutus tamen, multis quesententiarum et ingenii luminibus illustris* (De rebus hispaniæ, lib. XXIII, cap. III).

sur le poète catalan par tous les lettrés contemporains désireux de doter l'Espagne d'un langage et d'un style aussi élégants et aussi relevés que ceux de l'Italie.

L'admiration dont Auzias March avait été l'objet pendant plus d'un siècle fait place désormais à un oubli immérité. Il n'en sortira qu'au moment où ses principaux maîtres, les troubadours, auront attiré de nouveau l'attention du public, à l'époque du romantisme.

CONCLUSION

L'œuvre d'Auzias March est la plus importante, la plus complète et la plus féconde qu'ait produite la poésie catalane issue de l'Ecole toulousaine.

Nous avons pensé que le seul moyen de le connaître et de l'apprécier était de le replacer dans sa famille civile et littéraire, de remonter aussi loin que possible dans l'étude de ses origines paternelles et de ses sources intellectuelles.

Sa biographie et celle de ses prédécesseurs s'imposaient d'autant plus qu'il a été comme le dernier anneau d'une chaîne d'hommes qui ont tous joué un rôle marquant dans l'histoire politique ou poétique de leur pays. Certaines traditions s'étaient depuis longtemps implantées chez ses ancêtres qui, s'ajoutant à l'hérédité, constituaient des influences auxquelles il lui était difficile de se soustraire. Il suffit de jeter les yeux sur cette longue suite d'ascendants ou de collatéraux chevaliers ou ecclésiastiques lettrés, comprenant les Pere, les Jacme, les Berenguer et les Arnau March, pour reconnaître qu'il a été vraiment leur héritier et a éprouvé le désir et presque le besoin de leur ressembler, non seulement comme homme, mais encore comme écrivain.

Soldat d'un grand courage comme la plupart de ses parents, Auzias March a combattu avec l'infant Pierre pour le roi d'Aragon, contre les Génois et les Cherguiotes pour la suprématie catalane dans la Méditerranée. Seigneur de Beniarjó, fauconnier d'Alphonse V durant quelques années, il a géré son domaine et la vénerie royale avec l'activité que Pere March avait mise au service du marquis de Villena, premier duc de Gandie. Autant qu'on peut en juger à travers des actes notariés et des pièces de procédure, il a été un administrateur zélé et méthodique. Il est fier surtout du nom qu'il porte, heureux de s'asseoir « sur les

plus hauts bancs » dans les *Corts* auxquelles il prend part, jaloux enfin de ses prérogatives politiques ou seigneuriales.

Ces traits de caractère sont comme les éléments que sa race a déposés en lui. Ses aïeux, chevaliers attachés à la personne des rois d'Aragon ou des ducs « royaux », dominent encore son existence politique.

Sa vie privée ne répond pas à sa vie publique. Il était d'un naturel facile à s'émouvoir, d'une complexion amoureuse dont il s'est vanté lui-même. Quoique marié, il a eu des maîtresses moins intellectuelles et moins chastes que *Pleine de sens* ou *Lis entre chardons*. Plusieurs de ses œuvres en font foi. Mais d'autres aventures moins poétiques encore, des liaisons ancillaires qu'il a avouées *in extremis*, prouvent qu'il a ressenti toutes les émotions de l'amour, même les plus vulgaires.

Il a donc parlé de ce sentiment en pleine connaissance de cause, et cela peut contribuer à sauvegarder quelque peu son originalité de poète érotique.

Parmi ses ancêtres, certains avaient contribué à rallumer en Catalogne le flambeau de la poésie provençale après Cerverí de Girona. Il n'est pas certain que Mossen Bortholmieu Marc, adjoint à Guilhem Molinier pour la rédaction des *Leys d'amors*, ait appartenu à sa famille et servi d'intermédiaire entre les poètes de Toulouse et ceux de Barcelone. Mais nous savons combien Jacme et Pere March, son oncle et son père, ont contribué à propager, au sud des Pyrénées, l'influence de la littérature française et provençale et les règles de la nouvelle école. Les rois d'Aragon et leurs parents, les comtes de Ribagorça, cultivent ou aiment tout au moins les lettres. Tout ce qui vient de France continue à avoir pour eux et pour leur entourage un parfum incomparable de grâce et de distinction.

Jacme March tient une place prépondérante dans cette renaissance poétique. Un des premiers, il imite dès 1365 dans des contes rimés, dans des *noves rimades*, écrites à la manière des lais bretons, les romans de la Table Ronde. Les *debats*, quelques sirventés moraux et des chansons d'amour nous ramènent à la Provence. Autant ses « nouvelles » sont faciles à lire, de style simple, presque populaire et de premier jet, autant ses autres œuvres dénotent la recherche savante, les efforts, souvent heureux, dans le choix et dans l'agencement des rimes. La France du Midi, avec son art subtil et raffiné, l'emporte en fin de compte

sur la France du Nord. On le voit bien dans son « Dictionnaire de rimes » où les règles sévères et rigoureuses des troubadours sont docilement acceptées.

Mêmes inspirations et mêmes genres chez Pere March. Lui aussi est un poète de veine fluide dans ses « nouvelles rimées ». Mais ses autres poésies, amoureuses ou morales, quoique plus travaillées, gardent encore un peu de leur aisance et de leur clarté. C'est surtout un poète moraliste, naturel et vigoureux à la fois, qui sait exprimer en des traits incisifs et nerveux des lieux communs de morale générale, des sentences bien faites pour se graver dans la mémoire.

Ces poètes chevaliers suivent déjà quelques-uns des procédés de l'Ecole de Toulouse. Sans doute, leurs « cobles » sont pour la plupart conformes aux règles énoncées dans les *Leys d'amors*. Mais ils empruntent en fait aux anciens troubadours des XIIe et XIIIe siècles une partie de leurs thèmes. Ils continuent à louer la beauté et les mérites de leurs dames, à se plaindre de leur froideur, et à célébrer les vertus moralisatrices de l'amour. Ils prétendent surtout rendre la morale accessible et agréable à tous, comme l'avaient fait d'ailleurs maints provençaux, mais ce n'est ni la morale scolastique, ni encore moins la morale religieuse. Après l'amour courtois, leur religion principale est l'honneur et la gloire, la morale de la chevalerie ou des « honnêtes gens », comme on dira au XVIIe siècle, qui se subordonne à la règle chrétienne sans se confondre avec elle.

Ce fut au chevalier Jacme March et à un bourgeois de Barcelone, Lluís d'Aversó, que le roi Jean Ier confia, en 1393, le soin de créer dans la capitale de la Catalogne une Académie analogue à celle de Toulouse. Certains poètes catalans la considéraient comme nécessaire, si l'on en juge par les envois qu'ils avaient faits, en deçà des Pyrénées, au premier consistoire du *Gay saber*. On en adopte les cérémonies et les principaux statuts. La poésie n'est pas seulement encouragée pour ses effets civilisateurs : elle doit servir surtout à la glorification de la Vierge. Mais, soit que la mort des premiers mainteneurs ait désorganisé l'institution à peine née, soit plutôt, comme nous l'avons vu, que les conseillers de Barcelone n'aient pas voulu en faire les frais, elle ne semble pas avoir persisté longtemps.

Une seconde tentative est faite en 1414 par Henri de Villena.

Elle n'a pas donné de résultats plus durables. Après lui, les poètes se réunissent de temps en temps, à Barcelone et à Valence, dans des jardins analogues à ceux de Toulouse, proposent des prix, formulent des questions auxquelles il faut répondre poétiquement ; mais il n'y a pas, durant la première moitié du xv[e] siècle, d'Académie proprement dite, d'organisation vraiment officielle. Nous possédons le recueil des poésies couronnées à Toulouse. Aucun recueil du même genre n'existe pour la Catalogne. Les *Cançoners* qui nous restent sont des compilations faites pour des particuliers.

Certes, il ne faut pas regretter que l'imitation de la France soit restée incomplète sur ce point. Les concours académiques, avec leurs *joyas* et autres fleurs poétiques, n'ont suscité dans notre Midi que de pâles et monotones versificateurs. La poésie s'y traîne, aux xiv[e] et xv[e] siècles, dans d'insipides compositions. C'est la stérilité et la médiocrité littéraire à son plus haut degré. Il en aurait été de même en Catalogne, si les pratiques de l'Ecole Toulousaine s'y étaient implantées de meilleure heure. Elle y aurait perdu l'intéressante floraison poétique qui caractérise la fin du xiv[e] et la première moitié du xv[e] siècle.

A ce moment, les lettres, encouragées par tous les rois qui se succèdent sur le trône d'Aragon, cultivées par de grands seigneurs comme les Marchs, Andreu Febrer, Jordi de Sent Jordi, Masdovelles, etc. sont dans des conditons plus favorables en Catalogne qu'en Languedoc. Là est une des raisons de leur succès. Il faut ajouter que la nation catalane, qui aspire à l'hégémonie parmi les Etats Méditerranéens, prétend avoir sa littérature comme les autres peuples, et, si elle emploie encore le provençal, c'est qu'il est en quelque sorte la langue internationale de la poésie. Son règne est d'ailleurs vivement attaqué et ne tardera pas à prendre fin, précisément avec Auzias March.

Arnau March paraît néanmoins avoir subi, un des premiers, l'influence des Jeux floraux. Sa « cançó de Nostra Dona » répond bien à leur programme habituel. Il s'attache au genre purement religieux, sans abandonner cependant les sujets préférés de ses parents. Il reste, en outre, fidèle à la Provence à une époque où, les œuvres de Dante, Pétrarque et Boccace, se répandant un peu partout, auraient fait oublier les troubadours, si on n'y avait retrouvé leurs thèmes pour ainsi dire transfigurés. Dante et Boccace seront bientôt traduits et Pétrarque

imité. Les Catalans reconnaissent en eux, sous une forme plus riche et plus colorée, la tradition provençale qu'ils s'efforcent de rajeunir, et ils s'imposent surtout à leur attention, quand leur roi veut annexer à l'Aragon une portion de l'Italie.

Vers 1430, Auzias March s'est proposé de continuer l'œuvre lyrique et morale de ses prédécesseurs, mais en la raffinant et en l'approfondissant, et de plus, en rendant définitif l'abandon, commencé par d'autres, du vocabulaire provençal que les poètes catalans avaient affecté d'employer jusque-là.

Il a eu, en effet, le mérite de nationaliser la langue poétique, réalisant ainsi entièrement le vœu que Lluís d'Aversó avait formulé à la fin du siècle précédent. S'il reste encore dans ses chansons quelques expressions provençales, d'ailleurs bien rares, ce ne sont qu'archaïsmes de copiste ou licences poétiques. Il est vraiment le premier à qui on puisse donner le titre de troubadour catalan.

Cette révolution dans la forme n'empêche pas son œuvre d'être encore essentiellement provençale dans son fond et dans son contenu.

Poète de l'amour ou poète moral, il fait entendre les mêmes requêtes et les mêmes plaintes, reprenant les doctrines de l'amour courtois avec toutes les variations dont les avaient enrichies les troubadours de la décadence. Il croit aux vertus ennoblissantes et bienfaisantes de l'amour. Il exagère la critique aussi bien que la louange des femmes. Ce sont les mêmes imprécations contre le relâchement des mœurs dans la société contemporaine.

Les moyens artistiques mis en œuvre dans ses premières poésies, les plus travaillées de toutes, ressemblent aussi à ceux de ses modèles. Toujours rimées et rythmées avec un soin minutieux, elles présentent les mêmes métaphores, ou, tout au moins, les comparaisons y ont le même air de famille. Elles se succèdent les unes aux autres, chaque strophe en exprimant une nouvelle, indépendantes en apparence du motif principal auquel il est, dans certains cas, souvent malaisé de les rattacher. Enfin, ses chansons ne s'adressent qu'à des esprits cultivés et exigent pour être comprises un véritable travail. Elles manquent de spontanéité, et le poète semble prendre plaisir à se cacher. L'obscurité est un de ses défauts les plus graves, qu'il tient de son

maître Arnaut Daniel, et de beaucoup d'autres anciens troubadours. Ses pièces sont souvent des énigmes qui laissent l'esprit déçu, quand il en a trouvé le mot. On lui en veut d'avoir pris l'attitude du Sphinx pour n'exprimer que des lieux communs.

Si sa poésie paraît parfois se distinguer de celle des troubadours, c'est qu'il en a supprimé les éléments objectifs pour n'en retenir en quelque sorte que les idées. Ni les qualités physiques de sa dame, ni la nature extérieure ne le préoccupent. Tout ce qui fait pour nous le charme de la chanson provençale et des *Rime* de Pétrarque est systématiquement négligé. C'est l'esprit ou même l'idée, non la personne de sa dame qu'il aime et nous décrit. Le renouvellement du printemps, le chant des oiseaux et les fleurs ne tiennent pour ainsi dire aucune place dans ses compositions.

C'est qu'il a voulu être dans toutes ses poésies, amoureuses, funèbres ou morales, un poète-philosophe, analyser des états d'âme plus que des situations, des sentiments plus que des sensations, des idées plus que des émotions. Là est son originalité. C'est par là qu'il a prétendu renouveler les thèmes tant rebattus par ses devanciers, Provençaux ou Catalans.

D'autres avant lui, Folquet de Marseille, les poètes du *dolce stil nuovo,* Dante lui-même avaient fait de la chanson, comme on l'a dit (1), « une province de la métaphysique », appliquant à la peinture de l'amour les procédés de la scolastique. Mais nul n'avait eu l'idée de mettre en vers, tantôt sous une forme imagée, tantôt dans leur nudité abstraite, la psychologie thomiste des passions de l'amour et les doctrines morales extraites par l'Ecole de l'*Ethique à Nicomaque* et des ouvrages postérieurs. Aucun surtout n'avait tenté de s'adresser à Aristote lui-même pour recouvrir d'un vêtement poétique ses idées sur le Bien, la Vertu ou le Bonheur, ou lui emprunter sans le citer quelques traits destinés sans doute à fortifier telle ou telle de ses opinions, afin de la faire accepter plus sûrement des clercs et des initiés.

Celui des poètes scolastiques dont il se rapproche le plus est l'auteur de la *Divine Comédie.* Il a connu et admiré ce poème où la philosophie et la théologie sont partout présentes et il s'en

(1) M. Jeanroy, *Rev. des Deux-Mondes,* 1er fév. 1903, p. 689.

est inspiré. Comme Dante, il a une prédilection pour l'Ange de l'Ecole, bien qu'il ne le nomme pas, et, comme lui, il tire de la *Somme* les analyses psychologiques et la plupart des idées qui forment la base de son œuvre. Par là, il se rattache vraiment à l'Italie. Il est plus près de Dante et de ses prédécesseurs que de Pétrarque en qui la Scolastique avait rencontré un de ses premiers et plus ardents adversaires.

Philosophe, il l'est, d'abord, mais d'une façon discrète et pour ainsi dire subconsciente, dans ses Chansons d'Amour. Au premier coup d'œil, on n'aperçoit que leur parenté avec la poésie provençale. Mais, qu'on les examine de plus près et peu à peu se révèle toute la terminologie thomiste. Puis, ce sont les principales passions représentées avec les caractères que leur prête le Docteur Angélique. Il n'y a presque pas un des traits par où il peint l'amour et ses dérivés qu'on ne puisse, en cherchant bien, retrouver dans quelque coin de l'immense édifice théologique. Les *Cants d'amor* d'Auzias March sont la psychologie de saint Thomas mise au service de la lyrique provençale par un troubadour tellement imbu de scolastique que ses conceptions en sont le plus souvent comme des réminiscences ou des applications.

Philosophe, il l'est plus nettement dans ses poèmes sur l'amour et dans ses élégies sur la mort de sa dame, où, un des premiers, il s'est affranchi, pour mieux disserter, des règles un peu étroites de la chanson, et, plus qu'aucun provençal, des entraves de la rime. Mais ici interviennent, pour expliquer sa doctrine de l'amour et ses diverses espèces, non seulement saint Thomas, pour qui l'amitié vertueuse d'Aristote et l'amour angélique ne font qu'un, mais encore bon nombre de poètes ou de théoriciens de l'amour courtois qui avaient, à la manière de Guiraut de Calanso ou d'André le Chapelain, approprié aux mœurs de la Chevalerie les théories de l'*Ethique à Nicomaque* sur l'amitié.

Philosophe, il l'a été encore et surtout dans ses poésies morales sur le Courage, la Crainte de la Mort, le Bonheur, le Mérite et la Vertu. Si parfois il s'en tient à des lieux communs, ainsi que l'avaient fait ses ancêtres Jacme et Pere March, dans d'autres pièces, il est un vulgarisateur de la morale d'Aristote, conciliée avec le Christianisme, suivant le formule de saint Thomas et du prince de Viane. Mais là où il est entièrement,

sinon un penseur, du moins un historien de la philosophie, c'est lorsqu'il expose et critique du point de vue d'Aristote les principales théories sur le Bien et le Bonheur. Sa poésie devient alors véritablement scientifique et didactique.

Philosophe, doublé cette fois d'un théologien, Auzias March l'est enfin dans son unique poésie religieuse où il traite les plus graves problèmes de la Prescience divine et de la Grâce, à peu près comme le faisaient, à la Cour de Castille, certains poètes du *Cancionero de Baena.* Ce n'est pas la chanson religieuse, conforme aux préceptes de l'Ecole de Toulouse, le cantique ou l'hymne, dont Arnau March nous a laissé quelques spécimens. C'est une méditation sous forme de prière, une confession qui présente un tel accent de vérité et une telle élévation que Romeu Lull, cherchant à l'imiter à la fin du xve siècle, ne pourra qu'en reproduire les principales beautés.

C'est le couronnement de son œuvre, où le poète nous montre, sous ses diverses faces, notre double nature s'efforçant, mais en vain, de réaliser l'amour pur, la perfection intellectuelle et la charité chrétienne. Nul n'a eu un sentiment plus vif des misères de l'homme, retenu ici-bas par le corps, appelé par son âme à une vie supérieure. De là toutes les tristesses d'Auzias March ; de là son pessimisme raisonneur et pénétrant. On n'en comprend la véritable origine que si on ne le regarde pas comme un héritier pur et simple de la poésie provençale, mais encore comme un penseur à qui la fréquentation d'Aristote et sa propre expérience ont montré la difficulté de réaliser dans notre vie l'idéal de sainteté que propose le Christianisme.

Auzias March est un noble devenu clerc, un seigneur qui ne s'est pas seulement nourri de romans et de chansons, mais de la science à peu près telle qu'on la connaissait de son temps, et en a rapporté une notion plus complète et plus vraie de la nature humaine. Ce n'est pas encore un homme de la Renaissance, ni un humaniste, mais il laisse l'impression d'un esprit à qui l'édifice intellectuel et social du Moyen âge ne suffit déjà plus.

Ce qui fait l'originalité et le mérite même d'Auzias March est aussi la source de ses imperfections. En transportant la philosophie dans la chanson provençale, il est arrivé à superposer les subtilités de la scolastique aux raffinements élégants de l'amour courtois. C'est le *trobar clus* plus compliqué, la poésie fermée à double tour. On ne peut que regretter qu'il n'ait pas voulu

écrire pour le « vulgaire ». Quand il a pris pour modèle, non pas Arnaut Daniel, mais tout autre troubadour moins alambiqué, il a prouvé, par exemple dans la chanson *No m fall recort*, et dans quelques autres œuvres de sa première manière, que la poésie catalane pouvait rivaliser avec celle des Provençaux. Le mal est qu'il a trop souvent recherché les formes d'art les plus contournées, et son obscurité a fini par lui nuire auprès des lecteurs modernes avides de lumière et de simplicité.

Il était cependant capable d'écrire avec clarté. Ses poèmes didactiques ou purement philosophiques, même ceux qui sont rimés suivant les formules un peu étriquées des *Leys d'amors*, présentent souvent, trop souvent même, la précision de la prose la plus scientifique. Si ses raisonnements sont parfois mal ordonnés, ses idées difficiles à suivre, il a su exprimer avec netteté quelques-unes des conceptions les plus profondes de la philosophie scolastique ou péripatéticienne. Mais on n'y trouve guère plus les symboles dont il les avait revêtues dans la chanson. L'œuvre reste trop abstraite et d'une trop grande sécheresse poétique. Si bien que là où Auzias March est poète, il est difficilement compréhensible, et, là où il est accessible à tous, il tombe dans le prosaïsme.

Tel a été Auzias March, avec ses qualités que je me suis efforcé de mettre en évidence, et ses défauts que je n'ai pas essayé de dissimuler. Il ne semble pas qu'il ait été, dans toute la force du terme, un poète original. Il a manqué d'imagination créatrice. Cela tient en partie à la race catalane, essentiellement positive et amoureuse du réel. Voilà pourquoi elle n'a fait que répéter, en fait d'amour, parfois avec talent, mais sans un accent de réelle sincérité, la vieille chanson provençale. La poésie philosophique, qui demande plus de rigueur et plus d'exactitude, aurait pu lui convenir davantage, et c'est ce qu'avait compris Auzias March, mais il n'a pas su se créer, comme Dante, un style susceptible de donner à sa pensée l'éternité des belles choses.

« C'est un poète incomplet, mais un grand poète », a dit M. Milà y Fontanals (1), un de ceux qui, en Espagne, l'ont jugé le plus impartialement, sans l'indulgence excessive qu'entraîne parfois le patriotisme littéraire. C'est, sans doute, le plus remar-

(1) *Resenya*, p. 198 (*Obras*, III, 238).

sinon un penseur, du moins un histo
lorsqu'il expose et critique du point
cipales théories sur le Bien et le Bon
véritablement scientifique et didac

Philosophe, doublé cette fois d'u
l'est enfin dans son unique poésie r
graves problèmes de la Prescience
près comme le faisaient, à la Cour d
Cancionero de Baena. Ce n'est pas la
aux préceptes de l'Ecole de Toul
dont Arnau March nous a laissé q
méditation sous forme de prière,
tel accent de vérité et une telle él
chant à l'imiter à la fin du xve siè
les principales beautés.

C'est le couronnement de son
sous ses diverses faces, notre d
vain, de réaliser l'amour pur.
charité chrétienne. Nul n'a eu
de l'homme, retenu ici-bas pa
une vie supérieure. De là tou
de là son pessimisme raison
prend la véritable origine q
un héritier pur et simple d
comme un penseur à qui la f
expérience ont montré la d
l'idéal de sainteté que prop

Auzias March est un no
s'est pas seulement nourri d
science à peu près telle qu
a rapporté une notion plu
humaine. Ce n'est pas en
un humaniste, mais il lais
fice intellectuel et social d

Ce qui fait l'originalité
aussi la source de ses im
sophie dans la chanson p
subtilités de la scolastiqu
courtois. C'est le *trobar* c
double tour. On ne peu

POUR LE COMMENTAIRE D'AUZIAS MARCH

…S POÉSIES ANALYSÉES OU MENTIONNÉES ET DES VERS CITÉS EXPLIQUÉS OU TRADUITS

… romains désignent les pièces ; les chiffres arabes en caractères gras … et les vers, les autres les pages.

INDEX ALPHABÉTIQUE

A

B

C

H

I

M

Q

R

U

V

X

Y

Z

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE

Auzias March et sa famille

CHAPITRE III

ORIGINES PATERNELLES D'AUZIAS MARCH. HISTOIRE DE SA FAMILLE (*Suite*). LES POÈTES JACME MARCH, PERE MARCH LE VIEUX ET ARNAU MARCH

CHAPITRE IV

ENFANCE ET JEUNESSE D'AUZIAS MARCH

CHAPITRE V

L'AGE MUR. LA VIE PUBLIQUE D'AUZIAS MARCH

CHAPITRE VI

LA VIE PRIVÉE D'AUZIAS MARCH

CHAPITRE VII

LA FORTUNE D'AUZIAS MARCH. SES PREMIÈRES POÉSIES

CHAPITRE VIII

LA VIEILLESSE D'AUZIAS MARCH. SES DERNIÈRES POÉSIES

DEUXIÈME PARTIE

L'œuvre littéraire des prédécesseurs d'Auzias March

CHAPITRE PREMIER

LA POÉSIE CATALANE DU XIVe SIÈCLE A LA FONDATION DE L'ACADÉMIE DE BARCELONE (1393)

CHAPITRE II

LA POÉSIE CATALANE DE 1393 A 1430

CHAPITRE II

LES AMOURS D'AUZIAS MARCH ET SES IDÉES SUR LES FEMMES

CHAPITRE III

LES POÉSIES AMOUREUSES. AUZIAS MARCH ET LES TROUBADOURS

CHAPITRE IV

LES POÉSIES AMOUREUSES (*suite*). RAPPORTS D'AUZIAS MARCH AVEC DANTE ET PÉTRARQUE

CHAPITRE V

LES POÉSIES AMOUREUSES (*suite*).

LEURS SOURCES SCOLASTIQUES ET PHILOSOPHIQUES : SAINT THOMAS ET ARISTOTE

CHAPITRE VI

L'AMITIÉ SUIVANT ARISTOTE ET LA CONCEPTION DE L'AMOUR DU XII[e] SIÈCLE JUSQU'A AUZIAS MARCH

CHAPITRE VII

LES POÉSIES SUR LA MORT DE SA DAME

CHAPITRE VIII

LES POÉSIES MORALES ET RELIGIEUSES

CHAPITRE IX

INFLUENCE D'AUZIAS MARCH SUR LES LITTÉRATURES CATALANE ET CASTILLANE

CONCLUSION

CHAPIT

INFLUENCE D'AUZIAS MARCH SUR LES L

CORRECTIONS ET ADDITIONS

P. XII, note, ligne 2, *lire* : de Auzias March, *au lieu de* : d'Auzias March.
P. 2, note, l. 2, *lire* : molt, *au lieu de* : mol.
P. 4, note 1, l. 3, *lire* : haber los, *au lieu de* : haberá los.
P. 5, l. 16, *lire* : mossèn.
P. 72, dernière ligne, *lire* : n'a pas hésité.
P. 74, l. 6, *mettez une virgule entre* l'imaginar *et* qu'altre.
P. 79, dernière ligne, *lire* : plaidait, *au lieu de* : lapidait.
P. 90, l. 14, *lire* : a été.
P. 183, notes, l 7, *lire* : tibi.
P. 238, l. 9, *lire* : fumée, *au lieu de* : feu.
P. 239, l. 12, *supprimez la virgule entre* de même que *et* Guillem.
P. 248, l. 12, *mettez une virgule après* mixte.
P. 259, l. 18-19, *ôtez la virgule après* franchit *et mettez-la après* dame.
P. 270, dernière ligne, *lire* : veritat.
P. 272, l. 17, *lire* : appelée.
P. 292, l. 22, *lire* : de, *au lieu de* : del.
P. 303, note 5, *lire* : ἀξία.
P. 317, titre courant, *lire* : Calanso.
P. 397, l. 21, *lire* : Torroella.

Qu'on me permette enfin de signaler ici quelques autres corrections à mon *Introducció a l'edició crítica de les obres de Auzias March* :

P. 88, l. 13, *lire* : reimprès, *au lieu de* : reimpresa.
P. 165, l. 24, *lire* : El sentit.
P. 176, *La poésie* Molt he tardat *figure au fol. 73 du ms. M.*
P. 180, *mettez* X *avant la poésie* Si com hun rey *et* VII *avant* Si com rictat.

SAINT-AMAND (CHER). — IMPRIMERIE BUSSIÈRE.